

UNIVERSITY OF TORONTO

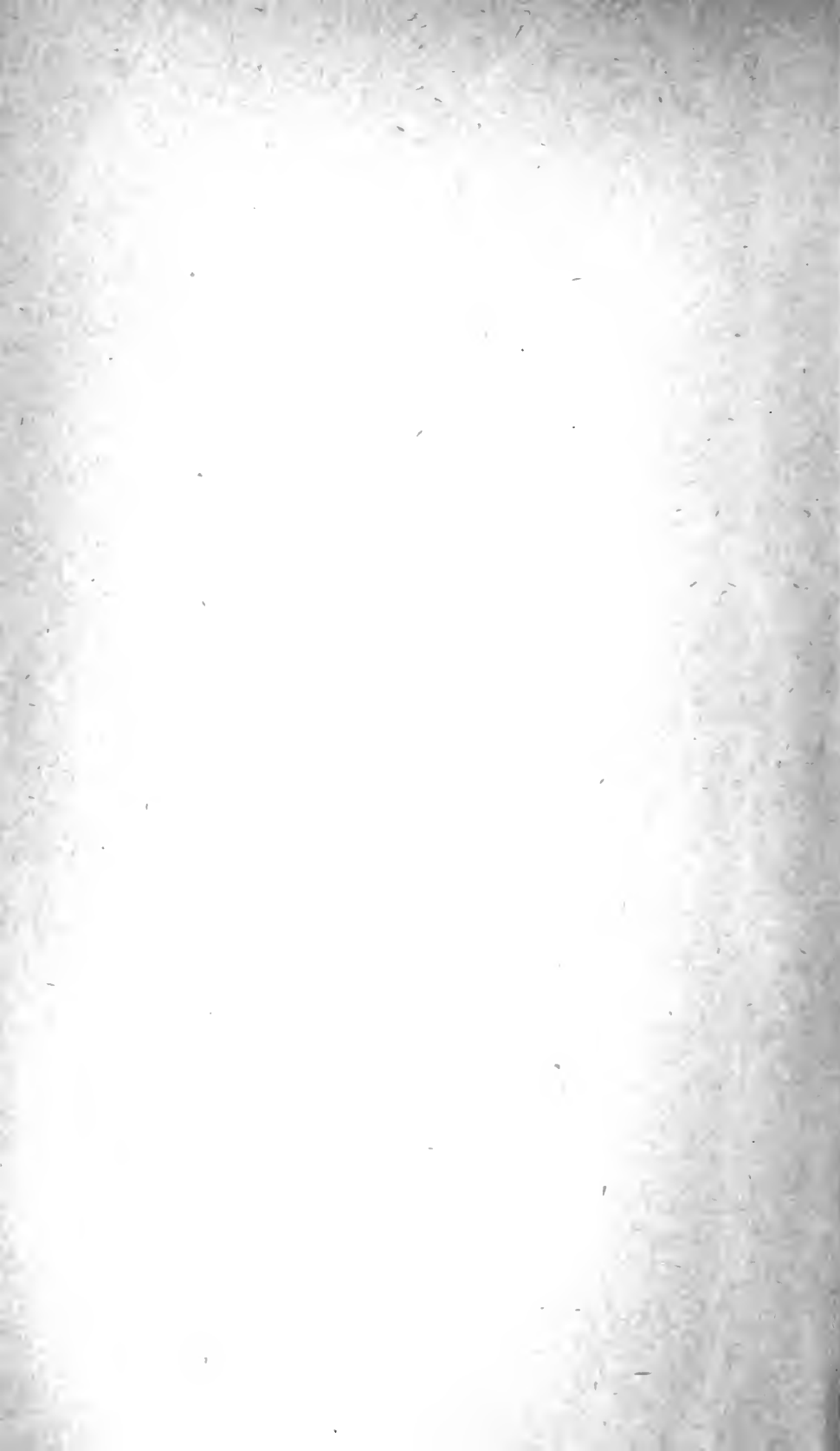


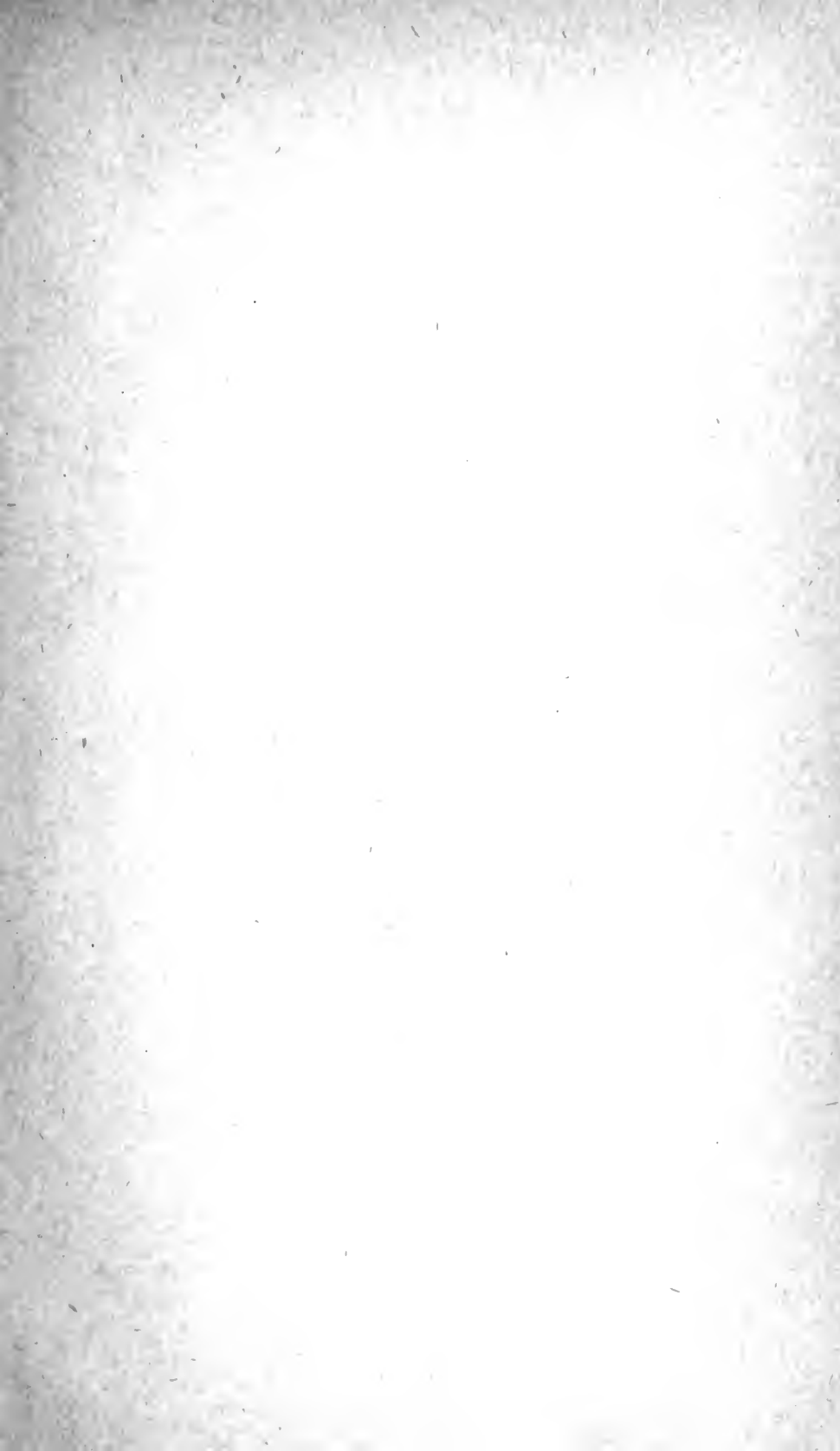
3 1761 00291403 4

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



BINDING LIST FOR 1924





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

Univ.
A

TRAVAUX & MÉMOIRES

DE

L'UNIVERSITE DE LILLE

TOME VIII. — MÉMOIRE N° 24.

HENRI CHAMARD. — JOACHIM DU BELLAY



182562
16.7.2

LILLE
AU SIÈGE DE L'UNIVERSITÉ, RUE JEAN-BART
—
1900

275
162
439
6.8

*Le Conseil de l'Université de Lille a ordonné l'impression de ce mémoire
le 17 janvier 1900.*

L'impression a été achevée, chez LE BIGOT FRÈRES, le 20 mars 1900.

JOACHIM DU BELLAY

1522-1560

PAR

HENRI CHAMARD

t. 8

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

TOME VIII. — MÉMOIRE N° 24.



LILLE

AU SIÈGE DE L'UNIVERSITÉ, RUE JEAN BART

1900

JOACHIM DU BELLAY

1522 - 1560

AVANT-PROPOS

Cette étude est le fruit de huit ans de travail. Depuis le 1^{er} décembre 1891, il ne s'est passé presque point de jours sans que je m'en occupe : je lui ai consacré le meilleur de mon temps.

J'ai prétendu faire avant tout une étude littéraire, et, dans ce dessein, pour bien mettre en lumière les divers aspects du talent poétique, si souple et si varié, de mon auteur, je n'ai pas craint de prodiguer les citations. Mais, convaincu que les œuvres littéraires perdent toujours à n'être pas exactement replacées dans leur milieu, j'ai fait à l'histoire une part très large. Je n'ai négligé aucune occasion d'éclairer l'œuvre de du Bellay par l'histoire littéraire de son époque. Semblablement, je n'ai pas cru qu'on pût comprendre à fond les poèmes qu'il fit à Rome, si l'on ne connaissait l'état politique et moral de la cité des papes entre 1550 et 1560.

Enfin, j'ai tâché d'apporter le plus de précision possible aux questions de chronologie, toujours si délicates et d'une si grande importance.

Malgré son étendue, cette étude reste encore incomplète. Je n'ai parlé ni de la *langue* ni de la *rythmique* de du Bellay. Il m'a paru tout à fait inutile de revenir sur le premier sujet, après les deux volumes de M. Marty-Laveaux sur la *Langue de la Pléiade*. Quant au second, j'avais songé d'abord à lui réserver un chapitre. Mais pour étudier avec intérêt du Bellay versificateur, il fallait multiplier les rapprochements avec ses devanciers et ses contemporains : cela m'eût entraîné bien loin. J'ai donc mieux aimé n'en rien dire que de n'en dire pas assez, et laisser le sujet entier pour le reprendre tout au long dans un ouvrage que je projette sur la *Rythmique de la Pléiade*.

Au terme de ce long travail, c'est un devoir très doux pour moi de remercier tous ceux qui m'ont aidé à le rendre moins défectueux. Je souhaite qu'on retrouve ici la trace des savantes et lumineuses leçons de mon ancien maître à l'École Normale, M. Brunetière. Je dois beaucoup à M. Petit de Julleville, qui m'encouragea le premier à entreprendre cette étude, et dont les bons conseils m'ont guidé mainte fois au cours de mes recherches. J'adresse un hommage très reconnaissant à la mémoire de M. Marty-Laveaux, le consciencieux éditeur de la *Pléiade Française*, et j'ai grand regret qu'il n'ait pu voir achevée une œuvre à laquelle il s'intéressait, et que la sienne seule avait rendue possible. D'autres savants encore, dont quelques-uns sont mes amis, ont, sur des points divers, facilité ma tâche par d'utiles indications : M. Camille Ballu, le dernier biographe de Joachim ; M. Pierre de Nolhac,

dont on sait la ferveur pour les poètes de la Pléiade ; M. Desdevises du Dezert, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand ; M. Édouard Droz, professeur à l'Université de Besançon ; M. Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille ; M. Gustave Fougères, maître de conférences en Sorbonne ; M. Victor Giraud, professeur à l'Université de Fribourg. Que tous reçoivent ici l'expression de ma sincère gratitude. Me permettra-t-on de nommer aussi celle dont la collaboration me fut toujours si précieuse, la compagne intelligente et dévouée à qui sont dédiées ces pages ?

Lille, 17 novembre 1899.

BIBLIOGRAPHIE ¹

- ACKERMANN (Paul). — *La Défense et illustration de la langue française, par Joachim du Bellay; précédée d'un discours sur le bon usage de la langue française*. Paris, Crozet, 1839, in-8°.
- ALBERT (Paul). — *La littérature française des origines au xvii^e siècle*, 12^e leçon. Paris, Hachette, 1872, in-8°.
- AMPÈRE (J.-J.). — *Portraits de Rome à différents âges*, publ. dans la *Revue des Deux-Mondes*, juin 1835; réimpr. dans *La Grèce, Rome et Dante*. Paris, Didier, 1859, in-8°.
- BAILLET. — *Jugemens des savans sur les principaux ouvrages des auteurs* (1685). Édit. de La Monnoye, Paris, 1722, 7 vol. in-4°.
— IV, 412-414.
- BALLU (Camille). — *Notice sur Joachim du Bellay*, dans l'édit. des *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, par L. Séché. Paris, 1894, in-4°. — Biographie, p. xli-cxi; Bibliographie, p. 251-268.
- BECKER (Henri). — *Un humaniste au xvi^e siècle. Loys Le Roy (Ludovicus Regius) de Coutances*. Thèse. Paris, Lecène et Oudin, 1896, in-8°.

¹ Dans cette liste ne figurent que les ouvrages — éditions et travaux — qui, de près ou de loin, intéressent Joachim du Bellay. Quant aux autres, ils seront mentionnés en note dans le cours même de cette étude.

BEcq DE FouQUIÈRES. — *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*. Paris, Charpentier, 1876, in-12.

BINET (Claude). — *Discours de la vie de Pierre de Ronsard*.

Il en existe trois rédactions, qui présentent entre elles de notables divergences : 1^o celle de 1586, publ. à part, Paris, G. Buon, in-4^o de 128 p. ; — 2^o celle de 1587, dans la 1^{re} édit. posth. des œuvres de Ronsard, Paris, G. Buon, in-12, t. IX, p. 107. (Bibl. Nat. — Rés. p^Ye. 172) ; — 3^o celle de 1597, dans l'édit. de Ronsard publ. par la V^e de G. Buon. t. IX, p. 109. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1893-1895). Ce dernier texte, qui constitue le texte *classique* de Binet, se retrouve dans l'édit. de Ronsard de 1623, in-8^o, p. 1637. (Bibl. Nat. — Y^e. 17). Il est reproduit, à l'orthographe près, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de Cimber et Danjou, 1^{re} série. t. X (1836), p. 359-415. et, partiellement, dans l'édit. des *Poésies choisies de P. de Ronsard*, par Becq de Fouquières, Paris, Charpentier, 1873 et 1885, in-12. — Je cite Binet, suivant les cas, d'après les édit. de 1586, 1587 et 1597. Cf. *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1899, p. 44.

BLANCHEMAIN (Prosper). — 1^o Édition des *Œuvres de Ronsard*. Bibl. elzéév., 8 vol. in-16, 1857-1867.

Quand je ne cite pas Ronsard d'après les originaux, je renvoie à cette édition de préférence à celle de Marty-Laveaux, parce que, reproduisant l'édit. collective de 1560, elle donne, sinon le texte primitif de Ronsard, du moins un texte contemporain de J. du Bellay.

— 2^o *Poètes et Amoureuses. Portraits littéraires du XVII^e siècle*. Paris, Willem, 1877, 2 vol. formant pagination continue.

BONNEFON (Paul). — *Pierre de Paschal, historiographe du roi (1522-1565)*. Paris, Techener, 1883. in-4^o.

BOURCIEZ (Édouard). — *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*. Thèse. Paris, Hachette, 1886, in-8^o.

BRUNET. — 1^o *Manuel du Libraire*, 5^e édit., 6 vol., 1860-1865. — Art. *Bellay (Joachim du)*, t. I, col. 749-751.

— 2^o *Supplément*, 2 vol., 1878-1880. — Art. *Bellay (Joachim du)*, t. I, col. 100-102.

- BRUNETIÈRE. — 1° *Cours inédit sur le XVI^e siècle*, professé à l'École Normale Supérieure, 1886-1887.
- 2° *L'évolution des genres dans l'histoire de la littérature*, t. I, 1^{re} leçon. Paris, Hachette, 1890.
- 3° *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de J. du Bellay à Ancenis, le 2 septembre 1894*; reproduit dans les *Débats roses* du 3 septembre.
- 4° *Manuel de l'histoire de la littérature française*. Paris, Delagrave, 1898.
- BRUNOT (Ferdinand). — 1° *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*. Thèse. Paris, Masson, 1891, in-8°.
- 2° *La première édition lyonnaise du Discours de du Bellay sur le fait des quatre États du royaume (1567)*, article publ. dans la *Rev. de philol. franç. et prov.*, t. VIII, 1894, p. 89.
- 3° *La langue au XVI^e siècle*, chap. XII du « Seizième Siècle », dans la grande *Histoire de la littérature française*. Paris, A. Colin, 1897.
- CHASLES (Philarète). — *Études sur le XVI^e siècle en France*. Édité de 1876. Paris, Charpentier, in-12.
- CLÉMENT (David). — *Bibliothèque curieuse historique et critique*. Göttingen, 1750-1753, 4 vol. — III, 63.
- CLÉMENT (Louis). — 1° *De Adriani Turnebi regii professoris praefationibus et poematis*. Thèse. Paris, Picard, 1899, in-8°.
- 2° *Henri Estienne et son œuvre française (étude d'histoire littéraire et de philologie)*. Thèse. Paris, Picard, 1898, in-8°.
- Je n'ai connu ces deux ouvrages qu'après l'entier achèvement de mon travail.
- COLLETET (Guillaume). — 1° *Éloges des hommes illustres... composez en latin par Scevole de Sainte-Marthe et mis en françois par G. Colletet*. Paris, 1644. — P. 136-139.
- 2° *L'Art Poétique*. Paris, 1658.

COLLETET (Guillaume). — 3^e *Vie de Joachim du Bellay*.

Les *Vies des poètes françois*, autographe et copie, ont été brûlées en 1871, dans l'incendie de la Bibl. du Louvre. Mais le ms. Durand de Lançon, à la Bibl. Nat. (Nouv. acq. fr. 3073), contient une copie anonyme de 147 de ces vies. La notice sur J. du Bellay se trouve aux f^os 46 r^o - 57 v^o. J'ai fait moi-même une transcription intégrale de cette copie souvent fautive, surtout dans les citations latines.

CRÉPET (Eugène). — *Les Poètes Français*. Paris, Gide, 1861, t. II : *De Ronsard à Boileau*. — P. 55, notice sur J. du Bellay, signée C.-L.

CROSNIER (Alexis). — *Les « Regrets » de Joachim du Bellay*. Conférence faite à l'Université catholique d'Angers, le 23 février 1894, et publ. dans la *Rev. des Fac. cath. de l'Ouest*, juin 1894.

DARMESTER ET HATZFELD. — *Le seizième siècle en France*. Édit. de 1887. Paris, Delagrave, in-12.

DEJOB (Charles). — *Marc-Antoine Muret*. Thèse. Paris, Thorin, 1881, in-8^o.

DUPRÉ-LASALE (Émile). — *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France*. — 1^{re} partie (1505-1558). Paris, Thorin, 1875, in-8^o ; 2^e partie (1555-1560). Paris, Fontemoing, 1899, in-8^o.

J'ai connu trop tard pour en profiter la deuxième partie de cet ouvrage, beaucoup plus importante que la première en ce qui touche du Bellay.

DU VERDIER. — *Bibliothèque française (1584)*. Édit. Rigoley de Juvigny, Paris, 1772-1773, 4 vol. in-4^o. — II, 534-543.

EGGER. — *L'Hellénisme en France*. Paris, Didier, 1869, 2 vol. in-8^o, t. I, notamment 8^e leçon.

FAGUET. — 1^o *L'humanisme français au XVI^e siècle*, leçon d'ouverture publ. dans la *Revue Bleue*, 17 janvier 1891.

— 2^o *Seizième siècle. Études littéraires*. Paris, Lecène et Oudin, 1894, in-12.

- FAVRE (Jules). — *Olivier de Maguy (1529?-1561). Étude biographique et littéraire.* Thèse. Paris, Garnier, 1885, in-8°. — 1^{re} partie, chap. III.
- FOURNIER (Édouard). — *Variétés historiques et littéraires.* Bibl. élzév. T. X, p. 131-150 : réimpr. de l'édit. orig. du *Poète Courtisan* (Poitiers, 1559).
- FREMY (Édouard). — *L'Académie des derniers Valois (1570-1585), d'après des documents nouveaux et inédits.* Paris, Leroux, 1887, gr. in-8°. — Chap. I : *Les origines de l'esprit académique.*
- FROGER (abbé L.). — 1^o *Ronsard ecclésiastique.* Mamers, Fleury et Dangin, 1882, brochure.
- 2^o *Les premières poésies de Ronsard (Odes et Sonnets).* Mamers, Fleury et Dangin, 1892, brochure.
- GANDAR. — *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare.* Thèse. Metz, Blanc, 1854, in-8°.
- GODEFROY (Frédéric). — *Histoire de la littérature française : XVI^e siècle.* 2^e édit., Paris, Gaume, 1878, in-8° (la 1^{re} édit. est de 1859). — P. 529-543.
- GOUJET (abbé). — *Bibliothèque française.* Paris, 1741-1756, 18 vol. in-12. — XII, 117-138.
- HEULHARD (Arthur). — *Rabelais. Ses voyages en Italie. Son exil à Metz.* Paris, libr. de l'Art, 1891, gr. in-8°.
- LA CROIX DU MAINE. — *Bibliothèque française (1584).* Édit. Rigoley de Juvigny, Paris, 1772, 2 vol. in-4°. — II, 1-2.
- LAFARGUE. — *Jochim du Bellay, poète angevin du XVI^e siècle.* Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, in-8° de 15 p.
- LANSON. — *Histoire de la littérature française.* Paris, Hachette, 1895, in-12. — 3^e partie, liv. III, chap. I et II.
- LENIENT. — 1^o *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle.* Édit. de 1877. Paris, Hachette, 2 vol. in-12. — I, 120 et II, 215.

LENIENT. — 2^o *La poésie patriotique en France dans les temps modernes.*

Édit. de 1894. Paris, Hachette, 2 vol. in-12. — I, chap. v.

LIDFORSS (W. Edouard). — *Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains. Avec une (sic) appendice contenant la Défense et illustration de la langue française, de Joachim du Bellay.* Lund, 1865, in-8°.

LIOTARD. — *Étude sur Joachim du Bellay.* Nîmes, Clavel-Ballivet, 1863, in-8° de 24 p.

LISEUX (Isidore). — Édit. des *Jeux Rustiques et des Regrets*, reproduit de l'édit. orig. (1558), Paris, 1875 et 1876, in-32.

MARCHAND (abbé Ch.). — *De Graecarum litterarum studio apud Andegavos in XVI^o seculo.* Thèse. Angers et Paris, 1889, in-8°.

MARTY-LAVEAUX (Charles). — *La Pléiade Française*, 20 vol. in-8°. Paris, Lemerre, 1866-1898.

Les œuvres de J. du Bellay ont paru les premières de toutes, 2 vol. avec notice biographique, 1866-1867. Il faut y joindre un supplément assez considérable, au t. II de l'*Appendice* (1898), p. 384-403. Cette édition ne contient que les œuvres françaises du poète : les œuvres latines n'ont pas été réimprimées.

MASSON (Papire). — *Elogia.* Édit. Balesdens, Paris, 1638, 2 vol. (Bibl. Nat. — Rés. G. 2512).

L'éloge de J. Dorat est de 1588.

MÉNAGE — 1^o *Anti-Baillet* (1688). Édit. de La Monnoye, Paris, 1730, in-4°. — Chap. XXXV, XLV, LXXI, CIX et CXLV, p. 65, 93, 146, 229 et 439.

— 2^o *Menagiana.* 3^e édit., donnée par La Monnoye, Paris, 1715, 4 vol. in-12. — III, 268 et 381; IV, 4.

L'édit. orig. (Paris, 1693, 1 vol. in-12) ne contient rien sur J. du Bellay, non plus que la 2^e édit. (1694).

MOXNIER (Eugène). — *La fontaine commémorative de Joachim du Bellay à ériger à Ancenis (Loire-Inférieure).* Paris, Lemerre, 1888.

- MONTAIGLON (Anatole de). — *Huit sonnets de Joachim du Bellay, gentilhomme angevin*, publ. pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibl. Nat. Paris, Guiraudet et Jouaust, mars 1849. Extrait du journal *l'Amateur de Livres*.
- MOREL-FATIO. — *Histoire d'un sonnet*, article publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 avril 1894, p. 97.
- MORÉRI. — *Dictionnaire*. 20^e édit., Paris, Dronet, 1759.
- MORF (Heinrich). — *Geschichte der neuern französischen Literatur* : I. *Das Zeitalter der Renaissance*. Strasbourg, 1898, in-8°.
- NICERON. — *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*. Paris, 1727-1745, 43 vol. in-12. — XVI, 390-401, et XX, 101-103.
- NISARD. — *Histoire de la littérature française*. 13^e édit., Paris, Firmin-Didot, 1886, 4 vol. in-12. — Liv. II, chap. IV ; t. I, p. 342.
- NOLHAC (Pierre de). — 1^o *Lettres de Joachim du Bellay*, publ. pour la première fois d'après les originaux. Paris, Charavay, 1883.
M. de Nolhac a retrouvé depuis deux lettres inédites de J. du Bellay, qu'il a publiées dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1894, p. 49, et 1899, p. 360.
- 2^o *La bibliothèque de Fulvio Orsini*. (Bibl. de l'Éc. des H^{tes} Ét., 74^e fasc.). Paris, Vieweg, 1887, in-8°.
- 3^o *Documents nouveaux sur la Pléiade : Ronsard, du Bellay*, article publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 juillet 1899, p. 351.
- PASQUIER (Étienne). — 1^o *Les Recherches de la France*. Édit. Laurent Sonnius, Paris, 1611, in-4° (la dern. édit. publ. du vivant de l'auteur), liv. VI, chap. VII : *De la grande flotte de poètes que produisit le regne du roy Henry deuxiesme, et de la nouvelle forme de poésie par eux introduite*.
Dans l'édit. de 1723, le liv. VI devient le liv. VII.
- 2^o *Lettres*, dans l'édit. des *Œuvres complètes*, Amsterdam (Trévoux), 1723, 2 vol. in-1°.

- PATER (Walter). — *The Renaissance. Studies in art and poetry.*
Londres, Macmillan, 1889, in-8°. — P. 162-185 : Joachim du Bellay
(article de 1872).
- PAVIE (Victor). — *Œuvres choisies de Joachim du Bellay, avec
portrait de David d'Angers et notice de Sainte-Beuve.* Angers,
1841, in-8°.
- PELLISSIER. — 1° *De sexti decimi saeculi in Francia artibus poeticis.*
Thèse. Paris, Vieweg, 1882, in-8°.
- 2° *Ronsard et la Pléiade*, chap. IV du « Seizième Siècle », dans
la grande *Histoire de la littérature française.* Paris, A. Colin,
1897.
- PERSON (Émile). — *La Défense et illustration de la langue fran-
çaise*, reproduite conformément au texte de l'édition originale
et suivie du *Quintil Horatian.* Paris, L. Cerf, 1878 et 1892, in-8°.
- PFLÄNZEL. — *Ueber die Sonette des Joachim du Bellay nebst
einer Einleitung : die Einführung des Sonetts in Frankreich.*
Leipzig, 1898, in-8°.
- PIÉRI. — *Pétrarque et Ronsard, ou de l'influence de Pétrarque sur
la Pléiade française.* Thèse. Marseille, Laffitte, 1895, in-8°.
- PINVERT. — *Jacques Grévin (1538-1570). Sa vie, ses écrits, ses
amis. Étude biographique et littéraire.* Thèse. Paris, Fontemoing,
1898, in-8°.
- PLÖTZ (Gustave). — *Étude sur Joachim du Bellay et son rôle dans
la réforme de Ronsard.* Berlin, F.-A. Herbig, 1874, in-8° de 68 p.
- PORT (Célestin). — *Dictionnaire historique, géographique et biogra-
phique de Maine-et-Loire.* Paris et Angers, 1878, 3 vol. in-8°.
- RANUTIUS GHERUS (J. Gruter). — *Deliciae Poetarum Gallorum.*
Francfort, 1609, 3 vol. in-16.

Les poésies latines de J. du Bellay s'y trouvent en partie, I,
390-487.

RATHERY (E.-J.-B.) — *Influence de l'Italie sur les lettres françaises depuis le XIII^e siècle jusqu'au règne de Louis XIV.* Mémoire couronné par l'Académie Française le 19 août 1852. Paris, Firmin-Didot, 1853, in-8°.

RÉMUSAT (Charles de). — *Critiques et Études littéraires ou Passé et Présent.* Paris, Didier, 1859, 2 vol. in-8°. — T. I, p. 281 : *De l'histoire de la poésie française*, reproduction de trois articles parus dans le *Globe* (1828), à propos du *Tableau de Sainte-Beuve*.

REVILOUT (Charles). — *Les derniers mois du poète Joachim du Bellay.* Mémoire lu par l'auteur à la réunion des Sociétés savantes en Sorbonne, en avril 1867. Paris, Imp. Impér., 1868.

Cette étude est suivie des lettres de J. du Bellay, publ. d'après le manuscrit de Montpellier (Bibl. de l'Éc. de Méd., H. 24).

RIAS (abbé). — *A la gloire de Joachim du Bellay. Sa vie et ses œuvres.* Ancenis, D. Loncin. 1894. Brochure de 52 p.

ROBIQUET. — *De Ioannis Aurati poetae regii vita et latine scriptis poematibus.* Thèse. Paris, Hachette, 1887, in-8°.

ROCHAMBEAU (Achille de). — *La famille de Ronsart.* Bibl. élév., 1868, in-16. — P. 210-216, fragments de la *Vie de J. du Bellay*, par Colletet.

ROSENBAUER. — *Die pöitischen Theorien der Ptejade nach Ronsard und du Bellay.* Leipzig, 1895, in-8°.

ROY (Émile). — 1^o *Lettre d'un Bourguignon contemporaine de la « Deffence et illustration de la langue françoise »*, article publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 avril 1895, p. 233.
— 2^o *Charles Fontaine et ses amis. Sur une page obscure de la « Deffence »*, article publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 juillet 1897, p. 412.

SAINT-MARC GIRARDIN. — *Tableau de la littérature française au XVI^e siècle.* Édit. de 1862. Paris, Didier, in-12.

SAINTE-BEUVE. — 1^o *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle* (1828). Édit. de 1893. Paris, Charpentier, in-12.

— 2^o *Notice sur Joachim du Bellay*, publ. dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1840; reprod. en tête de l'édit. des *Œuvres choisies de J. du Bellay*, par V. Pavie, Angers, 1841, in-8^o; réimpr. à la suite du *Tableau*, p. 327, édit. de 1893.

— 3^o *Joachim du Bellay*, trois articles publ. dans le *Journal des Savants*, avril, juin, août 1867, à propos de l'édit. Marty-Laveaux; réimpr. dans les *Nouveaux Lundis*, t. XIII, Paris, C. Lévy, 1870, in-12.

SAINTE-MARTHE (Scévole de). — *Gallorum doctrina illustrium Elogia*.

Il en existe trois édit. publ. par Sainte-Marthe lui-même à Poitiers, 1598 (in-8^o, 1 liv.), 1602 (in-4^o, 2 liv.), 1606 (in-12, 4 liv.). La 3^e édit. présente des variantes par rapport aux deux autres. — Pour J. du Bellay, cf. 1598, p. 39-41, et 1606, p. 60-61. — Les *Éloges* de Sainte-Marthe ont été traduits en français par Colletet (1644).

SAUTREAU DE MARSY ET IMBERT. — *Annales Poétiques ou Almanach des Muses*. Paris, Delalain, 1778. — IV, 41-205.

SÉCHÉ (LÉON). — 1^o *Joachim du Bellay. Documents nouveaux et inédits. Eaux-fortes par Pierre Vidal*. Paris, Didier, 1880, in-8^o.

— 2^o *La poésie bretonne-angevine*, introduction à son édition des *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*. Paris, 1894, in-4^o (édit. du Monument).

— 3^o *Revue des Provinces de l'Ouest*, ann. 1894 et 1895, principalement n^o de septembre 1894, t. XIV.

— 4^o *Les de Baïf et la Cour-des-Pins. Notes sur la Pléiade*, article publ. dans la *Revue Bleue*, 29 juillet 1899.

TEISSIER (ANTOINE). — *Les éloges des hommes savans, tirez de l'Histoire de M. de Thou, avec des additions...* 4^e édit., Leyde, 1715, 4 vol. in-12. — II, 10-13.

- TELL (J.). — *La Défense et illustration de la langue françoise*, réimpr. d'après l'édit. de Lyon (Ant. de Harsy, 1575). Introduction et commentaire. Bruxelles, F. Callewaert père, 1875, in-16.
- THOU (J. A. de). — *Historiae sui temporis*, lib. XXVI, ann. 1560. Édit. de Londres, Samuel Buckley, 1733, 7 vol. in-f°. — II, 72.
- TITON DU TILLET. — *Le Parnasse François*. Édit. de 1732. Paris, Coignard, in-f°. — P. 126-128.
- TURQUETY. — *Étude sur Joachim du Bellay*, publ. dans le *Bulletin du Bibliophile*, novembre 1864, p. 1125.
- VAUQUELIN DE LA FRESNAYE. — *L'Art Poétique* (1605). Édit. G. Pellissier. Paris, Garnier, 1885, in-12.
- VIANEY. — *Mathurin Regnier*. Thèse. Paris, Hachette, 1896, in-8°.
- WADDINGTON. — *Ramus (Pierre de la Ramée). Sa vie, ses écrits et ses opinions*. Paris, Meyrueis, 1855, in-8°.
- WEY (Francis). — *Histoire des révolutions du langage en France*. Paris, Firmin-Didot, 1848, in-8°.
- Magasin pittoresque*, 13^e année, septembre 1845, p. 295.
- Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*. Paris, Moutard. 1780. — VII, 163-174.
-

N.-B. — Je cite J. du Bellay : pour la *Deffence*, d'après l'édit. Person ; pour les *Regrets* et les *Jeux Rustiques*, d'après l'édit. Liseux ; pour les *Lettres*, d'après l'édit. P. de Nolhae ; et pour les autres œuvres, d'après l'édit. Marty-Laveaux. Dans les références, les chiffres romains indiquent le tome, les chiffres arabes la page : toutefois, dans les chap. III et IV de la 1^{re} partie (analyse de la *Deffence*), le chiffre romain indique le livre, le chiffre arabe le chapitre. J'ai respecté partout dans les citations l'orthographe des auteurs, me bornant seulement à distinguer le *j* de l'*i* et le *v* de l'*u*.

INTRODUCTION

Le 2 septembre 1894, la petite ville d'Ancenis érigea solennellement une statue au poète Joachim du Bellay. Ce fut une fête des plus brillantes, discrète pourtant et point tapageuse, comme il convenait à ce doux chanteur, une fête qui sut garder, dans son caractère officiel, quelque chose d'intime et de bien local. Un inspecteur des Beaux-Arts, conteur joyeux et délicat poète, parlait au nom du Gouvernement ¹. L'Académie Française s'était fait représenter par le plus achevé de nos sonnettistes ² et par le plus éminent de nos critiques ³. Nombre de lettrés étaient venus d'un peu partout dans ce coin de province saluer l'auteur de la *Defence* et des *Regrets*.

Depuis cinq ans, au bord de la Loire, fièrement campé sur son piédestal de granit blanc, du Bellay, dans l'attitude un peu sévère d'une rêverie douloureuse, contemple les eaux de son fleuve gaulois, qui coulent mélancoliques à ses pieds, et là-bas, tout en face, sur l'autre rive, les coteaux de Liré, son bourg natal, où jadis se dressa le manoir paternel. Grâce à l'énergie d'un Breton, homme de lettres distingué, qui s'est fait l'apôtre de son culte ⁴, du Bellay l'Angevin, le poète aux

¹ M. Armand Silvestre.

² M. José-Maria de Heredia.

³ M. Ferdinand Brunetière.

⁴ M. Léon Sêché d'Ancenis, historien et poète, directeur de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, président de l'Association Bretonne-Angevaine, qu'il a fondée sous le patronage de Joachim du Bellay.

ardeurs généreuses, aux nobles ambitions, épris d'idéal, amoureux de renommée, a fini par obtenir de ses compatriotes, après trois siècles d'attente, le témoignage d'admiration que rêvent tous les jaloux de gloire : un sculpteur de talent, ravi trop tôt à l'Art par une mort tragique¹, a fixé ses traits dans le bronze. Trouvera-t-on qu'il soit téméraire de lui rendre maintenant une autre espèce d'hommage ? Je voudrais, dans une étude d'ensemble aussi véridique que possible, retracer l'histoire de sa vie et de ses œuvres. Ce fervent des Muses a droit aux honneurs d'une monographie.



Un intérêt particulier s'attache à sa personne. C'est une des figures les plus originales en même temps qu'un des poètes les plus personnels du xvi^e siècle. Nature sensible, d'une sensibilité très délicate et presque malade, il avait un grand fonds de tendresse : c'était une âme aimante, câline, portée d'elle-même à s'épancher, d'un commerce agréable et facile, très ouverte, très sincère, très constante en amitié. Mais, d'une grande mobilité d'humeur, comme tous les gens très sensibles, il subissait les impressions les plus diverses, allait vite d'un extrême à l'autre, passait en peu de temps de l'enthousiasme au découragement. Il était susceptible, impatient, irritable, prompt à s'aigrir. Et dès lors, il devenait incisif et mordant : car il avait beaucoup d'esprit, et du meilleur. Avec cela, de la fierté, de l'assurance, je n'oserais dire de la morgue, mais un certain contentement de soi-même qui sentait son gentilhomme, un air de grand seigneur très conscient de ce qu'il vaut. — De toutes ces qualités et de

¹ Adolphe Léofanti.

tous ces défauts s'est formé un poète singulier, inégal sans doute, mais bien personnel. Il s'est fait de son art une haute conception. Il n'a pas cru la poésie inférieure aux vanités mensongères qui séduisent le commun des hommes : il l'a proclamée divine. Il a pensé qu'elle était autre chose qu'un futile passe-temps. Il a voulu l'élever au-dessus de l'éphémère et du frivole : il a voulu qu'elle traduisit son rêve de beauté. Tour à tour il a redit dans ses vers les pures jouissances d'un amour idéal, son désir passionné de gloire, les ruines imposantes d'un passé qui fut grand, les voix rustiques de la nature. Aux heures où son esprit était en verve, il a tracé, des spectacles qu'il avait sous les yeux, des peintures humoristiques, d'une vérité presque brutale, d'une satire aiguë et pénétrante, d'une ironie parfois bien amère. Aux heures plus fréquentes des tristesses, il a pleuré les longues mélancolies de son âme, ses rêves déçus, ses espoirs trompés, les dures souffrances de l'exil sur une terre étrangère, ses regrets de la patrie absente, des amis lointains, du foyer délaissé, là-bas, au doux pays natal. Il a fait de ses chants un écho de son cœur ; il a laissé jaillir du fond de lui-même une source de poésie réelle, intime, vraiment vécue.

L'intérêt qui s'attache à du Bellay comme homme et comme poète se double de ce qu'il s'est trouvé mêlé à l'une des questions les plus importantes, à la plus importante peut-être, de notre histoire littéraire : l'introduction des modèles antiques dans notre poésie et la fondation du classicisme. Il appartenait à cette noble phalange d'écrivains qui voulurent pour la France une gloire littéraire égale à celle de l'Italie, qui se donnèrent la mission de défendre la langue maternelle contre les attaques de ses détracteurs, d'illustrer la poésie nationale, si pauvre encore, en la mettant à l'école de l'Antiquité. Il fit partie de cette Pléiade qui conçut et créa chez nous la grande poésie. Dans ce groupe fameux, il tint le

second rang, mais à peu de distance du premier. A l'heure de la bataille, ce fut lui qui donna le signal et qui frappa les premiers coups. Il lança le manifeste qui formulait pour le public les fières prétentions de la jeune *Brigade*, ses visées esthétiques, tout son credo littéraire. Lorsque les rimeurs de la vieille école, surpris dans leur quiétude, atteints dans leur prestige, essayèrent de riposter, — tandis que Ronsard observait un silence dédaigneux, c'est encore lui qui prit la plume pour glorifier l'œuvre commencée et la défendre contre l'attaque des adversaires¹. Des premiers, il voulut mettre en pratique les théories, joindre l'exemple aux préceptes : il contribua pour sa part, et largement, à naturaliser les genres nouveaux : il composa des sonnets avec Pontus de Tyard, des odes avec Ronsard. Enfin, alors qu'il n'était plus tout à fait en communion d'idées avec ses amis, alors qu'il avait renoncé pour son compte aux belles ambitions du début, il ne cessa pas de s'intéresser à leurs tentatives : il suivit d'un œil complaisant leurs efforts et leurs progrès ; il les regarda volontiers marcher dans la voie qu'il avait ouverte et que, par impuissance ou lassitude, lui-même avait abandonnée. Ainsi, l'histoire de du Bellay tient à l'histoire de la Pléiade, au point d'en être plus d'une fois inséparable.



Mais ce qui fait l'intérêt de cette étude en fait aussi la difficulté. C'est une tâche délicate et peut-être impossible de vouloir exactement démêler ce qui, dans cette commune entreprise, revient en propre à du Bellay. Tous ont contribué plus ou moins, par un échange de vues, à former la somme des idées qui constitue leur

¹ La seconde préface de *POlve*

doctrine en matière de poésie, et la *Deffence*, pour être signée de son nom, n'est pas son œuvre à lui tout seul : c'est l'effort collectif des élèves de Dorat au Collège de Coqueret. Dès lors, on voit l'écueil : si l'on ne peut comprendre du Bellay sans la Pléiade, s'il faut à chaque instant éclairer son œuvre par celle de ses amis, n'est-il pas à craindre que le cadre n'empiète sur la peinture ? Il ne faut pourtant pas qu'une monographie sur Joachim du Bellay dégénère en une étude générale de la Pléiade.

D'autre part, si le premier mérite de notre personnage, si son plus beau titre de gloire est d'avoir été, dans la meilleure partie de son œuvre, un poète *personnel*, qui s'est mis tout entier dans ses vers, qui leur a confié les mille sentiments de son âme mobile, quel intérêt n'aurions-nous pas, pour le bien saisir, à connaître avec précision les détails de son existence ! Combien il serait précieux pour nous de pénétrer sa vie intime, d'évoquer la vision lumineuse de ces années d'enfance et de jeunesse, si capitales pour la formation du caractère, de ressusciter, pour ainsi dire, dans leur aspect multiple, les journées de son âge mûr, occupées aux études, aux plaisirs, aux affaires ! Malheureusement bien des points restent obscurs dans cette vie si tourmentée. J'ai tâché de percer le nuage qui recouvre son jeune âge : mes recherches m'ont appris peu de chose. Sur son séjour à Rome, il plane encore, j'en ai peur, plus d'un mystère : et si quelques lettres de lui nous laissent entrevoir les causes de sa disgrâce et les ennuis de ses derniers jours, on voudrait cependant sur ces questions une lumière plus complète. Ainsi, quoi que j'aie pu faire, cette biographie présentera bien des lacunes. Elles sont d'autant plus regrettables que, chez du Bellay, l'œuvre tient à la vie par des liens étroits, et que la connaissance de l'une est nécessaire à la compréhension de l'autre : ici, le poète et l'homme ne font qu'un.



Cette considération nous impose une autre méthode que celle qui préside en général aux monographies littéraires. La division traditionnelle, qui consiste à passer *successivement* en revue la vie et l'œuvre d'un écrivain, ne peut être de mise dans la présente étude : elle aurait le tort grave de séparer ce qui doit marcher de pair.

Le voyage que du Bellay fit à Rome en 1553 partage en deux son existence, et de même sa carrière poétique.

Au début, du Bellay, tout entier sous l'influence des leçons de Dorat et des idées échangées avec ses amis de collège, fait les plus beaux projets pour la réforme de la poésie. Il a l'ambition d'être un novateur. Il donne aux théories une grande importance. Mais, comme il sait peu de chose de la vie et qu'il n'a presque rien à dire par lui-même, il est réduit le plus souvent à s'inspirer des autres : il emprunte, il imite, il traduit. C'est avant tout un poète *livresque*.

Mais son parent le cardinal du Bellay l'emmène à Rome. Ce poète livresque échappe aux doctrines d'école, à l'action de ses amis. Le voilà tout d'un coup en contact avec la vie, et ce contact est douloureux. Il souffre, il s'abîme en lui-même, il pleure au fond de l'âme. Adieu les théories et les projets d'antan ! Les amertumes de la réalité lui font oublier les rêves caressés naguère. Il écrit pour lui seul et pour quelques intimes : il retrace simplement ses souffrances et, lorsqu'il se croit le moins novateur, devient le plus original. C'est vraiment alors un poète *personnel*.

Poète livresque et poète personnel. — telles sont les deux phases du talent de Joachim du Bellay. Le voyage de Rome

marque la séparation. Dès lors, ce travail comprendra deux parties :

- 1° de la naissance au voyage de Rome :
- 2° du voyage de Rome à la mort.

Dans chacune de ces parties, je ferai concorder autant que possible, et dans la mesure où la clarté n'en souffrira pas, l'histoire de la vie et l'étude des œuvres. J'aurais pleinement réussi dans ma tâche d'historien, si, parvenu au terme de ce livre, le lecteur emportait de mon poète une image vivante et conforme à la vérité.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA NAISSANCE AU VOYAGE DE ROME

1522 - 1553



CHAPITRE I

ENFANCE ET JEUNESSE

PREMIÈRES SOUFFRANCES — PREMIÈRES ÉTUDES ¹

1522 - 1547

- I. — L'Anjou et la Loire.
- II. — La famille du Bellay. — La branche cadette : les quatre frères du Bellay. — La branche aînée : les ascendants du poète.
- III. — Naissance de Joachim. — Premières années : commerce avec la nature — Premières souffrances : malheurs domestiques. — Désœuvrement intellectuel. Rêves de gloire.
- IV. — Séjour à Poitiers. — Poitiers au XVI^e siècle. — Études juridiques et littéraires. — Premiers essais poétiques. — Influence de Muret. — Influence de Salmon Macrin. — Influence de Peletier.
- V. — Rencontre de Ronsard. — Départ pour Paris.

I

Un chroniqueur angevin du XVI^e siècle. Paschal Robin du Fauz, célébrant l'*excellence* et l'*antiquité* de son pays natal, dit

¹ INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

Pour la vie de Joachim du Bellay, les principales sources à consulter sont les suivantes :

— D'une façon générale, les *Œuvres françaises et latines* du poète, et plus particulièrement : la *Complainte du Desespéré*, 1552 (édit. Marty-Laveaux, II, 1) ; — les *Poemata*, 1558 (Paris, F. Morel, in-4°) — les *Regrets*

qu'au premier abord l'histoire de l'Anjou, cette petite province qu'enserrent de tous côtés Bretons, Manceaux, Chartrains, Vendômois, Tourangeaux et Poitevins, pourrait sembler à la plupart des lecteurs sans grand intérêt: puis il ajoute, dans son langage naïf et pittoresque : « Toutesfois quand ils voudroient s'arrester à revoir les bonnes et riches villes, le grand nombre des grandes rivieres, les anciennes et sacrees eglises, les opulentes abbayes, les doctes ordres des convents, les antiques baronnies, chastellenies, et presque innumerables seigneuries de noblesse, en partie erigees en comtez, marquisats, principautez, et autres grades signalez : avec les officiers royaux anciens et modernes de l'une et l'autre robbe, les ports, passages, ponts, arches, tours, forteresses, chasteaux, maisons illustres et nobles sejours des gentils-hommes et seigneurs reluisans en vertus par ce beau pays, comme luisantes estoilles par l'estendue du ciel : ensemble le traficq' avec l'estranger, la commodité des voictures, l'excellence des bons vins blancs et claires, les pes-

1338 (édit. I. Liscux, 1876) ; — les *Lettres*, 1339 (édit. P. de Nolhac, 1883) ; — enfin et surtout, l'*Élégie latine à Jean de Morel*, publiée seulement en 1369, à la suite des *Xenia*, mais qui date de la fin de 1339. Cette élégie, dit Sainte-Beuve, est son « testament ». Marty-Laveaux en a reproduit les passages essentiels dans l'Appendice de son *Du Bellay*, p. xxxiii.

— Les pièces latines et françaises que les amis du poète ont consacrées à sa gloire et qui forment son *Tombeau*, 1360. (V. les édit. originales).

— La *Vie de Ronsard*, par BINET.

— Les *Éloges* de SAINTE-MARTHE.

— Les ouvrages de COLLETET, BAILLET, MÉNAGE, NICERON et GOUJET, mentionnés à la Bibliographie.

— Le *Dictionnaire* de MORÉRI (2^e édit., 1739), art. *Bellay* et *Chabot*.

— La *Notice* de SAINTE-BEUVE, écrite en 1840 pour l'édit. V. Pavie et réimprimée à la suite du *Tableau de la poésie française au xvi^e siècle*.

— Le *Mémoire* de REVILLOUT, 1867.

— La *Notice* de MARTY-LAVEAUX, en tête de son édition.

— Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de C. PORT, 1878, art. *Dubellay*, *Livé*, *Turmelière*.

— La plaquette de L. SÉCHÉ sur *Joachim du Bellay*, 1880.

— La *Notice* de C. BALLU, qui précède l'Édition du Monument, 1894. C'est le dernier travail publié sur la vie du poète, le moins incomplet et le mieux informé.

cheries, les forests, les chasses à toutes bestes et oyseaux, la foison de toutes sortes de grains, les perrieres de tuffeaux, ardoises, marbres, et autres pierres blanches, grises, noires, et d'autres couleurs : les coustaux et vallees, les plaines, bourgades, villages et paroisses, les benefices et domaines ecclesiastiques, royaux, nobles, roturiers et populaires : et finalement un incroyable nombre d'habitans de tous estats, et un million d'autres singulieres particularitez d'Anjou : je ne doute point qu'ils n'admirassent la grandeur et excellence de ceste belle patrie¹. »

Cette belle patrie est en effet une des plus douces contrées de France. L'air y est pur, le climat tempéré : point de froids rigoureux, point de chaleurs extrêmes. Le sol y produit toute sorte de biens. C'est un épanouissement de vie large et gaie, de richesse plantureuse. L'abondance de toutes choses « dans la suavité de l'air et du sol² » a fait à cet heureux pays une antique réputation de *mollesse* et de *facilité*³.

Le grand charme de l'Anjou, comme aussi de la Touraine, c'est son fleuve, cette Loire aux eaux claires qui le traverse de part en part. Elle coule sur son lit de sables, d'un cours nonchalant, semée d'îles verdoyantes, entre deux rives herbeuses qui s'allongent en courbes flexibles, indéfiniment. D'Angers à Nantes, à perte de vue, s'étend une vaste suc-

¹ *Brief discours gentil et proufitable sur l'excellence et antiquité du pays d'Anjou... par le sieur Dufau-Robin, Gentil-homme Angevin*, p. 4. Paris, 1582. (Bibl. Nat. — Lk2. 116). — Rapprocher un curieux chapitre d'un autre chroniqueur angevin, Jehan de Bourdigné, *Chroniques d'Anjou et du Maine* (Angers, 1529), 1^{re} part., chap. iv : « *En quelle contrée de Gaule est le pays d'Anjou situé. Et de la fertilité d'icelluy, et quelles forestz et fleuves plus renommés y sont* ». Réimpression du C^o de Quatrebarbes, Angers, Cosnier et Lachèse, 1842, 2 tom. en 1 vol. in-8°, p. 20. (Bibl. Nat. — Lk2. 115).

² Sainte-Beuve, *Notice sur J. du Bellay*, p. 353, n. 1.

³ *Andegavi molles*, dit une expression devenue proverbiale qu'on voudrait faire remonter jusqu'à César. *Faciles Andegavi*, dit une autre locution que rappelle fièrement J. de Bourdigné, l'attribuant à Philippe de Longoïl, « orateur françois, homme de grant littérature » (1^{re} part., chap. v, p. 25).

cession de champs, de prés, de bois, de jardins et de vignobles. Au bord du fleuve, poussent des saules, des trembles, des peupliers. De vertes collines, de distance en distance, servent de cadre à cette jolie vallée, et, vivant témoignage que l'homme se complait au sein de cette riante nature, les villes et les bourgs s'élevaient dans toutes les directions, avec un air d'aisance et de gaieté : lorsqu'on descend la Loire, partout, sur les deux rives, on ne voit que moulins à vent, tourelles de châteaux et flèches d'églises. Ce n'est pas que ces paysages offrent une très grande variété. Sous la douce lumière d'un ciel bleuté que sillonnent de légers nuages, ils se déroulent, tranquilles et sereins, dans leur grâce un peu monotone. Il s'en exhale pourtant une poésie délicieuse : cette quiétude parle au cœur et le séduit¹.

Voilà le pays qui donna naissance à Joachim du Bellay, les horizons paisibles et lumineux qu'il contempla dès ses tendres années.

II

Il était issu d'une antique famille de l'Anjou², qui prétendait remonter au temps d'Hugues Capet³. Les du Bellay tiraient leur origine et leur nom d'un petit fief situé près d'Allonnes-sous-Montsoreau⁴. Longtemps obscure, cette famille n'avait commencé de se faire un peu connaître que vers le

¹ Cf. l'attrayante description que fait du pays d'Anjou — qu'il connaît si bien et hérit si fort — M. Léon Séché, dans son Introduction aux *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, p. xvii sqq.

² Sur l'origine de cette famille qu'on a souvent confondue, bien à tort, avec une autre famille également angevine, les Bellay de Montreuil, v. Cél. Port. *Dictionn. de Maine-et-Loire*, art. *Hubellay*, t. II, p. 66, et Ballu, *Notice sur J. du Bellay*, p. xli sqq.

³ « Jam inde a Capeti Regis temporibus, qui ante sexcentos annos rerum in Gallia potitus est, Bellaïorum gens et genere illustris et rerum gestarum magnitudine nobilis enituit ». Sainte-Marthe, *Elogia* (1598), p. 12.

⁴ Commune du canton de Saumur (Maine-et-Loire).

xiii^e siècle avec Hugues III du Bellay, chevalier, seigneur des Brosses d'Alloues. Elle s'était signalée au xv^e siècle dans les guerres contre les Anglais. Ses armes étaient *d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur mises en orle, trois en chef et trois en pointe*.

Au milieu du xvi^e siècle, elle était à coup sûr une des plus illustres parmi la noblesse de France. Cette illustration, elle la devait à quatre frères de la branche de Langey¹, qui s'étaient fait un nom glorieux dans la politique et dans l'Église, dans les armes et dans les lettres.

L'ainé, Guillaume, grand capitaine et fin diplomate, avait joué sous François I^{er} un rôle des plus brillants. Je n'ai pas à rappeler les services qu'il rendit au souverain, ses missions en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, ses exploits militaires, surtout sa défense du Piémont, dont il était gouverneur, contre les Impériaux. « Cet homme-là m'a fait plus de mal que tous les Français », disait de lui Charles-Quint.

Le second, Jean, évêque et cardinal, avait constamment secondé les efforts de son frère. La situation éminente qu'il occupait dans l'Église, en lui permettant d'entamer et de poursuivre, sous des dehors religieux, des négociations subtiles et délicates, lui donnait sur la marche des affaires une influence considérable. Il tient d'ailleurs dans la vie de Joachim une place trop importante pour qu'il n'y ait pas lieu, quand l'heure en sera venue, de s'étendre sur son compte.

Martin, le troisième, avait suivi Guillaume dans la carrière des armes. Il avait pris une part active à toutes les guerres

¹ C'est une branche cadette : ces quatre frères — Guillaume, Jean, Martin et René — étaient les enfants de Louis du Bellay, seigneur de Langey, troisième fils de Jean IV du Bellay. — Le poète au contraire appartenait à la branche aînée, descendant d'Eustache du Bellay, seigneur de Gizeux, fils aîné de Jean IV. — V. le *tableau généalogique de la famille du Bellay*, dans l'édit. Siché.

de l'époque et s'était vaillamment comporté sur les champs de bataille de Flandre et d'Italie.

Le dernier, René, moins en vue peut-être, avait montré, comme administrateur du diocèse du Mans, de rares qualités morales, un grand zèle pour le bien des pauvres. Esprit ouvert, il avait le goût des sciences physiques, s'occupait d'agriculture et d'horticulture, faisait dans son domaine de Touvoyc du jardinage et de l'élevage : ce qui ne l'empêchait pas de porter aux lettres un égal intérêt et d'avoir pour secrétaire un poète de son diocèse, Jacques Peletier du Mans.

C'est d'ailleurs un trait commun à tous ces du Bellay d'avoir eu le respect et l'amour des choses de l'esprit. Ces hommes d'action étaient, à leur manière, des intellectuels ¹. Très pénétrés du mouvement de la Renaissance, ils avaient le culte des lettres, se faisaient les protecteurs des artistes et des savants, et même se mêlaient d'écrire : le cardinal a composé des poésies latines, Guillaume et Martin ont laissé des mémoires.

Ce n'est pas à la branche de Langey que Joachim appartenait, mais à la branche aînée, dont l'histoire est moins connue ². Il avait pour aïeul Eustache du Bellay, seigneur de Gizeux en Touraine, premier écuyer tranchant et conseiller du roi Charles VIII, lequel Eustache épousa Catherine de Beaumont ³. Son père, Jean du Bellay, seigneur de Gonnord ⁴, a laissé quelques traces. En 1489, il faisait la guerre en Breta-

¹ « Pari animorum contentione rem maxime omnium laudabilem perfecturum, quam ne velle quidem ulli Gallorum antea in mentem venerat, ut armorum gloriam cum literarum dignitate copularent ». Sainte-Marthe, *loc. cit.* — Sur ce point, v. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, III, 73-161.

² La généalogie de la famille du Bellay se trouve contenue dans sept manuscrits de la Bibl. Nat. (fr. 20.222, 20.229, 20.234, 20.241, 20.252, 20.265, 20.292). Je les ai consultés. Les renseignements qu'ils fournissent sur la famille *immédiate* de notre poète sont malheureusement incomplets, obscurs, et souvent contradictoires.

³ Ballu, p. XLII.

⁴ Commune du canton de Thouarcé (Maine-et-Loire).

gne contre les Anglais, à la tête d'une compagnie de quarante lances, lorsque le roi le nomma gouverneur de Brest ¹. Le 12 octobre 1504, d'après Moréri ², il épousa Renée Chabot, qui descendait d'une ancienne maison de Poitou, et qui peut-être était sa cousine ³. Renée était la seule fille et l'unique héritière de messire Christophe Chabot, seigneur de la Turmelière et de Liré : c'est ainsi qu'en 1521 ⁴ ces deux fiefs passèrent dans la maison du Bellay ⁵. Du mariage de Jean du Bellay et de Renée Chabot, naquirent trois enfants : une fille et deux fils ⁶. La fille, Catherine, dont j'ignore la date de naissance, épousa Christophe du Breil, seigneur de la Mauvoysinière ⁷. Le fils aîné fut René du Bellay, le cadet fut notre poète ⁸.

¹ D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707. liv. XXI, ann. 1489 (t. I, p. 799) : « Quoiqu'il y eust un commandant à Brest, appelé Henri de Monestai, le Roi ne laissa pas d'y en envoyer un second, qui fut Messire Jean du Bellai, avec sa Compagnie de quarante Lances ». Cf. Ms. fr. 20.265, f^o 40 r^o. — Aux *preuves* de l'ann. 1468 (t. II, p. 1303), je trouve mentionné, parmi les gens à cheval de l'arrière-ban composant l'armée d'Ancenis, sous les ordres du marquis de Pont-à-Mousson, un « M^r du Bellay » qui commande à « vi hommes d'armes et xxii archiers ».

² *Dictionnaire*, III, 424, art. *Chabot*.

³ Ms. fr. 20.265, f^o 40 r^o.

⁴ L. Sêché, *Joachim du Bellay*, p. 12. — Cette date de 1521 est celle de la transmission des fiefs (vraisemblablement à la mort de Christophe Chabot), et non pas, comme le croit M. Sêché (p. 20), la date du mariage de Jean du Bellay et de Renée Chabot. Autrement on ne s'expliquerait pas la tutelle de Joachim par son frère aîné.

⁵ Sur ces deux fiefs, v. Cél. Port, art. *Liré* (II, 523) et *Turmelière* (III, 641). — Ces deux fiefs avaient été réunis l'un à l'autre : la Turmelière était devenue le château seigneurial de la paroisse de Liré.

⁶ Dans l'épître dédicatoire *au Roy* (Charles IX) qui précède son édition des œuvres complètes du poète (20 nov. 1568), Aubert donne à Joachim *deux frères* qui dans leur jeunesse auraient été capitaines de cheveu-légers (Marty-Laveaux, Appendice de la *Notice*, p. xxxix). Je n'ai trouvé trace nulle part de ces deux frères.

⁷ On trouve dans les *Vers Lyriques* de du Bellay (1549) une ode *au seigneur Christophe du Breil : de porter les miseres et la calumnie* (Marty-Laveaux, I, 202). Nul épanchement dans cette ode morale, rien qui dénote l'intimité. Joachim n'a jamais parlé de sa sœur. — C'est elle, à la mort du poète, qui devait hériter de tous les biens de la branche.

⁸ Besly, dans son *Histoire des contes de Poictou et dues de Guyenne*, Paris, 1647, in-f^o, p. 82, veut qu'il ait été bâtard. Ménage a réfuté cet étrange assertion (*Anti-Bailllet*, édit. de 1730, chap. xxxv et xlv, p. 65 et 93. — *Ménagiana*, édit. de 1715, t. III, p. 381).

III

C'est au château de la Turmelière, non loin de Liré ¹, que Joachim vit le jour. Cette humble bourgade, qu'un sonnet des *Regrets* a rendue immortelle, est située aux confins de l'Anjou. Le petit village, si cher à son cœur, s'élève sur un coteau qui domine la Loire, et du manoir « basty par ses ayeux » le poète put souvent contempler la belle vallée où coule le fleuve, ces eaux si calmes, limite naturelle de sa terre angevine, et par delà, sur l'autre bord, la terre vassale des barons d'Ancenis, qui relevait de la Bretagne ².

L'année de sa naissance est restée indécise. Tous ses biographes se partagent entre 1524 et 1525. Sur le socle de la statue d'Ancenis on a gravé 1524. M. Célestin Port est le seul qui propose 1523. Pour ma part, je n'hésite pas à penser que la vraie date est 1522. Un aveu formel du poète, que confirment et son épitaphe, faite en 1560 par son ami

¹ Commune du canton de Champtoceaux (Maine-et-Loire).

² Dans ces derniers temps, on a voulu faire du poète angevin un demi-Breton. On allègue qu'il avait du sang breton dans les veines, puisque sa quadrisaïeule, Jeanne Sauvain, était fille de Pierre d'Ancenis ; que les seigneurs de Liré partageaient avec les barons d'Ancenis le droit de péage et de pontonage sur la Loire : que Liré, qui était de l'Anjou pour le temporel, était de la Bretagne pour le spirituel, et que J. du Bellay, sur les registres de l'Église de Paris, est porté comme clerc du diocèse de Nantes, *clericus Nannetensis Diocesis*. Une chose est certaine, c'est que du Bellay dans ses vers a souvent parlé d'Angers et de l'Anjou, jamais il n'a rien dit d'Ancenis et de la Bretagne. M. Séché, dans sa plaquette (p. 5 sqq.), nous en donne la raison : entre l'Anjou et la Bretagne, il y a *toujours* eu rivalité, pour ne pas dire hostilité. Mais M. Séché ne me semble pas très conséquent avec lui-même, lorsqu'il parle, dans son Introduction sur la poésie bretonne-angevine (p. xxx), des « relations fréquentes et de bon voisinage qui s'établirent de bonne heure entre les deux rives ». La vérité, c'est que les deux provinces étaient séparées par 500 mètres de Loire, que l'absence de pont rendait les communications assez difficiles, et que les haines féodales ne contribuaient pas à les rapprocher. Au surplus, il n'y aurait pas lieu d'insister sur une si mince question, si ces jalousies de clocher ne s'étaient réveillées naguère entre Angevins et Bretons, lors de l'érection de la statue d'Ancenis, et n'avaient failli compromettre un moment le succès de l'entreprise.

Pierre de Paschal, et le témoignage toujours considérable de l'historien de Thou, me paraît autrement décisif sur ce point que l'assertion de Sainte-Marthe, répétée depuis Colletet par tous les biographes et par tous les critiques¹.

Sans insister outre mesure, il est cependant permis, avec M. Ballu, de signaler au passage la tardive naissance de du

¹ Quelques explications sont ici nécessaires. En réalité, l'opinion traditionnelle sur la naissance de du Bellay peut invoquer deux arguments : 1^o ce passage des *Regrets* (s. 26) :

Tu me croiras (Ronsard) bien que tu sois plus sage,
Et quelque peu encor (*ce croy-je*) plus aagé.

Ronsard étant né le 11 sept. 1524, on en conclut que du Bellay naquit à la fin de 1524 ou dans le courant de 1525 ; — 2^o le témoignage de Sainte-Marthe : « *Sub annum aetatis quintum et tricesimum diem clausit* ». (*Elogia*, 1598, p. 40). Les vers des *Regrets* ne me semblent prouver qu'une chose, l'incertitude de du Bellay concernant la naissance de son ami : il le *croit* plus âgé que lui, mais il n'en est pas sûr. Quant à Sainte-Marthe, il écrit 37 ou 38 ans après la mort du poète, ses souvenirs peuvent manquer de précision ; et d'ailleurs, on relève dans ses *Éloges* plus d'une erreur : c'est à lui par exemple que l'on doit cette légende invraisemblable qui nous montre du Bellay en passe de devenir archevêque de Bordeaux — Il est aisé d'établir que Joachim a dû naître en 1522. Dans une épigramme à son ami Gordes (*Poemata*, f^o 24 r^o), qui date *au plus tard* de 1537, il déplore en ces termes sa précoce vieillesse :

Jam mea Cygnacis sparguntur tempora plumis,
Inflicet et flavas cana senecta comas.
Sic nobis perit ante diem decus omne juventae.
Et faciunt septem lustra peracta senem.

Ainsi donc en 1537 il avait *trente-cinq ans accomplis*, ce qui reporte sa naissance à l'année 1522. « La nécessité du vers l'emporte ici sur l'exacte chronologie », s'écrie Sainte-Beuve, et M. Ballu : « C'est pure licence poétique ». Mais pourquoi donc ? Ce sont là gratuites affirmations. Quelle raison empêche de prendre à la lettre les paroles du poète ? Je les crois pour ma part d'autant plus véridiques qu'elles sont pleinement confirmées : 1^o par l'épithaphe que lui fit, quelques jours après sa mort, son grand ami Pierre de Paschal : *VIXIT ANNOS XXXVII*, lit-on à la fin de cette épithaphe (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 385) : du Bellay étant mort le 1^{er} janvier 1560, que l'on comptait alors 1559, c'est dire qu'il est né l'an 1522 : — 2^o par ce qu'écrivit de Thou dans son Histoire (lib. XXVI, ann. 1560) : « *Annus agens xxxvii decessit* » — J'ajoute que dans son Oraison funèbre de Ronsard (1586), Jacques Veillard de Chartres nous dit encore : « *Com militones habuit loach, Bellaium, Pont. Thyarrhacum aetate quidem proveciores* » (f^o 15 v^o). Voilà donc quatre témoignages antérieurs à celui de Sainte-Marthe et dont l'importance n'est pas contestable.

Bellay. Son père et sa mère avaient dix-huit ans de ménage lorsqu'il vint au monde : ils n'étaient plus tout jeunes, et l'enfant, semble-t-il, s'en ressentit. Il naquit souffreteux. « J'ay le corps maladif », a-t-il dit de lui-même ¹. Le fait est qu'il avait une santé déplorable : presque toute sa vie, nous le verrons malade. De là chez lui, dès l'origine, un grand fonds de mélancolie, qu'accrut encore, au cours de sa rêveuse enfance dans le vieux manoir de ses pères ², un commerce journalier avec la nature. L'antique château féodal, aux airs sombres de forteresse, se dressait au milieu de la campagne. C'est là qu'il grandit. J'imagine que sa jeune âme, délicate et sensible, dut subir fortement le charme de cette vivante solitude. Plus d'une fois sans doute, de ses fenêtres et de ses tours, il regarda ce vaste et lointain horizon qui décrit un arc de cercle de trente lieues d'étendue : ses yeux se posèrent sur le riant paysage qui déroulait ses beautés enchanteresses. Plus d'une fois, il écouta le chant des oiseaux dans les arbres, le bruit plaintif du vent à travers les peupliers de la Loire, le murmure argentin de la fontaine qui coule encore au bas de la colline. Sensations délicieuses, qui pénétrèrent profondément son cœur d'enfant ! Plusieurs de nos vieux poètes, on en a fait la remarque, ont eu très vif le sentiment de la nature : c'est qu'ils ont grandi tout près d'elle. Ronsard, qui l'a si bien chantée, a vécu son jeune âge en pleine campagne, au château de la Poissonnière. Il demeure toujours quelque chose des impressions reçues au matin de la vie. Partout du Bellay gardera devant ses yeux les fraîches visions

¹ *Regrets*, s. 39.

² Du vieux château de la Turmelière, incendié pendant les guerres de Vendée en 1793, il reste encore aujourd'hui des ruines imposantes : trois tours ébréchées que relie entre elles une courtine aux machicoulis recouverts de lierre. Le lecteur pourra se reporter aux descriptions qu'en ont données M. Léon Séché (*La poésie bretonne-angevine*, p. xx-xxi) et M. Armand Silvestre (*Revue des Provinces de l'Ouest*, sept. 1894, p. 114 et 118). V. aussi l'eau-forte de Pierre Vidal, en tête de la plaquette de L. Séché.

de sa jeunesse ; elles le suivront jusque sur les bords du Tibre et feront de lui, lorsqu'il les traduira dans la langue des vers, le plus mélancolique des poètes de terroir.

Dès ses premières années, il connut la souffrance. Sur ce point nous avons ses aveux. Dans une touchante *Élégie* qu'il adressait, quelques semaines avant sa mort, à celui qu'il nommait « son Pylade », Jean de Morel ¹, il nous a lui-même ouvert son cœur et, faisant un amer retour sur le passé, nous a redit les sombres tristesses de son enfance. Il est seulement fâcheux qu'il ait été trop discret. Le peu qu'il nous découvre excite plutôt qu'il ne satisfait notre curiosité. Ses confidences sont trop brèves pour nous permettre de reconstituer comme nous voudrions cette enfance abandonnée et solitaire.

De très bonne heure il perdit ses parents. Sans doute il était trop jeune pour en avoir gardé quelque souvenir : toujours est-il que dans ses poésies françaises il n'en parla jamais. Resté orphelin à l'âge où l'on a tant besoin des caresses d'un père, des baisers d'une mère, qu'allait-il devenir ? Il reçut les soins de son frère aîné ².

René du Bellay, seigneur de Gonnord, était certainement plus vieux que Joachim d'un assez grand nombre d'années, puisqu'il lui servit de tuteur. La seule chose qu'on sache de lui, c'est qu'il fut en 1551 gouverneur de Metz ³. Il avait épousé Magdeleine de Malestroit, seconde fille de Guillaume de Malestroit, seigneur de Houdon ⁴. De cette union naquit un fils, Claude du Bellay, dont Joachim, à la mort de son frère en 1552, devait être à son tour le tuteur.

¹ *Elegia ad Ianum Morellum Ebredun. Pyladem suum*, à la suite des *Xenia* (Paris, F. Morel, 1569, in-4°).

² *Élégie à Morel* :

Vix puero mihi namque parens ereptus uterque
Fraterno miserum deserit arbitrio.

³ Ms. fr. 20.263, f° 44 v°.

⁴ Ms. fr. 20.222, f° 76 r°, et 20.263, f° 74 v°.

Que fut la vie de l'orphelin sous la direction de ce frère aîné ? Je ne sais trop, mais il n'apparaît pas que le pauvre enfant ait eu beaucoup à se louer de sa sollicitude. René du Bellay semble s'être acquitté bien légèrement de ses devoirs de frère et de tuteur. Telle était la fatalité qui s'acharnait sur Joachim qu'après avoir perdu tout jeune son père et sa mère, il lui fallait encore trouver l'indifférence chez celui-là même dont la chaude tendresse aurait pu seule adoucir ses chagrins, en compensant les affections qui lui manquaient. Navrante destinée ! M. Fagnet a noté justement que du Bellay n'eut pas, comme Ronsard avant ses malheurs, « toute une période d'enfance heureuse, d'adolescence enivrée et de brillante jeunesse ¹ ». Il a souffert pendant tout son jeune âge. Comment ces souffrances n'auraient-elles pas augmenté sa mélancolie naturelle ?

Le grand reproche que Joachim a fait à son frère, c'est d'avoir négligé son instruction. « J'ay passé l'age de mon enfance et la meilleure part de mon adolescence assez inutilement », disait-il en 1550 dans la seconde préface de *l'Olive* (I. 71). et, précisant davantage sa pensée dans la *Complainte du Desesperé* (1552), il s'écriait :

Qu'ay-je depuis mon enfance
 Sinon toute injuste offence
 Senty de mes plus prochains ?
 Qui ma jeunesse passée
 Aux tenebres ont laissée
 Dont ores mes yeux sont plains. (II, 4).

Cette coupable négligence lui tenait au cœur. Il y revient encore, non sans amertume, dans son *Élégie à Morel* : « Sous la tutelle de mon frère, ma première jeunesse fut perdue, qu'il convenait nourrir de la culture des lettres. Elle fut

¹ *Seizième siècle*, p. 290.

perdue, comme en un vert jardin une tendre fleur que nulle onde n'arrose, que nulle main ne cultive ¹ ».

Son tuteur aurait pu l'envoyer faire ses études à l'Université d'Angers. Elle était alors une des premières du royaume, si l'on s'en rapporte à J. de Bourdigné (1529) : « Elle obtient bruit de estre l'une des universitez de France la mieulx privilégiée, et non sans cause, ven le merveilleux et louable faict d'estude que l'on y exerce. Car en oultre les colléges et escolles de grammayre, poélerie et orateurerie qui tant en langue greeque que latine ordinairement y fleurissent, y a ou corps de l'université cinq facultez, dont la première est théologie, la deuxiesme médecine, la tierce et la quarte sont les facultez des droietz canon et civil, et la cinquiesme est celle des ars. Et pour régenter en toutes lesdictes facultez en chacune d'icelles sont notables et scientifiques docteurs régens ² ». Soit au Collège d'Anjou, soit à la Faculté des Arts, Joachim eût appris les lettres latines et sans doute aussi les éléments de la langue grecque ³, comme devait le faire quelques années plus tard son compatriote Jean Bodin d'Angers. Je ne vois pas que René du Bellay ait pris soin de donner à son pupille cette culture littéraire ⁴.

Ainsi l'enfant grandit, au château de la Turmelière, dans un complet désœuvrement intellectuel. Et pourtant il sentait le besoin de s'instruire. Il avait l'esprit vif, éveillé. Son commerce intime avec la nature l'avait prédisposé dès long-

¹ *Élégie à Morel* :

Sub quo prima perit nobis ineulta juventa,
Quam deceit studiis excoluisse bonis.
Illa mihi perit viridi cœn flosculus horto,
Quem nulla unda rigat, nec manus ulla colit.

² *Chroniques d'Anjou*, 1^{re} part., chap. iv, p. 22.

³ Sur ce point, v. la thèse de M. l'abbé Ch. Marchand, *De Græcarum litterarum studio apud Andegavos in xvi^o seculo*, 1889.

⁴ En tout cas, il n'existe aucune trace du passage de J. du Bellay à l'Université d'Angers. Je dois ce renseignement à M. l'abbé Ch. Urseau, chanoine honoraire d'Angers, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, que je suis heureux de remercier de son obligeance.

temps aux émotions poétiques. Une inclination presque irrésistible l'entraînait vers la Muse :

..... Elle a, dès mon enfance,

Tousjours guidé le cours de mon plaisir,

disait-il plus tard dans la dédicace des *Regrets*¹. C'est alors sans doute qu'il lut pour la première fois les poètes français, en attendant qu'une éducation plus approfondie et plus méthodique l'initiât aux chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine².

Mais en l'absence d'études sérieuses, des rêves hantaient l'imagination de cet adolescent songeur et désœuvré. Dans la retraite de son manoir, les bruits du dehors venaient troubler ses pensers solitaires. Il entendait parler du vaillant capitaine qui là-bas, en Italie, après tant de missions si fameuses, couronnait sa carrière de héros en organisant avec une science consommée la défense du Piémont. Il entendait parler de l'habile cardinal qui soutenait à Rome, avec une si féconde diplomatie, les intérêts politiques et religieux du roi de France. Une fierté le prenait à se dire qu'il était de leur race, qu'il

¹ Cf. ce qu'il disait en 1550 dans la seconde préface de l'*Olive* : « Par je ne sçay quelle naturelle inclination, j'ay tousjours aimé les bonnes lettres : singulièrement nostre poésie francoise, pour m'estre plus familiere, qui vivoy' entre ignorans des langues estrangeres » (I, 71).

² Tous les biographes de du Bellay sans exception, s'appuyant sur l'*Élégie à Morel*, rapportent à son adolescence une maladie des plus graves, qui l'aurait cloué deux ans sur un lit de douleur, et pendant laquelle il n'aurait eu d'autre consolation que de lire les poètes grecs et latins. C'est là, je crois, une erreur de date. En effet : — 1° En 1550, Ronsard, dans une ode (Blanchemain, II, 216), a célébré la convalescence de du Bellay, qui relevait d'une maladie dont il avait failli mourir ; du Bellay lui-même a parlé de cette maladie vers la même époque : ce qui rend la première très douteuse. — 2° Cette lecture des poètes grecs et latins contredirait tout ce que du Bellay nous a conté de son adolescence inculée et négligée. — 3° On ne comprendrait pas ce vers : *Tum coepi Aonio cognitus esse choro* (c'est alors que je me fis connaître dans le chœur des poètes), puisqu'il ne se révéla poète qu'en 1549. Cette phrase ne peut s'entendre évidemment que des recueils publiés alors par du Bellay. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il faut reporter à cette date la maladie dont il s'agit.

portait le même nom. Mais il sentait aussi toute la distance de leur grandeur à sa petitesse. Combien sa branche était obscure ! Il n'était, lui, qu'un simple gentilhomme campagnard¹. Plein d'un respect ému pour ces parents illustres, il les contemplait dans l'éclat de leur gloire, les vénérât comme on vénère des Dieux :

Hos ego praecepue, gentis duo lumina nostrae,
Suspexi fratres, utque Deos colui.

Quoi d'étonnant dès lors qu'il ait formé le vœu de marcher sur leurs traces, de suivre pieusement ces grands exemples domestiques ! Tout d'abord, il rêva, sous l'égide de Langey, de se pousser à la Cour et de faire son chemin dans les armes. Les trophées de Miltiade l'empêchaient de dormir². La mort de Langey, survenue le 9 janvier 1573, ruina ces beaux projets. Mais le cardinal restait, environné de son double lustre poétique et religieux³. A défaut d'épée, on pouvait être d'Église, et la faveur de ce puissant prélat était de nature à mener loin ses protégés. Du Bellay le comprit. Il savait que l'étude du droit pouvait le conduire à l'état ecclésiastique. Soit qu'il déferât aux conseils du cardinal⁴ qui

¹ Si ne suis-je Seigneur, Prince, Marquis, ou Conte. (*Regrets*, s. 74)

² *Élégie à Morel* :

Non animus deerat studiis gravioribus aptus,
Quique aulam posset militiamque sequi.
Et mihi robur erat, nec prorsus inutilis armis
Dextera, dum viridis nostra juvena fuit.
Nam quae animos facerent, exempla domestica nobis
(Ut reliquos taceam) Langius ipse dabat...
Haec mihi Miltiadis poterant velut esse trophaea,
Hi stimuli, haec animo maxima cura meo.

³ *Élégie à Morel* :

Ille etiam mentem stimulis urgebat honestis
Pierii Janus gloria prima chori :
Purpurei Janus princepsque Senatus,
Quem Janum ut geminum maxima Roma colit.

⁴ Il importe de marquer exactement sa parenté avec le cardinal. Les quatre frères du Bellay étaient les cousins germains de son père. Joachim

désirait se l'attacher — comme l'a supposé Sainte-Beuve — soit qu'il agit de sa propre initiative. Joachim, ayant dépassé la vingtaine, se résolut à prendre la route de la Faculté : il obtint de son frère de partir pour Poitiers.

IV

Poitiers n'était pas alors la ville morte qu'elle est aujourd'hui. C'était « un centre littéraire très important, comme il n'y en avait que trois ou quatre en province¹ », et qui jouait dans l'ouest de la France à peu près le même rôle que Lyon au sud-est, Toulouse au midi. Son Université, fondée en 1431, attirait de très loin un concours énorme d'écoliers. Là se pressaient des jeunes gens désireux d'allier à la science du droit le culte des lettres. C'est ainsi qu'aux environs de 1555, nous trouvons à Poitiers une vraie colonie de poètes : Antoine de Baif, Jacques Tahureau, Jean de la Péruze, Charles Toutain, Scévole de Sainte-Marthe, Vauquelin de la Fresnaye. Ces gentils esprits, plus passionnés pour les Muses que pour la chicane, coulaient « une douce existence de rimeurs nonchalants, le long des rives du Clain et sur le mont Joubert² », et l'un d'eux plus tard, évoquant ces souvenirs de jeunesse, s'écriait :

n'était donc pas, comme on le répète à peu près partout, le *neveu* du cardinal au sens où nous prenons ce mot : il était simplement son *neveu à la mode de Bretagne*. Mais l'erreur, si c'en est une, vient de loin : elle est déjà commise en 1559 par Ronsard, qui, dans une ode à Joachim du Bellay, parlant des éloges donnés par Salmon Maerin au cardinal, écrit :

Maerin a sacré la mémoire
De l'oncle, et j'honore la gloire
Du neveu, qui s'honore mieux.

(Blanchemain, II, 215).

¹ Faguet, *Seizième siècle*, p. 290.

² A.-P. Lemercier, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye*, thèse, Nancy, Sordoillet, 1887, in-8°, p. 19. — Cf. Pr. Blanchemain, *Poètes et Amoureuses. Portraits littéraires du XVI^e siècle*, Paris, Willem, 1877, t. II, p. 279.

En ce temps, ô quel heur ! sans haine et sans envie
 Nous passions dans Poitiers l'avril de nostre vie :
 Au lieu de demesler de nos droits les débats,
 Muses, pipez de vous, nous suivions vos ebats ¹.

La vie qu'on menait à Poitiers ne devait pas être sensiblement différente quelque dix ans plus tôt, lorsqu'y débarqua du Bellay.

Selon toute vraisemblance, c'est vers 1545 qu'il faut placer son arrivée ². En venant à Poitiers, Joachim ne tombait pas tout à fait en pays inconnu : il retrouvait là des souvenirs de famille. Sa mère, Renée Chabot, était, nous le savons, d'origine poitevine. Deux membres de la maison du Bellay, jadis, avaient été, l'un abbé, l'autre diacre de N.-D. de Poitiers ³.

D'autant plus zélé pour l'étude que son instruction avait été plus négligée, le jeune Angevin suivit avec ardeur les cours de l'Université. Qui voudra savoir ce qu'étaient ces cours lira dans les *Epistres morales et familières* de Jean Bouchet (1545) sa naïve et curieuse *Epistre à Messieurs les Escoliers de l'Université de Poictiers, contenant louange des sciences et l'estat de scolarité* ⁴. Sans nul doute, il eut tout d'abord à suppléer aux lacunes de son instruction première. S'il n'avait déjà quelque teinture du latin, c'est à Poitiers qu'il l'apprit : sans cela comment eût-il fait son droit ? Mais il était jeune, enthousiaste, actif au travail, très désireux de réparer le temps perdu, d'intelligence souple et prompte. Il vivait dans un milieu littéraire. C'était assez pour acquérir

¹ Vauquelin de la Fresnaye, *Art Poétique*, liv. II, v. 1067 sqq. — Édit. G. Pellissier, p. 122.

² C'est la date que donnent M. Fagnet et M. Pellissier.

³ L'abbé s'appelait René, le diacre Martin. C'était deux frères de son grand-père Eustache du Bellay.

⁴ C'est la 13^e des *Epistres morales*, f^o 31. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 55₍₂₎).

vite une culture très passable. D'ailleurs, en 1546, il fit la rencontre de Muret, latiniste de vingt ans, qui, venu à Poitiers afin de poursuivre ses études de droit, enseignait les lettres au Collège Sainte-Marthe, expliquant à ses élèves l'*Amphitryon* de Plaute¹. Il se lia certainement avec lui. Peut-être n'est-il pas téméraire de supposer que c'est à son contact qu'il se perfectionna dans la connaissance de la langue latine. D'autres amis encore contribuèrent à lui rendre le séjour de Poitiers profitable, sans parler de ses maîtres et des relations qu'il put se créer dans la société mondaine. « Là, dit M. Faguet², il connut Aubert, qui fut l'éditeur de ses œuvres, les Sainte-Marthe, Jean de la Péruse, Bergier de Montembeuf, Tiraqueau le jurisconsulte³, très probablement les Dames des Roches⁴ ». Il se peut qu'il ait entrevu le procureur Jean Bouchet, « *traverseur des voyes périlleuses* », rhétoricien infatigable qui trouva moyen, en consacrant une heure par jour à la poésie, d'aligner jusqu'à cent mille vers. En tout cas, il conserva du vieux rimeur un assez mauvais souvenir pour le railler plus tard amèrement dans une phrase de la *Deffence*⁵.

Quel fruit du Bellay retira-t-il de ses études de droit ? Allait-il devenir, comme le prétend Colletet, « un grand jurisconsulte⁶ » ? On peut en douter. Mais une chose est certaine,

¹ Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 9. — Muret (1526-1585), plus jeune que du Bellay de quatre ans, mais beaucoup plus avancé que lui dans ses études, avait déjà donné sa tragédie latine de *Jules César*. Ce précoce humaniste était dès 1546 un docte professeur.

² *Seizième siècle*, p. 290.

³ Les œuvres de J. du Bellay contiennent un sonnet « à Monsieur Tyraqueau, conseiller en Parlement » (II, 136).

⁴ Je respecte le texte de M. Faguet. Mais les dames des Roches étant mortes de la peste en 1587, la mère âgée de 57 ans, il est plus que probable qu'en 1545 la fille n'était pas née.

⁵ Liv. II, chap. II. — Édit. Person, p. 159.

⁶ « Par la force de son esprit et par ses veilles assidues, dit Colletet, il devint un grand jurisconsulte, et tel que, s'il eût suivi cette noble profession, je ne fais point de doute qu'il n'eût tenu un rang fort honorable parmi

c'est qu'il s'occupa de lettres pour le moins autant que de droit. « A Poitiers, où mes parents m'avaient envoyé pour cultiver mon esprit, j'allais parfois écouter les cours de droit civil, mais bien rarement, et moins pour y apprendre quelque chose que pour contenter mes parents qui m'avaient voué à cette étude ». Qui parle ainsi ? Muret¹. Mais cet aveu, du Bellay n'eût-il pu le faire ? A mesure que son esprit se cultivait, son goût pour la poésie s'était développé. Non content de lire les poètes, il songeait à les imiter, à se faire poète lui aussi. C'est à cette époque qu'on doit rapporter ses premiers essais. Trop timide encore pour rien innover, il se bornait à suivre la route commune, emboitant le pas derrière Marot comme tous les autres². J'incline fortement à croire que c'est vers ce temps-là qu'il composa cette *Épithaphe de Clément Marot* dont la forme et le tour rappellent tout à fait les *épigrammes* de la vieille école :

Si de celui le tombeau veux scavoir.
 Qui de Maro avoit plus que le nom.
 Il te convient tous les lieux aller voir
 Ou France a mis le but de son renom.
 Qu'en terre soit, je te respons que non.
 Au moins de luy c'est la moindre partie.

les plus grands jurisconsultes de son siècle ; mais le ciel, qui le réservait à une étude plus agréable et moins épineuse, puisqu'il le destinoit à l'étude des belles-lettres et au doux exercice des Muses, lui donna de l'aversion pour ce qu'il savoit et de l'amour pour ce qu'il ne savoit pas encore si parfaitement ». Copie mscr., f^o 48 v^o.

¹ Préface des *Sentences grecques*. — Cité par Dejob, p. 3.

² Sur ce point, nous avons le témoignage formel de Claude Binet, dans son *Discours sur la vie de Ronsard* : « Environ l'an 1549, Joachim du Bellay, esprit noble et bien nay, et qui avoit quelques bons commencemens en la Poésie Françoisé, estant retourné de Poitiers, de l'estude des loix, auquel il avoit esté dédié, changea beaucoup son stit, qui sentoit encor je ne sçay quoy de rance, et du vieux temps, par la hantise de Ronsard et de Baif. » (Texte de 1586, p. 12).

L'ame est au lieu d'ou elle estoit sortie,
 Et de ses vers, qui ont domté la mort.
 Les Seurs luy ont sepulture batie
 Jusques au ciel. Ainsi, LA MORT N'Y MORD ¹. (l. 207).

En même temps, il se plaisait à faire assaut de poésie avec ses amis. Sainte-Marthe raconte à ce propos un petit incident qui n'est pas sans intérêt. Il y avait alors à Poitiers un jeune étudiant métromane, nommé Pierre Fauveau, dont Sainte-Marthe nous dit qu'il imitait avec beaucoup d'adresse, *prudently*, les tragédies de Sénèque. Un jour, un concours s'établit entre du Bellay, Muret et Fauveau : tous trois devaient composer sur le même sujet une épigramme amoureuse. On prit pour juge un poète de Loudun, alors en grand renom : Salmon Maerlin attribua la palme à Fauveau ².

C'est la première fois que nous rencontrons ce poète qui devait compter parmi les meilleurs amis de Joachim du Bellay. Jean Salmon, dit Maerlin (1490-1557) ³, natif de Loudun, sur les confins de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, disciple de Jacques Lefèvre d'Étaples, en relations avec tous les humanistes de l'époque ⁴, était en 1546, dans le monde des lettres, un personnage considérable. Il avait débuté dès 1515 dans la poésie latine ⁵, et tel était l'éclat de son talent que le roi François I^{er} l'avait nommé son valet de chambre au même titre que Marot. En 1528, il avait épousé Guillonne Boursault,

¹ Devise de Marot.

² Sainte-Marthe, *Elogia* (1598), art. *Petrus Fulvius*, p. 42-43. — Cf. Dreux du Radier, *Bibl. hist. et crit. du Poitou*, Paris, 1754, 5 vol., t. II, p. 228 sqq.

³ Sur ce poète aujourd'hui peu connu, le lecteur pourra consulter un assez bon article de J. Boulmier : « Salmon Maerlin, l'Horace français », *Bulletin du Bibliophile*, nov.-déc. 1871.

⁴ Guillaume Budé dans une lettre à Jean Lascaris, du 11 mai 1521, disait de lui : Σαλμόνωνος ἀνὴρ ὑπερβολικῶς καὶ ποιητικῶς ἑνδοξός.

⁵ Voir la liste de ses ouvrages dans Brunet, t. III, col. 1284-1285. — On trouvera des extraits de ses poésies dans les *Deliciae Poetarum Gallorum*, t. II, p. 453-573.

une jeune fille de son pays, qu'il aimait tendrement, et qu'il chantait en doux vers imités de Catulle et d'Horace, sous le nom de *Gélonis*, la Souriante (γέλωζ). Mais ce qui rapprocha surtout de lui Joachim, c'est qu'il était depuis longtemps le protégé des frères du Bellay, dont il redisait la gloire, et qui, poètes eux-mêmes, traitaient ce poète, leur panégyriste, sur le pied d'une certaine intimité. Justement, Salmon Macrin venait de présenter au public, à la suite d'un recueil de ses *Odes*, les poésies latines du cardinal¹. Il le faisait, disait-il, à son insu. Qu'il agit en effet de lui-même ou qu'il eût l'aveu secret du cardinal, une telle publication prouvait assez l'excellence de leurs rapports. On comprend que du Bellay, très prévenu pour cet ami de sa famille, soit allé vers lui volontiers, et que de là soient nées de sincères et cordiales relations. Macrin encouragea les débuts du jeune homme. La *Musagœomachie* (1550) ne laisse aucun doute sur ce point :

Le docte lue tant vanté,
Qui la mort de l'ignorance
Parmi Loudun a chanté.

¹ *Salmonii Maerini Iuliodunensis Odarum libri III ad Petrum Castellannum; Io. Bellaii cardinalis amplissimi poemata aliquot elegantissima*. Paris, Robert Estienne, 1546, in-8°. Macrin disait dans son épître liminaire : « Literatorum hominum nationi gratum me facturum putavi, si Io. Bellaii Cardinalis amplissimi poemata, hoc est Elegeias aliquot, Epigrammata et Odas nugis meis subjungerem. ... Nam cum ea ad amicos variis temporibus missa studiose accurateque collegissem, et claris viris iisdemque doctissimis legenda interim dedissem, permulti ex his elegantiam, sublimitatem, gravitatem poematum demirati, saepe mecum conquesti sunt indignissimum esse, nec omnino ferendum, si forte in tenebris ea perpetuo jacerent, nec unquam in hominum manus venirent. » Rappelant ensuite que les cardinaux Bembo et Sadoleit n'avaient pas cru déroger en publiant leurs poésies, il espérait que le cardinal du Bellay ne se fâcherait pas de cette publication subreptice, et comptait pour le défendre sur Pierre du Chastel, évêque de Mâcon, auquel il la dédiait : « Sperabam inde futurum ut, si Cardinalis Bellaius audacia mea forsitan offenderetur, quod se insecute atque inconsulto haec opuscula edidissem, unus, mihi praesto esse posses, cujus autoritate ac patrocinio me ipse defenderem. » (Bibl. Nat. — Rés. pXc, 1071).

Voire par toute la France,
 Me veut donner assurance
 De lâcher par l'univers
 Les traiz de mes petis vers. (I, 147).

L'exhorta-t-il, comme on l'a prétendu ¹, à n'écrire qu'en sa langue maternelle ? C'est possible. Ce poète latiniste, — par regret peut-être d'avoir tant sacrifié aux Muses de Rome, — n'avait-il pas, s'il en faut croire du Verdier ², composé des épigrammes françaises qu'un libraire de Poitiers, vers 1580, gardait encore en manuscrit ? Mais si du Bellay ne reçut pas de Maerin ce patriotique conseil, il le reçut à coup sûr de Jacques Peletier du Mans.

Est-ce à Poitiers que la rencontre eut lieu ? Sans pouvoir rien certifier, je crois pourtant la chose infiniment probable. La date, en effet, d'une précision rigoureuse, permet difficilement une autre hypothèse. Dans la seconde préface de l'*Olive*, du Bellay nous dit en termes très nets : « A la persuasion de Jaques Peletier, je choisi le Sonnet et l'Ode, deux poèmes de ce temps là (*c'est depuis quatre ans*) encore peu usitez entre les nostres » (I, 72). Cette préface étant de 1550, c'est donc exactement en 1546 qu'il faut placer le fait dont il s'agit. Or, cette année-là, nous venons de le voir, du Bellay poursuivait ses études à Poitiers. Quoi qu'il en soit, ils se lièrent d'autant plus vite que Peletier venait d'être, pendant cinq ans (1540-1545), secrétaire de l'évêque du Mans, René du Bellay. Le rapport des âges (Peletier avait vingt-neuf ans, du Bellay vingt-quatre) et leur goût commun pour la poésie achevèrent de fonder leur amitié. L'influence exercée par le poète manceau sur l'étudiant angevin fut décisive au point de vue de

¹ Ballu, p. 1.

² Du Verdier, *Bibl. franç.*, art. *Jean Salmon* : « Et si a fait des Épi-grammes François, bien troussés à l'imitation des Grecs, que j'ai vu écrits à la main au pouvoir d'un libraire de Poitiers » (II, 314).

sa carrière. Aussi me permettra-t-on d'entrer ici dans quelques développements. Il importe d'autant plus d'insister que Peletier, obscur aujourd'hui, pour ne pas dire tout à fait oublié, n'a pas dans nos histoires littéraires la place à laquelle il a droit¹.

Cet esprit aventureux et hardi, qu'Étienne Pasquier salue avec raison comme un précurseur de la jeune école², est le véritable initiateur de Joachim du Bellay aux idées de réforme poétique. Il venait de publier une traduction de l'*Art Poétique* d'Horace³, et la dédicace qu'il en faisait « à tresvertueux et noble homme Cretolle Perot, Ecuier, Seneschal du Maine », n'était pas autre chose qu'une vibrante apologie de la langue nationale. Cherchant pourquoi les écrivains de son époque n'approchaient pas dans leur style de la « copieuse vehemence et gracieuse propriété qu'on voit luire es auteurs anciens », Peletier en trouvait surtout l'explication dans le mépris où l'on tenait la langue maternelle⁴. Il déplorait une si coupable erreur. Sans doute, disait-il, on ne saurait rendre trop d'hommage à « ces deux tant celebres et honorables langues Latine

¹ Sur Jacq. Peletier du Mans, consulter — outre Nicéron (t. XXI) et Gonjet (t. XII) — les notices de Clinchamp (*Bulletin du Bibliophile*, juill. et oct. 1847), d'Hauréau (*Hist. litt. du Maine*, IV, 168), d'Héricault (*Poètes français de Crèpet*, I, 632), de Dessaix (réimpr. de la Savoie, Chambéry, 1856), de Pagès (réimpr. de la Savoie, Montiers, 1897).

² « Jacques Pelletier, qui commença d'habiller nostre Poësie à la nouvelle guise avecq'un tres heureux succès » (*Rech. de la France*, VI, 7). — « Jacques Pelletier, grand Poëte, Arithméticien, et bon Medecin, que je puis presque dire avoir esté le premier qui mit nos Poëtes François hors de page » (*Lettre à Ramus*, III, 4).

³ *L'Art Poétique d'Horace, traduit en vers Francois par Iacques Peletier du Mans, recongnu par l'auteur depuis la premiere impression. Moins et meilleur.* Paris, Michel de Vascosan, 1545. (Bibl. Nat. — Rés. pYc. 612). — Cette édition en suppose une première, que La Croix du Maine (I, 426) place en 1544. Je n'ai pu trouver nulle part l'édition originale.

⁴ « La principale raison et plus apparente, a mon jugement, qui nous ote le merite de vrai honneur, est le mepris et contennement de notre langue native, laquelle nous laissons arriere pour entretenir la langue Greque et la langue Latine, consumans tout notre temps en l'exercice d'icelles ».

et Greque, ausquelles sans controverse, et singulierement a la Greque, nous devons toute la congnoissance des disciplines, et la meilleure part des choses memorables du temps passé. » Même on pouvait soutenir qu'il était impossible de « proprement parler, ni correctement ecrire notre langue sans aquisition de toutes deux », ou pour le moins de la latine¹. Mais l'hommage devait-il aller jusqu'à l'oubli complet de l'idiome « domestique » ? Les Romains n'avaient pas sacrifié le latin au grec : Cicéron se faisait une gloire d'exposer dans sa langue la philosophie grecque, et Jules César rêvait d'étendre la langue romaine jusqu'aux frontières de l'empire romain. Et les Italiens ? avaient-ils au latin sacrifié le toscan ? Pas davantage. « J'ai mesmement pour mes auteurs, disait Peletier, Petrarque et Bocace, deux hommes jadis de grande erudition et savoir, lesquelz ont voulu faire temoignage de leur doctrine en ecrivant en leur Touscan. Autant en est des souverains poetes Dante, Sannazar, aussi Italiens. » C'était la marque d'une grande supériorité d'esprit de s'appliquer, comme ils avaient fait, aux langues étrangères en même temps qu'à la langue nationale. Mais se consacrer exclusivement aux langues étrangères, n'était-ce pas une folie, puisqu'on était condamné d'avance à rester au-dessous des modèles² ? Peletier rendait justice à ceux qui s'efforçaient, comme naguère Jean Lemaire de Belges, de travailler aux progrès de notre langue. Grâce à l'intelligente et libérale protection du roi François I^{er}, elle commençait, disait-il, à se développer : un avenir brillant s'ouvrait devant elle. Et Peletier terminait par cette consolante prédiction :

¹ « C'est chose toute receue et certaine, qu'homme ne sauroit rien ecrire qui lui peut demeurer a honneur, et venir en commedation vers la posterité sans l'aide et appui des livres Grecz et Latins. »

² « Quant a ceux qui totalement se vouent et adonnent a une langue peregrine (j'entens peregrine pour le respect de la domestique) il me semble qu'il ne leur est possible d'atteindre a celle naïve perfection des anciens non plus qu'a l'art d'exprimer Nature, quelque ressemblance qu'il i pretende. »

« A voir la fleur ou ell' est de present, il faut croire pour tout seur que si on procede tousjours si bien, nous la voirrons de brief en bonne maturité, de sorte qu'elle suppeditera la langue Italienne et Espagnole, d'autant que les Francois en religion et bonnes meurs surpassent les autres nations. »

J'ai cru devoir analyser assez longuement cette curieuse préface. Qu'on pèse les idées et les expressions : la *Deffence* est déjà là tout entière, ou peu s'en faut. Il n'est donc pas douteux que Joachim ait puisé dans le commerce de Peletier la plupart des opinions qu'il allait trois ans plus tard formuler si fièrement dans son manifeste. Du Bellay dut se rendre d'autant plus volontiers aux raisons de son ami que ses études avaient été plus incomplètes, et qu'il sentait par expérience combien, avec une instruction si tardive, l'usage de sa langue vulgaire était chose plus aisée que la pratique des langues anciennes.

Mais il y a plus. Peletier était à la veille de publier ses *Œuvres Poétiques*¹, et ce recueil allait révéler chez son auteur de curieuses aspirations. Il suffit d'y jeter un coup d'œil pour voir à quel point, en 1547, Peletier était déjà loin de l'école marotique et tendait vers une poésie nouvelle. Si le *Blason du Cœur*, si les *Epigrammes* et l'*Épître à Mellin de Saint-Gelays* dénotaient encore un disciple de Marot, le reste était d'un éclaireur de la Pléiade : des traductions de l'antique et de l'italien, douze sonnets empruntés à Pétrarque, et précédés eux-mêmes d'un sonnet où l'auteur poussait à l'imitation du chantre de Laure (f° 55 r°), une ode « à un poète qui n'escrivoit qu'en latin » (f° 82 v°), un certain nombre de *vers lyri-*

¹ Elles parurent l'année suivante sous ce titre : *Les Œuvres Poétiques de Jacques Peletier du Mans. Moins et meilleur*. Paris, Michel de Vascosan et Gilles Corrozet, 1547. (Bibl. Nat. — Rés. Y^s. 1853). Privilège daté de Paris, 1^{er} sept. 1547. — On y trouve une *Épithaphe de Guillaume de Langey* (f° 90 v°) ; la traduction du 1^{er} liv. des *Géorgiques* est dédiée au cardinal du Bellay (f° 36 v°).

ques, où déjà s'annonçaient quelques-uns des thèmes que devait traiter la Pléiade ¹, attestaient les instincts novateurs de Peletier. On s'explique donc qu'il ait pu, l'année précédente, conseiller à du Bellay le culte du sonnet et de l'ode, et l'on ne s'étonnera pas de trouver à la fin des *Œuvres Poétiques* de 1547 (f^o 103 v^o) un élogieux dizain de *I. Dubellay à la ville du Mans* ². Joachim payait ainsi sa dette de reconnaissance.

Mais en découvrant à l'étudiant de Poitiers ces nouveaux horizons poétiques, Peletier dut lui dire aussi qu'étant secrétaire de René du Bellay, il avait, en 1543, dans la ville du Mans, fait la connaissance d'un jeune gentilhomme venu pour recevoir la tonsure des mains de l'évêque ³ : que ce gentilhomme, qui rêvait de poésie et de gloire, lui avait montré plusieurs odes de sa façon, taillées sur le patron d'Horace, et l'avait mis au courant des vastes projets d'avenir qu'il formait tout au fond de son âme ; enfin, qu'il était resté son ami depuis lors et qu'il échangeait des odes avec lui ⁴. Ce gentilhomme, c'était Ronsard. Ainsi Peletier préparait de loin le futur cénacle. Par le plus singulier des hasards, c'était lui qui rapprochait peu à peu les deux chefs de la prochaine

¹ La *Description des quatre saisons de l'année* (f^o 64 r^o) annonce de loin l'*Hymne des quatre saisons* de Ronsard. Le *Chant du Desespéré* (f^o 74 r^o) sera repris deux fois par du Bellay (*Chant du Desespéré*, I, 196. — *Complainte du Desespéré*, II, 1). A noter surtout (f^o 72 r^o) un *sentiment de la nature* qu'on ne rencontre guère dans Marot et les Marotiques, — Bonav. des Périers excepté, — mais qui n'est pas rare dans la nouvelle école.

² Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 392. — Cf. *Musagnæomachie* (I, 143) :

Peletier laborieux
En tes poétiques œuvres.

³ Pour cette question, le lecteur voudra bien se reporter à l'article que j'ai publié sur « l'invention de l'Ode » dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 13 janv. 1899, p. 21.

⁴ Les *Œuvres Poétiques* de 1547 contiennent une ode « au seigneur P. de Ronsard, l'invitant aux champs » (f^o 72 r^o), et plus loin, une « Ode de Pierre de Ronsard à Jacques Peletier, Des beautez qu'il voudroit en s'Amie » (f^o 79 v^o), suivie d'une « Response par Peletier, Des beautez et accomplissemens d'un Amant » (f^o 81 r^o).

Pléiade, encore ignorants l'un de l'autre. C'est assez pour sa gloire qu'il ait ouvert aux idées nouvelles l'esprit curieux de Joachim. En l'initiant à ces idées par ses causeries, par ses conseils, il avait fait œuvre féconde. Désormais, du Bellay pouvait rencontrer Ronsard : il était apte à le comprendre.

V

On connaît l'histoire de cette mémorable rencontre. Ronsard regagnait Paris, revenant sans doute d'un voyage en Gascogne ¹, lorsque, dans une hôtellerie, sur la route de Poitiers, il se trouva tout à coup face à face avec du Bellay ². Binet, à qui l'on doit le récit de cette rencontre ³, la place en 1549. La date qu'il donne est inadmissible ⁴, puisque la *Défence* fut composée, comme nous le verrons, *tout au début de 1549*. Il faut laisser à du Bellay le temps raisonnable d'avoir un peu complété ses études auparavant. Il faut lui permettre aussi d'avoir écrit l'*Olive*, qui vit le jour *en même temps* que la *Défence*. Il est donc nécessaire d'avancer la rencontre de l'hôtellerie au moins d'une année. Pour ma part, j'adopterais volontiers comme date la fin de 1547 ⁵.

¹ Le *Bocage* de Ronsard (1550) contient une ode « à son retour de Gascogne, voyant de loin Paris » (f° 137 v°). — Blanche-main, II, 136.

² Cette scène de l'hôtellerie fait le sujet d'un joli poème de M. Bellesort, que l'Académie Française a couronné dans sa séance du 21 nov. 1895. On le trouvera dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mai 1895.

³ Ce récit ne figure que dans la troisième rédaction du texte de Binet (1597). Dans les deux premières, on a simplement les quelques lignes que j'ai citées ci-dessus dans une note, p. 29.

⁴ Je dois trop à Binet pour me montrer ingrat. Laissons parler Sainte-Beuve : « Cl. Binet, quoique ami et disciple de Ronsard, paraît assez inexactement informé des premières années de ce poète, et les dates qu'il donne me semblent souvent suspectes. » (*Vie de Ronsard*, à la suite du *Tableau*... , p. 291, n. 1).

⁵ La pièce du *Bocage* ci-dessus indiquée — si, comme je le crois, elle se rapporte au voyage en question — peut nous fournir un argument. Ronsard y salue Paris qu'il habite, dit-il, *depuis cinq ans* :

Les deux voyageurs ne tardèrent pas à lier connaissance. Bien des raisons les rapprochaient. Ils étaient un peu parents ¹. Ronsard devait beaucoup aux du Bellay : jadis (1541-1542), il avait suivi en Piémont Guillaume de Langey : plus tard (1543), l'évêque du Mans lui avait conféré la tonsure. Leur commune amitié pour Peletier et leur égale passion pour la poésie ² les jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Que se passa-t-il dans cette entrevue ? Il est facile de le deviner. Du Bellay raconta sa triste enfance, son esprit laissé sans culture, ses rêves évanouis de gloire militaire, ses études arides et desséchantes à l'école de droit de Poitiers, ses premiers pas vers la Muse, cette rencontre bénie de Peletier, qui faisait luire à ses yeux la pure et brillante image d'une poésie ressuscitée. Ronsard, s'épanchant à son tour en confidences, redit quelle avait été sa vie jusqu'à ce jour. De noble famille, il pouvait prétendre aux plus hautes destinées. Son père l'avait poussé de bonne heure à la Cour. Il avait connu toute une adolescence heureuse et fêtée, cher aux dames, cher aux princes. Il ambitionnait la carrière diplomatique, lorsque les premières atteintes d'une surdité précoce l'avaient contraint, hélas ! de renoncer aux espoirs si chèrement caressés. D'abord, il en avait souffert ; mais bientôt, il avait trouvé dans les livres une consolation : il les avait toujours aimés. Son père avait bien voulu qu'il reprît ses études, faites jadis un peu trop hâtivement. Un gentilhomme de ses amis,

C'est toy qui as de science, avec art,
Endoctriné mon jeune âge ignorant,
Et qui chez toy, *par cinq ans demeurant*,
L'as allaité du lait qui de toy part.

C'est en 1542 que Ronsard, revenu de Piémont, s'établit à Paris, ce qui fixe son voyage à 1547.

¹ Sans doute par les seigneurs de Gâtigny, ancienne famille du Bas-Vendômois. (Ballu, p. 268, n. 1).

² Une si belle science,
Qui commença Falliënee
De corps et d'âme entre nous,
disait Ronsard en 1550, dans une ode à du Bellay. — Blanchemain, II, 119.

qui fréquentait comme lui l'écurie du Roi, le seigneur Paul, l'avait initié à la poésie latine, qu'il cultivait lui-même par distraction. C'est au seigneur Paul qu'il devait d'avoir goûté pour la première fois dans le texte les chefs-d'œuvre de Virgile et d'Horace. Il avait même essayé d'imiter Horace dans la langue du modèle. Mais il s'était vite aperçu qu'il faisait fausse route, et qu'il valait mieux être le premier en France que le dernier à Rome. Alors il avait conçu le projet de faire revivre Horace en français, et d'enrichir la poésie nationale de l'ode qui lui manquait. Mais il jugeait ses tentatives trop imparfaites, trop éloignées de la pure beauté de son auteur, pour mériter l'impression. Il avait encore besoin de s'instruire. Son père était mort en 1544, mais une destinée heureuse avait voulu qu'il trouvât un second père en M. de Baïf, dont il avait été jadis le secrétaire, lorsqu'il se rendait en Allemagne à la diète de Spire. M. de Baïf avait un fils, Jean-Antoine, qu'il avait pris soin de faire élever par les plus doctes précepteurs. En 1544, il avait installé dans sa maison des Fossés-Saint-Victor un savant limousin, Jean Dorat, qui complétait l'éducation du jeune Antoine, et, comme il se sentait pour son ancien secrétaire une tendresse toute paternelle, il l'avait admis à profiter, en même temps que son fils, des leçons du savant. Ces leçons avaient été comme une révélation. Quel homme rare que ce Dorat ! Quelle connaissance approfondie de l'Antiquité ! Surtout, quelle science du grec ! M. de Baïf venait de mourir (1547) ¹. Dorat avait été nommé principal du Collège de Coqueret, et ses deux élèves l'avaient suivi dans sa nouvelle demeure. C'est là qu'ils vivaient dans la retraite et le silence, d'une vie intérieure, très active, très studieuse, tout entière

¹ M. Pinvert, dans sa thèse latine, *De Lazari Bayfii vita ac latinis operibus et de ejus amicis* (Paris, Fontemoing, 1898, in-8°), p. 34, place cette mort en 1550, mais sans donner, selon moi, de son opinion des raisons vraiment décisives. Je m'en tiens donc à la date traditionnelle.

consacrée aux Muses. Antoine de Baïf, plus avancé que lui dans les langues anciennes, venait à son aide dans l'étude du grec; lui, par contre, enseignait à Baïf les règles de la poésie française. Et tous deux, sous l'habile direction de Dorat, rivalisaient d'ardeur et d'enthousiasme, employant tous leurs jours au travail, se couchant tard, se levant tôt. Car ils avaient conçu la noble ambition de réveiller la poésie française jusque là faible et languissante, d'illustrer leur mémoire par des œuvres maîtresses, de laisser après eux un renom immortel ¹. Mais puisque du Bellay, lui aussi, soucieux de gloire, épris d'idéal, se sentait attiré vers la Muse, que ne venait-il partager leurs études, s'associer à leurs travaux, se préparer comme eux aux luttes héroïques d'où devait sortir le triomphe ?

Proposition séduisante ! Du Bellay, sans doute, fit un retour rapide sur le passé. Certes, il n'avait point perdu son temps à Poitiers; il y avait commencé ses études : il avait réparé bien des lacunes de sa jeunesse : il devait beaucoup à Muret, à Macrin, à Peletier. Que de choses pourtant lui restaient à apprendre ! Les paroles de Ronsard lui faisaient entrevoir tout un avenir d'études sereines, de féconds labeurs, de jouissances délicieuses, Rome à mieux saisir, la Grèce à connaître, l'Italie à découvrir, la Gloire, enfin, couronnant son front de poète... La tentation était trop forte. Incapable de résister, du Bellay suivit Ronsard à Paris ², pour s'enfermer au Collège de Coqueret.

¹ Pour de plus amples détails, v. Binet, *l'Oraison funèbre de Ronsard* par du Perron, les notices de Marty-Laveaux sur Dorat, Baïf et Ronsard, le chap. 1 de Fremy (*L'Académie des derniers Valois*), et mon article sur « l'invention de l'Ode » (*Rev. d'hist. litt. de la France*, t. 13 janv. 1899, p. 21).

² Un mot très concis de Sainte-Marthe, dans son Éloge de P. Fauveau (*Joachimo Bellaio Parisiis ad legum studia recens illuc profecto*) laisserait supposer que du Bellay avait passé par Paris avant d'aller à Poitiers. Je n'ai rien trouvé qui me permette d'éclaircir la question de ce premier séjour à Paris.

CHAPITRE II

LE COLLÈGE DE COQUERET

1547 - 1549

- I. — Le Collège de Coqueret.
- II — Jean Dorat, principal de Coqueret. — Un collège au XVI^e siècle. — La Brigade et la Pléiade.
- III. — Éducation de la Pléiade. — L'éducation par les livres. — Dorat professeur. — Sa méthode : le latin enseigné par le grec. — Sa valeur comme philologue.
- IV. — La culture grecque. — Caractère surtout poétique. — Les classiques et les alexandrins. — Défauts et mérites de Dorat helléniste. — Du Bellay, le moins grec des poètes de la Pléiade.
- V. — La culture latine. — Latins anciens. — Latins modernes.
- VI. — La culture italienne. — Valeur esthétique des œuvres italiennes. — Vive impression produite sur la Pléiade.
- VII. — La culture française. — Rabelais. — Romans français. — Roman de la Rose. — Poésie des XIV^e et XV^e siècles. — Rhétoriciens. — Jean Lemaire de Belges. — Clément Marot. — Les Marotiques et Saint-Gelays. — Les Lyonnais : Antoine Héroët et Maurice Scève.
- VIII. — L'éducation par la nature. — Excursions dans la banlieue de Paris. — Le voyage d'Arcueil en 1549. — Une partie de plaisir chez Brinon.
- IX. — L'éducation par les arts — Influence de Denisot. — Relations avec les artistes. — Les arts plastiques. — La musique et la poésie.
- X. — Publication de l'« Art Poétique » de Th. Sibilet (1548). — Impression qu'en ressentent les élèves de Dorat. — Origine de la « Deffence ». — La collaboration du groupe au manifeste. — Pourquoi ce fut du Bellay qui le signa. — Publication de la « Deffence et illustration de la langue françoise » (1549).

I

C'était un obscur collègue, le plus obscur peut-être de tous ceux qui peuplaient la montagne Sainte-Geneviève, que ce Collège de Coqueret ¹, où du Bellay venait, avec Ronsard et Baïf, se mettre à l'école de Dorat. Il avait été fondé vers le milieu du xv^e siècle par Nicolas Coquerel ou Coqueret, bachelier en théologie, prévôt et chanoine de Notre-Dame d'Amiens. Ce prêtre, natif de Montreuil-sur-Mer, avait loué la basse-cour de l'ancien Hôtel de Bourgogne ² pour y tenir de *petites écoles* ³ et, « par subtilité », nous dit du Breul, de locataire s'était rendu propriétaire. Puis il avait revendu son

¹ Sur le Collège de Coqueret, cf. du Breul, *Theatre des Antiquitez de Paris* (1612), liv. II, p. 732; — Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* (1724), t. II, p. 379; — Félibien, *Histoire de la ville de Paris* (1723), t. II, p. 761; — Piganiol de la Force, *Description de Paris* (1742), t. V, p. 213; — Crevier, *Histoire de l'Université de Paris* (1761), t. III, p. 341; — Laverdy, *Compte rendu aux Chambres assemblées, concernant la réunion des Boursiers...* le 12 nov. 1763, p. 80; — Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris* (1772-1775), t. IV, 2^e part., p. 38. — Ces divers historiens se répètent à peu près dans les mêmes termes, et tous copient le P. du Breul. Le dernier, Jaillot, a vainement essayé de pousser plus loin son enquête : « Il y a, dit-il, une si grande obscurité répandue sur l'origine de ce prétendu Collège, qu'il ne m'a pas été possible de la dissiper; il s'est passé d'ailleurs tant d'années sans y voir ni principal ni boursiers, qu'il n'est pas étonnant que nos historiens ou n'en aient pas parlé ou n'en aient dit que très peu de chose. » — Les papiers du Collège de Coqueret ne sont point venus aux Archives, comme ceux de la plupart des collèges parisiens. Les quelques indications que donnent les Registres de l'Université de Paris (Biblioth. de la Sorbonne) ont été précieusement utilisées par J. Quicherat, dans son *Histoire de Sainte-Barbe* (1860), t. I. — Cf. encore Ch. Jourdain, *Index Chronologicus* (1862), p. 290, n. 2.

² La basse-cour de l'Hôtel de Bourgogne était bordée par la rue Chartière, la rue du Mont St-Hilaire et la rue du Chaudron (auj. impasse Chartière, rue de Lanneau et rue d'Écosse). Le Collège de Coqueret était sur la paroisse St-Hilaire. Dans le voisinage se trouvaient les Collèges du Plessis, de Marmoutiers, de Reims, de Toul, de Karambert. (Cf. le plan dressé par Ad. Berty, en tête du 1^{er} vol. de Quicherat). Au xviii^e siècle, il restait encore du Collège de Coqueret un petit bâtiment, dans la rue Chartière. Il n'en reste plus rien aujourd'hui.

³ Entendez une sorte de *pensionnat* dont les élèves suivaient les cours de l'Université. (Quicherat, *op. cit.*, I, 17).

collège à maître Simon Dugast, lequel avait eu comme héritier et successeur Robert Dugast, son neveu, celui-là même qui devait en 1556 doter par un acte de fondation le Collège Sainte-Barbe. Ce dernier, une des figures de principal les plus curieuses de cette époque, avait signalé son administration par un excès de rigueur qu'inspirait une rapacité sans exemple. L'avarissime harpie de Coqueret, comme l'appelle un acte du temps, *avarissima harpyia*, s'était attiré la réputation la plus détestable. Sans cesse il avait maille à partir avec ses régents, qu'il traitait de la pire façon, jetant l'un en prison pour lui avoir mangé un pain d'un sou, exigeant d'un autre un pot de vin illicite et lui confisquant son mobilier, frustrant un troisième de la paye convenue et lui défendant même le réfectoire ¹ ! Les choses étaient allées si loin en 1529 que la Faculté des Arts, à la requête des régents, avait suspendu Robert Dugast de ses fonctions de principal, ne lui laissant d'autre titre que celui de propriétaire de son collège ; elle l'avait déclaré déchu de tous les privilèges académiques, comme violateur des statuts de l'Université, et, le jugeant réfractaire, elle avait chargé les censeurs des Nations d'aller faire la visite de Coqueret pour y rétablir l'ordre.

Néanmoins, ce mauvais coucheur n'était pas, semble-t-il, le premier venu. Curé de Saint-Hilaire, chapelain du Châtelet, chanoine de Saint-Marcel, il fut longtemps doyen de la Faculté de Décret et professa le droit ecclésiastique aux écoles de la rue Jean-de-Beauvais. Très dur aux régents, il aimait sincèrement les études, et l'on peut croire qu'il eut à cœur la prospérité du Collège de Coqueret ². Il faut bien

¹ Pour les détails, v. Quicherat, *op. cit.*, t. 1, p. 297 sqq.

² « Spectatus vir M. R. Dugast divi Hilarii Curatus necnon vulgatissimae Domus Coqueret Moderator, vigilantissimus Decretorum Doctor ». lit-on dans une pièce de 1524, que cite du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, VI. 160.— Du Boulay n'a parlé nulle part spécialement du Collège de Coqueret.

reconnaître toutefois que si ce collègue eut jamais quelque éclat, il en reste aujourd'hui peu d'indices. A peine saisit-on, dans les ténèbres mystérieuses de son passé, deux ou trois faits précis qui permettent de supposer que réellement on y travaillait. Nous savons qu'au début du xvi^e siècle, un Espagnol de Valence, Jean de Celaya, plus tard professeur à Sainte-Barbe, y enseignait la philosophie ¹. Vers la même époque (1504), un certain Denys Lefèvre, régent de grammaire, y expliquait, paraît-il, avec un tel succès les auteurs grecs et latins, que les envoyés vénitiens, alors à Paris, étant venus l'entendre, dirent tout haut qu'avec un pareil homme la France était à la hauteur de l'Italie et de la Grèce ². Denys Lefèvre lisait à ses disciples l'*Institution Oratoire* de Quintilien, le traité de Philèphe *sur l'Éducation des Enfants*, Lucain, la *Rhétorique* de Cicéron. Il leur interprétait aussi la grammaire grecque de Théodore Gaza. C'était peut-être la première fois, suivant du Boulay, qu'on expliquait du grec dans l'Académie de Paris ³. Singulière destinée qui voulait que la langue grecque trouvât son premier asile dans ce même collège où, près de cinquante ans plus tard, Dorat allait révéler à ses élèves les beautés d'Homère, de Pindare et d'Eschyle !

¹ Quicherat, *op. cit.*, I, 115.

² « Habeat Roma suum Ciceronem, suum Livium, suum Virgilium. Docta Graecia suum Homerum suumque Demosthenem. Habet oppido Fabrum suum Parisiensis Universitas. » Du Boulay, VI, 928, art. *Dionysius Faber*.

³ « Ille, praeter publicam Grammaticae explanationem, Theodorum Gazam interpretatus est : quae prima fere fuit Atticae linguae in Academiam Parisiensem introductio. » — Rebitté, dans sa thèse sur G. Budé (p. 31-32), confond à tort ce Denys Lefèvre avec le célèbre humaniste Jacques Lefèvre d'Étaples.

II

Dans quelles circonstances l'érudit limousin devint-il principal de Coqueret ? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Une hypothèse toutefois est vraisemblable : Dorat, privé de ressources par la mort de Lazare de Baïf (1577), chez lequel il vivait comme précepteur particulier, dut chercher à tirer de son savoir tout le parti possible. Le moyen le plus sûr était encore de professer publiquement. On peut admettre, avec Quicherat¹, qu'il s'entendit avec Robert Dugast, principal suspendu de Coqueret, mais resté propriétaire du collège, pour prendre la direction générale des études : il laissait à Dugast la besogne administrative et financière². Ainsi déchargé de la partie fastidieuse de ses fonctions, il put s'abandonner à son rêve d'humaniste³.

Les collèges de cette époque ne ressemblaient pas tout à fait à ceux de nos jours⁴. Les élèves y étaient moins nombreux, ce qui permettait entre eux et le maître des relations plus cordiales et plus intimes. Il serait téméraire à coup sûr de prétendre reconstituer *exactement* la vie que menaient, sous la direction de leur principal, Ronsard, du Bellay, Baïf, les camarades qui partageaient leur existence. Il faudrait pour cela d'autres données que les allusions plus ou moins vagues qu'on relève de ci de là dans leurs vers aux années laborieuses de leur jeunesse. On peut assurer toutefois que cette

¹ *Op. cit.*, I, 302.

² C'est sans doute à la faveur de cette convention que Dugast, supplantant Dorat, finit par redevenir principal de son collège : « Ann. 1551, die 3 octobris, Robertus du Guast, qui praefuit postea collegio Sanctae Barbarae, primarius collegii Coqueretici nuncupatur. » (Jourdain, *Index Chronologicus*, p. 290, n. 2). — Il fut de nouveau suspendu le 12 avril 1552.

³ M. Robiquet, dans sa thèse latine sur Dorat (p. 8), fixe au mois de décembre 1547 sa nomination comme principal, mais sans indiquer à quelle source il a puisé le renseignement.

⁴ Le lecteur pourra lire dans Quicherat (t. I, chap. ix et x, p. 73-92) le tableau d'un collège au xvi^e siècle.

vie à Coqueret avait quelque chose d'une vie de famille. La présence continuelle d'un maître qu'on vénérât pour son savoir et qu'on aimait pour sa bonté, le commerce incessant qu'on avait avec lui, l'échange amical des sentiments et des pensées facilitaient la discipline.

En dehors des élèves qui vivaient à demeure au collège, il y avait ceux de l'extérieur qui suivaient les cours à titre d'auditeurs bénévoles. Car Dorat, non content d'enseigner en privé, semble avoir pratiqué dès ce temps-là les grandes leçons publiques. C'est là sans doute ce qu'il faut entendre par cette *académie* que le docte humaniste avait, selon Binet, établie au Collège de Coqueret¹. A certaines heures il réunissait autour de sa chaire tous les étudiants, jeunes ou vieux, qu'animent la passion de s'instruire. Ainsi s'explique qu'il ait compté dans son auditoire des savants comme Muret, des seigneurs comme Carnavalet, des évêques comme Lancelot Carles.

Que Dorat ait vu se presser à ses leçons une affluence considérable, c'est une chose qui n'est pas douteuse. Dans une ode qu'il lui dédie en 1550, Ronsard lui rend cet hommage :

Tant d'ames ne courent pas
 Apres Alcée la bas,
 Alors qu'horrible il acorde
 Les guerres desus sa chorde,
 Comme ta douce merveille
 Emmoncelle par milliers
 Un grand peuple d'écoliers
 Que tu tires par l'oreille².

¹ « Ronsard ayant sçeu que Dorat alloit establir une academie au college de Coqueret, duquel on luy avoit baillé le gouvernement... » C'est le texte de 1597 (p. 122). En 1586, on lit simplement : « Ronsard ayant sçeu que Dorat alloit demeurer au college de Coqueret, dont on l'avoit fait principal... » (p. 10). De même en 1587.

² Je cite le texte de l'édition orig. de 1550, liv. I, ode 11, f° 23 r°. (Bibl. Nat. — Rés. Yr. 4769). — Blanchemain, II, 109.

Mais ce qui nous intéresse ici tout particulièrement, c'est le petit groupe d'élèves qui vivaient au collège du matin au soir, qui peut-être y couchaient, y prenaient leurs repas, qui recevaient à toute heure les leçons privées de Dorat, qui furent les intimes des poètes de la Pléiade, quand ils étaient encore à leurs débuts. Leurs noms, presque tous oubliés aujourd'hui, sont consignés dans une pièce de Ronsard, qui parut seulement en 1552, mais qui remonte à 1549, *les Bacchanales*¹. Le moins obscur de beaucoup est Nicolas Denisot, sur lequel nous aurons à revenir². Bertrand Bergier de Montembeuf³, un Poitevin que signalait son esprit plaisant et sa belle humeur, se fit entre tous une originalité par les écarts d'une fantaisie échevelée. Après des essais dans la pastorale, c'est lui qui s'avisa d'introduire dans la poésie les *dithyrambes*, les *vers bedonniques* et les *hachi-gigotis*, œuvres étranges où tout s'unissait, semble-t-il, pour déconcerter : la bizarrerie de l'inspiration, le désordre des idées, l'absolue liberté du rythme,

¹ Blanchemain, VI, 358.

² V. plus loin, même chap., § IX, p. 85.

³ Il est souvent question de Bertrand Bergier chez les poètes de la Pléiade. Du Bellay lui dédie : 1^o dans ses *Vers Lyriques* de 1549, l'ode 6, *Du premier jour de l'an* (I, 190) ; 2^o dans ses *Poésies* de 1552, une *Ode pastorale*, en tête de laquelle il le qualifie de « poète bedonniqueboulonnique » (II, 37) ; 3^o en 1558, une pièce des *Jeux Rustiques* (II, 363) ; 4^o en 1559, une épigramme des *Xenia*, *Montibus poeta dithyrambicus* (f^o 15 r^o). — Ronsard lui consacre une *Ode* en 1550, la 15^e du livre I (f^o 27 r^o). Il fait de lui ce beau portrait :

Plein de vertu, pur de tout vice,
Non brulant après l'avarice
Qui tout attire dans son poin :
Chenu de meurs, jeune de force,
Ami d'épreuve, qui s'efforce
Secourir les siens au besoin.

(Blanchemain, II, 116).

— Baif lui adresse une ode au liv. III des *Passetems* (IV, 348). — L'ode de Baif et la 3^e pièce de du Bellay caractérisent assez nettement la manière de ce poète, dont il ne reste aujourd'hui qu'un spécimen imprimé dans les œuvres de Ronsard, les *Dithyrambes recitez à la pompe de bouc de Jodelle* (Blanchemain, VI, 377. — Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, I, 48). — Sur Bertrand Bergier, v. Dreux du Radier, *Bibl. hist. et crit. du Poitou*, II, 101. L'auteur s'appuie sur du Bellay, mais il se trompe en voyant dans ses vers des intentions satiriques.

l'accumulation des néologismes et des mots composés, la recherche exagérée de l'harmonie imitative. Un troisième, Guy Pacate¹, qui se poussa dans les fonctions ecclésiastiques et devint prieur de Sougé, se distinguait surtout dans la poésie latine. Quant aux autres, Abel de la Hurtleoire², René d'Urvoÿ³, Claude de Lignery⁴, Pierre des Mireurs⁵, Ange Capel⁶, et cet obscur Latan dont on ignore jusqu'au prénom, qui s'en souvient ? Voilà pourtant les compagnons auxquels Ronsard et du Bellay dédièrent quelques-unes de leurs premières odes ; voilà ceux qui composèrent, avec eux et Baïf, la *Brigade primitive*. Plus tard, lorsque Ronsard et du Bellay, bientôt suivis de Baïf, eurent fait leur trouée et que le succès couronna leurs efforts, on dédaigna quelque peu ces camarades de la première heure. De nouveaux venus étaient entrés dans le cénacle. Étienne Jodelle, Rémy Belleau, d'autres encore. Le nom de Brigade apparut bien humble et bien terne. Ronsard chercha mieux pour qualifier ceux qui s'étaient tirés du pair.

¹ La Croix du Maine lui consacre un article (I, 302) : « Il étoit si bien versé, dit-il, en plusieurs arts et bonnes disciplines, et surtout en la Poésie Latine, qu'il a été admiré de son temps pour ses doctes compositions, et principalement de Ronsard, Prince des Poètes François, son plus grand ami. » En 1539, Ronsard lui dédie la 7^e ode du livre IV, f^o 117 v^o. (Blanchemain, II, 253).

² En 1550, Ronsard lui dédie l'ode 14 du liv. II, f^o 55 r^o. (Blanchemain, II, 159). Plus tard, il l'adresse à Dorat.

³ En 1549, du Bellay lui dédie son ode 3, *Les louanges d'Amour* (I, 180). — En 1550, Ronsard lui dédie l'ode 17 du livre IV, f^o 133 v^o. (Blanchemain, II, 433).

⁴ En 1552, Ronsard, publiant à la suite de ses *Amours* (Bibl. d'Orléans, D, 1505) le V^e livre de ses *Odes*, dédie à Lignery la 10^e de ces Odes, p. 205. (Blanchemain, II, 335).

⁵ Pierre des Mireurs (Petrus Mirarius), médecin, a collaboré par des vers latins au *Tombeau de Marguerite de Navarre* (1531). Il avait pour devise : *Ignoti nulla cupido*. — V. sa lettre à Morel, à propos des *Folastries* de Ronsard (1533), publ. par M. de Nolhac, *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1899, p. 336-339.

⁶ Ange Capel, sieur du Luat, a traduit divers ouvrages de Sénèque et de Tacite. Cf. La Croix du Maine (I, 23) et du Verdier (I, 79).

Il évoqua ses souvenirs, se rappela tout à coup Alexandrie, découvrit la *Pléiade*¹.

III

Quelle éducation les poètes de la Pléiade ont-ils reçue au Collège de Coqueret ? Dans quel sens Dorat, leur maître, a-t-il dirigé leur intelligence ? Ces questions générales se posent à propos de du Bellay d'une manière impérieuse. Ce n'est pas seulement parce que les leçons de Dorat, en formant son esprit, ont influé sur son œuvre de poète, mais encore parce que Joachim s'est fait dans la *Deffence* le porte-parole du groupe tout entier, et que les idées de ce manifeste sont avant tout l'expression de la culture intellectuelle dont Coqueret fut le théâtre. Faire un tableau complet, exact de ces études est une tâche des moins faciles. Les données de Binet et des autres biographes de l'époque ne fournissent qu'une lumière insuffisante. Force est donc, pour résoudre le problème, d'employer une méthode plus directe.

¹ Ce terme de *Pléiade* est bien de Ronsard : « Il me souvient, écrit-il en 1564, d'avoir autrefois accomparé sept poètes de mon temps à la splendeur des sept estoilles de la Pléiade, comme autrefois on avoit fait des sept excellens poètes Grecs qui florissoient presque d'un mesme temps. » (Blanchemain, VII, 147). Cf. ce que dit Binet dans sa *Vie de Ronsard* (texte de 1597, p. 163). — Peut-on marquer à quelle époque Ronsard imagina la Pléiade ? Approximativement. Le terme de *brigade*, qui se lit deux fois dans les *Bacchanales* de 1549 (VI, 359 et 372), est encore en usage en 1552, lors de la fête du bon de Jodelle (cf. Ronsard, VI, 382 et VII, 111). D'autre part, en 1556, dans l'*Élégie à Chretophle de Choiseul, abbé de Mureau*, que Ronsard mit en tête de l'*Anacréon* de R. Belleau, voici comment il salue l'entrée de Belleau dans le groupe :

... Belleau, qui vins en la *brigade*
Des bons, pour accomplir la septieme *Pleiade*.

(Blanchemain, VI, 202).

C'est donc entre 1552 et 1556 que la *Pléiade* s'est substituée à la *Brigade*. Il faut renoncer à l'idée courante qui nous montre la Pléiade constituée dès 1549. Le groupe primitif se compose uniquement de Dorat, du Bellay, Ronsard et Baif. Néanmoins, dans l'exposé qui va suivre, j'emploierai souvent le mot de Pléiade pour désigner d'une façon générale l'école nouvelle.

mais aussi plus délicate : il faudra s'adresser aux poètes eux-mêmes, chercher à travers leurs premiers recueils la trace *immédiate* des leçons du maître.

Ce maître, on sait quel vivant souvenir, fait à la fois de reconnaissance et d'admiration, il a laissé dans l'âme de tous ceux qui furent ses élèves, et le nombre en fut grand de 1547 à 1588¹ ! Binet voit en lui « la source qui a abreuvé tous nos Poètes des eaux Pieriennes² », et Belleforest s'écrie sur le ton lyrique : « Entre tant d'hommes excellents qui sont sortis de la ville de Limoges, je ne peux taire ny omettre cet Homere Gaulloys et Pindare Gree-Latin. Jean Dorat, le plus rare et subtil esprit poétique de nostre siecle.... pour ce qu'il est comme un fanal posé à la veüe de ceux qui taschent de visiter l'oracle plus secret des Muses, et que je ne seay si nostre siecle en verra un semblable, puisque avant luy dès les anciens siecles on n'en seache qui l'ayent devancé en stile ny erudition³ ». Pour être moins hardis peut-être en métaphores, les hommages que lui rend la Pléiade ne sont ni moins émus ni moins sincères. Dès 1550, Ronsard, dans une ode, lui renvoie tout l'honneur de sa gloire naissante :

Si j'ai du bruit, il n'est mien :
Je le confesse estre tien.

¹ Docui multos Græce atque Latine
Francica et externa de regione procul,
dit-il de lui-même (*Poemata*, 1586 : *Epigr.* lib. I, p. 3).

² Texte de 1597, p. 122.

³ *Cosmographie universelle*, 1575, t. I, col.² 213. — Citons encore ce témoignage de Cl. Gauchet :

Je ne veux pas, Daurat, (dont la plume dorée
Sera de nos suivants à jamais honorée),
Me mettre aux champs sans toy : toy qui de docte main
Latin, Gree et François, as trassé le chemin
A tant de bons esprits, qui font voir par la France
Le fruit qu'ils ont porté de ta docte semence.

Le plaisir des champs, Paris, 1583. Liv. I, p. 6.

Dont la science hautaine
 Tout alteré me treuva,
 Et bien jeune m'abreuva
 De l'une et l'autre fontaine ¹.

Ce même sentiment d'affectueuse gratitude, si profond chez Ronsard, on le retrouve chez Baïf et du Bellay ². Peu de maîtres eurent à ce point le cœur de leurs élèves.

Quelle était, en matière d'enseignement, la méthode de Dorat ? Une phrase de Binet nous l'indique : « Et n'est à omettre en cet endroit, écrit-il à propos de Ronsard, que Dorat par un artifice nouveau luy apprenoit la langue Latine par la Greeque ³ ». On voudrait des détails plus précis, mais Binet sur certains points est d'un laconisme désolant. Que faut-il entendre par cet « *artifice nouveau* » ? Ceci, je crois : Dorat, faisant du grec le principe et la base de son enseignement, ne perdait aucune occasion de faire avec le latin d'utiles et féconds rapprochements. Même avant 1547, Ronsard, du Bellay, Baïf avaient du latin cette connaissance élémentaire que possédaient alors tous les écoliers ; mais il leur manquait la culture supérieure. Quant au grec, si Baïf, fils d'un helléniste, élevé dès son jeune âge par des hellénistes, Ange Vergèce et Jacques Toussaint, le savait, pour ainsi dire de naissance, il n'en était pas de même de ses deux amis : Ronsard l'avait commencé seulement en 1544, dans la maison des Fossés-Saint-Victor, lorsqu'il fréquentait chez Lazare de Baïf, et du Bellay, suivant toute apparence, n'en savait pas le premier mot lorsqu'il débarqua de Poitiers. C'est donc, semble-t-il, de ce côté

¹ Édit. orig., liv. I, ode 14, f° 26 r°. (Blanchemain, II, 445) — V, encore dans Ronsard d'autres hommages à Dorat, I, 136; II, 108; III, 375; IV, 32; V, 190 et 213.

² Je ne puis songer à citer tous les textes. Voici du moins les références essentielles : du Bellay, *Musagn.* (I, 145), *Poemata* (f° 49 v° et 51 v°), *Acinia* (f° 12 r°). — Baïf, I. *vi*: II, 160; IV, 418.

³ Texte de 1586, p. 10.

que Dorat dut surtout porter ses efforts. Mais il trouva dans l'enseignement de la langue grecque un point d'appui solide pour asseoir une culture latine supérieure et inculquer à ses élèves, d'une manière plus intelligente, plus rationnelle, les secrets de l'idiome si bien manié par Cicéron et par Virgile.

Que valait-il comme philologue ? Si l'on en croit Scaliger ¹, il était avec Cujas le plus judicieux critique du siècle, le plus habile à corriger et rétablir le texte des auteurs. Sainte-Marthe n'est pas moins élogieux : « Et summa eruditione et acerrima conjectura praestans optimi quoque critici laudem quotidie merebatur ² ». Nous sommes, il est vrai, mal à l'aise pour vérifier si ces éloges sont mérités : Dorat n'a pas laissé, comme Turnèbe, Lambin ou Muret, de travaux critiques, qui nous permettent d'apprécier ses qualités de philologue. Son humanisme fut tout oral. Mais il n'est pas douteux qu'ayant affaire à des novices — en grec, s'entend — il n'ait donné à la partie grammaticale une place importante. Je verrais volontiers les traces d'une leçon de Dorat dans cette page de la *Deffence* où du Bellay s'ingénie à distinguer le mot *ἐπιβόλις* de ses synonymes grecs ³. Au surplus, c'est moins par sa science philologique que par son goût littéraire qu'il a formé les poètes de la Pléiade. A ce titre, il est responsable du sens dans lequel il a dirigé leurs études et des modèles qu'il a proposés à leur admiration. Laissons donc le savant et voyons le lettré.

IV

Quoiqu'il ait fait encore plus de vers latins que de vers grecs, Dorat fut surtout un helléniste. Il possédait le grec à fond,

¹ *Prima Scaligerana*, p. 20, édit. d'Amsterdam, 1740.

² *Elogia* (1598), art. *Ioannes Auratus*, p. 87-88.

³ Édit. Person, p. 134.

nous dit un de ses biographes, Papire Masson : « *Laudem ipse sibi peperit ex cognitione linguæ græcæ, quam optime noverat* ¹ ». Il nourrissait pour les génies de la Grèce une admiration sans réserve, et naturellement il fit partager son enthousiasme à ses jeunes disciples.

Ce n'est pas trop hasarder, je crois, que de prétendre qu'il leur révéla l'antiquité grecque à peu près tout entière. Avec cette ferveur des humanistes de la Renaissance qui ne veulent rien sacrifier, il ne leur épargna même pas Tzetzès ². Sa curiosité, comme celle de ses élèves, était insatiable ³. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il se soit arrêté sur tout également. Qu'il ait suivi ses goûts personnels ou qu'il ait deviné les secrètes préférences de ceux qu'il enseignait, il fit aux poètes la part plus large qu'aux prosateurs. Parmi ceux-ci, c'est Platon de beaucoup que la Pléiade connaît le mieux, et Platon n'est-il pas un poète ? Elle a lu ces poèmes admirables qu'on appelle le *Phèdre* et le *Banquet* ⁴ ; elle s'est laissé séduire à la théorie des Idées ⁵ ; elle a puisé dans *l'Ion* cette

¹ Pap. Masson, *Elogia*, II, 288. — Gandar, dans sa thèse sur Ronsard, apporte quelques restrictions à l'éloge : « Personne n'a plus fait que Daurat pour répandre la connaissance et le goût de la poésie grecque ; mais rien ne prouve qu'il eût autant de goût que de zèle, ni cette connaissance exacte de la langue qui distingue Budé parmi ses maîtres et Turnèbe parmi ses rivaux » (p. 81).

² *Deffence*, p. 136.

³ « Ronsardus, doctore usus in Græcis et in Latinis literis Aurato, ex aureis divini illius hominis fontibus tantum hausit quantum si non ad satietatem, saltem ad saturitatem sitientissimo cuivis homini poterat satisfacere. Nee enim in antiquis Græcorum aut Latinorum monumentis quid tam abditum et reconditum latet, quod ille non perquisierit, nullus solertioris alicujus interpretis Græci locus, nulla paulo venustior extat fabella, quam ille non annotarit et expresserit. » *Georg. Crittonii laudatio funebris habita in exsequiis Petri Ronsardi apud Becodianos*, p. 5. Paris, 1586.

⁴ Souvenirs du *Phèdre* : du Bellay, *Olive*, s. 112 et 113. — Souvenirs du *Banquet* : Ronsard, IV, 320-321 (théorie d'Aristophane) et IV, 373 (théorie de Diotime). Cette dernière pièce fait partie des *Meslanges* de 1555, f° 8 r^o. (Bibl. Nat. — Rés. pY^o. 123).

⁵ *Deffence*, p. 93 et 100. — La théorie de la réminiscence est résumée par Ronsard dans une ode à Denis Lambin, édit. de 1550. liv. III, ode 7, f° 81 r^o. (Blanchemain, II, 208).

conception si haute et si belle que la poésie n'est pas un art humain, mais un don céleste, une divine inspiration qui, par les anneaux d'une chaîne mystérieuse, ravit les hommes à Dieu ¹. C'est au commerce de Platon, ce pur artiste, qu'elle doit en partie la tendance esthétique qui domine son œuvre tout entière. — Après Platon, c'est Plutarque qui semble avoir été son prosateur de prédilection. La *Deffence* contient mainte anecdote qui vient en droite ligne des *Vies parallèles* ou des *Œuvres morales* ². — En dehors de là, je relève bien dans la *Deffence* de vagues allusions aux harangues de Thucydide, à la *Poétique* d'Aristote, aux discours de Démosthène, aux dialogues de Lucien : ce n'est pas assez pour conclure que la Pléiade les a beaucoup pratiqués.

Quant aux poètes, Dorat les a fait lire ou les a lus lui-même à ses élèves avec une passion manifeste. Épiques et lyriques, tragiques et comiques, jusqu'aux auteurs d'épigrammes et d'idylles, tous, depuis Homère jusqu'à Théocrite, ont été par lui déchiffrés, expliqués, commentés. Il donnait sur le texte tous les éclaircissements, et ses élèves après lui s'efforçaient à le traduire tantôt en latin, tantôt en français ³. Ils se préparaient par ces exercices à l'imitation plus indépendante qu'ils devaient un jour poser en principe.

Quels qu'aient été ses mérites dans cette initiation de la jeune Pléiade à l'antiquité grecque, on peut faire à Dorat

¹ Ronsard, *Ode à Michel de L'Hospital* (II, 82-85). Cette ode fut publiée pour la première fois en 1552, dans le V^e livre des *Odes*, p. 170, à la suite des *Amours* (Bibl. d'Orléans, D, 1305). — *L'Ion* avait été traduit en français par Richard Le Blanc (1546) : dans une curieuse épître liminaire, le traducteur soutient après Platon que « poésie est un don de Dieu ». Sur ce point, v. A. Lefranc, *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1896, p. 37-39.

² *Deffence*, p. 53, 70, 77, 86, 104, 123, 133, 156.

³ Lazare de Baïf, dédiant à François I^{er} sa traduction en vers français de l'*Hécube* d'Euripide, lui raconte qu'il eut l'idée de ce travail en voyant une traduction latine littérale que « ses enfans » (Baïf et Ronsard) avaient faite de cette tragédie d'après les commentateurs de leur précepteur Dorat. Ce texte curieux et peu connu est cité par Fremy, *L'Académie des derniers Valois*, p. 15-16.

deux reproches assez graves, et cela suffit pour qu'on ait le droit de suspecter son goût et sa critique. Il eut d'abord le tort d'attirer spécialement ses élèves vers les parties les plus ardues de la poésie grecque. Que leur lit-il de préférence ? C'est Aristophane ¹, c'est Eschyle ², c'est Pindare, tous auteurs difficiles à coup sûr, et qu'on n'entend point sans de rudes efforts. Pindare surtout, encore ignoré, Pindare, dont il n'existait qu'un texte douteux et mal établi ³, voilà son dieu ! Moins timoré qu'Horace, il osa l'imiter, façonnant en latin des *odes pindariques* ⁴ ! Quoi d'étonnant après cela que son meilleur disciple en ait fait de françaises ! Si la Pléiade, à force de pâlir sur des textes obscurs, a trop souvent jugé de la valeur des œuvres par la peine qu'elle s'était donnée pour les posséder, c'est à Dorat qu'il faut s'en prendre ⁵. Mais il y a plus. Pour ardu qu'ils soient, Aristophane, Eschyle et Pindare sont du moins des classiques, et l'on ne risque pas de puiser dans leurs œuvres le mauvais goût des productions de décadence. Mais que faut-il penser, lorsqu'on voit Dorat mettre au rang des classiques les alexandrins ? Passe encore pour Théocrite : celui-là vraiment était un poète. Mais Dorat ne sut pas se borner aux *Idylles*. Dans son culte aveugle pour la Grèce entière, il découvrit à ses élèves Apollonios et Callimaque, Aratos et Nicandre, et jusqu'à cet énigmatique Lycophron, qu'il aimait sans doute

¹ Un des premiers essais de Ronsard fut une traduction du *Plutus* d'Aristophane qui fut jouée au théâtre du Collège de Coqueret. Il en reste un fragment, retrouvé dans les papiers du poète après sa mort (Blanchemain, VII, 281).

² On connaît l'anecdote de Binet sur une lecture du *Prométhée*.

³ Sur ce point, v. Gandar, *op. cit.*, p. 80.

⁴ Sainte-Marthe, art. *Ioannes Auratus* : « Neque solum in lyricis Horatium aemulabatur, sed etiam ad Pindari numeros Latinas Odas inusitata venustate effingebat. »

⁵ Faguet, *Seizième siècle*, p. 207-208.

en raison même de son obscurité¹. Tous étaient Grecs : c'était assez pour mériter le même hommage. Dans ces conditions, doit-on trouver étrange que la Pléiade n'ait jamais bien su distinguer d'Athènes Alexandrie² ?

Par ce manque de critique dans le choix des modèles, Dorat a faussé le goût de ses élèves. Son influence explique certains écarts qui ne laissent pas au premier abord de nous étonner. On n'est point peu surpris par exemple de rencontrer dans la *Deffence* la moitié d'un chapitre³ consacrée à célébrer l'antique noblesse de l'anagramme et de l'acrostiche. Eh quoi ! la jeune école traitait d'« épisseries » les ballades et les rondeaux, chers aux vieux rimeurs, et c'était pour conseiller aux poètes de l'avenir des tours de force de cette espèce ! La belle idée ! — Cette idée, Dorat la tenait des anciens. Il savait de Tzetzès que Lycophron s'était rendu moins célèbre par ses vers que par ses anagrammes ; il avait appris d'Artémidore que les anagrammes donnaient la clef des songes. Et quant aux acrostiches, autre invention grecque, ils se recommandaient d'Eusèbe et de Saint-Augustin, de Cicéron et de Priscien. N'était-ce pas là des titres de noblesse⁴ ?

¹ C'est une chose curieuse d'entendre un contemporain qui signe I. M. P. [Jean Martin Parisien ?] dans sa *Breve exposition de quelques passages du premier livre des Odes de Pierre de Ronsard*, 1530, louer Dorat, « homme de singulier jugement et de parfaite erudition », d'avoir « démêlé les plus desesperés passages de l'obseur Lycophron, que nul de nostre age n'avoit encores osé dénouer ». F^o 139 r^o, à la fin des *Odes* de Ronsard.

² Voir un mémorable exemple de cette confusion dans l'*Ode à Michel de L'Hospital*, 1552. (Blanchemain, II, 89). Ronsard, retraçant l'histoire de la Poésie, la divise en trois âges : les poètes divins, les poètes humains, les poètes romains. Les poètes humains comprennent, dans un pêle-mêle bizarre, les grands classiques et les alexandrins.

³ Liv. II, chap. 8, p. 136.

⁴ Dorat s'était fait un vrai renom par ses anagrammes (Robiquet, *op. cit.*, cap. iv, p. 85 : *Aurati anagrammata*). Il n'est pas vrai pourtant qu'il les ait inventés. Comme le dit du Bellay, c'était une chose fort vulgaire en notre langue. Mais il les fortifia de l'autorité de Lycophron et des nombreux modèles qu'il en donna. Son meilleur est celui qu'il fit pour Ronsard, en

Ne soyons pourtant pas trop sévères. Si ce lettré manqua de goût, il ne manqua pas d'enthousiasme. Il sentait vivement, il admirait avec chaleur : pour tout dire, il avait la foi. Lorsqu'il interprétait ses Grecs aimés, son visage, d'ordinaire assez déplaisant et quelque peu rustique, se transfigurait ; les paroles coulaient de sa bouche, faciles et vibrantes : il devenait éloquent¹. Il faisait passer dans l'âme de ceux qui l'écoutaient l'ardeur passionnée qui brûlait la sienne ; ses élèves, charmés et ravis, demeuraient suspendus à ses lèvres². On conçoit sans peine l'action singulière qu'il dut exercer sur des jeunes gens enthousiastes, eux aussi, très curieux des belles choses, très avides de s'instruire. C'est une vérité banale aujourd'hui que la Pléiade — au moins au

transposant Ηέτρος 'Ρόνητροδος en Σώς ὁ Τέρονητρος. Déjà Charles Fontaine avait tiré sa devise de son nom par anagramme (*Hante le François*). De même Jehan Bouchet (*Illa bien touché*). Nicolas Denisot se faisait appeler *Conte d'Alsinois*. Ni du Bellay ni Ronsard n'ont beaucoup versé dans ce travers : c'est déjà trop pourtant qu'ils aient fait — et cela (circonstance aggravante) sur la fin de leur vie — Pun Panagramme du président Minard (*Antonius Minarius = Natus rima Minois*), l'autre celui d'Hélène de Surgères, *le ré [filet] des généreux*. Mais Baif, plus alexandrin que ses deux amis, a volontiers pratiqué l'anagramme (I, 314 ; IV, 262, 325, 437) comme aussi l'acrostiche (I, 319 ; IV, 228 et 409). — Sur ces deux jeux d'esprit, v. les *Bigarrures* de Tabourot des Accords, chap. ix et xv (édit. de Ronen, 1610). Dans son *Art Poétique* (1597), Pierre de Laudun d'Aigaliers leur donne encore une importance excessive. Mais Vauquelin de la Fresnaye, dans le sien (1605), les juge à leur valeur :

Je ne veux toutesfois qu'un bon esprit se fiche
A faire un Anagramme, à faire une Acrostiche
D'un travail obstiné : ce sont fruits abortifs
Dont la semence vient des povres apprentifs.

Liv. I, v. 379 sqq.

¹ Pap. Masson, II, 288 : « Homerum, Pindarum, Lyeophronem, et caetera Graeciae lumina interpretabatur, magna industria et facilitate dicendi, tametsi vultu subrustico et insuavi erat ».

² Jacques Veillard de Chartres décrit ainsi l'impression produite sur Ronsard par l'éloquence de Dorat : « Ut jam tum Graecarum artium desiderio flagrabat ! Ut pendebat ab ore doctoris, cum hic Delius Auratus Aeschylum, Pindarum, Musaeum, Hesiodum, hostes antea et barbaros, primum Galliae donabat, quos ille tum sic avide arripuit, quasi dinturum situm explere cupiens ! » *Petri Ronsardi Poetae Gallici laudatio Junebris*, f° 14 r°. Paris, 1586, in-4°. (Bibl. Nat. — Ln27. 17.840).

début — s'est sentie bien plutôt attirée vers la Grèce que vers Rome. Elle a délaissé pour un temps la tradition latine. Elle n'a pu résister à l'éblouissement que lui causait la soudaine révélation des génies de l'Hellade. A leur pur contact, elle a vu rayonner devant ses yeux un monde supérieur de poésie et de beauté. Séduite et confiante, elle a rêvé d'y pénétrer, pour y ravir l'art idéal et le rapporter au reste des hommes. Mais ce rêve, aussi grandiose que téméraire, c'est l'âme de Dorat qui l'a rendu possible.

Si j'ai tant insisté sur le caractère de cette culture, c'est pour marquer ce qui sépare ici du Bellay de ses amis. Je ne crois pas qu'il l'ait subie au même degré que Baïf ou Ronsard. Nous savons tout ce qui manquait à son instruction première. A Poitiers, il n'avait réparé ces lacunes qu'en partie. Lorsqu'il vint s'enfermer à Coqueret, il y avait trois ans déjà que Ronsard et Baïf faisaient du grec sous la direction de Dorat : ils avaient donc une forte avance. Si zélé qu'on le suppose pour se mettre au pair, — et malgré ce qu'on sait du prodigieux surmenage intellectuel que ne redoutaient pas les écoliers du xvi^e siècle ¹, — il me semble impossible que du Bellay ait pu devenir, en si peu de temps, un sérieux helléniste. S'il admira Pindare, ce dut être de confiance et sur le dire de ses amis. Par lui-même, était-il de taille à l'entendre ? Il y gagna du moins de s'épargner certaines erreurs où les autres tombèrent. Non que je veuille incriminer les Grecs et les rendre responsables des méprises de Ronsard ou des ridicules de Baïf. Mais on ne peut nier que l'insuffisance de sa culture grecque, en le préservant de l'alexandrinisme, n'ait été pour du Bellay plutôt heureuse, et qu'elle n'ait dans une certaine mesure sauvé son originalité. Ce poète naturel et facile eut l'admiration des Grecs

¹ L'éducation de Pantagruel n'est pas un pur roman. Qu'on se rappelle les études d'Henri de Mesmes à Paris, puis à Toulouse.

sans en avoir le préjugé. Son goût n'eut pas à souffrir d'un excès d'hellénisme. Il fut le seul à distinguer Homère de Lycophron ¹. A l'école de Dorat, ce n'est déjà pas un si mince mérite.

V

En même temps qu'il révélait à ses élèves les génies de la Grèce, Dorat prit soin de compléter et de parfaire leur connaissance des lettres latines.

Là encore les poètes obtinrent la préférence, Horace surtout, celui des Latins que la Pléiade a le mieux connu, le mieux senti, le plus aimé ². — Virgile vient ensuite, le doux Virgile, si Grec par tant d'endroits, et dont elle a goûté l'infinie perfection. Ronsard, on le sait, l'apprit entièrement par cœur ³, et lorsque du Bellay se mêla de traduire, il alla droit à l'*Enéide* ⁴. — Les élégiaques, Catulle, Propertius, Tibulle, Ovide, ont été beaucoup lus des élèves de Dorat ⁵, moins imités toutefois qu'on ne serait tenté de le croire : évidemment Pétrarque leur a fait tort. — La Pléiade a de même pratiqué Lucrèce ⁶, Martial ⁷ et Stace ⁸, sans doute aussi Lucain et Juvénal, quoique,

¹ *Deffence*, p. 94-95.

² Les imitations d'Horace ou les simples réminiscences sont innombrables dans les premiers écrits de la Pléiade.

³ Binet, texte de 1597, p. 121.

⁴ Il semble que les *Géorgiques* aient été notamment de la part de la Pléiade à ses débuts l'objet d'un culte fervent. Voici, dans les premières œuvres, quelques-unes des imitations les plus typiques : *Deffence*, p. 155, application à la France du fameux éloge de l'Italie (G. II, 136). Cf. une autre imitation du même passage dans l'*Hymne de France* (1549) de Ronsard (V, 283). — Du Bellay, dans son *Chant triomphal sur le voyage de Boulogne* (I, 232-233), imite le début du liv. III des *Géorgiques*. — On relève dans les *Odes* de Ronsard quelques souvenirs du poème latin : ainsi II, 119 = G. II, 323. Plus tard, dans son *Orphée* (III, 425), il traduira toute une partie de l'épisode d'Aristée (G. IV, 453).

⁵ *Deffence*, p. 114. — Ronsard, I, 125.

⁶ *Deffence*, p. 73 et 95.

⁷ *Deffence*, p. 113 et 123.

⁸ Du Bellay, II, 50.

dans ses premières œuvres, je ne relève de ces deux écrivains aucun souvenir précis ¹.

Mais Dorat ne se borna pas aux poètes : orateurs, historiens et critiques l'occupèrent également. Il entendait ne laisser rien ignorer à ses disciples. Dans ses savantes leçons, cela va sans dire, il fit à Cicéron une place d'honneur ². Mais Salluste et Tite-Live ne semblent point en avoir souffert ³. Il n'est pas jusqu'à Pline l'Ancien, « personnage de grand renomée », comme l'appelle la *Deffence* (p. 49), que Dorat n'ait fait connaître à ses élèves, en raison, j'imagine, de son caractère encyclopédique ⁴. Et je me tais du biographe de Virgile, le grammairien Claude Donat ⁵.

Surtout, il n'eut garde d'oublier les auteurs d'ouvrages techniques où étaient enseignées les règles de l'éloquence et de la poésie. C'était peu d'admirer l'art antique dans ses productions diverses : il fallait en surprendre les secrets. Où pouvait-on les mieux saisir qu'à travers ces ouvrages, dont l'objet précisément était de les mettre en lumière par une critique intelligente et judicieuse, l'analyse détaillée des beautés littéraires, l'exposé méthodique des règles qui se dégageaient des chefs-d'œuvre eux-mêmes ? Les traités de rhétorique de

¹ Toutefois, « cete Greece menterressé » (*Deffence*, p. 162) rappelle le *Gracchia mendax* de Juvénal.

² Rien que dans la *Deffence*, on trouve des souvenirs du *Pro Murena* (p. 85), du *Pro Archia* (p. 123), du *De Finibus* (p. 80 et 95), des *Tusculanes* (p. 123), des *Académiques* (p. 136), du *De Divinatione* (p. 137), des *Lettres à Quintus* (p. 110 et 116), — sans parler des ouvrages de rhétorique.

³ *Deffence*, p. 120-121. A noter des souvenirs de Salluste, p. 47, 54, 56. De Tacite, point de trace.

⁴ Une pensée de Pline l'Ancien semble avoir surtout frappé du Bellay : c'est à savoir que la Nature est pour l'homme une marâtre plutôt qu'une mère (*Hist. Nat.*, VII, 1) : on la retrouve jusqu'à cinq fois dans son œuvre (*Deffence*, p. 49; *Olive*, s. 103; *Ode au Card. du Bellay* (II, 27); *Antiq. de Rome*, s. 9; *Regrets*, s. 45). Elle est encore dans Baïf, *Vie des Chams* (II, 36). Cf. d'autres souvenirs de Pline l'Ancien dans Ronsard, *Amours de Casandre*, s. 138 (I, 79).

⁵ *Deffence*, p. 123 et 144; 2^e préf. de l'*Olive* (I, 76).

Cicéron, l'*Art Poétique* d'Horace, l'*Institution Oratoire* de Quintilien, autant de sources où l'on pouvait puiser la pure doctrine classique. Il en découlait toute une théorie de l'art d'écrire, celle-là même qu'avaient appliquée les grands maîtres de l'Antiquité. Quoi d'étonnant que Dorat ait appelé l'attention de ses élèves sur des ouvrages de cette importance, qu'il en ait fait avec eux une étude minutieuse ? Il suffit de lire la *Deffence* pour voir tout ce que la Pléiade doit à Cicéron ¹, Horace ² et Quintilien ³. Principes généraux et préceptes particuliers, presque tout vient de là. C'est à Quintilien, nous le verrons bientôt, qu'elle empruntera toute la partie fondamentale de sa doctrine, sa théorie de l'imitation.

Les humanistes italiens et français, dont la Pléiade, toujours guidée par Dorat, poursuivait l'étude, lui furent ici d'un grand secours. Depuis que Pétrarque et Boccace en avaient donné le signal, nombre d'écrivains s'étaient enflammés d'« un amour rétrospectif de l'Antiquité ⁴ ». L'humanisme, parti d'Italie, avait peu à peu gagné le reste de l'Europe. Tout d'abord, on n'avait pas eu d'autre souci que de bien connaître et de bien comprendre les œuvres antiques dans leur fond et dans leur forme, dans leurs idées et dans leur art. Mais bientôt l'admiration qu'excitaient ces chefs-d'œuvre avait fait naître dans les esprits un désir violent de les imiter. On avait entrepris de copier les modèles dans la langue même des modèles. Les uns s'ingéniaient à n'user dans leur prose que d'expressions employées par Cicéron ; les autres bâtissaient leurs poèmes des hémistiches de Virgile et d'Horace. Et c'est

¹ Souvenirs du *Brutus*, p. 73 et 104 ; du *De Oratore*, p. 109, 134, 144 ; de l'*Orator*, p. 100, 107, 122, 134, 144.

² Souvenirs de l'*Art Poétique*, p. 66, 74, 104, 107, 110, 112, 113, 114, 126, 127, 148, 151, 152.

³ Souvenirs de l'*Institution Oratoire*, p. 70, 71, 72, 73, 109, 111, 112, 116, 144.

⁴ Fagnel, *L'humanisme français au xvi^e siècle*. (*Revue Bleue*, 17 janvier 1891).

ainsi qu'étaient écloses, un peu partout en Europe, une littérature néo-latine qui prétendait renouer la tradition brisée par les Barbares et faire revivre le pur idiome des vieux Romains.

Cette moderne latinité, la Pléiade s'en nourrit non moins que de l'ancienne. Non-seulement elle étudia les humanistes italiens et français dont les travaux philologiques pouvaient l'éclairer dans la connaissance de l'Antiquité ¹, mais encore elle pratiqua la plupart des écrivains, prosateurs ou poètes, qui s'étaient donné pour idéal de ressusciter l'art antique dans sa forme parfaite. Elle n'ignora ni les Cicéroniens, comme Longueil ou Bembo ², ni ceux qui, comme Érasme, les avaient combattus ³. Elle n'ignora pas davantage les poètes d'Italie ⁴, de Hollande ⁵ et de France ⁶, qui dépensaient tout leur talent à contrefaire la grâce d'Horace, l'enjouement de Catulle ou l'esprit d'Ovide ⁷.

Ce qu'il faut bien noter, c'est que la Pléiade n'a pas eu moins d'admiration pour ces néo-latins que pour ceux qu'ils n'ont fait que plagier. Elle a mis tout le monde sur un pied d'égalité. Les préceptes de Vida n'ont pas moins de valeur,

¹ Il serait hasardeux de vouloir être ici trop précis. Il est clair pourtant qu'elle en connut beaucoup, à commencer par Guill. Budé, le plus illustre de tous.

² *Deffence*, p. 458-459.

³ *Deffence*, p. 91 : « Que pensent doncq' faire ces reblanchisseurs de murailles... songeant (comme a dict quelqu'un) des Peres conscriptz, des Consulz, des Tribuns, des Coniices, et toute l'antique Rome », etc. — Ce *quelqu'un* est Érasme, dans son *Ciceronianus* (édit. de Leyde, 1703, t. I, col. 1017), dont du Bellay traduit ici tout un passage.

⁴ Pontanus, Marulle, Sannazar, Vida, Fraecastor, etc.

⁵ Jean Second.

⁶ Salmon Maeriu, Etienne Dolet, Théodore de Bèze, etc.

⁷ C'est Ronsard surtout qui pratiqua les poètes latins modernes, principalement Marulle et J. Second. Il imita le premier dans ses *Amours* (t. I, p. 163, 164, 169, 172, 175, 180, 198, 199, 200, 204, 207, 212) et dans ses *Hymnes* (t. V, p. 43, 438, 448, 235, 249). V. aussi son *Épithaphe de Marulle* (VII, 238). Quant au voluptueux auteur des *Baisers*, il lui doit quelques-unes de ses plus jolies odelettes (t. II, p. 441, 445, 460, 449). V. l'éloge de J. Second par Ronsard (II, 340-341).

aux yeux de du Bellay, que les conseils donnés dans l'*Épître aux Pisons*¹. S'agit-il de fixer des modèles au futur chantre d'idylles ? Les églogues marines de Sannazar figurent à côté des églogues rustiques de Théocrite et de Virgile². Dans l'art délicat des « coulans et mignars hendécasyllabes », Catulle a pour rivaux Pontan et Jean Second³.

Si cette admiration n'était guère judicieuse, elle eut du moins cette heureuse conséquence qu'elle détourna les poètes de la Pléiade d'engager la lutte avec tous ces Latins dans la langue même qu'ils avaient parlée. Ils se rendirent compte qu'ils venaient trop tard, que tout était fait dans cette voie, qu'à moins de se traîner dans les chemins battus, il fallait tendre ailleurs leurs efforts. C'était folie de vouloir surpasser des gens qui maniaient si bien le latin. On pouvait prétendre peut-être à les égaler, mais à la condition de tenter l'aventure dans sa langue maternelle.

Voilà la culture latine que la Pléiade a reçue de Dorat. Elle n'a manqué ni d'étendue ni de variété. Joachim la subit bien plus fortement que la grecque. De tous les disciples du maître, c'est lui qui en fut le plus pénétré. Ronsard et Baïf étaient surtout des grecs : il fut latin. Si son œuvre aujourd'hui, comparée à la leur, nous apparaît moins étrangère, moins éloignée en quelque sorte de la tradition nationale, n'en aurions-nous pas dans ce fait la principale explication ?

VI

La Pléiade a toujours regardé la littérature italienne comme une troisième littérature classique. Il est donc juste, après

¹ *Deffence*, p. 139.

² *Deffence*, p. 117.

³ *Deffence*, p. 118.

avoir retracé son éducation antique, d'indiquer ce que fut sa culture italienne. Ici Dorat est hors de cause, et ses élèves se sont formés eux-mêmes, sous l'action des circonstances et du milieu. Depuis un demi-siècle, l'*italianisme* avait peu à peu envahi la France. Ce n'était pas encore, comme sous les derniers Valois, un fléau national : mais c'était déjà cependant une menace pour tout ce qui était français, et cette mode tenait à la Cour trop de place pour ne pas rayonner de là sur le royaume ¹.

Baïf, fils d'une Vénitienne, avait du sang italien dans les veines, et l'on peut croire que son père n'épargna rien pour l'initier de façon complète aux arts de l'Italie. Ronsard avait vécu toute une année à la cour de Piémont, auprès de Langey : il avait respiré l'air de la péninsule. Du Bellay, moins heureux, semble n'avoir rien su des lettres italiennes avant son entrée au Collège de Coqueret : « Je m'adonnay, lit-on dans la seconde préface de l'*Olive*, à l'imitation des anciens Latins, et des poètes Italiens, dont j'ay entendu ce que m'en a peu apprendre la communication familière de mes amis » (I, 72). Plus tard il se rattrapa : son long séjour à Rome lui permit de pénétrer plus avant dans les secrets de la langue. Mais, dès 1549, nous le verrons, grâce aux leçons qu'il avait reçues de ses camarades, il en savait assez pour comprendre — et traduire au besoin en français — Pétrarque et l'Arioste.

Pétrarque et l'Arioste, voilà certes les deux poètes italiens que la Pléiade a le plus admirés, ceux dont les noms reparaissent fréquemment dans ses écrits, convertis de louanges à l'égal des anciens ². Mais elle en a lu d'autres, Boceace, Politien, Sannazar, Bembo, la plupart des poètes pétrarquistes du xvi^e siècle : elle est remontée jusqu'au vieux Dante Ali-

¹ Sur ce point, v. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, liv. III, chap. 1, p. 267.

² Voyez notamment le passage de la *Dedéance* sur l'Arioste, p. 120.

ghieri, « le triste Florentin ¹ » : elle est descendue jusqu'aux contemporains tout à fait immédiats, comme cet Alamanni, qui vivait à la cour du roi Très-Christien ². Elle a donc embrassé le champ complet de la poésie italienne. Mais l'important ici, c'est moins de savoir l'étendue de ses lectures que l'impression qu'elle en a gardée.

Ce fut celle de la plus vive admiration. Une chose la frappa, la puissante valeur esthétique des œuvres italiennes. Depuis deux cent cinquante ans, s'était développée de l'autre côté des Alpes une littérature très remarquable, où le sens de la beauté s'exprimait par l'art le plus pur. Dante l'avait créée dans sa *Divine Comédie*, faisant du toscan la vraie langue nationale : il s'était mis tout entier dans son poème, avec ses ardeurs généreuses et ses colères implacables, peintre énergique d'une rude époque ; mais par sa raideur scolastique, par son abus des allégories et des symboles, par ce qu'il y avait de tourmenté dans son inspiration, il tenait encore trop à l'ancienne barbarie pour avoir réalisé pleinement l'œuvre d'art idéale, toute lumineuse de beauté sereine. Pétrarque et Boccace étaient venus ensuite, qui l'avaient accomplie, cette œuvre d'art, en se mettant à l'école de l'Antiquité. La finesse de leur sens esthétique leur avait révélé le charme éternel des livres anciens : ils avaient saisi le rapport logique et direct qui, dans ces créations merveilleuses, unit indissolublement l'idée vraie et la forme belle, et prenant les anciens pour modèles et pour guides, ils avaient à leur tour laissé des œuvres où se traduisait d'une manière souveraine toute la puissance de leur personnalité, leur passion de la gloire, leur

¹ L'expression est de du Bellay, dans un sonnet qui contient un souvenir du chant III de l'*Enfer* (II, 286). Dante est cité parmi les grands auteurs italiens dans l'*Ode à Madame Marguerite, D'écrire en sa langue* (I, 241). — Cf. les vers de Baif placés en tête d'une édition du traité *De vulgari eloquio* (Paris, 1577) et cités par Nisard, t. I, p. 149-150.

² *Deffence*, p. 132.

amour de la beauté sous toutes ses formes, beauté de la nature, beauté de l'art et de la poésie, beauté de la femme, — en un mot, un esprit tout nouveau, tout différent du Moyen Age. Il est vrai que cette renaissance de l'Antiquité, dont ils étaient les promoteurs, avait failli compromettre un instant le développement naturel de la littérature italienne. L'humanisme du xv^e siècle avait rêvé d'asseoir le latin triomphant sur les ruines de la langue nationale. Mais sa tentative avait avorté : la langue toscane, d'abord vaincue, avait fini par avoir gain de cause dans ce duel d'un siècle avec la langue latine. Les excès mêmes du *cicéronianisme* avaient rendu possible sa victoire, et c'était le chef des cicéroniens d'Italie, Bembo, qui avait pris à cœur de faire revivre la langue de Pétrarque. Dès lors, on avait cueilli les fruits de ce long commerce avec les anciens : tandis que l'idiome maternel devenait l'objet d'un culte fervent, toute une littérature d'une richesse incroyable et d'une infinie variété s'épanouissait dans l'Italie du xv^e siècle : le lyrisme, la satire, la pastorale, le théâtre, l'épopée, sans compter les formes diverses de la prose, tous ces genres renouvelés des anciens brillaient d'un vif éclat. C'était comme une résurrection splendide de l'Antiquité, mais d'une Antiquité devenue nationale. Le spectacle qu'offrait l'Italie, toute radieuse d'une littérature qui réalisait un rêve divin d'art et de beauté, était bien fait pour ravir d'admiration les jeunes enthousiastes du Collège de Coqueret et les navrer d'envie, surtout lorsqu'ils comparaient à tant de trésors l'indigence littéraire de leur pays natal.

VII

La Pléiade, on le sait, a fait peu de cas de ses devanciers. Mais, pour afficher un pareil dédain, qu'a-t-elle connu d'eux ? En quoi consista sa culture française ?

J'insisterai peu sur les prosateurs. La Pliade en a lu sans doute plus qu'elle n'en mentionne ¹. Il en est un du moins auquel elle doit beaucoup : c'est Rabelais. Je sais bien que Ronsard ne l'aimait guère ², mais du Bellay ne partageait pas sur ce point les préventions de son ami. La *Deffence* salue comme un précurseur « celui qui fait renaître Aristophane et fait si bien le nez de Lucian ³ » (p. 159), et son auteur n'a jamais négligé l'occasion de rendre hommage à celui qu'il appelle « l'utile-doux Rabelais » et « le bon Rabelais ⁴ ». Il se peut que Ronsard, très féru de Pindare, ait goûté médiocrement Gargantua et Pantagruel : peut-être aussi, comme on l'a prétendu, son antipathie littéraire venait-elle d'une première piqûre d'amour-propre ⁵. Du Bellay, qui n'avait pas les mêmes raisons, et qui d'ailleurs aimait à rire, savourait ce roman prodigieux où le sel attique se mêle sans cesse à la gauloiserie la plus épicée. Mais Rabelais, à ses yeux, était autre chose qu'un simple rieur. N'était-ce pas lui qui le pre-

¹ Rabelais mis à part, je ne vois guère à relever dans la *Deffence* que l'*Orateur françois* d'Étienne Dolet (p. 96), le traité de Louis Meigret sur l'orthographe (p. 133), et l'*Institution du Prince* de Guillaume Budé (p. 160). Peut-être faut-il y joindre Comynes : voyez dans Ronsard (VII, 218) la très curieuse *Épithaphe de Comynes*, qui parut dans le *Bocage* de 1554, f° 15 r°.

² Son *Épithaphe de Rabelais* (VII, 273), qui fait également partie du *Bocage*, f° 10 v°, est aussi fautive que grossière. — Cf. les deux courtes épithaphe de Baïf dans ses *Passetems* (IV, 280 et 373).

³ Note du *Quintil* : « Rabelais, que tu ne daignes nommer expressément, si non par le nom d'Aristophane ».

⁴ V. les œuvres de du Bellay, I, 143 et II, 33, 230, 410. A relever surtout ce passage :

Bien que ma muse petite
Ce doux-utile n'immite,
Qui si doctement escrit,
Ayant premier en la France
Contre la sage ignorance
Fait renaistre Democrit... (II, 35).

⁵ Rien n'est moins sûr pourtant. V. Marty-Laveaux, *Notice sur Ronsard*, p. xix.

mier chez nous s'était moqué de l'ignorance ? Dans cette restauration des lettres antiques dont s'honorait la France, n'avait-il pas été l'un des ouvriers de la première heure ? Est-ce que son œuvre, cette étrange et bizarre création, n'attestait pas une connaissance approfondie de l'Antiquité ? Chaque page de son livre ne révélait-elle pas un fervent de la Grèce et de Rome ? Enfin, n'avait-il pas travaillé de toutes ses forces à l'illustration de sa langue maternelle en l'enrichissant par tous les moyens ¹ ? Pour ces motifs, du Bellay le tenait en singulière vénération, souscrivant volontiers à l'opinion des hommes de son époque qui plaçaient ce conteur au nombre des poètes ².

Poète, il l'était davantage, à coup sûr, que tous les rimeurs qui prétendaient à ce titre et qui le méritaient si peu. Ce qu'on appelait la poésie française semblait à la Pléiade bien peu de chose auprès de la poésie antique et de la poésie italienne. Ni Ronsard ni du Bellay ni Baïf ne se sentaient pour elle beaucoup de goût. A vrai dire, ils ignoraient la poésie du Moyen Âge : mais l'eussent-ils connue qu'elle les eût sans nul doute laissés froids. Tout au plus pouvaient-ils, à travers de modernes traductions, se faire une vague idée des vieux romans français (*Lancelot, Tristan, Gauvain*), et l'on sait de quel ton l'auteur de la *Deffence* traite « ceulx qui ne s'employent qu'à orner et amplifier notz Romans, et en font des livres certainement en beau et fluide langaige, mais beaucoup plus propre à bien entretenir Damoizelles qu'à doctement ecrire » (p. 126). Les romans étaient chose trop frivole pour cette studieuse jeunesse ³. Ils voyaient pourtant — grâce à

¹ Sur ce point, v. Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, I, 37.

² Marot, Épître 31 (édit. P. Jannet, I, 250). — Pasquier, *Rech. de la France*, VI, 5.

³ Rapprocher du passage de la *Deffence* un curieux sonnet de Baïf à Jacq. Gohorry (IV, 234), et la non moins curieuse préface de Jodelle à *l'histoire Palladienne* de Cl. Colet (*Appendice de la Pléiade*, II, 406). — Du

l'Arioste — qu'il y avait là toute une matière épique¹, en même temps qu'ils y trouvaient une mine abondante en vieux mots expressifs que, dans l'intérêt de notre langue, il ne fallait point laisser perdre².

La Pléiade fait commencer la poésie française au *Roman de la Rose* : c'est dire qu'elle ne remonte pas beaucoup au-delà du XIV^e siècle. Encore l'a-t-elle lu, selon toute apparence, dans le texte rajeuni de Marot. On sait l'énorme influence qu'exerça, pendant deux siècles et demi, sur toute la littérature cette œuvre singulière, où la galanterie, la science, la morale, la satire, l'allégorie, se mêlent de façon si bizarre. Cette œuvre, que la *Deffence* a respectée « comme une première image de la Langue Francoyse, venerable pour son antiquité » (p. 102), l'action s'en est fait sentir plus qu'on ne croit sur la Pléiade. Est-il besoin de rappeler le sonnet de Baïf à Charles IX³? Ronsard, aux années de jeunesse, en faisait couramment sa lecture⁴; Bel-Accueil et Faux-Danger dansaient la carole, dans le verger d'amour, avec le poète épris de Cassandre⁵ : et si, dans plusieurs de ses œuvres,

Bellay ne montrera pas toujours ce dédain des romans. En 1552, dans une ode à des Essars, il louera hautement *Amadis*. V. plus loin, chap. x, § vi.

¹ *Deffence*, p. 120. — Ronsard, III, 23.

² *Deffence*, p. 129. — Du Bellay, I, 337. — Ronsard, III, 36.

³ Au livre II des *Passetems* (IV, 311). — V. encore *Poèmes* (II, 101) : Baïf, célébrant la vertu d'Amour, donne au *Roman de la Rose* une place d'honneur entre les élégies des Latins et les chants de Pétrarque. — Ronsard aussi, dans son *Ode à Peletier* (1547), met le *Roman de la Rose* sur le même rang que Pétrarque (II, 403).

⁴ Binet, texte de 1597, p. 121 : « Il ne laissoit toutefois d'avoir tousjours en main quelque Poëte François, qu'il lisoit avec jugement, et principalement (comme luy-mesme m'a maintefois raconté), un Jean le Maire de Belges, un Romant de la Rose et les œuvres de Clement Marot ». Les textes de 1586 et 1587 ajoutent *Coquillart* (« les œuvres de Coquillart et de Clement Marot »). — Cf. Faguet, *Seizième siècle*, p. 209 : « Il ne faut pas oublier qu'à titre de poème érudit et qu'à titre de poème philosophique, le *Roman de la Rose* n'a pas dû laisser de plaire à Ronsard, qui a été toujours un poète érudit et souvent un poète philosophe. »

⁵ *Amours* de 1552, p. 73 (Blanchemain, I, 95). — Cf. Bourciez. *op. cit.*, p. 223 sqq.

nous relevons chez du Bellay certaine tendance à l'allégorie, ne serait-ce point qu'il a subi comme les autres le charme du vieux roman¹ ?

En dehors du *Roman de la Rose*, quel intérêt pouvait offrir à la Pléiade la poésie des XIV^e et XV^e siècles ? Les mystères et les farces, créations populaires sans valeur artistique, n'étaient pas faits pour la séduire ; et pouvait-elle bien goûter — en le supposant connu d'elle — ce lyrisme didactique et bourgeois, qui mêlait à l'expression des sentiments personnels des préoccupations d'enseignement et d'édification ; qui, lorsqu'il renonçait aux problèmes de métaphysique amoureuse et galante, ressassait des questions de politique et d'histoire, des lieux communs de religion et de morale ; qui contraignait l'inspiration en l'emprisonnant dans le moule étroit des poèmes fixes, ballades, chants royaux, rondeaux, lais, virelais ? Villon lui-même, d'une si franche originalité. Villon n'était pas son auteur : il sentait vivement, il peignait fortement, mais il était trop peuple. Il fallait à la Pléiade des poètes moins vulgaires.

Éstima-t-elle davantage cette école d'écrivains qui, sous le nom de *rhétoriciens*², avaient illustré la seconde moitié du XV^e siècle et le premier quart du XVI^e ? Eux du moins avaient fait de la science le principe de leur art³ : ils avaient eu très vif le culte de l'antiquité latine et s'étaient inspirés des fictions mythologiques ; ils avaient tâché d'enrichir la langue en ornant leur prose et leurs vers d'une foule de termes

¹ Cette influence est surtout sensible dans ses œuvres de début ; mais je la retrouve même plus tard, ainsi dans la *Métamorphose d'une Rose* (II, 398).

² Georges Chastellain, Pierre Michault, Olivier de la Marche, Jean Molinet, Jean Meschinot, Guillaume Cretin, André de la Vigne, Jean Marot, Octavien de Saint-Gelays, etc.

³ Jean Marot nous apprend qu'aux yeux de la reine Anne de Bretagne, le poète, c'est « l'homme savant, recommandable seulement par la doctrine yssant de son savoir. » G. Plötz. *Étude sur J. du Bellay*, p. 11.

nouveaux empruntés au latin ; ils avaient voulu, par d'habiles combinaisons de rythmes et de rimes, faire de la poésie une musique naturelle. Mais c'était une idée dangereuse : en ajoutant à la versification déjà très compliquée de leurs prédécesseurs de nouvelles entraves par la création de formes à la fois très rigides et très raffinées, par la recherche des factures savantes, des rythmes laborieux et des rimes ultra-riches, ils réduisaient la poésie à n'être plus qu'un jeu de patience, — pour ne pas dire un tour de force, — dont l'unique mérite consistait dans la difficulté vaine. C'était se tromper sur l'objet de l'art que lui donner pour idéal le rare au lieu du beau. La Pléiade le sentait, et son ambition rêvait autre chose que des couronnes gagnées dans les *py's* du nord de la France ¹.

Un de ces rhétoriciens pourtant trouvait grâce devant elle, Jean Lemaire de Belges. Aussi bien s'était-il distingué des autres par un réel talent ². Il avait défendu sa langue maternelle contre les Italiens qui la jugeaient « barbare », et s'était efforcé d'établir qu'elle pouvait marcher de pair avec la langue toscane ³. Cette langue maternelle, il l'avait illustrée par des œuvres que ne recommandait pas seulement l'étendue de l'érudition, mais encore certaines qualités précises, supérieures à celles de ses maîtres, les Molinet et les Cretin, et vraiment originales : un sens plus délicat des charmes de la femme et de l'amour qu'elle fait naître ⁴, une plus vive perception des beautés de la nature ⁵, une intelligence plus

¹ *Deffence*, p. 112-113.

² V. les *Œuvres de Jean Lemaire de Belges*, publ. par J. Stecher, Louvain, 1882-1891, 4 vol. in-8°, et la thèse de Fr. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges*, Paris, Leroux, 1888, in-8°.

³ *Illustrations de Gaule* (I, 10-11) et *Concorde des deux langages* (III, 98).

⁴ *Illustrations de Gaule*, liv. I, chap. 24-26 et 30-33.

⁵ On trouve déjà chez J. Lemaire un sentiment tout antique de la nature : v. notamment III, 10, 12, 28-29, 104-105, 129-130.

pénétrante du paganisme mythologique et moral¹. Il avait eu plus net le sentiment des mérites de la forme et de ce qu'ajoute aux choses la manière dont on les dit² : il avait eu le goût des expressions imagées, des épithètes descriptives, des périodes musicales, des rythmes harmonieux³. En un mot, il avait eu par endroits dans son œuvre l'intuition de l'art vrai. C'était assez pour que la Pléiade ne lui fût pas sévère. « Bien diray je que Jan le Maire de Belges me semble avoir premier illustré et les Gaules et la Langue Francoyse : luy donnant beaucoup de motz et manieres de parler poëtiques, qui ont bien servy mesmes aux plus excellens de nostre tens⁴ ». Du Bellay, qui parle ainsi, s'appuie très sérieusement sur ce « diligent chercheur de l'Antiquité », comme il l'appelle, pour faire remonter à Bardus V, roi des Gaules, l'invention des vers rimés et la première institution des *bardes*⁵. Quant à Ronsard, nous savons par Binet qu'il lisait Jean Lemaire à l'égal du *Roman de la Rose*⁶, et nul n'ignore ce que dut la *Franciade* aux *Illustrations de Gaule et singularitez de Troÿe*⁷. Le vieux rhétoricien flamand avait frayé la voie aux futurs novateurs du Collège de Coqueret.

¹ *Epistres de l'amant verd*; *Description du temple de Vénus*; *Contes de Cupido et d'Atropos*.

² Sur ce point, v. Thibaut, *op. cit.*, p. 239 sqq.

³ Réforme de la coupe féminine; introduction de la terza rima; restauration de l'alexandrin; création de mètres nouveaux (*Chansons de Namur* et *XXIV couplets de la valitude et convalescence de la Royne*).

⁴ *Deffence*, p. 103. — Cf. Pasquier, *Rech. de la France*, VI, 5 : « Le premier qui à bonnes enseignes donna vogue à nostre Poësie, fut Maistre Jean le Maire de Belges, auquel nous sommes infiniment redevables, non seulement pour son livre de l'illustration des Gaules, mais aussi pour avoir grandement enrichy nostre langue d'une infinité de beaux traiets, tant en Prose que Poësie, dont les mieux escrivans de nostre temps se sont sçu quelquefois fort bien aider. »

⁵ *Deffence*, p. 135. Tout ce passage de la *Deffence* est emprunté des *Illustrations*, liv. I, chap. 10 (I, 70).

⁶ Pasquier nous apprend que Ronsard doit à J. Lemaire « les plus riches traiets de ceste belle Hymne qu'il fit sur la mort de la Royne de Navarre » (1551).

⁷ La légende de Francus est exposée par J. Lemaire dans *l'Epistre du Roy à Hector de Troÿe*, 1511 (II, 82-83), et surtout dans le 3^e liv. des *Illustrations*, 1513 (II, 267-283 et 300-322).

Clément Marot, dans la pensée de la Pléiade, marquait un recul sur Jean Lemaire de Belges. Tandis que Lemaire, en effet, orientait la poésie dans le sens de l'art pur, Marot l'avait ramenée au simple naturel. Beaucoup moins savant que son devancier, il avait cru que l'esprit et la grâce suffisaient à faire un poète. Quel démenti les Italiens et les anciens donnaient à cette croyance ! La Pléiade avait lu bien souvent l'*Adolescence Clémentine* ; mais depuis qu'elle se nourrissait de Pétrarque et de Pindare, elle ne partageait plus l'admiration universelle pour le gentil rimeur. Ses premiers recueils laissent deviner ses vrais sentiments. Sans doute, elle se garde bien de heurter de front l'opinion publique, elle rend à Marot d'officiels hommages : mais on perce à jour ses pensées secrètes. Ronsard, dans la préface des *Odes*, appelle Marot « seule lumière en ses ans de la vulgaire poésie ¹ », mais sept pages plus loin il refait sa pièce sur la victoire de Cerisoles, et carrément nous dit pourquoi ². Du Bellay dans la *Deffence* n'agit pas autrement. Il nomme plusieurs fois Marot avec respect ³. Bien plus, dans les poésies publiées avec la *Deffence* ⁴, il insère en manière de conclusion l'antique épitaphe qu'il avait composée à Poitiers pour maître Clément. Mais lisons de plus près la *Deffence* : que d'allusions à peine voilées au vieux poète ! que de phrases où paraît l'intention satirique ⁵ ! Ici, du Bellay s'en prend à ces traducteurs qui « trahissent ceux qu'ilz entreprennent exposer », qui « seduysent les lecteurs ignorans, leur

¹ Blanchemain, II, 10.

² Édit. orig., 1550, f^o 7 v^o. — Blanchemain, II, 33.

³ *Deffence*, p. 73, 118, 143.

⁴ *L'Olive et quelques autres œuvres poëtiques...* par I. D. B. A. Paris, Arnoul l'Angelier, 1349, in-8^o.

⁵ Dans un article « sur une page obscure de la *Deffence* » (*Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 avril 1897, p. 239), j'ai cité tout au long les passages où l'on peut, selon moi, saisir des allusions plus ou moins directes à Clément Marot. Je prie le lecteur de s'y reporter.

montrant le blanc pour le noyr », et qui, « pour acquerir le nom de scavans. traduytent à crediet les Langues, dont jamais ilz n'ont entendu les premiers elementz. comme l'Hebraïque et la Greque » (p. 67). Là, il félicite ironiquement ceux à qui Marot plaît « pour ce qu'il est facile et ne s'éloingne point de la commune maniere de parler » (p. 101). Ailleurs, il critique un poète en qui « default ce qui est le commencement de bien ecrire, le scavoir » (p. 104), et dont la gloire aurait augmenté de moitié s'il eût de moitié diminué son livre. Ailleurs encore, il malmène « ceux qui sans doctrine, à tout le moins non autre que mediocre, ont acquis grand bruyt en nostre vulgaire » (p. 109), mais que les savants, meilleurs juges que la foule, « ne mettront en autre ranc, que de ceux qui parlent bien francoys, et qui ont bon esprit, mais bien peu d'artifice » (p. 110). Qui donc est visé dans tous ces passages ? Clément Marot, autant et plus que ses disciples, Marot, le poète naturel qui manqua de savoir, l'écrivain trop facile qui méconnut l'érudition. C'est que pour la Pléiade, dont on sait l'idéal esthétique, ce fin rimeur n'avait pas eu les dons précieux qui marquent vraiment un élu des Muses. Échappé de la rhétorique, il n'avait abouti qu'au simple badinage : ce n'était pas assez. Sans doute il avait subi l'influence de la Cour, d'une cour des plus brillantes, très éprise de politesse et de grâce mondaine : et là son talent s'était assoupli¹. Formé, mûri par elle, il avait redit avec distinction tous ces événements plus ou moins menus dont se compose la vie des cours, et qui sont la matière de la poésie officielle. Il avait excellé surtout à traduire des sentiments fugitifs, sinon très profonds, du moins bien sincères, parlant de lui-même et des autres avec cette finesse, cette bonhomie, cette mesure qui sont toujours d'un

¹ La court du Roy, ma maïstresse, d'escolle. (Épître 43 — Édit. P. Jannet, I, 220).

si grand charme. Une clarté parfaite, qui contrastait étrangement avec l'obscurité de ses prédécesseurs, un art sans pareil de dire les choses avec une aisance légère, un esprit aimable, enjoué, mordant même par intervalles : voilà ce qu'on trouvait dans ses meilleurs ouvrages. Mais ne pouvait-on rêver une forme de poésie plus sublime ? Était-ce même là de la poésie ? N'était-ce point plutôt une prose rimée ? Car enfin, de quelle imagination Marot avait-il fait preuve ? De quelle science dans les conceptions ? Avait-il eu jamais cette vigueur de sentiment si puissante sur les âmes, et sans laquelle on ne peut les conquérir ? Avait-il jamais soupçonné la pure beauté de l'art ? Tous ces dons lui manquaient. L'insuffisance de sa culture littéraire l'avait condamné à n'être toute sa vie que le premier des poètes de cour. Il n'avait pu s'élever jusqu'aux sommets. Pour lui, toujours la poésie était restée le plus charmant des jeux, le plus exquis des passe-temps, rien de plus. Ce poète *naturel* n'avait pas été véritablement un poète *artiste*.

Pas davantage artistes, et à coup sûr moins naturels, tous ces plats rimeurs (du Bellay disait *rimailleurs* et *rimasseurs*) qui se disputaient la faveur publique, ces Jean Le Blond, ces François Sagon, ces Charles Fontaine, ces François Habert, ces Michel d'Amboise, ces Jean Bouchet, dont la sottise n'avait d'égale que l'ignorance ¹. Rivaux de Marot de son vivant ou depuis sa mort, ils prétendaient à le remplacer et n'avaient ni son esprit ni sa grâce. La vieille rhétorique agonisait en eux. Leurs titres superbes et leurs belles devises ne masquaient pas l'effroyable indigence de leur talent, et la Pléiade voyait avec dégoût, avec colère, toutes ces productions insipides dont ils inondaient la Cour et la France.

Est-ce à dire pourtant que les jeunes écoliers de Coqueret

¹ *Deffence*, p. 149-150.

condamnaient en bloc et sans rémission tous les poètes français qui vivaient de leur temps ? et parmi ceux dont ils lisaient les ouvrages, ne s'en trouvait-il point qu'ils jugeaient un peu meilleurs que les autres, pour être en quelque sorte un peu moins distants de leur idéal ? Binet nous a transmis l'opinion de Ronsard : « Les premiers Poètes qu'il a estimé avoir commencé à bien escrire ont esté Maurice Sceve, Hugues Salel, Anthoine Herocet, Melin de Saint-Gelais, Jacques Pelletier et Guillaume des Autelz ¹ ». Il les avouait pour des précurseurs.

Inutile de revenir sur Jacques Peletier du Mans : j'ai déjà dit ² son influence sur la Pléiade et les raisons qu'avait Ronsard de saluer en lui « l'un des plus excelens poètes de cet âge ³ ». — Hugues Salel ⁴ avait publié l'an 1539 un recueil de *Poësies* très médiocres, et ce n'était pas un titre au respect de la Pléiade : mais depuis il s'était grandement relevé. Comme il savait le grec, ayant reçu jadis les leçons de Budé, il avait entrepris de traduire *l'Iliade* ⁵. Noble dessein que ne pouvaient oublier les élèves de Dorat ! C'était quelque chose d'avoir fait connaître Homère à la France, et l'on comprend la gratitude de la Pléiade ⁶. — Quant à Guil-

¹ Textes de E387 et E397. En E386, la liste se réduit à Maurice Scève, Hugues Salel et Jacques Peletier.

² V. ci dessus, chap. 1, § iv.

³ Préf. des *Odes* (II, 10).

⁴ Sur Hugues Salel, consulter Goujet, t. XII, p. 1-14; les notices de Combet, en tête des *Gayetez*, des *Souspirs* et des *Amours* de Magny; la thèse de Favre, *Olivier de Magny*, p. 38, n. 2 — La plaquette du D^r Ch. Calmeilles (*Les poètes Quercynois au xvi^e siècle: Hugues Salel*, Tours, Bousrey, 1899, in-8^o de 29 p.) a paru trop tard pour que j'en aie connaissance.

⁵ Les dix premiers chants parurent en 1545. Les liv. XI et XII ne furent publiés qu'en 1554, après la mort de Salel, par les soins d'Oliv. de Magny. La traduction fut achevée plus tard par Amadis Jamyn.

⁶ Du Bellay, *Musagwomachie* (E330), str. 19 :

Salel, que la France avoüe

L'autre gloire de Querci. (I, 145).

Ronsard a fait l'*Építaphe de H. Salel* (*Bocagè* de E334, f^o 43 r^o). — Blanchemain, VII, 267). Il loue ce poète

Qui des premiers tira nostre langue d'enfance.

Ce dernier témoignage est caractéristique.

laume des Autelz, il ne s'était encore signalé que par sa polémique avec Louis Meigret sur la réforme de l'orthographe : je ne puis supposer que Ronsard ait vu dans son *Moy's de May* l'œuvre d'un précurseur¹.

Saint-Gelays, Héroët, Maurice Scève, avaient des titres plus sérieux : « La Poésie Française [étoit] avant nous foible et languissante, (je excepte tousjours Heroet. Scève, et Saint Gelais)... », écrit Ronsard dans la préface des *Odes*².

Mellin de Saint-Gelays, qui devait un jour faire à Ronsard l'affront que l'on sait, avait sur Marot, aux yeux de la Pléiade, la supériorité d'une éducation beaucoup plus soignée. Et de fait, il avait pour le temps une culture universelle³. Il possédait les langues anciennes, savait tourner les vers latins, paraphrasait aimablement Catulle et Properce, Martial et Claudien. Surtout, il était versé dans les choses d'Italie : depuis son passage aux universités de Bologne et de Padoue, il avait pris le goût des poètes italiens, qu'il imitait et traduisait, et, s'il faut en croire du Bellay, c'est par lui que le sonnet était devenu français⁴. Certes, la Pléiade lui savait gré d'avoir enrichi notre poésie d'une forme d'art si précieuse ; mais elle s'étonnait qu'avec une culture comme la sienne, Saint-Gelays n'eût pas donné davantage. Ne pouvait-il prétendre à plus qu'à ces pièces légères où son talent se complaisait ? N'avait-il de plus haute ambition que d'amuser les dames et les seigneurs ? L'humble rêve vraiment ! La

¹ *Le Moy's de May de Guilelme Deshaultelz de Montcenis en Bourgoigne*, pet. in-8°, goth., s. l. n. d. (Lyon, Ollivier Arnoullet, 1544 ?).

² Blanchemain, II, 11. Cf. *Olive*, s. 62, 1^{er} tercet. — Il peut sembler étrange que ni du Bellay ni Ronsard n'aient mentionné Bonav. des Périers. Il est juste de reconnaître que ce poète annonce quelquefois la Pléiade par une sensibilité pleine de mélancolie et par un réel souci du rythme et de la facture. V. Chenevière, *Bonaventure des Périers. Sa vie, ses poésies*. Thèse Paris, Plon et Nourrit, 1885, in-8°.

³ V. le témoignage du *Quintil Horatian*, édit. Person, p. 208.

⁴ 2^e préf. de *Olive* (1550) : « Etant le Sonnet d'Italien devenu François, comme je eroy, par Mellin de Sainet Gelais » (I, 72).

Pléiade au fond trouvait bien mesquine cette poésie de cour, si pauvre d'idées et de sentiments, ces petits sujets traités d'une petite manière, ces simples bluettes sans inspiration ni sincérité. Saint-Gelays assurément y mettait un esprit sans pareil : qui pouvait avoir plus de finesse enjouée, plus de grâce légère ? Mais la Pléiade se demandait si la poésie n'avait d'autre but que la constante recherche de ces jolies mignardises, et si Phébus n'avait donné la lyre aux hommes que pour composer des cartels de tournois ou tracer des quatrains sur des livres d'heures ¹.

Antoine Héroët, lui, s'était fait de son art une plus noble idée. S'il vivait à la Cour, sa Muse au moins n'y vivait pas : elle habitait, sereine et grave, les hauteurs éthérées où méditait Platon. S'inspirant des sublimes conceptions de l'auteur du *Banquet*, elle avait chanté la *Parfaicte Amye* : elle avait redit les délices du pur Amour, les jouissances ineffables éprouvées par deux âmes unies dans la vertu et s'élevant d'un même essor vers la divine Beauté. Par la noblesse des sentiments et des pensées, le petit ouvrage d'Héroët surpassait bien des longs poèmes. La Pléiade en goûtait et la matière et la facture. Toutefois, si quelque chose lui semblait pécher dans la *Parfaicte Amye*, c'était moins le fond même qu'une sobriété peut-être excessive dans la forme, une certaine indigence d'ornements poétiques, qui faisait de l'auteur moins un poète qu'un philosophe ².

Quant à Maurice Scève, la Pléiade ne pouvait manquer de le tenir en très haute estime. Antiquaire, érudit, peintre, musicien et poète, nul comme lui n'avait le sens de l'art. Il avait retrouvé le tombeau de Laure, et depuis s'était fait le

¹ Cf. l'excellent chapitre de M. Bourciez : « Le poète courtisan : Melin de Saint-Gelais ». Liv. III, Chap. II, p. 300.

² *Deffence*, p. 104 : « L'autre, outre sa ryme, qui n'est par tout bien riche, est tant denué de tous ces delices et ornementz poétiques, qu'il merite plus le nom de Phylosophe que de Poëte. » Cf. p. 73 et 101.

grand prêtre du culte de Pétrarque. Dans une œuvre d'artiste, savamment travaillée, riche en mots expressifs, en figures hardies, en images éclatantes, il avait chanté son mystique amour pour *Délie*, un amour pur, comme celui d'Héroët, exempt de toute souillure charnelle, plus sombre pourtant et plus tourmenté ¹. Cet amour, où les doctrines de Platon se fondaient avec les rêves de Pétrarque, n'avait rien de terrestre, et même il était à ce point éthéré, qu'on pouvait prendre Délie pour un symbole de l'*Idée*. Jamais encore la poésie française n'avait monté si haut, la Pléiade le sentait : mais pourquoi Scève avait-il enveloppé ses conceptions d'une si grande obscurité que les doctes eux-mêmes avaient peine à l'entendre ² ?

Malgré leurs défauts, Héroët et Scève apparaissaient à la Pléiade comme des esprits d'une autre valeur que la foule des disciples de Marot. Ils avaient mis tous leurs efforts à rehausser la poésie : ils avaient tâché qu'elle fût autre chose qu'un futile agrément, qu'elle s'élevât, au-dessus de l'expression des sentiments, à l'expression des idées pures, qu'elle devînt capable de porter la pensée dans ce qu'elle a de plus sublime ; ils avaient voulu l'arracher au vulgaire, l'isoler dans un monde idéal, ouvert aux seuls initiés. La Pléiade leur savait gré de ces efforts. En lisant le passage où Maurice Scève exalte la vie solitaire,

¹ Ce qui distingue Héroët de Maurice Scève et des Pétrarquistes, c'est qu'à ses yeux le pur amour est exempt de souffrance. Voyez le 3^e liv. de la *Parfaicte Amye*, édit de 1543, p. 58. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e, 1613).

² *Deffence*, p. 105 : « Quelque autre voulant trop s'eloingner du vulgaire, est tumbé en obscurité aussi difficile à eclersir en ses ceriz aux plus scavans, comme aux plus ignares. » — A partir de 1550, du Bellay n'a plus que des éloges pour Scève. Cf. s. 105 de *l'Olive* et str. 19 de la *Musa-gnœomachie* :

Scève, dont la gloire noüe
En la Saone qui te loüe,
Docte aux doctes eclerci. (I, 145).

Cf. aussi le sonnet qu'il lui dédia lors de son passage à Lyon, en 1553 (II, 143).

Loing du sot Peuple au vil gaing intentif ¹,
 les élèves de Dorat se rappelaient le vers fameux d'Horace :

Odi profanum vulgus et arceo.

Vérité lumineuse! Oui, sans doute, si la poésie française était restée si basse, c'est qu'elle n'avait pas su s'affranchir des caprices et des goûts de la foule, dédaigner le vulgaire ignorant et grossier. Plus hardis que les autres, Héroët et Scève avaient montré la voie : mais ne pouvait-on aller plus loin qu'eux? Ils s'étaient bornés à chanter l'amour : l'amour était-il donc toute la poésie? Le domaine des Muses n'était-il pas plus vaste? N'embrassait-il pas tout ce qui concerne l'homme et la nature? Les Grecs et les Latins, les Italiens eux-mêmes, ne l'avaient-ils pas cultivé, ce riche domaine, dans toute son étendue? Ne pouvait-on, à leur exemple, vouloir pour la patrie française une poésie artistique, supérieure à celle dont on s'était contenté jusqu'alors, et qui traduisit enfin, sous les formes les plus diverses, le rêve éternel de l'idéale Beauté?

VIII

Dans les pages qui précèdent, j'ai tenté d'embrasser l'ensemble des études que du Bellay, en compagnie de ses amis, avait faites au Collège de Coqueret. Mais l'erreur serait grande de croire que la Pléiade n'y a reçu que la culture intellectuelle. A cette éducation par les livres il en faut joindre une autre par la nature et par les arts.

Du Bellay avait vécu ses années d'enfance au sein de la nature: Ronsard de même, et tous les deux auraient pu dire ce que le second écrivait plus tard dans son *Hymne de l'Automne* :

¹ *Délié*, dizain 44 (édit. N. Scheuring, Lyon, 1862).

Je n'avois pas quinze ans que les monts et les bois
 Et les eaux me plaisoient plus que la cour des Rois,
 Et les noires forests espaises de ramées,
 Et du bec des oiseaux les roches entamées ;
 Une vallée, un antre en horreur obscurci,
 Un desert effroyable estoit tout mon souci,
 A fin de voir au soir les Nymphes et les Fées
 Danser dessous la lune en cote par les prés ¹.

Ce commerce avec la nature ne cessa pas lorsqu'ils furent enfermés dans les murs sombres du vieux collège de la montagne Sainte-Geneviève. On a trop tendance à s'imaginer les poètes de la Pléiade sous la figure austère de pédants renfrognés. Cette jeunesse si studieuse était aussi très folâtre, très amie des parties de plaisir et des rires sonores. De temps en temps, Dorat emmenait ses élèves en excursion dans la banlieue. Ce que raconte Binet ² des longues promenades de Ronsard aux environs de Paris n'est pas vrai seulement de son âge mûr. Dès l'époque de Coqueret, pour se délasser de ses rudes labeurs, il s'en allait avec son maître et ses amis à Gentilly, Arcueil, Vanves, Meudon, Saint-Cloud, tantôt sur les bords de la Bièvre, tantôt sur les rives de la Seine ; on goûtait tous ensemble la fraîcheur des ombrages et des eaux ; on s'abandonnait sur l'herbe verte aux molles délices de la rêverie et du sommeil : on relisait en la savourant mieux quelque page rustique d'un poète aimé ; parfois même, on écoutait la voix de la Muse et ses inspirations toujours si heureuses dans la solitude ³. Qui dira tout ce que dut la Pléiade à ces féconds repos dans le calme recueillement de la nature ?

¹ Blanchemain, V, 189.

² Édit. de 1386, p. 31. — Édit. de 1397, p. 176-177.

³ Cf. à ce sujet deux pièces curieuses de Baif : 1^o *la Ninfe Bièvre*, au liv. IX des *Poèmes* (II, 438) ; 2^o *à Henry Estienne*, au liv. IV des *Passetems* (IV, 417).

Ronsard nous a laissé, sous le titre de *Bacchanales*¹, le récit d'une excursion que fit en 1549 au village d'Arcueil la jeune Brigade². Ce jour-là, vrai jour de fête, on s'est levé de grand matin. Dès avant l'aurore, le collège est en mouvement : en guise d'aubade, on joue du chalumeau, on sonne de la guitare, on chante, on danse, on rit. La petite troupe se met en marche, les uns montés sur des ânes, les autres à pied. On emporte une quantité respectable de victuailles andouilles, jambons, pâtés, boudins, saucissons, cervelas, pains d'épice, sans compter les bouteilles : car ces écoliers sont de forts mangeurs et de forts buveurs. Dorat les conduit, et tous s'en vont joyeux. Naturellement, du Bellay, Ronsard et Baïf sont ensemble. Urvoy porte au bout d'une gaule un flacon de vin blanc orné de lierre, qui lui pendille jusqu'au flanc, et que Pacate par derrière vient soutirer. Denisot, comte d'Alsinois, trotte à l'écart, songeur et parlant à voix basse, sur un âne sans licou dont il flatte les oreilles. Pour une fois, Latan daigne faire le fou. Les autres suivent, Hurteloire, Bergier, Lignery, Capel. Seul, des Mireurs est soucieux : toujours prudent, il se demande si pareille débauche est bien bonne à la santé. On est parti dès le point du jour, afin d'avoir moins chaud. La rosée emperle les champs, et la Brigade aspire avec ivresse l'humide fraîcheur qui monte des prairies : elle voit les herbages fumer aux premiers rayons du soleil. Peu à peu la chaleur augmente : les voya-

¹ Blanchemain, VI, 358.

² Il ne faut pas confondre ce voyage d'Arcueil avec un autre plus connu qu'y fit la Pléiade, trois ans plus tard, après la représentation de la *Cléopâtre* de Jodelle. Du Bellay, qui fut du premier, ne semble pas avoir été du second. En revanche, Belleau, qui fut du second, n'était pas du premier. La confusion qui s'est établie, bien à tort, entre les deux voyages, remonte à Claude Garnier, l'annotateur de Ronsard, qui rapporte à la même année les *Bacchanales* (VI, 358) et les *Dilhyrambes* (VI, 377), et son erreur vient sans doute de ce que les *Bacchanales*³ n'ont été publiées qu'en 1552, avec les *Amours* et le V^e livre des *Odes*. L'année même de la *Cléopâtre* et du second voyage d'Arcueil. V. Marty-Laveaux, *Notice sur Jodelle*, p. xix-xx.

geurs mettent sur leurs têtes des mouchoirs et des feuillages : quelques-uns se déchaussent. L'ardeur du soleil ne les empêche pourtant point de se livrer à mille ébats. Ces graves écoliers s'amuseut à courir après les papillons ; ils essaient de les attraper à petits coups de chapeau ; Ronsard tombe sur le ventre en les poursuivant ; Bergier, plus heureux, en tue un sur la place : précieuse dépouille qu'il consacre aux Satyres dans une dédicace gravée sur un saule. L'eau vive d'un ruisseau permet à la bande de se rafraîchir. Enfin, on découvre la vallée d'Arcueil et son vieil aqueduc, et la Brigade salue avec respect l'antique village fondé par Hercule ¹. C'est le terme de l'excursion. Très affamée, la troupe se met à table : est-il besoin de dire qu'elle fait honneur au repas ? Comme une fête n'est pas complète sans poésie, Dorat se lève, et sa voix d'or improvise, dans le silence recueilli de ses élèves, une ode latine à la fontaine d'Arcueil ². Ainsi s'écoule gaiement la journée, et quand Vesper embrunit les cieux, la troupe regagne Paris, non sans quelque tristesse au cœur.

Quelquefois, Dorat menait ses élèves chez un seigneur de ses amis, qu'il avait sans doute connu chez Lazare de Baïf et qu'il savait passionné pour les lettres. Jean Brinon, sieur de Villennes et de Medan, possédait sur les bords de la Seine une superbe maison de campagne, où savants et poètes étaient sûrs de trouver une hospitalité chaleureuse et princière ³. Un naturaliste de cette époque, Pierre Belon, nous a raconté quelque part ⁴ un voyage que fit ainsi chez Brinon en 1551

¹ Le nom d'Arcueil était alors Hercueil. Une tradition lui donnait Hercule pour fondateur.

² Les œuvres de Dorat (*Poemata*, 1586 : *Odar*, lib. 1 : part. II, p. 194) contiennent une ode sous ce titre : *Ad fontem Arculii sive Herculei pagi in agro Parisino*.

³ Le nom de Jean Brinon revient à chaque instant dans les vers de Dorat, de Ronsard, de Baïf. Du Bellay lui consacre un sonnet (II, 138) et quatre épitaphes latines (*Poemata*, f^{os} 48 v^o-49 r^o).

⁴ *Histoire de la nature des oyseaux*. Paris, Gilles Corrozet, 1533, in-f^o. — Liv. IV, chap. xxvi, p. 222.

l'érudit limousin, accompagné « d'une troupe des plus doctes et excellents poëtes de ce temps ». Il ne nomme que Denisot; mais il y a tout lieu de croire que du Bellay faisait partie de l'excursion. Je cite les paroles du vieil écrivain :

« Au temps d'esté, plusieurs poëtes de nostre nation s'estants alliez ensemble, en faveur de monsieur I. Brinon, conseiller du Roy, pres de Poyssi sur la riviere de Seine, l'accompagnerent voir ses Muses Medan et Villaines. Iceuluy s'estant mis en devoir de les recevoir humainement, les festoya comme il appartenoit. Donc estants parvenuz là, eurent bonne issuë en toutes choses : car errants plusieurs jours par les confins, trouverent maints appareils recreatifs de diverses manières de passetemps : comme à faire la chasse à plusieurs especes d'animaux.... Ores cheminants par taillis, tendants aux oysillons, en prenoyent de moult rares : tantost se trouvant par les forests, avoyent plaisir de voir beaucoup d'especes d'arbres avec leurs fruicts : autresfois cueilloyent diverses herbes sur les montaignes et entre les vallees. Et là trouvant infinis arguments nouveaux, y firent Sonnets, Odes, et Epigrammes Grecs, Latins et François en la louange de celuy qui les y avoit conduicts et de ses nymphes. Et ayants consacré les fontaines, avec grandes ceremoniës, rapporterent toutes les reliques de leur enqueste. Dorat, l'un de la compagnie, poëte eloquent, voyant que la limphe de Medan convertist ses larmes en pierre, et voulant en perpetuër la memoire, imprima tels mots sur un tableau :

IN VILLANIDEM FONTEM

Nympha prius Villanis eram : Pan arsit, amantem
 Dum fugio : absorptam terra rogata rapit.
 Stat superùm pro Pane favor : de Naidè lympha,
 De lympha fiunt viscera nostra lapis.

Mais encor pour plus magnifier la grandeur de ce miracle

naturel, en a écrit un opuscule intitulé *Villanis*, qu'on peut voir avec ses œuvres ¹ ».

Ce naïf récit n'a pas besoin de commentaire. On comprend désormais pourquoi la nature tient tant de place dans les écrits de la Pléiade.

IX

Les étudiants du Collège de Coqueret n'étaient pas moins sensibles aux arts qu'à la nature. Ils avaient parmi eux un artiste, dont l'action s'exerça sur leur goût esthétique. Nicolas Denisot ², qui suivait comme eux les cours de Dorat, était leur aîné de plusieurs années ³. Comment se fait-il qu'à trente ans passés il vint s'asseoir encore sur les bancs d'un collège, avec des condisciples bien plus jeunes que lui ? Sans doute il pensait, et très sagement, qu'on apprend à tout âge et qu'on ne peut que profiter quand on a pour maître un Dorat. Quoi qu'il en soit, ce studieux écolier était déjà célèbre. En 1539, il avait été collaborateur d'Androuet du Cerceau dans la carte du Maine. En 1545, il avait publié son premier volume de poésies, un recueil de *Noëls*, en attendant qu'il donnât ses *Cantiques* (1553). Surtout, il s'était fait un nom dans la peinture ⁴. Ronsard et du Bellay ont vanté à l'envi

¹ Recueil de 1586, *Poemat.* lib. III, p. 173-184. — Cf. Ronsard, *le Hous* (VI, 181) : la pièce a paru dans les *Meslanges* de 1555, f° 2 v°. (Bibl. Nat.— Rés. pY^o. 123).

² Sur Nicolas Denisot, consulter — outre La Croix du Maine (II, 151) et du Verdier (III, 113) — la notice de Rathery (*Bulletin du Bibliophile*, 1850, p. 435), celle d'Hauréau (*Hist. litt. du Maine*, III, 177), et celle de M. Gabriel Marcel, *le conte d'Alsinoys géographe* (*Revue de Géographie*, sept. 1894, p. 193).

³ Nicolas Denisot, natif du Mans, comme Jacques Peletier, vécut de 1515 à 1559. Il passait du Bellay de sept ans, Ronsard de neuf, Baif de dix-sept.

⁴ La Croix du Maine (II, 151) parle ainsi de son compatriote : « Il a été estimé fort bon Poëte et Orateur tant en latin qu'en françois, et surtout très-excellent à la peinture, principalement pour le crayon. Car auparavant qu'elle fût en si grand usage entre les François, comme elle est dujour-d'hui, il étoit estimé le premier de son temps, pour un qui n'en faisoit pas profession autrement que par plaisir. »

son double talent de poète et de peintre, et tous les deux ont formulé le même regret : quel dommage que Denisot ne fût pas aussi musicien ! S'il eût eu ce don, que lui manquait-il pour être parfait ¹ ? — Un tel regret atteste au moins la très haute idée qu'ils avaient des arts.

Nous savons par Binet à quel point Ronsard les aimait : « La Peinture et la Sculpture, comme aussi la Musique, luy estoient à singulier plaisir ² ». Nous n'aurions pas ce témoignage que les œuvres de Ronsard y suppléeraient amplement :

Tandis qu'en l'air je soufflerai ma vie,
 Sonner Phebus j'aurai tousjours envie,
 Et ses compagnes aussi,
 Pour leur rendre un grand merci
 De m'avoir fait poète de nature,
Idolatrant la musique et peinture.

Voilà ce qu'on lit dans l'*Ode à son Luc*, et cette ode est peut-être la première qu'il ait faite ³. Si tels étaient déjà ses goûts aux environs de 1543, on devine aisément tout ce que put, pour compléter et parfaire son éducation esthétique, l'influence d'un homme tel que Denisot. Elle acheva de l'initier aux secrets de l'art que lui, Denisot, entendait si bien. Les *Odes* de 1550 présentent une curieuse description « *des peintures contenues dedans un tableau* ⁴ ». Du Bellay ne subit pas moins fortement cette influence, si l'on en juge par le nombre des comparaisons et des images qu'il emprunte dans ses vers aux arts plastiques ⁵. A défaut d'autres preuves, on

¹ On rapprochera le sonnet de du Bellay (II, 142-143) de l'ode de Ronsard (II, 339-340). Cf. aussi Belleau (II, 453-455).

² Texte de 1597, p. 177.

³ Du moins une note de Ronsard dans l'édit. de 1560 le laisse supposer : « Cette ode est la première que l'auteur ait jamais composée ». — L'*Ode à son Luc* fait partie du *Bocage* de 1550, f° 138 v°. (Blanchemain, II, 394).

⁴ Édit. orig., liv. II, ode 28, f° 72 v°. (Blanchemain, II, 410).

⁵ Voyez, par exemple, *Olive*, s. 19 et 74. Cf. I, 152, 187, 232, 238, 270, etc.

pourrait encore invoquer les bonnes relations des poètes de la Pléiade avec les artistes du temps. Ils admiraient sincèrement le peintre François Clouet ¹ et l'architecte Pierre Lescot ², et si de mesquines jalousies personnelles empêchèrent Ronsard de rendre justice à Philibert Delorme, du Bellay, plus équitable, sut apprécier à leur valeur les beautés du château d'Anet ³.

On ne sera point surpris qu'aux arts plastiques ils aient encore préféré la musique. La musique est la sœur de la poésie : peu d'hommes ont eu comme eux le sentiment de cette parenté. Ronsard appelait les musiciens et les poètes « enfans sacrez des Muses », proclamant « que sans la musique la poésie estoit presque sans grace, comme la musique, sans la melodie des vers, inanimée et sans vie ⁴ ». *L'Ode à son Luc*, en même temps qu'un vif éloge de la peinture, contient sur la musique ces vers si pleins de charme :

Que dirons-nous de la musique sainte ?
 Si quelque amante en a l'oreille atainte,
 Lente en lermes goutte à goutte
 Fondra sa douce ame toute,
 Tant la douceur d'une armonie eveille
 D'un cueur ardant l'amitié qui someille,
 Au vif lui representant
 Son tout par ce qu'elle entent.

 La Nature, de tout mere,
 Prevoiant que nostre vie
 Sans plaisir seroit amere,
 D'inventer elle eut envie

¹ Clouet, dit Janet, peintre du roi, célèbre par ses portraits (1510-1580). V. du Bellay, I, 215 et II, 177 ; Ronsard, I, 102 et 132 ; Baif, I, 376.

² Du Bellay, *Regrets*, s. 157 et 158 ; Ronsard, VI, 188.

³ *Regrets*, s. 159 ; A *Madame Diane de Poitiers* (II, 102 et 109).

⁴ Binet, texte de 1597, p. 177.

La musique, et l'inventant
 Alla ses fils contentant
 Par le son, qui loin nous gette
 L'ennui de l'ame sujette.
 Pour l'ennui mesme donter :
 Ce que l'emeraude fine
 Ni For tiré de sa mine
 N'ont la puissance d'outer ¹.

Rarement on a mieux célébré le pouvoir évocateur et consolateur de la musique, et qui voudra savoir tout ce que Ronsard lui reconnaissait d'influence morale n'aura qu'à lire la préface si curieuse qu'il adressait en 1572 au roi Charles IX ².

C'est pour avoir eu jusqu'au fond de l'ame l'instinct musical que la Pléiade s'est montrée si soucieuse du bon débit des vers. Si du Bellay consacre à ce sujet tout un chapitre de la *Deffence* ³, est-ce donc seulement pour rappeler quelques préceptes de Cicéron ? Non : c'est qu'il a senti lui-même tout ce que gagne la poésie à être déclamée « d'un son distinct, non confuz, viril, non effeminé », avec une voix qui s'accommode aux passions exprimées dans les vers. Et Ronsard sur ce point ne pense pas autrement ⁴.

De là vient aussi l'importance que la Pléiade attache aux questions d'harmonie et de nombre ⁵. De là l'intime alliance qu'elle rêve entre la musique et la poésie ⁶, et qui conduira

¹ Texte de 1550. — Blanchemain, II, 396.

² Blanchemain, VII, 337.

³ Liv. II, chap. 10, p. 143 : *De bien prononcer les vers*.

⁴ 1^{re} préf. de la *Franciade* (III, 12-13).

⁵ *Deffence*, p. 77, 129, 131, 134, 143. — Ronsard, III, 26, 31, 33 ; VII, 320, 326, 327, 328, 329, 330, 332.

⁶ V. notamment Ronsard : « La Poësie sans les instrumens, ou sans la grace d'une seule ou plusieurs voix, n'est nullement agreable, non plus que les instrumens sans estre aniñez de la melodie d'une plaisante voix, » (VII, 320). Il dit encore : « Les vers sapphiques ne sont, ny ne furent, ny ne seront jamais agreables, s'ils ne sont chantez de voix vive, ou pour le moins accordez aux instrumens, qui sont la vie et l'ame de la poësie. » (II, 376).

Ronsard à noter lui-même des airs pour ses *Amours de Cassandre* ¹, Baïf à fonder, de concert avec le musicien Thibault de Courville, une Académie de Poésie et de Musique, en vue de faire revivre la poésie lyrique chantée, telle que l'avaient cultivée les anciens ².

Ce goût des arts, que nous trouvons si vif chez les élèves de Dorat et qui leur fait admirer le beau sous ses formes les plus diverses, prouve à quel point ils ont subi l'empreinte de leur époque. Par là, non moins que par leur zèle à l'étude et leur amour de l'érudition, ils ont été vraiment, dans toute la force du terme, des hommes de la Renaissance.

X

Cette éducation par la nature et par les arts, dont on n'a pas tenu toujours assez de compte, eut pour effet de remédier, dans une certaine mesure, aux fâcheuses conséquences d'une instruction par trop *livresque*. Elle permit aux élèves de Dorat de mieux comprendre l'exquise valeur des œuvres anciennes. Elle affina leur sens esthétique et le rendit plus délicat. Elle fit des artistes de ceux qui auraient pu n'être que des pédants. En un mot, elle acheva de pénétrer tout leur être d'un vivant idéal de beauté.

Pleins de cet idéal, ils poursuivaient leurs études en silence sous la haute direction de leur maître, et déjà, par instants, ils s'essayaient à traduire leurs aspirations dans la langue des vers : Ronsard façonnait des odes sur le moule de Pindare et soupirait des sonnets à Cassandre : du Bellay, sur les pas de Pétrarque, chantait son Olive et puisait dans Horace des sujets

¹ Gandar, *op. cit.*, p. 87.

² Sur ce point, v. Becq de Fouquières, *Notice sur Baïf*, en tête de son édit. des *Poésies choisies de Baïf* (Paris, Charpentier, 1874), p. xvi sqq., et l'ouvrage déjà cité de Fremy, chap. II.

de lyrisme : et tous deux à l'envi s'ingéniaient à réaliser, par de secrètes ébauches, le rêve d'une poésie nouvelle, artistement modelée sur les chefs-d'œuvre de l'Antiquité et de l'Italie, lorsqu'un événement — le mot n'est pas trop fort — vint soudain les troubler dans leur calme retraite du Collège de Coqueret. Vers le milieu de 1548, parut l'*Art Poëtique* de Thomas Sibilet¹.

L'ouvrage était anonyme. L'auteur, avocat au Parlement de Paris, écrivait « pour l'instruction des jeunes studieux et encor peu avancez en la pœsie françoise ». C'était la première fois en France qu'on s'avisait d'un art poétique. Jusqu'alors on n'avait toujours vu dans la poésie qu'une province de la rhétorique², et voici qu'un inconnu tout à coup la proclamait un art indépendant et libre, vivant de sa vie propre, ayant ses lois particulières et sa technique spéciale. Il faisait peu de cas des rimeurs de son temps, leur reprochait de n'avoir pas une assez haute idée de l'art, et, dès la première page, il disait hardiment son désir « de voir, ou moins d'escrivains en ryme, ou plus de pœtes françois ». Il ajoutait en s'adressant à son lecteur : « Je ne me suy peu garder d'escrire : a fin que ces gentilz rymeurs par la congnoissance de l'art, qu'ilz pourront prendre de mon escriture, se gardent d'escrire, s'en congnoissans bien loin reculez : ou s'ilz continuent d'escrire, qu'ilz le facent avecques l'art. »

On devine avec quelle émotion les « jeunes studieux » du Collège de Coqueret entreprirent la lecture d'un ouvrage qui dès l'entrée posait en principe la nécessité de l'art dans la

¹ *Art Poëtique François pour l'instruction des ieunes studieux, et encor peu avancez en la Pœsie Françoise*. Paris, Gilles Corrozet, 1548. Privilège du 25 juin 1548. Épitre au Lecteur du 27 juin 1548. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1213).

² Sur les *arts de rhétorique* des xv^e et xvi^e siècles, consulter la thèse latine de Langlois, *De artibus rhetoricae rhythmicæ*... Paris, Bouillon, 1890, in 8^o.

poésie. Lorsqu'ils l'eurent achevée, l'impression qu'elle leur laissa fut celle d'un vif dépit mêlé d'une sourde colère.

Le nouvel *Art Poétique* n'était guère, à tout prendre, que la mise en préceptes des doctrines de Marot et de ses émules : « Lira le novice des Muses Françaises, — disait Sibilet, — Marot, Saingelais, Salel, Heroet, Scève, et telz autres bons esprits, qui tous les jours se donnent et exertuent a l'exaltation de ceste françoise pöésie, pour ayder et roborer de leur invention et industrie son encor imbecille jugement : et autrement les suivre pas a pas comme l'enfant la nourrice, par tout ou il voudra cheminer par dedans le pré de Pöésie ¹ ». C'est à ces poètes, à Marot surtout, que Sibilet empruntait ses exemples : c'est eux qu'il appelait « les bons et *classiques* auteurs ». Sans doute, à côté de ces modèles, il faisait une place aux plus « nobles » poètes grecs et latins : « A vray dire, ceuz sont les Cynes, des ailes desquelz se tirent les plumes dont on escriit proprement. » Il réclamait de son *novice* la connaissance des langues anciennes : « Je desire pour la perfection de toy, Pöëte futur, en toy parfaite congnissance des langues Gréque et Latine : car elles sont les deus forges d'ou nous tirons les pièces meilleures de notre harnois ². » Mais ni Ronsard ni du Bellay ne trouvaient suffisante cette part faite à l'Antiquité. Ce n'était pas assez pour eux que de l'admettre à titre égal avec Marot et son école dans la formation du poète futur. Leur ferveur d'humanistes protestait contre une pareille assimilation. Les églogues de Marot valaient-elles les idylles de Théocrite et de Virgile ³ ? N'était-ce pas une dérision de comparer les chansons de Saint-Gelays aux odes de Pindare et d'Horace ⁴ ?

¹ Liv. I, chap. 3.

² Liv. II, chap. 9.

³ Liv. II, chap. 8.

⁴ Liv. II, chap. 6.

Et le *Roman de la Rose* lui-même, quel que fût son mérite, pouvait-il prétendre à marcher de pair avec l'*Illiade* et l'*Enéide* ¹ ?

Mais ce qui n'irritait pas moins les élèves de Dorat que ce parti pris de mettre toujours sur le même pied la poésie marotique et la poésie ancienne, c'était de retrouver sous la plume d'un autre plusieurs des idées qui leur étaient chères et dont ils espéraient bien donner un jour une expression personnelle. Sibilet voyait dans la poésie un art sacré dont l'origine était toute religieuse : car elle venait, comme la vertu, « de ce profond abyme celeste ou est la divinité ». Après Platon, il répétait que ceux-là seuls étaient poètes qu'avait touchés le feu divin, l'étincelle de l'inspiration : « Le Pöete de vraye merque ne chante ses vers et carmes autrement que excité de la vigueur de son esprit, et inspiré de quelque divine afflation ² ». Et Sibilet partait de là pour condamner sans rémission ce terme de *rimeur*, qu'avait adopté « le rude et ignare populaire », comme il l'appelait dédaigneusement : au terme en faveur il substituait celui de *poète*, un si beau mot, qu'il ne fallait pas rougir de devoir aux anciens ³ ! Il ne ménageait guère la vieille rhétorique : il parlait du rondeau, du lai, du virelai, comme de genres près de mourir ou déjà morts ⁴, et, s'il tenait encore pour la rime équivoque ⁵, en revanche il reléguait à la fin de son livre, dans un dernier chapitre ⁶, les rimes bizarres de jadis, rimes kyrielles, concaténées, annexées, etc., les déclarant « de la vieille mode » et désormais sans usage « entre ceus qui ont

¹ Liv. II, chap. 14.

² Liv. I, chap. 1.

³ Liv. I, chap. 2.

⁴ Liv. II, chap. 3 et 13.

Liv. I, chap. 7.

⁶ Liv. II, chap. 15.

le né mouché ¹ ». Enfin, il conseillait à son *novice* de cultiver les nouveaux genres, ceux-là mêmes que Ronsard et du Bellay rêvaient d'installer en souverains incontestés dans notre poésie : il était partisan du sonnet ² ; l'ode, à ses yeux, ne méritait pas moins d'égards que le cantique et la chanson ³ ; il n'était pas jusqu'à l'épopée que, sous le nom de « *grand œuvre* », il ne recommandât au poète futur ⁴.

Mettons-nous un instant à la place des élèves de Dorat. Dans le nouvel *Art Poétique*, ils ne trouvaient pas seulement défendues des opinions qu'ils réprovaient, exaltés des poètes dont ils faisaient assez bon marché ; mais encore ils trouvaient formulées par avance, et souvent d'une manière insuffisante et défectueuse, des idées qu'ils avaient à cœur : de sorte qu'ils en voulaient à son auteur de ce qu'il y avait dans sa doctrine et de *contraire* et de *conforme* à leur propre doctrine. Ils ne lui pardonnaient pas plus ses nouveautés que ses routines. Ils en concevaient de l'irritation ; et c'est là qu'il faut chercher la première origine de la *Deffence et illustration de la langue françoise* ⁵.

¹ C'est le *naris enunctae* d'Horace.

² Liv. II, chap. 2.

³ Liv. II, chap. 6.

⁴ Liv. II, chap. 14.

⁵ M. Roy le premier a bien vu que la *Deffence* est « une réfutation et un complément autant qu'un livre original ». (*Rev. d'hist. litt. de la France*, 1893, p. 237, et 1897, p. 420). « Si du Bellay, dit-il, critique ou complète le traité de son devancier, c'est moins encore par suite d'un dissentiment littéraire, que sous le coup de cette impatience naturelle à un critique qui voit ses propres idées, des idées qui lui sont chères, à demi devinées par d'autres, et mal traitées, mal développées ou réduites en sèches formules. De fait une bonne partie de la *Deffence et Illustration* était déjà indiquée et esquissée dans l'*Art Poétique*. » Ce point de vue de M. Roy est de la plus rigoureuse exactitude. Une édition annotée de la *Deffence* pourrait seule relever toutes les expressions que son auteur a copiées dans Sibilet : *l'ignorance de nos majeurs* (D. 56=P. I, 2), *la pièce du harnois* (D. 63=P. II, 9), *imiter à pied levé* (D. 73=P. II, 6), *la toile de Pénélope* (D. 136=P. I, 3), etc. Le titre même du manifeste est déjà dans Sibilet : « *l'illustration et augmentation de notre langue françoise* » (I, 4). Chose curieuse : le vers que blâme du Bellay (D. 442) comme mal coupé, *Sinon que tu en montres un plus seur*, est le dernier vers du *Sonnet à l'Envieux* qui précède l'*Art Poétique*. J'aurai l'occasion d'indiquer plus loin (chap. IV) les points essentiels sur lesquels du Bellay critique ou complète Sibilet.

L'Art Poétique était à peine paru qu'ils songèrent à la riposte. Si l'on voulait avoir la gloire de restaurer la poésie, il était grand temps de sortir de l'ombre. L'heure était venue de prendre position, d'indiquer nettement au public le rôle auquel on prétendait, de condenser dans un symbole l'ensemble des croyances littéraires qu'on érigeait en dogmes pour l'avenir. La *Déffence* fut cette profession de foi. C'est une œuvre de collaboration, où prit part le groupe tout entier : elle résuma les théories nées des études communes et des communes discussions. Bien hardi qui voudrait préciser l'apport de chacun.¹

Pourtant cette œuvre, où se reflétaient les idées de tous, deux seulement pouvaient l'écrire : Ronsard et du Bellay. Baïf était trop jeune, et quant à Dorat, il était plus professeur qu'écrivain. C'est du Bellay qui rédigea le manifeste. Mais pourquoi lui plutôt que Ronsard ?

J'en vois plusieurs raisons. D'abord, dernier venu dans le groupe, il avait sans doute à cœur de réparer le temps perdu, de se montrer l'égal des autres, sinon par la science, au moins par l'ardeur de ses convictions. De plus, Ronsard était timide, ami du calme et du repos. On l'a dit justement : « Il était peu fait pour la lutte, et particulièrement pour la lutte littéraire. Comme presque tous ceux qui ont de l'éloquence, il manquait d'esprit² ». Du Bellay, lui, n'en manquait pas. Il était volontiers batailleur : ce fier gentilhomme, que le destin avait seul empêché d'être soldat, n'était pas gêné de manier la plume ainsi qu'une épée. Et puis, il n'avait pas ces scrupules littéraires qui pesaient lourdement sur Ronsard, le retenant des mois entiers sur un ouvrage qu'il jugeait toujours imparfait. Il était aussi pressé de produire et de publier que son camarade était hésitant et circonspect, par défiance de lui-même et par

¹ Sur ce point, v. les réflexions de Plötz, p. 3-4.

² Faguet, *Seizième siècle*, p. 205.

souci de la perfection¹. Enfin. — et c'est un point qu'on n'a pas noté. — pour que le manifeste eût l'accueil du public, il n'était pas indifférent qu'il fût signé d'un nom illustre. Celui de Ronsard était loin de l'être ; mais on sait quel éclat avait rejailli sur les du Bellay. Peu de noms étaient à ce point fameux. Et qu'on ne dise pas : la *Deffence* était anonyme. Les initiales mystérieuses de l'en-tête, I. D. B. A.², se laissaient aisément deviner. On n'avait qu'à tourner la page : huit vers grecs de Dorat révélaient le nom de l'auteur, dont la patriotique entreprise était comparée aux actions patriotiques de ses glorieux parents³. La même raison qui fit dédier l'ouvrage au cardinal du Bellay, alors tout-puissant à Rome, en fit confier la rédaction à son neveu. Comment un livre où brillait un tel nom aurait-il pu passer inaperçu ?

Ronsard d'ailleurs fut le premier à pousser du Bellay de l'avant. Dans un *Discours à Louis des Masures* (1560), évoquant l'ombre de son ami, mort depuis quelques mois, il mettait dans sa bouche ces paroles :

Ronsard, que sans tache d'envie
J'aimay quand je vivois comme ma propre vie.
Qui premier me poussas et me formas la vois
*A célébrer l'honneur du langage François....*⁴

Ce témoignage serait suspect, s'il n'était confirmé par du Bellay lui-même : « Voulant satisfaire à l'instante requête de mes plus familiers amis, je m'osay bien avanturer de mettre en lumière mes petites poésies : apres toutesfois les avoir communiquées à ceux que je pensoy bien estre clervoyans en

¹ Je me suis expliqué sur ce point dans mon article sur « l'invention de l'Ode », *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 janv. 1899, p. 47.

² Ioachim Du Bellay Angevin.

³ Sainte-Beuve a donné de cette épigramme une jolie traduction (*Nouveaux Lundis*, XIII, 282).

⁴ Blanchemain, VII, 52.

telles choses, *singulièrement à Pierre de Ronsard, qui m'y donna plus grande hardiesse que tous les autres* » (I, 72). Du Bellay justement avait dans ses papiers des sonnets pétrarquistes et des odes horatiennes qu'il songeait à publier quelque jour, avec une épître au lecteur pour justifier leur « nouveauté ». L'apparition de l'*Art Poétique* le força de hâter ses projets et le décida bien certainement à transformer l'épître en manifeste¹. Pressé par ses amis et surtout par Ronsard, il fit un recueil de ses productions, y mit promptement la dernière main, et bâcla la *Deffence*, avec la pensée, peut-être sincère, de la reprendre un jour plus à loisir ou de la voir reprise par son docte rival². Lorsqu'il fut prêt, il se mit en devoir de livrer au public et ses poésies et son manifeste. Il obtint un privilège le 20 mars 1548 (n. s. 1549), et vers Pâques 1549 parut, avec l'*Olive* et les *Vers lyriques*, la *Deffence et illustration de la langue françoise*³.

¹ 2^e préf. de l'*Olive* : « Je craignoy'... que telle nouveauté de poésie pour le commencement seroit trouuée fort estrange et rude. Au moyen de quoy, voulant prevenir cete mauvaise opinion, et quasi comme applanir le chemin à ceux qui excitez par mon petit labeur voudroient enrichir nostre vulgaire de figures et locutions estrangeres : je mis en lumiere ma *Deffence et Illustration de la langue Françoise* : ne pensant toutefois au commencement faire plus grand œuvre qu'une epistre, et petit advertissement au lecteur » (I, 73).

² Ceci résulte de deux passages de la *Deffence* : 1^o « J'ay bien voulu... tellement quellement ebaucher [le portrait du poète] : esperant que par moy, ou par une plus docte main, il pourra recevoir sa perfection » (p. 99); 2^o « Recoy donques ce petit ouvraige, comme un desseing et protrait de quelque grand et laborieux edifice, que j'entreprendray (possible) de conduire, croissant mon loysir et mon scavoir » (p. 164).

NOTE

SUR LA DATE EXACTE DE LA « DEFFENCE ».

³ *La Deffence et illustration de la Langue Françoise. Par I. D. B. A.* Paris, Arnoul l'Angelier, 1549, pet. in-8°. — Le privilège est le même pour la *Deffence* et l'*Olive* : la plupart du temps les deux ouvrages sont reliés ensemble. — Cette publication soulève un problème déheut, qu'on n'a pas résolu jusqu'à ce jour

et dont la solution est de toute importance : la *Deffence* est-elle de 1549 ou de 1550 ? Le privilège est bien du 20 mars 1548, qu'il faut lire 1549 (u. s.) ; mais la dédicace, du 15 février 1549, doit-elle se lire d'après l'ancien ou le nouveau style ? est-elle antérieure d'un mois ou postérieure de onze mois au privilège ? On connaît les variations de Sainte-Beuve sur ce point : depuis lui, les critiques n'ont pu tomber d'accord.

On peut établir que la *Deffence* a paru certainement en 1549. Tout d'abord, s'il est vrai que, jusqu'à l'ordonnance de 1563, l'année officielle commença à Pâques, il n'est pas moins vrai que cette manière de compter n'était pas admise unanimement, et que dans bien des cas on faisait partir l'année du 1^{er} janvier. Aux preuves données par Plötz (p. 6-7), on peut ajouter celle-ci : des *Lettres et Mémoires d'Etat* de Ribier il résulte qu'à cette époque (1549) on employait indifféremment les deux styles : le roi lui-même datait tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Toutefois le nouveau style semble avoir dominé. Du Bellay, pour sa part, comptait à la romaine, ainsi que l'attestent plusieurs de ses poèmes (I, 190, 278, 283 ; II, 54 et 56).

Sans parler de cette raison générale, des arguments particuliers établissent avec une précision rigoureuse que la *Deffence* et l'*Olive* sont antérieures au *Recueil de Poësie*, qui parut à la fin de 1549 :

1^o Dans la dédicace du *Recueil de Poësie* à Madame Marguërite, datée du 23 octobre 1549, du Bellay rappelle qu'il a « depuis peu de temps mis en lumière quelques petiz ouvraiges poëtiques, pour satisfaire à l'instance priere d'aucuns siens amis » (I, 219). Il ne peut être évidemment question que de l'*Olive* et des *Vers lyriques*. C'est d'ailleurs ce qui ressort clairement de la comparaison de ce passage avec deux autres passages qu'on peut lire dans la 1^{re} et la 2^e préface de l'*Olive* (I, 68 ; I, 72).

2^o Dans l'*Ode a Mellin de Sainct Gelais*, qui fait partie de ce même *Recueil de Poësie*, on lit ceci :

Mes vers, qui souloient resonner
De Venus les ardentès larmes.... (I, 238).

C'est encore une allusion à l'*Olive*.

3^o La dédicace de la *Deffence* au cardinal du Bellay nous le dépeint comme jouant à Rome un rôle considérable. C'était

vrai en février 1549 (Ribier, II, 191), mais non plus en février 1550, le cardinal étant tombé en disgrâce au mois d'avril 1549 (Ribier, II, 206).

4° *L'Iphigene d'Euripide* traduite par Sibilet (dédicace du 1^{er} septembre 1549 ; privilège du 13 novembre 1549) est précédée d'une épître « *aus Lecteurs* » qui contient une réponse à la *Deffence*, comme on verra plus loin (chap. v).

De tous ces témoignages concordants il résulte que la dédicace de la *Deffence* (15 février 1549) doit être lue d'après le nouveau style, familier à du Bellay, qu'elle a précédé d'un mois le privilège daté, suivant le style de la chancellerie, du 20 mars 1548, et que la *Deffence* enfin a dû paraître aux environs de Pâques 1549, qui tombait cette année-là le 21 avril.

LA « DEFFENCE DE LA LANGUE FRANÇOYSE »

1549

- I. — L'antinomie de la « Deffence ». — Comment on peut la résoudre. — Une ambition patriotique : le désir d'égaliser l'Italie. — Composition défectueuse de l'ouvrage.
- II. — La partie apologétique de la « Deffence ». — Développement de l'humanisme : dangers courus par le français.
- III. — Précurseurs de du Bellay dans la défense de cette langue. — Rôle des poètes : Jacques Peletier, Charles de Sainte-Marthe, Charles Fontaine, François Habert. — Utilité d'une nouvelle intervention.
- IV. — Du Bellay défenseur du français. — Théorie de l'origine des langues. — Arguments en faveur du français : sa pauvreté actuelle, sa richesse possible. — Attaque contre les Latineurs. — Nécessité d'écrire en français.

I

La *Deffence et illustration de la langue françoise* est une œuvre complexe, inspirée à la fois par le sentiment le plus patriotique¹ et l'esprit le moins national ; c'est une apologie

¹ Cette intention patriotique n'est pas douteuse. Du Bellay dit lui-même de son livre : « C'est la Deffence et Illustration de nostre langue Francoise. A l'entreprise de laquelle rien ne m'a induyt, que l'affection naturelle envers ma Patrie » (p. 46-47). Cf. p. 99 : « Pour le devoir en quoy je suys obligé à la Patrie ».

de la langue vulgaire contre ceux qui la dédaignent et lui préfèrent les langues anciennes, et c'est une critique de nos vieux poètes dont le faible talent n'a pas su l'illustrer; c'est un plaidoyer pour le français contre les humanistes trop épris d'Antiquité, mais c'est aussi un plaidoyer pour l'humanisme contre les Français trop épris de Moyen Age.

De là, tout au fond de l'ouvrage, une sorte de contradiction, qui ne peut se résoudre que si l'on ne perd pas de vue cette idée essentielle: la Pléiade, fascinée par l'Italie, hypnotisée par ses chefs-d'œuvre, a voulu faire en France ce qui s'était fait avec tant de succès dans la péninsule. Les Italiens du XVI^e siècle montraient avec orgueil au reste de l'Europe une littérature de premier ordre, toute pénétrée de l'idée du beau, toute splendide du sens de l'art. Pourquoi la France n'aurait-elle pas essayé, par les mêmes moyens, d'atteindre au même prestige? Tel est le vrai point de départ des ambitions de la Pléiade.

L'orgueil national, voilà son mobile. Elle a très vive cette conviction que la France n'est inférieure à l'Italie ni dans les armes ni dans les lois ni dans les mœurs. C'est trop peu dire: elle décerne à sa patrie, non sans fierté jalouse, une supériorité politique et morale sur laquelle du Bellay s'étend avec complaisance: « Aussi diray-je bien... que la France, soit en repos ou en guerre, est de long intervalle à préférer à l'Italie, serve maintenant, et mercenaire de ceux aux quelz elle souloit commander » (p. 155). Et passant en revue tous les avantages de la terre natale, il ajoute: « Je suis content que ces felicités nous soient communes avecques autres nations, principalement l'Italie: mais quand à la pieté, religion, intégrité de mœurs, magnanimité de couraiges, et toutes ces vertuz rares et antiques (qui est la vraye et solide louange), la France a tousjours obtenu sans controverse le premier lieu » (p. 156). — La Pléiade n'a pas voulu que la France, supé-

rieure sur tant de points à l'Italie, lui restât inférieure dans les lettres. Elle a donc entrepris de combler cette lacune en fondant la grandeur littéraire de la France. Elle a ressenti comme une humiliation d'amour-propre à mesurer la différence qui séparait intellectuellement les deux nations. « Certes, s'écrie du Bellay, j'ay grand' honte quand je voy' le peu d'estime que font les Italiens de nostre poésie, en comparaison de la leur, et ne le treuve beaucoup estrange. quand je considere que volontiers ceulx qui ecrivent en la langue Toscane sont tous personnaiges de grand' erudition ¹ ». Dans sa douleur patriotique, la Pléiade a résolu d'effacer jusqu'aux derniers vestiges de cette inégalité littéraire. Sa tentative est née tout entière du très ardent désir de rivaliser avec les Italiens et, si possible, de les surpasser. Son principe directeur fut un principe d'émulation ².

Pour atteindre à cet idéal, le moyen le plus simple, évidemment, celui qui se présentait tout d'abord à l'esprit, c'était de procéder comme les Italiens, de refaire ce qu'eux-mêmes avaient fait. Or, cherchant d'où venait à leur poésie sa valeur esthétique, la Pléiade croyait en trouver deux raisons : le culte de la langue nationale et le culte de l'Anti-

¹ 2^e préf. de l'*Olive* (I, 74).

² Cf. ces vers significatifs de Ronsard, dans une *Élégie à Cassandre*, qui fait partie du *Bocage* de 1554 (f^o 20 v^o) :

.... Je me paissois d'espoir
De faire un jour à la Tuseane voir
Que nostre France autant qu'elle est heureuse
A souspirer une plainte amoureuse,
Et, pour monstrier qu'on la peut surpasser,
J'avois desjà commencé de trasser
Mainte elegie à la façon antique,
Mainte belle ode, et mainte bucolique.
Car, à vray dire, encore mon esprit
N'est satisfait de ceus qui ont eserit
En nostre langue, et leur Muse mérite
Ou du tout rien, ou faveur bien petite.

(Blanchemain, I, 123).

quité. Dans le spectacle grandiose qu'offraient à ses yeux éblouis les lettres italiennes, deux choses la frappaient : d'une part la langue toscane avait triomphé de la langue latine, d'autre part la poésie italienne s'était illustrée par l'imitation des genres antiques. Il n'en fallait pas davantage pour qu'elle eût légitime de conclure que le seul moyen de faire de la France, intellectuellement, l'égale de l'Italie, c'était d'associer le culte des anciens à l'amour de la langue maternelle, et pour qu'elle rêvât de fonder sur l'imitation des littératures antiques une nouvelle littérature nationale.

Une réserve cependant est nécessaire. Dans l'assimilation qu'elle établissait, la Pléiade oubliait une chose : c'est que nous ne sommes pas fils des Latins au même degré que les Italiens. Ces derniers, en effet, sont les descendants directs des Romains, et lorsque Pétrarque et Boccace, lorsqu'après eux les cinqcentistes concevaient la littérature comme un retour à l'Antiquité, c'est en somme une tradition qu'ils renouaient : ils pouvaient croire de bonne foi qu'ils reprenaient l'œuvre des ancêtres un moment interrompue ; cette renaissance de l'Antiquité avait quelque chose de patriotique et de national. La même renaissance transportée chez nous n'avait plus tout à fait le même caractère : car, si nous sommes aussi par bien des points des fils de Rome, toutefois, au sang latin qui coule dans nos veines se mêle, en assez forte proportion, et du sang gaulois et du sang tudesque.

Le manifeste de la Pléiade repose sur deux idées : 1^o il faut cultiver le français ; 2^o il faut imiter les anciens. De là, ces deux termes du titre : *Defence* et *Illustration*. De là, cette division de l'ouvrage en deux livres. Mais la composition n'est pas à beaucoup près aussi rigoureuse qu'on pourrait le supposer d'après ce qui précède. Même au xvi^e siècle, où l'on compose en général très faiblement, il existe peu d'ouvrages qui soient aussi désordonnés. La faute en est sans

doute à la jeunesse de l'écrivain, à son inexpérience du métier littéraire, à son ardeur de combattant, à son désir de frapper fort et vite, peut-être aussi, dans une certaine mesure, à la collaboration de ses camarades. Certaines idées sont tour à tour émises, laissées, reprises, sans qu'on voie bien pourquoi: d'autres sont loin d'avoir le développement qu'exigerait leur importance: enfin, les obscurités, les illogismes et les contradictions sont la preuve évidente que l'auteur écrivait au courant de la plume, sans réflexion et sans méthode¹. Forcé est donc, pour analyser la *Deffence*, de reconstituer en quelque sorte le travail latent qu'accomplit la pensée de l'auteur, et d'apporter dans l'exposé de ses doctrines un ordre qu'il n'y a pas mis.

II

La *Deffence* est d'abord une apologie de la langue française. Du Bellay voit dans la langue une part du patrimoine national : « La mesme loy naturelle, qui commande à chacun defendre le lieu de sa naissance, nous oblige aussi de garder la dignité de notre langue » (p. 153). Et patriotiquement, il la défend contre ses adversaires. Mais une question se pose : pour avoir besoin d'être ainsi défendue, après plusieurs siècles d'existence, son droit à vivre était donc contesté ?

Il l'était. Sans parler des obstacles qu'opposaient à son développement comme langue littéraire ces deux puissances, l'École et l'Église², l'idiome maternel était depuis un demi-

¹ Quelques exemples précis de cette composition défectueuse : la défense de la langue, à peine entamée (I, 2), est brusquement interrompue (I, 5), et puis reprise dans un chapitre (I, 9) qui n'est que confusion. La critique des poètes français est faite en deux fois (II, 2 et II, 11). La théorie de l'imitation est de même, contre toute raison, coupée en deux (I, 8 et II, 3). Les préceptes de détail, au lieu d'être ramassés, sont épars çà et là : ainsi, pour la rythmique, il faut aller chercher en quatre endroits le peu qu'en dit l'auteur (II, 4, 7, 8, 9).

² Sur ce point, v. l'exposé de M. Brunot, dans son chapitre sur « la langue au xvi^e siècle », p. 644 sqq.

siècle fortement menacé par les progrès croissants de l'humanisme. Il s'était produit chez nous le même fait que dans l'Italie du xv^e siècle. Philologues et lettrés, dans leur fanatisme pour les langues anciennes, avaient délaissé la langue vulgaire, qu'ils taxaient d'impuissance radicale, et, sous prétexte que le français était incapable de porter la pensée, c'est en latin qu'on écrivait tous les ouvrages de philosophie et de religion, de critique et de science, d'érudition et de grammaire. On connaît l'opinion de Budé sur ce point et le rêve qu'il formait d'un latin éternel, susceptible de s'enrichir pour correspondre au changement indéfini des mœurs et des idées ¹. Encore, si l'ambition des humanistes se fût bornée à perpétuer le latin comme langue *scientifique*, il n'y eût eu que demi-mal. C'est une question de savoir, en effet, si, la science étant universelle, il n'y aurait pas intérêt pour elle à s'exprimer dans une langue universelle, et l'on peut soutenir, sans être paradoxal, que le latin, à condition qu'il puisse se transformer suivant les besoins de la science, est encore la meilleure des langues universelles ². Mais l'humanisme poussait plus loin ses prétentions, et, non content de faire du latin la langue des savants, il voulait l'installer à la place du français comme langue *artistique*, lui réserver, avec les œuvres de science, les ouvrages d'imagination et de sentiment, dont le premier mérite est d'être individuels. A la faveur de ces idées, le latin s'était emparé de la prose d'art aussi bien que des vers. Le *cicéronianisme* est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister : mais ce qu'on sait moins, c'est que de 1500 à 1549 s'était développée chez nous toute une poésie néo-latine qui faisait à la Muse nationale une rude concurrence. Une foule de poètes, par de doctes plagiats, s'ingéniaient à marcher sur

¹ Rebitté, thèse sur Budé, p. 192-193.

² V. là-dessus les suggestives réflexions de M. Fagnet, dans son article sur « l'Alexandrinisme » (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mai 1894, p. 131-132).

les pas de Virgile et d'Horace, de Catulle et d'Ovide ¹. L'un d'entre eux, Salmon Macrin, s'adressant à ses rivaux les plus illustres, Germain Brice, Jean Dampierre, Nicolas Bourbon, Étienne Dolet et Jean Voulté, les louait hautement d'avoir fait de la France, *naguère encore barbare et sans culture*, l'égle de la Grèce et de Rome :

¹ Un simple tableau des principaux recueils de vers parus de 1525 à 1549 pourra donner quelque idée de l'importance de ce mouvement :

1527. *Paulus*, de Pierre Rosset.
 1528. *Carminum libellus*, de Salmon Macrin.
 1530. *Odae aliquot*, d'Olivier Conrad.
 Carminum libri IV, de Salmon Macrin.
 Aediloquium ceu Disticha, de Geoffroy Tory.
 1531. *Epistolae gratulatoriae IV*, de Germain Brice.
 Lycorum libri II, de Salmon Macrin.
 1533. *Nugarum libri VIII*, de Nicolas Bourbon.
 1534. *Christus*, de Pierre Rosset.
 1536. *Bombarda*, de Barth. Latomus.
 Epigrammatum libellus, d'Hubert de Soissons.
 Poemata, de Ben. Theoerenus.
 Epigrammatum libri II, de Jean Voulté.
 1537. *Hymnorum libri VI*, de Salmon Macrin.
 Odarum libri VI, du même.
 Epigrammatum libri IV et Xenia, de Jean Voulté
 1538. *Nugae* (2^e édit.), de Nicolas Bourbon.
 Carminum libri IV, d'Étienne Dolet.
 Psalmi VII et Paeanum libri IV, de Salmon Macrin.
 Ludorum libri, d'Hubert de Soissons.
 Inscriptionum libri II, Xeniorum libellus, de Jean Voulté.
 Hendecasyllaborum libri IV, du même.
 1539. *Francisci Valesii Gallorum regis fata*, d'Étienne Dolet.
 Genethliacum Claudii Doleti, du même.
 1540. *Rapina seu raporum encomium*, de Claude Bigothier.
 Nugae (3^e édit.), de Nicolas Bourbon.
 Hymnorum selectorum libri III, de Salmon Macrin.
 1541. *Pandora*, de Jean Olivier.
 1542. *Pandora* (2^e édit), du même.
 1543. *Christus* (2^e édit.), de Pierre Rosset.
 1546. *Odarum libri III*, de Salmon Macrin.
 Poemata, du cardinal Jean du Bellay.
 1548. *Poemata*, de Théodore de Bèze.
 1549. *Epitome vitae D. N. I. C. . . . Varia item poematia* . . . de Salmon Macrin.

Il faut joindre à cette liste toutes les poésies déjà composées, mais non publiées encore, par Aneau, Buchanan, Dampierre, Dorat, L'Hospital, Muret, Turnèbe, etc.

Vestra namque opera et labore factum.
 Insigni simul eruditione,
 Haec ut natio Gallicana, *nullo*
Ante humaniter instituta cultu.
Et quae barbara diceretur olim,
 Jam agrestem exuat expolita morem.
 Ipsam jam Athhida, Graeciamque totam.
 Doctos provocet ac Remi nepotes.
 Nec sese Italia putet minorem ¹.

Ce témoignage est significatif. Si Macrin rendait à des poètes latins un pareil hommage, c'est donc qu'à ses yeux les poètes français étaient non venus.

Ainsi le français, considéré comme langue poétique, courait d'assez graves dangers pour que la Pléiade eût raison de prendre sa défense, et du Bellay n'avait pas tort de penser et de dire qu'on emploierait plus utilement à cultiver sa propre langue tout le talent qu'on dépensait à faire des pastiches de l'Antiquité.

III

Je ne prétends nullement d'ailleurs qu'il fut le premier à s'en aviser, et je ne songe pas à réclamer pour l'auteur de la *Deffence* un mérite qui revient à d'autres. L'opinion est fondée, suivant laquelle du Bellay n'a fait que réunir en faisceau, dans un style éclatant et vigoureux, des arguments et des idées qui, depuis longtemps déjà, hantaient bien des esprits ² : j'y souscris pleinement pour ma part. En ce qui touche notamment la défense de la langue nationale, c'est un point désormais établi qu'elle avait commencé bien avant la Pléiade.

¹ *Ad Poetas Gallicos*, p. 37 du recueil publié sous ce titre : *Hymnorum libri VI, ad Io. Bellaium, cardinatem amplissimum*. Paris, Robert Estienne, 1537, in-8°.

² Em. Roy, *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1895, p. 233 sqq.

M. Brunot, dans son chapitre sur la langue au xvi^e siècle, a retracé cette lutte du français contre le latin et raconté sa résistance à l'humanisme ¹. Qu'on me permette d'ajouter que l'effort des poètes seconda dignement celui des savants et des grammairiens, et que, pour avoir été moins considérable, leur action en faveur du français ne saurait être négligée.

On sait déjà la part que prit au mouvement Jacques Peletier du Mans, et j'ai montré plus haut que la dédicace de sa traduction de l'*Art Poétique* d'Horace (1545) n'était pas autre chose qu'une apologie de la langue vulgaire. D'autres poètes avaient précédé Peletier. Sans remonter jusqu'aux rhétoriciens, comme Jean Lemaire de Belges et Jean Bouchet de Poitiers ², tous les deux très zélés partisans du français, le culte de l'idiome maternel était le premier article de foi des poètes de l'école de Marot. C'était un amour qu'ils tenaient du maître. En 1540, Charles de Sainte-Marthe, présentant au « lecteur françois » le livre de Dolet sur *la manière de bien traduire d'une langue en autre*, écrivait ce dizain :

Pourquoy es tu d'aultruy admirateur,
 Vilipendant le tien propre langaige ?
 Est ce (Francois) que tu n'as instructeur,
 Qui d'iceluy te remonstre l'usaige ?
 Maintenant as à ce grand advantaige.
 Si vers ta Langue as quelque affection :
 Dolet t'y donne une introduction
 Si bonne en tout, qu'il n'y a que redire :
 Car il t'enseigne (ô noble invention)
 D'escire bien, bien tourner, et bien dire ³.

¹ P. 640-718.

² Bouchet partageait l'opinion de Lemaire que la langue française « estoit gente, propice, suffisante assez et du tout élégante pour exprimer en bonne foy tout ce que l'on scauroit excogiter. » Ouvré, *Notice sur Jean Bouchet*, p. 20, Poitiers, 1838, in-8°. (Bibl. Nat. — Ln27, 2342).

³ Ce dizain, qui se trouve à la fin du traité de Dolet (Lyon, 1540), figure aussi dans *La Poésie Francoise de Charles de Sainte-Marthe, natif de l'on-*

Six ans après. Charles Fontaine, qui prenait pour devise l'anagramme de son nom, *hante le françois*, se faisait un mérite de n'écrire qu'en sa langue :

A QUELQUES SIENS AMYS

Vous vous esbahissez comment
 J'esery tant en langue Françoïse :
 Ce n'est faulte de jugement,
 Que j'ay petit, dont ce me poise :
 Mais un seul mot sans bruit et noise
 Renverse toutes raisons vostres :
 C'est qu'une langue si courtoise
 Est nostre, et si fait fruit aux nostres ¹.

L'année même de la *Deffence*, François Habert, le « *banny-de l'esse* », si malmené par du Bellay ², se rencontre avec lui dans un même amour de la langue natale. Voici ce que je lis dans son épître à Jean Brinon, seigneur de Villennes, pour lui dédier le *Temple de Chasteté* :

Si des Autheurs d'estrange nation
 Aux successeurs sont admiration,
 N'est il besoing que le françois language
 Aux successeurs tiene le lieu et guage
 D'antiquité ? ne fault il secourir
 Nostre language, et le faire florir

tevrault en Poictou, divisée en trois livres... Lyon, Le Prince, 1540, in-8°, p. 78. (Bibl. Nat. — Rés. pY^c. 193). — Cf. ce passage de la dédicace à la duchesse d'Etampes : « Je ne veux deprimer l'exercice de la mienne langue vulgaire, veu que plusieurs de trop plus celebre nom que le mien, s'y sont esbatu ; et mesmement que, selon ma vacation, ne puis, pour le present, plus louable sacrifice à ma nation, que d'*illustrer* sa langue selon mon rudde esprit » (p. 3).

¹ Liv. II des *Epigrammes* publiées à la suite de la *Fontaine d'Amour*, Paris, Jeanne de Marnet, 1546, in-16. (Bibl. Nat. — Rés. Y^c. 1609). Le volume n'est pas paginé. — Cette épigramme est reproduite p. 116 des *Ruisseaux de Fontaine* (1535). — Dans les *Odes, Enigmes et Epigrammes* (1537), on trouve encore d'autres pièces en faveur du français, p. 63 et 78.

² *Deffence*, p. 150.

Autant ou plus que Grec, Latin, Hebreu,
 Que publiez nous voyons en tout lien ?
 En cest advis se tient ma fantasie,
 Auetorisant françoise Poesie.
 Donts les esclats sortent de maints Autheurs,
 Qui sont tresbons et sages inventeurs ¹.

Les vers sont bien médiocres, mais la pensée est louable. Ces divers témoignages, d'autres encore sans doute qu'on pourrait découvrir, sont la preuve que beaucoup de poètes se faisaient un devoir de défendre la langue nationale : sur ce point-là, du moins, marôtiques et novateurs étaient d'accord.

Il est donc sans conteste qu'en plaidant pour l'usage du français, du Bellay ne faisait pas œuvre nouvelle. Il est certain qu'il reprenait un combat livré par vingt autres. La question est de savoir s'il avait tort de le reprendre. Pour moi, je crois que non. Si l'on veut réfléchir que la lutte engagée entre le français et le latin se prolongea longtemps encore, que même après la Pléiade, — et peut-être par la faute de la Pléiade, infidèle à ses principes, — on continua de versifier dans la langue de Virgile et d'Horace, qu'en plein xvii^e siècle Boileau trouvait encore des poètes latins à railler ², on reconnaîtra qu'en 1549 la victoire était loin d'être gagnée, et qu'un secours comme celui de la Pléiade était d'autant plus précieux qu'elle avait avec l'humanisme des attaches plus étroites. Je n'en veux donc pas à du Bellay d'avoir entrepris une fois de plus la défense de sa langue maternelle ; je regrette seulement qu'il s'y soit montré si médiocre.

¹ *Le Temple de Chasteté . . . par François Habert d'Yssouldun en Berry.* Paris, Michel Fezandat, 1549. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e, 1692). — Cf. à la fin du volume *l'Exhortation sur l'art poétique*, à Robert Corbin.

² *Fragment d'un dialogue contre les modernes qui font des vers latins.*

IV

Cette partie du manifeste est de beaucoup la moins heureuse. Du Bellay n'est pas un linguiste, on s'en aperçoit en lisant son œuvre. Ses intentions sont généreuses, mais sa science est en défaut, son argumentation laisse à désirer. Il raisonne faiblement, affirmant plus qu'il ne démontre, et — circonstance aggravante — il n'a pas le moindre souci de mettre de l'ordre dans ses déductions. Essayons de nous reconnaître à travers cette incohérence.

Son point de départ est une théorie de l'origine des langues (I, 1). Il a lu chez Rabelais : « C'est abus de dire que nous ayons langage naturel : les langages sont par institutions arbitraires et convenances des peuples ; les voix, comme disent les dialecticiens, ne signifient naturellement, mais à plaisir ¹. » Il reprend cette idée et soutient à son tour que les langues ne sont pas, comme les plantes et les arbres, des produits naturels, mais des créations du vouloir humain : qu'ayant toutes une même origine, à savoir la fantaisie des hommes, elles ont toutes à leur naissance une même valeur ; que si certaines enfin sont plus riches que les autres, elles doivent cette richesse, non pas à leur félicité native, mais à l'industrie de leurs créateurs, mais à la culture que leur ont donnée ceux qui les parlaient et les écrivaient ². — On reproche à cette théorie son

¹ Rabelais, III, 49.

² « Les langues ne sont nées d'elles mesmes en façon d'herbes, racines, et arbres : les unes infirmes, et debbles en leurs especes : les autres saines, et robustes, et plus aptes à porter le faiz des conceptions humaines : mais toute leur vertu est née au monde du vouloir et arbitre des mortelz. Cela (ce me semble) est une grande rayson, pourquoy on ne doit ainsi louer une langue, et blamer l'autre : veu qu'elles viennent toutes d'une mesme souree et origine : c'est la fantasie des hommes ; et ont été formées d'un mesme jugement, à une mesme fin : c'est pour signifier entre nous les conceptions

excessif rationalisme¹ : elle contient cependant une part de vérité. Que les langues à leur origine soient des produits de la nature, il est difficile de le contester, et du Bellay se trompe en soutenant le contraire ; mais a-t-il si grand tort de penser que la volonté de l'homme exerce une action sur leur développement ? Comme le dit M. Brunetière, « les mots sont quelque chose de plus que les signes des idées, et une langue n'est pas seulement une algèbre ou un organisme : elle est aussi une œuvre d'art² ». Tant qu'une langue n'est qu'un commerce, un simple moyen de communication entre les hommes, elle se développe naturellement en vertu de ses lois intérieures. Mais dès qu'elle est une œuvre d'art et que les mots ont pris une valeur esthétique, elle devient un instrument entre les mains des écrivains, et s'ils ont peu d'action sur son vocabulaire, du moins en ont-ils une considérable sur sa syntaxe, qu'ils pétrissent et transforment au gré de leur génie. Ainsi s'explique qu'à chaque révolution dans les idées corresponde dans la langue une révolution parallèle : la langue de Voltaire n'est pas celle de Bossuet, et celle de Châteaubriand n'est pas celle de Voltaire. Cette action des écrivains sur la langue est, comme on sait, un des principes les plus constants de la Pléiade, et du Bellay garde l'honneur, en dépit d'une erreur manifeste sur l'origine des langues, de l'avoir hardiment formulée.

C'est en partant de là qu'il va combattre « l'étrange opinion d'aucuns scavaus, qui pensent que nostre vulgaire

et intelligences de l'esprit. Il est vray que par succession de tens les unes, pour avoir été plus curieusement reiglées, sont devenues plus riches que les autres : mais cela ne se doit attribuer à la felicité desdites langues, ains au seul artifice et industrie des hommes » (p. 50). — Cf. I, 10 : « J'ay dict au commencement de cet œuvre, et le dy encores, que toutes langues sont d'une mesme valeur, et des mortelz à une mesme fin d'un mesme jugement formées » (p. 81).

¹ Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, XIII, 301.

² *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 65.

soit incapable de toutes bonnes lettres et erudition » (p. 51).

Cette apologétique peut en somme se ramener à quelques idées essentielles :

1° *Le français n'est pas une langue barbare* (I, 2). — On ne saurait y contredire, mais ce n'est rien prouver que d'invoquer, comme du Bellay, cet argument : dans nos mœurs et dans nos lois, nous ne sommes pas plus barbares que les Grecs et les Romains. C'est raisonner par à côté.

2° Si le français n'est pas une langue barbare, *c'est une langue pauvre en comparaison des langues anciennes* (I, 3). Mais à qui la faute ? Cela vient-il d'un défaut de nature ? Nullement : « on le doit attribuer à l'ignorance de notz majeurs, qui ayans (comme dict quelqu'un, parlant des anciens Romains) en plus grande recommandation le bien faire que le bien dire, et mieux aymans laisser à leur posterité les exemples de vertu que les preceptes, se sont privez de la gloire de leurs bien faitz, et nous du fruit de l'imitation d'iceux : et par mesme moyen nous ont laissé nostre langue si pauvre et nue, qu'elle a besoing des ornementz, et (s'il fault ainsi parler) des plumes d'autruy¹ » (p. 56). — Cette indigence n'est d'ailleurs pas aussi grande que beaucoup l'estiment (I, 4). « Et qui voudra de bien pres y regarder, trouvera que nostre langue francoyse n'est si pauvre, qu'elle ne puyse rendre fidelement ce qu'elle emprunte des autres, si infertile, qu'elle ne puyse produire de soy quelque fruit de bonne invention, au moyen de l'industrie et diligence des cultivateurs d'icelle, si quelques uns se treuvent tant amys de

¹ Cf. II, 2 : « J'ay bien voulu, lecteur studieux de la langue francoysé) demeurer longuement en cete partie, qui te semblera (peut estre) contraire à ce que j'ay promis : ven que je ne prise assez haultement ceux qui tiennent le premier lieu en nostre vulgaire, qui avoy⁹ entrepris de le louer et defendre. Toutesfois je croy que tu ne le trouveras point estrange, si tu consideres que je ne le puy mieux defendre, qu'attribuant la pauvreté d'iceluy, non à son propre et naturel, mais à la negligence de ceux qui en ont pris le gouvernement » (p. 108).

leur païz et d'eux mesmes, qu'ilz s'y veillent employer » (p. 60). L'argument est spécieux et quelque peu contradictoire : du Bellay dit en commençant que le français, « *tel qu'il est maintenant* », n'est pas aussi pauvre qu'on eroit : opinion raisonnable et sensée, qu'on pouvait d'autant mieux soutenir qu'elle était juste en soi, la langue n'étant pas, tant s'en faut, avant 1549, nécessaire et misérable, sans ressources pour traduire les sentiments et les idées ¹. Mais bientôt du Bellay nous dévoile sa pensée véritable : à la faveur d'une équivoque, il transporte à l'avenir ce qu'on croyait qu'il disait du présent. Le français n'est pas pauvre, à ses yeux, en ce sens qu'il est susceptible d'enrichissement. Il est capable de poésie, d'éloquence, d'histoire, de philosophie et de science (I, 4 ; I, 10). Entendez qu'il est capable de s'y élever un jour, son indigence étant *actuelle*, nullement *originelle* : « Nostre langue n'ha point eu à sa naissance les Dieux et les Astres si ennemis, qu'elle ne puisse *un jour* parvenir au point d'excellence et de perfection, aussi bien que les autres » (p. 61). Cela revient à dire que, si elle est loin encore d'être parfaite, notre langue est du moins perfectible.

3^o *Rien ne s'oppose à son perfectionnement* (I, 9). La nature, en effet, a toujours mêmes forces, et les esprits modernes ne sont pas inférieurs aux anciens : la découverte de l'imprimerie, les merveilles de l'artillerie, d'autres inventions non moins admirables, sont une preuve de leur vigueur. Pourquoi la langue serait-elle incapable de progrès ? « Il ne fault point icy alleguer l'excellence de l'antiquité : et comme Homere se plaignoit que de son tens les cors estoient trop petiz, dire que les esprits modernes ne sont à comparer aux anciens. L'architecture, l'art du navigaige, et autres inventions

¹ Sur ce point, v. Plötz, *op. cit.*, p. 33 sqq.

antiques certainement sont admirables : non toutesfois, si on regarde à la nécessité mere des ars, du tout si grandes, qu'on doyye estimer les cieux et la nature y avoir dependu toute leur vertu, vigueur et industrie. Je ne produiray pour temoings de ce que je dy l'imprimerie, seur des Muses, et dixiesme d'elles : et ceste non moins admirable, que pernicieuse foudre d'artillerie : avecques tant d'autres non antiques inventions, qui montrent veritablement, que par le long cours des siecles, les esprits des hommes ne sont point si abatardiz, qu'on voudroit bien dire. Je dy seulement, qu'il n'est pas impossible, que nostre langue puisse recevoir quelquesfois cest ornement et artifice aussi curieux, qu'il est aux Grecz et Romains » (p. 76-77). — J'ai cité tout entière cette page remarquable : on n'est pas peu surpris de trouver ainsi sous la plume de du Bellay, plus d'un siècle avant la querelle des anciens et des modernes, les idées de Fontenelle et de Perrault ; l'auteur de la *Deffence* a déjà soupçonné ce que valent, appliqués aux questions littéraires, ces deux principes célèbres, la permanence des forces de la nature et le progrès des sciences humaines ¹ : ce fervent des anciens, ce fondateur du classicisme, apparaît ici le premier des modernes ².

Remarquons en passant que, dans cette apologie de la langue nationale, du Bellay n'attribue au français aucune qualité positive, si ce n'est une douceur naturelle, égale à celle des langues antiques ³. Car on ne saurait compter pour

¹ Le premier se retrouve dans Ronsard, VII, 336 et III, 39.

² Et ce n'est pas le seul endroit où l'on éprouve cette impression. Sans parler d'un passage du chap. 9 sur le pouvoir de succéder aux anciens dans les lettres comme dans les sciences (p. 78), le chap. 10 contient plus d'une idée nouvelle et hardie pour l'époque, cette idée notamment que l'étude des langues anciennes, où se consume notre jeunesse, est le principal obstacle aux progrès de la philosophie et des sciences (p. 83).

³ « Quand au son, et je ne seay quelle naturelle douceur (comme ilz disent) qui est en leurs langues, je ne voy point que nous l'ayons moindre, au jugement des plus delicates oreilles » (p. 77).

un éloge ce mérite qu'il lui fait d'être aussi « irrégulière » que le latin et le grec (p. 75), encore moins cet étrange compliment qu'elle présenterait les mêmes difficultés que ces langues mortes, si l'on ne pouvait plus l'apprendre que d'après les œuvres écrites (p. 94).

Ainsi, notre langue est vantée moins pour les qualités qu'elle possède que pour les espérances qu'elle donne. Puisqu'elle est perfectible, on peut raisonnablement espérer qu'elle ne manquera pas de se perfectionner, et l'on aurait tort de rien conclure contre elle de la lenteur de ses progrès¹. Un arbre est d'autant plus robuste et vivace qu'il a mis plus de temps à pousser ses racines : de même notre langue est assurée de garder longtemps la perfection qu'elle aura conquis avec tant de peine.

D'ailleurs, les langues antiques elles-mêmes ont-elles atteint du premier coup à cette perfection (I, 3) ? Non, sans doute : elles n'ont pas toujours eu l'excellence qu'on leur voit chez les bons écrivains, et ceux-ci ne se seraient pas donné tant de mal pour les cultiver, s'ils les avaient jugées impuissantes à « produyre plus grand fruit » (p. 57). C'est un exemple à méditer. Qu'ont fait les vieux Romains à l'égard de leur langue ? Ils se sont montrés bons agriculteurs : « Ilz l'ont premièrement transmucée d'un lieu sauvage en un domestique : puis affin que plus tost et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour echange d'iceux restaurée de rameaux francz et domestiques, magistralement tirez de la langue greque. les quelz soudainement se sont si bien entez, et faiz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifz, mais naturelz² » (p. 58). De la

¹ « Quelque opiniatre repliquera encores : Ta langue tarde trop à recevoir ceste perfection. Et je dy que ce retardement ne prouve point qu'elle ne puisse la recevoir » (p. 78).

² Du Bellay compare volontiers les langues à des plantes qu'il faut cultiver (p. 57, 69, 79). Cette image lui tient lieu d'argument.

sorte elle a poussé des fleurs et des fruits. S'il faut tant de labeur et d'industrie pour parfaire une langue, « nous devons nous émerveiller si nostre vulgaire n'est si riche comme il pourra bien estre, et de la prendre occasion de le mepriser comme chose vile, et de petit prix? » (p. 58). Et du Bellay, dans un bel élan de patriotisme, prévoit le temps où, la France ayant grandi, la langue française, amplifiée et fortifiée, sera l'égale des langues anciennes : « Le tens viendra (peut estre) et je l'espere moyennant la bonne destinée francoyse, que ce noble et puysnant royaume obtiendra à son tour les resnes de la monarchie, et que nostre langue... qui commence encor' à jeter ses racines, sortira de terre, et s'elevera en telle hauteur et grosseur. qu'elle se pourra egaler aux mesmes Grecz et Romains, produysant comme eux des Homeres, Demosthenes, Virgiles et Cicerons, aussi bien que la France a quelquesfois produit des Pericles. Nicies, Alcibiades, Themistocles, Cesars et Scipions » (p. 59).

L'avenir est donc plein de promesses, et notre langue est appelée aux destinées les plus brillantes. Mais à quelle condition ? A cette condition qu'on ne la tiendra plus pour négligeable et qu'on cessera de la sacrifier aux langues anciennes, à cette condition que tous les savants daigneront désormais la parler et l'écrire : « J'ose bien assurer, que si les seavans hommes de nostre nation la daignoient autant estimer que les Romains faisoient la leur, elle pouroit quelquesfois et bien tost se mettre au ranc des plus fameuses » (p. 96). Et de là, les violentes invectives que lance du Bellay contre ceux qui s'obstinent à n'écrire qu'en latin, pour le plus grand dommage de leur langue maternelle. Il emploie deux chapitres à combattre une erreur si coupable (I, 11 : II, 12). Il s'en prend aux efforts laborieux et toujours inutiles des *cicéroniens* et des *virgiliens*. Il établit contre eux « qu'il est impossible d'égaliser les anciens en leurs langues »

(p. 89), et raille avec vigueur ceux qui veulent ainsi faire du neuf avec du vieux : « Que pensent doncq' faire ces reblanchisseurs de murailles, qui jour et nuyt se rompent la teste à immiter, que dy-je immiter ? mais transcrire un Virgile et un Cicéron ? batissant leurs poèmes des hemystyches de l'un, et jurant en leurs proses aux motz et sentences de l'autre ?... Pensent ilz donques, je ne dy egaler, mais aprocher seulement de ces aucteurs, en leurs langues ? recueillant de cet orateur et de ce poète ores un nom, ores un verbe, ores un vers, et ores une sentence : comme si en la facon, qu'on rebatist un vieil edifice, ils s'attendoient rendre par ces pierres ramassées à la ruynée fabrique de ces langues sa premiere grandeur et excellence » (p. 90-92). On ne refait pas un édifice avec ses débris : c'est folie égale de prétendre ressusciter une langue ancienne. La science des mots, même la plus vaste, n'en livre pas tous les secrets, et l'on reste au-dessous des auteurs qu'on a pris pour modèles : « Ne pensez donques, immitateurs, troupeau servil, parvenir au point de leur excellence : veu qu'à grand'peine avez vous appris leurs motz, et voyla le meilleur de vostre aage passé » (p. 94).

Du Bellay revient sur les mêmes idées dans le dernier chapitre de son ouvrage, *Exhortation aux Francoys d'ecrire en leur langue* (p. 153), et, reprenant un mot d'Horace, il déclare que s'appliquer à composer des œuvres grecques ou latines, c'est porter du bois à la forêt. On n'acquiert de gloire vraie et durable que dans la langue de sa patrie, et le meilleur moyen d'imiter les anciens, c'est de faire ce qu'ils ont fait : employer l'idiome maternel. S'ils eussent écrit en grec, Cicéron et Virgile auraient-ils égalé Démosthène et Homère ? L'exemple des Italiens confirme ici celui des Romains. Pétrarque et Boccace ont beaucoup usé du latin : mais c'est à leurs œuvres toscanes qu'ils doivent leur renommée. Bembo lui-même, le chef reconnu des cicéroniens, s'est converti

spontanément à l'italien, illustrant par là sa langue et son nom¹. Enfin, pour emprunter aussi quelques exemples domestiques, « tous les scavans hommes de France n'ont point meprisé leur vulgaire » (p. 159). Rabelais n'a-t-il pas fait renaître en sa langue tout l'esprit d'Aristophane et de Lucien? Guillaume Budé n'a-t-il pas écrit l'*Institution du Prince*? et Lazare de Baïf n'a-t-il pas traduit vers pour vers l'*Électre* de Sophocle²? Aux Français de marcher sur leurs traces, bien convaincus de cette vérité, « qu'il vault mieux estre un Achille entre les siens, qu'un Diomedé, voyre bien souvent un Ther-site, entre les autres » (p. 161).

Cette homérique comparaison termine la défense de la langue. On y voudrait plus de logique, une précision plus rigoureuse, une connaissance moins superficielle des mérites du français, de sa nature et de ses lois. Ce qui sauve un peu toutes ces faiblesses, c'est la pensée patriotique, le très sincère amour de l'auteur pour sa langue, son désir de la voir triompher, — passion ardente, violente, qui l'emporte, le soulève, lui dicte des accents d'une belle éloquence.

¹ *Deffence*, p. 158-159. On retrouvera les mêmes idées dans une ode du *Recueil de Poësie* (1539), adressée à Madame Marguerite : *D'escire en sa langue* (1, 240). V. plus loin, chap. VIII, § IV.

² *Deffence*, p. 159-169.

CHAPITRE IV

L' « ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCOYSE »

1549

- I. — La partie théorique de la « Deffence ». — Un nouvel art d'écrire : l'imitation des anciens et des Italiens posée en principe. — Les moyens d'illustrer la langue. — Insuffisance de la traduction. — Nécessité de l'assimilation. — Théorie de l'imitation empruntée à Quintilien. — Fondation du classicisme.
- II. — Une nouvelle conception de la poésie. — Rupture avec l'école de Marot. — Proscription des vieilles formes rhétoricales. — Les nouveaux genres, petits et grands. — Le sonnet, l'ode, l'épopée.
- III. — Les préceptes relatifs à la forme. — A. Langue : les néologismes et les archaïsmes. — B. Style : les tours et les figures. — C. Rythmique : le mètre et la rime.
- IV. — Introduction de l'art dans la poésie. — Élaboration de l'œuvre d'art. — Définition du vrai poète. — Mépris du vulgaire. — Sainteté de la poésie.

I

La *Deffence* est surtout une poétique. Mais en même temps qu'un système particulier de poésie, elle formule très nettement une théorie générale de l'art d'écrire. Il ne faut pas s'y tromper : c'est bien la littérature tout entière qu'il s'agit de fonder sur un principe nouveau. Quel principe ?

L'imitation de l'Antiquité. Du Bellay le déclare de la manière la plus formelle : c'est en se mettant à l'école de la Grèce et de Rome qu'on pourra seulement *illustrer* notre langue, restée jusqu'à ce jour si débile et si pauvre : « Toutes personnes de bon esprit entendront assez, que cela que j'ay dict pour la deffence de nostre langue, n'est pour decouraiger aucun de la greque et latine : car tant s'en fault que je soye de cete opinion, que *je confesse et soutiens celuy ne pouvoir faire œuvre excellent en son vulgaire, qui soit ignorant de ces deux langues, ou qui n'entende la latine pour le moins* » (p. 89). Et quelques pages plus loin, il précise encore sa pensée : « Je ne te puis mieux persuader d'y écrire [en notre langue], qu'en te montrant le moyen de l'enrichir et illustrer, *qui est l'imitation des Grecz et Romains* ¹ » (p. 108). — A cette imitation de l'Antiquité, la Pléiade ajoute par reconnaissance l'imitation de l'Italie. Les Italiens, en effet, ces disciples éminents des anciens, ont su faire œuvre d'art en marchant sur leurs traces, et leur littérature est un prolongement des deux littératures antiques : lorsqu'on est à ce point original, on mérite de servir de modèle ².

Imitation de l'Antiquité classique et de l'Italie moderne — voilà donc le principe de la nouvelle école. Mais comment entendre cette imitation ?

Un premier moyen se présente, c'est de traduire. Du Bellay le réuse. « Utile et nécessaire » quand il s'agit de philosophie et de science, pour donner à la langue les vocables

¹ Cette pensée est plusieurs fois reproduite. P. 71 : « Se compose donq' celuy qui voudra enrichir sa langue, à l'imitation des meilleurs aucteurs grecz et latins. » — P. 100 : « Sans l'imitation des Grecz et Romains nous ne pouvons donner à nostre langue l'excellence et lumiere des autres plus fameuses. »

² Les modèles italiens sont cités constamment à côté des modèles antiques (p. 62, 63, 80, 109, 116, 117, 120, 132, 131, 138). Les Espagnols ne sont nommés que deux fois (p. 62 et 109).

philosophiques et scientifiques qui lui manquent¹ (I, 10), la *traduction* n'est pas un moyen d'illustration suffisant lorsqu'il s'agit d'éloquence et de poésie (I, 5). Elle peut aider à l'*invention*, en permettant à l'orateur comme au poète ignorant des langues étrangères de puiser des idées à la source si riche des anciens, qui les premiers ont eu « l'intelligence parfaite des sciences » (p. 63). Pour l'*élocution*, c'est bien différent : on peut à la rigueur transporter les idées, mais non pas l'expression qu'elles revêtent, « partie certes la plus difficile, et sans la quelle toutes autres choses restent comme inutiles, et semblables à un glayve encores couvert de sa gayne » (p. 64). Ce qui fait le mérite de l'élocution ne s'apprend point des traducteurs : il est impossible, en effet, de rendre les beautés d'un texte avec la même grâce dont l'auteur a usé : « Chacune langue a je ne seay quoy propre seulement à elle, dont si vous efforcez exprimer le naïf en une autre langue, observant la loy de traduyre, qui est n'espacier point hors des limites de l'auteur, vostre diction sera contrainte, froide et de mauvaise grace » (p. 65). Vous qui lisez en leur langue Homère et Démosthène, Cicéron et Virgile, laissez l'original pour la traduction ! « Il vous semblera passer de l'ardente montaigne d'Æthne sur le froid sommet de Caucase » (p. 65). Et ce qui est vrai des langues anciennes ne l'est pas moins des autres langues. Qu'on suppose Homère et Virgile renaissants : malgré tout leur génie, pourraient-ils arriver à traduire le toscan d'un Pétrarque ? Ainsi, conclut du Bellay, « l'office et diligence des traducteurs, autrement fort utile pour instruyre les ignorans des langues etrangeres en la congnoissance des choses, n'est suffisante pour donner à la nostre ceste perfection,

¹ Remarquer toutefois l'importante restriction de l'auteur : « Encores seroy' je bien d'opinion que le seavant translateur list plus tost l'office de paraphraste que de traducteur, s'efforceant donner à toutes les sciences, qu'il voudra traiter, l'ornement et lumiere de sa langue » (p. 80).

et comme font les peintres à leurs tableaux, ceste dernière main que nous desirons » (p. 66).

La conclusion est des plus nettes ; mais, comme s'il n'avait pas tout dit, du Bellay revient à la charge et consacre encore un chapitre à blâmer les traducteurs de poètes (I, 6). *Traduttore traditore* : ce proverbe italien, il le prend à son compte et soutient qu'à l'égard des poètes, traduire, c'est trahir. Comment faire revivre « ceste divinité d'invention qu'ilz ont plus que les autres », et qui marque leur excellence ? Tous ces dons si rares, si précieux, « grandeur de style, magnificence de motz, gravité de sentences, audace et variété de figures », enfin ce je ne sais quoi dont est fait le *génie*¹ du poète, un traducteur ne peut pas plus les reproduire qu'un peintre sur sa toile l'âme d'un personnage. Translater les poètes est impie : et du Bellay se s'écrier, dans un beau mouvement de religieuse indignation contre un tel sacrilège : « O Apolon ! ô Muses ! prophaner ainsi les sacrées reliques de l'Antiquité ! »² (p. 68).

D'où lui vient cet accès de colère, et pourquoi proscrit-il la traduction avec tant de rigueur ? Est-ce donc seulement pour garantir l'originalité de l'écrivain et réserver ses droits à l'invention ? Je le voudrais ; mais j'ai grand'peur que ce soit surtout pour faire échec aux Marotiques. La « version » était fort en honneur dans l'école de Marot. Depuis que le maître avait dit qu'elle pouvait donner une grande « *décoration* » à la langue³, depuis qu'il avait traduit lui-

¹ « Ne scay quel esprit, qui est en leurs ceriz, que les Latins appelleroient *Genius* » (p. 68).

² A noter la curieuse restriction qui tempère un peu cette intransigeance : « Ce que je dy ne s'adroisse pas à ceux qui par le commandement des princes et grands seigneurs traduyent les plus fameux poëtes grez et latins : pource que l'obeissance qu'on doit à telz personnaiges, ne recoit aucune excuse en cest endroit » (p. 68). Du Bellay se rappelait que François I^{er} avait poussé plus que personne à la traduction. Cf. *Deffence*, p. 60-61.

³ V. Pépitre de Marot au Roi, touchant la *Métamorphose* d'Ovide. — Édit. P. Jannet, III, 134.

même une églogue de Virgile, deux livres des *Métamorphoses* d'Ovide, le poème de Musée sur *Héro et Léandre*, et jusqu'à six sonnets de Pétrarque, ses disciples et ses émules, les Mellin de Saint-Gelays, les Michel d'Amboise, les Barthélemy Aneau, les Charles Fontaine, les François Habert, d'autres encore, s'étaient jetés à corps perdu dans la traduction, et Th. Sibilet qui, dans son *Art Poétique*, consacrait à l'épopée quelques lignes insignifiantes, s'étendait longuement sur le genre en faveur¹ : « La Version ou Traduction, disait-il, est aujourd'huy le poème plus frequent et mieus receu des estimés pœtes et des doctes lecteurs, a cause que chacun d'eus estime grand œuvre et de grand pris, rendre la pure et argentine invention des pœtes dorée et enrichie de notre langue. » Et célébrant les mérites du traducteur, il ajoutait : « Vrayement celuy et son œuvre meritent grande louenge, qui a peu proprement et naïvement exprimer en son langage, ce qu'un autre avoit mieus escrit au sien, après l'avoir bien conceu en son esperit. Et luy est deue la mesme gloire qu'emporte celuy qui par son labour et longue peine tire des entrailles de la terre le thresor caché, pour le faire commun à l'usage de tous les hommes. Glorieus done est le labour de tant de gens de bien qui tous les jours s'y emploient. » Qu'on relise maintenant le chapitre de la *Deffence* contre les traducteurs de poètes : on comprendra l'indignation de du Bellay.

Si la traduction est insuffisante pour élever notre langue au niveau des anciennes, comment donc pourrons-nous l'illustrer ? Demandons aux Romains leur secret (I, 7). Par quels moyens ont-ils enrichi, jusqu'à l'égaliser à la grecque, une langue primitivement si chétive ? Ils ont imité « les meilleurs aucteurs grecz, se transformant en eux, les devorant, et.

¹ Liv. II, chap. 44.

après les avoir bien digerez, les convertissant en sang et nourriture » (p. 69). Disons le mot : ils ont pratiqué l'*assimilation*. Cicéron s'est si bien pénétré des modèles helléniques qu'il a fait siennes l'abondance de Platon, la véhémence de Démosthène et la douceur d'Isocrate ; et Virgile n'est devenu le premier poète de Rome que pour s'être nourri d'Homère, d'Hésiode et de Théocrite. Suivons leur exemple. Nous avons deux modèles au lieu d'un, la Grèce et Rome : à nous de savoir en tirer profit.

C'est ici que se place la théorie de l'imitation, que du Bellay, par une faute inconcevable de composition, fractionne en deux chapitres, très distants l'un de l'autre (I, 8 ; II, 3). Hâtons-nous de le dire : cette théorie n'a rien de personnel : du Bellay la copie tout entière dans Quintilien¹, et la chose est piquante de surprendre cet ennemi des traductions en flagrant délit de traduction pure. Au surplus, rien ici ne saurait égaler l'éloquence d'un simple rapprochement de textes.

La théorie qui nous occupe se ramène aux points suivants :

1^o *L'imitation est le principe de l'art.* — Du Bellay : « Il n'y a point de doute que la plus grand' part de l'artifice ne soit contenue en l'imitation ; et tout ainsi que ce feut le plus louable aux anciens de bien inventer, aussi est ce le plus utile de bien imiter, mesmes à ceux dont la langue n'est encor' bien copieuse et riche » (p. 71-72). — Quintilien : « Non dubitari potest, quin artis pars magna contineatur imitatione : nam³, ut invenire primum fuit est-que praeceptum, sic ea, quae bene inventa sunt, utile sequi ».

2^o *L'imitation est difficile.* — Du Bellay : « Mais entende celuy qui voudra imiter, que ce n'est chose facile de bien suivre les vertuz d'un bon aucteur, et quasi comme se trans-

¹ *Inst. Orat.*, X, 2.

former en luy, veu que la Nature mesme aux choses, qui paraissent tressemblables, n'a sceu tant faire, que par quelque notte et difference elles ne puissent estre discernées » (p. 72).

— Quintilien : « Tantum difficultatem habet similitudo, ut ne ipsa quidem natura in hoc ita evaluarit, ut non res quae simillimae quaeque pares maxime videantur, utique discrimine aliquo discernantur. »

3^o *L'imitation doit porter moins sur les mots que sur les choses.* — Du Bellay : « Je dy ceey, pource qu'il y en a beaucoup en toutes langues, qui sans penetrer aux plus cachées et interieures parties de l'auteur qu'ilz se sont proposé, s'adaptent seulement au premier regard, et s'amusant à la beauté des motz, perdent la force des choses » (p. 72). —

Quintilien : « Hoc autem his accidit qui, non introspectis penitus virtutibus, ad primum se velut ad spectum orationis aptarunt... Imitatio autem (nam saepius idem dicam) non sit tantum in verbis. »

4^o *L'imitation doit être judicieuse, et quiconque la pratique doit savoir choisir ses modèles et choisir dans ses modèles mêmes.* — Du Bellay : Je ne veux pas (Lecteur) que sans election et jugement tu te prennes au premier venu... Regarde nostre imitateur premierement ceux qu'il voudra imiter, et ce qu'en eux il poara, et qui se doit imiter... Avant toutes choses, fault qu'il ait ce jugement de cognoitre ses forces, et tenter combien ses epaules peuvent porter » (p. 108-112). — Quintilien : « Exactissimo judicio circa hanc partem studiorum examinanda sunt omnia : primum, quos imitemur ; tum in ipsis, quos elegerimus, quid sit ad quod nos efficiendum comparemus... Ergo primum est, ut quod imitaturus est quisque intellegat et, quare bonum sit, sciat ; tum in suscipiendo onere consulat suas vires. »

A la lumière de ces citations, on voit ce qui reste à du Bellay d'idées originales. Faut-il le blâmer d'avoir copié de

si près Quintilien ? Je lui ferais plutôt le reproche de ne l'avoir pas copié jusqu'au bout, en négligeant l'importante restriction que le rhéteur latin apporte à sa doctrine : c'est que l'imitation par elle-même est insuffisante, et qu'elle ne doit pas entraver l'invention personnelle : « Ante omnia imitatio per se ipsa non sufficit », etc. Pour avoir dédaigné cette réserve nécessaire, sa théorie est dangereuse et compromet gravement l'indépendance de l'écrivain : la distance est si courte qui sépare l'imitation de l'esclavage !

Malgré tout ce qu'elle a d'indécis et de vague, cette théorie de l'imitation fait époque dans notre histoire littéraire : c'est la première fois, en effet, que l'on formule en France une doctrine qui, tempérée, précisée, complétée, deviendra la pure doctrine classique. La Fontaine et Chénier reprendront — avec quel bonheur ! — pour les élargir et les vivifier, les idées chères à du Bellay. L'auteur de la *Deffence*, tout obsédé du souvenir de ses lectures, l'esprit encombré de choses confuses et mal digérées, n'a pas su définir d'une manière nette et vraiment personnelle l'exacte nature de l'imitation. Il n'en reste pas moins qu'en posant pour principe de la littérature nouvelle l'imitation de l'Antiquité, il a fondé le classicisme. Il est déjà dans la *Deffence*, ce mot de La Bruyère : « On ne sauroit en écrivant rencontrer le parfait, et, s'il se peut, surpasser les anciens que par leur imitation ¹. »

II

Cette théorie générale de l'art d'écrire, du Bellay l'applique spécialement à la poésie. Laisant de côté l'*orateur*, dont s'est occupé Dolet (I, 12), il s'en tient au *poète*, dont il va tracer, non pas un portrait *idéal*, à la mode de Platon,

¹ *Des Ouvrages de l'Esprit*, § 13.

mais un plan d'éducation *pratique* (II, 1). Beaucoup sans doute le reprendront d'avoir « osé le premier des Francoys introduire quasi comme une nouvelle poësie » (p. 100). Mais ce reproche n'est pas fait pour l'arrêter : « J'ay tousjours estimé, dit-il, nostre poësie francoyse estre capable de quelque plus hault et meilleur style, que celuy dont nous sommes si longuement contentez » (p. 101). Cette fière déclaration consomme sa rupture avec le passé.

Je n'ai pas à chercher pour l'instant si cette rupture fut *en fait* aussi complète et radicale que du Bellay le croyait et le voulait, et si la Pléiade n'héritait rien, en dépit qu'elle en eût, de Clément Marot et de son école. Je rapporte simplement les intentions et les pensées de mon auteur, et je remarque que cette proscription des poètes antérieurs est une conséquence logique du principe nouveau qu'il avait formulé. Dans sa théorie de l'imitation, il marquait avec soin qu'*on doit se garder d'imiter dans la même langue* : « Comme ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable, emprunter d'une langue estrangere les sentences et les motz, et les approprier à la sienne : aussi est ce chose grandement à reprendre, voyre odieuse à tout lecteur de liberale nature. voir en une mesme langue une telle immitation, comme celle d'aucuns scavans mesmes, qui s'estiment estre des meilleurs, quand plus ilz ressemblent un Heroet ou un Marot. Je t'amonnesté donques (ô toy, qui desires l'accroissement de ta langue, et veux exceller en icelle) de non immiter à pié levé, *comme n'agueres a dict quelqu'un*¹, les plus fameux aucteurs d'icelle, ainsi que font ordinairement la plus part de notz poëtes francoys, chose certes autant vicieuse, comme de nul profict à nostre vulgaire : veu que ce n'est autre chose (ô grande liberalité !) si non luy donner ce qui estoit à luy » (p. 72-73).

¹ Sibilet, liv. II, chap. 6 : « Que tu imites à *pied levé* Saingelais és [odes] françoises. »

Dans cette page, du Bellay ne reprenait pas seulement une expression de Sibilet, c'est surtout une de ses idées qu'il attaquait : « Lira le novice des Muses Françoises Marot, Saingelais, Salel, Heroet, Scève, et telz autres bons esprits, qui tous les jours se donnent et evertuent a l'exaltation de ceste françoise pöésie ¹. » Se traîner constamment dans l'ornière à la suite de Marot et des autres, sans jamais rien tenter de nouveau, voilà précisément ce que réprouvait l'auteur de la *Deffence*. C'est à cela que notre poésie devait d'être restée si médiocre : car il était impossible, avec des auteurs nationaux, de pratiquer cette *assimilation* qui pouvait seule la rajeunir et la féconder : « Quand à moy, si j'etoy' enquis de ce que me semble de notz meilleurs poëtes francoys... je repondroy' qu'ilz ont bien escrit, qu'ilz ont illustré nostre langue, que la France leur est obligée, mais aussi diroy-je bien, qu'on pouroit trouver en notre langue (si quelque scavant homme y vouloit mettre la main) une forme de poësie beaucoup plus exquise, la quele il faudroit chercher en ces vieux Grecz et Latins, non point és aucteurs francoys, pource qu'*eu ceux cy on ne scauroit prendre que bien peu, comme la peau et la couleur : en ceux la on peut prendre la chair, les os, les nerfs et le sang* » (p. 106-107). On reconnaît la métaphore.

Le principe de l'imitation des anciens a pour conséquence immédiate l'abandon des vieux genres poétiques, où se complaisaient les rimeurs d'antan : « Ly donques et rely premieurement (ô poëte futur), fucillette de main nocturne et journalle les exemplaires grecz et latins : puis me laisse toutes ces vieilles poëxies francoyses aux Jeux Floraux de Thoulouze et au puy de Rouan : comme Rondeaux, Ballades, Vyrelaiz, Chantz Royaux, Chansons, et autres telles episseries, qui

¹ Liv. I, chap. 3.

corrompent le goust de nostre langue, et ne servent si non à porter temoingnage de nostre ignorance » (p. 112-113). — *Episseries!* le mot est dédaigneux et, dans sa rigueur, quelque peu injuste¹; mais il fait disparaître d'un seul coup, du champ de la poésie, des formes auxquelles Sibilet croyait encore devoir consacrer cinq chapitres de son ouvrage².

Les vieux genres proserits, par quoi va-t-on les remplacer? Par des genres nouveaux, que fournira l'Antiquité (II, 4). Mais ici cependant une distinction est nécessaire. La Pléiade ne pouvait prétendre à renouveler tous les genres antiques, pour cette simple raison que d'autres avant elle avaient commencé le renouvellement. Marot tout le premier était entré dans cette voie en composant des épigrammes, des élégies, des épîtres, des satires, des églogues, et Sibilet, constatant la vogue de tous ces poèmes, en avait donné les règles précises³. Allait-on, sous prétexte qu'ils avaient la faveur de Marot et de tous ses disciples, les exclure à l'instar des vieilles formes *rhétoricales*? Le respect absolu qu'on professait pour les anciens ne permettait pas une pareille mutilation: l'Antiquité s'imposait tout entière. Du Bellay conseille au poète futur de pratiquer ces divers genres, mais à condition de les transposer, en les rapprochant de l'Antiquité plus que n'ont fait les Marotiques. On devra cultiver l'*épigramme*, non pas l'insipide et banal dizain d'un tas de faiseurs de contes, mais le trait d'esprit piquant à la Martial; — l'*élégie*, pourvu qu'elle soupire dans un style coulant, à la manière d'Ovide, de Tibulle et de Propertius; — l'*épître*, si, quittant les sujets familiers, elle traduit désormais des pensées graves; — la *satire*, à condition qu'elle ne soit plus le *coq-à-l'âne*

¹ Tahureau n'est pas plus respectueux, lorsqu'il parle des « triolets, virelais, rondeaux, ballades et autre telle espee de vieille quinquaille rouillée ». (*Dialogues*, édit. Conscience, p. 13).

² Liv. II, chap. 3, 4, 5, 6, 13.

³ Liv. II, chap. 1, 7, 8, 9.

et qu'elle s'en prenne, comme chez Horace, aux vices du temps sans nommer les personnes ; — l'*églogue* enfin, mais l'*églogue* dont on trouve des modèles chez Théocrite, Virgile et Sannazar. Même ainsi rehaussés, pourtant, ces genres poétiques restent de *petits genres*, et ce n'est pas là que devra porter l'effort de celui qui voudra vraiment illustrer sa langue.

Au-dessus d'eux, du Bellay place les *grands genres*, et, comme on l'a dit, il est très classique d'avoir établi cette hiérarchie ¹. Les grands genres, c'est naturellement la poésie dramatique, la poésie lyrique et la poésie épique. Le culte de l'Italie y fait joindre le sonnet. Laissons le *théâtre*, du Bellay ne donnant qu'en passant le conseil de remplacer à l'avenir les moralités et les farces par des tragédies et des comédies ². Trois formes surtout à ses yeux sont dignes de tenter le génie du poète : le *sonnet*, l'*ode* et l'*épopée*.

Ce qu'il dit de ces genres est d'une insuffisance notoire. Cinq lignes à peine sur le sonnet, pour marquer ses rapports avec l'ode ³ : ingénieuse réplique à Sibilet, qui faisait du sonnet une façon d'épigramme ⁴. Cette fois encore, du Bellay cède au besoin de relever en dignité une forme dont l'école de Marot n'avait pas senti toute la valeur. Certes, il n'a pas tort d'en faire tant de cas, et bien qu'il n'ait pas vu qu'il y avait peut-être quelque inconséquence à proscrire la ballade et le rondeau, poèmes fixes, pour leur substituer le sonnet, autre poème fixe, je conçois qu'il ait été séduit par la beauté de cette forme si purement harmonieuse. Mais pourquoi s'en est-il expliqué avec tant de sécheresse ?

¹ Faguet, *Seizième siècle*, p. 217-219.

² *Deffence*, p. 118.

³ *Deffence*, p. 116 : « Sonne moy ces beaux Sonnets, non moins docte que plaisante invention italienne, conforme de nom à l'Ode, et diflerente d'elle seulement pource que le Sonnet a certains vers reiglez et limitez : et l'Ode peut courir par toutes manieres de vers librement. »

⁴ *Art Poétique*, liv. II, chap. 2 : « Le Sonnet suit l'Epigramme de bien pres, et de matière, et de mesure. »

Sa conception de l'ode est reprise d'Horace :

Musa dedit fidibus divos puerosque deorum,
 Et pugilem victorem et equum certamine primum,
 Et juvenum curas, et libera vina referre ¹.

« Te fourniront de matiere les louanges des dieux et des hommes vertueux, le discours fatal des choses mondaines, la sollicitude des jeunes hommes, comme l'amour, les vins libres, et toute bonne chere » (p. 114). Sujets héroïques et mythologiques, sujets philosophiques et moraux, sujets érotiques et bachiques, tel est le domaine de l'ode : pas un instant du Bellay ne songe à se demander si le lyrisme n'est point avant tout l'expression poétique de sentiments personnels. Et cette ode qu'il conçoit tout antique, il la veut aussi très relevée de forme, écrite en beau style, éclatante de figures et d'images : « Sur toutes choses, prens garde que ce genre de poëme soit éloigné du vulgaire, enrichy et illustré de motz propres et epithetes non oysifz, orné de graves sentences, et varié de toutes manieres de couleurs et ornementz poëtiques » (p. 115). Il ne l'imagine pas sans imitations ou réminiscences de Pindare et d'Horace : « Qu'il n'y ait vers, ou n'aparoisse quelque vestige de rare et antique erudition » (p. 114). Dans la haute idée qu'il s'en fait, il n'admet pas qu'on la ravale, comme Sibilet ², et qu'on aille citer pour des modèles d'odes de vulgaires chansons de Saint-Gelays ³.

Quant à l'épopée, « le long poëme françoys », dont Sibilet

¹ *Epist. ad Pisones*, 83-85.

² Liv. II, chap. 6.

³ Des trois pièces raillées par du Bellay (p. 115), deux (*Laissez la verde couleur* et *O combien est heureuse*) sont des chansons de Saint-Gelays, précisément données par Sibilet comme modèles de chants lyriques. Quant à la troisième (*Amour avecques Psyches*), c'est une pièce de Pernelle du Guillet. Du Bellay avait pu les lire toutes trois dans un recueil publié par Jean de Tournes (Lyon, 1545, 1547, 1548) : *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis. Avec plusieurs chansons nouvelles*. V. *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1896, p. 97.

ne dit qu'un mot pour constater la pénurie où nous sommes « d'œuvres grans et heroïques ¹ », du Bellay l'honneur de tout un chapitre (II, 5), et nous avons là le point de départ de cette idée fixe qui régnera chez nous trois cents ans : c'est que l'épopée est le poème par excellence, et que sans épopée une littérature est toujours inférieure. Pour du Bellay, le poète épique est celui qui fera vraiment hausser la tête à notre pauvre langage et lui permettra de s'égaliser « d'un brave soucil » aux « superbes » langues grecque et latine. Mais combien difficile est son œuvre ! et quels dons il lui faut réunir pour en venir à bout ! Ce n'est pas assez d'avoir reçu du ciel « une excellente félicité de nature », d'être instruit à fond des arts et des sciences, versé dans la culture des bons auteurs anciens : il faut qu'il sache la vie humaine et qu'il ait encore favorables toutes les conditions matérielles : qu'il soit d'un rang moyen, ni trop haut ni trop bas, pour ignorer également et les soucis du « régime public » et le tracas des « affaires domestiques » ; qu'il jouisse du repos, de la tranquillité d'esprit ; que la protection des rois et des princes le mette à couvert de tous les besoins : car c'est une œuvre laborieuse qu'il entreprend, « et quasi de la vie d'un homme » ! — Du Bellay parle bien, et non sans émotion, de la gloire immortelle réservée au poète qui dotera la France d'une épopée ; mais il ne lui dit pas les moyens d'y atteindre. S'inspirer d'Homère, de Virgile et d'Arioste, et puiser son sujet dans un de nos beaux vieux romans, tels que *Lancelot* ou *Tristan* : voilà tous les conseils qu'il lui donne. Vu l'importance de la matière, on conviendra que c'est peu.

La nouvelle poésie étant ainsi constituée dans son fond par un ensemble de petits genres et de grands genres, il faut la parer, à l'exemple des anciens, de tous les ornements de la langue, du style et du mètre.

¹ Liv. II, chap. 44.

III

C'est ici la partie la plus faible de cet art poétique. Après ses attaques contre les rimeurs de la vieille école, on était en droit d'attendre du réformateur un certain nombre de préceptes mûrement réfléchis, clairement formulés, tout ensemble précis et pratiques. Mais la logique et la méthode ne sont pas, on le sait, les qualités maîtresses de la *Deffence*. Rien ne montre mieux combien, en 1549, les idées de la Pléiade étaient encore sur bien des points vagues et incomplètes, que les lacunes du manifeste touchant cette question, cependant capitale, de la forme en poésie. De ces idées mieux définies, plus consistantes, se forma par la suite un système, une doctrine véritable, qui s'exprime assez bien dans les œuvres théoriques de Ronsard. Je n'ai pas à retracer tout entière la poétique de la Pléiade, mais à montrer lesquelles de ces idées se trouvent déjà dans la *Deffence*. Je le ferai suivant l'ordre logique, en groupant sous trois chefs les préceptes épars relatifs à la forme.

A. LANGUE (II, 6).

Du Bellay ne dit pas nettement ce que dira Ronsard : « Plus nous aurons de mots en nostre langue, plus elle sera parfaite ¹. » Mais au fond c'est sa pensée. Par quels moyens conseille-t-il de l'enrichir ? — Il n'est question dans la *Deffence* ni des dialectes ni du provignement. Tout compte fait, les procédés d'enrichissement sont au nombre de deux, et tous les deux viennent d'Horace : 1^o inventer des mots nouveaux ; 2^o rajeunir des mots anciens.

a) *Les Néologismes*. — Du Bellay, reprenant la théorie fameuse d'Horace sur les créations de mots ², recommande

¹ *Art Poétique* (1555). — Blanchemain, VII, 333.

² *Epist. ad Pisones*, 48-53.

au poète « d'inventer, adopter et composer à l'imitation des Grecz quelques motz francoys, comme Ciceron se vante d'avoir fait en sa langue » (p. 125). Les anciens, plus riches que nous sans comparaison, nous ont eux-mêmes donné l'exemple, en usant fréquemment « de motz non acoutumés és choses non acoutumées ». Dans une langue aussi pauvre que la nôtre, le poète futur sera souvent gêné pour traiter bien des choses qui n'ont pas encore été traitées, s'il n'obtient pas les mêmes droits : pourquoi lui serait-il défendu d'user de quelques mots nouveaux, lorsque la nécessité l'y contraint ? (p. 126-127). — On a mainte fois jugé dangereux ces emprunts de vocables à des langues étrangères. Sans discourir de ce qu'ils ont de légitime, remarquons en passant que sur ce point du Bellay s'est montré plus circonspect qu'on ne le croit généralement, et qu'il a soin de tempérer la hardiesse de son conseil par une sage restriction : « Ne crains donques, poète futur, d'innover quelques termes, en un long poëme principalement, *avecques modestie toutesfois, analogie, et jugement de l'oreille*¹ » (p. 127). — En ce qui touche particulièrement les noms propres, du Bellay veut qu'on les accommode à son vulgaire, entendez qu'on les francise : les transcrire tels quels du latin ou du grec, ce serait « appliquer une piece de velours verd à une robe de velours rouge » (p. 128). On dira donc *Hercule* et *Thésée*, non *Hercoles* et *Theseus*. Mais la chose n'est pas toujours possible : il est des noms qu'on ne peut franciser (*Mars*, *Vénus*, *Jupiter*). Ici encore, c'est affaire de jugement et d'harmonie : « Tu doibz user en cela de jugement et discretion... Je renvoye tout au jugement de ton

¹ Sibilet, qui parle aussi de cette question, enjoint de même au futur poète « qu'il soit rare et avisé en la novation des mos », et, s'il est contraint d'en emprunter, « qu'il le face tant modestement et avec tel jugement, que l'aspreté du mot nouveau n'égratigne et ride les aureilles rondes. » Liv. I, chap. 4.

oreille ¹ » (p. 128-129). Cette réserve faite, l'auteur ajoute encore : « Quand au reste, use de motz purement francoys ». Il n'était pas de ceux qui voulaient en français parler grec et latin.

b) *Les Archaismes*. — Horace avait dit : *Multa renascentur quae jam cecidere* ². Du Bellay conseille de puiser dans nos vieux romans et nos vieux poètes, pour les faire revivre, quelques-uns de ces mots « que nous avons perduz par notre negligence » : par exemple *ajourner* (faire jour), *anuiter* (faire nuit), *assener* (frapper), *isnel* (léger). Enchâssés dans les vers, ces mots d'autrefois auront l'éclat de pierres précieuses. Il faut cependant que l'usage en soit modéré ³ (p. 129-130).

B. STYLE (II, 9).

L'idée chère à la Pléiade, on le sait, c'est la création d'un style poétique, qui sépare nettement les vers de la prose. Ronsard le dira de façon formelle : « Le style prosaïque est ennemy capital de l'eloquence poétique ⁴ ». Cette préoccupation conduit l'auteur de la *Deffence* à formuler un certain nombre de préceptes sur le style qui convient à la poésie. Il faut distinguer ici les tours et les figures.

a) *Les Tours*. — Entre autres tours, le poète devra s'attacher aux manières de parler que voici :

1^o User de l'infinifit pour le nom : *l'aller, le chanter, le oivre, le mourir*.

¹ Cf. Ronsard, *Art Poétique*, VII, 320 et 335.

² *Epist. ad Pisones*, 70.

³ « Ne doute point que le *modéré* usaige de telz vocables ne donne grande majesté tant au vers comme à la prose » (p. 130). — Du Bellay revient sur cette question des archaïsmes dans l'épître-préface à Morel qui précède son recueil de 1552. Il s'applaudit d'avoir usé de *cerve* (biche), *gal-lées* (galères), *endementiers* (cependant), *carrolant* (dansant), « et autres, dit-il, dont l'antiquité me semble donner quelque majesté au vers, principalement en ung long poème, *pourveu toutesfois que l'usay' n'en soit immodéré* » (I, 337).

⁴ 2^e préf. de la *Franciade*. — Blanchemain, III, 16.

2° Employer l'adjectif substantivé : *le liquide des eaux, le vide de l'air, le frais des ombres, l'épais des forêts, l'enroué des cymbales.*

3° Construire avec l'infinitif des verbes et participes qui de leur nature n'admettent pas une telle construction : *tremblant de mourir, pour craignant de mourir ; volant d'y aller, pour se hâtant d'y aller.*

4° User de l'adjectif pour l'adverbe : *ils combattent obstinés, pour obstinément ; il vole léger, pour légèrement.*

5° Se garder d'omettre les articles. Ronsard ajoutera : les pronoms personnels ¹. On sait combien cette double omission est fréquente chez Marot.

b) *Les Figures.* — La vertu de l'élocution, suivant du Bellay, git « aux methaphores, alegories, comparaisons, similitudes, energies, et tant d'autres figures et ornemens, sans les quelz tout oraison et poeme sont nudz, manques et debiles » (p. 64). Cela revient à dire qu'il faut orner le style des vers de toutes les figures, pour qu'il soit le plus brillant, le plus éclatant, le plus imagé possible. Ainsi le poète usera souvent de l'antonomase : il dira *le Père foudroyant*, pour *Jupiter* ; *le Dieu deux fois né*, pour *Bacchus* ; la *Vierge chasseresse*, pour *Diane*. Il emploiera des épithètes caractéristiques : la *flamme décorante*, les *soucis mordants*. Il aura recours aux comparaisons les plus variées. La connaissance des métiers lui sera sur ce point fort utile : « Encores te veux-je advertir de hanter quelquesfois, non seulement les scavans, mais aussi toutes sortes d'ouvriers et gens mecaniques, comme mariniers, fondeurs, peintres, engraveurs, et autres, scavoir leurs inventions, les noms des matieres, des outiliz, et les termes usitez en leurs ars et metiers, pour tyrer de la ces belles comparaisons et vives

¹ *Art Poétique.* — Blanchemain, VII, 329.

descriptions de toutes choses ¹ » (p. 147). C'est ainsi que les termes techniques entreront dans la langue poétique et seront pour elle un nouveau moyen d'enrichissement.

C. RYTHMIQUE (II, 7, 8, 9).

Du Bellay fait de l'*harmonie* la loi souveraine des vers : « Regarde *principalement* qu'en ton vers n'y ait rien dur, hyulque, ou redondant. Que les periodes soient bien jointez, numereux, bien remplissans l'oreille » (p. 143). Il n'a pas tort. Mais en dehors de ce précepte très général, je ne vois rien de bien nouveau dans la *Deffence*, concernant les questions de rythmique. Les préceptes de détail sont à peu près insignifiants.

^a *Le Mètre.* — La variété des mètres est infinie : « Quand aux especes de vers... elles sont aussi diverses que la fantasia des hommes et que la mesme nature » (p. 138-139). Cette variété des mètres est un des éléments de la poésie lyrique : « L'Ode peut courir par toutes manieres de vers librement, voyre en inventer à plaisir » (p. 117). — Touchant les vers considérés isolément, la *Deffence* est muette. Chose singulière : il n'est pas même question de l'alexandrin, qui ne deviendra que plus tard, vers 1555, le mètre favori de la Pléiade. Le vers décasyllabe reste toujours le vers *héroïque*, et du Bellay se borne à demander qu'on en marque mieux la césure ². Le seul point à noter, c'est le conseil aussi bizarre qu'obscur d'acclimater chez nous l'hendécasyllabe : « Adopte moy aussi en la famille francoyse ces conlans et mignars hendecasyllables, à l'exemple d'un Catule, d'un Pontan, et d'un Secund : *ce que tu pouras faire, si non en quantité, pour le moins en nombre*

¹ Cf. Ronsard, VII, 321 ; III, 26 et 31.

² Il estime défectueuse la coupe de ce vers, qui est précisément un vers de Sibilet : *Si non que tu | en montres un plus seur* (p. 142).

de syllabes » (p. 118). C'est d'ailleurs un conseil qui resta lettre morte ¹.

b) *La Rime*. — Je ne suivrai pas du Bellay dans ses explications plus ou moins embrouillées sur le sens du mot *rime* (« *rythme* ») ²; encore moins dans ce qu'il dit de l'invention des vers rimés, due, selon Jean Lemaire de Belges, à Bardus V, roi des Gaules (p. 135). Sans se prononcer absolument contre les vers blancs ³, du Bellay voit dans la rime une nécessité dont on peut difficilement s'affranchir : elle est pour nous ce qu'était pour les anciens la quantité. Ses préceptes sur la rime sont au nombre de trois :

1° Il faut que la rime soit riche sans être contrainte. Du Bellay n'admet pas qu'aux dépens du sens ou de la raison, on fasse rimer ensemble *éminent* et *imminent*, *miséricordieusement* et *mélodieusement*. Il proscriit la rime équivoque, si chère aux vieux rhétoriciens. Il proscriit de même la rime du simple et du composé (*baisser*, *abaïsser*). — C'est justement le contre-pied des prescriptions de Sibilet ⁴.

2° Il faut se contenter de la rime pour l'oreille et sans

¹ V. Plötz, *op. cit.*, p. 40.

² Sur ce point, cf. du Bellay, II, 8, et Sibilet, I, 2.

³ Sibilet, parlant des vers sans rimes (liv. II, chap. 15), remarque que Bonav. des Périers est chez nous le seul poète qui les ait hasardés (traduction de la 1^{re} Satire d'Horace en octosyll. non rimés). Avant des Périers, Pétrarque en avait fait, mais en sextines : « Si tu veux faire des vers non rimez, dit-il, et l'aider de l'exemple de Pétrarque, fay les en Sestines comme luy. Car l'autorité de Bonaventure des Périers seroit basse pour faire trouver hors Sestine bons ces vers, qui sans ryme demurent autant froys, comme un corps sans sang et sans ame. » — Du Bellay, s'autorisant de Pétrarque et d'Alamanni, croit qu'on pourrait à la rigueur faire des vers non rimés, pourvu qu'ils fussent « bien charnuz et nerveux, afin de compenser par ce moyen le default de la rythme » (p. 132). — Les essais de la Pléiade en ce genre sont d'ailleurs presque nuls : un sonnet de du Bellay (*Olive*, s. 114), une ode de Ronsard (Blanchemain, II, 212).

⁴ Liv. I, chap. 7 : « Ceste espèce de ryme en équivoque... comme elle est la plus difficile, aussy est elle moins usitée : et ne laisse pourtant a estre la plus élégante ». — « Avise toy cependant que tu peus rymer bien et denement le simple contre le composé, combien que aucuns veillent soutenir le contraire, mais sans apparence de raison ».

scrupule accoupler, par exemple, *maître* et *prêtre*, *Athènes* et *fontaines*, *connoître* et *naître*.

3^o Il faut se garder de faire rimer des mots longs et des mots brefs, comme *passé* et *trace*, *maître* et *mettre*.

Quant à l'alternance des rimes masculines et féminines, observée par Marot dans ses *Psaumes*, et qui sera plus tard un des principes de la Pléiade, du Bellay l'approuve, mais sans en faire un dogme : « Il y en a qui fort supersticieusement entremeslent les vers masculins avecques les feminins, comme on peut voir aux Psalmes traduitz par Marot. Ce qu'il a observé (comme je croy') afin que plus facilement on les peust chanter, sans varier la musique, pour la diversité des mesures, qui se trouverroint à la fin des vers. Je treuve cete diligence fort bonne, pourveu que tu n'en faces point de religion, jusques à contreindre ta diction, pour observer telles choses ¹ » (p. 142-143). Cette dernière phrase nous montre un poète qui n'entend pas sacrifier à des règles tyranniques sa liberté d'inspiration.

IV

Quelque incomplets que soient les préceptes contenus dans la *Deffence*, pourtant il s'en dégage cette impression nette : c'est qu'un élément nouveau, l'*art*, s'introduit dans la poésie. Qu'est-ce en somme que la *Deffence* ? Un hymne à l'art. *Nul n'est poète sans art*. Non que du Bellay supprime la nature. Dans la question souvent discutée des rapports de

¹ Cf. son avis *au Lecteur*, en tête des *Vers Lyriques* publiés avec la *Deffence* : « Je n'ay (Lecteur) entremellé fort supersteieusement les vers masculins avecques les feminins, comme on use en ces vaudeviles et chansons qui se chantent d'un mesme chant, par tous les completez, craignant de contreindre et gehinner ma diction pour l'observation de telles choses. Toutesfois, afin que tu ne penses que j'aye dedaigné ceste diligence, tu trouveras quelques Odes, dont les vers sont disposez avecques telle religion » (I, 175).

l'art et de la nature, il estime, avec Cicéron et Quintilien, « le naturel faire plus sans la doctrine que la doctrine sans le naturel », (p. 109). Mais il le proclame très haut : « *le naturel n'est suffisant à celui qui en poésie veult faire œuvre digne de l'immortalité* » (p. 108). Il lui faut encore le secours de l'art : « Qu'on ne m'allegue point aussi que les poètes naissent¹, car cela s'entend de ceste ardeur et allegresse d'esprit, qui naturellement excite les poètes, et sans la quele toute doctrine leur seroit manque et inutile. Certainement ce seroit chose trop facile, et pourtant contemptible, se faire eternal par renommée, si la felicité de nature, donnée mesmes aux plus indoctes, étoit suffisante pour faire chose digne de l'immortalité. Qui veut voler par les mains et bouches des hommes, doit longuement demeurer en sa chambre : et qui desire vivre en la memoire de la posterité, doit comme mort en soy mesmes suer et trembler maintes-fois : et autant que notz poètes courtizans boyvent, mangent et dorment à leur oyse, endurer de faim, de soif et de longues vigiles. Ce sont les esles dont les ceriz des hommes volent au ciel » (p. 110-111). Cette page est fort belle : jamais encore on n'avait dit avec de tels accents le devoir laborieux qui s'impose au poète, le mépris de la tâche trop facile, la sainte religion de l'art.

En quoi consiste cet art ? Dans la « *cogitation* » et dans l'« *émendation* » (II, II). Il faut tout d'abord méditer son œuvre. Sur ce point, on ne peut établir d'autre règle que le « plaisir » et la « disposition » de chacun : lorsqu'ils composent, les uns recherchent les forêts, les ruisseaux et les prés : les autres préfèrent le secret des chambres, les doctes cabinets d'études, les mystérieuses bibliothèques. Ce qu'il faut avant tout, c'est la solitude, le silence ami des Muses.

¹ Allusion à l'adage : *Fiunt oratores, poetae nascuntur*, invoqué par Sibilel, liv. I, chap. 3.

le recueillement qui favorise l'inspiration, cette « fureur divine » sans laquelle nul ne doit espérer faire chose qui dure. Mais l'œuvre éclosée, l'émendation doit intervenir pour la corriger : « l'office d'elle est ajouter, oter, ou muer à loysir ce que cete premiere impetuosité et ardeur d'écrire n'avoit permis de faire » (p. 146). Il faut façonner longuement ses écrits, les lécher, comme l'ours ses petits, — sans pourtant tomber dans l'excès et pousser ce scrupule jusqu'à la superstition ¹. Il est bon enfin d'avoir un ami savant, dévoué, fidèle ², qui puisse connaître vos fautes, vous les signaler en toute franchise, sans crainte de blesser votre amour-propre, qui joue en un mot vis-à-vis de vous le rôle salutaire d'un censeur.

C'est par l'application de tous les préceptes ci-dessus énoncés que se formera le « poète futur », — non plus ce rimeur pour qui la poésie n'est qu'une distraction et qu'un passe-temps, qui ne veut qu'amuser son public sans exciter en lui d'impressions profondes, et dont tout l'idéal est de plaire aux seigneurs de la Cour, aux gentilshommes, aux damoiselles ³, — mais un écrivain qui fait de son art presque un sacerdoce, et qui, unissant le génie et la science, le *naturel* et la *doctrine*, veut agir fortement sur les autres et se rendre maître de leurs âmes. Du Bellay trace ainsi le portrait du poète de l'avenir : « Saiches, Lecteur, que celuy sera veritablement le poëte, que je cherche en nostre langue, qui me fera indigner, apayser ejouyr, douloir, aymer, hayr, admirer, etonner, bref, qui tiendra la bride de mes affections, me

¹ Cf. 2^e préf. de l'*Olive* (I, 73).

² Du Bellay ajoute : « voire trois ou quatre ». Il y a là comme un écho de ce qui devait se passer, j'imagine, au Collège de Coqueret.

³ Cf. Muret, préface de *Juvenilia* (1552), p. 9 : « Qui se vernaculo nostro sermone poetas perhiberi volebant, perditu ea scripsere quae delectare modo ociosas muliereulas, non etiam eruditorum hominum studia tenere possent. »

tournant ça et là à son plaisir. Voyla la vraye pierre de touche, ou il fault que tu epreuves tous poëmes et en toutes langues » (p. 151). — « Admirable définition, dit M. Petit de Julleville, et, après tout, la seule vraie. Car les cadres et les genres sont changeants et passagers ; les procédés de versification varient à l'infini : on définit le rimeur par les règles qu'il observe. Mais on ne définit le poète que par le charme qu'il exerce et par l'émotion qu'il excite ¹. »

La *Deffence* devrait se terminer sur cette belle pensée. Pourquoi faut-il que du Bellay, dans son horreur pour le vulgaire, ait limité de parti pris la libre fantaisie du poète en lui faisant une loi de rompre avec la foule ? « Seulement veux-je admonnester celuy qui aspire à une gloire non vulgaire, s'éloigner de ces ineptes admirateurs, fuyr ce peuple ignorant, peuple ennemy de tout rare et antique scavoir : se contenter de peu de lecteurs à l'exemple de celuy, qui pour tous auditeurs ne demandoit que Platon, et d'Horace, qui veult ses œuvres estre leuz de trois ou quatre seulement, entre les quelz est Auguste ² » (p. 151-152). Certes, une telle déclaration ne surprend pas de la part d'un poète qui s'écriait :

Rien ne me plaist, fors ce qui peut deplaire
 Au jugement du rude populaire ³.

¹ Chap. 1 sur la Renaissance, p. 49, dans le *Seizième siècle* de la grande *Histoire de la littérature française*.

² Rapprocher de ce passage ce que disait du Bellay la même année, à la fin de la 1^{re} préf. de *l'Olive* : « Je ne cherche point les applaudissemens populaires. Il me suffit pour tous lecteurs avoir un S. Gelays, un Heroët, un de Ronsart, un Carles, un Sceve, un Bonju, un Salel, un Martin, et si quelques autres sont encor' à mettre en ce rane. A ceulx la s'adressent mes petiz ouvraiges » (I, 69). — Les poètes de la Pléiade ont maintes fois renouvelé ces déclarations où s'allie le mépris du vulgaire. Je citerai simplement dans le nombre ce passage de Ronsard (1564) : « Si vous estimez que je sois desirieux de la faveur du vulgaire, vous vous trompez beaucoup ; car le plus grand desplaisir que je scaurois avoir en ce monde, c'est d'estre estimé ou recherché du peuple. » (Blanchemain, VII, 143).

³ *De l'immortalité des poëtes, au seigneur Bouju* (I, 205).

Mais combien elle est regrettable ! et comme elle gâte les meilleures intentions du réformateur ! C'était bien la peine, vraiment, d'affranchir la poésie du caprice des gens de cour, pour en faire l'apanage exclusif des savants, de lui donner comme domaine l'universel, pour la restreindre tout aussitôt à l'usage d'une élite ! Au surplus, on a si souvent redit les dangers de cette aristocratique conception, qu'il est inutile de marquer une fois de plus tout ce que perd la poésie à se séparer ainsi de la foule.

Je ne voudrais pas finir sur une critique. J'aime mieux rappeler pour conclure ce qui fait le mérite souverain de la *Deffence* et son incontestable valeur. Le petit opuscule de 1549 est un plaidoyer magnifique, chaleureux, enthousiaste, qui célèbre excellemment la beauté, la dignité, disons le mot, la sainteté de la poésie. C'était la première fois chez nous que quelqu'un avait le cœur si pénétré de sa grandeur auguste, parlait avec cette éloquence de son pouvoir sacré, de sa divine mission. En vain a-t-il voulu que les Muses restassent étrangères à la foule : par la vertu puissamment séductrice de sa parole, l'auteur de la *Deffence* les a ramenées sur la terre : il les a rendues familières aux Français qui les avaient mécon nues tant de siècles : il a si bien scellé leur union avec eux que jamais plus, depuis cette époque, les chastes déesses ne sont remontées dans le ciel.

CHAPITRE V

L'ATTAQUE DE LA « DEFFENCE » ET LA DÉFENSE DE LA « DEFFENCE »

1549-1550

- I. — La guerre contre l'ignorance. — Résistance des disciples de Marot. — La préface de l'« Iphigène » de Sibilet (1549).
- II. — Guillaume des Autelz et sa « Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret » (1550).
- III. — Le « Quintil Horatian » de Barthélemy Aneau (1550).
- IV. — Défense de la « Deffence » : la seconde préface de l'« Olive » (1550).
- V. — Deux poèmes polémiques : la « Musagnœomachie » et l'Ode à Ronsard « Contre les envieux poètes » (1550).

I

« Ce fut une belle guerre, que l'on entreprit lors contre l'ignorance. » — C'est en ces termes qu'Étienne Pasquier¹ parle de la révolution accomplie dans les lettres par la *Deffence*.

Une guerre ? Oui : le mot n'est pas trop fort. Du Bellay

Rech. de la France, VI, 7.

lui-même avait sonné la charge dans les dernières lignes de son manifeste : « La donques, Francoys, marchez couraigeusement vers cete superbe cité romaine : et des serves depouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez voz temples et autelz. Ne craignez plus ces oyes cryardes, ce fier Manlie et ce traître Camile, qui, soubz ombre de bonne foy, vous surprenne tous nudz contans la rancon du Capitole. Donnez en cete Grece menteresse, et y semez encor' un coup la fameuse nation des Gallogrecz. Pillez moy sans conscience les sacrez thesors de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois : et ne craignez plus ce muet Apollon, ses faulx oracles, ny ses flesches rebouchées. Vous souviene de votre ancienne Marseille, secondes Athenes, et de votre Hercule Gallique, tirant les peuples apres luy par leurs oreilles avecques une chesne attachée à sa langue » (p. 161-162). Cette éloquente exhortation, hérissée d'expressions militaires, avait l'énergie d'un appel aux armes. Sus aux anciens ! clamait du Bellay, jetant le cri de guerre. Mais dans l'ardeur farouche de sa marche en avant, il passait sur le corps de tous ceux qu'il trouvait devant lui, se dressant à chaque pas et lui barrant la route, et l'on ne pouvait espérer que ces gens-là se laisseraient écraser et piétiner sans opposer la moindre résistance.

L'apparition de la *Deffence* produisit chez les disciples de Marot un mouvement de stupeur et de colère, et l'on songea tout aussitôt à la riposte. L'œuvre était trop violente, trop remplie d'allusions personnelles, d'attaques à peine déguisées, d'intentions nettement batailleuses, pour ne pas provoquer de fortes protestations et de véhémentes répliques. Et de là, une querelle littéraire des plus vives, comparable en son genre à celle des anciens et des modernes, ou bien encore à celle des classiques et des romantiques. Moins heureuse que les autres, cette querelle n'a pas trouvé son historien.

Je souhaite qu'elle le trouve quelque jour. A qui voudra tenter ce sujet peu connu, rien ne fera défaut, ni l'intérêt de la matière, ni l'abondance des documents.

Pour moi, je me bornerai simplement à retracer le rôle que joua dans l'affaire Joachim du Bellay. J'examinerai plusieurs des pamphlets qui furent lancés contre la *Deffence*, et je dirai comment il répondit aux critiques qu'on faisait de son livre. Même ainsi limitée, la question est encore assez vaste.

La première riposte, à ma connaissance, vint de Sibilet. C'était justice : le théoricien de l'*Art Poétique* avait trop souvent été pris à partie par le novateur de la *Deffence* pour ne pas répliquer. Bien qu'il ne fût désigné nulle part d'une manière explicite, il ne pouvait pas se méprendre sur le sens véritable du manifeste et sur la portée des idées nouvelles : c'était lui qu'on visait en maint endroit du livre. Il n'attendit qu'une occasion. Justement, au mois de novembre 1549, il publiait une traduction de l'*Iphigénie* d'Euripide ¹. On sait le mal qu'avait dit du Bellay des traductions, et surtout des traductions de poètes. L'heure était venue de le réfuter, ou tout au moins de lui rendre attaque pour attaque. Dans une épître *aus Lecteurs*, qui précédait sa traduction, il le prenait d'abord sur le ton cavalier : « Cétte mienne mignardise a l'aventure déplaira a la délicatésse de la délicatésse de quelques hardis repreneurs : mais si je say que la friandise vous en plaise, ce me sera plaisir de leur déplaire en vous plaisant. » Puis il parlait de son ouvrage, et, dans une conclusion finement agressive, il chantait une fois de plus les louanges de Marot, contestait à du Bellay ses idées sur la « version », laissait entendre qu'il

¹ *L'Iphigene d'Euripide Poete Tragiq : tourné de Grec en Francois par l'Auteur de l'Art Poétique...* Paris, Gilles Corrozet, 1549. Privilège du 13 nov. 1549. Dédicace à Jean Brinon, signée T. S. et datée de Paris, 1^r sept. 1549. L'épître *aus Lecteurs* suit cette dédicace. (Bibl. Nat. — Rés. Y^b, 832).

savait à quoi s'en tenir sur son degré d'originalité, raillait surtout sa conception aristocratique de la poésie et cette prétention de ne vouloir écrire que pour une élite : « Finalement si je n'ay tant purement, doucement, naïvement, elegamment, richement et mignonement tourné l'Iphigene d'Euripide, que Marot a fait le Léandre du poëte Musée : aussy ne suy-je, ne pense-je être Marot. Si la langue Françoise n'est illustrée par la version des poëmes, on ne s'en doit attachér a moy qui n'en suy illustrateur ne gagé ne renommé. Si je fay moins pour moy en traduisant anciens auteurs qu'en cêrchant inventions nouvelles, je ne suy toute-fois tant a reprendre que celuy qui se vante d'avoir trouvé, ce qu'il ha mot a mot traduit des autres. Si cêtte version n'est suffisante pour immortalisér mon nom, aussi ne l'y vœil-je méttre en titre. Si je ne suy leu et loüé des Poëtes de la première douzaine, aussi n'ay-je pas écrit a cêtte intention : car j'écry aus Muses et a moy : et si quéqu'un par fortune prend plaisir a més passetems, je ne suy pas tant ennuyeus ¹ de son aise, que je lui vœilhe défendre la communication de més ébbas, pour les réservér a une affectée demye douzaine des estimés princes de nottre langue, et par ce moyen cêrcher leur applaudissement. »

II

La préface de l'*Iphigène* n'était qu'une courte et brillante sortie contre la *Deffence*. Guillaume des Autelz ², poète de Lyon, cousin de Pontus de Tyard, entra dans le fort du débat. Il était alors en pleine polémique avec Louis Meigret, le réformateur de l'orthographe ; mais il faisait aussi des vers

¹ Sic. Peut-être faut-il lire *envieus*.

Sur Guill. des Autelz, consulter Goujet. t. XII, p. 343-353.

et venait de donner son *Repos de plus grand travail*¹. Il éprouva le besoin d'exposer son opinion sur ce sujet si contesté de la poésie, et, dans sa *Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret*², au mois d'août 1550, il inséra quelques pages, qui sont une réponse très remarquable au manifeste de la Pléiade.

Des Autelz se réjouit de voir l'effort des novateurs porter si haut la poésie que désormais « nous approchons bien près du sommet de la montaigne » : mais il estime pour sa part qu'ils manquent de justice envers leurs devanciers, et que ce dédain brutal du passé n'est pas exempt d'ingratitude : « Encores me desplaît il, que ceux qui pensent avoir conqueslé l'empire de l'encyclopedie des Muses, se connoissent trop, ou (pour mieux dire) ne se connoissent pas assez : car comme je lone (laissez moy ainsi parler) leur erudite hardiesse, d'avoir plus osé que noz majeurs : aussi ne puis je prendre en gré leur mesconnoissance, que je ne die ingratitude, envers ces bons peres, de les vouloir ainsi descrier comme la faulse monnoye » (p. 58).

Avec raison, des Autelz va droit à la théorie de l'imitation comme au centre de la doctrine, et il n'a pas de peine à montrer que l'imitation, telle que l'entend du Bellay, ne diffère pas essentiellement de la traduction qu'il proserit : « En premier lieu je ne suis pas de l'avis de ceux, qui ne pensent point que le François puisse faire chose digne de l'immortalité de son invention, sans l'imitation d'autrui : si c'est imiter desrober un sonnet tout entier d'Arioste, ou de Petrarque, ou une ode d'Horace, ou ilz n'ont point de pro-

¹ Lyon, Jean de Tournes et Guill. Gazeau, 1550. (Bibl. Nat.— Rés. Y^e. 1506).

² Lyon, Jean de Tournes et Guill. Gazeau, 1550. Epître dédicatoire du 20 août 1550.— La Bibl. Nat. ne possède pas l'édition de 1550 indiquée par Brunet (*Supplément*, t. I, col. 371), mais seulement celle de 1551 (Rés. Y^e. 1679). C'est d'après cette dernière que je cite.

priété, mais comme miserables emphyteotaires reconnoissent tout tenir avecques redevance des seigneurs directz, et ne différent en rien des translateurs qu'ilz meprisent tant, sinon en ce qu'ilz laissent ou changent ce qu'il leur plait : quelque immodeste plus librement droit ce qu'ilz ne peuvent traduire. Mais je pense qu'il y ha bien à dire, à considerer en quoy gist l'artifice et la grace d'un bon auteur, pour s'efforcer de l'ensuivre par semblable chemin : et à luy desrober du tout son invention, ses mots et ses sentences » (p. 58-59). — Partant de là, des Autelz conseille au poète de se dégager de l'imitation non moins que de la traduction, et d'oser être original, en s'affranchissant des anciens et des Italiens : « Qui l'empeschera de faire sortir de la France chose que ny l'arrogante Grece, ny la curieuse Romme, ny la studieuse Italie n'avoient encores veu ? De qui ont esté imitateus les Grecs ? » Les Latins à leur tour n'ont-ils pas créé la satire ? Et quant aux Italiens, n'ont-ils pas dédaigné les inventions étrangères pour être eux-mêmes inventeurs ? « Donc, puis que nous admirons les Sonnets, les Chans, les Triomphes de Petrarque, ou nous ne pouvons dire qu'il ayt specialement imité aucun auteur Gree ny Latin : pourquoy desperons nous d'en faire autant ou plus ? » (p. 59-60).

Toute cette critique, il faut le reconnaître, est pénétrante et judicieuse, et des Autelz a bien saisi le côté faible et vulnérable de la nouvelle doctrine.

Il n'est pas moins heureux dans sa défense des anciens genres contre celui qui les traitait d'*épisseries* : « Au reste, encores ne tiens je si peu de conte de noz anciens François, que je mesprise tant leurs propres inventions que ceux qui les appellent espisseries, qui ne servent d'autre chose que de porter temoignage de nostre ignorance ¹. Pourquoy est plus à

¹ Ce sont les propres termes dont se sert du Bellay, *Deffence*, p. 113.

mespriser l'elaboree Ballade Françoise que la superstitieuse Sextine Italiene ? » Est-ce à cause du refrain ? Mais le refrain se trouve aussi chez les anciens. Est-ce pour sa difficulté ? La belle raison vraiment ! « Tant s'en faut que pour sa difficulté, je l'estime incapable des ornemens poétiques, que je n'en forclus pas le Chant royal, beaucoup plus difficile et ingénieux. . . . Et quant ce ne seroit qu'un exercice pour nous preparer à plus grans œuvres, pource ne devrions nous vituperer l'Eglantine Tholosane : ou lon ne defend pas de proposer d'autres poèmes » (p. 61). Des Autelz se fait ainsi l'avocat des *Jeux Floraux*, si malmenés par du Bellay. Il plaide la cause du lai comme il avait plaidé celle de la ballade. Il justifie la moralité, ce poème méprisé « des doctes gens », mais si cher à nos pères, « qui en leurs jeux n'ont voulu suivre la vanité gregoise des comedies et tragedies ». Il va jusqu'à louer les vers batelés et couronnés, « en quoy nostre langue ha je ne say quelle naïve grace, inconnue aux autres » (p. 62-66).

Ce défenseur des anciens genres ne se montre pas d'ailleurs hostile aux nouveaux. Il n'entend pas qu'on rejette l'ode. Il veut seulement la justice pour tout le monde. Les chansons de Saint-Gelays, quelque nom qu'on leur donne, ne méritent pas le dédain que du Bellay professe à leur égard : « Et ne me sauroit on oster de la fantasie que *Lais:ez la verde couleur* et *Amour avecques Psiches*, quelque nom que leur donnent ceux qui veulent bailler des titres aux œuvres d'autrui, sont vraiment œuvres poétiques, bien ornees de figures convenantes à leur sujet. » Au reste, pourvu qu'on accorde à Bonav. des Périers l'honneur de l'invention, il reconnaîtra sans difficulté que personne n'a plus fait pour l'ode que Ronsard, et que son volume d'*Odes*¹ est « digne d'estre immortellement

¹ Les *Odes* de Ronsard avaient paru tout au début de 1550.

leu et loué » (p. 62-63). Cet hommage à Ronsard n'empêche pas des Autelz de terminer son exposé par un autre hommage à Marot, dont il vante la facilité, le naturel et la grâce, et qu'il proclame inimitable (p. 71).

Ce qui frappe dans ces pages, ce n'est pas seulement l'intelligence dont fait preuve des Autelz, la sûreté de son jugement et la finesse de sa critique ; c'est encore cette modération dans la forme, qui révèle un esprit pondéré, conciliant, ennemi de toute exagération. En combattant son adversaire, il a su garder la juste mesure qui devrait présider à toute discussion. C'est toujours un mérite peu commun, mais ici d'autant plus remarquable que l'auteur était un jeune homme de vingt ans ¹.

III

Barthélemy Aneau n'avait pas montré cette modération, quelques mois plus tôt, lorsqu'il publiait sous le voile de l'anonyme son *Quintil Horatian*, mais en s'arrangeant de façon à faire croire que Charles Fontaine en était l'auteur. J'ai déjà tâché d'établir, ailleurs que dans ce livre ², que l'œuvre était bien

¹ Il était né vers 1529.

² *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 janv. 1898, p. 54 : article sur « la date et l'auteur du *Quintil Horatian* ». — Je résume ici brièvement les raisons que j'ai fait valoir : 1^o Ch. Fontaine, dans une lettre à Jean de Morel, désavoue formellement la paternité du *Quintil*, qu'il met au compte du principal du Collège de la Trinité [Barth. Aneau] ; — 2^o le *Quintil* rejette l'épigramme, et Fontaine a fait beaucoup d'épigrammes ; — 3^o Fontaine, né en 1515, n'a vraisemblablement pu faire entre 1525 et 1530 une traduction en vers français de l'*Art Poétique* d'Horace, dont parle l'auteur du *Quintil* comme ayant été faite « il y a plus de vingt ans » ; — 4^o le contenu du *Quintil* dénote un régent de collège très érudit et très versé dans la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; — 5^o l'auteur du *Quintil* se donne pour un juriconsulte : Aneau l'était, mais non Fontaine ; — 6^o on retrouve dans le *Quintil* la même langue pédantesque, le même abus de mots savants, tirés du latin et du grec, qu'offrent tous les écrits d'Aneau ; — 7^o on y retrouve aussi des idées analogues, et jusqu'à des phrases semblables. — Quant à la date du *Quintil*, — qui se place logiquement entre la 1^{re} et la 2^e édit. de *l'Olive*, puisqu'il suit pas à pas la 1^{re} et ne connaît pas la 2^e, — on peut la déduire de la lettre même de Fontaine à Morel.

d'Aneau, nullement de Fontaine, comme on l'a cru longtemps, et j'ai dit les raisons qui me faisaient penser qu'elle avait dû paraître à la fin de février ou dans les premiers jours de mars 1550. De tous les pamphlets lancés contre la *Deffence*, ce fut de beaucoup le plus important : je l'ai donc réservé pour la fin.

Dans un passage de la *Deffence*, du Bellay, s'adressant aux rimeurs de son temps, leur souhaitait « la lyme de quelque scavant homme, aussi peu adulateur qu'étoit ce Quintilie, dont parle Horace en son *Art Poëtique* ¹ » (p. 148). Grand ami de Marot, fervent admirateur de la vieille poésie, dont il continuait les Noël, le théâtre, et jusqu'aux bestiaires ², Barth. Aneau résolut de jouer envers l'écrivain révolutionnaire ce rôle bienfaisant de censeur véridique : et de là son *Quintil Horatian* ³. A l'en croire, il n'a fait que noter certains points qui lui semblaient « dignes de correction amiable et modeste, sans aucune villanie, injure et calumnie, ne simple ne figurée » (p. 187). Quand on voit le ton qu'il a pris, on se demande ce qu'eût été l'ouvrage, si le critique n'eût pas usé de retenue. Il est vrai que du Bellay tout le premier avait quelquefois passé les bornes, et qu'il s'était permis, à l'égard des plats rimeurs de l'époque, des personnalités un peu bien vives. Mais Aneau ne lui cède rien sur ce point. Qu'on en juge : « O combien, s'écrie du Bellay, je desire voir secher ces *Printens*, chatier ces *Petites jeunesses*, rabattre ces *Coups d'essay*, tarir ces *Fontaines*, bref abolir tous ces beaux tiltres assez suffisans pour

¹ *Epist. ad Pisones*. 438-444.

² *Chant Natal, contenant sept Noels, unj Chant Pastoural, et unj Chant Royal, avec unj Mystere de la Nativité, par personnages...* (1539). — *Lyon Marchant. Satyre Francoise... soubz Allegories et Enigmes, par personnages mysticques...* (1541). — *Decades de la description, forme, et vertu naturelle des animaux, tant raisonnables que brutz* (1549).

³ Le *Quintil Horatian* se trouve à la suite de la *Deffence*, édit. Person.

dégouter tout lecteur scavant d'en lire d'avantaige. Je ne souhaite moins, que ces *Depourceuz*, ces humbles *Esperaus*, ces *Banniz de lysse*, ces *Esclaves*, ces *Traverseurs* soient renvoyés à la Table ronde, et ces belles petites devises aux Gentilzhommes et Damoyselles, d'ou on les a empruntées. Que diray plus ? Je supplie à Phebus Apollon, que la France, apres avoir été si longuement sterile, grosse de luy enfante bien tost un poëte, dont le luc bien resonnant face taire ces enrouées cornemuses, non autrement que les grenoilles, quand on jette une pierre en leur maraiz » (p. 149-150). — « Envieux souhait, réplique le *Quintil*, par lequel tu desires les œuvres d'autruy estre ancantiz, qui ne sont moins dignes de durée que les tiens, et te mocques de leurs tiltres, qui sont modestes, et non ambitieux comme le tien, et ne degoustans pas les lecteurs (comme tu dis) mais plustost les invitans. Car autant et plus gracieux est Printemps et Fontaine comme Olive : le Printemps portant aussi belles fleurs, que ton Olive beaux fruitetz : la Fontaine aussi purement coulante et claire, que l'huile de ton Olive est crasseux et faisant obscure lumiere... » etc. (p. 210 - 211). On le voit : le *Quintil* descend vite aux injures. On sent dans cette riposte je ne sais quoi de rageur qui réconcilie avec du Bellay.

Ce n'est pas le seul défaut de l'ouvrage. Il est encore écrit dans un style lourdement pédantesque. L'auteur dirigeait à Lyon le Collège de la Trinité : le *régent* perce à chaque page dans ce factum. Ce professeur de rhétorique traite du Bellay comme un écolier. Avec une science toujours doctorale et souvent indigeste, il lui fait son procès — impitoyablement. Il note à tous les pas les fautes d'orthographe et les fautes de français ; il signale les impropriétés, les incorrections, les néologismes : il souligne les figures mal venues, les allégories vicieuses, les périphrases affectées, les métaphores incohérentes : il relève enfin les manques de logique et prouve à

son adversaire qu'il ne sait pas raisonner. Et je ne dis pas qu'il ait toujours tort. Il est certain, par exemple, que du Bellay raisonne à faux, en concluant que notre langue n'est pas barbare de ce que nos mœurs et nos lois ne le sont point : et le *Quintil* est dans le vrai, de l'accuser d'inconséquence : Tu extravagnes, lui dit-il justement, « en la civilité des mœurs, loix, équité, et magnanimité des courages françoys, et commemoration de leurs gestes : desquelles choses n'est icy question : et ne font rien à la langue estre dicte barbare ou non barbare » (p. 193). Il n'a pas tort non plus de déclarer la *Deffence* mal composée, « les chapitres et propos ne dependans l'un de l'autre, mais ainsi mis comme ilz venoyent de la pensée en la plume, et de la plume au papier ; tellement que tout l'œuvre est sans propos et certaine consistence, sans theme proposé et certain, sans ordre methodique, sans œconomie, sans but final advisé, sans continuelle poursuyte et sans consequence, tant en l'œuvre universel, qu'en chacune partie et chapitre d'iceluy, et argumens des chapitres » (p. 193). Pour être hargneux et pédant, Aneau ne manque ni de bon sens ni de finesse, et l'on s'en aperçoit surtout lorsqu'on passe de cette critique de la forme à la critique des idées. *

Il a très bien vu le point faible du retentissant manifeste, la contradiction intérieure qui s'y trouve dès le principe entre la langue nationale qu'on veut défendre et l'imitation de l'Antiquité qu'on propose pour l'illustrer. Il a très bien vu que c'est un singulier moyen de faire l'apologie d'une langue, que d'accuser d'abord sa pauvreté pour la déclarer riche en espérance. C'est fort beau, dit-il à du Bellay, de blâmer éloquentement « ces ambicieux admirateurs des langues greeque et latine », mais il ne faut pas faire comme eux en disant tout le mal possible de la sienne : « Tu es de ceux la, car tu ne faitz autre chose par tout l'œuvre, mesme

au second livre, que nous induire à greciser et latiniser en françois, vituperant tousjours nostre forme de poésie, comme vile et populaire, attribuant à iceux toutes les vertus et louanges de bien dire et bien escrire, et par comparaison d'iceux monstres la pauvreté de nostre langue, sans y remédier nullement et sans l'enrichir d'un seul mot. d'une seule vertu, ne bref de rien, sinon que de promesse et d'espoir, disant qu'elle pourra estre, qu'elle viendra. qu'elle sera, etc. Mais quoy ? quand et comment ? Est ce la defense et illustration, ou plus tost offense et denigration ? Car en tout ton livre n'y a un seul chapitre, non pas une seule sentence, monstrant quelque vertu, lustre, ornement ou louange de nostre langue françoise, combien qu'elle n'en soit degarnie non plus que les autres, à qui le sçait bien congnoistre ¹ » (p. 194-195). — Cette réfutation est inattaquable. Si le *Quintil* n'en sait pas plus que du Bellay sur l'origine et la nature de notre langue, il a du moins cet avantage d'avoir compris que, dans son état actuel, elle avait un prestige suffisant, et qu'il y avait quelque inconséquence à l'en dépouiller.

Avec de pareils sentiments, le *Quintil* ne pouvait accepter la théorie du novateur sur l'imitation. Il la repousse en effet, en enfermant son adversaire dans un dilemme qui tend à lui prouver que l'imitation est impraticable, si elle porte sur les mots, contradictoire à ses principes et d'ailleurs impossible sans traduction, si elle porte sur les choses (p. 201). Sans doute, il ne rejette pas l'étude de l'Antiquité : la plupart des

¹ Aneau revient plusieurs fois sur cette idée : « Tu sembles celui qui cherche son asne et est monté dessus : et en faisant semblant de illustrer la langue françoise, tu l'obseureis, et enrichis les autres pour l'appauvrir. luy ostant ce que est à elle, au moins par portion de communauté » (p. 194) — « Il appert manifestement que soubz couleur et promesse de la defendre, tu la despoilles et destruytz, en tant qu'en toy est, sans l'enrichir d'une seule syllabe, qui soit à elle propre, et convenante, en tout ton œuvre » (p. 197). — Il se sentait sur un terrain solide.

poètes français de son temps, il le reconnaît, « sont exercez es langues ». Mais il soutient qu'on peut se passer de l'Antiquité pour être un bon poète : « Sans lesquelles langues n'ont pas laissé aucuns d'estre tresbons poètes, et par adventure plus naïfz, que les Græcaniseurs, Latiniseurs et Italiaiseurs en Franceys : lesquelz à bon droiet on appelle Peregrineurs » (p. 202). Autrement dit, la connaissance de l'Antiquité n'est pas nécessaire aux poètes et risque plutôt de gâter leur naturel. Quant à l'Italie, il la rejette absolument. S'il ne veut pas qu'on « écorehe » le latin, encore moins veut-il qu'on « contremine l'italien en françoys » (p. 200). Avant Henri Estienne, il se plaint déjà de la « corruption italique » qui envahit la France¹. Il accuse les Italiens de « singerie »². Il n'a pour Pétrarque lui-même qu'une admiration assez tiède (p. 212).

Toute innovation est donc condamnée : la poésie n'a rien de mieux à faire que de continuer indéfiniment l'œuvre des auteurs nationaux dans les formes traditionnelles. Le *Quintil* prend la défense des vieux écrivains français, que du Bellay taxait d'ignorance et qu'il rendait responsables de la pauvreté de notre langue : « Noz majeurs certes n'ont esté ne simples, n'ignorans, ny des^h choses, ny des parolles. Guillaume de Lauris, Jean de Meung, Guillaume Alexis, le bon moine de l'Yre, Messire Nicole Oreme, Alain Chartier, Villon, Meschinot et plusieurs autres n'ont point moins bien escrit, ne de moindres et pires choses, en la langue de leur temps propre et entiere non peregrine, et pour lors de bon aloy et bonne mise, que nous à present en la nostre » (p. 194). Il prend de même la défense des vieilles formes poétiques, depuis la ballade jusqu'au coq-à-l'âne : « Ces nobles poèmes sont pro-

¹ « Le nom de Patrie est obliquement entré et venu en France nouvellement avec les autres corruptions Italiques » (p. 192).

² « Les Italiens, les dieux en singerie » (p. 204). — « La singerie de la passion Italiana » (p. 203).

pres et peuliers à la langue françoise, et de la sienne, et propre, et antique invention. » C'est précisément leur difficulté qui fait leur mérite : « Ilz ne sortent jamais de pauvre esprit, et d'autant sont plus beaux que de difficile facture. » Loin d'attester notre ignorance, « ilz tesmoignent la magnificence et richesse de nostre langue, et la noblesse et felicité des espritz françoys, en cela excedans toutes les poésies vulgaires » (p. 202-203). Bien entendu, pour le *Quintil*, la rime équivoque est « la plus exquisite sorte de ryme que nous ayons » (p. 209). Dans son culte très vif pour la vieille poésie, Aneau s'en tient aux opinions de Sibilet, qu'il connaît et qu'il loue (p. 200). C'est trop dire : il est plus exclusif que lui, moins ouvert et moins large. Sibilet, à certains égards, était tourné vers l'avenir : Aneau, lui, ne voit que le passé : c'est le suprême héritier, le partisan irréductible des rhétoriciens.

Les genres nouveaux le trouvent hostile. Il s'attache à démontrer qu'ils ne sont pas aussi nouveaux que du Bellay veut bien le dire : « Les noms [sont] changez et deguisez, au demourant la chose [est] mesme ou pire » (p. 200). Il s'en prend surtout aux deux inventions que du Bellay vantait si fort, le sonnet et l'ode (il ne dit rien de l'épopée). Il laisse entendre qu'adopter le sonnet, c'est remplacer les genres fixes existants par un autre genre fixe, non moins compliqué, non moins difficile, et qui n'est, à tout prendre, — ô la belle invention ! — qu'un *huitain* suivi d'un *sizain* (p. 206). L'ode est encore plus maltraitée. Ce mot « peregrin », écorché du grec, est une création récente de « ceux qui en changeant les noms cuydent deguyser les choses ». Mais la chose existe depuis longtemps sous le nom bien français de *chanson*. Et si l'ode n'est rien que la chanson, pourquoi tenir en tel dédain les chansons de Saint-Gelays, « des choses si bien faictes » ? (p. 203-204 ; p. 207-208).

Au total, le *Quintil* se prononce contre la poésie érudite et savante qui s'éloigne du vulgaire. Il repousse cette conception aristocratique de la poésie, à laquelle il oppose la manière de Marot : « Toy au contraire commandes d'estran-ger la poésie, disant que n'escriis sinon aux doctes » (p. 204). — Il n'a pas tout à fait tort. Mais sa conception, à lui, reste également insuffisante. Lorsqu'il ne fait pas de la poésie un tour de force comme les rhétoriciens, il en fait, comme les Marotiques, un jeu d'esprit. Du mot fameux d'Horace, *ut pictura poesis*, — que d'ailleurs il comprend à faux — il déduit une conclusion inattendue : « La poésie est comme la peinture. Or la peinture est *pour plaire et res-jouir, non pour contrister* ¹ » (p. 205). C'est la réduire de parti pris aux mesquines proportions d'un passe-temps agréable ; c'est lui fermer les grandes sources d'inspiration. Combien est plus large et combien plus belle la conception qui fait de la poésie un art divin, et du poète le chantre de toutes les émotions humaines !

IV

Ces vives attaques contre la *Deffence* ne surprisent pas du Bellay : il les avait prévues. En se faisant l'apôtre d'une poésie nouvelle, il ne se dissimulait point qu'une telle nouveauté « pour le commencement seroit trouvée fort estrange et rude », et qu'il mettrait en colère les « rhétoriciens françoys » ². Peut-être cependant n'avait-il pas prévu que la colère

¹ Cf. cet autre passage : « Tu nous renvoies à ces pitoyables elegies (hélas) pour, *alors que demandons à rire, nous faire plourer* » (p. 203).

² « Or ay je depuis expérimenté *ce qu'au paravant j'avois assez preveu*, c'est que d'un tel œuvre je ne rapporteroy jamais favorable jugement de noz rethoriciens François, tant pour les raisons assez nouvelles et paradoxes introduites par moy en nostre vulgaire, que pour avoir (ce semble) hurté un peu trop rudement à la porte de noz ineptes rimasseurs » (I, 73).

irait si loin. Toujours est-il qu'il jugea nécessaire de répondre à son tour aux pamphlets lancés contre son ouvrage. A la fin de 1550, publiant une seconde édition de l'*Olive*¹, il fit précéder sa publication d'une longue préface, qui constitue comme une défense de la *Déffence*.

Ce qui frappe surtout dans cette préface apologétique, c'est la fierté dédaigneuse qu'il affecte à l'égard de ses adversaires. On dirait vraiment qu'il ne les avait point provoqués ! A l'adresse de Sibilet il écrit : « Ne t'esbahis donques si je ne respons à ceulx qui m'ont appellé *hardy* *reprenneur* : car mon intention ne feut onques d'auctorizer mes petiz œuvres par la reprehension de telz gallans². » (I, 73-74). C'est traiter l'auteur de l'*Art Poétique* avec un mépris que rien ne justifie. Pour être gentilhomme et de noble origine, on n'est pas tenu d'avoir tant de morgue.

Dans sa préface, du Bellay répond en bloc aux factums dirigés contre lui ; mais beaucoup de ses phrases ont une portée précise et s'appliquent spécialement à l'un ou à l'autre de ses adversaires. La courte et sèche riposte de Thomas Sibilet l'avait piqué au vif. Il lui rend la monnaie de sa pièce, en reprenant à dessein plusieurs de ses expressions : « Quelques uns se plaignent de quoy je blâme les traductions poétiques en nostre langue, dont ilz ne sont (disent-ils) *illustateurs ny gaigez ny renommez*. Aussi ne suis-je. Mais s'ilz n'alleguent aultre raison, je n'y feray point de response. Encores moins à ce qu'ilz disent, que j'ay reservé la lecture de mes ecriz à *une affectée demy-douzaine des plus renommez poètes de nostre langue*. Car je n'avoy entrepris

¹ Le privilège est du 3 octobre.

² Dans mon article sur le *Quintil*, p. 56, j'ai cru que cette phrase visait Barth. Aneau. Je ne connaissais pas alors la préface de l'*Iphigène*. Je corrige mon erreur, en faisant remarquer toutefois que les autres arguments invoqués en faveur de la date de 1550 gardent toute leur force.

de faire un catalogue de tous les aultres, mesmes de ceulx qui ne m'étoient conneuz, ny à leurs noms, ny à leurs œuvres. *Ceux dont je ne cherche point les applaudissemens* ont occasion de gronder. Aussi me plaisent leurs aboys, car je n'en crain' gueres les morsures » (I, 75).

D'autres phrases semblent bien se rapporter au *Quintil*. J'ai cité ce passage où du Bellay visait sans les nommer quelques-uns des rimeurs de l'époque et tournait en dérision les titres prétentieux de leurs écrits de cour, ainsi que leurs sottes devises. Le *Quintil* à ce propos l'accusait d'être envieux. Du Bellay s'en défend en mettant ses attaques sur le compte d'une douleur patriotique : « Si j'ay particularizé quelques ecriz, sans toutefois toucher aux noms de leurs aucteurs, la juste douleur m'y a contrainct, voyant nostre langue, quand à sa nayfve propriété si copieuse et belle, estre souillée de tant de barbares poësies, qui par je ne sçay quel nostre malheur plaisent communement plus aux oreilles françoises, que les ecriz d'antique et solide erudition » (I, 74). — Le *Quintil* (p. 211) avait amèrement raillé le sonnet final de la *Deffence* « à l'ambicieux et avare ennemy des bonnes lettres », où l'auteur dès le premier pas se promettait l'immortalité :

Quand à l'honneur, j'espere estre immortel.

Il lui reprochait, non sans raison, tant de vanité. Du Bellay se justifie comme il peut du reproche, en appelant les anciens au secours : « Si en mes poësies je me louë quelques fois, ce n'est sans l'imitation des anciens : et en cela je ne pense avoir encor' esté si excessif, que j'aye pour illustrer le mien, offensé l'honneur de personne » (I, 75-76). — Mais je vois surtout une réponse directe au *Quintil* dans ce passage où du Bellay, faisant allusion à l'anonymat gardé par l'auteur, flétrissait sa critique acerbe et dénigrante. Aneau, je l'ai dit, avait prétendu faire œuvre de « correc-

tion amiable et modeste, sans aucune villanie, injure et calumnie ». On sait comme il avait pratiqué sa méthode. Du Bellay lui répond : « Ceux qui avecques raison me voudront faire ce bien de me reprendre, je mettray peine d'en faire mon profit. Car je ne suis du nombre de ceux, qui ayment myeux deffendre leurs faultes, que les corriger. Mais si quelques ungs directement ou indirectement (comme on diet) me vouloient taxer, non point avecques la raison et modestie accoutumée en toutes honnestes controversies de lettres, mais seulement avecques une petite maniere d'irrision et contournement de nez, je les adverty', qu'ilz n'attendent aucune response de moy : car je ne veux pas faire tant d'honneur à *telles bestes masquées*, que je les estime seulement dignes de ma cholere. Si quelques uns vouloient renouveler la farce de Marot et de Sagon, je ne suis pour les en empescher : mais il fault qu'ilz cherchent aultre badin pour jouer ce rôle avecques eux » (p. 77-78). — Du Bellay pose ici le fondement d'une critique toute nouvelle, qui dépouille l'âpreté satirique, pour être raisonnable, mesurée et polie, qui cesse en un mot d'être personnelle pour devenir purement littéraire¹ : et l'on appréciera sans doute la valeur d'une telle conception, si l'on se rappelle ce que fut la critique de la Renaissance. Mais pourquoi du Bellay n'a-t-il pas le premier appliqué son principe ? et pourquoi cette préface de *l'Olive* contient-elle encore à l'adresse des adversaires tant de mots injurieux et d'épithètes malsonnantes² ?

Le point capital de cette préface, c'est un retour de du Bellay sur sa théorie de l'imitation. Vraisemblablement, la

¹ Cf. *Regrets*, s. 67.

² *Noz ineptes rimasseurs ; l'importun croassement des corbeaux ; de telz gallans ; telz poëtes barbares ; leurs ineptes œuvres ; des mignons de telle farine ; noz petitiz rimeurs ; etc.*

critique judicieuse et sensée de Guillaume des Autelz l'avait contraint à réfléchir, et de ces réflexions sortit une théorie plus précise et plus nette — bien moins servile aussi — que celle de la *Deffence*, la théorie de l'*Innutrition*, suivant le mot ingénieux de M. Faguet¹. Elle consiste pour l'écrivain à ne pas imiter dans le but d'imiter, comme le marquait la *Deffence*, mais à laisser couler de lui, sans y songer, sans le vouloir, les pensées et les sentiments qu'il a puisés, par un ancien commerce, dans la lecture des bons auteurs, et dont il s'est depuis longtemps tout imprégné : « Si par la lecture des bons livres, je me suis imprimé quelques traictz en la fantaisie, qui apres, venant à exposer mes petites conceptions, selon les occasions qui m'en sont données, *me coulent beaucoup plus facilement en la plume, qu'ilz ne me reviennent en la memoire*, doit-on pour ceste raison les appeller pieces rapportées ? » (I, 76). Du Bellay formulait cette fois la véritable doctrine de l'imitation littéraire.

Je ne veux pas quitter la préface de l'*Olive* sans indiquer en finissant avec quelle hauteur du Bellay sait parler du métier d'écrivain et de la dignité du poète. A ses yeux, l'exercice des lettres ne déroge pas à l'état de noblesse : tenir la plume vaut autant que tenir l'épée (I, 71). Il faut voir de quel ton il répond aux censeurs charitables qui veulent le détourner de la poésie comme d'une chose frivole : « Quand à ceux qui blasment en moy cet etude poëtique, comme totalement inutile, s'ilz veulent combatre contre la poësie, elle a des armes pour se deffendre : s'ilz plaignent l'empeschement de ma promotion, je les remercie de leur bonne volonté. Ceux qui ayment le jeu, les banquetz et aultres menuz plaisirs, qu'ilz y passent et le jour et la nuict, si bon leur semble. Quand à moy, n'ayant aultre passetemps de plus grand plaisir,

¹ *Seizième siècle*, p. 214.

je donneray volontiers quelques heures à la poésie » (I, 78). Et ce qui n'est pas moins remarquable que cette bravade lancée à l'opinion, c'est l'indépendance qu'il revendique pour sa petite muse : « Je te prie donques, amy lecteur, me faire ce bien de penser, que ma petite muse, telle qu'elle est, n'est toutefois esclave ou mercenaire, comme d'ung tas de rymeurs à gaiges : *elle est serve tant seulement de mon plaisir* » (I, 78). Voilà de fiers accents, et qu'on chercherait en vain chez un disciple de Marot ¹ !

V

Il est juste de rattacher à la préface de l'*Olive* deux poèmes qui parurent avec elle, et qui, par leur caractère polémique, se rapportent à cette querelle : la *Musagnœomachie* et l'ode à Ronsard *Contre les envieus poètes* ². Tous deux présentent de curieuses analogies : même ordre d'idées, même type de strophe ³, même usage de l'allégorie et des fictions mythologiques.

La *Musagnœomachie*, ou la Guerre des Muses et de l'Ignorance, est une œuvre étrange, dont la première idée semble bien être venue à l'auteur du petit poème héroï-comique, la *Batrachomyomachie* ⁴. En l'offrant au public, du

¹ Épilogue de la querelle : — du Bellay se réconcilia sincèrement avec Sibilet, auquel il dédia le s. 122 des *Regrets*, et dont il loua l'*Iphigénie* (II, 53 et 83). De même avec Guill. des Autelz, qu'il vit à Lyon, lors de son passage pour gagner l'Italie (II, 144). Quant à l'auteur du *Quintil*, il eut beau par la suite saluer en du Bellay l'un des « bons poètes de present » (*Métamorphose d'Ovide*, 1335) : je ne vois pas qu'il ait reçu de lui le moindre signe d'attention.

² Marty-Laveaux, I, 139 et 162.

³ Strophe de douze vers heptasyllabes du type *a b a b b c c d d e d e*.

⁴ Str. 3 :

Homere premier sonna
Et les raz et les grenouilles. (I, 140).

Bellay le prévient de ce qu'il a voulu faire : « Mon intention n'estoit alors d'écrire une hystoire, mais une poësie » (I. 79). Sans être une histoire, la *Musagnœomachie* a quelque chose d'un pamphlet, et c'est là le seul intérêt de ce médiocre badinage.

Au fond d'un antre ténébreux, que le Silence emmure et d'où le Léthé prend sa source, le Sommeil tient l'Ignorance embrassée. La Terre en courroux l'a jadis vomie contre le Ciel avec les Géants. Ce monstre surpasse en horreur les monstres les plus hideux de la fable : il a les lèvres du lion, les oreilles de l'âne, les pattes de l'ours, le museau de la taupe.... Autour de lui, toute une armée s'agite : la Fraude, le Faux-Conseil, la Discorde suivie d'Ambition et d'Orgueil, l'Envie, la Cruauté, la Malice, l'Avarice, les Plaisirs éphémères, l'Oisiveté, nourrice des Désirs impudiques, les longs Regrets et la Mort de l'âme. — Tout ce début est plein de mauvais goût, et si je l'analyse, c'est pour faire voir combien du Bellay, dans ses premiers ouvrages, a de peine encore à se dégager de certains procédés chers à la vieille école : ce novateur intransigeant prodigue l'allégorie à l'égal d'un rhétoriqueur.

Mais cela n'est que l'accessoire : nous arrivons au principal. L'Ignorance a vu s'élaner contre elle toute une troupe d'ennemis. Pour lui donner la chasse, se sont levés soudain, à l'exemple de François 1^{er}, les rois, les princes, tous les grands personnages de la Cour, — et puis la vaillante et noble phalange des écrivains chéris des Muses :

Le grand visage des cieux,
Quand le char de la nuit erre,
Ne rit avecques tant d'yeux
A la face de la terre :
Et l'Inde riche n'enserre
Tant de perles et thesors,

Que la France dans son corps
 Cache d'enfans poétiques :
 Qui en sonnez et cantiques.
 Qui en tragiques sangloz
 Font revivre les antiques,
 Au seing de la mort enclos. (I, 144-145).

Et ces doctes auteurs, « *qui font revivre les antiques* », du Bellay dit leurs noms ¹ : c'est Charles, Héroët, Saint-Gelays, « les trois favoris des Grâces », l'*utile*doux Rabelais, Bouju, Scève, Salel, Jacques Peletier et Jean Martin, Maclou de la Haye et Salmon Macrin, beaucoup d'autres encore, qui s'avancent, guidés par l'étoile du grand Baif, sous la savante conduite de Dorat aux vers d'or et du « Pindare François ». A tous ceux-là du Bellay lance le cri de guerre :

Sus donq, divine cohorte,
 Qu'on ouvre la double porte
 Du mont qui se fend en deux.
 Afin que la guerre sorte
 Dessus le Monstre hideux. (I, 145-146).

Je ne suivrai pas le poète dans le récit de ce combat, auquel il a soudé tant bien que mal une gigantomachie. Quelques vers à la fin marquent l'orgueil de la victoire :

Là diront mille cantiques
 Les jeunes, qui ont choisi
 Le thesor presque moisi
 De la vieille Poésie. (I, 152).

Ces vainqueurs de l'Ignorance, ces *jeunes* restaurateurs de l'antique Poésie, on les connaît : c'est la Brigade, dont l'apparition triomphale a fait rentrer dans le néant les derniers

¹ Peut-être l'idée première de cette énumération vient-elle d'un passage des *Commentarii Linguae Latinae* d'Étienne Dolet, que cite Christie (*Étienne Dolet*, trad. C. Stryenski, 1886, p. 243).

suppôts de l'ancienne école, — quitte à ouvrir ses rangs aux survivants les plus illustres.

Je dirai peu de chose de l'ode à Ronsard *Contre les envieux poètes*. Tout d'abord, Joachim y retrace le rôle de Ronsard et le sien propre dans la nouvelle poésie : à son ami la gloire de l'ode, à lui-même celle du sonnet. Il part de là pour attaquer leurs communs envieux. Son portrait de l'Envie, qui se consume au fond de son pâle manoir, « plâtré de sang vert et noir », et qui crache le venin des couleuvres, est dans le goût de son portrait de l'Ignorance. Pareils à des chiens enragés, les envieux grondent après les neuf Sœurs : Apollon, ce soleil, les fait fondre « comme la neige » : tel jadis il triompha de Marsyas. L'antithèse une fois posée, le poète la développe en une série d'images incohérentes, en opposant les ruisseaux fangeux formés par le Styx aux fleuves courants sortis du Parnasse, la noirceur des Corbeaux à la blancheur des Cygnes, le babil des Pies aux chansons des Muses. Ces oripeaux mythologiques ne doivent pas nous faire perdre de vue l'intention polémique de la pièce : elle apparaît dans cette strophe où du Bellay peint la noire gent des corbeaux envieux, qui

Troublent d'un son eclatant
Les nouveaux Cignes, qui ores
Par la France vont chantant. (I, 167).

CHAPITRE VI

L' « OLIVE »

1549-1550

- I. — Les deux éditions de l' « Olive ». — La part que du Bellay a prise à l'introduction du sonnet en France. — Pontus de Tyard et du Bellay.
- II. — L'imitation de Pétrarque et des Italiens.
- III. — M^{lle} Viole et du Bellay : le roman d'amour dans l' « Olive ».
- IV. — Les deux thèmes de l' « Olive » : beauté de la dame, amour du poète.
- V. — Les variations sur les deux thèmes. — La nature. — La mythologie — Les figures de rhétorique. — La préciosité.
- VI. — L'idéalisme platonicien et l'inspiration religieuse. — Les « XIII Sonnets de l'honneste Amour » (1552).
- VII. — La réaction contre le pétrarquisme. — L' « Antérotique » (1549). — La pièce « A une Dame » (1553). — La valeur et l'influence de l' « Olive ».

I

Joachim du Bellay débuta dans la poésie dès 1549 par un recueil de *sonnets* suivi d'un recueil d'*odes*. Ainsi, son premier ouvrage poétique apparaissait comme une application du principe qu'il venait de poser : la double imitation de l'Italie et de l'Antiquité.

Il avait dit dans la *Deffence* : « Sonne moy ces beaux Sonnets, non moins docte que plaisante invention italienne » (p. 116). Et, joignant l'exemple au précepte, il donnait sous le nom d'*Olive* une suite de cinquante sonnets, inspirés de Pétrarque¹. Ce n'était qu'un essai : l'auteur, qui craignait qu'une telle nouveauté ne fût trouvée « étrange et rude », voulait, comme on dit, tâter son public². L'œuvre ayant réussi, du Bellay, l'année suivante, l'augmenta dans des proportions très considérables, et l'*Olive* au complet, comptant cette fois cent quinze sonnets, parut à la fin de 1550³. Aucune différence sérieuse ne distinguant les deux éditions, j'étudierai l'*Olive* dans son ensemble.

L'*Olive* a beaucoup fait pour acclimater le sonnet en France :

Par moy les Graces divines
Ont faict sonner assez bien
Sur les rives Angevines
Le Sonnet Italien.

s'écriait du Bellay, parlant de son premier recueil (I, 164). Mais quelle est au juste la part qu'il a prise à l'introduction de ce genre nouveau ?

Sainte-Beuve donne au chantre d'*Olive* l'honneur de nous avoir enrichis du sonnet :

Du Bellay le premier l'apporta de Florence.

¹ *L'Olive et quelques autres œuvres poétiques. Le contenu de ce livre : Cinquante Sonnets à la louange de l'Olive. L'Anterotique de la vieille et de la jeune Amye. Vers Lyriques. Par I. D. B. A. Caelo Musa beat.* Paris, Arnoul l'Angelier, 1549, in-8°. Même privilège que pour la *Deffence* : 20 mars 1548 (n. s. 1549). — Les 50 sonnets qui composent cette 1^{re} édition sont les suivants : 1-22, 24-31, 33-39, 41-43, 45, 47-49, 51, 52, 54, 55, 57 et 59.

² « Protestant, si je connois que ces fragmentz te plaisent, te faire bien-tost present de l'œuvre entier. » Préf. de la 1^{re} édition (I, 68-69).

³ *L'Olive augmentée depuis la première édition. La Musagnœomachie et autres œuvres poétiques.* Paris, Gilles Corrozet et Arnoul l'Angelier, 1550, in-8°. Privilège du 3 oct. 1550.

Sous cette forme absolue, l'opinion est inexacte. Si l'on en croit du Bellay lui-même (I, 72), c'est à Mellin de Saint-Gelays que cet honneur revient ¹. En même temps que lui, Clément Marot en faisait quelques-uns : on en peut lire une dizaine dans ses œuvres, dont six sont traduits de Pétrarque ². Et l'exemple donné par ces deux poètes rencontrait des imitateurs. Sans parler de Marguerite de Navarre ³ et de Maurice Scève ⁴, Jacques Peletier, dans ses *Œuvres Poétiques* (1547) insérait quinze sonnets, sur lesquels douze étaient empruntés à Pétrarque ⁵. Un très obscur docteur ès droits, Vasquin Philieul de Carpentras, entreprenait la complète traduction du poète florentin, et publiait en 1548 le premier livre de *Laure d'Avignon*, soit 196 sonnets de Pétrarque rendus par autant de sonnets français ⁶. Enfin, la même année, Thomas Sibilet, qui faisait précéder son *Art Poétique* d'un sonnet « à l'Envieux », constatait en ces termes la vogue du nouveau genre : « Tant y a que le sonnet aujourd'huy est fort usité, et bien receu pour sa nouveauté et sa grace ⁷. » Ainsi, cette

¹ A la vérité, son petit recueil de 1547 (*Saingelais. Œuvres de luy tant en composition que translation*) ne contient qu'un sonnet, qui remonte peut-être à 1536 (édit. Blanchemain, I, 78). Mais très certainement il en avait composé d'autres. On sait qu'il avait pour principe de produire sans imprimer.

² Édit. P. Jannet, I, 116 ; III, 59, 62, 76 (*Épigr.* 144, 152, 187) ; III, 148-151.

³ Les *Chansons spirituelles* de Marguerite se terminent par un sonnet (édit. F. Frank, III, 163).

⁴ Les *Marguerites de la Marguerite des Princesses* et la *Suyte des Marguerites* s'ouvrent par deux sonnets signés M. SC. qui sont, à n'en pas douter, de Maurice Scève.

⁵ Édit. orig., f^o 2 r^o, 36 v^o, 53 r^o-59 r^o.

⁶ *Laure d'Avignon. . . par Vasquin Philieul de Carpentras*. Paris, Jacques Gazeau, 1548. (Arsenal. — B. L. 4429). Les 196 sonnets qui composent ce premier livre sont en vers décasyllabes, à l'exception des s. 71 et 100, qui sont en vers alexandrins. Il comprend en outre 24 chants (canzones). — La traduction complète des œuvres vulgaires de Pétrarque par Vasquin Philieul parut en 1555, divisée en quatre livres. Avignon, Barthélemy Bonhomme, in-8^o. (Bibl. Nat. — Rés. Y^d, 1154).

⁷ Liv. II, chap. 2.

forme de poésie, cultivée par la jeune école au point d'être un de ses caractères distinctifs, fut bien réellement introduite par l'ancienne, et l'on ne peut sans injustice réclamer pour l'auteur de l'*Olive* une innovation dont tout l'honneur revient à l'école de Marot.

Seulement, Marot et ses amis n'avaient fait que cueillir des fleurs : du Bellay, plus artiste, tressa une couronne. C'est lui qui le premier s'avisa d'une suite de sonnets, se rattachant tous à la même idée, roulant sur un sujet unique. Voilà proprement son mérite dans l'*Olive*, et c'est là sans doute ce qu'entend Pasquier, lorsqu'il salue en du Bellay « celui qui premier apporta l'usage des sonnets ¹ ».

Il est vrai que ce mérite, on a voulu le reporter sur Pontus de Tyard ². On allègue que Ronsard, dans son *Élégie à Jean de la Péruse*, après avoir loué le poète de l'*Olive*, rend à Pontus ce témoignage :

Long temps davant, d'un ton plus haut que luy,
Tyard chanta son amoureux ennuy ³.

Mais on oublie que Ronsard, qui parlait de la sorte en 1584, pour flatter l'évêque de Chalon, avait précisément dit tout le contraire en 1553, dans le texte primitif de cette même élégie :

Après Tiard, amoureux comme lui,
D'un autre vers souspira son ennui ⁴.

¹ *Rech. de la France*, VI, 7.

² Abel Jeandet, *Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, depuis évêque de Chalon*, Paris, Aubry, 1869, p. 189-191.

³ Blanchemain, VI, 44.

⁴ L'*Élégie à I. de la Péruse* se trouve à la p. 177 du *Cinquième des Odes de P. de Ronsard*... Paris, V^e M. de Laporte, 1553, in-8°. Privilège du 6 sept. 1552. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e, 4770). — Étienne Pasquier, qui semble n'avoir connu que le *dernier* texte de Ronsard (VI, 7; VI, 11), relève judicieusement l'inexactitude commise : « Il s'abuze, et je m'en croy, pour l'avoir veu et observé. » Mais il se trompe à son tour en ajoutant : « L'*Olive* courroit par la France deux ans, voire trois, avant les Erreurs Amoureuses de Tiard. »

Cette étrange palinodie, qui fait peu d'honneur à Ronsard, ne prouve rien contre du Bellay. — Le simple rapprochement des dates parle assez en faveur du poète angevin. La première édition de l'*Olive* parut vers Pâques 1549 : le premier livre des *Erreurs Amoureuses* ne vit la lumière qu'au mois de novembre ¹, après une demi-année. Je sais bien que Pontus s'est avisé d'un artifice assez subtil pour faire croire à son antériorité : à la fin de l'épître *A sa Dame* qui précède son premier livre de sonnets ², il a mis la date de 1548. Mais qu'on prenne garde : cette date ne se trouve pas dans l'édition princeps de 1549 ³, mais seulement dans la troisième, l'édition complète de 1555 ⁴, parue alors que du Bellay était en Italie. — Plus tard encore, en 1573, publiant toutes ses œuvres, il eut l'art d'insinuer que la poésie française lui devait autant qu'à Ronsard et du Bellay, qu'il avait avant eux haussé le style des vers, que ses premiers essais remontaient à *trente ans* ⁵. S'il disait vrai, les plus anciennes pièces des *Erreurs amoureuses* seraient de 1543. Pour ma part,

¹ Le privilège est du 13 sept. 1549 ; l'achevé d'imprimer est du 3 nov.

² *Cœuvres de Pontus de Tyard*, édit. Marty-Laveaux, p. 10.

³ Je l'ai vérifié par moi-même, sur l'exemplaire de l'Arsenal, B.L. 9250 (Réserve)

⁴ Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1677.

⁵ « J'ay fait recueillir mes vieilles et nouvelles Poësies en un, . . . vous suppliant de prendre garde, par le fil de ceste longue continuation *commencée il y a trente ans*, combien entre nous a esté la mutation du stile poëtique estrange, et grand et louable le progrez et avancement qu'a fait nostre langage François depuis ce temps. *Je commençay fort jeune d'aimer et d'honorer la beauté et les graces, et de mesme aage fuz eschauffé de lardeur d'Apollon*. Toutesfois n'ayant aucun devant moy, qui en François eust publié Poëmes respondans à l'elevation de mes passionnées conceptions, je ne fuz aidé que de la force de la beauté qui me commandoit, pour complaire à laquelle *je mis peine d'embellir et hausser le stile de mes vers, plus que n'estoit celuy des rimeurs qui m'avoient precedé* : comme aussi mes affections passionnées pour un objet tres-excellent devoient estre plus hautes et plus belles. *Mais au mesme temps que je fiz prendre l'air à mes Poësies, sortirent en lumiere les œuvres de Ronsard Vandomois et du Bellay Angevin, lesquels le Parnasse François receut, comme fils aînez des Muses, et les favorisa du plus riche partage.* » Édit. Marty-Laveaux, p. 1-2.

je le soupçonne d'avoir arrondi le chiffre, et je crois sentir dans ses confidences un secret dépit contre Ronsard et du Bellay qui l'avaient non-seulement prévenu, mais encore éclipié. Au surplus, pour n'être pas injuste envers Pontus de Tyard, je dirai, si l'on veut, qu'il *conçut* en même temps que Joachim cette idée d'une suite de sonnets traduisant ses pensées amoureuses ¹. Tous deux suivaient un mouvement : Saint-Gelays, Marot, Peletier avaient ouvert la voie : il était naturel qu'on poussât plus loin qu'eux, qu'on fit succéder les sonnets enchaînés aux sonnets détachés, — d'autant plus que Pétrarque en offrait le modèle. Joachim et Pontus travaillèrent parallèlement, à l'insu l'un de l'autre, je le veux bien : mais je réclame pour mon auteur le bénéfice de la priorité dans la publication. J'ajoute qu'on ne saurait lui refuser non plus celui de la supériorité poétique. Sans être excellents, les sonnets de du Bellay sont bien meilleurs que ceux de Pontus de Tyard, et, si la valeur d'une œuvre décide de son influence, il n'est que juste de conclure que l'*Olive* a plus fait pour acclimater le sonnet en France que les *Erreurs Amoureuses* ². Saluons donc en du Bellay le père du sonnet français, non qu'il l'ait introduit le premier, mais parce que le premier, suivant un mot spirituel, « il obtint pour lui des lettres de grande naturalisation ³ ».

¹ Remarquons toutefois que les *Erreurs Amoureuses* n'offrent pas comme l'*Olive* une pure succession de sonnets, mais qu'il s'y mêle aussi des chansons, des épigrammes, des rimes tierces et des sextines.

² Turquety, dans son *Étude sur J. du Bellay (Bulletin du Bibliophile, nov. 1864, p. 1138-1142)*, revendique jalousement pour Joachim contre Pontus l'honneur d'avoir le premier fait fleurir le sonnet. Toutes vérifications faites, sa démonstration est de la plus rigoureuse exactitude.

³ A. P. Lemercier, *Vauquelin de la Fresnaye*, p. 144. — Cette partie de mon travail était rédigée, quand j'ai connu l'opuscule de Pfänzel. Je constate avec surprise que la question relative à Pontus de Tyard est à peine abordée (p. 13-14). Pour le dire en passant, cet opuscule contient de graves erreurs chronologiques qu'il était facile d'éviter en consultant d'un peu plus près les notes de l'édit. Marty-Laveaux. C'est ainsi que l'auteur (p. 18) place dans

II

Chez Pétrarque et les Italiens, le sonnet était consacré presque exclusivement à la peinture des sentiments amoureux. C'est avec ce caractère qu'il passa dans notre poésie : « La matière facéieuse, écrit Sibilet, est repugnante à la gravité du sonnet, qui reçoit plus proprement affections et passions graves, mesmes chés le prince des Poëtes Italiens, duquel l'archétype des sonnetz a esté tiré ¹. » Plus tard, du Bellay conçut le sonnet humoristique et satirique, et ce fut à coup sûr une de ses créations les plus originales ². Mais en 1549, il n'y voyait comme tout le monde qu'une forme rythmique merveilleuse pour exprimer les émotions tristes ou graves, et surtout les douceurs et les peines de l'amour. Tout au plus tendait-il à lui donner pour conclusion quelque trait gracieux ou saillant, à la manière de l'épigramme ³ : innovation intéressante, qui devait le conduire dans la suite à finir ses sonnets par une *pointe*.

le *Recueil de Poësie* de 1549 les *Sonnets à la Royne de Navarre* qui, composés peut-être (?) vers cette époque, n'ont paru qu'en 1561. C'est ainsi encore qu'il donne comme publiés en 1552 les *Amours*, qui n'ont été composés qu'en 1559 et publiés qu'en 1569. C'est là-dessus qu'il se fonde et sur une date erronée du séjour à Rome (1551-1555) pour soutenir (p. 21-22) que du Bellay fut *certainement* le premier, non Ronsard, qui fit des sonnets en alexandrins.

¹ Liv. II, chap. 2.

² Cf. Vauquelin de la Fresnaye :

Ce fut toy, Du-Bellay, qui des premiers en France
D'Italie attiras les Sonets amoureux :
*Depuis y sejournant, d'un goust plus savoureux,
Le premier tu les as mis hors de leur enfance.*

Édit. Julien Travers, t. II, p. 702.

³ 2^e préf. de l'*Olive* : « Quelques ungs voyans que je finissoy', ou m'efflorcoy' de finir mes Sonnetz par ceste grace, qu'entre les aultres langues s'est fait propre l'Épigramme françois, diligence qu'on peult facilement reconnoistre aux œuvres de Cassola Italien, disent pour ceste raison, que je l'ay immité, bien que de ce temps la il ne me feust congneu seulement de nom, ou Apollon jamais ne me soit en ayde » (I. 76).

L'*Olive* est un recueil de sonnets pétrarquistes. Il n'entre pas dans mon sujet d'analyser le *pétrarquisme* et d'en retracer l'histoire¹. Je n'ai pas à redire ici ce que fut l'amour de Pétrarque pour Laure de Noves et de quelle âme il la chanta dans son *Canzoniere* ; comment, dans l'Italie du xvi^e siècle, toute une école de poètes, à la suite de Bembo, s'inspira de Pétrarque, se fit une loi de l'imiter religieusement, essaya de lui dérober son génie en lui prenant ses idées et son art, ses expressions et ses tournures, et jusqu'à ses défauts ; comment enfin le pétrarquisme s'introduisit en France par l'école lyonnaise, en se mêlant très fortement de platonisme dans l'œuvre d'Héroët et de Maurice Scève². Je dois remarquer pourtant que l'admiration de Joachim du Bellay ne s'adressa pas seulement au grand poète que fut Pétrarque, mais encore, et d'une manière égale, à toute la foule de ses imitateurs ; il confondit dans le même culte les disciples et le maître ; il ne vit pas l'écart immense qui séparait de son ardente passion leur amour factice et conventionnel. Cette remarque est nécessaire, si l'on veut mesurer l'exacte valeur de l'*Olive*.

Bien loin de s'en cacher, du Bellay s'est fait un titre de gloire d'imiter Pétrarque et les Pétrarquistes : « Vrayment je confesse avoir imité Petrarque, et non luy seulement, mais aussi l'Arioste et d'autres modernes Italiens, pource qu'en l'argument que je traicte je n'en ay point trouvé de meilleurs : et si les anciens Romains pour l'enrichissement de leur langue n'ont fait le semblable en l'imitation des Greez, je suis content n'avoir point d'excuse » (I. 69). Il faut marquer très nettement le caractère de cette imitation.

¹ Sur ce point, v. la thèse de M. Piéri.

² Pour ce point, quelque peu négligé par M. Piéri, v. Bourciez, *op. cit.*, liv. I, chap. iv.

Du Bellay doit beaucoup à Pétrarque ¹. On peut dire qu'il l'imité à chaque page, mais sous des formes très diverses ². Souvent il emprunte à Pétrarque l'idée générale d'un sonnet, qu'il développe pour son compte, d'une manière plus ou moins indépendante de son modèle ³. Quelquefois, il emprunte simplement un procédé de rhétorique pour mettre en relief la pensée : tel, un développement par antithèses ⁴ ou par exclamations ⁵, ou bien encore par énumération ⁶. Très souvent aussi, les emprunts sont plus directs, et l'imitation n'est guère qu'une traduction. Il arrive que du Bellay traduise un sonnet mot à mot ⁷, ou qu'il en fasse une paraphrase très rapprochée ⁸. D'autres fois, d'un sonnet il ne traduit qu'une partie : tantôt, deux quatrains et un tercet ⁹ ; tantôt deux quatrains seulement ¹⁰ ; tantôt un simple quatrain ¹¹ ; tantôt un vers isolé :

Je ne croy point que de douleur on meure. (O. 66).

...*Né credo ch' uom di dolor mora.* (S. 230).

Seul et pensif par la deserte plaine... (O. 84).

Solo e pensoso i più deserti campi... (S. 28).

Si longue foy peult meriter merci... (O. 88).

S' onesto amor pò meritar mercede... (S. 288).

¹ Mes renvois à Pétrarque se réfèrent à l'édition Giov. Mestica, Florence, Barbèra, 1896. — Sur cette édition, v. un art. de M. de Nollac, *Revue critique*, 1896, t. I, p. 233.

² Dans les notes suivantes, O. désigne l'*Olive*, S. et C. les *Sonnets* et les *Canzones* de Pétrarque.

³ O. 2 = C. 23, str. 3 ; O. 3 = S. 3 ; O. 11 = S. 136 ; O. 36 = C. 18, str. 1 ; O. 77 = S. 129 ; O. 98 = C. 19 ; O. 103 = S. 193 ; O. 113 = S. 126.

⁴ O. 26 = S. 104.

⁵ O. 33 = S. 128.

⁶ O. 37 et 76 = S. 113 ; O. 96 = S. 271.

⁷ O. 93 = S. 193 ; O. 94 = S. 134.

⁸ O. 27 = S. 187 ; O. 31 = S. 9 ; O. 63 = S. 178.

⁹ O. 69 = S. 192 ; O. 89 = S. 269.

¹⁰ O. 63 = S. 2 ; O. 67 = S. 120.

¹¹ O. 33 = S. 47 ; O. 68 = S. 6 ; O. 70 = S. 19 ; O. 83 = S. 148.

Enfin, il emprunte à Pétrarque des jeux d'esprit¹, des images², des alliances de mots, des épithètes, des détails de style, qu'on ne pourrait relever que dans une édition annotée de l'*Olive*.

Il doit presque autant à l'Arioste, si l'on considère que sur 31 sonnets amoureux composés par ce poète, il s'en est approprié jusqu'à huit par voie d'imitation, et souvent de traduction pure³. Plusieurs sonnets de l'*Olive* présentent même à la fois des souvenirs de l'Arioste et de Pétrarque⁴.

Je m'attendais à retrouver aussi chez du Bellay quelques souvenirs de Bembo : mais mon attente a été trompée. On saisit bien entre les deux poètes de vagues rapports d'idées : je n'ai pu constater aucune traduction directe, aucune imitation précise.

Il va sans dire que du Bellay, comme il s'en vante lui-même, s'est parfois inspiré des poètes pétrarquistes de son temps⁵. Mais comment aujourd'hui parvenir à fixer ces emprunts, parmi tant de recueils dont la plupart sont introuvables⁶ ? Ce qui précède suffit, je crois, à montrer que la

¹ Il joue sur *Olive* et *Folivier* comme Pétrarque sur *Laure* et le *laurier*.

² Ainsi, le diamant, O. 35 = S. 83 ; le cerf blessé, O. 70 = S. 174.

³ O. 5 (tercets) = *Mal si compensa (ah! tasso) un breve sguardo* ; 7 = *Madonna sete bella, e bella tanto* ; 8 = *Com'esser puo che degnamente lodì* ; 10 = *La rele fu di queste fila d'oro* ; 11 = *Chiuso era il Sol da un tenebroso velo* ; 18 = *Altri lodarà il viso, altri le chiome* ; 30 = *Ben che'l martir sia periglioso e grave* ; 33 = *O avventuroso carcere soave*. — *Le Rime di M. Lodovico Ariosto*... Venise, 1546. (Bibl. Nat. — Y^d. 3852).

⁴ C'est le cas, par exemple, pour les s. 5, 11, 33. Dans le s. 33, le 2^e quatrain vient de Pétrarque, le 1^{er} quatrain et les tercets de l'Arioste. Du Bellay pratique la *contaminatio*.

⁵ Ainsi Pasquier, dans une lettre à Tabourot (*Lettres*, VIII, 12), nous apprend que le s. 19 de l'*Olive*, en vers rapportés, « est desrobé d'un Italien, et rendu fort fidèlement en nostre langue ». Suivant La Monnoye, cet Italien est Martelli (*Œuvres de Saint-Gelays*, édit. elzév., t. I, p. 301).

⁶ Un savant jurisculte lyonnais, André de Rossant, avait composé sur l'*Olive*, d'après La Croix du Maine (I, 20), « de très-amples commentaires... contenant tant de matières diverses que, s'ils étoient imprimés, ils passeroient la grosseur d'un juste volume ». En dépit du fatras certain,

part d'imitation est très grande dans l'*Olive*. En présence de cette imitation volontaire, préméditée, systématique, une question vient aux lèvres : qu'y a-t-il de réel et de vrai dans l'amour du poète pour Olive ?

III

Une ancienne tradition prétend que du Bellay, sous le nom d'Olive, aurait chanté par anagramme une jeune fille de grande maison, M^{lle} Viole. Marcassus dit tenir le fait de M. Garnier, « excellent poète de ce temps »¹. Colletet, sans citer ses garants, déclare le savoir de bonne source², et Ménage raconte qu'il a su cette particularité de M. Guiet, « qui l'avoit apprise d'un ami de du Bellay »³. Biographes et critiques sont d'accord pour admettre que M^{lle} Viole était nièce ou parente de Guillaume Viole, qui devint évêque de Paris (déc. 1563), après la démission d'Eustache du Bellay. L'accord cesse, lorsqu'il s'agit de déterminer quel était son lieu d'origine. Ménage et Goujet font d'elle une Angevine, tandis que Colletet affirme hautement qu'elle était Parisienne. Sainte-Beuve se range à l'avis de Colletet⁴, et M. Ballu certifie qu'on ne trouve en Anjou aucune famille du nom de Viole⁵.

Pour moi, faut-il le dire ? je ne suis pas bien sûr qu'Olive

la perte de ce commentaire est profondément regrettable. André de Rossant indiquait sans doute, comme Muret et Belleau pour les *Amours* de Ronsard, l'origine insoupçonnée de maint sonnet de l'*Olive*.

¹ Commentaire sur la 3^e *Eclogue* de Ronsard. — Blanchemain, t. IV, p. 62, n. 1.

² Copie mscr., f^o 49 r^o.

³ *Anti-Baillet*, chap. cix. — Édit. de 1739, p. 229-230.

⁴ *Notice sur J. du Bellay*, p. 339.

⁵ Ballu, p. LIX, n. 1.

ait jamais existé. Certain passage de du Bellay lui-même m'inspire un doute à ce sujet :

Si est-ce pourtant que je puis
Me vanter qu'en France je suis
Des premiers qui ont ozé dire
Leurs amours sur la Thusque lyre.

Et mon Olive (*soit ce nom
D'Olive veritable, ou non*)
Se pent vanter d'avoir premiere
Salué la doucee lumiere ¹. (II, 329).

Je remarque d'ailleurs qu'après avoir dédié la première édition de l'*Olive* « à sa Dame » (I, 67), il supprima cette dédicace pour offrir la seconde à Madame Marguerite (I, 70), et je me demande si l'on fait pareil affront à quelqu'un que l'on aime.

Toujours est-il que son roman d'amour avec Olive se réduit à fort peu de chose. Pétrarque avait rencontré Laure, dans une église d'Avignon, le 6 avril 1327, à l'office du vendredi saint. C'est à la messe de minuit, le jour de Noël, que du Bellay a fait la rencontre d'Olive (s. 5). Amour l'a frappé d'une flèche : « le coup au cœur par les yeux descendit ». Et depuis, le poète se consume pour elle. Il nourrit en son âme un amour sans espoir. Car Olive est inexorable, et, quoi qu'il parle de la douceur de ses baisers (s. 33, 44), je ne vois pas qu'il ait jamais reçu d'elle autre chose qu'un « voile blanc » — traduisez un mouchoir — brodé d'une branche d'olivier (s. 72). Cet amour, ce semble, aurait mal fini : un rival détruisit le bonheur du poète, du moins si j'en juge par deux sonnets violents contre la Jalousie (s. 99, 100). Peut-être

¹ Cf. Baif :

Bellay chanta, *soit ou feinte ou naïve*,
Sa prime ardeur sous le doux nom d'Olive.

Édit. Marty-Laveaux, I, 8.

Olive s'était-elle laissé séduire par la fortune : une imprécation du poète contre l'or permettrait de le supposer (s. 101, 102)¹. L'inconstance de sa maîtresse n'empêcha pas du Bellay de bien prier pour elle, au cours d'une maladie dont elle fut atteinte (s. 103, 104). Les sonnets de la fin paraissent indiquer que l'amant évincé chercha dans la religion un réconfort à sa douleur (s. 107-113). — Voilà tout ce qu'on peut dégager de l'*Olive*, en fait d'impressions réelles : on conviendra que c'est peu. N'attachons donc pas d'importance à ces données insuffisantes, et sans vouloir à tout prix décider si M^{lle} Virole a vécu, ne voyons en Olive que ce qu'elle a vraiment été pour le poète, une amante idéale, une Muse inspiratrice, un prétexte à beaux vers.

IV

Le travail de M. Piéri sur le Pétrarquisme au xvi^e siècle me dispense d'une longue étude de l'*Olive*. Je ne dirai que l'essentiel.

Deux idées, deux *thèmes*, si l'on veut, résument tout l'ouvrage, et les cent quinze sonnets n'en sont qu'un continuel développement : beauté de la dame, amour du poète.

Olive, comme toutes les idoles de son genre, réunit en elle toutes les beautés physiques et toutes les perfections morales. Le jour qu'elle naquit, l'univers était « plein de bonheur » : la mer était tranquille et les cieux éclatants : et la nature en fête se pencha sur elle pour la parer avec amour de ses dons les plus rares : elle fit son teint de la blancheur des lys, ses cheveux d'or, ses deux lèvres de roses ; elle mit dans ses yeux la splendeur du soleil (s. 2). Et maintenant qu'Olive réalise dans son entière plénitude la beauté

¹ A noter que le s. 102 est une traduction d'Horace, *Carm.* III, xvi.

de la femme, quel charme exquis s'exhale de tout son être ! Son visage « angélique et serein » emprunte ses couleurs à la « vermeille aurore ». Sa « fine et blonde » chevelure se déroule « ondoyante » sur un « cou de porphyre et de marbre ». Dans sa bouche « soupire une haleine » aussi suave que les « parfums de l'Arabie », et, lorsqu'elle sourit, ses « lèvres de corail » montrent « deux rangs de perles cristallines ». Elle a des « yeux étincelants », des « sourcils bien arqués », un « front de neige », un « sein d'albâtre », une « main polie, blanche comme l'ivoire ¹ » :

Bref, ce que d'elle on peut ou voir ou croire,
Tout est divin, celeste, incomparable. (S. 7).

Du Bellay refait jusqu'à sept fois le portrait d'ensemble d'Olive ². Puis il chante ses beautés en détail. Croirait-on qu'il consacre un sonnet (s. 15) à célébrer son pied, ce « pied d'argent », pareil à celui de Thétis, et qu'enrichissent « cinq pierres d'orient » ?

Ce n'est pas tout. Olive a du talent : elle est instruite et cultivée. « Elle³ danse, elle balle, elle chante » : quand sa voix se marie au son des instruments, « elle enchante tous les soucis ». Elle parle à ravir : elle pense « hautement », et traduit ses pensées en des écrits d'un style « doux et grave ». Comme tous les attraits du corps, elle a tous les dons de l'esprit ³. Et ceux-ci l'emportent de beaucoup sur ceux-là, comme étant plus durables et plus sûrs. Il faut citer ce beau sonnet, un des mieux venus du recueil, où du Bellay proclame la beauté morale supérieure à la beauté physique ⁴ :

¹ *Olive*, passim.

² S. 2, 7, 62, 65, 71, 74, 91.

³ S. 18, 32, 65, 69, 74, 78, 80.

⁴ Peut-être s'est-il souvenu d'un joli passage d'Ovide, *Trist.* III, VII, 33 sqq. Élégie à Périlla. — Cf. un autre passage d'Ovide, *Cosm.* 43, heureusement traduit par du Bellay, I, 436.

Tout ce qu'icy la Nature environne,
 Plus tost il naist, moins longuement il dure :
 Le gay printemps s'enrichist de verdure,
 Mais peu fleurist l'honneur de sa couronne.

L'ire du ciel facilement etonne
 Les fruicts d'esté, qui craignent la froidure :
 Contre l'hiver ont l'ecorcee plus dure
 Les fruicts tardifs, ornement de l'autonne.

De ton printemps les fleurettes seichées
 Seront un jour de leur tige arrachées,
 Non la vertu, l'esprit et la raison.

A ces doux fruicts en toy meurs devant l'aage.
 Ne faict l'esté, ny l'autonne domnage.
 Ny la rigueur de la froide saison. (S. 32).

Olive est donc de tout point accomplie : comment la contemplation de tant de trésors laisserait-elle le poète insensible ?

Alors de moy une douce rapine
 Se faict en moy : je me pers, il me semble
 Que le penser et le vouloir on m'emble
 Avec le cœur, du fond de la poitrine ¹. (S. 94).

Un amour profond est né dans son âme, brusquement, au premier contact avec la beauté, une passion violente, fatale, irrésistible, qui s'est emparée de lui tout entier, atteignant dès l'abord à l'extrême, désormais immuable ². La flèche meurtrière a blessé le poète à jamais. Captif d'Olive, jamais il n'essaiera de secouer sa chaîne. Il est « le roc de foy non variable » que rien ne saurait entamer. On verrait plutôt fondre le diamant que son cœur changer envers sa maîtresse (s. 35). Et d'un ton grave, il multiplie les promesses de dévouement sans mesure, les serments d'éternelle fidélité ³.

¹ Cf. s. 38.

² S. 3, 63.

³ S. 13, 29, 39, 50, 76.

Cet amour si constant est aussi douloureux. Il cause au poète de vives souffrances : il exerce en lui de profonds ravages : c'est une fièvre qui le mine, une flamme qui le dévore¹. Mais ces ravages physiques ne sont rien en comparaison des tourments moraux qu'il endure. Car son amour est incompris : Olive ne daigne pas y répondre. Les protestations les plus enflammées n'arrivent pas à la fléchir. Elle a tout l'orgueil de la femme aimée qui s'est fait une loi de la fierté farouche, et que nul serment ne saurait toucher². Le poète analyse longuement ses tortures. Il le fait quelquefois de façon discrète et légère, comme dans ce sonnet, que je cite pour sa grâce :

Qui a peu voir la matinale rose
 D'une liqueur celeste emmiellée,
 Quand sa rougeur de blanc entremeslée
 Sur le naïf de sa branche repose :

Il aura veu incliner toute chose
 A sa faveur : le pié ne l'a foulée,
 La main³ encor' ne l'a point violée,
 Et le troupeau aprocher d'elle n'ose :

Mais si elle est de sa tige arrachée,
 De son beau teint la frescheur dessechée
 Pert la faveur des hommes et des Dieux.

Helas ! on veult la mienne devorer,
 Et je ne puis, que de loing, l'adorer
 Par humbles vers (sans fruit) ingenieux³. (S. 97).

Ce n'est là qu'un soupir mélancolique. Mais la plupart du temps, le poète a moins de réserve : il se répand en plaintes⁴ ;

¹ S. 44, 51.

² S. 23, 37, 53, 91.

³ Est-il besoin de rappeler que ces jolis vers sur la rose sont un souvenir de Catulle, *Carm.* LXII, 46 sqq. ?

⁴ S. 27, 46, 53, 84, 90.

il adresse des prières suppliantes à la belle insensible¹ : il verse des torrents de larmes² ; il appelle la mort comme une délivrance³ :

... Puis que le jour me nuist
 Plus que la mort, ô mort, veilles donq' ores
 Clorre mes yeulx d'une eternelle nuit. (S. 47).

Qu'on se rassure pourtant. Il ne se tuera point. Cet amour dont il souffre, c'est un amour qu'il aime : pour rien au monde, il n'en voudrait guérir. Il est si bon de subir un joug comme celui d'Olive, et la prison a tant de charmes, quand c'est pour des liens si doux qu'on a perdu sa liberté⁴ ! Bien des bonheurs attendent le poète esclave : un regard de sa dame fait pour lui le printemps (s. 31) ; un sourire de sa bouche l'élève au paradis (s. 81). Dans ces conditions, pourrait-il n'être pas heureux de sa servitude ? Comme d'autres ont l'orgueil de la victoire, il a, lui, l'orgueil de la défaite :

Avoir esté par vous vaincu et pris,
 C'est mon laurier, mon triomphe, et mon prix. (S. 34).

V

Ces deux thèmes fondamentaux — beauté de la dame, amour du poète — qui reviennent à chaque page, toujours les mêmes, ne sont pas exempts de monotonie. Tout cela serait supportable, si l'auteur avait su prendre notre esprit par la finesse de l'analyse psychologique, toucher notre cœur par la peinture vivante d'émotions véritables. A défaut d'une

¹ S. 4, 36, 52, 67.

² S. 25, 48, 72.

³ S. 47, 66.

⁴ S. 22, 30, 33, 34, 58, 85, 93.

science si subtile, pour varier son sujet, il fait appel à toutes les ressources de l'imagination, à tous les artifices du style.

La nature est ici d'un précieux secours, et le poète en tire de très heureux effets. Je ne dis rien de cette poésie « picturale » qui donne en parure à la bien-aimée tout ce que la nature a de plus rare et de plus beau : j'en fais pour ma part assez bon marché. L'or, l'argent, le cinabre, l'albâtre, le porphyre, le marbre, le cristal, l'ivoire, le corail, les perles, les lys, les œillets et les roses, tiennent trop de place dans l'*Olive*, et l'auteur, qui s'inspire de Pétrarque ¹, a le grand tort d'exagérer l'imitation de son modèle. Mais il y a mieux que cela : le poète a déjà l'art d'associer la nature aux divers sentiments de son âme : il sait nous décrire avec force ce douloureux contraste si fréquent entre la nature en fête et l'homme en deuil (s. 45) ; il sait opposer au cœur d'Olive, rebelle à l'amour, l'amour universel des choses dans l'ivresse du printemps (s. 89) ; il sait, en une heure de sombre désespoir, faire entendre un appel pathétique, pour que la nature ait pitié de lui, puisque sa dame est sans pitié ² (s. 54). Dans l'œuvre entière de du Bellay, on trouverait, je crois, peu de sonnets d'un sentiment plus délicat que celui-ci :

Seul et pensif par la deserte plaine
 Resvant au bien qui me fait doloireux,
 Les longs baisers des collombs amoureux
 Par leur plaisir firent croître ma peine.

Heureux oiseaux, que vostre vie est pleine
 De grand'douceur ! ô baisers savoureux !
 O moy deux fois et trois fois malheureux,
 Qui n'ay plaisir que d'esperance vaine !

¹ *Canzoniere*, s. 101, 124, 184.

² Dans la note purement pittoresque, v. le s. 83, « la première des *belles matineuses* », dit M. Faguet (p. 298).

Voyant encor' sur les bords de mon fleuve
 Du sep lascif les longs embrassements,
 De mes vieulx maulx je fy' nouvelle epreuve.

Suis-je donc veuf de mes sacrez rameaux ?

O vigne heureuse ! heureux enlacements !

O bord heureux ! ô bien heureux ormeaux !¹ (S. 84).

La mythologie ne l'a pas, à beaucoup près, aussi bien inspiré que la nature. Pétrarque en avait usé très rarement. C'était sagesse. Mais on ne pouvait pas attendre d'un élève de Dorat la même discrétion. Les fictions mythologiques gâtent la plupart des sonnets de l'*Olive*. Les Naiades de la Loire, les amours de Vénus et de Mars, les songes de la porte d'ivoire, la légende d'Endymion et de Diane, de Tithon et d'Aurore, la nymphe Écho, la rose teinte du sang d'Adonis, le supplice d'Encélade sous l'Étna, de Prométhée sur le Caucase, la descente d'Orphée aux enfers, le chant des Sirènes, Actéon dévoré par ses chiens, Zéphire et Flore, les Harpyes, Jupiter pénétrant en pluie d'or dans la tour d'airain de Danaé, la chute d'Icare, etc., paraissent tour à tour dans les vers du poète, quelquefois sous la forme de simples et rapides allusions, mais pour y faire presque toujours un effet déplorable². Il est même des cas où le souvenir fabuleux a tout juste la clarté d'une énigme : ainsi dans le s. 90, où du Bellay résume la légende d'Esculape, et pourquoi ? Pour en tirer cette conclusion : nouvel Esculape, je suis la victime de celle que j'ai ravie à l'enfer et que j'ai faite compagne des dieux !

Prodigue d'ornements poétiques, du Bellay met à contri-

¹ Cf. Ovide, *Amor.* II, xvi, 41-42 :

Ulmus amat vitem, vitis non deserit ulmum :
 Separar a domina cur ego saepe mea ?

² S. 3, 9, 14, 16, 24, 45, 51, 59, 80, 82, 86, 87, 99, 102, 115.

bution d'autres choses encore que la mythologie. Qui voudra voir comme il mêle aux passions amoureuses les abstractions philosophiques, lira le s. 64¹. Les arts aussi paient au poète leur quote part². La chasse et la guerre lui donnent des images³ : les beautés d'Olive sont « les haims, les appaz, l'amorse, les traicts, les rez » qui l'ont captivé (s. 65) ; quant à sa foi d'amant, c'est une forteresse qui n'a pas besoin

De fossé creuse ou de tour bien murée. (S. 39).

La navigation, dans l'*Olive*, joue de même un rôle important⁴ : plusieurs fois le poète se compare au marin en détresse dont le navire est ballotté sur la mer orageuse, et qui n'est sauvé du naufrage que par la soudaine apparition d'une étoile bienfaisante (s. 11 et 41). Cette étoile, c'est Olive. Car du Bellay, qui fait grand usage de l'astrologie, ne laisse échapper aucune occasion de transformer les yeux d'Olive en deux astres resplendissants⁵. Des yeux qui sont des astres ! On sait si ce goût a duré longtemps⁶.

Par ce qui précède, on peut voir où du Bellay puise ses *comparaisons* et ses *métaphores*. Les principales figures de rhétorique se donnent à leur suite rendez-vous dans l'*Olive*. Cueillons-en quelques-unes au hasard :

¹ Allusion aux théories du *Timée*.

² S. 49, 74.

³ S. 65, 82, 83. — S. 34, 39, 56.

⁴ S. 11, 41, 80, 98.

⁵ S. 2, 11, 12, 17, 24, 27, 31, 44, 58, 71, 91, 98.

⁶ Vieilleville se plaint déjà, vers 1550, de ce mauvais goût : « Il ne suffit pas aux poètes de tirer, pour les beautés, leurs comparaisons des choses terrestres, comme de lys, roses, œillets et toutes autres fleurs, semblablement du corail, albâtre, yvoire, perles et autres pierres de prix ; mais les vont crocheter jusques aux cieux, attaquant le soleil et ses rayons, l'argentine rondeur de la lune, l'estincellement des estoilles ». *Mémoires*, III, 7. Cité par Bourciez, p. 404.

Des *allégories* : — le cœur du poète, qu'Amour avait fait occuper par l'Espérance « et sa bande blanche », est investi par la Crainte « à la noire séquelle », qui le foudroie « du canon de rigueur » (s. 56).

Des *périphrases* : — Homère est « celui
Par qui Achille est encor' aujourd'hui
Contre les Grecz pour s'amyé obstiné. » (S. 20).

Les roses sont dites « les fleurs du sang ancoreux nées » (s. 45)¹.

Des *hyperboles* : — Phébus tout honteux cache ses cheveux quand il voit ceux d'Olive (s. 17). La Loire se grossit des ruisseaux de larmes du poète (s. 95).

Des *antithèses* : — « Pasle, dessoubz l'arbre pasle etendu » (s. 45). « L'heureux object qui m'a faict malheureux » (s. 61). « Sus, chaux soupirs, allez à ce froid cœur » (s. 67). « De mon amer la tant douce racine » (s. 77). — Plusieurs fois, l'antithèse, au lieu d'être restreinte aux bornes d'un seul vers, s'étend au sonnet tout entier². C'est alors, d'un bout à l'autre, comme un cliquetis d'idées et de mots.

On peut aller très loin dans cette voie. L'abus des figures, surtout de l'antithèse, conduit vite au raffinement. La subtilité du langage, la recherche de l'expression, le goût des traits brillants, plus ingénieux que naturels, se rencontrent presque à toutes les pages de l'*Olive*. Il n'est pas jusqu'aux jeux de mots, si fâcheux déjà chez Pétrarque, que du Bellay n'ait cultivés avec un plaisir évident. L'identification d'Olive avec l'olivier finit par être une obsession : le poète y revient jusqu'à dix-sept fois³ !

¹ Cf. les périphrases pour désigner le soir et le matin (s. 27), le printemps et l'hiver (s. 31).

² S. 26, 28, 47, 93, 110.

³ S. 1, 4, 45, 49, 61, 62, 69, 72, 76, 77, 83, 93, 98, 103, 104, 105, 115.

Ce que j'ai cité de l'*Olive* est plutôt à son avantage. Le lecteur aurait du recueil une idée inexacte et fausse, s'il croyait qu'on y trouve beaucoup de sonnets pareils à ceux qu'il a lus plus haut. Pour être juste, il faut donner un échantillon du mauvais goût qui s'y rencontre. Écoutez ce sonnet :

Je ne croy point, veu le dueil que je meine
 Pour l'apre ardeur d'une flamme subtile,
 Que mon œil feust en larmes si fertile,
 Si n'eusse au chef d'eau vive une fonteine.
 Larmes ne sont, qu'avecq' si large vene
 Hors de mes yeux maintenant je distile :
 Tout pleur seroit à finir inutile
 Mon dueil, qui n'est qu'au meillieu de sa peine.
 L'humeur vitale en soy toute reduite
 Devant mon feu craintive prent la fuyte
 Par le sentier qui meine droiet aux yeux.
 C'est cete ardeur, dont mon ame ravie
 Fuyra bien tost la lumiere des cieux,
 Tirant à soy et ma peine et ma vie. (S. 25).

Admirez, je vous prie, cet œil fertile en larmes, cette fontaine d'eau vive logée dans la tête, cette humeur vitale du poète qui fuit craintive devant son feu, cette âme qui tire à soi sa peine et sa vie ! Madelon et Cathos, Armande et Bélise, se fussent pâmées d'aise à la lecture de ces jolies choses. Qui donc a dit que la préciosité datait du grand siècle ?

VI

La perle de l'*Olive*, c'est le beau sonnet sur l'*Idée*. M. Bourciez ¹ a montré tout ce qui le sépare du gracieux

¹ *Op. cit.*, liv. I, chap. iv, p. 107 sqq.

rondeau de Marot sur l'amour au bon vieux temps. C'est bien, en effet, une nouvelle conception de l'amour qui s'exprime en ces vers admirables. Le culte du poète pour Olive, pour la femme en qui s'incarne toute beauté, est vraiment autre chose qu'une passion terrestre : c'est un amour tout idéal, mystérieux inspirateur des plus nobles pensers, des plus sublimes vertus, par les degrés duquel l'âme s'élève jusqu'à la contemplation du bien suprême. Emprisonnée ici-bas, elle aspire à sortir du séjour ténébreux, à briser tous les liens qui l'attachent à la terre, pour s'envoler d'un coup d'aile vers un monde éclatant de lumière, et pour goûter, dans son éternelle essence, le pur amour au sein de la beauté divine. Ce rêve tout céleste, le poète le soupire vaguement en plusieurs endroits de son œuvre¹ ; l'expression définitive s'en trouve dans le sonnet 113 :

Si nostre vie est moins qu'une journée
 En l'éternel, si l'an qui fait le tour
 Chasse noz jours sans espoir de retour,
 Si perissable est toute chose née,

Que songes-tu, mon ame emprisonnée ?
 Pourquoi te plaist l'obscur de nostre jour,
 Si pour voler en un plus eler sejour,
 Tu as au dos l'aele bien empanée ?

La est le bien que tout esprit desire,
 La, le repos ou tout le monde aspire,
 La est l'amour, la, le plaisir encore.

La, ô mon ame, au plus hault ciel guidée,
 Tu y pourras reconnoistre l'Idée
 De la beauté, qu'en ce monde j'adore.

Dans cette *idée* de la beauté, rayonnant au plus haut du ciel, archétype indestructible de la femme aimée ici-bas, qui

¹ S. 46, 58, 63, 112.

n'a reconnu l'esprit de Platon ? La théorie platonicienne de l'amour revit ici tout entière. Héritier d'Héroët et de Scève, du Bellay la formule à nouveau, mais avec plus d'éclat que ses deux précurseurs, sa pensée étant plus condensée, et par là d'autant plus nette et forte.

On a souvent fait ressortir l'idéalisme platonicien contenu dans l'*Olive* ; mais ce qu'on n'a pas dit, c'est qu'il s'allie aux dogmes chrétiens. Le s. 112 assimile le Prévoyant, qui choisit les âmes les plus belles pour s'en faire une escorte à travers l'empyrée, au cours de son voyage dans le clos des Idées, — au Juste qui choisit ses élus. « les réanime en leur première vie », et les rend presque égaux à son Fils¹. Les sonnets qui précèdent² sont vraiment pénétrés du souffle religieux. Le cas est assez rare chez les poètes paganisants du xvi^e siècle pour mériter qu'on le signale. Je sais bien que c'était l'habitude, chez les Pétrarquistes Italiens, après avoir chanté leurs amours, de confesser en quelques sonnets leurs erreurs et leur repentir³. Pétrarque avait donné l'exemple⁴ : tous ses disciples l'avaient suivi. Mais si du Bellay n'a fait ces sonnets que par esprit d'imitation et pour obéir à la mode, il faut avouer qu'il s'est surpassé : car on y sent plus d'émotion que dans la plupart de ses vers d'amour. Ses élévations religieuses, ses amers regrets des larmes versées pour un objet profane, ses élans vers Dieu pour implorer le pardon qui efface et la grâce qui console, ne manquent ni de grandeur ni de poésie⁵. Les sonnets repentants de l'*Olive* ne sont pas indignes de Pétrarque.

¹ Il est étrange que du Bellay applique à Dieu le Père l'épithète de *Juste* qu'on applique toujours au Fils.

² S. 107-111.

³ Ginguéné, *Hist. litt. d'Italie*, IX, 394-395.

⁴ *Canzoniere*, s. 315, 316, 317.

⁵ A titre de curiosité, le lecteur rapprochera du sonnet 111 de l'*Olive*, sur le vendredi saint, le rondeau 31 de Marot (édit. P. Jannet, II, 144).

Du Bellay, dans l'*Olive*, avait fait de l'amour une religion. Deux ans plus tard, il reprit cette idée en l'épurant encore, et, toujours inspiré par le platonisme, il composa les *XIII Sonnets de l'honneste Amour*¹. Dans le premier de ces sonnets, il indiquait la pensée directrice de son œuvre : Amour l'avait sacré prêtre de son HONNEUR, pour chanter les hymnes de sa gloire. Notez ce mot HONNEUR, en lettres capitales : il résume à lui seul le sujet. C'est de l'amour *honnête* que l'auteur va traiter, de l'amour éthéré, de l'amour idéal. Ces treize sonnets ne sont qu'une suite du sonnet 113 de l'*Olive*. Ce qui domine en tous, c'est l'idée platonicienne que l'amour spirituel est supérieur à l'amour corporel, comme la beauté de l'esprit est supérieure à la beauté du corps. Refaisant le portrait de sa dame au moyen des images « picturales » si fréquentes dans l'*Olive*, ce n'est pas ces attraits, lui dit-il,

C'est cet esprit, rare present des cieux,
Dont la beauté de cent graces pourvue
Perce mon ame, et mon cœur, et mes yeux. (S. 2).

Il n'est parlé que là des beautés de la dame. Quant aux souffrances de l'amant, il n'en est plus question. Le pétrarquisme a disparu : c'est le triomphe du platonisme le plus subtil² :

Rien de mortel ma langue plus ne sonne,

s'écrie du Bellay (s. 10), et, dans tous ses sonnets, il redit le chaste et pur désir de la Beauté céleste, idéale et parfaite³.

¹ Marty-Laveaux, II, 60-66. — Ces sonnets ont paru dans le recueil de 1552, dont je parlerai plus loin (chap. x).

² J'ai déjà dit (p. 79, n. 1) que pour les vrais Platoniciens, le pur amour est exempt de souffrance. V. au 3^e liv. de la *Parfaicte Amye* d'Héroët (édit. de 1543, p. 38) une curieuse satire du pétrarquisme.

³ V. notamment les s. 4, 7, 10.

Il le redit en général de la manière la plus entortillée, la plus alambiquée, la plus quintessenciée¹. Quiconque aura le courage d'affronter jusqu'au bout la lecture de ces treize sonnets, ne sera pas d'un autre avis que nous. D'où peut venir, chez un auteur le plus souvent facile et clair, cette recherche du prétentieux et de l'obscur ? — De l'influence de Pontus de Tyard.

Pontus avait publié, quelques mois après la première édition de l'*Olive*, en 1549, ses *Erreurs Amoureuses*. Puis en 1551, il en avait donné la *Continuation*, en même temps qu'une traduction du traité de Léon Hébrieu sur l'Amour². On sait en quel galimatias, sous prétexte d'échapper au vulgaire, il avait exprimé ses conceptions platoniciennes. Du Bellay se sentit dépassé. Dans un désir d'émulation, il voulut montrer qu'il était capable de faire aussi bien³. De là les *Sonnets de l'honneste Amour*. On n'y saurait nier une imitation de Pontus de Tyard. Quelques exemples suffiront.

Mon cœur, disait du Bellay dans le s. 4,

Boit à longs traicts *l'aigre-doulce poison*,
Qui tous mes sens heureusement enchante.

Je lis chez Pontus de Tyard :

C'est donq d'Amour *la poison aigre-douce*⁴.

Au s. 12, du Bellay s'exprime en ces termes :

La docte main, dont *Minerve* eust appris,
Main, dont l'yvoire en cinq perles s'allonge...

¹ Les s. 1, 4, 5, 9, 11, sont même à peu près inintelligibles.

² Sur cet ouvrage, v. Bourciez, *op. cit.*, p. 120-121.

³ Son admiration pour P. de Tyard est attestée par ce passage de l'épître-préface de 1552 : « Quand aux œuvres de mon invention, je ne les estimoi^t dignes de se montrer au jour, pour comparoistre devant ces divins esprits Tholozains, Masconnois, et autres... » (I, 338). Pontus de Tyard était de Bissy-sur-Fley, en Mâconnais.

⁴ Liv. II, s. 2, p. 68.

Ce qui rappelle étrangement ce quatrain de Pontus :

En ta prison (bien-heureux gan) conserve
La docte main, la main blanche et polie :
Main, qui pourroit endoctriner Talie.
 Voire venger Aracné de *Minerve* ¹.

Les *Sonnets de l'honneste Amour* se terminent (s. 13) par cette dédicace à sa dame :

J'appen' ce vœu à l'immortalité,
Devant les pieds de vostre image sainete.

L'année précédente (1551), Tyard avait précisément commencé sa *Continuation des Erreurs Amoureuses* par une dédicace du même genre :

J'appen. et voïe en toute humilité
 Ce, que je puis de *l'immortalité*,
Aux sacrez piedz de cette sainte image ².

J'ajoute que des expressions comme celles-ci : *je peins au tableau de Mémoire votre beauté*, — *la céleste Androgynne de nos cœurs*, — *l'alambic de vos perfections*, — *l'esprit de la flamme des cieux*, — *les mains du Moteur souverain*, — *la sphère de ma vie*, — *le centre où tend le rond de mes esprits*, — etc., sont tout à fait dans le goût de Pontus de Tyard.

Tout cela, certes, est très médiocre, et si j'ai cru devoir y insister, c'est qu'il est curieux de voir du Bellay se précipiter à la suite de Pontus de Tyard, s'efforcer, au risque de gâter ses dons naturels, de reproduire sa manière amphigourique et prétentieuse, et cela, par horreur du vulgaire, pour

¹ Liv. II, s. 31, p. 94.

² P. 7 de l'édit. Marty-Laveaux. — Le s. 2 de du Bellay n'est qu'une réduction du *Chant à son Leut* inséré par Pontus p. 34 de sa *Continuation* (Marty-Laveaux, p. 126-127). — Ce vers du s. 12 : *Le tout-divin de vostre Pasithée*, est une allusion à P. de Tyard, dont *Pasithée* était la dame.

rendre la poésie inaccessible au commun des mortels. Rien ne montre mieux combien Joachim, empêtré dans les théories d'école, était à court de sentiments vrais : ne sachant que dire par lui-même, sans idées personnelles nettement arrêtées, il subissait les influences les plus contraires à son génie, jusqu'au jour où, fatigué de ce rôle d'emprunt, il jeta le masque et se mit à bafouer l'objet de son premier culte.

VII

L'Olive, les *Erreurs Amoureuses*, très goûtées du public savant, avaient déterminé tout un courant de poésie pétrarquiste. Après Joachim et Pontus, Ronsard avait chanté Cassandre, Baïf avait chanté Méline (1552). Et voici qu'une légion de poètes, emboîtant le pas à leur tour, célébrait à l'envi des maîtresses imaginaires qui se présentaient invariablement comme des types achevés de beauté, des modèles accomplis de vertu. La Sainte de Guillaume des Autelz, la Castianire d'Olivier de Magny, l'Admirée de Jacques Tahureau, la Diane d'Étienne Jodelle, la Claire de Louis le Caron, l'Olympe de Jacques Grévin, l'Amalthée de Claude de Buttet, combien d'autres encore ! étaient à tour de rôle la femme unique qui réunit en elle toutes les perfections. C'était par la France une marée montante de sonnets, un débordement inouï de pétrarquisme¹.

Du Bellay ne tarda pas à comprendre le danger. Il était homme de goût ; et d'ailleurs il y avait en lui, comme en Ronsard, comme en Baïf, sinon un fonds gaulois, du moins je ne sais quoi de sensuel qui s'accommodait mal de toute mièvrerie. Pas plus qu'en amour il n'avait horreur des réalités, il n'avait en littérature le dédain du mot propre et parfois

¹ Cf. Piétri, *op. cit.*, p. 262 sqq.

un peu cru. Dès 1549, il publiait contre une duchesse, dont il avait à se plaindre, une diatribe très violente, que n'explique peut-être pas seul le désir d'imiter Horace ou Propertius¹. En tout cas, sincère ou non, l'*Auterotique de la vieille et de la jeune amie*² était un singulier pendant aux cinquante sonnets de l'*Olive*, et l'on pouvait s'étonner de trouver sous la plume d'un disciple de Pétrarque des propos dignes plutôt d'un Marot ou d'un Regnier. Il n'est donc pas bien surprenant que du Bellay, dont l'humeur fut toujours très mobile, ait fini par se dégoûter du pétrarquisme intempérant qui sévissait autour de lui. Reniant son passé, le panégyriste des amours idéales écrivit « à une Dame », en 1553, une amusante et spirituelle palinodie, qui compte parmi ses meilleures pièces³.

Rien de plus piquant que cette satire de l'*Olive* par l'auteur de l'*Olive*. Du Bellay débute par une profession de foi très nettement anti-pétrarquiste :

J'ay oublié l'art de Petrarquizer⁴.
 Je veulx d'Amour franchement deviser,
 Sans vous flatter, et sans me deguizer :
 Ceulx qui font tant de plaintes,
 N'ont pas le quart d'une vraye amitié,
 Et n'ont pas tant de peine la moitié,
 Comme leurs yeux, pour vous faire pitié,
 Jettent de larmes feintes,

Puis il se moque avec esprit de tous les défauts de l'école, en passant en revue le programme du parfait pétrarquiste.

¹ Horace, *Epod.* viii et xii ; Propertius, *Eleg.* IV, v, *Lena Acanthis*.

² Marty-Laveaux, I, 169-174.

³ Cette pièce a paru pour la première fois dans la seconde édition du *Recueil de Poésie*, Paris, Cavellat, 1553, p. 68-77. Du Bellay l'a reprise et retouchée, pour la faire entrer dans les *Jeux Rustiques* (1558), sous ce titre nouveau : *Contre les Pétrarquistes*. — Marty-Laveaux, II, 331-338.

⁴ Brantôme s'est fait le plagiaire impudent de cette pièce dans un sonnet à Talard, édit. Lalanne, X, 432.

C'est d'abord les fades langueurs, l'artifice des flammes dévorantes et des larmes intarissables :

Ce n'est que feu de leurs froides chaleurs,
 Ce n'est qu'horreur de leurs feintes douleurs,
 Ce n'est encor de leurs soupirs et pleurs,
 Que vents, pluie, et orages :
 Et bref, ce n'est à ouïr leurs chansons,
 De leurs amours, que flammes et glaçons,
 Flesches, liens, et mille autres façons
 De semblables outrages.

Ce sont ensuite les métaphores monotones et banales, tirées de la nature :

De voz beautez, ce n'est que tout fin or,
 Perles, crystal, marbre, et ivoyre encor,
 Et tout l'honneur de l'Indique thresor,
 Fleurs, lis, œillets, et roses :
 De voz douceurs ce n'est que suere et miel,
 De voz rigueurs n'est qu'aloës et fiel,
 De voz esprits, c'est tout ce que le ciel
 Tient de graces encloses.

Ce sont encore les descriptions de la nature associée au désespoir des amoureux :

Il n'y a roc, qui n'entende leur voix :
 Leurs piteux cris ont faict cent mille fois
 Pleurer les monts, les plaines, et les bois,
 Les antres et fonteines :
 Bref, il n'y a ny solitaires lieux,
 Ny lieux hantez, voyre mesmes les cicux,
 Qui çà et là ne monstrent à leurs yeux
 L'image de leurs peines.

Puis c'est l'emploi douteux des vieilles fables mythologiques, cette bizarre introduction de Tantale et de Prométhée, de

Protée et d'Hercule dans les choses d'amour. C'est enfin le jargon philosophique, toute la métaphysique idéaliste, tout le platonisme effréné, que du Bellay lui-même avait tant pratiqué :

Quelque autre encor' la terre dedaignant
 Va du tiers ciel les secrets enseignant.
 Et de l'Amour, où il se va baignant,
 Tire une quinte essence :
 Mais quant à moy, qui plus terrestre suis,
 Et n'ayme rien, que ce qu'aymer je puis,
 Le plus subtil, qu'en amour je poursuis,
 S'appelle jouissance.

Le dernier mot est quelque peu brutal. Mais cette fois nous avons la vraie pensée du poète. Revenant aux idées de Marot, il rappelle que « noz bons ayeulx » ne concevaient pas l'amour autrement, et que, pour en parler, ils n'avaient nul besoin de Pétrarque. Puis, s'adressant à sa dame, il lui conseille de profiter de sa jeunesse :

Et qu'ainsi soit, quand les hyvers nuisans
 Auront seiché la fleur de voz beaux ans,
 Ridé ce marbre, esteinct ces feuz luisans,
 Quand vous voirez encore
 Ces cheveux d'or en argent se changer,
 De ce beau sein l'yvoire s'allonger,
 Ces lis fanir, et de vous s'estranger
 Ce beau teinet de l'Aurore,
 Qui pensez vous, qui vous aille chercher,
 Qui vous adore, ou qui daigne toucher
 Ce corps divin, que vous tenez tant cher ?
 Vostre beauté passée
 Ressemblera un jardin à noz yeux
 Riant naguere aux hommes et aux Dieux.
 Ores faschant de son regard les cieux,
 Et l'humaine pensée.

N'attendez donq' que la grand' faux du Temps
 Moissonne ainsi la fleur de voz printemps,
 Qui rend les Dieux et les hommes contents :
 Les ans, qui peu sejourment,
 Ne laissent rien, que regrets et souspirs,
 Et empennez de noz meilleurs desirs,
 Avecques eux emportent noz plaisirs,
 Qui jamais ne retournent.

Tout ce passage est fort joli ; mais que nous voilà donc loin de Pétrarque ! Aux chastes rêves du chantre de Laure s'est substituée la facile et voluptueuse morale de l'amant de Lydie : l'épicurisme a détrôné l'idéalisme.

J'allais oublier la flèche du Parthe. A la fin de sa pièce, « par un dernier trait de satire où s'exprime mieux que partout ailleurs son dédain ¹ », du Bellay déclare que, si l'on y tient, il pétrarquise tant qu'on voudra, la chose est aisée :

Si toutefois Petrarque vous plaist mieux,
 Je reprendray mon chant melodieux.
 Et voleray jusqu'au sejour des Dieux
 D'une aile mieux guidée :
 Là dans le sein de leurs divinitez
 Je choisiray cent mille nouveantez,
 Dont je peindray voz plus grandes beautez
 Sur la plus belle Idée.

Qu'on relise maintenant le sonnet 113 de l'*Olive* : on pourra mesurer combien fut profond le revirement. La pièce de 1553 est la cinglaute parodie du sonnet de 1550 ².

¹ Fagnet, *Seizième siècle*, p. 303.

² On rapprochera de la satire contre les Pétrarquistes, outre un passage d'Héroët ci-dessus mentionné (p. 191, n. 2), une pièce de Saint-Gelays *A une mal contente* (édit. Blanchemain, I, 196), qui se rencontre aussi dans les œuvres de Marot (édit. P. Jannet, II, 38), — ainsi qu'une chanson de Jodelle (édit. Marty-Laveaux, II, 49).

Qu'importe, après cela, que du Bellay, par une de ces contradictions dont on trouve tant d'exemples dans son œuvre, ait fait, sur la fin de sa vie, un retour vers le pétrarquisme, et qu'il ait de nouveau, dans le style de l'*Olive*, composé des *Amours* ¹? L'essentiel, c'est qu'il ait, en présence du fléau grandissant, dénoncé le péril, essayé de le conjurer, sauvé par son intervention le naturel et le bon goût.

Le discrédit jeté par du Bellay lui-même sur la poésie pétrarquiste ne doit pas, cependant, nous rendre injustes pour l'*Olive*. Certes, l'œuvre est faible et ne répond guère, il faut l'avouer, aux magnifiques ambitions de la *Deffence*. Elle est tendue, pénible, obscure en maint endroit : elle sent l'huile. Elle a surtout ce défaut capital de manquer de sincérité. Pétrarque avait traduit en vers émus un amour véritable, qui l'avait conquis tout entier et dont il avait longuement souffert. L'amour du chantre d'Olive n'est point de ces fortes passions qui remuent jusqu'au fond de l'être : c'est une fiction de l'esprit, non une réalité du cœur. « J'ai fait en ma vie, disait Th. Gautier, quelques vers amoureux, ou du moins qui avaient la prétention d'être tels. Je viens d'en relire une partie. Le sentiment de l'amour moderne y manque absolument. Il n'y est parlé que de l'or ou de l'ébène des cheveux, de la finesse miraculeuse de la peau, de la rondeur du bras, de la petitesse des pieds et de la forme délicate de la main. C'est un éclat sans chaleur et une sonorité sans vibration ². » Combien ces paroles seraient plus vraies encore, appliquées aux sonnets amoureux du poète angevin ! C'est leur plus grand défaut de n'être pas vécus. Du Bellay sans

¹ Marty-Laveaux, II, 120-134. — Les *Amours*, qui se composent de 29 sonnets, n'ont paru que bien après la mort de du Bellay, par les soins d'Aubert, en 1569. Il résulte du s. 9 qu'ils ont été composés dans le courant de 1559. Rien d'ailleurs qui les distingue essentiellement de l'*Olive*.

² Th. Gautier, *Mlle de Maupin*, IX. — Cité par Piéri, p. 262.

doute le sentait lui-même, lorsqu'il disait plus tard à son ami Magny :

Croy moy, Magny, et je le sçay
 Pource que j'en ay fait l'essay,
 Mal volontiers chante la bouche
 De l'amour qui au cueur ne touche. (II, 327).

Mais ce jugement une fois porté sur l'exacte valeur de *l'Olive*, on ne saurait méconnaître son influence dans l'histoire générale de la poésie française. Une conception toute nouvelle de la beauté de la femme et de la sainteté de l'amour, voilà le plus clair bienfait que nous devons au pétrarquisme : et cette conception, inconnue de Marot, qui faisait de l'amour un plaisir et de la femme son instrument si du Bellay ne fut pas le premier à l'avoir, il l'eut du moins un des premiers. C'est trop peu dire : il fut le premier à la formuler avec précision et noblesse. Sainte-Beuve¹ a noté qu'on entend déjà dans *l'Olive* comme un accent précurseur de cette haute et pure poésie qui ne s'est pleinement révélée que trois cents ans plus tard dans les *Méditations* : « On y ressentait, écrit-il, un écho distinct et non douteux, qui va de Pétrarque à Lamartine². » Des tercets du sonnet sur *l'Idée* :

La est le bien que tout esprit desire,
 La, le repos ou tout le monde aspire,
 La est l'amour, la, le plaisir encore.
 La, ô mon ame, au plus hault ciel guidée,
 Tu y pourras reconnoistre l'Idée
 De la beauté, qu'en ce monde j'adore.

¹ Ou plutôt M. Reinhold Dezeimeris, un savant lettré de Bordeaux, qui fut plus d'une fois utile à Sainte-Beuve. V. *Correspondance de Sainte-Beuve*, édit. C. Lévy, 1878, t. I, p. 227, n. 2.

² *Nouveaux Lundis*, XIII, 325.

il rapproche la strophe sublime de l'*Isolement* :

Là, je m'enivrerais à la source où j'aspire ;
Là, je retrouverais et l'espoir et l'amour.
Et ce bien idéal que toute âme désire,
Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour¹ !

Ce n'est pas un mince honneur pour du Bellay d'avoir ainsi donné les premières notes d'un thème qui devait résonner dans toute sa beauté sur la lyre harmonieuse de Lamartine.

¹ *Premières Méditations Poétiques*, I.

CHAPITRE VII

LES « VERS LYRIQUES »

1549

- I. — Les odes de 1549. — Le rôle de du Bellay dans l'invention de l'ode.
- II. — Les odes philosophiques et morales.
- III. — Les odes descriptives et mythologiques.
- IV. — Les odes intimes et personnelles.
- V. — Valeur des odes. — Du Bellay rebelle au pindarisme.

I

La première édition de l'*Olive* (1549) était accompagnée, sous le nom de *Vers Lyriques*, d'un recueil de treize odes¹. Après l'influence italienne, c'était la part de l'influence antique. Le disciple de Pétrarque se transformait en un disciple

¹ Marty-Laveaux, I, 175-206.

d'Horace et réalisait pour son compte ce précepte de la *Deffence* : « Chante moy ces Odes, incongnues encor' de la Muse francoyse, d'un luc bien accordé au son de la lyre greque et romaine » (p. 114).

Du Bellay a contribué par ses *Vers Lyriques* à l'introduction de l'ode en France, comme par son *Olive* à celle du sonnet. Mais ici toutefois son rôle est moins saillant. J'ai déjà tenté de le définir ¹, en montrant que Ronsard était vraiment, comme il l'a toujours prétendu, le premier inventeur de l'ode, dans le sens très précis, très spécial, où la Pléiade entend ce mot ; qu'il s'était ouvert de son invention à Peletier, dans une rencontre au Mans, en 1543 ; que Peletier à son tour, en 1546, l'avait transmise à du Bellay ; que, si Peletier et du Bellay, l'un en 1547, l'autre en 1549, avaient devancé dans la publication le véritable initiateur, cela tenait uniquement à l'excès de prudence de Ronsard, à des scrupules d'artiste, que du Bellay jugeait exagérés, mais qu'il n'avait pu réussir à vaincre, — ce qui même avait amené entre les deux amis une brouille passagère, dont Binet avait, à mon sens, dénaturé complètement et l'origine et la portée. Si du Bellay marcha de l'avant, c'est que Ronsard, toujours timide et circonspect, n'osa pas se lancer du premier coup dans la mêlée. J'ajoute qu'il est heureux pour notre poète qu'il ait ainsi pris les devants. Publiées en 1549, alors qu'il n'existait rien de ce genre que les essais de Peletier, ses odes pouvaient encore briller de quelque éclat. Elles auraient paru bien ternes et bien pâles, un an plus tard, après la trainée fulgurante laissée dans le ciel poétique par le passage du Vendômois.

¹ *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 janv. 1899, p. 21 : « L'invention de l'Ode et le différend de Ronsard et de du Bellay ».

II

Les treize odes de 1549 répondent assez bien à la conception du genre telle que l'exprime la *Deffence* : c'est une application honnête et consciencieuse, encore que partielle, du programme qu'elle formule¹. On peut les diviser en trois groupes : les odes philosophiques et morales, les odes descriptives et mythologiques, les odes intimes et personnelles. Mais cette division n'est pas tellement tranchée que certaines odes ne puissent à la rigueur se rattacher à deux groupes à la fois.

Rien ne montre mieux combien est grande chez du Bellay l'indigence des idées, que les odes roulant sur des thèmes philosophiques et moraux. Incapable de penser par lui-même, le poète est réduit à copier les pensées des anciens.

Il veut traiter *Des miseres et fortunes humaines* (I, 178). Comment s'y prendra-t-il ? — D'une façon très simple. Une idée générale : nous mourons tous. Développement : les uns sont tués à la guerre ; les autres s'empoisonnent ; d'autres se noient ; d'autres se poignent ; d'autres meurent en naissant. Ornaments poétiques : le fouet de Bellone, les mains de la Parque, Mercure psychopompe, la barque de Charon, le tribunal de Minos. Et voilà six strophes sur douze de remplies ! — Mais le reste ? — Encore plus simple. Écoutez :

Le chemin est large et facile
 Pour descendre en l'obscur sejour.
 Pluton tient de son domicile
 La porte ouverte nuit et jour.

¹ V. ci-dessus, chap. iv, § II, p. 131.

La gist l'œuvre, la gist la peine,
 Ses pas de l'Orque retirer,
 A l'étroit sentier qui nous meine
 Ou tout mortel doit aspirer.

Le nombre est petit de ceux ores,
 Qui sont les bien aymez des Dieux,
 Et ceux que la vertu encores
 Ardente a clevez aux cieus.

C'est du Virgile, et traduit mot à mot :

Facilis descensus Averno ;
 Noctes atque dies patet atri janua Ditis ;
 Sed revocare gradum superasque evadere ad auras,
 Hoc opus, hic labor est. Pauci quos aequus amavit
 Jupiter, aut ardens exivit ad aethera virtus,
 Dis geniti, potuere ¹.

Voilà ce que du Bellay appelle « convertir les anciens en sang et nourriture ». C'était bien la peine d'être si sévère pour les traducteurs ! — Ajoutons maintenant la double légende des deux tonneaux de Jupiter et de la boîte de Pandore, un souvenir d'Homère renforcé d'un souvenir d'Hésiode ² : le tour est joué ³.

Du Bellay dédie à Ronsard une ode *De l'inconstance des choses* (I, 183). C'est un sujet de rhétorique, et qu'il traite en rhétoricien. Il pose d'abord l'idée :

Nul, tant qu'il ne meure,
 Heureux ne demeure :

¹ Virgile, *Én.* VI, 126-131.

² Homère, *Il.* XXIV, 527 sqq. — Hésiode, *Œuvr. et Jours*, 94 sqq.

³ J'engage le lecteur à rapprocher de cette pièce le même sujet traité par Ronsard, *Sur les misères des hommes* (Blanchemain, II, 152). Cette ode se trouve à la suite de la 2^e édit. des *Amours*, 1553, p. 263. (Bibl. Nat. — Rés. pY^c. 125). L'avantage de Ronsard est éclatant.

car il est soumis au sort inconstant. Puis, l'idée posée, il la développe. Cette inconstance, il nous la montre partout dans la nature et dans l'histoire. La nuit fait place au jour, et l'hiver au printemps. Les âges se succèdent comme les jours et les saisons. La fuite du temps, les ruines qu'il entasse, les changements survenus à la surface du globe, les chutes de cités, les révolutions de royaumes et d'empires, tout atteste cette inconstance. Conclusion : le poète s'adresse à Ronsard : puisque le ciel est si variable en ses faveurs, lui dit-il en substance, tu as bien fait de renoncer aux ennuis de la Cour, par ambition d'un nom immortel :

Laisse aux courtizants
 Les souciz curyans :
 Ne soys curieux
 Des biens aquerir,
 Ou de l'enquerir
 Du secret des Dieux ¹.

L'ode à Christophe du Breil, *De porter les miseres et la calumnie* (I, 202), est comme une fusion des deux précédentes. L'auteur, qui décidément est à court d'idées, reprend ce qu'il a dit, et presque dans les mêmes termes, sur les divers genres de mort et sur l'inconstance du destin ². Mais il ajoute un autre point : « Rien, que vertu, ne domte la Fortune ». Il répète le *nil admirari* d'Horace :

O bienheureux qui de rien ne s'étonne !

Bienheureux qui ne craint pas la colère du ciel et reste

¹ Encore ici rapprocher une ode de Ronsard à *Anthoine Chasteigner* (édit. orig., 1550, f° 97 v°. — Blanchemain, II, 225).

² A noter p. 203 trois vers sur la mort (*D'un égal piè...*) qui sont une pure traduction d'Horace (*Carm.* I, IV, 13 ; *Pallida Mors.* 1).

inaccessible aux rumeurs du dehors ! Sur cet homme-là, la fortune n'a pas de prise, la calomnie est impuissante. Le ciel permet souvent que les pervers nuisent aux bons : ce n'est jamais que pour un temps, et la justice finit toujours par triompher.

A quoi bon insister sur tous ces lieux communs ? Le développement en est fastidieux. Non qu'ils soient par eux-mêmes incompatibles avec le lyrisme : mais ils n'offrent d'intérêt que si l'auteur les associe à des émotions personnelles, que s'il sait les rajeunir en se les appropriant. Tel n'est point le cas : chez du Bellay, ces lieux communs sont un remplissage banal. Nul accent personnel : il est trop clair que le poète, désirant faire une ode et n'ayant rien à dire, n'a vu là qu'un thème à traiter.

L'inspiration est plus heureuse dans l'ode qui célèbre *Les louanges d'Amour* (I, 180). Cette jolie pièce, que berce le rythme gracieux de l'*Acril* de Belleau, semble un écho du beau discours d'Agathon dans le *Banquet*¹. C'est un hommage au dieu d'amour, que l'auteur envisage au point de vue *philosophique* comme principe de toutes choses. Amour est le dieu tout-puissant dont le sceptre victorieux subjugué le ciel, la mer et la terre : c'est lui qui maintient l'harmonie des éléments ; c'est lui qui va donnant aux villes les lois, la police et la paix : c'est lui qui fait pousser les arbres, les plantes et les fleurs ; c'est lui qui perpétue les espèces animales ; c'est lui qui fait de la vierge une femme :

Par ce petit Dieu puissant
 Delaisant
 Le doux gyron de la mere,

¹ Du Bellay semble aussi s'être souvenu d'Ovide, qui fait de Vénus un éloge analogue (*Fast.* IV, 91 sqq.).

La vierge femme se treuve,
 Et fait preuve
 De la flamme douceamere.

 Amour est tout bon et beau.
 Son flambeau
 N'enflamme les vicieux :
 Juste est, et de simple foy.
 C'est pourquoy
 Il est tout nu et sans yeux.

Et du Bellay termine par un acte d'adoration à cet auteur de toute vie, qui donne aux rois leurs victoires, aux poètes leurs lauriers, aux dames leurs beautés ¹. Dans cet hymne à l'Amour, il a mis quelque chose qui manque à beaucoup de ses odes, une grâce légère et délicate.

III

Horace a le secret d'enfermer une idée morale dans une odelette descriptive, et d'associer aux réflexions philosophiques un frais tableau de la nature, un paysage aux tons variés, que traversent d'un pas rapide les vivantes divinités de l'antique mythologie. C'est le cadre qu'il préfère pour donner les conseils de son épicurisme, et pour redire en jolis vers la fuite du temps, l'incertitude du lendemain et la nécessité de jouir du présent ². Ce type de l'ode horatienne a beaucoup frappé la Pléiade, qui s'est attachée avec une prédilection évidente à le reproduire. Il n'est donc pas étonnant d'en retrouver plusieurs copies chez du Bellay.

¹ Rapprocher de cette ode Ronsard, *le Trophée d'Amour* (Blanchemain, IV, 131) et Baif, *les Muses* (Marty-Laveaux, II, 77-79).

² V. notamment *Carm.* I, IV ; I, IX ; II, III ; IV, VII ; IV, XII ; *Epod.* XIII.

Ce mot de *copies* n'a rien d'excessif : l'auteur s'inspire de son modèle jusqu'au plagiat. Ainsi l'ode à Dorat, *Du retour du printemps* (I, 194), n'est qu'un impudent amalgame de deux odes d'Horace, — l'ode à Sestius et l'ode à Torquatus¹, — agrémenté d'emprunts à d'autres odes. Qu'on en juge :

Or'est tens que lon se couronne	}	Nunc decet aut viridi nitidum caput impedire myrto,
De l'arbre à Venus consacré,		
Ou que sa teste on environne	}	Aut flore terrae quem ferunt solutae.
Des fleurs qui viennent de leur gré.		(I, iv, 9-10).

Qu'on donne au vent aussi	}	Nunc pede libero
C'est importan soucy,		Pulsanda tellus,
Qui tant nous fait la guerre :		
Que lon voyse sautant,		
Que lon voyse hurlant		
D'un pié libre la terre.		(I, xxxvii, 1-2).

Voicy, deja l'Été qui tonne	}	Ver proterit aestas
Chasse le peu durable Ver,		Interitura, simul
L'Été le fructueux Autonne,		Pomifer autumnus fruges effuderit, et mox
L'Autonne le frilleux Hyver :		Broma recurrit iners.
Mais les lunes volâges		Damna tamen celeres reparant coelestia lunae :
Ces celestes dommaiges		Nos, ubi decidimus
Reparent, et nous hommes,		Quo pius Aeneas, quo dives Tullus et Ancus,
Quand descendons aux lieux		Pulvis et umbra sumus.
De noz ancestres vieux,		
Umbre et poudre nous sommes.		(IV, vii, 9-16).

Pourquoy doncq' avons-nous envie	}	
Du soing qui les cœurs rongé et fend ?		
Le terme bref de notre vie	}	Vitae summa brevis spem nos vetat inchoare longam.
Long espoir nous dellent.		(I, iv, 15).
Ce que les Destinées	}	Quem fors dierum cumque dabit, lucro
Nous donnent de journées,		Appone.
Estimons que c'est gaing.		(I, ix, 14-15).
Que seais-tu si les Dieux	}	Quis scit an adiciant hodiernae crastina summae
Ottroyront à tes yeux		Tempora Di superi ?
De voir un lendemain ?		(IV, vii, 17-18).

J'en dirai presque autant de l'ode à Bergier, *Du premier jour de l'an* (I, 190), imitée en partie de l'ode à Thaliarque². Ce n'est plus un tableau du printemps, c'est une description de l'hiver que l'auteur nous présente, mais pour aboutir aux mêmes pensées : chassons le souci qui dévore, ne songeons à demain dont seuls les Dieux disposent, aimons, buvons,

¹ *Carm.* I, iv et IV, vii.

² *Carm.* I, ix.

vivons. Horace est partout là dedans. Néanmoins, la conclusion est d'une facture assez personnelle :

Je te souhaite pour t'ebatre
 Durant ceste morte saison,
 Un plaisir, voyre trois ou quatre,
 Que donne l'amyce maison :
 Bon vin en ton celier,
 Beau fen. myt sans soney,
 Un amy familier.
 Et belle amyce aussi,

Qui de son luc, qui de sa voix
 Endorme souvent tes ennuz,
 Qui de son babil quelquesfois
 Te face moins durer les nuitz,
 Au liet follastre autant
 Que ces chevres lascives,
 Lors qu'elles vont broutant
 Sur les herbeuses rives.

Cette morale épicurienne, qui consiste à noyer ses soucis dans le vin, se retrouve encore à la fin de l'ode au seigneur Rabestan. *Du jour des Bacchanales*¹ (I, 192). Mais ici les descriptions de la nature ont fait place aux fictions de la mythologie. Toujours aidé d'Horace², du Bellay consacre à Bacchus un véritable dithyrambe³. Il nous dépeint le dieu s'avancant, le front ceint de lierre, sur un char traîné par

¹ Les deux derniers vers de la pièce :
 Quelquesfois il faut faire
 Le fol pour son amy,
 sont une traduction d'Horace, *Carm.* II, vii, fin :
 ... Recepto
 Dulce mihi frirere est amico.

² *Carm.* II, xix.

³ Comparer la pièce de Ronsard, *Chant de folie à Bacchus (Bocage de* 430, f. 47 r^o. — Blanchemain, II, 470).

des tigres, tandis que de joyeux Satyres soutiennent avec peine Silène chancelant sur un âne tardif. Puis il chante ses victoires sur Orphée, sur Lycurgue, sur Penthée, sur Rhétos. Tout ce déploiement de mythologie n'est pas exempt de pédantisme : au moins, vu le sujet, peut-il se justifier.

Mais il n'en va pas toujours de même, et la mythologie, qui gâte la plupart des sonnets de l'*Olice*, ne produit pas meilleur effet dans quelques-uns des *Vers Lyriques*. On ne voit pas pourquoi, s'adressant *A une dame cruelle et inexorable* (I, 200), le poète éprouve le besoin, pour fléchir ses rigueurs, d'invoquer la légende de Diane et d'Actéon, le larcin de Prométhée, le supplice d'Encélade sous l'Étna. Insupportable et fastidieuse dans cette élégie d'amour, la mythologie est impertinente dans l'ode *A deux damoyzelles* (I, 186). Je comprends qu'il égale leurs attraits à la beauté des Charites et des Nymphes, la douceur de leur voix à la « harpe » d'Orphée. Mais je ne comprends pas qu'il leur raconte les bonnes fortunes de Jupiter, les galantes aventures d'Europe, de Lédà, de Danaé, d'Alcmène, de Callisto, d'Io, — pour les menacer du sort de ces femmes, si leur cœur est rebelle à l'amour :

Fuyez doncq' les façons cruelles
 Que Beauté couve soulbz ses esles :
 Faites à l'Amour humbles vœux
 Qu'à Jupiter ne vous otroye,
 Pour croistre (ô bienheureuse proye !)
 Le nombre des celestes feux.

Singulière façon de pousser au mariage !... Et je ne dis rien des deux strophes finales !

Le meilleur emploi qu'ait fait du Bellay des fictions mythologiques, c'est lorsqu'il chante *Les louanges d'Anjou* (I, 175). Dans ses vers, je retrouve cette conception de la nature pen-

plée de dieux, qui fait le charme souverain de certains fragments de Ronsard. L'auteur s'adresse au dieu de Loire et le prie de jeter ses regards protecteurs sur le beau pays angevin.

A qui le Ciel feut donneur
De toute grace et bonheur.

Cette terre bénie, Cérès, Bacchus l'ont jadis visitée. Les Faunes habitent ses forêts. Les Nymphes s'ébattent sur les bords de son fleuve. Les gentilles Hamadryades, et Priape, et Palès, et Flore, et le pasteur de l'Amphryse, y font volontiers leur demeure. — Un mérite s'ajoute encore à ce vivant naturalisme : c'est l'amour du coin de province, le culte du pays natal, un accent de terroir inconnu jusqu'alors :

Quand à moy, tant que ma lyre
Voudra les chansons elire
Que je luy commanderay,
Mon Anjou je chanteray.

Et le poète fait le vœu de reposer un jour, près de quelque fontaine, non loin du fleuve paternel. Dans la fin de cette ode, qui contient comme en germe le sonnet du petit Liré, je sens percer enfin cette source du vrai lyrisme, l'émotion personnelle.

IV

Elle est rare dans le recueil de 1549. Trois odes cependant en sont plus ou moins pénétrées.

Dans son *Chant du Desespéré* (I, 196), le poète a tenté un thème vraiment lyrique¹, le désespoir d'une âme qui souffre,

¹ J'ai déjà dit que les *Œuvres Poétiques* de Peletier (1547) contenaient, elles aussi, un *Chant du Desespéré* (f° 74 r°).

qui ne trouve pas de consolations dans la nature, et qui ne voit de remède à ses maux que dans la mort. Malheureusement, l'idée reste vague : le poète ne dit pas la cause de cette souffrance, et les sentiments qu'il exprime sont gâtés la plupart du temps par l'exagération et par le mauvais goût. Du Bellay sera plus touchant trois ans plus tard, lorsqu'il écrira, sous l'empire de la douleur, sa *Complainte du Desespéré*.

L'ode *Au seigneur Pierre de Ronsard* (I, 198) est une pièce intime qui dénote l'amitié véritable et la sincère admiration qu'éprouvait du Bellay pour le chef de la Pléiade. Ronsard l'ayant comblé de louanges dans quelque ode encore inédite¹, du Bellay confus répond par avance :

Amy, vole plus hautement,
Et en lieu si humble n'amuse,
Qu'à me louer, ta docte Muse.

A son tour il fait de Ronsard l'éloge le plus enthousiaste et lui prophétise, quelque sujet qu'il chante, un renom immortel. Ce qui me frappe dans cette ode, c'est la modestie de l'auteur en face de son ami, modestie peut-être excessive, mais que je crois réelle : du Bellay s'est toujours effacé devant le grand Ronsard, comme un élève devant son maître.

Contraste étrange : cet humble dévot de Ronsard montre l'orgueil le plus superbe dans son ode à Bouju², *De l'immortalité des poètes* (I, 205). Cette ode, qui clôt les *Vers Lyriques*, est le chef-d'œuvre du recueil. Le poète entonne fièrement son *exegi monumentum*. Peut-être dira-t-on que c'est bien tôt chanter victoire, et qu'il est présomptueux, pour ne rien dire

¹ Il s'agit sans nul doute de l'une des odes suivantes du recueil de 1550 : liv. I, ode 9 ; liv. I, ode 16 ; liv. III, ode 14. (Blanchemain, II, 98, 117, 214).

² Jacques Bouju (1515-1577), Angevin, maître des requêtes de la reine, poète latin et français, ami de Ronsard et de du Bellay. Sur Bouju, consulter La Croix du Maine, I, 394 ; Scév. de Sainte Marthe, *Elogia* (1606), p. 116-118, *Jacobus Bugius* ; et surtout l'intéressante notice d'Ém. Dupré-Lasale, Paris, Techener, 1883.

de plus, de se décerner dès les premiers pas l'immortalité. D'accord : mais il faut reconnaître que le sujet l'a cette fois bien inspiré, qu'il a traduit en très beaux vers son ardent amour de la gloire, et qu'en se souvenant d'Horace ¹, il a su rester lui-même :

Cetuy quiert par divers dangers
L'honneur du fer victorieux :
Cetuy la par flotz estrangers
Le soing de l'or laborieux.
L'un aux clameurs du palais s'estudie,
L'autre le vent de la faveur mandie :
Mais moy, que les Graces cherissent,
Je hay' les biens que l'on adore,
Je hay' les honneurs qui perissent,
Et le soing qui les cœurs devore :
Rien ne me plaist, fors ce qui peut deplaïre
Au jugement du rude populaire.

Les idées chères à la Pliade, le prix inestimable de l'art et l'horreur du vulgaire ignorant et grossier, s'expriment en ces vers avec une rare énergie. Le poète hardiment se fait compagnon des Dieux et couronne son front de laurier. Il entre vivant dans l'éternité :

Je ne craindray, sortant de ce beau jour.
L'epesse myt du tenebreux sejour.
De mourir ne suys en emoy
Selon la loy du sort humain,
Car la meilleure part de moy
Ne craint point la fatale main :
Craïgne la Mort, la Fortune, et l'Envie,
A qui les Dieux n'ont donné qu'une vie.

¹ *Carm.* I, 1; II, xx; III, xxx.

Arriere tout funebre chant,
 Arriere tout marbre et peinture,
 Mes cendres ne vont point cherchant
 Les vains honneurs de sepulture :
 Pour n'estre errant cent ans à l'environ
 Des tristes bords de l'avare Acheron.
 Mon nom du vil Peuple incongnu
 N'ira soubz terre inhonoré :
 Les Seurs du mont deux fois cornu
 M'ont de sepulchre decoré,
 Qui ne craint point les Aquilons puissans,
 Ny le long cours des Siecles renaissans.

Voilà de fiers accents, et que la lyre française n'avait encore jamais rendus ! Quel Marotique avait trouvé, pour redire son rêve de gloire, des vers d'un sentiment si haut, d'un souffle si égal, d'une facture si correcte et si ferme ?

V

J'ai cru devoir m'étendre un peu sur le premier recueil lyrique de du Bellay. Certes, à le prendre dans son ensemble, il est plutôt médiocre. L'imitation y tient trop de place, et même la traduction : procédé littéraire déplorable, mais surtout dans un genre qui réclame du poète la plus grande somme possible de personnalité. Néanmoins, il serait excessif de prétendre que du Bellay s'est mépris de tout point sur l'essence du lyrisme. L'émotion personnelle, on a pu s'en convaincre, n'est pas absente de ses odes : une fois au moins, elle a fait jaillir de son âme de très beaux vers, d'une grande noblesse de pensées. Mais évidemment c'est l'exception. Presque toujours, du Bellay, qui sait tourner des strophes agréables et faciles, manque de puissance et de force.

Il s'est tenu dans les sujets moyens. Ses odes n'ont rien de *pindarique*. Bien plus latin que grec, du Bellay préférerait Horace à Pindare, et, s'il admirait le lyrique thébain, il n'était nullement soucieux de le suivre :

Si je voulois suyvre Pindare,
 Qui en mille discours s'égare
 Devant que venir à son point.
 Obscur je brouillerois ceste Ode
 De cent propos : mais telle mode
 De louange ne me plaict point.
 Il me plaict de chanter ta gloire
 D'un vers, lequel se face croire
 Par sa seule simplicité :
 Sans me distiller la cervelle
 Nuit et jour, pour rendre nouvelle
 Je ne sçay quelle antiquité :
 Tirant d'une longue fable
 Un loz qui n'est veritable,
 Pour farder l'honneur de ceux
 Qui, peincts de telles louanges,
 Comme de plumes estranges,
 N'ont rien de louable en eux ¹.

Ces vers d'une ode au prince de Melphe nous livrent sa pensée touchant le pindarisme. Son goût très sûr et bien français s'accommodait mal de ces complications, comme il répugnait dans le fond aux mièvreries du pétrarquisme. L'eût-il voulu d'ailleurs, son génie trop grêle et trop court n'aurait jamais pu concevoir l'ode à Michel de L'Hospital.

Je ne songe aucunement à lui en faire un reproche ; mais je ne voudrais pas non plus qu'on en fit un reproche à Ronsard. On a souvent redit les erreurs où ce poète est

¹ *Ode au Prince de Melphe* (II, 89).

tombé par la faute du pindarisme : on oublie peut-être un peu trop ce qu'il lui doit d'heureux ¹. Je cherche en vain chez du Bellay cette grandeur d'inspiration qui me frappe chez son rival, ces élans vigoureux et cette ampleur de souffle qui mettent Ronsard hors de pair. Je sais bien qu'il n'a pas connu le désastre des chutes profondes, — et c'est quelque chose sans doute. Mais il n'a pas connu non plus le secret merveilleux de monter parfois dans l'air libre, d'une aile largement éployée, et de planer sur les sommets.

¹ Sur ce point, v. la thèse de Gandar, p. 101-103.

CHAPITRE VIII

LE « RECUEIL DE POÉSIE »

1549

- I. — Entrée d'Henri II à Paris (16 juin 1549). — La « Prosphonématique ».
- II. — Du Bellay se présente à Madame Marguerite — Origine du « Recueil de Poésie ». — Du Bellay courtisan.
- III. — Le « Chant triumpgal sur le voyage de Boulogne » et les odes officielles.
- IV. — Les odes littéraires.
- V. — Le « Dialogue d'un Amoureux et d'Echo ».

I

La *Deffence*, l'*Olive* et les *Vers Lyriques* avaient paru vers Pâques 1549. Deux mois plus tard, le 16 juin, Henri II faisait son entrée solennelle à Paris. Cet événement fut pour la Pléiade l'occasion toute naturelle de se mettre en avant, et, par la part qu'elle prit à ces fêtes historiques, de s'imposer à l'attention du roi de France et de sa Cour ¹. « Les Parisiens,

¹ Maurice Scève avait de même, l'année précédente, avec Claude de Taille-
mont, ordonné l'entrée d'Henri II à Lyon.

dit Vieilleville, pour n'estre veus ingrats envers leur prince souverain. firent merveilles de le bien recevoir : car il n'y avoit place, canton, carrefour ny carroy, qui ne fust garny, ou d'un théâtre, ou d'un arc triomphant, ou d'une pyramide, ou d'un obelisque, ou d'un colosse de nos anciens roys, ou d'un pegme : tous élabourez de très-excellents et très-ingenieux artifices, où l'or et l'azur n'estoient nullement épargnez, decorez au reste de festons et trophées, *illustrez quant et quant des très-doctes vers grecs et latins de ce poëte royal d'Aurat, et des odes françoises et chants royaux du divin Ronsard* ¹. »

Vieilleville fait erreur quand il parle d'odes et de chants royaux : les arcs de triomphe élevés dans Paris n'offraient aux yeux que des devises grecques et latines et des quatrains français ². Mais la Pléiade était peut-être aussi pour quelque chose dans cet étalage de décorations allégoriques et mythologiques qui partout se dressaient au milieu des places et des carrefours. Peut-être elle en avait fourni l'idée en même temps que les inscriptions. Je croirais volontiers qu'elle ne fut pas étrangère à cet arc triomphal de la porte Saint-Denis, où l'on voyait un Hercule Gaulois, tirant par quatre chaînes, qui sortaient de sa bouche et s'attachaient à leurs oreilles, quatre personnages symboliques, le Clergé, la Noblesse, le Conseil et le Peuple ³.

Quoi qu'il en soit, elle jugea que, dans une fête aussi mémorable, il était du devoir des poètes de faire entendre la voix des Muses. Tandis que Ronsard publiait *l'Acant-Entrée du Roy Tres-Chrestien à Paris* ⁴, du Bellay fit paraître sa

¹ *Mémoires* de Vieilleville, liv. III, chap. 20. — Collection Petitot, XXVI, 304.

² V. la relation de l'entrée d'Henri II à Paris, dans Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. V, p. 351-378 (preuves et pièces justificatives).

³ Cf. *Deffence*, p. 162, fin.

⁴ Paris, Gilles Corrozet, 1549, in-4^o, 132 vers. — L'ouvrage reparut dans le *Bocage* de 1550, f^o 136^{re}. Plus tard, il trouva place dans les *Poèmes* (Blanchemain, VI, 297).

*Prosphonématique*¹. C'était un salut de bienvenue² au souverain qu'on recevait avec tant de pompe et d'éclat. L'œuvre est médiocre, comme il arrive si souvent pour les poèmes officiels. On se prend à sourire, lorsqu'on voit du Bellay se mettre en frais d'imagination pour nous dépeindre le passage du roi dans la campagne de Paris : à la vue d'Henri II, Cérès se couronne de beaux épis dorés. Bacchus orne sa tête de pampres et de fleurs, Nymphes et Demi-dieux se retirent sur les hauteurs pour contempler ce fils des Dieux tout à leur aise, les oiseaux à l'envi le saluent de leurs chants, les animaux domestiques et champêtres fixent sur lui des regards étonnés : bref, la nature entière est ravie en extase. — Pourtant, quelques détails sont bien réels et suffisent à montrer que du Bellay s'est inspiré, dans une certaine mesure, du spectacle qu'il avait sous les yeux :

Qui a peu veoir les mousches menageres
 Sur le printemps de leurs manoirs saillir,
 Faire un grand bruit, et s'en voler legeres,
 Puis çà et là l'honneur des champs cucillir :
 Celuy a veu les miliers, qui se rendent
 Dessus les murs et portes, qui l'attendent. (I, 223-224).

L'anonyme écrivain d'une antique relation de l'entrée d'Henri II à Paris est ici d'accord avec le poète : « Les spectateurs estoient en si grande multitude aux portes et fenestres des maisons, tant d'un costé que d'autre, mesmes sur les tuilles et

¹ *Phosphoneumatique* (sic) au Roy Trescretien Henry II, le iour de son entrée à Paris le 16 de Juin 1549. Paris, Michel Vascosan, 1549, in-8°. — L'ouvrage reparut dans le *Recueil de Poésie* de 1549 (Marty-Laveaux, I, 222).

² « Ce titre est pris du grec, et signifie autant que *salutation*. Dionys. Halicarnass. a fait un traité des Prosphonématiques, parlant des salutations qu'on fait aux Roys et grands seigneurs aux entrées de leurs villes et provinces. Il ne fault trouver estrange la nouveauté du terme, veu que les Latins ont pris des Grecs les noms de leurs proësmes, et que nostre langue depuis peu de temps a desja receu *ode*, *epithalame*, *panegyrique* et autres. » (Jean Proust, *Brieve exposition*).

tout au long des rues, que aussitost seroient nombrées les estoilles du ciel et les grains de sable de la mer, que l'on eust pu compter ce peuple ¹ ». Plus loin, du Bellay parle du canon qui faisait par le ciel comme un nouveau tonnerre, capable de troubler Jupiter même dans son Olympe. Nous savons en effet qu'à la porte Saint-Denis le roi « fut haultement salué de trois cents cinquante pieces d'artillerie, tant grosse que menue : laquelle fist un si merveilleux tonnerre, qu'il n'est en la puissance des hommes de le représenter ² ». Ailleurs encore, s'il nous peint Seine et ses trois filles, Marne, Oise, Yonne, sortant des eaux, les tresses dénouées, pour chanter en l'honneur du monarque, ne serait-ce point qu'il s'inspire de certaine décoration, devant laquelle, suivant la chronique, « assez bon espace de temps arresta Sa Majesté avec toute sa suite » ? Un grand arc de triomphe représentait la Gaule, tenant en ses mains des fleurs et des fruits, symbole de sa richesse. Sur les côtés intérieurs de cet arc, se voyaient deux carrés de peinture : l'un d'eux figurait le fleuve de Seine, couronné de laurier, à demi couché sur des roseaux aquatiques, portant d'une main un aviron, pour montrer qu'il est navigable, et de l'autre s'accoudant sur une hydrie, d'où s'échappait en abondance une eau limpide, source d'une grande rivière où se jouaient des nymphes ; le col de l'urne était garni de blés et de raisins ; au-dessous on lisait l'inscription : FELIX SEQVANAË VBERTAS. L'autre carré représentait une peinture du même genre, la rivière de Marne, avec cette devise : GRATA MATRONAË AMOENITAS ³. N'est-ce pas là que du Bellay aurait puisé l'idée de ces louanges de Seine qu'il a mises dans la bouche de la Nympe de Marne ⁴ ?

¹ Félibien, *loc. cit.*, p. 365.

² Félibien, *ibidem*.

³ Félibien, *loc. cit.*, p. 369.

⁴ Marty-Laveaux, I, 225.

II

Le 18 juin, deux jours après le roi, la reine Catherine de Médicis fit à son tour son entrée dans Paris. Les princesses l'accompagnaient, notamment Madame Marguerite, sœur du roi. Pendant un mois entier, les souverains logèrent aux Tournelles.

C'est alors que du Bellay, qui sortait du Collège de Coqueret et qui cherchait des protecteurs, prit la hardiesse, comme il le dit lui-même, de se présenter à Madame Marguerite. Il nous a raconté l'accueil qu'il reçut d'elle : « Il vous pleut de vostre benigne grace me recevoir avecques tel visage, que je congneu mes petitz labeurs vous avoir esté agreables ¹. » Ce lui fut un bonheur. Prompt à s'abattre, il se plaignait de n'avoir pas tiré de ses premières œuvres, la *Deffence* et l'*Olive*, le profit qu'il en attendait, et déjà, de dépit, accusant l'infélicité du siècle, hostile aux « bons esprits », et le nombre des concurrents, « indocte multitude », il songeait à rentrer sous sa tente, à renoncer à tout jamais à la carrière poétique. Le bienveillant accueil de la princesse lui fit reprendre espoir. Elle lui prodigna les encouragements, lui parla de ses œuvres en femme qui les avait lues et qui savait les apprécier, l'engagea vivement à poursuivre dans cette voie si glorieuse. Il n'en fallait pas davantage pour remonter notre poète ².

Ce fut là l'origine de la grande amitié de l'écrivain pour la princesse, ou pour mieux dire, du culte ardent, fidèle, et presque religieux, qu'il lui voua dans son cœur. Et ce fut aussi l'origine de son troisième ouvrage, le *Recueil de Poësie*.

¹ Épître dédicatoire du *Recueil de Poësie* (I, 220).

² « Cela, Madame, a depuis si vivement incité mon courage, que mettant en arriere ma premiere deliberation, je me suis remis aux choses que j'ay pensé vous pouvoir donner quelque plaisir » (I, 220).

Encouragé par Marguerite, du Bellay se remit aux vers avec plus d'entrain que jamais. Il élabora des odes nouvelles en s'inspirant des circonstances. A quelques mois de là, dans le courant d'octobre, il présentait son manuscrit à la princesse : Marguerite l'agréait, commandait à l'auteur de le mettre en lumière, et cela *sous son nom*¹. Le *Recueil de Poésie* vit ainsi le jour à la fin de 1549². Est-il besoin de dire que du Bellay le dédiait à sa protectrice ? Mais en se proclamant heureux d'avoir pu « rencontrer la faveur de *son* jugement », il laissait entendre qu'il espérait aussi gagner, par son moyen, « celui du Roy et de la Royne ». Habilement, une pièce liminaire à sa *Lyre* complétait la pensée du poète :

Va doncques maintenant, ma Lyre :
 Ma Princesse te veult ouïr.
 Il fault sa table docte eslire.
 Là quelque amy voudra bien lire
 Tes chansons, pour la resjourir.
 Ta voix encores basse et tendre
 Apren à hausser des ici.
 Et fay tes chordes si bien tendre
 Que mon grand Roy te puisse entendre,
 Et sa royale epouze aussi. (I, 221).

Voilà donc du Bellay devenu poète courtisan ! Dans la

¹ « Vous ayant doncques *ces derniers jours* fait present de ce petit livre, non seulement vous l'avez eu agreable... mais encor' vous a plu me commander de le mettre en lumiere, et sous vostre nom » (I, 220). — Cette épître dédicatoire est datée de Paris, 23 oct. 1549.

² *Recueil de Poésie présenté à tresillustre Princesse Madame Marguerite, Seur Unique du Roy, et mis en lumiere par le commandement de madicte Dame. Par I. D. B. A. Paris, Guill. Cavellat, 1549, in-8°. Privilège du 3 nov. 1549.* — L'ouvrage est accompagné d'un commentaire de « Ian Proust Angevin », *Brieve exposition de quelques passaiges poëtiques les plus difficiles contenuz en cet œuvre*. V. Marty-Laveaux, I, 494. — Ce Jean Proust, dont on ne sait rien de plus (cf. La Croix du Maine, I, 578), était un ami du poète, qui lui a dédié la 2^e ode de ses *Vers Lyriques : Des miseres et fortunes humaines* (I, 178).

Deffence. il s'était pourtant assez moqué de ceux qui n'écrivaient que pour les gentilshommes et pour les damoiselles, et qui mettaient leur ambition à briguer les faveurs de la Cour. Et l'occasion se présentant, il faisait comme eux : il reniait ses principes, il recherchait avec ardeur ce dont il avait dit tant de mal, il prostituait sa Muse chez les princes. L'austère critique qui n'était pas loin de penser en 1549 que la Cour était le grand obstacle aux progrès de la poésie, allait écrire en 1550 que la Cour était la « seule escolle ou volontiers on apprend à bien et proprement parler¹ ». Dans l'espace de quelques mois, une conversion s'était accomplie dans les idées de Joachim, et pour l'opérer, il avait suffi d'une parole de Madame Marguerite.

III

Le *Recueil de Poësie*² s'ouvrait par la *Prosphonématique*, déjà parue au mois de juin. La pièce était suivie d'un *Chant triumpfal sur le voyage de Boulogne* (I, 228). Au milieu du mois d'août, Henri II était parti pour reprendre Boulogne aux Anglais, qui s'en étaient emparés en 1544. Après quelques succès, une forte tempête ayant détruit son camp, il avait dû lever le siège « avec ung indicible regret³ » d'avoir échoué dans son entreprise. Tel était le voyage que du Bellay chantait comme un triomphe. Des imprécations contre les Anglais, des flatteries aux puissants de la Cour, l'hyperbole à jet continu, quelques images gracieuses mêlées à maint souvenir mythologique, et, brochant sur le tout, des vers entiers traduits

¹ 2^e préf. de l'*Olive* (I, 74).

² Marty-Laveaux, I, 219-267.

³ *Mémoires* de Vieilleville, liv. III, chap. 21 sqq.

d'Horace et de Virgile¹ : voilà ce qu'on trouvait dans ce poème de circonstance, aussi vide d'inspiration que dépourvu de vérité.

Puis, le *Recueil de Poésie* contenait, comme l'*Olive*, des *Vers Lyriques* : soit seize odes, dont la moitié consistait en éloges officiels². Du Bellay célébrait tour à tour la Reine et Madame Marguerite, les cardinaux de Guise, de Châtillon et du Bellay, François I^{er} et Henri II, le seigneur du Bois-Dauphin et la comtesse de Tonnerre. On ne m'en voudra pas de glisser à la hâte sur cette partie de l'ouvrage. Elle n'ajoute rien à la gloire de l'auteur. Rien ne montre aussi clairement que ces odes laborieuses comme il était peu fait pour ce genre de poésie. Le malheureux se met l'esprit à la torture pour savoir qu'inventer et que dire. Il veut chanter la Reine : matière infertile et petite. Il est réduit, faute de mieux, à louer sa fécondité³. C'est tout? Non : il loue encore l'exemplaire tendresse du royal ménage. O le fin courtisan ! Il est coutumier de ces trouvailles : il vante la vertu « chienne » d'un cardinal de vingt-cinq ans ou bien l'éclatant mérite d'un très obscur maître d'hôtel. Lorsqu'il est trop dans l'embarras, la mythologie vient à son secours. Atlas, Hercule, Thésée, Tiphys, Jason, l'aident à chanter le cardinal de Châtillon et le connétable de Montmorency. Les femmes illustres de la légende et de l'histoire, Penthésilée, Sémiramis, Camille, Marphise, Bradamante, Corinne, Sappho, Cornélie, guerrières et lettrées, accourent à sa voix pour publier les louanges de la comtesse de Tonnerre. Ces fastidieux panégyriques ont l'impar-

¹ P. 229-230 (la mort pour la patrie, la vertu qui rend immortel) = Horace *Carm.* III, II, 13-16 et 21-24 ; IV, VIII, 29-32. — P. 232-233 (le temple de Victoire) = Virgile, *Géorg.* III, début.

² Ces odes officielles sont exactement les odes 1, 2, 3, 6, 7, 11, 15 et 16. — A signaler dans l'ode 6 (p. 245) des souvenirs d'Horace (*Carm.* IV, IX, 13-28).

³ Ronsard d'ailleurs en fait autant (Blanchemain, II, 177 et V, 74).

donnable défaut de manquer de sincérité. Tout au plus pourrait-on mettre à part l'ode à Madame Marguerite, où les sentiments de l'humble poète revêtent une horreur religieuse qui n'est pas sans émotion.

IV

J'arrive aux odes qui sont davantage d'ordre littéraire. Une d'entre elles, adressée à *Mercur* (I, 261), n'est qu'une traduction d'Horace¹. — et traduction combien prolixe ! Deux autres, *Contre les avaritieux* (I, 250) et *De l'innocence, et de n'attenter contre la magesté divine* (I, 255), sont des lieux communs de morale, où du Bellay pille encore sans vergogne son poète favori². Nous avons déjà vu quel système il applique, lorsqu'il traite un sujet de ce genre. Ses nouvelles odes ne se distinguent pas des anciennes, à cela près qu'elles sont peut-être encore un peu moins personnelles. Décidément, pour un lyrique, du Bellay traduit trop.

Trois autres odes célèbrent les louanges de trois poètes, dont le prestige était alors considérable : Saint-Gelays, Carles, Héroët³.

Mellin de Saint-Gelays avait pris à la Cour la place de Marot. Il était le poète en vogue, très goûté des seigneurs et des dames, très cher au prince. Ingénieux et spirituel, il plaisait par ses petits vers, épigrammes et sonnets, cartels et mascarades, étrennes et chansons, qu'il se gardait bien

¹ *Carm.* III, xi, *Ad Mercurium*.

² Ode 8 = *Carm.* III, xxiv, 1-16 ; III, 1, 17-32. — Ode 10 = *Carm.* III, xxiii, 1-8 ; I, xxii, 1-4 ; III, iii, 1-8 ; III, ii, 31-32 ; I, iii, 25-40 ; III, iv, 69-80.

³ Dans la *Musagnomachie* (1550), du Bellay réunit encore leurs trois noms :

Carles, Héroët, Saint Gelais,
Les trois favoriz des Graces. (I, 145).

d'ailleurs d'imprimer ¹. Du Bellay l'avait attaqué naguère, en une phrase de la *Deffence* ², alors que, dans son zèle de néophyte, il avait toutes les audaces. Mais depuis il s'était ravisé. Maintenant qu'il voulait se pousser à la Cour et qu'il espérait pouvoir réussir, grâce à Madame Marguerite, il voyait les choses d'un autre œil. Il avait réfléchi qu'il était dangereux de se mettre à dos un rival si puissant, et qu'il était plus politique de conquérir ses bonnes grâces. De là les fleurs dont il le couvre (I, 238) :

Mellin, que cherist et honnore
 La court du Roy, plein de bon heur :
 Mellin, que France avoue encore
 Des Muses le premier honneur. ³.

Le sujet de l'ode qu'il lui dédie est insignifiant. Poète de Vénus, lui dit-il en substance, je voulais chanter Mars et les combats : mais Phébus m'a représenté que c'était pour ma lyre une œuvre trop laborieuse. Que ceux-là donc l'entreprennent,

Qui la bonne fortune sentent,
 Et l'heur de la royale main.

Moi, je redirai le vin et l'amour. — C'est une invitation au poète en faveur à traiter la matière à laquelle il renonce pour lui-même. En des vers très flatteurs, il lui reproche amicalement de ne rien publier et de condamner à l'oubli les précieux labeurs de sa Muse :

¹ En fait, il avait publié l'an 1547 une mince plaquette de vers (*Saingelais. Œuvres de luy tant en composition que translation, ou allusion aux Auteurs Grecs et Latins*. Lyon, Pierre de Tours, in-8° de 79 p.) dont on ne connaît aujourd'hui que l'unique exemplaire qui fit partie de la bibliothèque du baron James de Rothschild, et que Blanchemain a reproduit au t. I de son édition de Saint-Gelays. C'est le seul ouvrage que Mellin ait jamais fait imprimer.

² *Deffence*, p. 113.

Comme la Saone douce et lente
 Dedans son sein non fluctueux,
 Coule beaucoup moins violente,
 Que le fort Rhosne impetueux :
 Mellin, tes vers emmielez,
 Qui aussi doux que ton nom coulent.
 Au nectar des Muses meslez,
 L'honneur de tous les autres foulent.

Celuy qui n'a eu favorable
 La Muse lente à son secours,
 D'un artifice miserable
 Enfante les siens durs et lourds.
 Pourquoy doncques si longue nuit
 Veulx tu sur tes labours estendre,
 Opprimant la voix de ton bruit,
 Qui malgré toy se fait entendre ?

Ces éloges sont-ils sincères ? Je ne sais trop : mais il est clair que c'est pour eux que le poète a fait son ode.

Lancelôt Carles ¹, gentilhomme bordelais, devait à ses talents mondains autant qu'à sa science le crédit qu'il avait à la Cour ². Il était aumônier d'Henri II, qui l'avait envoyé, l'an 1547, en mission près du pape, et qui s'appretait à le nommer évêque de Riez (1550). Il se piquait de poésie ³ et possédait le grec à fond. C'est sans doute aux leçons de Dorat

¹ Sur Lancelot Carles, consulter Ronsard, *Hymne des Daimons* (Blanchemain, V, 122) ; Magny, *Gayetez*, édit. Courbet, p. 80-82 ; Dorat, *Poemalia* (1586), part. II, p. 154 ; Michel de L'Hospital, *Carmina*, édit. Dufey de l'Yonne, p. 71, 161, 182 ; La Croix du Maine, II, 22 ; du Verdier, II, 570 ; — et surtout la notice de Colletet, publiée et commentée par Tamizey de Larroque, *Collection Méridionale*, t. IV, Paris, 1873.

² « On ha veu le prothonotaire Carle, de Bourdeaux, despuys évesque de Riès, sc̄avant et grand personnage, avoyr emporté la resputation en son jeune temps d'estre le meilleur danceur de gaillarde qui fust en la Court. » (Brantôme, édit. Lalanne, III, 134).

³ *Épistre contenant le proces criminel faict a lencontre de la royne Anne Boullant d'Angleterre, par Carles, aumosnier de Monsieur le Daulphin.* Lyon, 1545, pet. in-8°. (Brunet, t. I, col. 1579). — Carles avait fait aussi les blasons du Genou, de l'Esprit et de l'Honneur dans les *Blasons du corps féminin*.

que du Bellay l'avait connu : car nous savons qu'il les suivait. Sans parler d'une version du roman d'Héliodore ¹, il avait entrepris de traduire l'*Odyssée*. Du Bellay, qui le sentait moins hostile que Saint-Gelays aux jeunes écrivains, en raison même de ses études, comptait beaucoup sur son appui. — Dans l'ode qu'il lui consacre (I, 257), il lui conseille d'abandonner momentanément sa traduction de l'*Odyssée* pour chanter les exploits du roi, le triomphe de la France et la ruine des Anglais. Qui pourrait, mieux que Charles et sa docte Muse, venir à bout d'un tel sujet ?

Antoine Héroët, l'auteur de la *Parfaicte Amye*, n'était pas encore évêque de Digne ². Mais ancien protégé de Marguerite de Navarre et parent du chancelier François Olivier, il jouissait d'un prestige que rehaussait encore son talent de poète. Du Bellay, qui le regardait comme un précurseur, rend un sincère hommage (I, 259) à celui qui, s'élevant au-dessus du prosaïsme marotique, avait su traduire en beaux vers les nobles aspirations de Platon et les chastes plaisirs de l'idéal amour :

Heroët aux vers heroïques,
 (Subject vrayment digne du ciel)
 Qui en douceur passent le miel,
 En gravité les fronts stoïques :
 Ta Muse, des Graces amie,
 La mienne à te louer semond.
 Qui sur le hault du double mont
 As erigé l'Academie.
 Si l'on doibt croire à Pythagore,
 Qui les corps fait reanimer,
 On peut, Heroët, estimer
 En toy celuy revivre encore,

¹ Cette version, antérieure à celle d'Amyot, est conservée en manuscrit à la Bibl. Nat., fonds français, n° 2143.

² Il le devint en 1532 (*Gallia Christiana*, t. III, col. 1132, C).

A qui jadis dedans la bouche
 Les abeilles alloint formant
 Le miel, lors qu'il estoit dormant,
 Encor' enfant, dedans sa couche.

J'ai gardé pour la fin deux odes qui sont, de l'avis général, les meilleures du recueil. Dans une ode à Madame Marguerite, *D'escrire en sa langue* (I, 240), du Bellay reprend les idées de la *Deffence*, au point de mettre en vers quelques-unes des phrases du fameux manifeste. C'est folie de vouloir imiter les anciens *en leur langue* : autant vaut porter de l'eau à la mer, du bois à la forêt¹. Qui pourrait jamais égaler Homère et Pindare, Virgile et Horace ?

Princesse, je ne venx point suyvre
 D'une telle mer les dangers,
 Aimant mieulx entre les miens vivre,
 Que mourir chez les estrangers.

Mieux vault que les siens on precede,
 Le nom d'Achille poursuyvant,
 Que d'estre ailleurs un Diomedé,
 Voire un Thersite bien souvent.

Quel siecle esteindra ta memoire,
 O Boccace ! et quelz durs hyvers
 Pourront jamais seicher la gloire,
 Petrarque, de tes lauriers verds ?

Qui verra la vostre muëtte,
 Dante, et Bembe à l'esprit haultain !
 Qui fera taire la musette
 Du pasteur Neapolitain² ?

Comme dans la *Deffence*, du Bellay termine en disant la

¹ A remarquer dans ce début deux souvenirs d'Horace : *Carm.* IV, n. 1-4 : *Sat.* I, x, 31-35.

² Sannazar.

gloire de ceux qui n'ont pas craint d'illustrer leur langue maternelle ¹.

L'autre ode a pour sujet *Les conditions du vray poëte* (1, 252). Du Bellay l'adresse à Bouju, maître des requêtes de la reine. C'est une heureuse paraphrase de l'ode célèbre d'Horace, *Quem tu, Melpomene, semel* ². Celui que la Muse a sacré ne suit ni la faveur des grands ni la voix « contentieuse » du palais ; il ne connaît ni l'ambition, ni l'avarice, ni l'envie ; il est ami de l'amour, ennemi de la volupté ; il fuit la ville et le vulgaire, pour vivre au sein de la nature ³ :

Les superbes collisées,
 Les palaiz ambitieux,
 Et les maisons tant prisées
 Ne retiennent point ses yeux :

Mais bien les fontaines vives,
 Meres des petits ruisseaux,
 Autour de leurs verdes rives
 Encourtinez d'arbrisseaux :

Dont la frescheur qui contente
 Les beufz venans du labour,
 De la Canicule ardente
 Ne sentit onques la peur.

Il tarde le cours des ondes,
 Il donne oreilles aux bois,
 Et les cavernes profondes
 Fait rechanter soubz sa voix :

¹ Rapprocher de cette ode le dernier chapitre de la *Deffence*, p. 153-161.

² *Carm.* IV, III.

³ Sainte-Beuve (*Nouveaux Lundis*, XIII, 327) rapproche de cette ode l'Élégie de Chénier :

O Muses, accourez, solitaires divines....

Édit. Becq de Fouquières, p. 155.

Voix que ne feront point taire
 Les siècles s'entresuivans :
 Voix, qui les hommes peut faire
 A eulx mesmes survivans.

C'est un beau portrait de l'élu des Muses, et l'on ne peut que l'admirer : mais n'est-ce pas une ironie de le rencontrer dans un recueil fait pour la Cour ? Était-il bien séant au poète de parler avec ce dédain de la faveur des grands dans un ouvrage qu'il écrivait pour l'obtenir ?

V

Le *Recueil de Poësie* se terminait par une pièce d'un genre assez bizarre, le *Dialogue d'un Amoureux et d'Echo* (I. 273). On y pouvait lire de ces jolies choses :

Qui est l'auteur de ces maux avenuz ?
 Venus.
 Comment en sont tous mes sens devenuz ?
 Nuds.
 Qu'estois-je avant qu'entrer en ce passage ?
 Saige.
 Et maintenant que sens-je en mon couraige ?
 Raige.
 Qu'est-ce qu'aïmer, et s'en plaindre souvent ?
 Vent.
 Que suis-je donq' lors que mon cœur en fend ?
 Enfant.
 Qui est la fin de prison si obscure ?
 Cure.
 Dy moy, quelle est celle pour qui j'endure ?
 Dure.
 Sent-elle bien la douleur qui me poingt ?
 Point.

Pasquier et Tabourot¹ sont d'accord pour voir dans ce jeu d'esprit le plus ancien *écho* français. Mais du Bellay s'est inspiré très certainement d'un écho latin du poète hollandais Jean Second (dialogue d'un passant et d'Écho), dont j'extrais ces fragments :

VIATOR.

Dic, oro, poterit quid impotenti
Seros ponere limites amori ?

ECHO.

Mori.

VIATOR.

... Aut mox abjicienda prima vita est ?

ECHO.

Ita est.

VIATOR.

... Adeone amarum amare est ?

ECHO.

Mare est².

La pièce de Joachim est sans valeur aucune, et je n'en aurais point parlé, s'il n'était piquant de voir l'adversaire des rimes équivoques et l'apôtre de la grande poésie se complaire à ces bagatelles, tout comme un simple Marotique.

¹ Pasquier, *Rech. de la France*. VI, 43, et *Lettres*. VIII, 12. — Tabourot, *Bigarrures*, chap. 16.

² *Ioannis Secundi Hagiensis opera, nunc primum in lucem edita*. Utrecht, 1541, pet. in-8°. Volume non paginé. (Bibl. Nat. — Yc. 9470).

CHAPITRE IX

NOUVELLES SOUFFRANCES

1549-1552

- I. — Maladie de J. du Bellay.
- II. — Consolations que lui procurent les lettres et la poésie. — La seconde édition de l' « Olive » : l'ode « A Salmon Macrin sur la mort de sa Gélonis » (1550). — Le « Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre » (1550-1551). — Jeanne d'Albret et du Bellay : les « Sonnets à la Royne de Navarre ».
- III. — Soucis et tracas domestiques.

I

Le surmenage intellectuel que du Bellay, dans sa folle ardeur de jeunesse, n'avait point redouté pour lui-même, de si fortes études poursuivies sans relâche dans l'espace de quelques mois, la production fiévreuse, et coup sur coup, de plusieurs ouvrages importants, n'avaient pas été sans effet sur sa santé toujours chétive et délicate. Une grave maladie, à la suite de laquelle il ressentit les premières atteintes de

la surdité, fut la conséquence de tous ces excès¹. Il faillit en mourir : un mal affreux, qui le privait de toutes forces, le tourmenta durant deux ans, le cloua, nous dit-il, sur un lit de douleur². Nous saisissons un vague écho de ses souffrances dans une ode du *Recueil de Poésie, l'Avantretour en France de Monseigneur Reverendiss. Cardinal du Bellay* :

Alors que les fièvres cruelles
 Mes os vont ronger de si pres,
 Qu'ilz n'ont quasi plus de mouëlles,
 Ja-desja me montrait la Parque
 De Charon la fatale barque. (l. 249).

Des fièvres intermittentes le minaient. Assez mal en 1549 pour inquiéter sérieusement tous ses amis, il allait mieux en 1550, et Ronsard, dans une ode à Meigret, célébrait sa convalescence³ :

Les dieus n'ont remis en arriere
 L'humble soupir de ma priere,
 Et Pluton, qui n'a point appris
 Se fleschir pour dueil qu'homme meine,
 N'a pas mis le mien à mépris.
 Rapellant la Parque inhumaine
 Qui ja nostre ami tenoit pris.

¹ Pierre de Paschal le dit expressément, dans son épitaphe du poète : *Qui cum in incommodam valetudinem nimio literarum studio jamdiu incidisset, ex eaque multos jam annos surdaster et tandem surdus factus esset...* (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 383).

² *Élégie à Morel* :

Continuo excipiunt morbi, saevique dolores,
 Quois prope Lethaeas vidimus, umbra, domos
 Hoc solitum eripuit robur, binosque per annos
 Vexavit misero detinuitque toro.

³ Édit. orig., liv. III, ode 15, f° 99 r°. (Blanchemain, II, 216). L'ode a pour titre : *De la convalescence d'un sien ami*. De même en 1555. C'est seulement en 1560, après la mort de son ami, que Ronsard a nommé du Bellay.

Mortes sont les fievres cruelles
 Qui rongeoint ses cheres mouëlles :
 Son œil est maintenant pareil
 Aus fleurs que trop les pluies baignent,
 Envienses de leur vermeil.
 Lesquelles apres se repaignent
 Aus raions du nouveau souleil.

Sus, Mégret, qu'on chante, qu'on sonne
 Cest heur que la santé lui donne,
 Qu'on chasse ennuis, soucis et pleurs.
 Qu'on seme la place de roses,
 D'œillés, de lis, de toutes fleurs
 Qui se monstrants au ciel descloses
 Le font mirer en leurs couleurs.

Toutefois, Ronsard s'était trop pressé. Le malheureux était bien loin d'être guéri. La santé ne devait jamais lui revenir complètement, et c'est tout au plus s'il allait connaître des moments de relâche dans le mal qui le consumait. Dès 1551, autant qu'on peut préciser en pareille matière, il était repris de ses fièvres, et dans sa *Complainte du Desesperé*¹, il faisait de lui-même ce portrait lamentable :

Mes oz, mes nerfz, et mes veines,
 Tesmoins secrez de mes peines,
 Et mile souciz cuyzans,
 Avacent de ma vieillesse
 Le triste hyver, qui me blesse
 Devant l'esté de mes ans.

Comme l'autonne saccage
 Les verdz cheveux du bocceage
 A son triste advenement.

¹ L'œuvre fait partie d'un recueil de 1552, dont le privilège est du 1^{er} févr. 1551 (n. s. 1552).

Ainsi peu à peu s'efface
 Le crespé honneur de ma face
 Veufve de son ornement.

 Quelle Médée ancienne
 Par sa voix magicienne
 M'a changé si promptement ?
 Fichant d'aiguilles cruelles
 Mes entrailles, et moëlles
 Serves de l'enchantement ? (II, 5).

Il n'avait pas trente ans, et la maladie l'avait à ce point vieilli !

II

Au cours de ses souffrances, le pauvre Joachim trouva dans les Muses une consolation. La lecture des auteurs de l'Antiquité, le culte de la poésie, furent le remède à ses maux. « Qu'aurais-je bien pu faire, écrit-il tristement, moi qui n'avais aucun repos, aucun plaisir, moi qui m'appartenais à peine ¹ ? »

Il donnait à l'étude, aux vers surtout, les instants de répit que lui laissait la maladie : c'est alors qu'il se fit connaître « dans le chœur Aonien ». Le mal dont il était atteint ne l'empêchait pas de travailler avec ardeur au *Recueil de Poësie* ². L'amélioration toute relative qui se produisit en

¹ *Élégie à Morel* :

Hic mihi Musa fuit casus solamen acerbi,
 Sola fuit nostris Musa medela malis.
 Tum primum Latios legi Graiosque poetas,
 Tum coepi Aonio cognitus esse choro.
 Quid facerem, cui nulla quies, cui nulla voluptas,
 Qui non ipse mihi pene relictus eram ?

² « Sans que *maladie* ou autre empeschement ait peu retirer mon esprit de ceste non jamais assez louée entreprise. . . » (I, 229).

1550 dans sa santé lui permit de prendre part au combat qui se livrait autour de la *Deffiance*. Il lança la seconde édition de l'*Olive*, et pour remercier Madame Marguerite de l'accueil si gracieux qu'il avait reçu d'elle, il lui dédia ce nouveau livre (I, 70). Il déposséda sans scrupule la dame de ses pensées, sa maîtresse idéale, des sonnets amoureux qui chantaient sa beauté, afin d'en faire hommage à la princesse¹.

La seconde édition de l'*Olive*, à laquelle la préface et la *Musagvromachie* donnaient un caractère marqué de polémique, offrait quelques odes nouvelles², dont une au moins mérite de retenir quelques moments notre attention : il s'agit de la pièce *A Salmon Macrin sur la mort de sa Gélouis* (I, 153).

Salmon Macrin, le poète latiniste qui jadis, à Poitiers, s'était montré si bienveillant pour Joachim, alors à ses débuts³, venait de perdre sa femme. Gélouis était morte d'une pulmonie, le 14 juin 1550, à l'âge de quarante ans. Macrin, qui l'avait toujours chérie tendrement, voulut lui faire un *tombeau* digne d'elle. Suivant l'usage du temps, il implora de ses amis le concours de leur Muse pour pleurer la défunte. Dans une ode très louangeuse qu'il adressait à du Bellay, il lui disait naïvement que le chantre d'Olive était le *seul* capable de rendre à jamais immortels les mérites de Gélouis :

Felix Olivae carminibus tuae.

An vate felix illa suo magis.

Lauram secutura hinc Petrarchae.

Quintilian, Nemesin, Corinnam ?

¹ Les sonnets de l'*Olive*, à la rigueur, pouvaient lui convenir : « Pour divise elle portoit, dit Brantôme, un rameau d'olive entortillé de deux serpens entrelassez l'un en l'autre avecq' les mots : *Rerum sapientia custos*. » Édît. Lalanne, VIII, 128.

² Marty-Laveaux, I, 153-168.

³ V. ci dessus, chap. I, § iv, p. 30-32.

Conjungeretur his utinam mea
 Olim Gelonis ! mortua sit licet.
 Tristemque decedens Macrinum
 Liquerit heu. saturumque vitæ.

Sic illa vixit cum unanimi viro.
 Laude ut perenni digna sit evchi :
At solus argutis valeres
Tu facere id, Joachime, rythmis ¹.

Le moyen de repousser une prière qui supplie en termes si flatteurs ? Du Bellay s'en sentait d'autant moins le courage qu'il avait pour Macrin une affection véritable. Il s'exécuta immédiatement ².

Son élégie *sur la mort de Gélonis* ³ vaut mieux que les pièces officielles qui sont d'usage en pareil cas. « Certaines strophes, dit M. Marty-Laveaux, sont d'une grâce et d'une mélancolie exquises ⁴. » Ce n'est pas à dire que l'auteur s'affranchisse encore de tout souvenir érudit : presque au début on trouve, et de façon assez inattendue, un résumé

¹ Du Bellay, naturellement, n'a pas manqué de mettre en tête de la 2^e édit. de l'*Olive* une pièce qui lui faisait tant d'honneur. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1735). Mais elle avait déjà paru dans les *Naeniae* de S. Macrin (*Naeniarum libri III de Gelonide Borsala uxore charissima*. Paris, Vascosan, 1550, in-8^o), p. 40. — On la trouvera dans les *Deliciae Poetarum Gallorum*, t. II, p. 363.

² C'est ce qui ressort d'une pièce à Dorat (*Naeniae*, p. 72), où Macrin se plaint que, malgré ses prières, l'érudit n'ait rien composé sur la mort de Gélonis :

Tu lugubre negas dulci de conjuge carmen,
 Quam vati rapuit mors violenta seni ?
Haud ita fecerunt Bellaius atque Beraldus,
Poscenti numeros promptus uterque dedit.
 Laudibus et caelo vexere Gelonida miris,
 Ac stellam stellis inseruere novam.

Ajoutons que Dorat s'excusa par une pièce latine (p. 97), et qu'il dédommagea Macrin par une belle ode « *ad numeros Odes Pindari Olympiacae IIII* » (p. 109). — On trouve p. 122 la pièce de Fr. Beraud, dont il est question ci-dessus.

³ Elle a paru d'abord dans les *Naeniae*, p. 128.

⁴ *Notice sur J. du Bellay*, p. xv.

des *Triumphes* de Pétrarque, et dans le cours de l'ode, on pourrait signaler plus d'une réminiscence d'Horace. Néanmoins la pensée est sincère et l'accent assez personnel. Voici des vers dont la simplicité discrète contraste avec le style affecté de l'*Olive* :

La constance immuable
De ta douce moitié,
Sa chasteté louable,
Son ardente amitié,

O Maerin ! n'ont eu force
Contre la fiere loy.
Qui a faict le divorce
De ta femme et de toy.

La mort blesme d'envie,
En la venant saisir.
A troublé de ta vie
Le plus heureux plaisir.

Malgré ses vertus, Gélonis est morte : la plainte de Maerin ne saurait « soulever » son tombeau, la rappeler à la lumière. C'est le destin :

Il fault que chacun passe
En l'eternelle nuit :
La Mort qui nous menasse,
Comme l'ombre nous suit.

Mais qu'il prenne courage : un jour viendra, qu'il ira retrouver sa compagne sous les myrtes verts des Champs-Élysées :

Adonc ira ton âme
Sa moitié retrouver,
Pour ta première flâme
Encores éprouver.

L'Amour, ta douce peine,
 T'ouvrira le pourpris,
 Ou la Mort guide et meine
 Les amoureux esprits.

La, sous le saint ombrage
 Des myrtes verdoyants
 S'apaisera l'orage
 De tes yeux larmoyans.

Dans sa note païenne, cette conclusion a du charme. C'est d'ailleurs le mérite de cette ode d'être d'une touche légère et délicate. Elle en possède un autre : quiconque la lira sera surpris d'y découvrir comme un avant-dessein de la *Consolation à du Périer sur la mort de sa fille* : par les idées, par les images, du Bellay devance Malherbe.

Notre poète fut moins heureux, lorsqu'il prit part au *tombeau* de la reine de Navarre. La « Marguerite des Princesses », la femme intelligente et bonne qui avait tenu tant de place sous le règne de François I^{er}, le très subtil auteur des poésies mystiques et de l'*Heptaméron*, s'était éteinte, quelque peu délaissée, le 21 décembre 1549. Trois sœurs de la cour d'Angleterre, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour, filles du protecteur Édouard Seymour et nièces d'une des femmes d'Henri VIII, princesses distinguées, qui avaient reçu de leur précepteur, Nicolas Denisot ¹, une forte culture classique, consacrèrent à sa gloire une centaine de distiques d'une élégante latinité ². Leur ouvrage parut au

¹ De 1545 à 1549, d'après M. Gabriel Marcel, *Revue de Géographie*, sept. 1894, p. 195.

² De Thou, lib. VI, ann. 1549 (édit. de Londres, 1733, t. I, p. 209), dit à propos de Marguerite : « Decima Musa, et quarta Charis a studiosis omnibus, aut una IX Musarum, et trium Charitum instar appellari meruit : versibusque passim editis, et nummis percussis, his elogiis ornata est : præcipue vero

milieu de 1550¹ : il était suivi d'un certain nombre de pièces grecques et latines, parmi lesquelles une très curieuse épître de Charles de Sainte-Marthe. Cet ancien ami de Marot s'étonnait, s'indignait que la France restât muette, alors que trois jeunes Anglaises chantaient en si beaux vers les vertus de la reine de Navarre. Voilà bientôt six mois qu'elle n'est plus, disait-il en substance, et pas un poète français ne s'est levé pour pleurer morte celle qu'on loua si souvent vivante. Macrin et Bourbon se taisent et, comme eux, Saint-Gelays, Héroët, Salel, Bonju, Peletier, Ronsard et du Bellay :

Omnes multi hodie : recensque scriptor
 Ronsardus, celebrat suos amores,
 Heroasque vehit suos ad astra,
 Ausus Pindarico sonare versu :
 Ronsardus meus ille, quem Minerva
 Sacravit sibi : cui suada Pitho
 Dextro Mercurio irrigavit ora.
 Qui (nolit velit invidus) poetas
 Inter, conspicuus locum tenebit :
 Musas qui usqueadeo sacras amavit.
 Musae quem usqueadeo sacratae amarunt,
 Illi ut carmina gallice canenti
 Non Galliae modo, set simul Latinae,
 Atticaeque simul lyram ministrent.

a III sororibus Anglis, Anna, Margarita et Iana Scimoriis, non minus ob splendorem generis, quam ingenii elegantiam et eximiam eruditionem cum rara morum probitate conjunctam aeterna commendatione dignis, celebrata est edito hecatondisticho . . . » — Les sœurs Seymour ont été chantées par Dorat (*Heptecasyllabum in tres sorores Semorianas*, liv. I des *Odes* du recueil de 1586) et par Ronsard (*Odes*, II, 308).

¹ *Annae, Margaritae, Ianae, sororum virginum, heroïdum Anglarum, in mortem divae Margaritae Valesiae, Navarrorum reginae, hecatodistichon. Accessit Petri Mirarii ad easdem virgines epistola : una cum doctorum aliquot virorum carminibus*. Paris, 1530, pet. in-8°. (Bibl. Nat. — Rés. pY^o. 1237. — En tête épître latine de X. Denisot aux sœurs Seymour, datée de Paris, 1^{er} mai 1530.

Ipsæ at Margaridem facet, nec ullos
 Defunctæ tribuit poeta honores.
*Bellaïus quoque, qui Italo Petrarachæ
 Artem sustulit atque dignitatem.*

Ni la vertu ni la vérité, continuait Sainte-Marthe, ne peuvent admettre ce silence. Les poètes français ne rougiront-ils pas de voir accompli par trois jeunes filles un devoir qu'ils ont déserté ?

..... Quid ais ? pudore magno
 Non perfunderis, o Poeta Galle ?
 Cujus officium facit puella,
 Quando tu officium facis puellæ ?

L'appel lancé par Sainte-Marthe ne resta pas inentendu. L'occasion était trop belle, tout en faisant assaut de poésie, de faire aussi sa cour au roi ! Tous ceux qui se piquaient de lettres, Denisot et des Essars, Dorat, ses trois disciples de cœur, du Bellay, Ronsard et Baïf, Jean de Morel et sa femme Antoinette de Loynes, Pierre des Mireurs et Jean-Pierre de Mesmes, de plus obscurs encore, comme Bouguier et Tagault, tous se mirent à l'œuvre, et de cette multiple collaboration sortit en 1551 le *Tombeau de Marguerite de Valois, Roïne de Navarre*¹. On commença par reproduire de toutes les façons les cent distiques des sœurs Seymour : Dorat les mit en grec, Jean-Pierre de Mesmes² en italien,

¹ *Le Tombeau de Marguerite de Valois, Roïne de Navarre, jaict premierement en Distiques Latins par les trois Sœurs, Princesses en Angleterre. Depuis traduits en Grec, Italien et François par plusieurs des excellentz Poëtes de la France. Avecques plusieurs Odes, Hymnes, Cantiques, Epitaphes, sur le mesme subiect.* Paris, 1551, pet in-8°. (Bibl. Nat. — Rés. Y^c. 1633).

² Sur Jean-Pierre de Mesmes, consulter La Croix du Maine, I, 373 : du Verdier, II, 469 ; et surtout la notice de Colletet, publiée par Tamizey de Larroque, Paris, Picard, 1878.

du Bellay et Baïf¹, Antoinette de Loynes² et le « Conte d'Alsinois », à qui mieux mieux, en firent des quatrains français. Puis les élèves de Dorat, d'une ode latine composée par le maître³, tirèrent chacun une version française⁴. Enfin, les disciples, volant de leurs propres ailes, s'abandonnèrent à leur inspiration. Ronsard, poète d'un souffle puissant, enrichit le recueil d'un hymne triomphal et d'une ode pastorale⁵. Baïf, plus bref, se contenta d'une épitaphe⁶. Quant à du Bellay, qui n'avait ni la sécheresse de Baïf ni l'abondance de Ronsard, il écrivit, dans la note moyenne, *Les deux Marguerites* (II, 51). Pour répondre au reproche de Charles de Sainte-Marthe, il y disait :

Si des premiers je n'ay pas
Orné le Royal trespas,
Aussi ma Muse est trop basse
Pour une premiere place :
Et qui sçait si les derniers
Se feront point les premiers ?

Ces derniers vers étaient quelque peu présomptueux. La pièce des *deux Marguerites* ne vaut ni plus ni moins que toutes celles du recueil : elle est médiocre. Toutefois du Bellay s'y montrait fort habile, puisqu'en célébrant la sœur de François I^{er}, il trouvait moyen de louer aussi la sœur d'Henri II. C'était d'un bon courtisan.

¹ Du Bellay, II, 513. — Baïf, V, 225.

² V. La Croix du Maine, I, 53, et la note de La Monnoye.

³ Cette ode (*Qualis quadrigis raptus ab igneis*) figure dans le recueil de 1586, *Odor.* lib. I, p. 187.

⁴ Du Bellay, I, 160. — Ronsard, II, 312 — Baïf, II, 365. — La pièce de Joachim avait déjà paru dans les *Naeniae* de S. Macrin, p. 133, et dans la 2^e édit. de l'*Olive*.

⁵ Ronsard, II, 313 et IV, 115.

⁶ Baïf, II, 363.

Vers la fin de la pièce, un très discret éloge de la fille de Marguerite, Jeanne d'Albret, indiquait les sentiments du poète à l'égard de la jeune princesse. Jeanne, mariée à vingt ans (1548) avec Antoine de Bourbon, était alors, par sa grâce et par son esprit, le plus bel ornement de la Cour d'Henri II. Elle savait les langues, cultivait les sciences, s'exerçait à la poésie¹. C'est à cette époque qu'il faut placer son commerce de sonnets avec l'auteur de *l'Olive*². Le raffinement, la préciosité, l'excès de flatterie surtout, gâtent presque tous ces sonnets, ceux du poète comme ceux de la reine. Le poète loue dans la reine l'absence de fierté, qui la rend accessible aux humbles, et la grandeur de ses vertus intellectuelles et morales; la reine loue dans le poète l'excellence de son génie et ce don précieux qu'il a d'immortaliser ceux qu'il chante. Et le tout se termine par des sonnets à Charles, où du Bellay prie son ami de l'inspirer, pour mieux célébrer la reine, proteste de n'avoir rien dit qui soit contre la vérité, fait enfin sonner haut le bonheur qu'il ressent de ce commerce poétique.

III

C'est par des œuvres de ce genre que du Bellay tâchait d'oublier ses souffrances, et les lettres lui procuraient un réconfort d'autant plus précieux qu'aux douleurs de la maladie

¹ V. les *Mémoires et Poésies de Jeanne d'Albret*, publ. par le baron de Ruble. Paris, Ém. Paul, Huard et Guillemin, 1893, in-8°.

² Marty-Laveaux, I, 295-302. — Ces sonnets n'ont pas été publiés en 1549, dans le *Recueil de Poésie*, comme le dit Pfälznel (p. 18 et 43), mais seulement en 1561, après la mort de du Bellay. Toutefois, ils doivent dater des environs de 1550. Ce qui permet de le penser, c'est que plusieurs de ces sonnets comme c'est le cas pour *l'Olive*, ont encore la forme italienne, non la forme française : je veux dire que les tercets sont sur deux rimes, et non sur trois.

s'ajoutaient maintenant bien des soucis, bien des traces d'une autre espèce. Il s'était toujours senti peu de goût pour les affaires domestiques. C'est peut-être à lui qu'il songeait, lorsqu'il disait dans la *Deffence* que, pour entreprendre un poème épique, il fallait être « non troublé d'affaires domestiques, mais en repos et tranquillité d'esprit » (p. 119). En tout cas, la préface de l'*Olive* contenait cet aveu non équivoque : « ... Me trouvant chargé d'affaires domestiques, dont le soing est assez suffisant pour dégouter un homme beaucoup plus studieux que moy » (I, 71). Ses embarras s'accrurent, lorsqu'en 1552, à la mort de son frère, René du Bellay, gouverneur de Metz, Joachim se vit confier la tutelle de son jeune neveu, Claude du Bellay, seigneur de Gonnord¹. Il était alors âgé de trente ans : les rêves de la poésie le séduisaient bien autrement que les charges d'une tutelle. Mais son frère en mourant avait fait appel à son dévouement : bien à regret, il accepta donc le « fardeau » de l'enfant remis à sa garde². De là, des ennuis sans nombre³ : il lui

¹ Du Bellay s'est étendu sur ce point dans son *Élégie à Morel* :

Fraterno interitu, nobis cum firmior aetas

Jam foret, accessit tum nova cura mihi.

Pupilli nova cura fuit subienda nepotis,

Quem fidei frater liquerat ipse meae.

Ergo onus invitus subeo puerique, domusque

Aecisae, et variis litibus implicitae,

Quam, velut Ionio depensus navita ponto,

Naufraga cui puppis sola relicta fuit,

U' potui, rexi caecis ignarus in undis,

Nec pelago assuetus, nec satis arte valens.

Hic tamen ingenium quodcumque fideique probavi,

Succubuit tumidis nec mea puppis aquis.

² On lit dans la notice de Colletet : « Quelques-uns m'ont dit qu'il fut encore tuteur des enfans de sa sœur mariée au baron de Lyré, maison du bas Anjou, mais je ne sais s'ils ne confondent point cette seconde tutelle avec la première, comme il est assez vraisemblable, puisque notre auteur n'en parle point, et qu'il ne désigne expressément que celle du fils de son frère. » Copie mscr., f^o 46 v^o-47 r^o.

³ On en saisit la trace dans l'épître-préface à Morel (1552), qui contient mainte allusion à ces affaires domestiques (I, 333-336).

fallut d'abord entreprendre un voyage dans le Maine et l'Anjou¹, voyage pénible au cours duquel, pour se déridier, il faisait des vers :

Pourtant, Macrin, ne te fâche
 Si la bride ung peu je lasche
Au soing qui l'esprit me rompt :
 Et se pour l'aider à rire,
 J'ay entrepris de l'escrire,
Pour me derider le front. (II, 35).

C'était un voyage d'affaires. René du Bellay, semble-t-il, avait laissé derrière lui une situation des plus embrouillées. Force procès étaient pendants, et la maison était au bord de sa ruine. L'infortuné tuteur connut bien des déboires et garda mauvais souvenir de ses démêlés avec la justice. Son horreur de Thémis se manifeste en maint endroit. Il y fait allusion dans sa *Complainte du Desesperé* (1552) :

Si la maison mal entiere
 De cent procez heritiere,
 Telle qu'on la peut nommer
 La gallere desarmée,
 Qui sans guide et mal ramée
 Vogue par la haulte mer... (II, 4).

Il dit encore dans une pièce liminaire à Jacques Gohorry (1553) : Je chanterai ta gloire quelque jour,

Si le soing
 De l'orage,
 Et la rage
 Des proces
 Pleins d'exces

¹

Ma muse qui se pourmeine
 Par Anjou et par le Maine
 A fait ce discours plaisant,
Discours sur la louange de la vertu...
à Salmon Macrin, 1552. (II, 44).

Ne m'engoufre
 Dans le gouphre
 De fureur.
 Dont l'horreur
 Vehemente
 Me tourmente ¹.

Sur cette mer pleine d'écueils, pour reprendre sa métaphore, du Bellay, malgré son inexpérience, navigua sans faire naufrage : à force d'adresse et de conscience, il sauva sa nef des flots déchaînés. Entendez qu'il débrouilla la situation au mieux des intérêts de son pupille. Mais ce neveu, pour lequel il avait tant fait, ne devait pas en profiter : il mourut en juillet 1553 ². Joachim du Bellay, sieur de Liré, devint par sa mort seigneur de Gonnord ³.

Souffrances physiques, souffrances morales, rien n'avait manqué, durant trois années, à notre auteur. De telles émotions ne sont point sans influence sur l'inspiration poétique. Nous en verrons le contre-coup dans les œuvres de 1552.

¹ Cette pièce se trouve en tête du X^e livre d'*Amadis de Gaule*, traduit par J. Gohorry, 1553. Elle n'a pas été recueillie par M. Marty-Laveaux. — On rapprochera des deux passages que j'ai cités les quatrains d'un sonnet (I, 435) publié seulement en 1561, mais qui semble bien dater de cette époque. Cf. aussi les tercets d'un sonnet à Paschal (II, 141).

² Ms. fr. 20.265, f^o 74 v^o.

³ C'est un fait que Ménage, Nicron et Goujet ont contesté, mais à tort. Le registre capitulaire de Notre-Dame nomme du Bellay *Dominus de Gonnor* (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 386). Cf. P. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, p. 41 et 86, notes.

CHAPITRE X

LES « TRADUCTIONS » ET LES « INVENTIONS »

DE

1552

- I. — Caractère du recueil de 1552. — L'épître-préface à Morel.
- II. — Les traductions de du Bellay.
- III. — Les œuvres de l'invention de l'auteur. — La « Complainte du Desespéré ».
- IV. — Les pièces religieuses.
- V. — Les pièces philosophiques.
- VI. — Les pièces littéraires.
- VII. — L'« Adieu aux Muses ». — Le voyage de Rome fait de J. du Bellay, poète livresque, un poète personnel.

I

Dans le courant de 1552, du Bellay publia un recueil mi-parti de traductions et de poésies originales¹. Ce nouveau

¹ *Le quatriesme livre de l'Eneide de Vergile, traduit en vers francoys. La complainte de Didon à Enée, prise d'Ovide. Autres œuvres de l'invention du translateur. Par I. D. B. A. Paris, Vincent Certenas (sic), 1552, in-8°. Privilège du 1^{er} févr. 1551 (n. s. 1552).* — En tête du volume, se trouvent divers compliments poétiques adressés à du Bellay : — 1^o un *Sonnet de lan*

recueil présentait un caractère assez différent de ceux qu'il avait donnés jusqu'alors. Éclos au milieu de tous les malheurs qui s'abattaient sur le poète, il portait sa marque d'origine. On y surprenait un amer sentiment de désespérance. L'auteur, arrêté dans son rêve idéal par les brusques rappels de la réalité, se prenait à douter de lui-même. Il avait conscience de baisser : ingénument, il en faisait l'avou. Découragé, malade, atteint de lassitude et d'épuisement, il n'avait plus dans son génie cette belle confiance d'autrefois. Lâche à créer, il traduisait. Et pourtant, à le prendre dans son ensemble, son nouvel ouvrage avait quelque chose de moins *livresque* peut-être que ses œuvres antérieures : les souvenirs d'érudition s'y montraient moins nombreux. Le poète s'épanchait davantage : par deux ou trois fois tout au moins, il était bien lui-même : sous le coup de la souffrance, des accents s'échappaient de son âme endolorie, des accents personnels et sincères, qu'on n'avait entendus si profonds ni dans les *Vers Lyriques* ni dans le *Recueil de Poésie*. On sentait que la vie avait passé par là.

L'état d'âme qui a donné naissance à cette œuvre s'exprime tout entier dans l'épître-préface adressée par l'auteur à son ami Jean de Morel. Le début est à citer : « Je n'avoÿ jamais expérimenté la douceur des bonnes lettres (cher amy Morel) si non depuis que la fortune m'a voulu preparer tant de calamitez, que je ne seray jamais las de remercier celuy qui m'a donné la grace de les pouvoir supporter jusques icy. Je

de Morel Ambrunois, à qui l'ouvrage est dédié ; — 2^e une *Ode de Damoiz. M. D. L. Haye* [Marie de La Haye] *sur les œuvres poétiques de I. du Bellay et P. de Ronsard* ; — 3^e un sonnet de *Th. Seb.* [Thomas Sibilet] ; — 4^e une épigramme latine *Ejusdem ad Io. Bellañum* ; — 5^e des hendécasyllabes latins de Robert de La Haye, *Rob. Hayus de I. Bellaño et P. Ronsardo*. Dans le cours du volume, on trouve encore un sonnet de Baif (Marty-Laveaux, V, 231). Toutes ces pièces encomiastiques offrent peu d'intérêt : on y voit cependant que, dans l'opinion des contemporains, du Bellay marchait l'égal de Ronsard. (Bibl. Nat. — Rés. pY^c. 1400).

ne diray, par quelle diversité de malheurs s'est jouée de moy ceste cruelle arbitre des choses humaines : comme celuy qui n'ignore telles complainctes estre aussi usitées, comme les occasions en sont ordinaires. Je diray seulement que parmy tant de malheurs (contre lesquels je ne sens ma raison si forte qu'elle m'eust peu armer de suffisante patience) le non moins honneste, que plaisant exercice poétique m'a donné tant de consolation, que je ne puis encores me repentir d'y avoir perdu une partie de mes jeunes ans » (I, 333-334). Après ce bel hommage au pouvoir consolateur des lettres, du Bellay déclarait qu'il ne portait aucune envie à la félicité des gens désœuvrés et frivoles. Assurément, la poésie était peu lucrative : c'était un champ « infertile et peu fidele à son laboureur, auquel le plus souvent il ne rapporte que ronces et espines » (334). Il avait continué néanmoins à la cultiver : d'abord, pour « l'honneste contentement de *son* esprit », et par désir de témoigner à la postérité qu'il n'avait point vécu d'une vie oisive; et puis aussi, dans l'espoir d'être encore agréable aux princes, et surtout à Madame Marguerite. Toutefois, il avait conscience que « ce doux labour, jadis seul enchantement de *ses* ennuyes », se « refroidissait » en lui chaque jour. Il en venait maintenant à traduire : « Ne sentant plus, disait-il, la première ardeur de cet Enthousiasme, qui me faisoit librement courir par la carrière de mes inventions, je me suis converty à retracer les pas des anciens, exercice de plus ennuyeux labour, que d'alegresse d'esprit » (335). Mais, comme il ne voulait pas abandonner complètement le plaisir qui, « durant *ses* infortunes », l'avait toujours « pourveu de si souverain remede », il donnait encore à la langue quelques poèmes, « les derniers fruicts de *son* jardin, non du tout si savoureux que les premiers, mais (peult estre) de meilleure garde » (335).

Voilà l'état d'âme, pleinement douloureux, d'où sortit le recueil des *traductions* et des *inventions*.

II

Les traductions publiées en 1552 comprenaient : 1^o le quatrième livre de l'*Énéide* de Virgile, dont fit choix du Bellay, parce qu'il n'est œuvre en aucune langue, dit-il, « ou les passions amoureuses soyent plus vivement depeinctes, qu'en la personne de Didon » (336) : 2^o la septième *héroïde* d'Ovide, *Complainte de Didon à Énée*, qui, tout en continuant le « propos » de Virgile, permet d'opposer « la divine magesté de l'ung de ces aucteurs à l'ingenieuse facilité de l'autre » (337) : 3^o une épigramme d'Ausone *Sur la statue de Didon*, qui leur sert de contre-partie : « Il me sembloit inique de renouveler l'injure qu'elle a receu par Vergile, sans luy reparer son honneur par ce qu'autres ont escrit à sa louange » (338). On peut y joindre un fragment du cinquième livre de l'*Énéide*, la *Mort de Palinure*, qui parut en 1553, dans la seconde édition du *Recueil de Poësie*, et le sixième livre tout entier, qui ne fut publié qu'en 1560¹.

Par ces traductions, notre auteur allait droit contre les principes qu'il avait lui-même formulés autrefois² : mais cela n'était pas pour le gêner beaucoup. Il justifie sa volte-face avec une désinvolture incroyable : « Je n'ay pas oublié ce qu'autrefois j'ay dict des translations poëtiques : mais je ne suis si jalouzement amoureux de mes premieres apprehensions, que j'aye honte de les changer quelquefois, à l'exemple de tant d'excellens aucteurs, dont l'auctorité nous doit oster ceste

¹ Épître à Morel (I, 336) : « Et si je congnoy que ce mien labeur soit agréable aux lecteurs, je mettray peine (si mes affaires m'en donnent le loysir) de leur faire bien tost voir le sixiesme de ce mesme aucteur. » Cf. I, 435 et II, 86. — La traduction, projetée et peut être commencée dès 1552, était finie en 1558, puisqu'on en retronve des fragments dans la traduction du *Sympose* de Platon par Louis Le Roy (I, 443, 464, 467).

² *Deffence*, liv. I, chap. 5 et 6.

opiniastre opinion de vouloir toujours persister en ses avis, principalement en matière de lettres. Quand à moy, je ne suis pas Stoïque jusques là » (336-337). On le voit : du Bellay pensait par avance, à l'égal de Barthélemy :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Sa méthode de traduction n'est point celle qui nous plaît aujourd'hui : l'exactitude rigoureuse et presque littérale, il la rejette. Il n'admet pas qu'on cherche à rendre « période pour période, épithète pour épithète, nom propre pour nom propre ». Son système est tout autre : « Il me semble, dit-il, veu la contrainte de la ryme, et la différence de la propriété et structure d'une langue à l'autre, que le traducteur n'a point mal fait son devoir, qui sans corrompre le sens de son aucteur, ce qu'il n'a peu rendre d'assez bonne grace en ung endroiet, s'efforce de le recompenser en l'autre » (336). C'est le système des équivalents, la méthode des compensations.

Conséquence naturelle : ses traductions¹ laissent beaucoup à désirer. Donnant à peu près le sens général, elles sont dans le détail singulièrement infidèles et restent impuissantes à rendre la physionomie particulière de l'original. Du Bellay procède librement : il transpose, il supprime, et surtout il ajoute. L'emploi du vers décasyllabe, trop facile et trop lâche, l'entraîne à délayer. La traduction n'est bien souvent qu'une paraphrase. Il ne faut pas à du Bellay moins de 1268 vers pour rendre les 705 vers du livre IV de l'*Énéide* : les 901 hexamètres du livre VI se dissolvent à leur tour en 1504 décasyllabes. Je remarque en passant que les discours sont mieux traduits que les narrations, et je crois constater un certain progrès à la longue : comme version, le livre VI est supérieur sensiblement au livre IV.

¹ Marty-Laveaux, I, 340-435.

J'estime superflu d'insister sur une question aussi secondaire : ce n'est point par là que vaut du Bellay. Comme le dit l'abbé Goujet ¹, « ce qu'il a traduit de Virgile ne lui fait guère d'honneur... Contemporain de Louis des Masures, non-seulement il ne le surpassa point, on ne peut pas même dire qu'il l'ait égalé ² ». Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'en se mettant à traduire, du Bellay revenait aux idées de Marot. Il reprenait la tradition de son école ³. Ce n'est pas la dernière fois que nous le verrons retourner ainsi en arrière ⁴.

III

Les *Cœuvres de l'invention de l'Authœur* se composaient de treize pièces d'inspiration assez diverse ⁵. Je ne reviendrai ni sur *Les deux Marguerites* ⁶, ni sur les *XIII Sonnets de l'honneste Amour* ⁷. Je ne dirai rien non plus de deux pièces de circonstance, deux *Estreues* adressées à Robert de La Haye et Marie de La Haye ⁸ (II, 54 et 56).

¹ *Bibl. franç.*, V, 72-73.

² Louis des Masures, de Tournai, qui devait publier cette même année 1552 les quatre premiers livres de l'*Énéide* de Virgile (Lyon, Jean de Tournes, in-4°), avait déjà fait paraître les deux premiers en 1547 (Paris, Chr. Wechel, in-4°). Du Bellay loue hautement sa « fidele et diligente traduction » (I, 336). Il a d'ailleurs toujours fait grand cas de Louis des Masures. Cf. *Regrets*, s. 148, et *Xenia*, P 12 r°, *Ludovicus Masurius*. Cf. aussi Ronsard, V, 351.

³ V. ci-dessus, chap. iv, § 1, p. 122-123.

⁴ En 1558, du Bellay traduisit encore plusieurs passages des poètes grecs et latins cités aux *Commentaires du Sympose de Platon* par Louis Le Roy (Marty-Laveaux, I, 442-468). — V. dans Marty-Laveaux (I, 506) le flatteur jugement de Le Roy lui-même sur cette traduction.

⁵ Marty-Laveaux, II, 1-66. — Aubert, démembrant le recueil de 1552, a fait entrer les *Cœuvres de l'invention de l'Authœur* dans les *Divers Poèmes* (1568).

⁶ V. ci-dessus, chap. ix, § II, p. 244.

⁷ V. ci-dessus, chap. vi, § vi, p. 191-194.

⁸ Voici du moins l'origine de ces deux pièces. Robert de La Haye, conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes de la reine de Navarre, grand ami de Sibilet (v. dédicace de l'*Iphigène* à J. Brinon), poète latin,

Le poème le plus touchant du recueil, sinon le meilleur, est celui par lequel il s'ouvre, la *Complainte du Desesperé* (II, 1). Du Bellay l'a écrit dans une heure de tristesse, et l'on y retrouve les impressions mélancoliques de son âme éprouvée par la vie. Le poète, affolé de douleur, fait entendre un chant lamentable et soupire « l'ennuy, qui le cœur lui poingt » :

Ainsi que la fleur cuillie
 Ou par la bize assaillie
 Pert le vermeil de son teinct,
 En la fleur du plus doux aage,
 De mon palissant visage
 La vive couleur s'esteinct.

Une languissante nuë
 Me sille desja la vëue,
 Et me souvient en mourant
 Des douces rives de Loyre,
 Qui les chansons de ma gloyre
 Alloit jadis murmurant.

Ce « poète mourant » évoque la saison où, tout jeune encore, il allait suivant les pas de Pétrarque. Il pleurait d'amour, l'insensé ! C'est d'un plus juste émoi qu'il pleure maintenant. Que de maux ont fondu sur lui ! Le sort contraire, des amitiés

avait adressé de très élogieux hendécasyllabes à Ronsard et du Bellay, *Rob. Hayus de I. Bellaño et P. Ronsardo*. Du Bellay répondit par l'*Estrene* en question et plaça les vers de R. de La Haye en tête de son recueil. Ronsard répondit à son tour, dans les *Amours* de 1552 (Bibl. d'Orléans, D. 1505), par des *Contr'Estrenes*, qui devinrent par la suite la 8^e ode du livre V (Blanchemain, II, 332). La pièce est à rapprocher de celle de du Bellay. Sur R. de La Haye, v. encore *Regrets*, s. 28 et 121, et surtout le bel *Hymne de Santé* que du Bellay lui adresse (II, 79). C'est à lui que Ronsard a dédié sa 19^e Élégie (Blanchemain, IV, 291). — Quant à Marie de La Haye, sœur de Robert, « damoiselle très-docte », dit La Croix du Maine (II, 89), elle avait fait une ode *Sur les œuvres poétiques de I. du Bellay et P. de Ronsard*. D'où l'*Estrene* de du Bellay. Cf. *Poemata*, f^o 29 r^o, *Ad Mariam Hayam*.

fallacienses, cent procès à soutenir, les suites cuisantes des passions, mille tourments de toute espèce : que lui a-t-il manqué ! N'a-t-il pas mérité qu'on le nomme « l'esclave de tout malheur » ? Enfant, il a souffert : ses proches « ont laissé sa jeunesse aux ténèbres ».

Et depuis que l'âge ferme
 A touché le premier terme
 De mes ans plus vigoureux,
 Las, hélas, quelle journée,
 Feut onq' si mal fortunée
 Que mes jours les plus heureux ?

Tant de soucis ont blanchi ses cheveux, flétri son cœur : il est vieux avant l'âge. Il est atteint de surdité. Triste toujours, toujours chagrin, il ne connaît plus de repos : le doux sommeil réparateur ne vient pas visiter sa couche ; ou si parfois il s'assoupit, des songes affreux hantent sa pensée. Son tourment renaît avec l'aube et le suit en tous lieux, jusqu'au sein de la nature. C'est partout pour son cœur la même angoisse poignante, la même solitude, la même désolation. Et, plein d'un sombre désespoir, le poète maudit la lumière :

Maudite donq' la lumière,
 Qui m'esclaira la première,
 Puis que le ciel rigoureux
 Assujétit ma naissance
 A l'indomtable puissance
 D'ung astre si malheureux.

Pourquoi donc souffre-t-il à ce point, s'il est pur de tout crime ? Est-ce là le prix de son innocence ? Meurtri dans sa chair, meurtri dans son âme, il envie le bonheur de ceux qui sont morts avant de naître :

Heureuse la creature
 Qui a fait sa sepulture
 Dans le ventre maternel !
 Heureux celui, dont la vie
 En sortant s'est veu ravie
 Par un sommeil eternel !

Il n'a senty sur sa teste
 L'inevitable tempeste,
 Dont nous sommes agitez.
 Mais assureé du naufrage
 De bien loing sur le rivaige
 A veu les flolz irritez.

Des idées de suicide traversent son esprit :

Sus, mon ame, tourne arriere,
 Et borne icy la carriere
 De tes ingrates douleurs :
 Il est temps de faire espreuve,
 Si apres la mort on treuve
 La fin de tant de malheurs.

Et du Bellay termine en souhaitant à ceux que sa misère apitoiera de ne jamais connaître les mêmes infortunes et les mêmes souffrances.

Malgré bien des longueurs, dont ne peut rendre compte une brève analyse, malgré du mauvais goût et l'emploi trop fréquent des souvenirs mythologiques, la *Complainte du Desesperé* me paraît supérieure aux sonnets de l'*Olive* ainsi qu'à la plupart des *Odes*, parce qu'on y trouve ce qui manque ailleurs, une émotion sincère et véritable.

IV

L'*Hymne Chrestien* (II, 15) est comme une contre-partie de la complainte précédente. Après le cri de désespoir, c'est un acte de contrition :

O Seigneur Dieu, mon rampart, ma fiene,
 Rampare moy du fort de pacience
 Contre l'effort du corps injurieux,
 Qui veult forcer l'esprit victorieux.
 L'ardeur du mal, dont ma chair est attainte,
 Me faict gemir d'une eternelle plainte,
 Moins pour l'ennuy de ne pouvoir guerir,
 Que pour le mal de ne pouvoir mourir,
 Certes, Seigneur, je sens bien que ma faulte
 Me rend coupable à ta majesté haulte :
 Mais si de toy vers toy je n'ay secours,
 Ailleurs en vain je cherche mon recours,
 Car ta main seule invinciblement forte
 Peult des enfers briser l'avare porte,
 Et me tirer aux rayons du beau jour,
 Qui luyt au ciel, ton eternel sejour.

La prière continue sur ce ton attendri de ferveur religieuse, et quand il la termine, le poète supplie le Seigneur d'avoir pitié de sa faiblesse, de rompre les liens du mal qui le tourmente ou de délivrer son esprit de sa prison de chair. — Cet hymne, qui rappelle les sonnets chrétiens de l'*Olive*, a presque partout l'accent personnel ¹. Mais à ce mérite, il en joint un autre : une idée toute nouvelle y surgit, c'est que la poésie sacrée n'est pas moins belle que l'autre. Arrière désormais la Muse profane !

Arriere les vains sons,
 Les vains soupirs, et les vaines chansons !
 Arriere amour, et les songes antiques,
 Élabourez par les mains poétiques !

Ce n'est plus de l'*Illiade* ou de l'*Odyssée* que rêve du

¹ Cf. un autre *Hymne Chrestien* (l. 325), de date incertaine, mais que l'emploi de l'alexandrin permet de supposer postérieur au premier.

Bellay : c'est d'une *Israéliade*, et lui-même à grands traits retrace l'histoire du peuple de Dieu.

Cette idée reparait, plus précise et plus nette, dans *La Lyre Chrestienne* (II. 30), qui n'est pas autre chose qu'une protestation contre le paganisme littéraire :

Si les vieux Grecz et les Romains
Des faux Dieux ont chanté la gloire,
Seront nous plus qu'eulx inhumains,
Taisant du vray Dieu la memoire ?
D'Helicon la fable notoire
Ne nous enseigne à le vanter :
De l'onde vive il nous fault boyre,
Qui seule inspire à bien chanter.

L'ancienne idolâtrie nous fait trouver peu mélodieux les sons de la lyre chrétienne. Les mensonges de la fable nous empêchent d'être sensibles à la sainte voix de la vérité. Nous délaissions l'utile pour l'agréable. Pourquoi ne pas les associer, en introduisant dans les chants chrétiens ce qui fait l'agrément des antiques fictions ?

Si nous voulons emmieller
Noz chansons de fleurs poétiques,
Qui nous gardera de mesler
Telles douceurs en noz cantiques ?

Salomon, pour orner le temple de Dieu, mendiait bien l'étranger.

Nous donques, faisons tout ainsi :
Et comme bien ruséz gendarmes,
Des Grecz et des Romains aussi
Prenons les bouclers et guyzarmes :
L'ennemy baillera les armes,
Dont luy mesme' sera batu.
Telle fraude au faict des alarmes
Merite le nom de vertu.

Ainsi, nous prendrons aux anciens leurs moyens, et, forts de cet emprunt, nous laisserons la louange mensongère des dieux et des grands pour celle du vrai Dieu ¹.

La *Monomachie de David et de Goliath* (II, 20) est une application de cette nouvelle poétique ². S'inspirant du récit de la Bible ³, que tantôt il allonge et tantôt il abrège, du Bellay raconte la lutte du jeune père hébreu contre le géant philistin. Ce combat est pour lui comme une démonstration de cette idée morale exprimée au début : la faiblesse intelligente et guidée de raison est supérieure à la force brutale. Mais qui n'a reconnu dans cette idée les vers fameux d'Horace :

Vis consili expers mole ruit sua :
Vim temperatam Di quoque provehunt
In majus ⁴.

C'est ainsi que l'auteur concilie son principe d'esthétique religieuse avec son amour de l'Antiquité. Du sujet qu'il avait choisi, il espérait tirer plus de gloire et d'honneur

Que des vieux sons d'une fable moizie.

L'œuvre prise en elle-même n'a rien de très remarquable ⁵, mais la tentative reste intéressante. N'est-il pas curieux, en

¹ Guillaume Guérout, dans son *Premier livre des narrations fabuleuses, avec les discours de la vérité et histoires d'icelles...*, n° 33 r°, (Lyon, Robert Granjon, 1558), adresse une *Congratulation à Joachim du Bellay, poète françois, sur le discours de sa Lyre Chrestienne*, dans laquelle il le compare à David. (Bibl. Nat. — Rés. J. 3173).

² Ce poème est en germe dans l'*Hymne Chrestien* (II, 18) :
Lors je diray ce grand pasteur Hebreu...

³ *Rois*, I, xvii.

⁴ *Carm.* III, iv, 65-67.

⁵ C'est l'opinion de Colletet, qui dit assez pittoresquement, à propos de Pierre de Brach : « Son poème de la Monomachie de David et de Goliath l'emporte, à mon avis, de si loin sur celluy-là mesme du fameux Joachim du Bellay, que le mont Cenis l'emporte en hauteur sur nostre butte de Montmartre. » Cité par A. de Rochambeau, *La famille de Ronsart*, p. 222.

effet, que ce disciple de Dorat, ce paganisant de la Renaissance, ait un instant renié les Dieux du vieil Olympe et conçu la première ébauche d'une poétique chrétienne ¹ ?

V

Dans le recueil de 1552, deux pièces sont d'ordre philosophique et moral : l'*Ode au Reverendiss. Cardinal du Bellay* (II, 26) et le *Discours à Salmon Macrin* ² sur la louange de la vertu et sur les divers erreurs des hommes (II, 36). Toutes les deux sont un éloge de la vertu : mais l'une est traitée dans le ton sérieux, et l'autre dans le ton plaisant.

L'ode au cardinal du Bellay n'a rien qui la distingue des autres pièces philosophiques que nous avons déjà trouvées dans les deux recueils précédents. C'est un lieu commun sans grand intérêt. L'homme est né plus chétif que le reste des animaux ³ : mais il leur est supérieur par la raison, qui lui permet de discerner le bien du mal et de « hausser la bride » aux passions déréglées. Le souverain bien n'est ni dans la faveur, ni dans la gloire, ni dans le pouvoir, ni dans le génie, ni dans la richesse, ni dans les honneurs, ni dans la beauté, ni dans la naissance : il est dans la vertu. Sur ce mot, le poète introduit l'éloge du cardinal et de son frère, le grand Langey.

Le discours à Salmon Macrin me paraît plus intéressant.

¹ Dans l'épître-préface à Morel (I, 338), du Bellay nous dit qu'il a l'intention, « afin de ne mesler les choses sacrées avecques les prophanes », d'éditer ses poèmes « en meilleur ordre que devant, les comprenant chacun selon son argument sou' les titres de *Lyre Chrestienne* et *Lyre Prophane* ». Il n'a pas donné suite à ce projet. Mais cette intention prouve au moins l'importance qu'il attachait en 1552 à ses poésies religieuses.

² Du Bellay dédie encore à S. Macrin un sonnet sans importance (II, 39).

³ Réminiscence de Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, VII, 1.

Tout en se défendant d'imiter Rabelais, du Bellay procède un peu dans son genre, par une série d'énumérations destinées à produire un effet comique. Le thème est le suivant : le bonheur est dans la vertu, qui peut seule nous hausser par degrés jusqu'aux cieux. Sur cette idée, l'auteur ordonne trois développements symétriques :

1° L'homme vertueux est riche, il est noble, il est illustre, il est roi : il est roi de son cœur,

Et de son cœur estre maistre.
C'est plus grand' chose que d'estre
De tout le monde vainqueur.

2° Que me sert la philosophie, la poésie, les sciences, les arts, les voyages, les combats, le service des princes... sans la vertu ?

3° C'est chose belle, c'est chose heureuse de faire ceci, de faire cela (du Bellay passe en revue les diverses *erreurs* des hommes). Mais

Quel estat doy' je donq' suyvre,
Pour vertueusement vivre ?

Conclusion : le bonheur est en nous, dans la vertu :

Celui en vain se travaille,
Soit en terre, ou soit qu'il aille
Ou court l'avare marchant,
Qui fasché de sa presence,
Pour trouver la sullisence,
Hors de soy la va cherchant.

C'est principalement dans la troisième partie que l'auteur a semé les traits satiriques : quelques-uns, dirigés contre les chasseurs, les médecins et les alchimistes, ne manquent point de portée. L'esprit de du Bellay, humoristique et malicieux, se fait jour dans ces vers. On a là comme un avant-goût de certaines pièces des *Jeux Rustiques*.

VI

Deux odes littéraires, l'une à Bertrand Bergier de Montembeuf, l'autre à Nicolas Herberay des Essars, complètent les *inventions* de 1552.

Bertrand Bergier est cet ami rencontré jadis à Poitiers, et plus tard retrouvé par Joachim au Collège de Coqueret. En lui dédiant une *Ode pastorale*¹ (ll. 57), du Bellay prétend illustrer celui qu'il appelle assez plaisamment un poète « bedonniquebouffonnique », entendez champêtre et bouffon². En des strophes d'une grâce bien rustique, il recommande aux bergers du Poitou les chants divins de ce « Berger » qui fait revivre en lui Théocrite et Virgile :

Heureux Berger desormais,
 Tu seras pour tout jamais
 L'honneur des champs et des prés,
 L'honneur des petiz ruisseaux,
 Des bois et des arbrisseaux,
 Et des fontaines sacrées :

Pour sonner si bien tes vers
 Sur les chalumeaux divers
 Dont la douceur esprouvée
 Aux oreilles de bon goust,
 Coule plus doux que le moust
 De la première cuvée.

L'amour se nourrist de pleurs,
 Et les abeilles de fleurs :

¹ L'édition de 1552 porte simplement pour titre : « *Ode pastorale à ung sien amy* ». Mais en lisant la pièce, les contemporains n'ont pu se méprendre sur le nom de cet ami.

² Le bedon était un tambourin (Becq de Fouquières, p. 134, n. 2).

Les prez ayment la rozée,
 Phœbus ayme les neuf Sœurs.
 Et nous aymon' les douceurs
 Dont la muse est arrousée.

Herberay des Essars s'était acquis un grand renom pour avoir traduit (1540-1548) les huit premiers livres d'*Amadis de Gaule*¹. On sait la vogue qu'obtint ce roman à la Cour de France : « Jamais livre, écrit Étienne Pasquier, ne fut embrassé avecq' tant de faveur que cestuy, l'espace de vingt ans ou environ². » Du Bellay qui, dans la *Deffence*, tenait les romans en si piètre estime, avait en 1552 tout à fait changé d'opinion. Son *Ode au seigneur des Essars* (II, 45) est un très curieux témoignage du revirement accompli dans ses idées. Du Bellay, par cette ode que Pasquier proclame « la plus belle de toutes les siennes³ », se révèle à nous comme un admirateur du roman espagnol, sensible aux charmes de l'intrigue, non moins sensible aux mérites d'expression du traducteur⁴. Un long récit des amours de Vénus et de Mars l'amène à louer des Essars,

Qui nous monstre le dieu Mars
 Joint avec' la Cyprienne :
 Chantant sous plaisant discours
 Les armes et les amours....

¹ Sur *Amadis de Gaule*, consulter Eug. Baret, *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au xvi^e et au xvii^e siècle*, thèse de 1833, 2^e édit., Firmin-Didot, 1873, in-8° ; Saint-Marc Girardin, *Cours de littér. dramat.*, t. III, leç. xxxix ; Boureiez, *op. cit.*, liv. 1, chap. III, p. 60.

² *Rech. de la France*, VI, 5. — La Noue dit à son tour des *Amadis* : « Sous le règne du roy Henri II, ils ont eu leur principale vogue ; et croy que si quelqu'un les eust voulu alors blâmer, on luy eust craché au visage, d'autant qu'ils servoient de pédagogues, de jouet et d'entretien à beaucoup de personnes. » *Disc. polit. et milit.*, VI. Cité par Baret, p. 169.

³ *Rech. de la France*, VI, 5.

⁴ Cf. un souvenir d'*Amadis* dans le s. 112 des *Regrets*.

La fiction séduisante qui redit les prouesses d'Amadis et les beautés d'Oriane est donc à ses yeux comme une transposition de la fable antique. Mais il y voit encore une peinture allégorique « de la Française grandeur », en même temps qu'un manuel de chevalerie :

Là ce gentil artizan
 Nous montre au vif quel doit estre
 Le prince, le courtizan.
 Le serviteur, et le maistre :
 Combien d'ung fort bataillant
 Peut le courage vaillant :
 Quel est ou l'heur, ou malheur
 D'une entreprize amoureuse.
 Et la chance malheureuse
 D'ung injuste querelleur.

Du Bellay s'étend longuement sur le style aisé, coulant et fluide d'Herberay des Essars : vainement on s'efforcerait, dit-il, « apres ce doux ecrivain », d'égaliser « le sucre de son parler », et si jamais notre langage, « par estrangers courtizans », venait à se corrompre, c'est chez lui qu'on retrouverait « la pureté de sa douce gravité »¹. Par là, des Essars, tout comme un poète, figure au premier rang des ennemis de l'ignorance : et c'est l'occasion pour du Bellay de faire une sortie contre ces « pourceaux d'Epicure ».

Qui en despit de Mercure
 Gronnent aux doctes escriz.

Le nombre est grand de ceux qui s'en prennent aux élus des Muses :

¹ Cf. Tahureau : « Je nommeray toutesfois [le seigneur des Essars] avecques reverence et honneur, tant pour un coulant langage, liaison de propos, que pour une douceur et fluidité de parolles dont il a usé outre tous ceux qui se sont meslez devant luy d'écrire en nostre vulgaire, et encores aujourd'luy s'en trouve-il peu de ceux qui écrivent en pareilles choses, qui approchent de la grace et naïfve beauté de son stile. » *Dialogues*, édit. Conscience, p. 28.

L'ung plaint la contagion
 De la jeunesse abuzée :
 L'autre, la religion
 Par noms payens deguizée,
 Cetui-cy fort elegant
 Va ung songer allegant :
 Cetuy-la trop rigoureux
 Approuve l'edict d'Auguste,
 Et le bannissement juste
 De l'Artizan amoureux ¹.

Non contents d'attaquer les poètes, ils s'en prennent encore aux grands seigneurs, aux damoiselles, à tous les lecteurs d'*Amadis* :

Puis ces graves enseignants
 D'une effrontée assurance
 Se prennent aux grands seigneurs,
 Les accusant d'ignorance :
 Mesmes leurs cler-voyans yeux
 Se monstrent tant curieux,
 Que d'abaisser leur edictz
 Jusqu'aux simples damoizelles,
 Et aux cabinetz de celles
 Qui lizent nostre Amadis.

Qu'on se rappelle maintenant la phrase dédaigneuse de la *Deffence* sur les romans « en beau et fluide langaige, mais beaucoup plus propre à bien entretenir Damoizelles qu'à doctement écrire » (p. 120) : on mesurera le chemin fait en trois ans par du Bellay. La volte-face était complète : surprendra-t-elle de la part d'un poète que nous avons vu si soucieux de se pousser en Cour ² ?

¹ Ovide, auteur des *Amours* et de l'*Art d'aimer*.

² On pourra rapprocher de l'ode, à des Essars une ode inédite *A Jaques Gohorry Parisien sur la poursuite d'Amadis*, qui parut en tête du X^e livre

VII

Un *Adieu aux Muses* (l. 435), pris du latin de Buchanan¹, servait d'épilogue au recueil de 1552. S'inspirant librement de la première Élégie² du célèbre humaniste écossais, du Bellay déplorait cet ingrat métier de poète, où l'on ne connaît jamais que labeur sans répit, pauvreté sans remède. Il s'écriait :

Adieu, ma Lyre; adieu les sons
De tes inutiles chansons :
Adieu la source, qui recrée
De Phebus la tourbe sacrée.
J'ay trop perdu mes jeunes ans
En voz exercices plaisans :
J'ay trop à voz jeux asservie
La meilleure part de ma vie.

Tout imités qu'ils sont, ces vers traduisaient sans doute une pensée sincère : car pourquoi du Bellay se fût-il arrêté sur le texte de Buchanan, s'il n'y avait trouvé comme un écho fidèle de ses sentiments propres ? Il donnait au public « les derniers fruits de son jardin », et, convaincu qu'il déclinait, sentant son style « refroidy et alteré de sa première forme »³, instruit par l'expérience que les vers ne rapportaient rien, il disait adieu à la poésie.

Pourtant, quelques cris arrachés par la souffrance, quelques

d'Amadis de Gaule, Paris, Vincent Sertenas, 1553, in-f°. La pièce est d'ailleurs aussi médiocre que longue. Elle offre cette particularité d'être écrite tout entière en vers de trois syllabes à rimes plates et régulièrement alternées.

¹ Sur Buchanan (1506-1582), consulter la thèse de Vauthier, *De Buchanani vita et scriptis*, Toulouse, Chauvin, 1886, in-8°.

² Elle a pour titre : *Quam misera sit conditio docentium litteras humaniores Lutetiae*. (Bibl. Nat. — Y°. 9398).

³ Épitre-préface à Morel (I, 338).

accents partis du cœur avaient montré que chez ce poète savant, qui jusque-là n'avait vécu que dans les livres et par les livres, la source de poésie, bien loin d'être tarie encore, était prête au contraire à jaillir avec force, pour peu qu'il se présentât une occasion favorable. Il suffisait, pour qu'il en fût ainsi, d'un changement dans son existence, d'un cours nouveau dans ses idées. Le voyage à Rome fut cette occasion. A quitter sa patrie, à fuir Paris, qu'il habitait depuis cinq ans, du Bellay ne gagna pas seulement de pouvoir se soustraire à l'action immédiate de ses amis d'école, à l'influence dangereuse des théories systématiques : il y trouva cet avantage d'étendre son horizon et d'élargir le champ de ses idées. Au delà du Collège, au delà de la Cour, il découvrit un nouveau monde, un pays différent du sien, des mœurs étranges, une vie tout à fait inconnue. Et son cœur en fut ébranlé, non moins que son esprit. Car, en pénétrant dans ce nouveau monde, il n'y trouva point ce qu'il y rêvait. Tristesses sur tristesses, amertumes sur amertumes, désenchantements sur désenchantements, voilà ce que lui réservait ce long séjour en Italie. Il en souffrit jusqu'à l'angoisse. Pourtant, ne le plaignons pas trop. Cette rude épreuve lui fut salutaire : les souffrances de son âme, transformant son génie, le mûrirent, l'attendrirent, parachevèrent son développement. Le contact douloureux de la vie fut une fois de plus bienfaisant et fécond : et c'est ainsi que du Bellay, dont l'étude avait fait un poète livresque, — pour avoir eu le cœur meurtri par les réalités brutales, devint un poète vraiment personnel.

SECONDE PARTIE

DU VOYAGE DE ROME A LA MORT

1553 - 1560

CHAPITRE I

DÉPART POUR L'ITALIE

LE CARDINAL JEAN DU BELLAY

1553

- I. — Le cardinal Jean du Bellay. — Le politique. — L'intellectuel.
- II. — Rapports du poète et du cardinal avant 1553.
- III. — État d'esprit de Joachim. — Ses pensées d'avenir. — Ses rêves d'humaniste.
- IV. — Départ pour l'Italie. — Saint-Symphorien-de-Lay. — Lyon. — Arrivée à Rome (juin 1553).

I

Ce voyage en Italie, si désiré de Joachim, et qui devait avoir tant d'influence sur ses idées et son talent, il le fit à la suite de son parent, le cardinal Jean du Bellay. L'heure est venue de faire plus ample connaissance avec cet habile et savant prélat, qui tient une si grande place dans la vie de notre poète ¹.

¹ Le cardinal du Bellay n'a pas encore été l'objet de la monographie à laquelle il a droit. Sa vie, écrite par Louis Trincant de Loudun, n'a pas vu l'impression (Dom Liron, *Biblioth. Chartraine*, p. 159). On pourra consulter

Frère de Guillaume de Langey, le valeureux capitaine de François I^{er}, Jean du Bellay, tout d'abord simple évêque de Bayonne (1526), s'était distingué de bonne heure par sa finesse diplomatique. Ambassadeur en Angleterre, il avait su gagner les bonnes grâces d'Henri VIII et le détacher de Charles-Quint au profit de la France, en servant les desseins du monarque, qui voulait répudier Catherine d'Aragon. Il avait obtenu que la Sorbonne, en cette grave question, se prononçât, malgré Noël Bêda, dans le sens du divorce, et, s'il n'avait pu réussir à convaincre le Consistoire, sur qui pesait l'influence impériale, ce n'était pas faute d'avoir dépensé beaucoup d'éloquence en faveur d'Henri VIII. Le 21 mai 1535, le pape Paul III l'avait promu cardinal, et le nouvel élu s'employait à miner dans l'esprit du pontife l'autorité de l'empereur. L'année suivante, lorsque François I^{er} partait défendre la Provence envahie par Charles-Quint, c'est à du Bellay qu'il avait confié le gouvernement de sa capitale et de l'Île-de-France. Et depuis, dix ans durant, le prélat n'avait cessé d'être un des meilleurs conseillers, un des plus dévoués auxiliaires du roi son maître. En même temps, il trônait au premier rang parmi les dignitaires ecclésiastiques : en 1532, il avait changé son siège de Bayonne pour celui de Paris, auquel il avait ajouté tour à tour l'abbaye de Saint-Maur (1532), l'évêché de Limoges (1541), l'archevêché de Bordeaux (1544), enfin l'évêché du Mans (1546), devenu vacant par la mort de son frère, René du Bellay. Les revenus de tous ces bénéfices lui permettaient une vie large, un grand train de maison.

la notice d'Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, t. III ; la plaquette du Marquis de la Jonquièrre, *Le Cardinal du Bellay* (Alençon, Renaut-De Broise, 1887) ; l'ouvrage d'Heulhard, *Rabelais. Ses voyages en Italie. Son exil à Metz* (Paris libr. de l'Art, 1891). — Un grand nombre de ses lettres sont conservées à la Bibl. Nat. Beaucoup se trouvent dans Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat* (Paris, 1677, 2 vol. in-f°).

Ce subtil et délié politique n'avait pas moins que le goût des affaires l'amour des choses de l'esprit. La Renaissance avait marqué sur lui profondément. Il était ouvert aux idées nouvelles, au point d'être suspect, comme la reine de Navarre, de sympathie pour la Réforme ¹. La cause des études l'avait trouvé toujours fervent. Il avait uni ses efforts à ceux de Guillaume Budé pour décider François 1^{er} à créer les *lecteurs royaux* (1530), et plus d'une fois par la suite, on l'avait vu intervenir auprès des trésoriers du roi, pour faire payer leurs gages aux savants professeurs ². Il protégeait tous les lettrés, Étienne Dolet, Salmon Macrin, Michel de L'Hospital, Rabelais surtout était de sa part l'objet d'une estime spéciale et d'une réelle affection. Il avait fait de lui son médecin et son secrétaire, et par trois fois il l'avait emmené dans ses missions en Italie ³. Le prélat goûtait fort la science de l'humaniste et la variété de ses entretiens : maître François était pour lui un homme de tous les instants (*omnium horarum hominem*). A Rome, en 1534, ils avaient entrepris tous deux l'étude des vieux monuments et de concert faisaient des fouilles ⁴. Le cardinal savait à l'occasion secourir le malheur. Il recueillit dans son palais le poète Louis des Masures qui, réduit à fuir la France — on ne sait trop pour quel motif — à la mort de François 1^{er}, avait erré jusqu'en Sicile avant de débarquer à Rome. Il le garda quatorze mois ⁵. Non content d'être ainsi le Mécène des érudits et des lettrés, ce très intelligent prélat, que

¹ « Je ne suis pas trop papiste », dit-il lui-même dans une lettre (M^{ss} de la Jonquièrre, p. 9).

² V. la lettre caractéristique que lui adressent J. Toussaint et F. Vatable (Paris, mai 1535 ?). — Citée par A. Lefranc. *Hist. du Coll. de France*, p. 129-130.

³ V. l'ouvrage d'Heulhard.

⁴ Heulhard, p. 34.

⁵ Heulhard, p. 268-269. — Le fait est raconté par Louis des Masures dans une pièce à Joachim du Bellay, *Œuvres Poétiques*, Lyon, Jean de Tournes et Guill. Gazeau, 1557, in-4°, p. 15. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 366).

ne rebutait aucune partie du savoir humain ¹, prenait plaisir lui-même à cultiver les Muses : il avait composé des poésies latines d'une jolie facture, que Maerlin se chargea de révéler au public à la suite d'un recueil de ses *Odes* ² (1546).

Tel était l'homme auprès duquel Joachim allait passer quatre années de sa vie, et qu'il allait avoir comme patron pour le reste de ses jours.

II

L'admiration du poète pour le cardinal datait de son adolescence :

Ille etiam mentem stimulis urgebat honestis
Pierii Janus gloria prima chori ³.

De bonne heure il avait rêvé de s'attacher à sa fortune, et c'est peut-être sur son avis — Sainte-Beuve le suppose — qu'il avait tout d'abord étudié le droit à Poitiers.

A la mort de François I^{er} (1547), le cardinal perdit un peu de son crédit. Le nouveau roi, tout entier aux Guises, à Montmorency, se défiait des anciens serviteurs de son père. Il nomma bien Jean du Bellay de son Conseil d'État, mais il n'eut rien de plus pressé que de l'écartier des affaires

¹ Si du moins l'on en juge par sa bibliothèque. Le *Bulletin du Bibliophile*, janv.-févr. 1894, p. 38 sqq., a publié — daté du 2 juill. 1560 — « l'inventaire des livres trouvés en un bahut, appartenant au feu Reverendissime cardinal M. du Bellay ». A côté d'un assez grand nombre d'ouvrages de théologie et de religion, se rencontrent des ouvrages d'architecture, de médecine, d'érudition, de littérature et de philosophie. Je relève notamment les *Observations* de Nizolius sur Cicéron, un ouvrage de Guill. Postel sur la grammaire comparée, la *Dialectique* de Ramus, les *Commentaires* de César, Euclide, un poème de Scaliger, les *Géorgiques* de Virgile, la *Chronique* d'Ensebe, les œuvres de Jean Second, deux grammaires hébraïques, divers ouvrages de Xénophon, d'Aristote, de Plutarque et de Lucien, etc.

² V. ci-dessus 1^{re} part., chap. I, § IV, p. 31.

³ *Élégie à Morel*.

en l'expédiant à Rome (juillet 1547), sur le bruit qui courait de la mort prochaine de Paul III. C'était une disgrâce déguisée. Du Bellay profita de son séjour là-bas pour y défendre au mieux les intérêts du roi de France. Mais lorsque malade de la goutte, épuisé par la fièvre (mai 1548), il demanda son rappel, pour aller respirer « l'ayr de la douce terre du Mayne », il ne put l'obtenir¹. Vainement il écrivait au cardinal de Guise (2 janvier 1549) une lettre désespérée² : on lui faisait entendre, en le couvrant de fleurs, que sa présence à Rome était indispensable, et comme preuve de confiance, on le chargeait de nouvelles négociations. Le 15 février 1549, il recevait pleins pouvoirs d'Henri II pour traiter avec Gênes, qui sollicitait aide et protection contre l'empereur. Le roi se reposait du succès de l'affaire « sur le bon sens, vertu, dexterité, fidélité, grande expérience et diligence de son amé et feal cousin le Card. du Bellay »³. Singulière coïncidence : ce même jour exactement, le poète Joachim dédiait au cardinal le manifeste de la *Deffence* et louait en phrases pompeuses celui qui donnait tout son temps « au service de son prince, au profit de la patrie et à l'accroissement de son immortelle renommée⁴ », et qui soutenait presque seul, au sein du Sacré-Collège, « le pesant faiz des affaires françoyses ».

Deux mois plus tard, le cardinal tombait en disgrâce (avril 1549), pour s'être montré trop faible vis-à-vis du pape dans la question des indults⁵. Bientôt, Henri II mécontent envoyait à Rome pour le remplacer le cardinal de Ferrare⁶.

¹ Heulhard, p. 261.

² Heulhard, p. 281.

³ Ribier, II, 191. — Pour le rôle important joué par le cardinal à Rome en 1549, cf. encore p. 171, 189, 192, 196.

⁴ *Deffence*, p. 45.

⁵ Ribier, II, 206. Lettre du secrétaire d'État Duthier au chancelier François Olivier (13 avril 1549). — Cf. *Mis de la Jonquière*, p. 33-34.

⁶ Ribier, II, 220.

Dans une lettre au roi du 23 août 1549, du Bellay se défendit de son mieux d'avoir mal soutenu les intérêts français, et conta son chagrin de se voir, « après plus de trente ans de service », soupçonné d'infidélité¹. Tentative superflue : désormais à l'écart des affaires, le prélat regagna la France (septembre 1549).

C'est alors que Joachim, qui travaillait à son *Recueil de Poésie*, eut l'idée de chanter l'*Avant-tour en France de Monseigneur Reverendiss. Cardinal du Bellay* (I, 246). Il s'écriait d'un ton joyeux :

Tu viendras donq' finalement.
 Heureux Prelat, et à ta suite
 Retourneront semblablement
 L'esprit, la vertu, la conduite,
 Qui te suivent ou que tu voisés,
 Veillant aux affaires françoises.

Puis, après avoir fait son éloge et celui de Langey, « ce grand Langé inimitable », il dépeignait la France heureuse de le revoir — telle Pénélope ravie de retrouver Ulysse — :

La France, qui bien aperçoit
 Combien vault un esprit si saige,
 Apres longs travaux te reçoit
 Avecques un joyeux visaige :
 Si fait ton Roy, bien heureux Princee,
 D'avoir tel homme en sa province.

Haste toy donq', et n'attens pas
 Que la grand' epaule chenue
 Des Alpes deçoive tes pas.

¹ « Il ne me pouvoit advenir plus grand malheur, qu'apres plus de trente ans de service, tant de fois et en tant de divers endroits exploité, je vinse sur mes derniers jours en soupçon d'infidélité envers mon Maistre. » Ribier, II, 243.

Paris, joyeux de ta venue,
 Ja de loing venir te regarde :
 Mon dieu, que l'arriver me tarde !

Cette impatience était bien naturelle : le poète comptait sur le cardinal pour juger les essais de sa Muse :

Prelat, te plaise temps elire
 Pour mes vers ecouter ou lire.

Mais surtout, il comptait sur lui pour lui servir de protecteur et de Mécène. Il l'avouait ingénument :

Moy jeune et encores peu fier
 Laissant la maison paternelle,
 Au ciel je m'oseray fier,
 Dessoubs la faveur de ton aile :
 Aile, dont la plume dorée
 De tout le monde est adorée.

Il se donnait au cardinal, et même, dans la naïveté de ses épanchements, il lui confiait le rêve qu'il avait fait souvent de l'accompagner sur les bords du Tibre :

O la grand' ardeur que j'avois
 D'appaiser ma soif en cest' onde,
 Qui veid à son bord quelque fois
 Les dépouilles de tout le monde,
 Et la grand' cité, qui encore
 Ainsi qu'un demi-dieu t'adore !
 Je bruloy' tous les jours apres....

C'était s'inviter d'avance pour un prochain voyage.

L'attente du poète fut trompée : le cardinal ne parvint pas jusqu'à la Cour. Une dépêche était venue de M. d'Urfé, l'ambassadeur de France à Rome, qui mandait la fin imminente du pape et se plaignait que deux cardinaux français seulement, ceux d'Armagnac et de Meudon, fussent présents

(7 novembre) ¹. Paul III mourut trois jours après. Dès le 17 novembre, le roi faisait partir en toute hâte ses cardinaux, et dans le nombre du Bellay, que l'on dut rencontrer sur la route. Ils arrivèrent à Rome le 12 décembre, juste à temps pour entrer au conclave ². Le 7 février 1550, Jules III était élu. Du Bellay, dans cette élection, avait obtenu huit suffrages.

Il ne reprit le chemin de la France qu'au début de juillet. De retour à Paris, il alla se refaire dans son abbaye de Saint-Maur. Il en avait besoin : les fatigues, la maladie avaient gravement altéré ses forces. Mais Saint-Maur était un lieu de délices, un asile de repos et de paix : on trouvait là, dit Rabelais, « paradis de salubrité, amenité, serenité, commodité, delices, et tous honestes plaisirs de agriculture, et vie rustique ³ ». Le cardinal avait fait élever par Philibert Delorme, à la place de l'abbatiale, un joli palais italien. A l'entour, de magnifiques jardins offraient aux yeux des marbres rapportés de Rome : on y voyait même, ornement singulier, une antique statue de Priape ⁴. Dans ce riche domaine, il se plaisait à recevoir les gens d'esprit dont il aimait les entretiens. Rabelais, Macrin, L'Hospital : c'était sa cour à lui. Nul doute que Joachim n'y soit aussi venu, qu'il n'y ait lu ses poésies, cette ode notamment qui redit la *vertu* du prélat ⁵.

C'est là que l'ancien ministre en disgrâce vécut trois ans, dans le silence et la retraite, sans regret du passé, sans souci de l'avenir. Il se tenait loin des affaires, quelque peu négligé par le roi, qui lui gardait rancune. Un jour pourtant,

¹ Ribier, II, 252.

² Ribier, II, 256-257.

³ Rabelais, dédicace du *Quart-Livre*, 1552. — Édit. Marty-Laveaux, II, 231.

⁴ Dupré-Lasale, *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France (1505-1558)*, p. 106-107. Paris, Thorin, 1873. Saint-Maur revient souvent dans les poésies de L'Hospital. V. édit. Dufey de l'Yonne, t. III, p. 7, 62, 141.

⁵ Celle de 1552 (II, 26).

Henri II eut besoin, pour négocier avec Jules III, d'un homme expert, dévoué, qui connût bien la Cour de Rome et sût pénétrer les secrets de la politique italienne. Il songea de nouveau à « son amé et féal cousin ». Un rapprochement s'ensuivit : le roi chargea le cardinal d'une mission auprès du pape. Ce jour-là, Joachim dut être au comble de ses vœux : car son puissant parent consentait à se l'attacher et l'emmenait en Italie.

III

En si grand honneur que du Bellay tint la poésie, il ne la jugeait pourtant pas capable de suffire à la vie d'un homme. Il le disait, dans la seconde préface de *l'Olive*, avec sa franchise habituelle : « J'ayme la poësie, . . . mais je n'y suis tant affecté, que facilement je ne m'en retire, si la fortune me veult presenter quelque chose, ou avecques plus grand fruict je puisse occuper mon esprit ¹ » (I. 78). Il fallait vivre, et pas plus autrefois qu'aujourd'hui, l'on ne vivait de l'art des vers. D'ailleurs, il avait toujours eu le goût des hauts emplois. S'il voyait dans la poésie le plus sacré des passe-temps, son ambition rêvait d'occupations actives. Jeune homme, il eût voulu être d'épée ; mais le destin ne l'avait pas permis :

¹ Il le pensait encore neuf ans plus tard. Dans son *Élégie à Morel*, après avoir dit que la poésie est sa seule richesse (*sunt divitiæ carmina sola meæ*), il ajoute qu'il n'est pas assez fou pour la faire passer avant la médecine, le droit, la religion, la politique, le métier militaire :

Nec vero usque adeo nobis mentem abstulit omnem
 Delius, hæc demens ut potiora putem.
 Pæonias artes, sanctique volumina Juris,
 Quodque salus animæ est, hæc potiora puto.
 Sunt potiora mihi, quæ commoda publica curant.
 Quæque hostem patriis finibus ejiciunt.
 Artibus his debentur opes, debentur honores,
 Hoc quisquis sapiet, Jane, sequetur iter.

Si me fata meis voluissent vivere votis,
 Nec collum indigno supposuisse jugo.
 Non animus deerat studiis gravioribus aptus,
 Quique aulam posset militiamque sequi ¹.

En 1549, il avait essayé de se pousser en Cour, avec l'aide de Madame Marguerite. Il accepta donc de grand cœur auprès du cardinal une situation qu'il avait ardemment recherchée et dont il espérait beaucoup.

Je sais bien que plus tard, à l'heure cruelle des désillusions, il prétendit être innocent de toute pensée ambitieuse et protesta n'avoir agi que par devoir :

L'honneste servitude, où mon devoir me lie,
 M'a fait passer les monts de France en Italie ².

Était-il bien sincère ? ou se donnait-il le change à lui-même ? La vérité, c'est qu'au départ il exultait et qu'il aurait suivi son maître au bout du monde ³. Il entrevoyait ce voyage à Rome comme le commencement de la fortune rêvée. Son cœur s'ouvrait à l'espérance : il allait donc enfin connaître, avec la vie fastueuse, les charges importantes qui menaient aux honneurs ! Et puis, une autre pensée le comblait de joie, cette pensée de l'humaniste qui va faire un pèlerinage au pays des vieilles légendes et des classiques souvenirs. Voir Rome ! quelle jouissance pour un élève de Dorat ! Dans l'ardeur de son enthousiasme, il se sentait comme une flamme nouvelle, un désir infini de tout savoir, de tout comprendre :

¹ *Élégie à Morel.*

² *Regrets*, s. 27.

³ *Élégie à Morel* :

Mittitur interea Romam Bellaïus ille,
 Quo duce Laurentis vidimus arva soli.
 Necdum totus erat depulsus corpore languor,
 Alpibus et duris ille sequendus erat.
 Sed mihi per Scythicas rupes et inhospita saxa,
 Illum dum sequerer, molle fuisset iter.

Je me feray sçavant en la philosophie,
 En la mathématique, et médecine aussi :
 Je me feray légiste, et d'un plus hault soucy
 Apprendray les secrets de la théologie :
 Du lut et du pinceau j'ébatteray ma vie,
 De l'escrime et du bal. — Je discourais ainsi,
 Et me vançois en moy d'apprendre tout ceey.
 Quand je changeay la France au séjour d'Italie ¹.

Sans nul doute, au départ, une pensée de gratitude s'éleva du cœur du poète pour celui qui lui rendait possible ce rêve de science universelle. Ainsi Rabelais jadis, dans une effusion de reconnaissance, remerciait le cardinal de lui avoir fait contempler l'antique capitale du monde : *Quod maxime mihi fuit optatum jam inde ex quò in literis politioribus aliquem sensum habui, ut Italianam peragrarè Romamque orbis caput invisere possem, id tu mirifica quadam benignitate præstitisti* ² !

IV

C'est au mois d'avril 1553 que le cardinal se mit en chemin ³. Le poète partit à sa suite, après avoir fait ses

¹ *Regrets*, s. 32.

² Dédicace de la *Topographia antiquae Romae* de Marliani, Lyon, Séb. Gryphe, 1534. — Rabelais, édit. Marty-Laveaux, III, 332.

³ Tous les biographes du poète ont fait erreur sur la date précise de son voyage en Italie, qu'ils placent en 1550 (Goujet, Sainte-Beuve, Ballu), 1551 (Revillout, Pellissier) ou 1552 (Marty-Laveaux, de Nolhac, Faguet). Le doute n'est pas possible. Joachim est resté à Rome près de quatre ans et demi (*Regrets*, s. 174). Il y était encore au mois d'août 1557 (v. plus loin, chap. vi, § II). D'ailleurs, il dit formellement qu'il a *suivi* le cardinal (*quo duce : sequendus*) : or le cardinal ne se mit en route qu'après la mort de Rabelais (9 avril 1553, d'après Heulhard, p. 338 et 341). On remarquera que cet espace de temps (1553-1557) correspond *exactement* à l'espace pendant lequel du Bellay n'a rien publié. Le dernier ouvrage qu'il ait fait paraître est la 2^e édition du *Recueil de Poésie* dont l'achevé d'imprimer est du 8 mars 1552 (n. s. 1553).

adieux à une maîtresse peut-être imaginaire ¹. A l'en croire, ce voyage commença sous de mauvais auspices :

... Sur le seuil de l'huis, d'un sinistre présage,
Je me blessay le pied sortant de ma maison ².

Du voyage lui-même, nous savons peu de chose. On fit une halte entre Roanne et Lyon, à Saint-Symphorien-de-Lay. C'est là que, le 9 janvier 1543, au pied du mont Tarare, avait succombé d'épuisement le grand Langey, parti de Piémont en litière, malgré la goutte qui le tenaillait, pour donner au roi d'importants avis ³. L'esprit hanté dans son sommeil par ce funèbre souvenir, du Bellay dormit mal. Comme il se retournait « sur l'hostelière plume », il crut voir apparaître à ses yeux le héros qu'il admirait tant. Il en eut un sursaut et s'éveilla, « tressuant » d'effroi ⁴. C'est peut-être à Saint-Symphorien qu'il traça la concise épitaphe de Langey :

Hic situs est Langeus, Ultra nil quaere, viator :
Nil majus dici, nil potuit brevius ⁵.

Puis on parvint à Lyon. Je ne redirai pas après tant d'autres ⁶ ce qu'était au xvi^e siècle cette cité fameuse, — « le second œil de France », dit J. Lemaire de Belges ⁷, — où les

¹ *Du regret de l'auteur au partir de France* (l. 327). Ce sonnet est imité du premier sonnet de Pétrarque.

² *Regrets*, s. 25.

³ Rabelais, qui l'accompagnait à ce dernier voyage, a raconté cette agonie qui l'avait fortement frappé (liv. III, chap. 21, et liv. IV, chap. 27). — Cf. Heulhard, p. 168-170.

⁴ *D'un songe qu'il feît passant à S. Saphorin et Sur ce mesme propos* (l. 328).

⁵ *Poemata*, f^o 39 v^o.

⁶ Sainte-Beuve, art. sur *Louise Labé* (1845), dans les *Portraits Contemporains*, t. V, p. 3 ; — Christie, *Étienne Dolet* (1880), trad. C. Stryienski, p. 139 ; — Chenevière, *Bonav. des Périers* (1885), p. 43 ; — Bourciez, *Les mœurs polies...* (1886), p. 123 ; — Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges* (1888), p. 143 ; — Brunot, *De Philiberti Bugnonii vila...* (1891), p. 9 ; — Buisson, *Sébastien Castellon* (1892), t. I, p. 14.

⁷ *Illustrations*, liv. I, chap. 13. — Édit. Stecher, t. I, p. 86.

lettres et les arts n'étaient pas en moins grand honneur que l'industrie et le commerce. C'était la patrie de Maurice Scève, un précurseur de la Pléiade. Joachim le vit au passage et lui dédia ce beau sonnet :

Gentil esprit, ornement de la France,
 Qui d'Apollon saintement inspiré
 T'es le premier du peuple retiré,
 Loing du chemin tracé par l'ignorance.

Sceve divin, dont l'heureuse naissance
 N'a moins encor' son Rosne decoré,
 Que du Thusean le fleuve est honoré
 Du tronc qui prent à son bord accroissance.

Reçoy le vœu, qu'un devot Angevin
 Enamouré de ton esprit divin,
 Laissant la France, à ta grandeur dedie :

Ainsi tousjours le Rosne impetueux.
 Ainsi la Sône au sein non fluctueux.
 Sonne tousjours et Sceve, et sa Delie. (II, 143).

Il vit aussi Pontus de Tyard et son cousin Guillaume des Autelz, et leur adressa de même un fraternel salut (II, 144). Des Autelz avait jadis écrit contre la *Deffence*¹ : mais la réconciliation fut d'autant plus facile que l'adversaire s'était rallié depuis aux principes de la nouvelle école. Pour témoigner de ses bons sentiments, des Autelz composa deux pièces², où, célébrant la rencontre qu'il avait faite de du Bellay, il chantait

¹ V. ci-dessus, 1^{re} partie, chap. v, § II, p. 147-151.

² 1^o Une ode, ou plutôt une « façon lyrique » en cinquains : *A I. du Belay rencontré à Lyon, en son chemin de Romme*. 2^o Un sonnet : *A Joachim du Belay, trouvé à Lyon lors qu'il alloit à Romme*. — Ces deux pièces figurent dans l'*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz, Gentilhomme Charrolois*, Lyon, Jean Temporal, 1553, in-8°. L'ouvrage contient deux privilèges, l'un daté de Paris, 27 mai 1553, l'autre de Lyon, 12 juin 1553. L'achevé d'imprimer est du 15 juin de la même année. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1405).

ses louanges et souhaitait au voyageur toute sorte de prospérités. Il invoquait pour lui la déesse de Cypre :

Donec, par priere flateuze,
 Impetre le chemin doux
 A la Muse doucereuze,
 La Muse noble amoureuse,
 BELLAY, bel Astre entre nous,

 Que la froydeur blanchissante
 Des mons, qui cherchent les cieux,
 Ne soit rudement nuysante
 A cette lampe, veillante
 Au service des bons dieux.

Ces souhaits n'étaient pas superflus. Il semble bien, en effet, qu'au passage des Alpes, le pauvre Joachim fut repris de ses fièvres, et qu'un moment il eut grand'peur de ne jamais voir Rome. Il fit des vœux païens à la Fièvre, à la Santé. « nourrice des hommes ». Même malade, il restait humaniste. Il fut guéri par la Saignée, qu'il remercia dans un sonnet débordant de reconnaissance ¹.

Le voyage s'acheva sans incident. Le cardinal était passé par Genève et la Suisse. Il descendit en Italie par Côme, Brescia et Ferrare ². Le 7 juin, il était à Fano ³. Dans le courant du même mois, il faisait son entrée à Rome.

¹ *Élégie à Morel* :

Necdum totus erat depulsus corpore languor,
 Alpibus et duris ille sequendus erat.

Cf. sonnets, I, 329-332. Toutefois le sonnet *A son Luth* n'appartient pas à cette époque : il est traduit d'une épigramme latine de Saint-Gelays, certainement postérieure. V, *Œuvres de Mellin de Saint-Gelays*, édit. elzév., t. II, p. 255.

² Heulhard, p. 341.

³ Ce jour-là, il écrit au connétable pour conseiller au roi la conquête de la Corse (Ribier, II, 467).

CHAPITRE II

LES « ANTIQUITEZ DE ROME »

- I. — L'humanisme et les ruines de Rome. — Promenades de du Bellay dans Rome. — Son poème « Romae descriptio ».
- II. — Les « Antiquitez de Rome » : les idées principales de l'ouvrage.
- III. — Valeur du recueil : c'est une œuvre de transition. — Le « Songe ». — Une note nouvelle en poésie : le sentiment des ruines.

I

Lorsqu'on a vécu de longs jours dans le commerce des anciens, qu'on s'est nourri de leurs ouvrages et qu'on s'est fait par la pensée une âme antique, le rêve le plus doux que l'on puisse former, c'est de voir le sol qu'ont foulé leurs pas, les lieux vénérables et saints où s'est déroulée leur histoire, les souvenirs qu'ils ont laissés de leur passage. Au pays qui fut leur pays, devant les choses qu'ils contemplèrent et qui furent les muets témoins de leurs actes, en présence des monuments qu'érigea leur génie, on les comprend mieux tout entiers, on sent revivre un peu d'eux-mêmes. Les discours et les lettres de Cicéron, les narrations de Tite-Live et de Tacite, les poèmes de Virgile et d'Horace, de Propere

et d'Ovide, nous donnent quelque idée de la Rome antique : mais combien cette idée se précise, quand nous voyons Rome elle-même et ce qui reste de son passé ! Ainsi s'explique l'attraction qu'a toujours exercée sur les humanistes la vieille capitale, et le respect qu'ils n'ont cessé d'avoir pour ses débris. Le sagace historien à qui nous devons le tableau de la culture en Italie à l'époque de la Renaissance, a consacré très justement tout un chapitre de son ouvrage à « Rome, la ville aux ruines célèbres »¹. Le culte des ruines romaines est né dans les esprits en même temps que l'humanisme. Pétrarque est le premier qui ait aimé le sol de Rome et senti fortement la majesté de ses reliques. Il avait trente-deux ans lorsqu'il les contempla pour la première fois : l'impression qu'il en reçut fut saisissante, ineffaçable². Que de fois il monta depuis, avec son ami Giovanni Colonna, sur les voûtes des Thermes de Dioclétien, évoquant le passé de l'histoire dans le silence mystique, pendant que leurs yeux se posaient sur les restes épars de la ville éternelle ! Il connut ainsi, le premier des modernes, la méditation sentimentale devant les ruines. On relève des émotions du même genre dans les écrits du Pogge. Dans une page éloquente, il nous a raconté l'impression douloureuse que fit sur un de ses amis et sur lui Rome désolée, vue du Capitole³. Non content de sentir en artiste, il voulut décrire en savant, et, tempérant l'imagination par la science, il appuya l'étude des ruines sur celle des auteurs et des inscriptions⁴. Après

¹ Jacob Burckhardt, 3^e part., chap. 2. — Trad. Schmitt, t. 1, p. 218.

² P. de Nolhac, *Pétrarque et l'Humanisme*, p. 19. Thèse. Paris, Bouillon, 1892, in-8^o.

³ Cette page est citée par J. P. Charpentier, *Histoire de la Renaissance des Lettres en Europe au xv^e siècle*, t. 1, p. 206. Paris, Maire-Nyon, 1843. — Charpentier en rapproche la lettre de Châteaubriand à Fontanes sur la campagne romaine.

⁴ *Ruinarum urbis Romae descriptio*, vers 1430, d'après Burckhardt, t. 1, p. 221.

Pétrarque, après le Pogge, beaucoup d'humanistes, d'érudits, d'antiquaires, eurent le même culte et la même piété pour les débris augustes de la reine du monde.

Il était naturel que du Bellay, dès son arrivée à Rome, subit à son tour cette fascination. L'âme imprégnée, comme il l'avait, de souvenirs classiques, il dut sentir un vif émoi, lorsqu'il se vit enfin dans la vieille cité dont il avait jadis évoqué mainte fois la vision imaginaire, aux leçons de Dorat, là-bas, dans le sombre Collège de Coqueret. On aime à se le figurer, dès les premiers temps de son séjour à Rome, explorant, tantôt seul, tantôt avec Bailleul ¹, tous les coins de la ville, s'arrêtant à chaque pas devant les choses nouvelles qui frappaient ses regards, demeurant de longues heures à contempler l'éminence du Capitole, la colonne Trajane ou l'arc de Constantin.

Une pièce de son œuvre résume assez bien les multiples sensations que son cœur dut éprouver. C'est une pièce latine : par ferveur d'humaniste, du Bellay n'a pas cru qu'on pût dignement parler de la ville éternelle dans une autre langue que la langue du lieu. Son poème *Romae descriptio* ², très admiré de Sainte-Beuve ³, est une curieuse peinture de Rome vue dans son ensemble ⁴. Voici d'abord le Tibre aux eaux jaunâtres et la vieille enceinte romaine qui court à travers la campagne. La ville moderne ne la remplit plus. En maint endroit, la muraille tombe en ruines : mais elle a gardé son air d'autre-

¹ Une épigramme des *Poemata* (f° 22 v° : *Ad Lodoicum Baillolium*) nous apprend que Bailleul connaissait à fond les monuments de Rome (*nulli nota magis veterum monumenta Quiritum*) et qu'il avait servi de guide à du Bellay (*quae nos lustravimus una*). Joachim lui dédie encore le s. 30 des *Regrets*.

² *Poemata*, f° 3 v°.

³ *Nouveaux Lundis*, XIII, 342.

⁴ Je ne saurais trop remercier mon ancien collègue, M. Fougères, du précieux concours qu'il m'a prêté dans l'éclaircissement de cette pièce, dont la composition est très défectueuse et les détails parfois très obscurs.

fois, impérieux et menaçant. Un vaste amas de constructions domine la cité des papes : Saint-Pierre encore inachevé, qui s'annonce déjà la merveille de l'Italie.

Quo nullum Ausonia pulchrius extat opus,

l'immense Vatican, déroulant ses galeries, que termine l'élégant Belvédère. Puis, c'est une vision de créneaux aériens, la masse imposante du tombeau d'Adrien, des ponts aux arches surélevées, des palais, des églises, le Panthéon d'Agrippa, la fontaine de l'Aqua Virgo. — Après les monuments, le spectacle des mœurs. Les arts chers à Pallas, le jeu des armes, les courses de chevaux, les rumeurs de la politique, tout a sa place à Rome : la fortune y règne en maîtresse, et Vénus elle-même y compte plus de dévots qu'ailleurs : n'est-elle pas la mère des Romains ? Dans cette ville tapageuse, où résonnent confusément les appels, les clameurs, les sifflets, les joyeux lazzi, les rires bruyants, la musique des chansons et des danses, la femme déploie avec art les séductions et les appâts : le front ceint de bandeaux ornés de pierreries, les joues rouges de fard, des colliers d'or autour d'un cou de lait, des brillants à leurs doigts de neige, des perles en pendants d'oreilles, les cheveux frisés en accroche-cœur, vêtues de vêtements de pourpre aux franges d'or et de longues robes flottantes qui tombent jusqu'aux pieds, les Romaines ont le secret des savantes démarches, des savantes œillades, des savants jeux de main. — Et voici maintenant les nobles créations de l'art, les chefs-d'œuvre de la sculpture, les statues de marbre et de bronze qui ont reçu le don de vie : Laocoon et ses deux fils, l'Apollon du Belvédère et la Vénus de Cnide, Rome guerrière ¹, la Louve allaitant les jumeaux Romulus et

¹ Visconti, *Musée Pio-Clementino*, trad. franç., Milan, Giegler, 1818, t. II, pl. 15.

Rémus, le Tireur d'épine, l'Hercule en bronze doré du Capitole, Marc-Aurèle à cheval, les bustes des Césars, le Tibre et le Nil, Cléopâtre mourante¹, le groupe de Mars et Vénus, les Colosses de Monte Cavallo, le Satyre et l'Enfant, Adonis blessé, combien d'autres encore ! — Et pour finir, le poète évoque à nos yeux le spectacle mélancolique des « poudreuses » antiquités. La pyramide de Cestius, la brèche formidable du Colisée, la muette désolation des *caveae* désertes, les murs couverts de ronces et les temples enfouis sont le point de départ d'une rêverie douloureuse sur la chute de toute grandeur, la fragilité de toute puissance. Pour ne point l'affaiblir par une traduction, je cite dans le texte ce développement qui n'est pas sans beauté :

Aspice ut has moleis, quondamque minantia Divis
 Moenia luxurians herba situsque tegant.
 Hic ubi praeruptis nutantia culmina saxis
 Descendunt coelo, maxima Roma fuit.
 Nunc juvat exesas passim spectare columnas.
 Et passim veterum templa sepulta Deum,
 Nunc Martis campum, Thermas, Circumque, Forumque,
 Nunc septem Colleis, et monumenta virum.
 Hac se victores Capitolia ad alta ferebant,
 Hic gemini fascēs, Consulis imperium.
 Hic Rostris locus, hic magnus regnare solebat
 Tullius, hic plebis maxima turba fuit.
 Heu tantum imperium terrisque undisque superbum
 Et ferro et flamma corrui in cineres,
 Quaeque fuit quondam summis Urbs aemula Divis,
 Barbarico potuit subdere colla iugo.
 Orbis praeda fuit, totum quae exhauserat orbem,
 Quaeque Urbis fuerant, nunc habet Orbis opes.

¹ Avec tous ses contemporains, du Bellay prend pour Cléopâtre l'Ariane couchée du Vatican. Il a vu l'aspic légendaire dans ce qui n'est qu'un bracelet. Cf. Visconti, t. II, pl. 44.

Caetera tempus edax longis tegit obruta seclis.
 Ipsaque nunc tumulus mortua Roma sui est.
 Disce hinc, humanis quae sit fiducia rebus :
 Hic tanti cursus tam brevis imperii¹.

A ce peu de durée des œuvres matérielles, l'auteur oppose la durée infinie des œuvres de l'esprit. La grande Rome est morte : mais les écrits de ses poètes vivent toujours. Les plus beaux monuments périclitent : la poésie est immortelle et rend immortel ce qu'elle a touché. Dans cette méditation historico-philosophique, digne de Pétrarque ou du Pogge, il est aisé de reconnaître la pensée première et comme le germe des *Antiquitez de Rome*².

II

Les *Antiquitez de Rome* sont un petit recueil de trente-deux sonnets, que suit un *Songe ou Vision* en quinze sonnets³. Il n'y faut point chercher un tableau méthodique et précis qui fasse revivre à nos yeux chacun des vestiges de Rome. Du Bellay ne s'attache qu'à l'impression d'ensemble, nullement aux détails. Ce qu'il nous présente de Rome, c'est « une générale description de sa grandeur et comme une déploration de sa ruine ». Le fond même de l'ouvrage,

¹ Rapprocher de ce passage un autre développement que du Bellay met dans la bouche du Tibre (*Poemata*, f^o 7 v^o) :

Ille ego sum Tybris toto notissimus orbe...

² Elle est condensée tout entière dans le s. 5 des *Antiquitez*.

³ *Le premier livre des Antiquitez de Rome, contenant une generale description de sa grandeur et comme une deploration de sa ruine, par Ioach. du Bellay Ang. Plus un Songe ou Vision sur le mesme subiect, du mesme auteur.* Paris, Federic Morel, 1558, in-4^o. Privilège daté de Fontainebleau, 3 mars 1557 (n. s. 1558). — Marty-Laveaux, II, 263-288. — L'auteur de la *Reine des Fées*, Edmund Spenser, a traduit en anglais les *Antiquitez* et le *Songe* (*The Ruines of Rome : The Visions of Bellay*). Édit. R. Morris, Londres, Macmillan, 1886, in-8^o, p. 526 et 538.

c'est le navrant contraste entre sa puissance passée et son actuelle déchéance.

Plusieurs idées sont familières à l'esprit du poète et reviennent dans ses sonnets avec des expressions diverses. C'est d'abord la grandeur colossale de la Rome d'autrefois¹ :

Rome fut tout le monde, et tout le monde est Rome,
s'écrie-t-il dans un vers cornélien (s. 26). Il la compare à l'antique Cybèle, la déesse féconde, qui s'avavançait triomphante et superbe :

Telle que dans son char la Berecynthienne
Couronnée de tours, et joyeuse d'avoir
Enfanté tant de Dieux, telle se faisoit voir
En ses jours plus heureux ceste ville ancienne :

Ceste ville, qui fut plus que la Phrygienne
Foissonnante en enfans, et de qui le pouvoir
Fut le pouvoir du monde, et ne se peult revoir
Pareille à sa grandeur, grandeur sinon la sienne.

Rome seule pouvoit à Rome ressembler,
Rome seule pouvoit Rome faire trembler :
Aussi n'avoit permis l'ordonnance fatale,

Qu'autre pouvoir humain, tant fust audacieux,
Se vantast d'égaliser celle qui fit égale
Sa puissance à la terre, et son courage aux cieux. (S. 6).

Comment tant de grandeur a-t-elle pu crouler? C'est qu'une loi fatale s'oppose à tout excès dans la puissance ou la fortune. Quand on monte trop haut, on devient la victime de la Némésis vengeresse. Rome a renouvelé contre le ciel la tentative des Géants, et les Dieux jaloux l'ont punie² :

¹ S. 6, 8, 26.

² S. 4, 11, 12.

Telz que lon vid jadis les enfans de la Terre
 Plantez dessus les mouts pour escheller les cieux.
 Combattre main à main la puissance des Dieux.
 Et Juppiter contre eux, qui ses foudres desserre :

Puis tout soudainement renversez du tonnerre
 Tumber deça dela ces squadrons furieux.
 La Terre gemissante, et le Ciel glorieux
 D'avoir à son honneur achevé ceste guerre :

Tel encor' on a veu par dessus les humains
 Le front audacieux des sept costaux Romains
 Lever contre le ciel son orgueilleuse face :

Et telz ores on void ces champs deshonnez
 Regretter leur ruine, et les Dieux asseurez
 Ne craindre plus là hault si effroyable audace. (S. 12).

Sous sa mythique formule, cette raison philosophique ne suffit pas à rendre compte d'une chute aussi lamentable. Il y faut encore une cause humaine : Rome est tombée par les guerres civiles¹. Tant que ses fils ont vécu dans l'union, elle est restée puissante et forte. Du jour où la discorde est entrée dans ses murs, elle était marquée pour la décadence. Frappée dans sa vigueur, elle commença de décroître et finalement subit les outrages des peuples qu'elle avait vaincus :

Comme on passe en esté le torrent sans danger,
 Qui souloit en hyver estre roy de la plaine,
 Et ravir par les champs d'une fuite hautaine
 L'espoir du laboureur et l'espoir du berger :

Comme on voit les coüiards animanx outrager
 Le courageux lyon gisant dessus l'arene,
 Ensanglanter leurs dents, et d'une audace vaine
 Provoquer l'ennemy qui ne se peult venger :

¹ S. 10, 22, 23, 24, 31.

Et comme devant Troye on vid des Grecz encor
 Braver les moins vaillans autour du corps d'Hector :
 Ainsi ceulx qui jadis souloient, à teste basse,
 Du triomphe Romain la gloire accompagner,
 Sur ces poudreux tombeaux exereent leur audace,
 Et osent les vaineuz les vainqueurs desdaigner. (S. 14).

Et maintenant, Rome n'est plus qu'un monceau de ruines¹ : de vieux palais et de vieux murs, des arcs triomphaux rongés par le temps, des temples à moitié détruits, des colonnes décapitées, des pierres gisant sur le sol, voilà tout ce qui reste d'elle : mais ces débris sont imposants, et Rome n'est pas tellement abattue, qu'au milieu de ses ruines elle ne garde un air de sauvage grandeur, qui force l'admiration des hommes² :

Ny la fureur de la flamme enragée,
 Ny le trenchant du fer victorieux,
 Ny le degast du soldat furieux,
 Qui tant de fois (Rome) t'a saccagée,
 Ny coup sur coup ta fortune changée,
 Ny le ronger des siecles envieux,
 Ny le despit des hommes et des Dieux,
 Ny contre toy ta puissance rangée,
 Ny l'esbranler des vents impetueux,
 Ny le débord de ce Dieu tortueux,
 Qui tant de fois t'a couvert de son onde,
 Ont tellement ton orgueil abbaissé,
 Que la grandeur du rien, qu'ilz t'ont laissé,
 Ne fasse encor' émerveiller le monde. (S. 13).

La contemplation de ces ruines est douloureusement

¹ S. 3, 5, 7, 25, 29.

² S. 13, 27, 28.

suggestive et féconde. Elle est pour le poète une source constante de graves réflexions, et fait de lui parfois une manière d'historien philosophe ¹ : les révolutions politiques, les phases de la monarchie, l'histoire de Rome et de ses divers gouvernements, l'inéluctable loi qui veut que le déclin succède à la grandeur et que tout finisse au néant, deviennent tour à tour des sujets de méditation. Dans une de ces rêveries, du Bellay se demande ce que pensent les vieux Romains, si leurs ombres échappées des enfers reviennent quelquefois errer sur les débris de la cité déchue. Il y a de beaux vers dans cette évocation :

Palles Esprits. et vous Umbres poudreuses,
 Qui jouissant de la clarté du jour
 Fistes sortir cest orgueilleux sejour.
 Dont nous voyons les reliques cendreuses :

Dictes. Esprits (ainsi les tenebreuses
 Rives de Styx non passable au retour.
 • Vous enlaçant d'un trois fois triple tour.
 N'enferment point voz images umbreuses)

Dictes moy done (car quelqu'une de vous
 Possible encor se cache icy dessous)
 Ne sentez vous augmenter vostre peine.

Quand quelquefois de ces costaux Romains
 Vous contemplez l'ouvrage de voz mains
 N'estre plus rien qu'une poudreuse plaine ²? (S. 15).

¹ S. 16, 18, 20, 21, 30.

² « Le retentissement sourd et prolongé du dernier vers produit le même effet que certains vers lugubres de Dante. » Ampère. *La Grèce, Rome et Dante*, édit. de 1859, p. 137.

III

Les *Antiquitez de Rome* sont une œuvre de transition. On saisit là, chez du Bellay, le passage de sa première à sa seconde manière, et la forme même des sonnets, cette alternance du décasyllabe et de l'alexandrin, en est un curieux indice¹. Ce serait une erreur de croire qu'il ait renoncé tout d'un coup à ses habitudes livresques et qu'il soit devenu pleinement personnel. La part de l'imitation est encore ici assez considérable. Le s. 7 est traduit mot à mot d'un sonnet italien de Baldassare Castiglione², le s. 3, d'une épigramme latine de Janus Vitalis³. Le s. 18 sur Rome, primitivement asile de *pasteurs*, maintenant au pouvoir d'un *pasteur*, n'est qu'une amplification de ce distique de Buchanan :

IN ROMAM.

Non ego Romulea miror quod pastor in Urbe
Sceptra gerat : pastor conditor Urbis erat⁴.

C'est encore de Buchanan qu'est emprunté le s. 8⁵. Une

¹ Si l'on en croit Pasquier (*Rech. de la France*, VI, 8), Baif est le *premier* qui, dans ses *Amours de Francine* (1555), ait risqué des sonnets en vers alexandrins. Pasquier confond sans doute avec les *Amours de Meline* (1552), où l'on trouve en effet *cinq* sonnets en vers alexandrins mêlés à 36 autres en vers décasyllabes. Les *Antiquitez* et le *Songe* nous montrent du Bellay essayant pour son compte d'acclimater la nouvelle facture en la faisant marcher de pair avec l'ancienne.

² Sur ce point, v. l'art. de M. Morel-Fatio, *Histoire d'un sonnet*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1894, p. 97.

³ *Deliciae Poetarum Italarum*, part. II, p. 1433. — Cf. Marty-Laveaux, II, 534.

⁴ Édit. Th. Guarinus, Basileae-Rauracorum [Bâle], 1568, in-8°, p. 44. (Bibl. Nat. — Yc. 9600).

⁵ Même édit., p. 44 :

Roma armis terras, ratibusque subegerat undas,
Atque iidem fines orbis et urbis erant....

pièce peu connue de Lazzaro Buonamici ¹ a peut-être laissé des traces à travers les *Antiquitez*. Enfin, du Bellay s'est copié lui-même, en transposant de latin en français dans le s. 4 son *Tumulus Romae veteris* ².

Ce besoin d'imiter, de penser par autrui, non par soi, n'est pas le seul défaut que garde du Bellay de son ancienne manière : il en garde encore par endroits le penchant à la rhétorique ³, l'obscurité prétentieuse ⁴, l'abus de la mythologie ⁵, le goût des allégories et des symboles ⁶. Cette tendance au symbolisme est surtout manifeste dans le *Songe ou Vision*, où, sur les pas de Pétrarque ⁷ et de Dante ⁸, mais avec moins de bonheur qu'eux, du Bellay fait appel au symbole pour rendre ses pensées. Dans une série de sonnets, coulés en un moule uniforme ⁹, il exprime figurément la grandeur et la chute de Rome : c'est tour à tour un *palais* construit sur une montagne et qu'un soudain tremblement jette à bas, — une *pyramide* que la foudre renverse, — un *arc de triomphe* qui s'écroule, — un *chêne* que des paysans abattent, — une *louve* allaitant deux bessons, que des chasseurs traquent et tuent, — une *nacelle* chargée de richesses, qu'une mer ora-

¹ *Deliciae Poetarum Italarum*, part. I, p. 475 :

Vos operum antiquae moles, collesque superbi....

Lazzaro Buonamici de Bassano (1479-1532), successivement professeur à Bologne, à Rome, à Padoue. V. Gingnené, *Hist. litt. d'Italie*. VII, 207. — Le « docte Bonamy » fut, comme on sait, un des premiers maîtres de Baïf.

² *Poemata*, f° 43 r°.

³ S. 2 : développement par énumération. — S. 19 : antithèses recherchées.

⁴ Le s. 17 est une énigme.

⁵ Jason (s. 10) ; le Chaos (s. 19, 22) ; les Géants (s. 4, 11, 12, 17).

⁶ S. 16 (la Monarchie) ; s. 21 (la nef de Rome).

⁷ V. la 24^e *Canzone* de Pétrarque (édit. G. Mestica, p. 447), traduite par Marot sous ce titre : *Des visions de Petrarque* (édit. P. Jannet, III, 146).

⁸ Le s. 13 du *Songe* contient un souvenir de Dante. — Rathery (*Influence de l'Italie*..., 1833, p. 108) retrouve en du Bellay « comme un reste affaibli du génie allégorique et de la grandeur triste du Dante ».

⁹ Le s. 10 fait seule exception.

geuse engloutit. — une *cité* bâtie sur le sable, que l'ouragan du nord balaie, — etc. Tous ces objets apparaissent en songe au poète endormi sur les bords du Tibre. C'est une vision apocalyptique, pittoresque et brillante, mais d'un brillant trop artificiel.

J'aime mieux les images que présentent les *Antiquitez* ¹. L'auteur assez souvent en trouve de fort belles pour peindre les choses de façon saisissante. Rome en ruines, et pourtant vénérée entre toutes les villes, devient « un grand chesne asséché », qui lève au ciel « sa vieille teste morte », dont le pied n'est plus ferme, mais qui, « plus qu'à demy panché »,

Monstrant ses bras tous nuds et sa racine torte,

impose au populaire par son tronc « nouailleux » et se voit plus révééré que les jeunes arbres qui l'entourent (s. 28). L'empire romain a grandi, pareil à la semence qui devient à la longue un épi de blé jaunissant : puis les Barbares l'ont détruit, et n'ont laissé de lui

Que ces marques antiques,

Que chacun va pillant : comme on voit le gleneur
Cheminant pas à pas recueillir les reliques

De ce qui va tumbant après le moissonneur. (S. 30).

Voilà de beaux tableaux, d'une poésie à la fois simple et forte. Les comparaisons des *Antiquitez* ont ainsi presque toujours une richesse, une ampleur, une vérité, dont ni l' *Olive* ni les *Odes* ne nous avaient donné d'exemple. A changer d'horizon, le poète a gagné : son imagination s'est étendue et comme fécondée.

Mais là n'est pas encore le mérite éminent de ce nouveau recueil. Il est dans l'émotion profonde et toute spéciale que du Bellay a ressentie devant les ruines de Rome. Comme le

¹ V. notamment les s. 14, 16, 20, 28, 30.

dit M. Faguet, « il a bien compris que ce que doit nous inspirer le monument antique, sorte de sépulcre vidé, c'est la méditation sur les êtres semblables à nous, qui l'ont construit selon le modèle de leurs rêves, qui l'ont peuplé, animé, quitté, et dont il reste comme le signe, lui-même périssable, lui-même caduc, testament déchiré d'âmes mortes »¹. Ce mélange singulier de réflexions philosophiques et d'évocations historiques, qui se fondent et se perdent en un sentiment très vague et très doux d'indéfinissable mélancolie, c'est là ce qu'on appelle le *sentiment des ruines*. Dans son dernier sonnet, du Bellay demande à ses vers s'ils osent espérer un destin immortel, et si « l'œuvre d'une lyre » peut prétendre à plus de durée que tant de monuments de porphyre et de marbre, qui semblaient dressés pour l'éternité. Puis il ajoute :

Ne laisse pas toutefois de sonner.

Luth, qu'Apollon m'a bien daigné donner :

Car si le temps ta gloire ne desrobbe,

Vanter te peux, quelque bas que tu sois,

D'avoir chanté le premier des François,

L'antique honneur du peuple à longue robe. (S. 32).

Il avait raison de parler ainsi. Le premier, en effet, il a ressenti fortement la mélancolie particulière que fait naître dans l'âme le spectacle émouvant des vestiges. Plus tard, Volney, Châteaubriand, M^{me} de Staël, Lamartine, donneront à leur tour du même sentiment des peintures différentes et souvent plus profondes. Il n'en reste pas moins que d'avoir fait sonner sur la lyre cette note nouvelle, voilà pour du Bellay l'un de ses beaux titres de gloire².

¹ *Seizième siècle*, p. 310.

² Jacques Grévin a fait aussi des sonnets sur Rome, très inférieurs de ceux de Joachim, et d'ailleurs inspirés par l'esprit protestant. La haine

C'est au début de son séjour en Italie, selon toute vraisemblance, que du Bellay dut composer « le *premier* livre des *Antiquitez de Rome* ». Il n'y en eut pas de second. Pourquoi? Déjà sans doute l'ennui l'avait saisi : les tristesses de la réalité lui faisaient oublier son rêve d'humaniste.

de la papauté n'y tient pas moins de place que le sentiment des ruines. On a dit justement de Grévin : « Le Vatican lui gâte le Capitole ». V. la thèse de M. Pinvert, p. 74-77.

CHAPITRE III

LA VIE DE JOACHIM A ROME

1553-1557

I. LA VIE PUBLIQUE

- I. Palais du cardinal à Rome. — Son train de maison. — Fonctions de Joachim.
- II. Rome en 1553. — Situation religieuse. — Situation politique. — Jules III. Sa politique. Son caractère.
- III. Marcel II (1555).
- IV. Paul IV. — Le cardinal du Bellay doyen du Sacré-Collège. Sa disgrâce définitive. — Caractère de Paul IV. — La réforme de l'Église. — La guerre contre l'Espagne. — Rome en 1556. — L'expédition du duc de Guise en Italie (1557).

I

Le cardinal du Bellay avait habité jadis un beau palais sur la place Sant'-Apostolo, la plus vaste de Rome après la place d'Agone¹. C'est là qu'en 1549 il avait donné, en l'honneur de la naissance du duc d'Orléans², une fête magnifique

¹ Aujourd'hui place Navone.

² Louis d'Orléans, second fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, mort en bas âge.

dont Rabelais nous a laissé la relation dans la *Sciomachie* ¹.

Lorsqu'il revint à Rome, après trois ans d'absence, il s'installa d'abord dans un palais de la cité Léonine, au bourg Saint-Pierre ². Mais ce n'était qu'une demeure provisoire. Il avait acheté les Thermes de Dioclétien, et relevant une partie des ruines, il y faisait aménager un vrai palais de prince et des jardins immenses, où, parmi la verdure des citronniers, des grenadiers, des cèdres, des cyprès, des lauriers et des myrtes, un peuple de statues, plus de cent trente pièces, pour la plupart antiques et d'un prix rare, jetaient l'éblouissant éclat de leur blancheur. Le cardinal avait pris à cœur de réunir dans ce paradis toutes les séductions de la nature, toutes les voluptés de l'art ³.

Il possédait encore, « du côté de Saint-Laurent in Palisperna », une petite vigne qu'il devait laisser par testament à son valet de chambre, Charles Marault, « pour en disposer selon son commandement » ⁴.

Enfin, il faisait achever non loin du port d'Ostie un parc où, dit-il, « les plus facheuses ombres qui soient d'un bout à l'autre sont de lauriers, myrtes, rosiers marins avec chevreulz, fayzans et toutes sortes d'oyseaux... chasses, voleries et pescheries » ⁵.

La situation du cardinal l'obligeait à un train de vie con-

¹ Heulhard, p. 283 sqq.

² Heulhard, p. 341.

³ V. dans Boissard, *Antiquitates Romanae*, Francfort, 1397-1398, 2 vol. in-f°, t. I, p. 90, la description des *Horti Bellaiani*, et t. II, 4^e part., les planches qui figurent les principales curiosités de ces jardins, pl. 119-134. (Bibl. Nat. — Rés. J. 462-463). — M. Clédat a retrouvé à Rome (*Archivio di Stato*, registres du notaire Savius ou Le Save, n° 31, le 2^e de 1356) l'inventaire de la collection d'antiques du cardinal du Bellay. Il a publié ce catalogue dans le *Courrier de l'Art*, ann. 1883, p. 99 et 206. On y voit figurer toutes sortes de statues, bustes ou torsos, sujets historiques et mythologiques.

⁴ Heulhard, p. 74.

⁵ Lettre au Connétable, janv. 1534. — Cité par Heulhard, p. 341-342.

sidérable. M. Heulhard a publié¹ l'état de sa maison en 1549. Il était à coup sûr sensiblement le même en 1553. On n'a pas idée du grand nombre de domestiques que nécessitait le service d'un prélat romain. Dans les palais du cardinal grouillait un personnel confus de pages, de varlets, d'estafiers, de laquais, de fauconniers, sommeliers, cuisiniers, verduriers, pourvoyeurs, tailleurs, portiers, boulangers, palefreniers, muletiers et charretiers², sans parler des chanteurs et des joueurs de luth et de cornet. Au-dessus de ces subalternes, il y avait l'argentier, le contrôleur, le médecin, l'officiel, les aumôniers, les secrétaires. Il y avait aussi le corps des gentilshommes attachés plus ou moins directement à la suite du cardinal, et qui formaient sa cour dans les cérémonies publiques. Tout ce monde vivait aux frais du maître. Chaque jour, il fallait nourrir plus de cent personnes. Et ce n'était là que le train ordinaire : mais il y avait encore à compter les petites et les grandes réceptions, les dîners officiels, les fêtes de tout genre données à tout propos, la coûteuse habitude des cadeaux : des cardinaux, des princes, des seigneurs, des frères ou des neveux de papes, avaient part aux largesses du prélat. C'était une représentation continuelle, et du Bellay tenait plus que personne à représenter magnifiquement³.

Pour subvenir à tant de frais, il n'avait pas assez des gros revenus de ses bénéfices : toujours à court d'argent, il devait emprunter⁴ et sans cesse négociait avec les banquiers

¹ P. 284.

² Entendez des cochers.

³ Outre Heulhard, v. M^{ss} de la Jonquière, *op. cit.*, p. 33.

⁴ Il est vrai qu'il n'était pas le seul, puisque le pape tout le premier était parfois contraint d'en faire autant. Ne l'avait-on pas vu dans sa récente guerre contre le duc de Parme, Octave Farnèse (1551) ? Plongé dans l'embaras par Henri II, qui lui coupait les vivres, Jules III avait dû recourir à la bourse de l'empereur et des Romains. V. la lettre de Forquevaux à Beau-regard, 7 oct. 1551. (Ribier, II, 350).

italiens. Comme beaucoup de grands seigneurs, il payait mal et traînait à sa suite un tas de créanciers.

Dans ce milieu, quel était donc le rôle de Joachim ? Sur la nature de ses fonctions, l'*Élégie à Morel* est assez imprécise :

Illic assiduus domini dum jussa capesso,

Quarta redit messis, quarta recurrit hyems.

Les *Regrets*. Dieu merci, nous en apprennent davantage. Dans un sonnet à son ami Panjas, exilé comme lui sur les rives du Tibre, il nous dit ses occupations :

Panjas, veuls-tu sçavoir quels sont mes passetemps ?

Je songe au lendemain, j'ay soing de la despense

Qui se fait chacun jour, et si fault que je pense

A rendre sans argent cent créditemens contents :

Je vays, je viens, je cours, je ne perds point le temps,

Je courtise un banquier, je prens argent d'avance,

Quand j'ay despesché l'un, un autre recommence,

Et ne fais pas le quart de ce que je prétends.

Qui me présente un compte, une lettre, un mémoire,

Qui me dit que demain est jour de consistoire,

Qui me rompt le cerveau de cent propos divers :

Qui se plainet, qui se deult, qui murmure, qui crie :

Aveques tout cela, dy (Panjas) je te prie,

Ne t'esbahis-tu point comment je fais des vers ¹ ?

Ainsi Joachim avait, dans la maison du cardinal, la situation d'un intendant : c'est à lui qu'incombait la charge très lourde

¹ *Regrets*, s. 15. — Cf. s. 18 :

Si tu ne sçais (Morel) ce que je fais icy,

Je ne fais pas l'amour, ny autre tel ouvrage :

Je courtise mon maistre, et si fais d'avantage

Ayant de sa maison le principal soucy.

et très délicate de la direction domestique et des opérations financières, mémoires à solder, emprunts à contracter, créanciers à satisfaire. Mission de confiance, sans doute, et qui prouve l'estime où le cardinal tenait son neveu, mais aussi mission ennuyeuse, et qui n'était pas le fait d'un poète :

Je suis né pour la Muse, on me fait mesnager,

disait-il tristement ¹. Il s'acquittait pourtant de sa tâche en conscience, y mettant tout son zèle, y dépensant tout son esprit ². Mais il y avait des jours, malgré tout, où l'humeur l'emportait, où le poète perdait patience et s'abandonnait au dépit : il en venait à regretter de n'être pas tout à fait sourd. Ah ! s'il l'était !

Le bruit de cent valets, qui mes flanz environnent,
Et qui soir et matin à mes oreilles tonnent,
Le devoir de la court, et l'entretien commun,
Dont il fault gouverner un fascheux importun,
Ne me fascheroit point : un crédeur moleste
(Race de gens, Ronsard, à craindre plus que peste)
Ne troubleroit aussi l'aise de mon repos,
Car, sourd, je n'entendrois ne luy ne ses propos ³.

Les fonctions de Joachim ne se bornaient pas au simple rôle d'intendant. Je n'irai pas jusqu'à prétendre avec Colletet qu'il était au courant de tous les secrets politiques ⁴. Les *secrétaires* d'ambassadeurs au xvi^e siècle ne connaissaient

¹ *Regrets*, s. 39.

² *Regrets*, s. 46.

³ *Hymne de la Surdité* (II, 404).

⁴ « Comme ce grand prélat étoit assuré de l'affection et de la fidélité aussi bien que de la suffisance de J. du Bellay, ce fut sur toutes ces bonnes et rares qualités qu'il commença de lui communiquer ses affaires et de se reposer sur lui du faix de son ambassade, de sorte qu'il l'admit dans le secret de toutes les grandes négociations dont il étoit chargé. » Copie mscr., f^o 47 r^o.

pas tant de choses. Magny, qui l'était, nous renseigne péremptoirement :

Mon principal estat, c'est d'estre secretaire,
 Mais on me fait servir de mille autres mestiers,
 Dont celui que je fais le plus mal volontiers
 Est cil qui me contraint d'endurer et me taire ¹.

On ne traite pas de la sorte quelqu'un qui détient des secrets d'État. Du Bellay sans nul doute était logé à la même enseigne. En qualité de secrétaire, il pouvait rédiger pour son maître des billets de politesse mondaine : les dépêches diplomatiques ne passaient point par ses mains. Toutefois, s'il ignorait généralement le fond de la politique, il prenait part à la vie extérieure du cardinal. N'oublions pas qu'il était gentilhomme. A ce titre, il était désigné pour faire partie de son escorte et l'assister dans toutes les cérémonies ². Il nous a tracé d'une plume alerte un spirituel tableau de l'existence pompeuse et vide que menaient avec lui les gentilshommes de l'entourage du cardinal :

Suivre son Cardinal au Pape, au consistoire,
 En capelle, en visite, en congrégation,
 Et pour l'honneur d'un prince, ou d'une nation,
 De quelque ambassadeur accompagner la gloire :

Estre en son rang de garde auprès de son seigneur,
 Et faire aux survenans l'accoustumé honneur,
 Parler du bruit qui court, faire de l'habile homme,

¹ Oliv. de Magny, *Souspirs*, s. 43, édit. Courbet, Paris, Lemerre, 1874, in-12. — Cf. la thèse de M. Favre sur Magny, p. 68.

² « Sur la *domesticité* du poète dans la maison du cardinal, m'écrivit M. de Nolhac, je pense qu'il faut songer à un rôle de gentilhomme suivant, bien plus que de secrétaire, sans toutefois exclure complètement cette dernière hypothèse. N'oublions pas que la cour de chaque cardinal, et surtout d'un cardinal tel que Jean du Bellay, comptait d'assez nombreux gentilshommes sans fonction précise, *ad pompam*. »

Se pourmener en housse, aller voir d'huis en huis
 La Marthe ou la Victoire ¹, et s'engager aux Juifz :
 Voilà, mes compagnons, les passetemps de Rome ².

A suivre ainsi pendant quatre ans son cardinal un peu partout, Joachim put voir bien des choses. Demandons-lui ce qu'il a vu, quels spectacles ont surtout attiré ses regards, et, guidés par lui, jetons un coup d'œil sur la vie publique de ce temps.

II

En 1553, la capitale du catholicisme était depuis plusieurs années le théâtre d'un sérieux mouvement de réforme ³. Le pontificat de Paul III avait marqué le début des grands efforts tentés pour arrêter les progrès de l'hérésie, raffermir la foi chancelante, restaurer la discipline, épurer les mœurs, corriger les abus. L'œuvre commencée se poursuivait régulièrement. Jules III venait de suspendre (avril 1552) le concile de Trente ; mais la tâche essentielle était faite : le dogme était fixé. L'Inquisition, ressuscitée par Caraffa, se montrait la gardienne inflexible et jalouse de l'orthodoxie la plus rigoureuse : Joachim put voir brûler des livres au Marché-des-Fleurs et des hérétiques devant Sainte-Marie-de-la-Minerve. De nouveaux ordres s'étaient fondés, les Capucins, les Théatins, les Jésuites. Ces derniers, institués depuis une dizaine d'années, se comptaient déjà par centaines. Leur puissance

¹ Courtisanes de l'époque.

² *Regrets*, s. 84. — Lambin, qui suivit à Rome vers la même époque le cardinal de Tournon, se plaint à Muret de la vie qu'il mène : « Totius diei meliores horas in deducendo et reducendo cardinali perdimus. » Cité par Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 141.

³ L. Ranke, *Histoire de la Papauté pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, trad. Haiber, 1848, t. I ; M. Philippon, *La contre-révolution religieuse au XVI^e siècle*, 1884.

avait grandi vite : rien qu'à Rome, ils avaient deux collègues. Du Bellay rencontra peut-être chez son maître le cardinal un homme à physionomie expressive, la figure amaigrie par la pénitence, le front large, les yeux petits et brillants, le nez aquilin, la bouche énergique, le teint olivâtre. C'était Ignace de Loyola qui, dans l'intérêt de la Compagnie, rendait visite aux cardinaux, aux ambassadeurs des rois et des princes, à tous les personnages de Rome « dont la position exigeait l'estime et dont l'autorité méritait qu'on leur fit la cour ¹ ». Il trouvait partout le meilleur accueil, et le pape lui était tout dévoué.

Du Bellay ne me semble pas avoir un instant soupçonné l'intensité du mouvement dont Rome était alors le centre. Soit qu'il fût trop près des événements pour en mesurer l'importance, soit que son tour d'esprit humaniste et païen l'empêchât d'en sentir l'intérêt, je ne vois pas qu'il ait perçu bien nettement cette renaissance du catholicisme. C'est peut-être aussi que la politique lui voilait un peu trop la question religieuse.

Depuis Jules II, le rêve plus ou moins avoué de chacun des pontifes qui s'étaient succédé sur le siège de Saint-Pierre, avait été d'affranchir l'Italie, en chassant les *barbares* qui se la disputaient, et de constituer son indépendance sous la direction de la Papauté. Mais les barbares étaient trop forts pour être expulsés de la péninsule. L'Italie était le champ clos où se vidaient leurs duels sanglants. Depuis un demi-siècle, Espagnols et Français s'y livraient des combats formidables dont elle était l'enjeu. Impuissants à réaliser le rêve glorieux d'autrefois, soucieux de concilier leur pouvoir spirituel et leurs intérêts temporels, dominés par le népotisme, les papes, comme tous les princes italiens, oscillaient constamment entre

¹ Orlandino (l'historien officiel des Jésuites), cité par Philippon, p. 67.

les deux rivaux, s'unissant tantôt aux Espagnols et tantôt aux Français, selon qu'ils craignaient davantage les Français ou les Espagnols. L'intérêt du moment faisait les alliances et les défaisait.

Cette politique de bascule, sans consistance et sans grandeur, était celle de Jules III comme elle avait été celle de Paul III et de Clément VII. Élu pape en 1550, grâce à l'influence française, il avait aussitôt oublié ses promesses et lâché le parti du roi pour celui de l'empereur¹. De concert avec Charles-Quint, il avait fait la guerre au duc de Parme, Octave Farnèse, notre allié (1551). Puis, battu par Brissac, paralysé par Henri II, qui défendait à ses sujets, sous les peines les plus graves, d'envoyer de l'argent à Rome, il s'était retiré de la lutte, et, par l'intermédiaire du cardinal de Tournon, avait signé, le 16 avril 1552, une trêve de deux ans avec le roi de France².

Henri II, qui n'avait cessé d'être en guerre avec l'empereur³, craignait qu'à l'expiration de la trêve, le pape ne se déclarât en faveur de son adversaire. C'est ce qu'il fallait prévenir en négociant le renouvellement de cette trêve. A cet effet, il avait chargé le cardinal du Bellay d'une mission extraordinaire auprès de Jules III, pour qu'il appuyât de tout son crédit les efforts de l'ambassadeur, M. de Lansac⁴. Si quelqu'un était fait pour réussir auprès du pape, c'était bien du Bellay. Le secrétaire Raince écrivait de Jules III :

¹ D'Urfé au Connétable : « Je ne m'apperçois pas de ce qu'il a fait pour le Roy » (13 févr. 1550). « Je ne me suis point apperceu qu'il y ait rien pour le Roy que belles paroles et generales » (7 avril 1550). — Ribier, II, 264 et 272.

² On en trouvera le texte dans Ribier, II, 386.

³ Principaux événements militaires : succès du maréchal de Brissac, gouverneur du Piémont, sur Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais ; opérations de la flotte franco-turque contre Naples et contre la Corse ; révolte de Sienna contre les Espagnols.

⁴ Lettre du Roi à Lansac, 6 nov. 1553. — Ribier, II, 474.

« Il ayme Mgr le cardinal du Bellay et sont fort approchans l'ung de l'autre de nature et condition : je dis quant au scavoir et quant à l'expérience et pratique ¹. » Mais le pontife était inconstant, versatile et léger : on ne pouvait pas faire fonds sur lui ². D'ailleurs, il était mal disposé pour les Français : « Monseigneur, écrivait au connétable le cardinal du Bellay, je ne voy pas que le Pape aime gueres le Roy, mais bien craint-il l'Empereur, et sur tout ne voudroit que le Roy eust de voix en Chapitre : il a encores depuis nagueres rafréchy qu'il ne falloit aux François plus de force au Consistoire qu'ils ont, et qu'encore en ont-ils trop ³. » Le prélat se voyait obligé de lui faire des remontrances, le blâmant de créer, dans une intention hostile à son maître, quatorze cardinaux d'un coup ⁴. Dans ces conditions, négocier avec Jules III était une tâche des plus difficiles, et ce n'était pas trop, pour la mener à bien, du concours de deux diplomates comme Lansac et du Bellay ⁵.

Il est curieux de retrouver chez Joachim l'écho de tous ces faits. Depuis qu'il était devenu Romain, il avait souvent l'occasion d'entretenir l'ambassadeur. Louis de Saint-Gelays, seigneur de Lansac, d'une illustre maison de Saintonge, s'était acquis dans les fonctions qu'il exerçait le renom d'habile

¹ Heulhard, p. 316.

² Le Roi à Lansac, 6 nov. 1553 : « Monsieur de Lansac, à voir vos dépesches depuis la première jusques à la dernière, l'on n'y trouve, sinon actions et propos d'un homme inconstant, variable et leger, avec lequel l'on ne peut rien assurer ny resoudre ; et par ce moien il n'y a Ministre aupres de luy qui ne soit bien empesché, et que l'on puisse aussi instruire pour négocier avec luy de chose qui importe plus que du jour au lendemain, ou du matin au soir. » — Ribier, II, 474.

³ Le card. du Bellay au Connétable, 22 déc. 1553. — Ribier, II, 481.

⁴ Le card. du Bellay au Connétable, 26 déc. 1553. — Ribier, II, 482.

⁵ Pendant les années 1553-1554, ils ont constamment agi de concert. Ils recevaient de communes instructions. (Ribier, II, 468, 473, 474, 516, 523).

orateur¹. Joachim l'honora d'une ode (I, 274). Il y chantait le pouvoir souverain de l'éloquence et vantait chez Lansac son talent de parole :

Celuy sagement esleut,
 Qui voulut
 Pour son orateur t'eslire :
 Il avoit cogneu en toy
 Et la foy.
 Et la force de bien dire.
 A quoy pourray-je egaler
 Ton parler,
 Fors à l'œuvre d'une abeille ?
 Si doux ne glissoit encor
 De Nestor
 La grand' douceur nonpareille.

Naturellement, le poète s'aidait de la mythologie pour mieux louer Lansac, mais sans faire tort à l'histoire :

Le grand Jules est tesmoing
 De quel soing,
 Pour le bien de ta province,
 D'un œil sans cesse veillant
 Travaillant
 Tu fais service à ton prince.

Il terminait en souhaitant que Lansac, si bien doué par

¹ Il avait remplacé d'Urfé. Il fut fait prisonnier de nuit par les gens du duc de Florence (août 1554), comme il se rendait à Sienne pour « conforter le cœur des habitans et les tenir tousjours en bonne union et devotion envers le Roy ». Le cardinal d'Armagnac, qui s'exprime en ces termes, ajoute : « C'est ung personnage aussy accort et prudent, dextre à negotier et à faire la charge qu'il avoit, que le Roy en eust sçeu avoir par deça. » Lettre au Connétable, 18 août 1554. Cf. lettre au Roi, 12 déc. 1555. (Tamizey de Larroque, *Lettre inéd. du card. d'Armagnac*, Paris, 1874, p. 31 et 85). — Il fut remis en liberté dans le courant de 1555. — Monluc, Brantôme, de Thou, louent également Lansac.

Mercure. scellât à jamais l'union du roi de France et du Saint-Père :

Ce Dieu t'a donné encor'
 Le thresor
 De sa langue bien apprise.
 Te puisse-il tousjours aider,
 Et guider
 Chacune tienne entreprise :

Et face le Philien ¹
 Qu'un lien
 Eternellement enserre,
 D'une inviolable foy,
 Nostre Roy
 Au grand successeur de Pierre.

Ces souhaits, il eut bientôt l'occasion de les formuler derechef. L'année 1553 touchait à sa fin, et les négociations étaient toujours pendantes. Qu'apporterait l'année nouvelle ? La reprise des hostilités, ou cette paix perpétuelle que le roi désirait conclure avec le pape, afin de lutter plus commodément contre l'empereur ? C'était l'heure ou jamais de faire des vœux pour la paix. Cette pensée dicta au poète des *étrennes* latines et françaises ², dans lesquelles il soupirait après la vierge Astrée et le retour de l'âge d'or. Il s'adressait au cardinal, à Lansac, au Saint-Père lui-même. Il espérait que la nouvelle année verrait la Paix, « fille de Dieu », redescendre parmi les hommes et réconcilier d'un mutuel accord le roi, le pape et l'empereur. Voici le sonnet qu'il dédiait au pape :

¹ Jupiter. — Cf. Ronsard, ode 9 du livre V (Blanchemain, II, 335).

² *Poemata* : 1^o *De pace inter principes Christianos ineunda* (f^o 9 r^o) ; 2^o *Ad Ianum Card. Bellaium Cal. Ianuar.* (f^o 22 v^o). — *Au Reverendiss. Card. du Bellay et au Seigneur de Lansac... Estrenes* (I, 278). — *Au Pape, le premier jour de l'an* (I, 283).

Soit desormais sous tes clefs enserrée,
 Pere Janus, la Thracienne horreur,
 Le fer, le sang, la flamme, et la fureur
 De trois cents fers pieds et mains enferrée.

Vive la vierge au vieux siecle adorée,
 De Jupiter Saturne soit vainqueur.
 Regne Pallas sur le Dieu belliqueur.
 Cede le fer à la saison dorée.

Le gouverneur du grand tropeau Romain
 De sang François, Espagnol, et Germain,
 Ne voye plus la campagne arrousée.

En lieu de sang son aage plus heureux
 Voye couler par les champs planteureux
 Le lait, le miel, la manne, et la rosée. (I, 283).

C'était là rêve de poète. L'année était commencée, et Jules III était toujours insaisissable. Il parlait bien de rester neutre, mais il agissait de façon suspecte, négociant avec le duc de Florence, l'ennemi d'Henri II. Le roi, que sa conduite exaspérait, mandait à ses ambassadeurs (1554) : « Mon Cousin, et vous Monsieur de Lansac, quand j'ay bien pensé et considéré sur ce que vous deux ensemble, et en particulier, m'escrivez du Pape, et des propos qu'il vous tient, je ne sçay où j'en suis logé : car d'un costé il vous dit les plus belles paroles du monde, quant à l'observation de sa neutralité, et de l'autre neantmoins, il fait les effets tout contraires... » Il ajoutait d'ailleurs qu'il n'avait qu'à se louer de leurs bons offices : « Quoy qu'il en soit, vous ne vous sçauriez mieux, ny plus dextrement et prudemment conduire et gouverner que vous faites avec luy. » Ce qui le rassurait, c'est que le pape, n'étant pas riche, ne pouvait pas faire grand mal : « Toutefois, s'il avoit quelques moyens d'entreprendre et executer, je ne

m'y voudrais nullement fier, et ne prendrais jamais ses paroles pour argent comptant ¹. »

Henri II n'avait rien à craindre. Si Jules III ne voulait pas s'engager avec lui trop à fond, il ne tenait pas davantage à s'inféoder à l'empereur. Sollicité par tous les deux, il se dérobait à l'un comme à l'autre, inconstant et mobile par système. Il avait horreur de la politique : vivre en repos, tel était l'idéal de ce pape indolent. Il s'était fait construire, sur la voie Flaminienne, en dehors de la porte du Peuple, une villa superbe, entourée de vastes jardins, d'où l'on découvrait Rome et les courbes du Tibre, et qui charmaient la vue par l'ensemble artistique des édicules, des arcs, des fontaines, des statues, des colonnes, et la richesse des matériaux, albâtres, ophites, marbres et porphyres ². Il vivait dans ce lieu de délices, indifférent aux affaires, en voluptueux épicurien ³.

Il n'avait pas tenu ce que promettait son passé. Préfet de Rome sous Clément VII, il avait eu de l'héroïsme lors du sac de 1527. Il s'était livré comme otage à la place du pontife, avait failli trouver la mort de la main des soldats impériaux, ivres de sang et de butin, et n'avait dû son salut qu'à la pitié du cardinal Pompeo Colonna ⁴. Plus tard, pre-

¹ Ribier, II, 516.

² Muratori, *Annali d'Italia*, ann. 1535, t. X, part. II, p. 136. — V. dans Boissard, *Antiq. Roman.*, t. 1, p. 99-100, la description de la *Vigne du pape Jules*, et t. IV, 6^e part., les pl. 37-116.

³ V. la vie de ce pape, écrite par son contemporain, le frère augustin Onofrio Panvinio (1561). Il dit énergiquement de lui : « Nihil prorsus egit, quod omnino praetereundum non videtur, durante adhuc arcis Romanae obsidione, aurum immaniter petentibus insolentissime Caesarianis militibus obsidem cum aliis nonnullis pro Pontifice rei nummariae difficultate impedito se dedit, magnumque adiit vitae periculum, quum bis in Florae cam-

⁴ Le fait, raconté tout au long par Paul Jove (*Pompeii Columnae Cardinalis Vita*), est ainsi résumé par O. Panvinio : « Per idem fere tempus, quod omnino praetereundum non videtur, durante adhuc arcis Romanae obsidione, aurum immaniter petentibus insolentissime Caesarianis militibus obsidem cum aliis nonnullis pro Pontifice rei nummariae difficultate impedito se dedit, magnumque adiit vitae periculum, quum bis in Florae cam-

mier légat du pape au concile de Trente (1545), il s'était montré fort adroit dans la direction des débats. Son rôle au concile l'avait désigné pour le Saint-Siège. Mais à peine couronné de la tiare, il avait trompé toutes les espérances. Son premier acte avait surpris et fait scandale. Il avait revêtu de la pourpre un jeune homme de dix-sept ans, rencontré, disait-on, à Plaisance, et chéri d'une étrange affection. Innocent, — c'était son nom, — de naissance inconnue et de réputation douteuse, n'avait, ce semble, d'autre mérite que de bien jouer avec un singe. Jules III l'avait imposé au Sacré-Collège, malgré la vive opposition du doyen, le cardinal Théatin, qui trouvait que c'était prostituer la dignité cardinalice que de la conférer à si vil personnage ¹. Depuis cette élection, des bruits fâcheux couraient à Rome sur le compte du pontife : Innocent passait pour un Ganymède, et les festins somptueux et les fêtes païennes que voyait la villa de la porte du Peuple, n'étaient pas pour les démentir ².

Notre poète était au courant de ces bruits ; il voyait par les rues ce jeune cardinal, aussi laid que vicieux, que le

pum, ad furcas omnes simul catenati latronum more traherentur, bisque sententiis de eorum supplicio in corona militum gravi et infesto concionis fremitu esset disputatum, e quo periculo quanquam tum omnes, commiserante adjunctaque Pompeo Cardinale, incolumes evaserint, constat tamen eo facto, libertatem afflicto Pontifici fuisse maturatam. » Cf. Ciaconius, *Historiae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*, Rome, 1677, t. III, col. 743. F. — Ainsi s'explique le premier tercet du s. 103 des *Regrets* (édit. Liseux), que M. de Montaiglon n'avait pu éclaircir.

¹ Pour le parti qu'ont tiré de ces fait les protestants, v. Bayle, art. *Jules III*. Mais les historiens catholiques ne se montrent pas moins sévères (de Thou, lib. VI, p. 213, et lib. XV, p. 317, t. I de l'édit. de Londres, 1733 ; Pallavicino, *Hist. du conc. de Trente*, XI, vii, 4, trad. franç., édit. Migne, t. II, p. 333-334 ; Raynaldus, *Ann. Eccles.*, ann. 1550, n° 50 ; Ciaconius, *op. cit.*, t. III, col. 759-760).

² O. Panvinio : « Septuagenarius fere senex, per totum Pontificatum intempestive commessando (*sic*) lasciviendoque, gravissimarum rerum negotiis, magno christianae Reipub. malo, neglectis, genio jucunde suaviterque indulgit. » Cf. de Thou, lib. XV, p. 317. — Les dépêches des ambassadeurs font allusion à la vie privée de Jules III (Ribier, II, 268 et 357).

peuple de Rome surnommait plaisamment le cardinal *Simia*. Quoi d'étonnant que, dans un jour d'indignation contre des mœurs si dépravées, il ait décoché comme un trait vengeur le sonnet suivant ?

De voir mignon du Roy un courtisan honneste,
 Voir un pauvre cadet l'ordre au col soustenir,
 Un petit compaignon aux estatz parvenir,
 Ce n'est chose (Morel) digne d'en faire feste.

Mais voir un estaffier, un enfant, une beste,
 Un forfant, un poltron Cardinal devenir,
 Et pour avoir bien secu un singe entretenir
 Un Ganymède avoir le rouge sur la teste :

S'estre veu par les mains d'un soldat Espagnol
 Bien hault sur un eschelle avoir la corde au col
 Celuy, que par le nom de Sainct-Père lon nomme :

Un bélistre en trois jours aux princes s'égaller,
 Et puis le voir de là en trois jours dévaller¹ :
 Ces miracles (Morel) ne se font point, qu'à Rome².

Dans un autre sonnet³, il se permettait entre le pape et Jupiter un parallèle irrévérencieux, et qui n'était pas, tant s'en faut, à l'avantage du Jupiter terrestre.

Un tel pontife devait laisser peu de regrets. Il mourut à 68 ans, le 23 mars 1555. D'Avanson, arrivé récemment à Rome en qualité d'ambassadeur⁴, écrivait le 5 avril au connétable :

¹ Je ne saisis pas l'allusion de ces deux vers.

² *Regrets*, s. 105, édit. Liseux. — Je cite toujours les *Regrets* d'après cette édition, la plus complète de toutes. Sur ce point, v. Marty-Laveaux. *Appendice de la Pléiade*, II, 394-399.

³ *Regrets*, s. 106.

⁴ M. Courbet (notice des *Souspirs* de Magny, p. xv) et M. Favre (thèse sur Magny, p. 53) placent vers la fin de 1553 la mission de d'Avanson en Italie. Cette date me semble arbitraire. Il résulte de deux lettres du cardinal d'Armagnac au Connétable, en date des 25 et 28 mars 1555 (édit. Tamizey de Larroque, p. 91, n. 1), que c'est à la fin de mars 1555 que d'Avanson remplaça comme ambassadeur Odet de Selve, qui lui-même avait remplacé Lansac (sept. 1554).

« Monseigneur, vous aurez entendu la mort du Pape, qui a esté pleuré par ce peuple, tout ainsi qu'il est accoustumé de faire à Caresme-prenant ¹. » Il avait fini singulièrement. Comme il était perclus de goutte, ses médecins lui prescrivirent un régime d'abstinence, dont il mourut ². Du Bellay, habile à manier l'ironie, fit, en vers latins et français ³, une épitaphe satirique à ce pape trop friand de légumes ⁴.

III

La mort de Jules III ouvrait le champ à toutes les intrigues. Sa succession était vacante, et, comme toujours, Impériaux et Français, luttant d'influence, manœuvraient à l'envi pour y faire nommer un pape qui fût dans leurs intérêts. Dès le mois d'avril 1554, Henri II, en prévision de l'avenir, avait donné ses instructions au cardinal d'Armagnac, qui s'en allait à Rome ⁵. Selon toute apparence, il les avait renouvelées à d'Avanson, qu'il avait dépêché vers le Tibre, en apprenant la maladie de Jules III ⁶. Le conclave était déjà clos qu'il les renouvelait encore à Lansac, dans une lettre du 9 avril 1555 ⁷. Il aurait voulu voir élire son cousin le cardinal de Ferrare.

¹ Ribier, II, 604.

² O. Panvinio : « Julius medicorum consilio, temere mutata victus ratione, febre correptus, e vita excessit. » — Cf. Ciaconius, t. III, col. 746, C..

³ *Poemata*, f° 47 r, et *Regrets*, s. 104. Le sonnet n'est qu'une traduction de l'épigramme latine.

⁴ On rapprochera des sonnets de du Bellay sur Jules III une pièce de Magny, *Sur la Mort de I. P. T.* [Julius Papa Tertius], *Odes*, édit. Courbet, 1876, t. I, p. 138.

⁵ Ribier, II, 517.

⁶ Joachim a célébré l'arrivée de d'Avanson dans une pièce latine : *Ad Ianum Avansonium apud summum Pont. oratorem Regium, Tyberis* (*Poemata*, f° 6 r°).

⁷ Ribier, II, 605. — Lansac venait de recouvrer la liberté. De la sorte, Henri II eut à Rome deux ambassadeurs au lieu d'un.

A son défaut, si les cardinaux de Tournon, du Bellay, d'Armagnac, n'avaient pas plus de chances et qu'il fallût se replier sur un candidat étranger, il souhaitait l'élection ou du cardinal anglais Pole ou du cardinal-doyen Théatin. Un pareil plan, pour réussir, exigeait de la part des cardinaux français un accord qui n'existait pas : « Jusques icy, mandait le 5 avril d'Avanson au connétable, je ne voy point plus d'union entre les nostres qu'il s'en est veu par le passé : sur quoy je vous laisse à penser quel fruit en doit advenir à l'honneur, gloire et bien du service du Roy ¹. »

Le conclave dura seulement quatre jours. Ce fut assez pour que Joachim qui, vraisemblablement, accompagnait son cardinal en qualité de conclaviste, fût édifié sur ce qui s'y passait. Il était aux premières loges pour en faire la description. Dans l'espace d'un sonnet, on a, dit Sainte-Beuve, « la réalité mouvante du spectacle, la brigue à huis clos, les bruits du dehors, les fausses nouvelles, les paris engagés pour et contre ² » :

Il fait bon voir (Paschal) un conclave serré,
Et l'une chambre à l'autre également voisine
D'antichambre servir, de salle, et de cuisine,
En un petit recoin de dix pieds en carré :

Il fait bon voir autour le palais emmuré,
Et briguer là dedans ceste troppe divine,
L'un par ambition, l'autre par bonne mine,
Et par despit de l'un, estre l'autre adoré :

Il fait bon voir dehors toute la ville en armes,
Crier, le Pape est fait, donner de faulx alarmes,
Saccager un palais : mais plus que tout cela

¹ Ribier, II, 604.

² *Nouveaux Lundis*, XIII, 338.

Fait bon voir, qui de l'un, qui de l'autre se vante,
 Qui met pour cestui-ey, qui met pour cestui-là,
 Et pour moins d'un escu dix Cardinaux en vente ¹.

Le 9 avril, le cardinal de Sainte-Croix fut élu : il prit le nom de Marcel II. C'était un digne et saint prélat, dont le caractère était à la hauteur de l'intelligence ². Savant modeste, aimant les livres au point de laisser à sa mort 200 manuscrits grecs et 400 manuscrits latins ³, il joignait aux dons de l'esprit une rare sévérité de mœurs, un grand amour des pauvres, un zèle exemplaire pour la religion ⁴. « Il y a plusieurs siècles, écrivait le cardinal du Bellay, que pape ne fut assis en ce siège, qui donnât meilleure odeur de son fait ⁵. » Le jour même de son couronnement, le pontife manda près de lui l'ambassadeur de l'empereur ainsi que d'Avanson, et leur manifesta le désir qu'il avait de mettre en paix leurs souverains, en leur disant « qu'il estoit délibéré de s'y employer de toute sa puissance. et d'y faire office de vray Pere commun. sans incliner à dextre. ny à senestre ⁶. » Mais surtout, il avait à cœur de réformer l'Église et de la ramener à la pureté primitive : « J'ay esté ce jourd'huy, dit encore d'Avanson, adverty par un de ses plus familiers qu'il veut

¹ *Regrets*, s. 81. — Le meilleur commentaire de ce sonnet, c'est, dans les dépêches des ambassadeurs, le récit des conclaves qui élurent Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV. (Ribier, II, 252, 604, 609, 832).

² Sur Marcel II, v. sa vie par O. Panvinio ; Raynaldus, *Ann. Eccles.*, ann. 1555, n° 13 sqq. ; Ciaconius, *op. cit.*, t. III, col. 801 sqq.

³ P. de Nolhae, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 248. Paris, Vieweg, 1887, in-8°.

⁴ De Thou, cité par Raynaldus : « Vir rara eruditione, prudentia, sanctitate vitae antiquis comparandus, et sub quo certa spes emendandae Ecclesiae affulserat : refulgebat enim morum integritate, ita ut ipsius vita omnium censura haberi possit. »

⁵ M^s de la Jonquièrre, p. 43.

⁶ D'Avanson au Roi, 13 avril 1555. — Ribier, II, 606.

mettre bien tost en avant de grandes reformatiōns sur l'État Ecclesiastique. La pluspart des gens esperent qu'il fera quelque grand fruit : Dieu veuille par sa grace qu'il soit ainsi ¹. »

Il n'en eut pas le temps. Le 19 avril, il tombait malade. Monluc, le héros de Sienne, qu'il reçut le 29 en grand honneur, le trouva « sur une chaire, près son lict, si mal qu'à peine pouvoit-il guières parler ». En sortant, il dit aux cardinaux qu'il rencontra chez d'Avanson « qu'ilz pouvoient bien rentrer au conclave pour fere ung autre pape, car estuy-là ne seroit pas en vie lendemain au soir » ². Marcel II mourut en effet dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, après 21 jours de pontificat ³. Il n'avait que 55 ans. Il laissa des regrets unanimes ⁴. On le pleura comme un autre Marcellus. S'inspirant de ces sentiments, Joachim lui consacra cinq épi-grammes latines ⁵, dont la première est un éloge ému de ses vertus morales ; la cinquième est devenue le s. 109 des *Regrets* :

Comme un, qui veult curer quelque Cloaque immunde,
S'il n'a le nez armé d'une contresenteur,
Estouffé bien souvent de la grand' puanteur
Demeure ensevely dans l'ordure profonde :

Ainsi le bon Marcel ayant levé la bonde,
Pour laisser escouler la fangeuse espesseur
Des vices entassez, dont son prédécesseur
Avoit six ans devant empoisonné le monde :

¹ Ribier, II, 606.

² Liv. III des *Commentaires*, édit. A. de Ruble, t. II, p. 124-125.

³ D'Avanson au Roi, 22 avril et 4 mai (Ribier, II, 607 et 609). — Le card. d'Armagnac au Connétable, 30 avril (Tamizey de Larroque, p. 70).

⁴ O. Panvinio : « Luxerunt mortuum omnes sine discrimine, inprimis virtutis et literarum studiosi. »

⁵ *Poemata*, f^{os} 47 r^o-48 r^o.

Se trouvant le pauvre de telle odeur surpris,
 Tomba mort au milieu de son œuvre entrepris,
 N'ayant pas à demy ceste ordure purgée.

Mais quiconques rendra tel ouvrage parfait,
 Se pourra bien vanter d'avoir beaucoup plus fait,
 Que celui qui purgea les estables d'Augée.

IV

Pour la seconde fois, Joachim suivit son maître au conclave. Il put voir de nouveau la série des intrigues engagées autour de la tiare par les deux puissances rivales, et qui se dénouèrent le 23 mai 1555 par l'élection de Caraffa, cardinal Théatin, sous le nom de Paul IV.

En cette circonstance, le cardinal du Bellay fut soupçonné d'avoir plus travaillé pour lui que pour le candidat du roi, le cardinal de Ferrare. D'Avanson l'accuse nettement dans une lettre au connétable : « Monseigneur, c'est chose assurée que les Cardinaux de Ferrare, Farnése et du Bellay pretenoient tous trois au Papat, et qu'il n'y a aucune amitié entr'eux, chacun pratiquant pour soy les Cardinaux qu'il connoist luy estre plus favorables ¹. » Le fait est qu'il obtint lui-même un certain nombre de suffrages ; mais, s'il ne les rechercha pas, comme il s'en défendit auprès du roi en protestant de ses loyaux services ², il est permis de croire qu'il appuya volontiers une élection, qui laissait libre désormais le poste envié du décanat. En tout cas, le Théatin, à peine élu, lançait une bulle en vertu de laquelle le doyen serait toujours à l'avenir le plus ancien des cardinaux-évêques *rési-*

¹ D'Avanson au Connétable, 25 mai 1555. — Ribier, II, 612.

² M^e de la Jouquière, p. 43.

dant à Rome, et du Bellay lui succédait comme évêque d'Ostie et comme doyen du Sacré-Collège. Cet acte, qui dépouillait le vieux cardinal de Tournon d'un privilège qui lui revenait, irrita contre du Bellay Henri II et la Cour de France, et prépara sa prochaine disgrâce ¹. Pourtant, comme doyen, du Bellay pouvait rendre encore de très précieux services. C'est ce qu'indiquait d'Avanson, dans une lettre au roi : « Monseigneur du Bellay tient aujourd'hui le premier lieu après le pape, et puisqu'il est doyen et evesque d'Ostie et ayant la bonne volonté qu'il a à votre service, il pourra tous les jours beaucoup tant au consistoire qu'en tous autres lieux de congregations : qui me fait espérer que ayant ung pape de bonne volonté à Votre Majesté et ung doyen votre naturel subject, du sçavoir et experience de Monseigneur le Cardinal du Bellay, on ne peult attendre que bonne yssue des affaires que Votre Majesté aura en cour de Romme ². » Mais Henri II était devenu très défiant à l'égard du nouveau doyen. Le cardinal avait d'ailleurs, tant à Rome qu'en France, de puissants ennemis qui travaillaient à le miner. S'il avait l'amitié de Paul IV ³, il avait contre lui le neveu même du pape, le cardinal Carlo Caraffa. Ce dernier, à l'instigation du cardinal de Lorraine, prenait prétexte de sa liaison avec Carpi, un cardinal impérialiste, pour le rendre suspect au roi. Fondée ou non, l'insinuation eut plein succès : à partir de septembre 1555, du Bellay n'eut plus part aux secrets politiques. Il eut beau réclamer : on lui laissa de parti pris ignorer toutes les affaires. C'était la complète disgrâce ⁴.

¹ M^e de la Jonquière, p. 44-46.

² D'Avanson au Roi, 24 mai 1555. — La lettre n'est pas dans Ribier. Elle est citée par Favre, thèse sur Magny, p. 437-438.

³ « Monseigneur le Cardinal du Bellay, qui est, à ce qu'on dit, des favoris du Pape », écrit l'évêque de Lodève au Roi (5 janv. 1557). — Ribier, II, 674.

⁴ De Thou, lib. XVI : « Bellaium Gallici nominis studiosissimum summo

Joachim ne vit pas sans un serrement de cœur cette fin lamentable d'une carrière si glorieuse. Osait-il bien se plaindre, lui si humble et chétif, de la fortune adverse, lorsqu'elle se montrait si cruelle à son maître ? Il traduit ses sentiments avec une émotion sincère dans le sonnet qui suit :

Si après quarante ans de fidèle service,
 Que celui que je sers a fait en divers lieux,
 Employant, libéral, tout son plus et son mieux
 Aux affaires qui sont de plus digne exercice,
 D'un hayneux estranger l'envieuse malice
 Exerce contre luy son courage odieux,
 Et sans avoir souci des hommes ny des dieux,
 Oppose à la vertu l'ignorance et le vice ¹ :

Me doy-je tormenter, moy qui suis moins que rien,
 Si par quelqu'un (peult estre) envieux de mon bien,
 Je ne trouve à mon gré la faveur opportune ?

Je me console donc, et en pareille mer,
 Voyant mon cher Seigneur au danger d'abysmer,
 Il me plaist de courir une mesme fortune ².

Depuis son arrivée à Rome, c'était le troisième pape que Joachim voyait s'asseoir sur le trône de Saint-Pierre. Paul IV était un vieillard de 79 ans, rigide, austère, ardent, passionné,

odio]prosequatur cardinalis Lotharingus ; eoque instigante, cardinalis Carafa illum, quod arcta cum Carpensī familiaritate viveret, apud regem traduxerat, ac suspectum postremo reddiderat ; adeo ut regii procuratores ipsius opera non amplius uterentur, et omnia regis negotia Romae clam eo peragerentur. » Édit. de Londres, 1733, t. I, p. 543.

¹ Ce « hayneux estranger », c'est évidemment le cardinal Carlo Caraffa. Joachim dira plus tard, dans une lettre au cardinal : « Ce qui m'a faict ainsy toucher les Carraffes en quelque endroit [*Regrets*, s. 103, 111, 113] a esté l'indignité de quoy ils usoient en vostre endroit, dont je ne pouvois quelquefois ne me passionner et en deschargeois ma cholère sur le papier. » *Lettres*, édit. P. de Nolhac, p. 50.

² *Regrets*, s. 49.

colérique¹, qui ne vivait que pour deux choses : la réforme de l'Église et la haine de l'Espagne.

Fondateur de l'ordre des Théatins, restaurateur du Saint-Office, il voulait rétablir dans l'Église une discipline inflexible. « Nous promettons, déclarait-il dans sa bulle d'avènement, et nous faisons serment de mettre un soin scrupuleux à ce que la réforme de l'Église universelle et de la Cour de Rome soit exécutée. » Dès le premier jour il se mit à l'œuvre, instituant à cet effet une vaste congrégation de cardinaux et de docteurs. Le 26 juillet 1555, le cardinal du Bellay parlait ainsi au connétable des grands projets du nouveau pape : « ... Sadite Sainteté fait de grands preparatifs pour remettre icy la forme de cette Eglise, et les dependances d'icelle, en tel estat qu'elle puisse par bon exemple inviter toute la Chrestienté à bien faire, et si elle vit, ainsi qu'il y a apparence qu'elle fera, j'espere que son entreprise luy réussira : elle m'y fait déjà prendre un peu d'exercice, et semble qu'elle veuille faire comme ceux qui donnent la clef du vin aux plus yvrognes : aussi nous fait elle commencer de mettre la main à la reformation de l'universelle Eglise². »

Notre poète, témoin de ces premiers efforts, y trouva l'occasion d'une ode *Sur le papat de Paule III* (II, 74). Il débutait pompeusement par une triple comparaison, qui se déroulait en six strophes : comme après l'orage vient la bonace, ... comme après la guerre vient la paix, ... comme après l'hiver vient le printemps, ... ainsi la sainte nef romaine, longtemps ballottée sur les flots contraires, se voit enfin hors de péril, guidée qu'elle est par un nocher prudent et ferme. Il en rendait grâce à Dieu :

¹ George Duruy, *Le Cardinal Carlo Carafa (1519-1561). Étude sur le pontifical de Paul IV*. Thèse. Paris, Hachette, 1882, in-8°. P. 18, n. 1; p. 22, n. 1; p. 183, n. 3.

² Ribier, II, 613. — Cf. la vie de Paul IV par O. Panvinio, et surtout Raynaldus, *Ann. Eccles.*, ann. 1555, nos 22 et 23. Raynaldus cite les *Acta Consistorialia* des 29 mai, 5 juin et 17 juill. 1555.

.
 Graces à toy, souverain Sire,
 Moteur du Ciel, fidele espoux
 De ton espouse, eternel Pere,
 Pere benin, paix, et lumiere,
 Et guyde universel de tous,

Qui nous as donné de ta grace
 Un saint Pilote qui embrasse
 La Verité : et qui, Seigneur,
 Jaloux de ta gloire et honneur,
 Entend tes secrets, et luyt comme
 Une claire lampe dans Romme,
 Et soubz l'heureux gouvernement
 Duquel, et sa bonté notoire,
 Le Monde chantera la gloire
 De ton Nom, eternellement.

Cestuy par exemple et doctrine
 Remplira d'une Amour divine
 Les chastes et nobles esprits,
 Et vainqueur ravira le prix
 Aux ennemis de ton saint Temple,
 Demonstrant d'un egal exemple
 Sa justice et devotion,
 Qui autre chose ne desire,
 Que chasser loing de son empire
 L'erreur, et la sedicion,

Que seme la bande heretique
 Parny le troupeau Catholique,
 Et sera ce divin Pasteur
 De reduire premier autheur
 Nos cœurs à la vraye lumiere,
 Et à la sainte loy premiere
 Que nous a donné Jesus Christ.
 Et puis fera d'un cœur sans vice
 Un pur et devot Sacrifice
 De luy et nous au Sainet Esprit.

Les projets religieux de Paul IV étaient fortement contrariés par ses ambitions politiques : en lui, le prince temporel faisait tort au chef spirituel. Appartenant à une famille napolitaine de la vieille faction française, il avait été nourri dans l'horreur des tyrans espagnols. Il avait contre Charles-Quint un ressentiment implacable. « Il détestait en lui : comme ancien sujet, le souverain auquel il reprochait des injustices envers sa personne et envers sa maison ; comme pape, l'empereur qui avait souffert le sac de Rome et laissé s'étendre le protestantisme en Allemagne ; comme Italien, le dominateur étranger dont le joug pesait sur sa patrie¹. » Il était ardemment secondé dans sa haine par son neveu, Carlo Caraffa, un ancien condottiere dont il avait fait un cardinal. Avec l'aide de ce ministre, il rêvait de reprendre et de mener à bien l'antique projet de Jules II, d'affranchir l'Italie, de l'arracher aux Espagnols, et — provisoirement — de s'appuyer pour réussir sur les Français.

L'histoire de cette ambition et de son lamentable échec n'est plus à faire depuis la belle étude de M. George Duruy. Je n'en redirai point les phases. Il me suffira d'indiquer, parmi les faits saillants de ce pontificat, ceux dont on retrouve l'écho dans les œuvres de Joachim.

Le 15 décembre 1555, les cardinaux de Lorraine et de Tournon, représentants du roi de France, signèrent à Saint-Pierre avec le pape un traité d'alliance offensive et défensive, qu'avait préparé d'Avanson par la convention du 14 octobre. Deux mois plus tard, un beau matin, le 15 février 1556, le bruit se répandait à Rome qu'Henri II venait de conclure avec l'empereur, à Vaucelles, une trêve de cinq ans². C'était

¹ Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*. Paris, Didier, 3^e édit., 1837, p. 81.

² George Duruy, *De pactis anno 1556 apud Valcellas indutiis*. Thèse. Paris, Hachette, 1883, in-8°.

un coup de foudre pour les Caraffa, dont cette trêve inattendue ruinait brusquement toutes les espérances. Du Bellay vit de près la stupeur causée par cette nouvelle. Le pape se plaignait d'avoir été trahi ; son entourage, ces bannis de Florence et de Naples qui s'étaient réfugiés près de lui, composant sa cour habituelle, accusaient hautement Henri II de fouler aux pieds ses vrais intérêts et de faire preuve, en la circonstance, d'une coupable légèreté, — pendant que les Impériaux jouissaient de cette déconvenue et parlaient de la trêve comme d'un triomphe de leur politique. Le poète, amusé, recueillait les propos qui couraient par la ville. Les deux sonnets suivants ont la valeur d'un reportage :

Nous ne sommes faschez que la trefve se face :
 Car bien que nous soyons de la France bien loing,
 Si est chascun de nous à soy-mesmes tesmoing,
 Combien la France doit de la guerre estre lasse.

Mais nous sommes faschez que l'Espagnole audace,
 Qui plus que le François de repoz a besoing,
 Se vante avoir la guerre et la paix en son poing,
 Et que de respirer nous luy donnons espace.

Il nous fasche d'ouir noz pauvres alliez
 Se plaindre à tous propoz qu'on les ait oubliez,
 Et qu'on donne au privé l'utilité commune.

Mais ce qui plus nous fasche, est que les estrangiers
 Disent plus que jamais, que nous sommes légers,
 Et que nous ne seavons cognoistre la Fortune :

* * *

Le Roy (disent icy ces baniz de Florence)
 Du sceptre d'Italie est frustré désormais,
 Et son heureuse main cet heur n'aura jamais
 De reprendre aux cheveux la fortune de France.

Le Pape mal content n'aura plus de fiance
 En tous ces beaux desseings trop légèrement faictz,
 Et l'exemple Sienois rendra par ceste paix
 Suspecte aux estrangers la Françoisse alliance.

L'Empereur affoibly ses forces reprendra,
 L'Empire héréditaire à ce coup il rendra,
 Et paisible à ce coup il rendra l'Angleterre.

Voilà que disent ceulx, qui discourent du Roy :
 Que leur respondrons-nous ? Vineus, mande le moy,
 Toy, qui sçais discourir et de paix et de guerre ¹.

Personnellement, le poète ne pouvait qu'applaudir à la trêve de Vaucelles. Depuis qu'Henri II était sur le trône, la guerre n'avait pas cessé. Si glorieuse que fût la lutte, elle était épuisante, et la France en souffrait. Cette pensée patriotique inspira le *Discours au Roy sur la trêve de l'an M.D.LV* (I, 302). Du Bellay s'y montre éloquent, et les beaux vers n'y manquent pas. Il loue le roi de sa sagesse : Vous pouviez, lui dit-il, poursuivre vos exploits ; vous avez préféré le bien public à des victoires :

Celuy vraiment, celuy est doublement vainqueur,
 Vainqueur de son hayneux, et de son propre cueur,
 Qui peult durant le cours de sa bonne fortune
 Suyvre de la vertu la trace non commune.
 Facheuse de nature est toute adversité,
 Mais trop plus dangereuse est la felicité.
 Le cheval furieux, aiant le mords pour guide,
 Tousjours en sa fureur ne desdaigne la bride :
 Le navire agité des vents impetueux
 Ne succumbe tousjours aux flots tempestueux :
 Et le cours du torrent tombant de la montaigne

¹ *Regrets*, s. 123 et 124. V. encore les s. 125 et 126. et cf. le s. 125 des *Souspirs* de Magny.

S'allente quelquefois au plain de la campagne.
 Mais veoir un jeune Roy heureusement vaillant,
 Contre un autre grand Roy pour l'honneur bataillant,
 Refrener sa fureur, Sire, c'est une chose,
 Qui d'un moindre que vous au pouvoir n'est enlose.

La gloire militaire est commune à beaucoup et dépend de bien des conditions : la valeur des soldats, les circonstances de temps et de lieu, les vivres, les armes, l'argent, et surtout le hasard, fréquemment en décident. Mais il ne dépend que de nous d'obtenir cette gloire que donne la bonté :

Donques autant de fois qu'en noz vers ou histoires
 Noz nepveux reliront voz heureuses victoires,
 Ilz s'esmerveilleront, et de quelle vertu.
 Et de quel heur encor' vous aurez combattu
 Contre un tel ennemy. Mais autant de fois, Sire, '
 Que voz sujets viendront, je ne dis pas à lire,
 Mais sentir la pitié dont vous avez usé.
 Sans avoir, inhumain, de leur sang abusé.
 Ilz vous adoreront, et en chasque province
 Serez tenu pour Dieu, et non pas pour un prince.
 On vous tiendra pour Dieu, car qu'elle chose aux Dieux
 Approche de plus pres, qu'un Roy victorieux,
 Un Roy sage, constant, fort, magnanime, et juste
 Plus humain que Trajan, et plus heureux qu'Auguste ?

C'est vraiment le fait d'un roi très chrétien de se dompter ainsi lui-même :

Vous pouviez regaigner, voire en bien peu de temps,
 Ce que vostre ennemy depuis vingt ou trente ans
 Usurpe dessus vous : mais vostre bonté, Sire,
 Qui plus au bien public, qu'à sa grandeur aspire,
 Pour laisser reposer de leurs travaux passez
 Voz peuples et voisins de la guerre lassez,

Est venue arracher au milieu des alarmes,
 Des mains de voz soldats, la fureur et les armes.
 Car vous n'avez plustost apperceu l'Empereur
 Incliner à la Paix, que soudain la fureur
 S'est esteinte dans vous au plus fort de l'affaire :
 Et content d'avoir peu domter vostre adversaire,
 Avez domté vous mesme : et pour le commun bien
 Vous estes souvenu d'estre Roy Treschrestien.

S'inspirant de l'idée *chrétienne*¹, le poète insinuait qu'il serait glorieux pour le roi de rassembler sous sa bannière, pour aller attaquer l'Orient, toutes les forces de l'Europe.

Il s'agissait bien d'une croisade ! Pendant que Joachim écrivait son *Discours*, le neveu de Paul IV travaillait en France à la rupture de la trêve de Vaucelles et jetait les bases d'un nouveau traité d'alliance offensive et défensive entre Henri II et le Saint-Siège. Une partie de 1556 se passa en préparatifs. A Rome, on était dans l'attente : on vivait au milieu de cette fièvre inquiète qui précède les grands événements : les moindres nouvelles faisaient sensation. Tout d'abord, un fait capital eut un long retentissement, l'abdication de Charles-Quint. Le vieux monarque, fatigué du pouvoir et las de la grandeur, allait s'enfermer au cloître de Yuste. C'était un étrange contraste, de voir cet empereur, vieilli sur les champs de bataille, qui se faisait ermite, à l'heure même où le pontife octogénaire, vieilli dans la paix de l'Église, songeait à se faire guerrier. Frappé de ce contraste, Joachim y vit le sujet d'un piquant parallèle :

Je n'ay jamais pensé que ceste voulte ronde
 Couvríst rien de constant : mais je veulx désormais,

¹ Cette conception *chrétienne* de la paix se retrouve dans Ronsard (Blanchemain, III, 344-345 ; VI, 209-215 et 216-224) et dans Baïf (Marty-Laveaux, II, 223-229).

Je veulx (mon cher Morel) croire plus que jamais,
Que dessous ce grand Tout rien ferme ne se fonde,

Puisque celuy qui fut de la terre et de l'onde
Le tonnerre et l'effroy, las de porter le faiz,
Veult d'un cloistre borner la grandeur de ses faicts,
Et pour servir à Dieu abandonner le monde.

Mais quoy ? que dirons-nous de cet autre vieillard,
Lequel ayant passé son aage plus gaillard
Au service de Dieu, ores César imite ?

Je ne sçay qui des deux est le moins abusé :
Mais je pense (Morel) qu'il est fort mal aisé,
Que l'un soit bon guerrier, ny l'autre bon hermite¹.

Bientôt, on apprend que le duc de Parme, Octave Farnèse, notre ancien allié, passait à la cause espagnole, moyennant la restitution de Plaisance². C'était un fâcheux contretemps : car on comptait sur lui pour tenir en échec le duc de Florence, toujours hostile. C'était aussi un bel exemple d'ingratitude : les Farnèse devaient tout à la France. Du Bellay donna libre cours à son indignation dans une pièce intitulée *Les Furies contre les infracteurs de foy* (I, 316), monologue déclamatoire où l'ombre de Pierre-Louis Farnèse est censée parler, et flétrissant la conduite de ses fils, répand sur eux ses malédictions³.

¹ *Regrets*, s. 111. — Le s. 110, traduction en vers *rapportés* d'une épigramme latine (*Poemata*, f. 24 r^o), oppose le belliqueux Paul IV au pacifique Jules III. — Du Bellay fait parler Charles-Quint lui-même dans *Les tragiques regrets de Charles V empereur* (II, 114). Il n'est pas prouvé que dans ce poème, d'ailleurs très médiocre, il ait voulu refaire une pièce de Grévin sur le même sujet, ainsi que l'avance M. Pinvert, thèse sur Grévin, p. 205.

² Ribier, II, 646-647 et 636-639.

³ Antérieurement, du Bellay avait célébré (II, 149 et 135) la mort d'Horace Farnèse, duc de Castro, frère d'Octave, qui venait d'épouser Diane d'Angoulême, fille légitimée d'Henri II, et qui s'était fait tuer quelque temps après au siège d'Hesdin (18 juill. 1533).

Enfin, le 7 septembre 1556, le cardinal Caraffa, retour de France, rentrait de nuit à Rome : il amenait avec lui Monluc, Strozzi, Lansac, plus de 2000 hommes, et rapportait en outre 350.000 écus et la promesse formelle d'Henri II qu'une armée française allait descendre en Italie sous les ordres du duc de Guise¹. Il était temps : dès le 1^{er} septembre, le duc d'Albe, lieutenant-général de Philippe II dans la péninsule et vice-roi de Naples, franchissant la frontière du territoire ecclésiastique, avait entamé les hostilités. Il s'avancait à marches forcées, prenant d'assaut les villes et les bourgs. Dans l'espace de quelques jours, toute la campagne de Rome était tombée en son pouvoir.

Alors, ce fut à Rome, plusieurs mois durant, un spectacle inaccoutumé. L'état de guerre avait changé du tout au tout la cité voluptueuse, où jadis florissaient les plaisirs et les fêtes. La navrante métamorphose ! Du Bellay l'écrivait à son ami Dagaut :

Nous autres malheureux suivons la court Romaine,
Où, comme de ton temps, nous n'oyons plus parler
De rire, de saulter, de danser, et baller,
Mais de sang, et de feu, et de guerre inhumaine².

On ne rencontrait dans les rues que des soldats en armes³ : on n'entendait que le son des trompettes, et le bruit des tambours, et le grondement des canons, et les décharges d'artillerie qui tonnaient du château Saint-Ange. Le pape, solennel, passait des revues sur la place Saint-Pierre et bénissait les étendards, tandis qu'artisans et bourgeois, dans le

¹ G. Duruy, *Le Cardinal Carlo Carafa*, p. 181-182

² *Regrets*, s. 57.

³ Dans une lettre au Roi (14 nov. 1556), MM. de Selve et de Lansac évaluent le nombre des forces réunies à Rome à 9000 hommes de pied et $\frac{1}{2}$ à 300 chevaux. — Ribier, II, 661.

tumulte général, désertaient leurs occupations et fermaient leurs boutiques. Quel contraste avec autrefois !

Ne pense (Robertet) que ceste Rome cy
 Soit ceste Rome là, qui te souloit tant plaire.
 On n'y fait plus crédit, comme lon souloit faire,
 On n'y fait plus l'amour, comme on souloit aussi.

La paix et le bon temps ne règnent plus icy,
 La musique et le bal sont contraints de s'y taire,
 L'air y est corrompu. Mars y est ordinaire,
 Ordinaire la faim, la peine, et le soucy.

L'artisan desbauché y ferme sa boutique,
 L'ocieux advocat y laisse sa pratique,
 Et le pauvre marchand y porte le bissac :

On ne voit que soldartz, et morrions en teste,
 On n'oit que tabourins, et semblable tempeste,
 Et Rome tous les jours n'attend qu'un autre sac¹.

Pour comble d'infortune, c'est de ses propres défenseurs que Rome avait à craindre un sac. Les soldats étrangers qui campaient dans ses murs la traitaient en ville conquise. Les Gascons volaient et violaient les femmes. Les Allemands luthériens soldés par Henri II affectaient de manger de la viande les jours consacrés au jeûne, et criblaient de coups de poignard les images du Christ. Les Suisses se grisaient, et leur lourde gaieté se traduisait par des bastonnades, qu'ils faisaient pleuvoir sur les citoyens inoffensifs². Exaspéré, le peuple murmurait ; il s'en prenait au pape de toutes ses misères, il accusait son ambition, sa cruauté, son népotisme ; il blâmait l'incapacité des chefs, vaniteux, fanfarons et lâches ; il se lamentait sur les périls de la situation, sur les maisons

¹ *Regrets*, s. 83. — Cf. s. 116.

² G. Duruy, *op. cit.*, p. 193-194, d'après Navagero, témoin oculaire.

détruites, sur les impôts trop lourds. La vie à Rome n'était plus tenable. Une fois de plus, du Bellay regrettait de n'être pas sourd :

Je n'orrois du Castel la fouldre et le tonnerre,
 Je n'entendrois le bruit de tant de gens de guerre,
 Et n'orrois dire mal de ce bon Pere Sainct,
 Dont ores sans raison toute Rome se plaingt,
 Blasmant sa cruauté, et sa grand' convoitise,
 Qui ne craint (disent-ilz) aux despendis de l'Eglise
 Enrichir ses nepveux, et troubler sans propos
 De la Chrestienté le publique repos.
 Je n'orrois point blasmer la mauvaise conduite
 De ceux qui tout le jour trainent une grand' suite
 De braves courtisans, et pleins de vanité
 Voyant les ennemis autour de la cité,
 Portent Mars en la bouche, et la crainte dans l'ame :
 Je n'orrois tout cela, et n'orrois donner blasme
 A ceux qui nuict et jour dans leur chambre enfermez
 Ayant à gouverner tant de soldats armez.
 Font aux plus patiens perdre la patience,
 Tant superbes ilz sont, et chiches d'audience.
 Je n'entendrois le cry du peuple lamentant
 Qu'on voise sans propos ses maisons abbatant,
 Qu'on le laisse au danger d'un sac époventable,
 Et qu'on charge son doz d'un faiz insupportable¹.

Heureusement, après plusieurs mois passés dans les transes, on vit enfin venir le duc de Guise. C'était le salut espéré. Le duc avait franchi les Alpes dans les derniers jours de décembre. Il entra dans Rome le jour du carnaval, le 2 mars 1557, bientôt suivi de son armée. Parmi ces soldats venus de si loin, Joachim put voir Rémy Belleau,

¹ *Hymne de la Surdité* (II, 404-405).

escortant à la guerre son protecteur René d'Elbeuf ¹. Il accompagna de ses vœux les Français héroïques qui s'en allaient conquérir Naples ² :

Quos chara e patria avulsos et dulcibus arvis
 Saevus amor belli misit in Hesperiam,
 Pergite foelices, fatisque vocantibus ite,
 Quo vos ipsa vocat Gallica Parthenope.

Il n'éprouva cependant nulle envie de participer à l'expédition : Faustine le tenait par des liens trop doux ³. A quelque temps de là, il put pleurer la mort glorieuse, mais inutile, des soldats tombés pendant la campagne ⁴. Le duc de Guise avait échoué devant Civitella (15 mai) : l'invasion du royaume de Naples, à peine commencée, se terminait par un désastre. L'effondrement était complet.

Du Bellay vit encore la division se mettre, à la suite de torts réciproques, entre Guise et les Caraffa ; le duc, mécontent de lui-même et des autres, se consumer dans l'inaction ; 3000 Suisses, accourus au secours du pape, fuir en déroute ; le vice-roi camper aux portes mêmes de Rome, et la ville une fois de plus en proie à des terreurs sans nom. Il apprit enfin le 23 août la débâcle de Saint-Quentin, et fut témoin de la stupeur que Rome entière en ressentit ⁵. Henri II, écrasé chez lui, c'était le rappel immédiat du duc de Guise en France, le pape contraint de capituler et de faire sa paix avec le roi d'Espagne, et le renoncement fatal, définitif, au rêve caressé naguère.

¹ Marty-Laveaux, *Notice sur Belleau*, p. vii.

² *Poemata*, f° 38 v° : *Ad milites Gallos, cum ad bellum Neapolitanum profiscerentur.*

³ V. plus loin, chap. vi, § 1.

⁴ *Poemata*, f° 51 v° : *In Gallicam juventutem quae pro Paulo III, Pont. max. bello Parthenopaeo occubuit.*

⁵ *Poemata*, f° 52 r° : *In eos qui bello Quintiniano occubuerunt Lacrymae.*

Pendant les quatre années de son séjour à Rome, le spectacle de la politique, avec ses multiples aspects et ses péripéties diverses, avait largement instruit du Bellay. Son œil perspicace avait entrevu tout ce qui se cachait sous la pompe extérieure, les vanités, les ambitions, les convoitises, les jalousies et les intrigues. Ce côté de la vie romaine, petit, mesquin, tortueux, ne pouvait que déplaire à sa franchise naturelle, à ses généreux sentiments. Il en eut vite le dégoût. Nous aurons bientôt l'occasion de voir en quoi ce dégoût servit son talent, et comment cette indignation fouetta sa verve satirique. Mais nous serions mal préparés à bien comprendre les *Regrets*, si, après ce coup d'œil jeté sur la vie *publique* du poète, nous n'en jetions un autre sur sa vie *privée*.

6

CHAPITRE IV

LA VIE DE JOACHIM A ROME

1553-1557 .

II. LA VIE PRIVÉE

- I. — Passe-temps de Joachim. — Ses ennuis, ses dégoûts.
- II. — Ses consolations. — Le monde savant à Rome. — Annibal Caro. — Érudits et poètes : la poésie latine. — Satisfactions d'amour-propre.
- III. — Les amis de Rome. — Magny, Gordes, Panjas.
- IV. — Les amis de France. — Ronsard et Tahureau.
- V. — Le culte des Muses : la poésie consolatrice. — Origine des « Poemata » et des « Regrets ».

I

Du Bellay, si prompt à nous dévoiler les dessous de la vie romaine et tous les faits divers dont il fut le témoin, se montre plus discret sur les incidents de sa vie privée. Nous l'avons suivi tour à tour dans ses deux emplois officiels, tantôt chargé de l'intendance et de la gestion financière dans le palais du cardinal, tantôt accompagnant son maître dans les cérémonies publiques avec les autres gentilshommes. Mais

quand il dépouillait ces fonctions officielles, lorsqu'il redevenait lui-même, aux heures de loisir et de libre détente, que faisait-il? que pensait-il? quelles étaient ses distractions et ses intimes sentiments? Sur ce point si curieux, nous aimerions les confidences : celles que nous fait du Bellay ne nous satisfont qu'à demi. Nous sommes tentés de lui en vouloir de son excessive réserve.

A travers les *Regrets*, nous entrevoyons vaguement quelques-uns de ses passe-temps. Parfois, il s'en allait s'ébattre avec Charles Marault, le valet de chambre du cardinal, dans la vigne de Saint-Laurent ¹. D'autres fois, il se rendait dans la boutique du barbier Pierre et, pour se divertir, il se faisait conter

Des nouvelles du Pape, et du bruit de la ville ².

Ou bien encore, il s'amusaît à plaisanter avec les secrétaires, et surtout avec l'un d'entre eux, un certain Le Breton ³, dont il a tracé ce piquant portrait :

Le Breton est sçavant, et sçait fort bien escrire
En François, et Thuscan, en Grec, et en Romain,
Il est en son parler plaisant et fort humain,
Il est bon compaignon, et dit le mot pour rire.

Il a bon jugement, et sçait fort bien eslire
Le blanc d'avec le noir : il est bon escrivain,
Et pour bien compasser une lettre à la main,
Il y est excellent autant qu'on sçauroit dire :

¹ *Regrets*, s. 54. — Cf. Heulhard, p. 74.

² *Regrets*, s. 59.

³ Je doute qu'il ait rien de commun avec Claude Breton, sieur de Villandry, qui fut agent du roi de France à Rome en 1554 (Ribier, II, 541, 543, 608 ; *Lettr. inéd. du card. d'Armagnac*, édit. Tamizey de Larroque, p. 53, 70, 89). En tout cas, il ne faut pas le confondre, comme le fait M. Courbet, avec François Le Breton, écrivain de Coutances, dont parlent La Croix du Maine (I, 211) et du Verdier (I, 644).

Mais il est paresseux, et craint tant son mestier,
 Que s'il devoit jeusner, ce croy-je, un mois entier,
 Il ne travailleroit seulement un quart d'heure.

Bref, il est si poltron, pour bien le deviser,
 Que depuis quatre mois, qu'en ma chambre il demeure,
 Son ombre seulement me fait poltronnisier¹.

Plus tard, il eut à se plaindre de lui : Le Breton faisait en cachette des copies des *Regrets* et les vendait secrètement à des gentilshommes français². Mais pour l'instant, du Bellay goûtait fort sa bonne humeur et son esprit, et lui savait gré, dans leurs ennuis communs, d'avoir toujours « le mot pour rire » :

... Nous n'esprovons icy
 Que peine, que travail, que regret et soucy,
 Et rien, que Le Breton, ne nous peult faire rire³.

Un si joyeux confrère avait le don précieux d'égayer ses tristesses. C'est qu'en effet, depuis longtemps, l'ennui, le sombre ennui s'était abattu sur notre poète. Une mélancolie profonde, incurable, avait pénétré dans son âme, et la nostalgie le tenait, le regret très amer de la patrie absente. Perdu sur la terre d'exil, il soupirait en vers latins : « Je n'ai pas un cœur de rocher, ou qui ait la raideur inflexible du fer. Il faut être le fils d'une tigresse ou d'une ourse, pour n'être pas touché du doux amour de la patrie, et pour consentir tant de mois un lointain exil. L'exil ! qu'est-ce autre chose que l'abandon des lieux connus, de la patrie, du foyer domestique ? Trois fois, s'est accomplie l'annuelle révolution du rapide soleil, depuis qu'il m'a fallu entreprendre un si

¹ *Regrets*, s. 58. — Cf. Magny, *Souspirs*, s. 132 :

Autant que Le Breton je ne voudroy qu'il sceust,
 Mais bien qu'il eust de luy la paresse et le vice.

² *Lettres de J. du Bellay*, édit. P. de Nolhac, p. 43-44.

³ *Regrets*, s. 57.

long voyage : je me suis vu contraint de vivre en étranger sous des toits inconnus, gardant à peine le souvenir de mon Liré ; je me suis vu contraint d'apprendre d'autres usages et d'autres mœurs, de parler une langue insolite ! — Mais, diras-tu, quoi de plus brillant que la Cour de Rome, et quel lieu, dans tout l'univers, est plus beau ? Rome est la mère du monde : habiter ses murailles, c'est vivre sur son propre sol. — Oui, sans doute, il m'est plus doux qu'à n'importe quel étranger, de vivre à Rome, moi qui possède un oncle qui tient tant de place au Sacré-Collège, tant de place aussi dans le chœur des Muses, un oncle dont la bonté honore mes talents et les encourage, et détourne loin de moi la pauvreté. Mais chaque fois qu'il me souvient d'avoir abandonné mes anciennes études, et mes anciens amis, et la chère maison où jadis, instruit à mépriser les trésors de la Perse, je savais vivre heureux de peu, — chaque fois se présente à moi l'image même de la patrie, et chaque fois je suis en proie à de nouveaux tourments ¹. »

Mais le regret de la patrie n'était pas le seul mal dont son cœur fût atteint. Le pauvre Joachim souffrait aussi de faire un métier qui n'était nullement de son goût. Il adorait la liberté : il lui fallait servir. Il détestait l'hypocrisie, et sans cesse il lui fallait feindre. Il se sentait né pour la Muse : c'est au « ménage » qu'on l'employait ² ! Surtout, il souffrait, il souffrait violemment de ses rêves déçus, de ses espoirs trompés. Il s'imaginait, au départ de France, qu'il allait tout apprendre, et son illusion s'était envolée :

O beaux discours humains ! je suis venu si loing,
 Pour m'enrichir d'ennuy, de vieillesse, et de soing,
 Et perdre en voyageant le meilleur de mon aage ³.

¹ *Poemata*, f° 12 r° : *Patriae desiderium*.

² *Regrets*, s. 39.

³ *Regrets*, s. 32.

Il croyait naïvement qu'il allait faire fortune, et de ses fidèles services il ne tirait nul avantage :

Et quel profit en ay-je ? ô belle récompense !
 Je me suis consumé d'une vaine despence,
 Et n'ay fait autre acquest que de mal et d'ennuy ¹.

Le cardinal, si bon fût-il, ne payait pas son dévouement à sa juste valeur. Et Joachim se lamentait sur la cruauté de sa destinée. Il enviait le bonheur de Baïf amoureux :

Moy chétif, ce pendant, loing des yeux de mon Princee,
 Je vieillis malheureux en estrange province,
 Fuyant la pauvreté : mais las, ne fuyant pas
 Les regrets, les ennuy, le travail, et la peine,
 Le tardif repentir d'une espérance vaine,
 Et l'importun souci, qui me suit pas à pas ².

Il avait des accès de désespoir, se demandant avec angoisse si son martyre aurait un terme :

La nef qui longuement a voyagé (Dillier)
 Dedans le sein du port à la fin on la serre :
 Et le bœuf, qui long temps a renversé la terre,
 Le bouvier à la fin luy oste le collier :
 Le vieil cheval se voit à la fin deslier,
 Pour ne perdre l'haleine, ou quelque honte acquerre :
 Et pour se reposer du travail de la guerre,
 Se retire à la fin le vieillard chevalier.

¹ *Regrets*, s. 45. — Cf. s. 47 :

Ainsi (mon cher Vincus) jamais ne puisse-tu
 Esprouver les regrets qu'esprouve une vertu,
 Qui se voit défrauder du loyer de sa peine.

Du Bellay se plaint vaguement (s. 45 et 49) d'un *étranger* qui aurait recueilli le fruit de ses services, d'un *envieux* qui l'aurait desservi. L'allusion reste obscure.

² *Regrets*, s. 24. — Cf. s. 42 :

La pauvreté me suit, le souci me dévore,
 Tristes me sont les jours, et plus tristes les nuits :
 O que je suis comblé de regrets et d'ennuis !

Mais moy, qui jusqu'icy n'ay prouvé que la peine,
La peine et le malheur d'une espérance vaine,
La douleur, le souci, les regrets, les ennuis,

Je vieillis peu à peu sur l'onde Ausonienne,
Et si n'espère point, quelque bien qui m'advienne,
De sortir jamais hors des travaux où je suis ¹.

Parfois, il lui prenait envie de quitter l'Italie, d'aller revoir la France : il confiait à Morel comme il était perplexe, implorait ses conseils, le conjurait de lui répondre s'il devait partir ou rester ². Finalement, il demeurait : le devoir, l'habitude, la crainte plus ou moins avouée de perdre entièrement « le loyer de sa peine », disons le mot, l'espoir quand même, le retenaient près de son maître. Pendant quatre ans, mais surtout à partir de la troisième année, du Bellay s'ennuya, sur les rives du Tibre, d'un incommensurable ennui. Dans un si poignant état d'âme, quelles étaient ses consolations ?

II

Quand un écrivain de renom débarque à l'étranger, il ne tarde guère à lier connaissance avec les illustrations du pays. Il n'est pas certain, lorsque du Bellay vint à Rome, en 1553, que sa récente gloire eût encore franchi les Alpes. Mais, outre que sa présence sur le sol même de l'Italie dut contribuer à la répandre, il est permis de croire qu'il fut tout le premier curieux d'entrer en relations avec les beaux esprits du temps, et qu'il rechercha l'amitié des érudits et des poètes que comptait alors le monde romain.

¹ *Regrets*, s. 33.

² *Regrets*, s. 33.

A l'époque où nous sommes, l'Italie commençait à déchoir, littérairement, de son antique splendeur. Son âge d'or finissait. Les grands écrivains du siècle étaient morts : Machiavel en 1527, Sannazar en 1530, l'Arioste en 1533, Berni en 1536, Guichardin en 1540, Bembo en 1547, le Trissin en 1550. Alamanni, toujours en exil à la Cour de France, était sur le point de s'éteindre. Dans ce déclin des lettres italiennes, le traducteur de l'*Énéide*, Annibal Caro ¹, passait pour un nouveau Pétrarque. On vantait la richesse, l'harmonie, l'élégance, la pureté de son style, sans se soucier assez si la justesse des sentiments égalait toujours chez lui la beauté de l'expression. C'est à Caro que du Bellay adressa tout d'abord ses hommages. Précisément, Caro venait de composer ² en l'honneur de la France et de la famille royale une *canzone* restée célèbre :

Venite à l'ombra de' gran gigli d'oro,
Care Muse . . . ³

L'œuvre faisait grand bruit et valut à l'auteur toute une polémique avec Castelvetro. Du Bellay, qui l'admirait fort, saisit cette occasion de remercier publiquement l'étranger qui chantait sa patrie et ses princes. Il adressa donc à Caro une épigramme très louangeuse ⁴, dont voici quelques vers :

Chara Deum soboles, Phoebos charissime Care,
Quem Charitum edocuit, Pieridumque chorus :
Quas tibi pro meritis persolvat Gallia grates ?
Praemia quae referet, magne poeta, tibi ?
.

¹ Sur Annibal Caro (1507-1566), consulter Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana* (Modène, 1791), t. VII, p. 1160 ; Ginguencé, *Hist. litt. d'Italie*, t. IX, p. 309.

² Vers 1533, suivant Tiraboschi, p. 1164.

³ On la trouvera dans les *Rime del Commendatore Annibal Caro*, Venise, Aldo Manutio, 1572, p. 44-47. (Bibl. Nat. — Y^d. 752).

⁴ *Poemata*, f° 17 v° : *De laudibus Galliae, ad Annibalem Carum*.

Magna virum, frugumque parens, Mavortia tellus,
 Gallia sic per te tollit ad astra caput,
 Ut currus, turresque suas, Phrygiosque leones
 Huic facile cedat magna Deum genitrix.

 Nulla tamen tantis major de laudibus extat,
 Quam quod te vatem naeta sit illa suum.

Il fit plus encore, — et je m'étonne d'être le premier à le remarquer. — il traduisit en vers français la *canzone* italienne ¹. Telle fut l'origine, entre les deux poètes, d'une amitié qui ne finit qu'avec la mort de Joachim ².

En dehors de Caro, du Bellay fréquenta la société des humanistes, qui se pressaient alors à Rome. Dans sa précieuse étude sur Fulvio Orsini ³, M. de Nolhac a reconstitué ce qu'était ce milieu savant vers 1555. On trouvait là, outre Fulvio Orsini ⁴, collectionneur et bibliophile. Gulielmo Sirleto et Basilio Zanchi, qu'un contemporain qualifie « *reipublicae litterariae sidera fulgentissima* »; Scipione Tetti, commentateur d'Apollodore; Lorenzo Gambarà, le futur auteur de la *Colombiade* ⁵; Lelio Capilupi, qui faisait des centons de Virgile; d'autres encore, aujourd'hui plus ou moins méconnus. Benedetto Egio, Giovanni Cesari, Gabriel Faerno, Latino

¹ *Louange de la France et du Roy Treschrestien Henry II* (I, 207). — Cette pièce ne parut qu'en 1560, après la mort de du Bellay.

² Dans les *Xenia* de 1539, f^o 14 r^o, je lis cette étreinte à Caro :

ANNIBAL CARVS.

Viribus ingenii superet quod culmina Pindi,

Annibalis nomen convenit Annibali.

Ipsa etiam Cari vox est aptissima Caro,

Quod charus Phoebus sit Charitumque choro.

³ *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 6-7. Paris, Vieweg, 1887, in-8^o, Bibl. de l'Éc. des H^{is} Ét, 74^e fascicule.

⁴ De Thou parle ainsi d'Orsini : « Fulvius Ursinus patria Romanus vir graecae latinaeque doctissimus ac purioris antiquitatis indagator diligentissimus. » Édit. de Londres, 1733, t. V, p. 847.

⁵ Poème latin sur Christophe Colomb (Rome, 1581, in-8^o).

Latini, Antonio Possevino, etc. On peut y joindre Fausto Sabeo, conservateur de la Bibliothèque Vaticane, qui dédiait nombre d'épigrammes au roi de France, ainsi qu'aux cardinaux français, — notamment au cardinal du Bellay, qu'il remerciait de ses bienfaits, et dont il célébrait les vertus politiques et les talents littéraires ¹.

Dans ce groupe savant, la poésie latine était en grand honneur. Basilio Zanchi ², de Bergame, qui composait à dix-sept ans un recueil d'épithètes poétiques ³, passait à vingt pour un des poètes les plus distingués de Rome. Ce chanoine régulier de Lateran s'adonnait principalement à la poésie religieuse : son œuvre capitale est un poème sacré qui chante en beaux vers les dogmes chrétiens (*De horto Sophiae*, 1540). Mais il n'était pas moins heureux dans les sujets profanes, et mettait beaucoup d'élégance dans ses églogues, ses élégies, ses épigrammes ⁴. Il avait pour émule et ami ⁵ Lorenzo Gambara ⁶, de Brescia, qui devait plus tard offrir en holocauste à la Muse chrétienne dix mille vers païens tout remplis des faux dieux, mais qui, pour l'instant, auteur d'idylles

¹ *Epigrammatum Fausti Sabaei Brixiani custodis Bibliothecae Vaticanae libri V, ad Henricum regem Galliae*. Rome, 1536. (Bibl. Nat. — Rés. pYc. 987). — Sur Fausto Sabeo, v. le card. Querini, *Specimen Brixianae Literaturae* (1739), t. II, p. 167-192. (Bibl. Nat. — K. 3780).

² Sur Basilio Zanchi, v. Tiraboschi, t. VII, p. 1382 ; Ginguené, continué par Salfi, t. X, p. 290.

³ *Dictionarium poeticum et epitheta veterum poetarum*.

⁴ *Bas. Zanchii Poematum libri VII*. Rome. Ant. Bladus, 1533, in-8°. (Bibl. Nat. — Yc. 7933). — Une autre édit., publiée à Bâle en 1555, contient de plus trois livres de poésies latines de L. Gambara.

⁵ Cette amicale émulation est attestée par une lettre de Paolo Manuzio à Lorenzo Gambara, que cite Tiraboschi, p. 1383 : «... Vixistis una semper conjunctissime alter alteri egregie charus, et fuit uterque vestrum ad poeticam facultatem natura propensus, ac mire factus, ut cum nemo tam bonus poeta sit, quin vobis primas in componendis versibus partes tribuat, quam confessionem etiam ab invitis exprimit Poematum comparatio, uter tamen utri praestet, nondum satis judicare quisquam possit. »

⁶ Sur Lorenzo Gambara, v. Querini, t. II, p. 268-279 ; Tiraboschi, t. VII, p. 1464.

champêtres et marines, s'attachait à marcher sur les pas de Théocrite et de Samazar ¹. — Du Bellay subit fortement l'influence de ces humanistes, dont tout l'esprit se dépensait à bien tourner les vers latins. S'il parla si souvent, une fois devenu Romain, la langue de Virgile et d'Horace, la cause en est sans aucun doute qu'il voulut se mettre de pair avec les lettrés éminents dont il faisait sa société. Le désir de gagner leurs suffrages et l'ambition bien naturelle de ne pas leur paraître inférieur lui firent oublier les prescriptions patriotiques de la *Deffence*.

Différents témoignages nous attestent d'ailleurs les bonnes relations que Joachim entretenait avec les savants de ce groupe. Les *Poemata* contiennent d'hyperboliques compliments à l'adresse de Zanchi et de Gambarà ². Deux sonnets des *Regrets* sont dédiés à Orsini ³. Nous savons par de Thou les rapports d'amitié qui unissaient notre poète à Lelio Capilupi ⁴. Mais la preuve la plus curieuse que nous ayons de la place qu'il occupait dans ce milieu romain, c'est à coup sûr la dédicace qu'une bonne fortune a fait découvrir à M. de Nolhac ⁵. Un jeune érudit de vingt ans, Antonio Possevino ⁶, de Mantoue, publiant à Rome les Centons virgiliens de son compatriote Lelio Capilupi, s'avisa de placer cette publication sous les auspices de du Bellay, qui, sans connaître encore Capilupi lui-même, admirait beaucoup ses écrits. Vu l'importance et

¹ Outre l'édit. de 1555, voy. *Laurentii Gambarae Brixiani Poemata*. Anvers, Chr. Plantin, 1569, in-8°. (Bibl. Nat. — Yc. 7835).

² F^o 17 v^o: *Ad Basilium Zanchium*. — F^o 18 v^o: *Ad Laurentium Gambaram*.

³ S. 100 et 112. Du Bellay l'appelle Ursin, de son nom latin *Ursinus*.

⁴ De Thou, consignait la mort de Joachim, ajoute : « Joachimo comitem addemus tertio post eum die in patria, cum LXII annos exegisset, mortuum Laelium Capilupum Mantuanum artissima cum eo necessitudine conjunctum : qui tanta felicitate Maronis conterranei sui versibus detorta significatione lusit. » Édit. de Londres, 1733, t. II, p. 72.

⁵ *Op. cit.*, p. 7.

⁶ Sur Antonio Possevino, v. Tiraboschi, t. VII, p. 1060 ; Ginguené, t. VIII, p. 423.

la rareté du témoignage, on me permettra de citer presque entière cette dédicace, dont M. de Nolhac n'a donné qu'un fragment ¹ :

IOACHIMO BELAIO
ANTONIVS POSSEVINVS MANTVANVS
S. P. D.

« ... Tu enim is es, qui et summa virtute praeditus, et omnibus literarum studiis ornatissimus Laelii Capilupi scripta es adeo admiratus, ut cum ne illum quidem virum de facie cognosceres, mirifice tamen amares et coleres, quod cum illius ingenio, tum tuae humanitati et animo ad studia pro- penso tribuitur. Adeo in humanis animis studia paria possunt, quae quo sunt liberaliora, eo magis homines inter se quibusdam vinculis devinciunt et obstringunt. Quibus rationibus adductus statui hunc librum ad te mittere, quod seirem apud neminem in loco meliore aut honestiore esse posse. Cum enim semper otium et tempus in discendo contriveris, tum summo illi Cardinali es sanguine, in quo non facile iudices utrum mores a disciplinis, an a moribus disciplinae illustrentur et ornentur. At meum quidem consilium tibi probatum iri confido, manusq. hoc te qua semper consuevisti humanitate accepturum, quod certe ab animo tui observantisimo proficiscitur, tibiq. defertur. Reliquum est ut nos diligas. Vale. »

Pareil hommage était flatteur pour du Bellay. Mais s'il trouvait, à fréquenter le cercle des lettrés romains, des satisfactions d'amour-propre, y trouvait-il également les consolations que cherchait son cœur ? Pour guérir certaines blessures, il faut plus que la société des savants et des gens d'esprit, — les doux épanchements des amitiés discrètes.

¹ L'édition de Possevino restant introuvable, je cite d'après la réimpression de G. Castiglione, *Capiluporum Carmina*, Rome, 1390, in-4°, p. 135-137. (Bibl. Nat. — Yc. 989).

III

Que peut on désirer de bon heur et de bien
 Plus qu'un amy fidelle et qu'un autre soi mesmes ?
 Tous les honneurs mondains et les Indiques gemmes,
 Au pris d'un vray amy j'estime moins que rien.

Ainsi parle Magny, devantant La Fontaine ¹. Ces vers exquis, Joachim eût pu les écrire : ils sont dignes de lui. Son cœur sensible et tendre était ouvert à l'amitié. C'est d'abord aux amis de Rome, à ceux qui vivaient de sa vie, qui partageaient ses occupations et ses tristesses, qui souffraient comme lui de l'exil, qu'il confia ses chagrins et demanda du réconfort. Parmi ceux-là, nul ne fut un ami plus précieux qu'Olivier de Magny ².

Une singulière conformité de destinée rapprocha ces deux hommes, déjà frères par la poésie. Magny commençait à se faire un nom entre les favoris des Muses, quand d'Avanson ³, qui se rendait à Rome, lui proposa de l'emmener en qualité de secrétaire. Le poète des *Gayetes* partit avec la même ardeur qu'autrefois du Bellay. Le bonheur de revoir des amis aux bords du Tibre était pour beaucoup dans cet enthousiasme :

Je n'en vois, Paschal, loing de toy
 Avec l'Ambassadeur du Roy,
 Mon Avanson, qu'il me fault suyvre,
 En cette antique cité libre.
 Que ceux que Cybelle enfanta,
 Que ceux qu'une louve allaicta
 Bastirent jadis sur le Tybre.

¹ *Souspirs*, édit. Courbet, 1874, s. 61.

² Sur Oliv. de Magny (1529?-1561), v. un article de Turqueti (*Bulletin du Bibliophile*, 1860, p. 1637), et la thèse de M. Favre (1885).

³ Sur Jean de Saint-Mareel, seigneur d'Avanson, cf. Courbet, notice des *Souspirs*, p. x. sqq., et Favre, *op. cit.*, p. 30 sqq.

Là je verray les raritez,
 Et les belles antiquitez
 De quoi cette ville s'honore :
 Et là je pourray veoir encore
 Nostre cher Pangeas si divin.
 Et nostre Bellay Angevin
 Qui plus que cela la decore ¹.

Une fois à Rome, Magny connut les mêmes déceptions et les mêmes déboires que du Bellay. Pas plus que lui, il ne fut satisfait de son métier de secrétaire ², ni séduit par les mœurs romaines ³. De ces malheurs communs, de ces communes souffrances, se fortifia leur amitié. Tous les deux s'épanchèrent dans le sein l'un de l'autre, et, s'encourageant mutuellement, déversèrent le trop-plein de leur cœur en des sonnets confidentiels : de là les *Regrets*, de là les *Souspirs* ⁴. Du Bellay disait à Magny quel besoin de soulagement lui faisait chanter ses ennuis, et rendait un touchant hommage aux mérites de son ami, en sollicitant pour lui d'Avanson ⁵. Magny disait à du Bellay quel baume apportait à son mal leur communauté de fortune, et rendait à son compagnon ce témoignage délicat d'être un « parfait amy d'espreuve » ⁶. Sur ce point, ils ne se devaient rien l'un à l'autre.

Après d'eux, il convient de grouper tous les amis qui

¹ *Odes*, édit. Courbet, 1876, t. I, p. 114 : *Sur son parlement de France, pour aller en Italie*.

² *Souspirs*, s. 43.

³ *Souspirs*, s. 147.

⁴ Les *Regrets* et les *Souspirs* présentent souvent d'étranges rapports. Ainsi R. 1 = S. 176 ; R. 11-14 = S. 59 ; R. 15 = S. 43 ; R. 33 = S. 148 ; R. 38 = S. 34 ; R. 53 = S. 67 ; R. 64 = S. 48, 99, 141, 142 ; R. 85 = S. 138 ; R. 93 = S. 160 ; R. 105 = S. 118, 143, 147 ; R. 116 = S. 7 ; R. 123-126 = S. 119, 125, 152. — V. la comparaison instituée entre les deux œuvres par M. Favre, p. 69 sqq.

⁵ *Regrets*, s. 42 et 460. — Cf. s. 67, 433, 464.

⁶ *Souspirs*, s. 10 et 142. — Cf. s. 74, 84, 94, 99, 118, 133.

recevaient leurs confidences, et dont les noms se lisent presque toujours conjointement dans les *Regrets* et les *Souspirs* : Bailleul ¹, Bizet ², Boucher ³, Dagaut ⁴, Dilliers ⁵, Gilbert ⁶, Gohorry ⁷, Lestrangle ⁸, Marault ⁹, Marseille ¹⁰, Vineus ¹¹. — Il faut y joindre Antoine Caraccioli, prince de Melphe, évêque de Troyes, qui vint à Rome en 1555, pour solliciter de Paul IV, son parent, le chapeau de cardinal, sans pouvoir l'obtenir ¹². Ce très savant prélat, habile à com-

¹ Sur Bailleul, v. ci-dessus, 2^e part., chap. II, § 1, p. 287.

² *Regrets*, s. 64, 136, 143 ; *Souspirs*, s. 53, 132 ; *Odes de Magny*, t. II, p. 138.

³ *Regrets*, s. 14 ; *Souspirs*, s. 140. — Étienne Boucher, abbé de Saint-Ferme, au diocèse de Bazas, abbaye de l'ordre de Saint-Benoit. Il s'occupa longtemps des procès de Catherine de Médicis en Italie, et, en récompense de ces services, devint évêque de Quimper en 1560. V. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par M. H. de la Ferrière, t. I, p. 107. (Note de M. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, p. 44). — Cf. Ribier, II, 336-358.

⁴ *Regrets*, s. 57, 113, 115.

⁵ *Regrets*, s. 35, 50, 62, 77, 116, 129, 139 ; *Souspirs*, s. 40 ; *Odes de Magny*, t. II, p. 107.

⁶ *Regrets*, s. 106 ; *Souspirs*, s. 141, 160 ; *Odes de Magny*, t. II, p. 39. — Pierre Gilbert, natif de Toulouse, conseiller au Parlement de Grenoble, poète latin, dont du Bellay a traduit deux poèmes, la *Courtisane repentie* (II, 374) et la *Contre-repentie* (II, 378).

⁷ *Regrets*, s. 72 ; *Souspirs*, s. 51, 82, 132, 133. — Sur Jacques Gohorry, cf. La Croix du Maine, I, 441, et du Verdier, II, 280.

⁸ *Regrets*, s. 63 ; *Souspirs*, s. 6. — Charles de Lestrangle, protonotaire du cardinal de Guise, abbé de la Celle, au diocèse de Poitiers, mort en 1565. Il faisait des vers pour une beauté qu'il appelait *Charite*. Cf. La Croix du Maine, I, 461 ; Tahureau, *Mignardises*, édit. Blanchemain, p. 95.

⁹ *Regrets*, s. 54. — Charles Marault, valet de chambre du cardinal du Bellay.

¹⁰ *Regrets*, s. 134 ; *Souspirs*, s. 132. — Sur le secrétaire Marseille, v. les lettres du cardinal d'Armagnac, édit. Tamizey de Larroque, p. 60, 61, 65, 71.

¹¹ *Regrets*, s. 42, 43, 46, 47, 124, 132, 177. — Tout ce qu'on sait de cet ami de du Bellay, c'est qu'il était d'Urbain (s. 132).

¹² Il était fils de Jean Caraccioli (1480-1550), prince de Melphe, grand sénéchal du royaume de Naples et maréchal de France, dont Brantôme a conté la vie. Sur ce prélat, qui finit protestant, v. La Croix du Maine, I, 30, et les notes de La Monnoye et de Falconet. — Son voyage à Rome est bien de 1555, non de 1557, comme le disent ses biographies. Ceci résulte nettement d'une lettre où les cardinaux de Lorraine et de Tournon, alors à Rome, annoncent au roi de France (21 déc. 1555) une promotion de sept cardinaux faite par

poser en latin, en toscan, en français, fut parmi les meilleurs amis de du Bellay¹. — Le cercle intime se complétait par Gordes et Panjas. Gordes avait certainement une place privilégiée dans le cœur du poète, si l'on en juge par le nombre de pièces qu'il lui consacre² et par les termes d'affection qu'il lui prodigue³. C'est à lui qu'il dédia ses *Amours de Faustine*. Il faut dire, il est vrai, que Gordes aimait Faustine comme une sœur : *Sic amas, propriam ut putes sororem*. Quant à Panjas⁴, il avait ce trait de commun avec du Bellay et Magny d'être poète lui aussi, d'être attaché comme eux à la suite d'un grand personnage, peut-être le cardinal de Lorraine, et, comme eux encore, de mourir d'ennui, si loin de

Paul IV : « ... Quant à Monsieur de Sainte Croix, il n'y a eu moyen [qu'il devienne cardinal], pour ce que nostre saint Pere ne l'aime pas; et s'il ne se rabille avec luy, nous ne voyons point apparence qu'il y puisse aucunement parvenir. ny semblablement de Monsieur de Troyes, qu'il ne veut écouter en aucune façon, de sorte que nous estimons qu'il sera contraint de s'en retourner en France. » — Ribier, II, 623.

¹ *Poemata*, f^o 23 v^o et 24 r^o ; *Regrets*, s. 110 (v. A. de Montaignou, *Huit sonnets de I. du Bellay*, p. 12) ; *Ode au Prince de Melphe* (II, 88). Cette dernière pièce, la plus importante de toutes, fut composée pendant un séjour du poète chez Caracciol, à Aiz-en-Othe (près de Troyes), sans doute au retour d'Italie (?).

² *Poemata*, f^o 24 r^o, 26 r^o, 33 v^o, 41 v^o ; *Regrets*, s. 53, 57, 61, 73, 75, 89, 92, 144. — Cf. *Souspirs*, s. 7, 139.

³ « Gordes, que Dubellay ayme plus que ses yeux » (s. 75). — « Te plus oculis meis amatum » (f^o 33 v^o). — « Gordi, plus oculis amate nobis » (f^o 41 v^o).

⁴ *Regrets*, s. 15 ; *Souspirs*, s. 41, 45, 90, 133 ; *Odes* de Magny, t. I, p. 47, 58, 89 ; t. II, p. 122. — Jean de Pardeillan, protonotaire de Panjas ou Pangeas, auteur de poésies latines et françaises, a chanté ses amours pour *Colombe*. Ses œuvres ne semblent pas avoir été publiées. On ne connaît de lui qu'un sonnet en tête des *Souspirs* (p. 4). Panjas a passé de son temps pour un grand poète. Dans le *Bocage* de 1554 (f^o 40 r^o), Ronsard lui dédie une odelette, qui est devenue la 23^e Élégie (Blanchemain, IV, 305). On lit dans les *Mignardises* de Tahureau (p. 47) :

Je ne voudroy ceder à mon Ronsard.
Baïf, Panjas, Bellay, Tiard, Jodelle
N'esmailleroient d'une plume si belle
Du Paphien le doux évolé dard.

Cf. encore p. 38 et 86. La *Poésie* de Loys le Caron (1554) fournit le même témoignage (f^o 47 r^o).

la France. Un sonnet des *Regrets*, adressé, ce semble, à Ronsard, nous peint ces trois poètes, que le hasard a rapprochés, se lamentant sur leur exil :

Cependant que Magny suit son grand Avanson,
Panjas son Cardinal, et moy le mien encore,
Et que l'espoir flateur, qui noz beaux ans dévore,
Appaste noz désirs d'un friand hamesson,

Tu courtises les Roys, et d'un plus heureux son
Chantant l'heur de Henry, qui son siècle décore,
Tu t'honores toy mesme, et celuy qui honore
L'honneur que tu luy fais par ta docte chanson.

Las, et nous ce pendant nous consumons nostre aage
Sur le bord incogneu d'un estrange rivage,
Où le malheur nous fait ces tristes vers chanter :

Comme on voit quelquefois, quand la mort les appelle,
Arrengz flanc à flanc parmy l'herbe nouvelle,
Bien loing sur un estang trois cygnes lamenter ¹.

IV

Après l'intimité de ces camarades d'exil, du Bellay n'eut pas de plus douce consolation que les rapports qu'il entretenait avec ses vieux amis de France. Son cœur ne les oubliait pas. Le souvenir de leur tendresse, à tout moment, revenait hanter sa pensée, toujours plus poignant et plus vif :

Je me pourmène seul sur la rive Latine,
La France regretant, et regretant encor
Mes antiques amis, mon plus riche trésor ².

¹ *Regrets*, s. 16. — V. le commentaire de Sainte-Beuve, qui rapproche ce sonnet d'un passage de Châteaubriand (*Nouveaux Lundis*, XIII, 335-337).

² *Regrets*, s. 19.

Il correspondait avec eux, prenant plaisir à recevoir de leurs nouvelles, plaisir à leur donner des siennes. Ce commerce affectueux était une part de sa vie.

Il suivait avec émotion les progrès que faisait la gloire de Ronsard. Il applaudissait à la distinction accordée à son grand ami par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, qui, jugeant l'églantine un trop petit honneur pour un poète comme Ronsard, lui faisait don, sans qu'il eût concouru, d'une Pallas d'argent massif (1554)¹. Il célébrait la nouveauté des *Hymnes* récemment parus (1555)². Il exhortait le chantre de Cassandre à laisser enfin les amours pour la poésie héroïque³, et stimulait son amour-propre à commencer cette *Franciade*, toujours promise et toujours différée⁴. Il le félicitait d'entrer vivant dans l'immortalité⁵. Il confiait à celui qu'il appelait « la moitié de son âme » ses mélancolies et ses désespoirs⁶. Il lui disait les écueils de la mer romaine et les navrants spectacles qu'il avait sous les yeux⁷. Il s'ouvrait à lui de tous ses tracas en de longues épîtres où se mêlait un sentiment d'admiration et de tendresse⁸, et, sans être envieux du sort de Ronsard, qui vivait en France heureux et tranquille, il opposait pourtant à ce bonheur ses propres infortunes et celles de ses amis :

¹ On sait que Ronsard, habile courtisan, l'offrit au roi. V. Marty-Laveaux, *Notice sur Ronsard*, p. xxxvi-xxxvii. — Du Bellay n'a pas consacré moins de six pièces latines à chanter cet événement (*Poemata*, f^o 26 v^o-28 r^o).

² *Regrets*, s. 60. — C'est une fidèle analyse du premier recueil d'*Hymnes* de Ronsard, publ. chez André Wechel, 1555, in-4^o. (Bibl. Nat. — Rés Y^c. 489).

³ *Poemata*, f^o 20 r^o : *Ad P. Ronsardum ut relictis Amoribus Heroica scribal*.

⁴ *Regrets*, s. 22 et 23.

⁵ *Regrets*, s. 20.

⁶ *Regrets*, s. 8, 10, 16, 19.

⁷ *Regrets*, s. 26 et 98.

⁸ *Poemata*, f^o 10 v^o : *Ad P. Ronsardum lyrae Gallicae principem*, épître qu'il a lui-même traduite en alexandrins (II, 118) ; *Hymne de la Surdité* (II, 399).

Nous chetifs ce pendant, ausquels le ciel fait guerre,
 Fuyons la pauvreté et par mer et par terre :
 Mais l'importun souci qui nous suit pas à pas,
 Et par terre et par mer, nous ne le fuyons pas.

Et faisant un amer retour sur le passé lointain, il soupirait,
 la mort dans l'âme :

Heureux, quand les douceurs de ma terre Angevine
 M'alliaïtoient au gyron de la Muse divine ! (II, 119).

Il aurait eu besoin, dans sa détresse, que Ronsard le réconfortât, le soutint de son amitié, lui fit l'aumône d'un peu de sympathie. Mais le grand chef de la Pléiade, tout à ses travaux, tout à ses honneurs, paraissait oublier son ancien compagnon de lutte. Joachim en souffrait, sans vouloir se l'avouer à lui-même. Il s'en plaignait discrètement dans un aimable badinage :

Musae, deliciae mei sodalis,
 Qui me plus oculis suis amabat,
 Quem plus ipse oculis meis amabam,
 Aut si quicquam oculis mage est amandum :
 Quid causae esse putem, repente quod sic
 Totus exciderim meo sodali,
 Ut cui tot modo miserim libellos,
 Is ne versiculum quidem remittat ?
 Sic nostri memor est bonus sodalis,
 Qui me plus oculis suis amabat,
 Quem plus ipse oculis meis amabam,
 Aut si quicquam oculis mage est amandum ?

Et doucement il menaçait son vieil ami de lui adresser des iambes au lieu d'hendécasyllabes, s'il persistait dans son silence ¹. Je ne vois pas que Ronsard ait été bien sensible

¹ *Poemata*, f° 23 v° : *Ad P. Ronsardum*.

aux réclamations du pauvre exilé. Dans toute son œuvre, je ne trouve que deux pièces qu'il ait écrites à du Bellay absent : une ode du *Bocage* de 1554¹, un sonnet des *Amours de Marie*².

Baïf était avec Ronsard un vivant souvenir des veilles laborieuses du Collège de Coqueret. Aux *Amours de Francine*, pour lesquels Baïf réclamait la faveur du chantre d'Olive (1555)³, du Bellay répondait par de flatteurs compliments⁴. Voulant donner signe de vie à ses meilleurs amis de France, il leur adressait tour à tour quelque sonnet de ses *Regrets*. Chacun d'eux en recevait, Belleau⁵, Bouju⁶, Denisot⁷, La Haye⁸, Peletier⁹, Saint-Gelays¹⁰, Sibilet¹¹, surtout Pâchal¹² et Morel¹³. Mais ce qui montre bien le culte profond et fidèle dont il honorait ses amis, c'est la façon dont il pleura la mort de l'un d'entre eux. Jacques Tahureau du Mans¹⁴, jeune poète qui marchait à la suite de Ronsard, avait fait parvenir

¹ *Bocage*, f° 39 r°. C'est aujourd'hui l'ode 23 du livre II (Blanchemain, II, 170).

² *Amours*, s. 5 du second livre (Blanchemain, I, 131).

³ Édit. Marty-Laveaux, I, 118-119.

⁴ *Poemata*, f° 19 v° : *In Francinam I. A. Baijii ; De Melina et Francina ejusdem Baijii*. — Cf. *Regrets*, s. 24.

⁵ S. 71.

⁶ S. 90.

⁷ S. 21.

⁸ S. 28.

⁹ S. 78.

¹⁰ S. 101.

¹¹ S. 122.

¹² S. 2, 66, 81, 102. — Sur Pâchal, v. plus loin, chap. VIII, § II.

¹³ S. 48, 33, 34, 36, 39, 85, 105, 111. — Sur Morel, v. plus loin, chap. VI, § III.

¹⁴ Sur ce poète. v. II. Chardon, *La vie de Tahureau*, Paris, Picard, 1885, in-8°. — Les poésies de Tahureau ont paru pour la première fois à Poitiers, 1534, in-8°, avec un privilège daté d'Escouan, 7 mars 1547 (n. s. 1548). On a conclu de là que ces poésies étaient antérieures à la Pléiade, et l'on a fait de Tahureau un précurseur. Un examen minutieux établit que ces poésies, — à part peut-être quelques *épigrammes*, qui sentent l'ancienne école, — sont très certainement postérieures à 1550 : beaucoup sont adressées à des poètes de la Pléiade et font allusion à des ouvrages publiés par eux ; le ton général de ces poésies est d'un disciple de du Bellay et de Ronsard. Tahureau n'est donc pas, comme le dit M. Chardon, à l'avant-garde de la Pléiade, mais à la suite.

à l'exilé romain une ode très émue où, déplorant la longue absence de Joachim, il disait les regrets de son Anjou natal et le deuil de la France entière :

Mais maintenant pour ton absence,
 Ta terre est veuve du bonheur
 Qui la tenoit en ta presence,
 Orgueilleuse de ton honneur.
 Et non ton Anjou seulement,
 Mais toute la France se treuve,
 Pour te perdre si longuement,
 Presque de toutes Muses veuve.

Vien resjouyr de ta venue
 Ta France, qui pleine d'émoy,
 Tousjours en dueil entretenue,
 Ha languy pour l'amour de toy.
 Vien voir tes plus chers compagnons,
 Vien, mon Bellay, ne les refuse,
 Puis qu'ils sont des plus chers mignons
 Du premier rolle de la Muse ¹ !

Du Bellay fut extrêmement touché de ce souvenir et de cet appel : ainsi, de tous ses amis de là-bas, Tahureau était le seul qui s'aperçût de son absence et le pressât de revenir. le seul qui trouvât dans la circonstance des mots vraiment partis du cœur ! Aussi, lorsqu'il apprit à peu de temps de là (1555) la mort prématurée de ce jeune poète, qui donnait de si belles espérances, il en eut un profond chagrin, et son cœur, à son tour, parla dans ce sonnet :

N'estant de mes ennuis la fortune assouvie,
 A fin que je devinsse à moy mesme odieux,
 M'osta de mes amis celuy que j'aymois mieux,
 Et sans qui je n'avois de vivre nulle envie.

¹ *Mignardises* de Tahureau, édit. Blanchemain, Genève, Gay, 1868, p. 100-103.

Done l'éternelle nuit a ta clarté ravie,
 Et je ne t'ay suivy parmi ces obscurs lieux ?
 Toy, qui m'as plus aymé que ta vie et tes yeux,
 Toy, que j'ay plus aymé que mes yeux et ma vie.

Hélas, cher compaignon, que ne puis-je estre encor
 Le frère de Pollux, toy celui de Castor,
 Puis que nostre amitié fut plus que fraternelle ?

Recey donques ces pleurs pour gage de ma foy,
 Et ces vers qui rendront, si je ne me deçoy,
 De si rare amitié la mémoire éternelle ¹.

V

Le culte des amis fut pour du Bellay, dans ses épreuves, une heureuse consolation. Il en eut une autre : le culte des Muses. Accablé de soucis, consumé de regrets, il se réfugia dans la poésie, comme auprès d'une amie doucement maternelle, qui réconforte et qui soulage. Il lui dit ses chagrins, lui dévoila naïvement sa pauvre âme meurtrie, en fit la confidente de ses secrètes pensées. La bienfaisante magicienne eut le don d'alléger ses souffrances et, comme il dit lui-même, d'« enchanter ses ennuis ». Il a célébré dans plusieurs sonnets ² ce pouvoir souverain de la Muse, mais nulle part avec plus de bonheur que dans la dédicace de ses *Regrets* à d'Avanson :

La Muse ainsi me fait sur ce rivage,
 Où je languis banny de ma maison,
 Passer l'ennuy de la triste saison.
 Seule compagne à mon si long voyage.

¹ *Regrets*, s. 41. — Bien que le sonnet soit sans suscription, M. Chardon estime (p. 71-72) qu'il se rapporte à Tahureau. Je ne vois pas à quel autre il pourrait mieux convenir.

² *Regrets*, s. 41-44.

La Muse seule au milieu des alarmes
 Est assurée, et ne pallist de peur :
 La Muse seule au milieu du labeur
 Flatte la peine, et dessèche les larmes.

D'elle je tiens le repos et la vie,
 D'elle j'apprens à n'estre ambitieux :
 D'elle je tiens les sains présens des Dieux,
 Et le mespris de fortune et d'envie.

.

Pour ce me plaist la douce poésie.
 Et le doux traict par qui je fus blessé :
 Dès le berceau la Muse m'a laissé
 Cest aiguillon dedans la fantaisie.

Touchant hommage à la divine inspiratrice qui faisait jaillir de son cœur, ainsi qu'une source de mystérieux apaisement, tous ses meilleurs vers latins et français, les *Poemata* et les *Regrets* !

CHAPITRE V

LES « REGRETS »

- I. — Les « *Poemata* ». — Pourquoi du Bellay écrit en latin. — Valeur de ses œuvres latines.
- II. — Les « Regrets ». — Époque de composition. — Caractère nouveau du recueil : la poésie intime et personnelle.
- III. — La partie élégiaque des « Regrets ». — Les « Tristes » d'Ovide. — Les douleurs de l'exil. — L'amour du foyer et du sol natal.
- IV. — La partie satirique des « Regrets ». — Les « Satires » de l'Arioste. — Comment du Bellay conçoit la satire. — La peinture des mœurs romaines. — La Rome des cardinaux. — La Rome des courtisanes.
- V. — Valeur des « Regrets ». — L'alliance du lyrisme et de la satire. — Un nouveau genre de sonnet. — Le style naturel et facile.

I

Si l'on en croit Sainte-Marthe, c'est le cardinal du Bellay qui poussa Joachim à composer des vers latins ¹. J'ignore d'où Sainte-Marthe tenait ce détail : mais je le juge peu

¹ *Elogia* (1598), p. 40 : « Cum Romam profectus hortante Io. Bellaio Cardinale gentile suo ad Latina se convertisset, certe res illi paulo minori (*sic*) felicitate successit : homini videlicet levioribus assueto. » — Cette assertion est reproduite par Colletet, copie inser., f° 50 v^o.

vraisemblable. Joachim n'avait pas besoin, pour s'exercer aux vers latins, des conseils de son oncle. C'est une idée qui devait venir naturellement à tout humaniste de la Renaissance foulant le sol de l'Italie, et la société des lettrés romains, férus de poésie latine, et dont notre auteur briguaît les suffrages, contribuait encore puissamment à l'engager dans cette voie. Parler latin à Rome ! mais c'était le tribut nécessaire que tout savant esprit devait à la cité romaine !

Hoc Latium poscit, Romanae haec debita linguae
Est opera, huc Genius compulit ipse loci ¹.

Et puis, les vers français n'étaient pas compris sur les bords du Tibre. Ce doux Angevin en exil à Rome comparait son sort à celui d'Ovide en exil au pays des Gètes, et, comme l'auteur des *Amours* en était réduit à parler barbare pour être entendu des barbares, l'ancien défenseur du français, « cloué sur l'Aventin ainsi qu'un Prométhée », oubliait sur la rive étrangère sa langue maternelle, et, parmi les Latins, se faisait Latin ². Il en vint même, l'infidèle, à trouver dans la Muse du Latium ces charmes clandestins et ces voluptés adultères qui font préférer la maîtresse à l'épouse légitime :

Illa quidem bella est, sed magis ista placet ³.

Ces poésies latines, composées d'*élégies*, d'*épigrammes*, d'*amours* et de *tombeaux* ⁴, ont été diversement appréciées. De Thou les estime inférieures aux *Regrets* et aux *Jeux Rustiques* ⁵. Sainte-Marthe est du même avis, mais il ajoute

¹ *Poemata*, f^o 13 r^o.

² *Poemata*, f^o 3 r^o : *Cur intermissis Gallicis Latine scribat* ; — *Regrets*, s. 10.

³ *Poemata*, f^o 16 v^o : *Ad Lectorem*.

⁴ *Ioachimi Bellaii Andini Poematum libri quatuor : quibus continentur Elegiae, Varia Epigr. Amores, Tumuli*, Paris, Federic Morel, 1538, in-4^o. Privilège daté de Fontainebleau, 3 mars 1537 (n. s. 1538).

⁵ Lib. XXVI, ann. 1560 : « In Latinis, quae itidem Romae fecit, minus felix fuit. » Édit. de Londres, 1733, t. II, p. 72.

un correctif et se rallie à l'opinion de ceux qui jugent que, s'il est sans égal dans la poésie française, du Bellay dans la latine a peu de supérieurs¹. Colletet, encore plus élogieux, déclare qu'au gré des connaisseurs, ces vers latins se sentent « du doux air du Tybre » que l'auteur respirait à Rome². Il est certain qu'ils ont beaucoup de charme et qu'on y peut louer la finesse, l'élégance et la distinction. Telle épigramme n'est pas indigne de Catulle ou de Martial³; telle élégie pourrait être signée d'Ovide⁴. D'une façon générale, je ne vois pas que du Bellay tourne moins bien le vers que son maître Dorât ou que son ami L'Hospital. Pour ces habiles, le latin n'avait pas de secrets.

Les *Poemata* sont une source précieuse pour la vie du poète : j'en ai déjà beaucoup tiré, j'aurai l'occasion d'y puiser encore. Il ne me paraît pas utile, néanmoins, d'en faire une étude d'ensemble : d'autant qu'un certain nombre de ces poèmes ont été reproduits par l'auteur en français, et que la rédaction française, presque toujours, a sur l'original latin l'avantage d'être plus riche, plus étoffée en quelque sorte, d'une expression aussi plus personnelle, conséquemment plus savoureuse⁵. Maint sonnet des *Regrets*, et non pas des

¹ *Elogia* (1598), p. 40 : « Quanquam et carmen de Veronide, et lusus de puellae raptu, et arguta cum primis epigrammata suos merito laudatores invenere, quorum judicio ut vix ullum in carmine Gallico parem, sic paucos habet in Latino superiores. » L'édit. de 1606 modifie *paucos* en *paucissimos*.

² Copie mser., f° 50 v°.

³ *In eum qui librum inscripserat Juvenilia* (f° 18 v°) ; *In titulum cujusdam libri* (f° 19 r°) ; *In Didonem dormientem* (f° 21 r°) ; *In nimium laudatorem* (f° 23 v°) ; *Cujusdam canis tumulus* (f° 48 r°).

⁴ *In vitae quietioris commendationem* (f° 9 v°) ; *Patriae desiderium* (f° 12 r°) ; *Veronis in fontem sui nominis* (f° 13 v°).

⁵ Voici relevés très exactement les passages des *Poemata* que l'auteur a repris en français : — f° 10 v°, *Ad P. Ronsardum lyræ Gallicæ principem*, traduit tout au long en alexandrins (II, 118) : un distique de cette pièce, *Ileus ubi contemptus fortunæ* ... a fourni le début du s. 6 des *Regrets* ; — f° 12 r°, *Patriae desiderium*, commune origine des s. 30, 31 et 7 ; — f° 17 r°,

moins beaux, comme le sonnet du petit Liré ¹, fut conçu tout d'abord dans la langue d'Horace, avant de trouver en français sa forme définitive.

II

Les *Regrets* ² sont le chef-d'œuvre de Joachim du Bellay. C'est un recueil de 191 sonnets ³, qu'il commença de composer dans la troisième année de son séjour à Rome ⁴, mais qu'il

Ad Herricum II ... = R. 191 ; — f^o 24 r^o, *Ad eundem* ... = R. 110 ; — f^o 28 v^o, *Ad D. Margaritam* ... = R. 174 ; — f^o 31 v^o, *Ad Ianum Auratum* = R. 130 ; — f^o 41 r^o, *Basia Faustinae* = *Jeux Rust.*, *Autre bayser* (II, 347) ; — f^o 45 r^o, *Romae veteris tumulus* = A. de R. 4 ; — f^o 45 r^o, *Leonis Strozze* = *Sur la mort du seigneur Leon Strozzi* (II, 155) ; — f^o 46 v^o, *Ejusdem [Sylviae Mirandulae]* = *Sur la mort de la seign. Sylvia Mirandola* (II, 156) ; — f^o 47 r^o, *Iulii III Pont. Max.* = R. 104 ; — f^o 48 r^o, *Eorundem* = R. 109 ; — f^o 48 r^o, *Ascanii Sanguinii* ... = R. 103 ; — f^o 59 r^o, *Ejusdem [Bonyveti]* = *Epitaphe du seigneur Bonivet* (I, 206). — Ces transpositions du latin en français étaient familières à notre poète, qui les pratiqua jusqu'à sa mort : nous verrons plus loin, chap. ix, qu'il fit en latin et français le *Tombeau d'Henri II* (1559). Il est intéressant de saisir sur le vif ce travail de transposition dans une lettre de du Bellay à Morel, récemment retrouvée par M. de Nolhae et publiée par lui dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 juill. 1899, p. 360 : « Monsieur et frère. N'ayant pour ceste heure la commodité de vous aller veoyr, pour une despeseche qui me tient empesché il y a ja troys jours, je me suys advisé de vous saluer de ce petit mot et vous envoyer *une coppie de la transformation de la nymphe Veronis en la fontaine de Veron*, que je vous pryve voir et, si la trouvez digne de sortir dehors de nos mains, la faire mettre en estampe de nostre M^e Simon, pour puyz apprés en faire ung beau petit present à Mons^r de Nevers. que j'appelle Jacques Spifame, m'estant bien au vray informé si c'est ou Jehan ou Jacques ou quelque autre nom. » Il s'agit d'une pièce des *Poemata* (f^o 13 v^o) intitulée *Veronis in fontem sui nominis, Ad lac. Spiffanium Episc. Nivernens.* La version française de cette pièce n'a pas été recueillie par Aubert et semble perdue aujourd'hui.

¹ V. à ce propos les réflexions de Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, XIII, 343.

² *Les Regrets et autres œuvres poétiques de Ioach. du Bellay* Ang. Paris, Federic Morel, 1538, in-4^o. Privilège daté de Paris, 17 janv. 1537 (n. s. 1538).

³ Du moins dans l'édition princeps (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 410), reproduit par Liseux (1876). Les s. 105-112 manquent dans les éditions ordinaires. V. la plaquette d'Anatole de Montaignon, *Huit sonnets de Ioachim du Bellay, gentilhomme angevin.* Paris. Guilhaudet et Jouaust, mars 1849.

⁴ Cela résulte des s. 10, 27, 28, 33, 36, 85, 94.

n'acheva pas à Rome. Si les 127 premiers sonnets furent écrits là-bas, les sonnets 128-138 le furent en cours de route, pendant qu'il revenait en France ; le reste (s. 139-191) semble bien n'être éclos qu'après son retour à Paris. C'est donc entre 1555 et 1558 que se place la composition des *Regrets*.

Dès les premières strophes de sa dédicace, l'auteur a marqué le caractère nouveau de son recueil :

Si je n'ay plus la faveur de la Muse,
Et si mes vers se trouvent imparfaits,
Le lieu, le temps, l'aage où je les ay faits,
Et mes ennuis leur serviront d'excuse.

J'estois à Rome au milieu de la guerre,
Sortant desjà de l'aage plus dispos,
A mes travailx cherchant quelque repos,
Non pour louange ou pour faveur acquerre.

Ainsi voit-on celuy qui sur la plaine
Picque le bœuf, ou travaille au rampart,
Se resjouir, et *d'un vers fait sans art*
S'esvertuer au travail de sa peine.

Il revient sur ce point avec plus d'insistance dans les sonnets qui servent à son livre de prélude (s. 1-5). Le premier notamment définit avec précision la nouvelle manière du poète :

Je ne veulx point fouiller au sein de la nature,
Je ne veulx point chercher l'esprit de l'univers,
Je ne veulx point sonder les abysmes couvers,
Ny desseigner du ciel la belle architecture.

Je ne peins mes tableaux de si riche peinture,
Et si haults arguments ne recherche à mes vers :
Mais suivant de ce lieu les accidents divers,
Soit de bien, soit de mal, j'esperis à l'adventure.

Je me plains à mes vers, si j'ay quelque regret,
 Je me ris avec eulx, je leur dy mon secret.
 Comme estans de mon cœur les plus seurs secrétaires.

Aussi ne veulx-je tant les pigner et friser,
 Et de plus braves noms ne les veulx desguiser.
 Que de papiers journaulx, ou bien de commentaires.

Ainsi, c'est un journal intime, que l'auteur écrit pour lui-même. Un plus savant ira rêver sur le Parnasse ou se plonger dans l'Hippocrène : lui ne veut pas, pour polir et limer ses vers, se consumer l'esprit, frapper sur sa table ou ronger ses ongles : il veut simplement que ce qu'il compose

Soit une prose en ryme ou une ryme en prose. (S. 2).

Adieu l'imitation des Grecs ! adieu l'antique et folle ambition d'être un Horace, un Pétrarque, un Ronsard ! adieu l'audace qui sied aux poètes aimés de Phébus ! Assagi désormais, il a de moins hautes visées :

Je me contenteray de simplement escrire
 Ce que la passion seulement me fait dire,
 Sans rechercher ailleurs plus graves arguments. (S. 4).

C'était l'entier renoncement aux rêves d'autrefois, l'oubli voulu des prescriptions de la *Deffence*, l'abandon de la poésie savante ; mais c'était aussi la découverte originale de la poésie personnelle et sincère.

J'escry naïvement tout ce qu'au cœur me touche,
 s'écriait du Bellay (s. 21). A lui seul, ce vers est une poétique.

D'un bout à l'autre des *Regrets*, on sent jaillir du cœur les épanchements et les confidences. Tantôt le poète gémit ses tristesses et ses déceptions, la ruine de ses espérances et les chagrins de son exil. Tantôt il redit le dégoût que

provoque en son âme le spectacle écœurant des hontes italiennes et la colère qui le saisit contre des mœurs si dépravées. Et c'est ainsi que tour à tour s'expriment dans ses vers la douloureuse mélancolie d'un *élégiaque* et la mordante causticité d'un *satirique*.

III

Élégiaque ¹. du Bellay le fut avec une profondeur d'accent remarquable : mais cette inspiration est toute renfermée dans une quarantaine de sonnets (s. 6-49). Il est vrai qu'ils sont de tout premier ordre.

On y saisit quelques souvenirs d'Ovide ². Il fallait s'y attendre : on ne pouvait raisonnablement espérer qu'un ancien élève de Dorat dépouillât l'humanisme au point d'oublier tout à fait l'auteur des *Tristes* et des *Pontiques*. Mais ces quelques réminiscences n'ôtent rien au mérite éminent du poète. Même lorsqu'il imite Ovide, il sait rester original, parce qu'il est toujours sincère. Qu'on lise la 1^{re} élégie du IV^e livre des *Tristes*, et qu'on relise ensuite la dédicace à d'Avanson : on sera convaincu de cette vérité.

En racontant la vie de Joachim à Rome, j'ai déjà dit comment il avait noté jour par jour ses ennuis, ses souffrances, les sombres amertumes de son âme désenchantée. Nulle part sa désolation ne s'est traduite en termes plus touchants que dans ce beau sonnet, où l'exilé, meurtri par la réalité des choses, se rappelle en pleurant « ses premières émotions

¹ Sur du Bellay poète élégiaque, v. la conférence de M. Alexis Crosnier, *Les Regrets de Joachim du Bellay*, publ. dans la *Rev. des Fac. cath. de l'Ouest*, juin 1894, p. 727.

² Ainsi R. 10 = *Trist.* III, XIV, 39, et IV, I, 89 ; — R. 36 = *Trist.* V, X, 1 ; — R. 40 = *Trist.* I, V, 37 ; — R. 70 = *Trist.* I, V, 49 ; — R. 130 = *Pont.* I, III, 33.

poétiques, le premier frisson du génie qu'il portait en lui ¹ ».

Las, où est maintenant ce mespris de Fortune ?
 Où est ce cœur vainqueur de toute adversité,
 Cest honneste désir de l'immortalité.
 Et ceste honneste flamme au peuple non commune ?

Où sont ces doux plaisirs, qu'au soir sous la nuict brune
 Les Muses me donnoient, alors qu'en liberté
 Dessus le verd tapy d'un rivage escarté
 Je les menois danser aux rayons de la Lune ?

Maintenant la Fortune est maistresse de moy,
 Et mon cœur qui souloit estre maistre de soy,
 Est serf de mille maulx et regrets qui m'ennuyent.

De la postérité je n'ay plus de soucy ;
 Ceste divine ardeur, je ne l'ay plus aussi.
 Et les Muses de moy, comme estranges, s'enfuyent. (S. 6).

Des regrets, il en avait de toute sorte, et c'était autant de tortures. Il regrettait la Cour, et la faveur du prince, et le sourire de Marguerite, la docte et gracieuse patronne des poètes (s. 7 et 8). Il regrettait l'espoir flatteur et mensonger qui l'avait séduit dès l'abord, et l'humeur vagabonde qui l'avait jeté dans les aventures, à la recherche de la fortune, bien loin de tout ce qu'il aimait (s. 25-30). Il regrettait l'indépendance qu'il avait échangée contre la servitude, le bonheur de vivre pour soi, content du peu que l'on possède :

C'estoit ores, c'estoit qu'à moy je devois vivre.
 Sans vouloir estre plus. que cela que je suis,
 Et qu'heureux je devois de ce peu que je puis,
 Vivre content du bien de la plume et du livre.

Mais il n'a pleu aux Dieux me permettre de suivre
 Ma jeune liberté, ny faire que depuis

¹ Faguet, *Seizième siècle*, p. 321.

Je vesquisse aussi franc de travaux et d'ennuis,
Comme d'ambition j'estois franc et délivre.

Il ne leur a pas pleu qu'en ma vieille saison
Je sceusse quel bien c'est de vivre en sa maison,
De vivre entre les siens sans crainte et sans envie :

Il leur a pleu (hélas) qu'à ce bord estrange
Je veisse ma franchise en prison se changer.
Et la fleur de mes ans en l'hyver de ma vie. (S. 37).

Il regrettait l'humble foyer, où l'on coule son âge « entre pareils à soy »,

Sans crainte, sans envie, et sans ambition,

libre des soins fâcheux, des serves affections et des désirs malsains (s. 38). Il regrettait surtout, d'un regret tendre et caressant, les doux horizons du pays natal, les bois, les champs, les vignes, les jardins et les prés traversés par la Loire.

Et le plaisant séjour de la terre Angevine. (S. 19).

Parmi les débris de la Rome antique et les splendeurs de la cité des papes, il évoquait la vision du manoir paternel, debout là-bas au bord de son fleuve gaulois. Il avait le *mal du pays*, et son cœur angoissé se prenait d'un regret immense pour la patrie lointaine, — ou plutôt pour ses deux patries, la grande et la petite :

La France, et mon Anjou dont le désir me poingt ! (S. 25).

C'est un fait remarquable entre tous que ce culte fervent pour le coin de province où l'on a vu le jour. L'amour du sol natal se rencontre assez fréquemment chez les poètes du xvi^e siècle, mais chez personne plus radical et plus profond que chez ce rêveur Angevin. Ronsard lui-même, lorsqu'il

chante son Vendômois ¹, n'a pas de notes plus émues que du Bellay pleurant l'Anjou. On m'en voudrait, dans une étude sur du Bellay, de ne pas rappeler le sonnet immortel qui fleurit chaque anthologie. Citons-le donc, après tant d'autres, puisque aussi bien c'est une exquise volupté de redire les jolies choses :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
 Ou comme cestuy là qui conquit la toison,
 Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
 Vivre entre ses parents le reste de son aage !

Quand revoiray-je, hélas, de mon petit village
 Fumer la cheminée, et en quelle saison
 Revoiray-je le clos de ma pauvre maison,
 Qui m'est une province, et beaucoup d'avantage ?

Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeux,
 Que des palais Romains le front audacieux,
 Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine :

Plus mon Loyre Gaulois, que le Tybre Latin,
 Plus mon petit Lyré, que le mont Palatin,
 Et plus que l'air marin la douceur Angevine ². (S. 31).

¹ Blanchemain, II, 148, 154, 159, 246, 249, 239, 425, 432.

² Et voici maintenant le premier jet, en vers latins :

Foelix, qui mores multorum vidit et urbes,
 Sedibus et potuit consenuisse suis.
 Ortus quaeque suos cupiunt, externa placentque
 Pauca diu, repetunt et sua lustra ferac.
 Quando erit, ut notae fumantia culmina villae,
 Et videam regni jugera parva mei ?
 Non septemgemini tangunt mea pectora Colles,
 Nec retinet sensus Tybridis unda meos.
 Non mihi sunt cordi veterum monumenta Quiritum,
 Nec statuae, nec me picta tabella juvat :
 Non mihi Laurentes Nymphae, sylvaeque virentes,
 Nec mihi, quae quondam, florida rura placent.

L'avouerais-je pourtant ? Ulysse et Jason me gâtent ce sonnet. Ces souvenirs mythologiques sont la marque du temps, je le sais, et, si l'on y tient, je reconnaitrai que l'œuvre n'aurait pas le cachet de l'époque, s'il ne s'y trouvait un peu d'humanisme. Je lui préfère néanmoins l'admirable sanglot que, dans sa détresse, du Bellay laisse échapper vers la France maternelle :

France, mère des arts, des armes, et des loix.
 Tu m'as nourry long temps du lait de ta mamelle :
 Ores, comme un aigneau qui sa nourrice appelle,
 Je remplis de ton nom les antres et les bois.

Si tu m'as pour enfant advoué quelquefois,
 Que ne me respons-tu maintenant, ô cruelle ?
 France, France, respons à ma triste querelle :
 Mais nul, sinon Écho, ne respond à ma voix.

Entre les loups cruels j'erre parmy la plaine,
 Je sens venir l'hyver, de qui la froide haleine
 D'une tremblante horreur fait hérissier ma peau.

Las, tes autres aigneaux n'ont faute de pasture,
 Ils ne craignent le loup, le vent, ny la froidure :
 Si ne suis-je pourtant le pire du troupeau. (S. 9).

Puissance du sentiment et beauté des images, tout dans ce sonnet est en harmonie : jamais du Bellay ne fit preuve d'une plus poignante émotion, d'une éloquence plus tragique. Cet appel désespéré reste à mes yeux son vrai chef-d'œuvre.

IV

Le contre-coup de ces souffrances fut un amer ressentiment contre l'objet qui les causait. Rome était la grande coupable, et du Bellay ne lui pardonnait pas les déceptions

et les chagrins qu'il lui devait. Comme il avait l'esprit mordant, il disposait de la vengeance : la colère excita sa verve, et de l'élegiaque fit un satirique.

Une moitié des *Regrets* (s. 50-127) est consacrée à la peinture des mœurs romaines, et cette partie de l'ouvrage n'est assurément pas moins originale que l'autre. Certes, du Bellay n'était pas le premier qui prit en main contre ces mœurs le fouet de la satire : d'autres avant lui s'en étaient armés. L'Arioste notamment, dans plusieurs pièces écrites en tercets sous la forme d'épîtres familières, s'était raillé des vices et des travers de la société de son temps, en particulier du clergé romain. Je ne referai pas après M. Vianey¹ la comparaison entre les *Satires* de l'Arioste et les *Regrets* de du Bellay. C'est un point acquis désormais que, si le poète angevin a subi l'influence de son prédécesseur, c'est d'une façon toute générale : on saisit bien entre eux de vagues ressemblances, qui s'expliquent très simplement, si l'on réfléchit qu'ils furent témoins à peu près des mêmes spectacles : on ne surprend chez du Bellay aucune imitation précise, aucun emprunt déterminé. M. Pflänzel, tout récemment, est revenu sur ce sujet² : à peine a-t-il pu relever *un vers* traduit du satirique de Ferrare par l'auteur des *Regrets*³ ! Du Bellay ne doit donc à la satire italienne que des traits généraux : même après avoir lu l'Arioste, il est resté bien personnel.

J'avais un instant supposé qu'il devait davantage aux

¹ *Mathurin Regnier*, p. 39-65. Thèse. Paris, Hachette, 1896, in-8°.

² *Ueber die Sonette des Joachim du Bellay* (1898), p. 67.

³

... Il giorno

Pieno di stelle, e a mezza notte il sole.

Sat. 2.

La lune en plein midy, à minuïet le soleil.

Regr. 150.

pasquils ¹. Deux sonnets des *Regrets* (42 et 108), dont l'un reproduit assez librement un de ces pasquils ², n'avaient fait présumer qu'il s'était inspiré maintes fois des épigrammes sarcastiques, que des mains inconnues placardaient, dans le mystère de la nuit, sur la statue mutilée de Pasquin. A-t-il mis à profit quelques-uns des libelles, aujourd'hui disparus, qu'il voyait affichés non loin de la place d'Agone? Il se peut bien : mais ceux que nous avons encore n'offrent que des rapports lointains avec les sonnets de notre poète. Ainsi, selon toute apparence, la satire des *Regrets* est pleinement originale.

Comment l'auteur l'a-t-il conçue? — Il s'est plaint quelque part de n'avoir pas ses coudées franches :

O combien est heureux, qui n'est contreint de feindre
 Ce que la vérité le contreint de penser.
 Et à qui le respect d'un qu'on n'ose offenser,
 Ne peult la liberté de sa plume contreindre !

Et déplorant la retenue qu'il devait s'imposer à lui-même, il ajoutait :

Il n'est si grand' douleur, qu'une douleur muette ³.

Je ne vois cependant pas qu'il se soit gêné beaucoup. A juger de la hardiesse de certaines de ses peintures, je me demande ce qu'il se fût permis, s'il ne s'était contraint. La satire

¹ *Pasquillorum tomi duo. Eleutheropoli* [Bâle], MDXLIII, in-8°. (Arsenal. — B. L. 3698. Rés.).

² *Pasquillus de se ipso et origine sua*. V. Anat. de Montaignon, *op. cit.*, p. 10.

³ S. 48. — Cf. s. 42 : Plût à Dieu, s'écrie du Bellay, que je fusse ou Pasquin ou Marphore ... Ma plume serait libre ... Celui-là seul est roi,

A qui mesme les Rois ne peuvent donner loy,
 Et qui peult d'un chacun à son plaisir escrire.

Cf. encore *Poemata*, f° 21 v° : *Satyram periculosiss. esse genus scribendi, ad Marinum*.

des *Regrets* se donne force libertés, et même force licences. Elle n'a rien de la satire impersonnelle et générale du bon Horace¹ : elle attaque les personnes et les choses. Elle est malicieuse et piquante, et cela jusqu'à l'amertume : mais elle est capable aussi d'enjouement et de gaieté. Du fiel, du sel, du miel : — ainsi la juge, en vers latins, l'auteur lui-même, et la caractéristique est des plus heureuses :

Quem, Lector, tibi nunc damus libellum,

Hic *fellis*que simul, simulque *mellis*.

Permixturemque *salis* refert saporem².

Certes, du Bellay n'a point aimé l'Italie. Un de ses sonnets³ maudit Annibal, « le borgne de Libye », qui le premier, en ouvrant le chemin de la péninsule, a préparé la diffusion de tous les vices inhérents à l'âme italienne. C'est qu'en l'éprouvant de plus près, par un contact de chaque jour, il avait reconnu que cette âme était bien inégale à l'idée qu'il s'en était faite à travers la lecture de Pétrarque et des anciens Latins. Et cette amère désillusion s'ajoutant à ses déboires personnels, il avait conçu contre l'Italie une haine vigoureuse, d'où procèdent les tableaux satiriques des *Regrets*.

Curieuse galerie que celle de ces tableaux ! On n'y saurait mieux pénétrer qu'en lisant le sonnet où du Bellay met sous nos yeux comme une vue d'ensemble de la Rome du XVI^e siècle :

Si je monte au Palais, je n'y trouve qu'orgueil.

Que vice desguisé, qu'une cérémonie.

¹ Toutefois, le s. 62 contient une curieuse définition de la satire horatienne. Les s. 50-56 développent une série d'idées morales tout à fait dans le goût d'Horace.

² *Ad Lectorem*, en tête des *Regrets*. — Cette épigramme est reproduite dans les *Poemata*, f^o 18 v^o : *In librum Tristium, authoris opus gallicum*.

³ S. 95.

Qu'un bruit de tabourins, qu'une estrange armonie,
Et de rouges habits un superbe appareil :

Si je descens en banque, un amas et recueil
De nouvelles je treuve, une usure infinie,
De riches Florentins une troppe banie,
Et de pauvres Sienois un lamentable dueil :

Si je vais plus avant, quelque part ou j'arrive,
Je treuve de Vénus la grand' bande lascive
Dressant de tous costez mil appas amoureux :

Si je passe plus oultre, et de la Rome neufve
Entre en la vieille Rome, adonques je ne treuve
Que de vieux monuments un grand monceau pierreux. (S. 80).

La Rome antique, nous en avons déjà foulé le sol ; nous avons contemplé ses ruines et médité sur ses débris ¹. Nous suivions le poète dans son pèlerinage à travers la plaine poussiéreuse où gisait le passé de Rome. Suivons-le maintenant dans ses promenades à travers la cité moderne.

Des trois villes, encloses dans la même muraille, qu'il a tour à tour observées, il en est une qui tient très peu de place dans les *Regrets*, et c'est dommage : c'est la ville des banquiers. Du Bellay pourtant la connaissait bien : de par ses fonctions d'intendant, il avait eu plus d'une fois affaire aux riches Florentins, aux Juifs usuriers, qui prêtaient à son cardinal l'argent dont il avait besoin ; plus d'une fois, il avait dû les « courtiser », pour tâcher d'obtenir la faveur d'un nouvel emprunt ou le délai d'une échéance. On eût aimé trouver le portrait de ces gens de finance sous la plume d'un homme qui les avait tant pratiqués. A défaut de cette peinture, ce qui revit dans les *Regrets*, c'est la Rome des cardinaux et la Rome des courtisanes.

¹ V. ci-dessus, 2^e part., chap. II, p. 283.

On sait ce qu'était au xv^e siècle la Cour des papes, et l'éclat mondain dont elle brillait. En quelques traits précis, l'auteur des *Regrets* a noté le caractère cérémonieux de cette Cour,

De ces rouges prélatz la pompeuse apparence,
Leurs mules, leurs habitz, leur longue révérence¹.

Il a décrit aussi les distractions et les plaisirs que présentait la cité catholique, la folle ivresse du carnaval et des fêtes romaines, les jeux de toute espèce, les combats de taureaux, les courses aux flambeaux, les mascarades et les banquets². — Mais sous ces dehors si brillants, se cachaient bien des vices. Et tout d'abord, l'hypocrisie régnait là en maîtresse. Dissimuler, c'était à Rome le vrai moyen de parvenir. Du Bellay le savait : il avait vu ces intrigants qui se poussaient en Cour, à force de douceur, de finesse et de ruse. Quelle ironie dans cette esquisse !

Marcher d'un grave pas, et d'un grave sourci.
Et d'un grave soubriz à chacun faire feste,
Balancer tous ses mots, répondre de la teste,
Avec un *Messer non*, ou bien un *Messer si* :
Entremesler souvent un petit *È' costi*,
Et d'un *Son servitor*³ contrefaire l'honneste :
Et comme si lon eust sa part en la conqueste,
Discourir sur Florence, et sur Naples aussi :
Seigneuriser chacun d'un baisement de main,
Et suivant la façon du courtisan Romain,
Cacher sa pauvreté d'une brave apparence :

¹ S. 119.

² S. 120, 121, 122.

³ On imprime généralement « son Servitor », et M. Marty-Laveaux (t. II, p. 550, n. 35) voit là « un mélange de français et d'italien ». M. Petit de Julleville me fait observer que c'est plutôt la traduction de l'italien *io sono servitor* (je suis serviteur). Beeq de Fouquières a donc raison d'imprimer les deux mots en italiques (p. 227).

Voilà de ceste Court la plus grande vertu,
 Dont souvent mal monté, mal sain, et mal vestu,
 Sans barbe et sans argent on s'en retourne en France. (S. 86).

Et c'était aussi l'ambition, l'âpre désir de la faveur et du pouvoir. Dans un admirable sonnet, où l'on retrouve, dit M. Fagnet ¹, « quelque chose de la puissance pittoresque de Juvénal », du Bellay nous transporte au chevet du pape malade : autour du vieillard se pressent ses courtisans : ils sont là, pâles, inquiets, tremblants à chaque accès de toux, de voir, avec la vie du moribond, s'évanouir leur fortune. Je ne sais rien, dans l'œuvre entière de Joachim, de plus saisissant que cette eau-forte :

Quand je voy ces Messieurs, desquelz l'auctorité
 Se voit ores icy commander en son rang,
 D'un front audacieux cheminer flanc à flanc,
 Il me semble de voir quelque divinité.

Mais les voyant pallir lors que sa Saincteté
 Crache dans un bassin, et d'un visage blanc
 Cautement espier s'il y a point de sang,
 Puis d'un petit soubriz feindre une seureté :

O combien (di-je alors) la grandeur que je voy,
 Est misérable au pris de la grandeur d'un Roy !
 Malheureux qui si cher achète tel honneur.

Vrayement le fer meurtrier, et le rocher aussi
 Pendent bien sur le chef de ces Seigneurs icy,
 Puis que d'un vieil filet dépend tout leur bonheur ². (S. 118).

¹ *Seizième siècle*, p. 305.

² « En dépit des faiblesses et des négligences de l'expression, dit M. Lénient, ce crachat, qui fait la joie ou la terreur de tant de gens, qui peut demain mettre en émoi le monde entier, est plus éloquent encore que le grain de sable égaré dans la vessie de Cromwell. » *La Satire en France au XVI^e siècle*, t. 1, p. 123.

Si l'on en croyait du Bellay, la Cour de Rome aurait été le siège des sept péchés capitaux¹. Et même certains vers de lui nous font entrevoir des crimes monstrueux perpétrés dans l'ombre :

Heureux qui peult long temps sans danger de poison
Jouir d'un chapeau rouge, ou des clefs de Saint Pierre ! (S. 94).

Icy mille forfaitz pullulent à foison.
Icy ne se punit l'homicide ou poison. (S. 127).

J'incline à croire que le satirique a quelque peu chargé sa peinture et que, dans son tableau de Rome, il a fait entrer plusieurs traits qui seraient plus exacts d'une époque antérieure. Il faut reconnaître pourtant que le clergé romain, même après le pontificat de Paul III, qui avait commencé la réforme, laissait beaucoup à désirer au point de vue moral. Il demeurait très inférieur au clergé français². Le cardinal de Lorraine, qui n'était cependant pas un modèle de vertu, parlait avec indignation de certains désordres honteux que Paul IV tolérait, lui si rigide, même parmi ses plus proches parents³.

Il serait hasardeux d'insister longuement sur les sonnets

¹ S. 78, 79, 81, 82, 101-115, 127.

² « Vostre Eglise Gallicane est celle qui aujourd'huy est des plus grandes, plus entieres et moins contaminées en ce qui touche la foy et les mœurs. » Le card. du Bellay au Roi, lettre datée de Rome, 14 sept. 1548. (Ribier, II, 164).

³ Le card. de Lorraine à M. de Selve, 17 janv. 1558. (Ribier, II, 721-722). Cf. G. Duruy, *Le Cardinal Carlo Carafa*, p. 296-298. Du Bellay fait allusion à ces faits scandaleux dans le s. 103 des *Regrets*. — Bandello, moine dominicain, auteur de *Nouvelles* (Lucques, 1554), condamnait en ces termes les vices du clergé romain : « Tuttavia se mi fosse lecito il dire, io con riverenza dirci, che l'avarizia e l'ingordigia de' sacerdoti sia quella che in gran parte abbia dato grandissimo fomento a queste diavolerie, e darà via maggiore, se la Chiesa non mette mano alla emenda de' cherici e di tutti i cristiani » Cité par Guenée, *Hist. litt. d'Italie*, VIII, 489.

où du Bellay nous a décrit le monde des courtisanes¹. Le sujet est scabreux, et l'auteur se complait un peu trop ici à rivaliser avec l'Arétin. Pour peindre ce milieu comme il l'a peint, il est clair qu'il le connaissait mieux qu'il ne prétend. S'il était d'abord resté sage, il avait fini, lui aussi, par céder à la tentation², et la chute était d'autant plus facile que les occasions de pécher, certes, ne manquaient point³. Les courtisanes à Rome se comptaient par milliers⁴. Depuis la fin du xv^e siècle, elles avaient envahi les quartiers les plus opulents de la ville : leurs élégantes ou somptueuses demeures se voyaient dans la via Giulia, sur la place Colonna, près du palais Carpi, autour des ambassades, et principalement de l'ambassade de France⁵. Elles se promenaient par les rues, montées dans des carrosses, étalant aux yeux leurs riches parures et leur impudeur : ou bien encore, en habits d'hommes, elles paradaient à cheval, pompeusement⁶.

¹ S. 87-100. — Un de ces sonnets, le s. 91, est traduit à peu près littéralement d'un sonnet de Berni sur les beautés de sa maîtresse. C'est d'ailleurs la seule traduction qu'on relève dans les *Regrets*. Il est curieux de remarquer que Saint-Gelays avait déjà traduit le sonnet de Berni (édit. Blanchemain, I, 285).

² Voyez dans les *Poemata* (f^o 49 r^o, *Grassini juvenis tumulus*), la triste histoire d'un jeune homme qui, resté longtemps chaste à Rome, finit par succomber à l'amour.

³ E. Rodocanachi, *Courtisanes et Bouffons. Étude de mœurs romaines au xvi^e siècle* Paris, Flammarion, 1894.

⁴ En 1490, sur une population de 100.000 habitants, il y avait à Rome 6800 courtisanes (Burekhardt, t. II, p. 148). Au temps de Sixte-Quint, on en fit un dénombrement : on en trouva 17.000 (Rodocanachi, p. 21).

⁵ Rodocanachi, p. 22.

⁶ S. 131 :

Celui qui par la rue a veu publiquement
La courtisane en coche, ou qui pompeusement
L'a peu voir à cheval en accoustement d'homme
Superbe se monstret : celui qui de plein jour
Aux cardinaux en cappe a veu faire l'amour,
C'est celui seul (Morel) qui peut juger de Rome.

M. Vianey (p. 64) conteste la vérité du dernier trait. L'histoire nous apprend qu'on vit le trop fameux cardinal Monte, l'ancien protégé de Jules III, pro-

Pour donner une idée du talent descriptif de mon poète dans cette partie de son œuvre, je citerai, encore que la peinture en soit un peu vive, le sonnet qu'il consacre aux « jeux » des courtisanes :

En mille crespillons les cheveux se frizer,
Se pincer les sourcilz, et d'une odeur choisie
Parfumer hault et bas sa charnure moisie,
Et de blanc et vermeil sa face desguiser :

Aller de nuit en masque, en masque deviser,
Se feindre à tous propos estre d'amour saisie,
Siffler toute la nuit par une jalousie,
Et par martel de l'un, l'autre favoriser :

Baller, chanter, sonner, folastrer dans la couche,
Avoir le plus souvent deux langues en la bouche,
Des courtisannes sont les ordinaires jeux.

Mais quel besoing est-il que je te les enseigne ?
Si tu les veuls sçavoir (Gordes) et si tu veuls
En sçavoir plus encor', demande à la Chassaigne. (S. 92).

V

Dans les *Regrets*, du Bellay s'est mis tout entier. Il nous a donné là le meilleur de lui-même, tout son esprit et tout son cœur. C'est avec son esprit qu'il a raillé les mœurs romaines, avec son cœur qu'il a pleuré son cher Anjou. On ne

mener dans son carrosse, durant tout le carnaval, Camilla di Pitiliano, et se gaudir très ostensiblement en sa compagnie. (Rodocanachi, p. 78). — Je ne voudrais pas en trop dire : il est certain pourtant que du Bellay fut le témoin de maint fait scandaleux, ne serait-ce que celui-ci : le cardinal Caraffa retint le duc de Guise un mois entier à Rome (1537), « l'entretenant de toutes délices, festins, courtisannes, vierges et femmes mariées, dont ce gouffre d'abomination a accoustumé de fournir. » (Vieilleville, cité par Forneron. *Les ducs de Guise et leur époque*. Paris, Plon, 1877, t. I, p. 265).

saurait trop admirer la réunion chez le même homme de ces deux facultés qui très souvent s'excluent. Il les a possédées l'une et l'autre, et chacune éminemment. En lui se fait, pour la première fois peut-être dans notre littérature, l'alliance originale de la satire et du lyrisme. Il eut d'ailleurs le sentiment très net de cette nouveauté, dont il crut devoir s'excuser :

Mais tu diras que mal je nomme ces regretz,
 Veux que le plus souvent j'use de mots pour rire.
 Et je dy que la mer ne bruit tousjours son ire,
 Et que tousjours Phœbus ne sagette les Grecz.

Si tu rencontre donc icy quelque risée,
 Ne baptise pourtant de plainte desguisée
 Les vers que je soupire au bord Ausonien.

La plainte que je fais (Dilliers) est véritable :
 Si je ry, c'est ainsi qu'on se rid à la table :
 Car je ry, comme on dit, d'un riz Sardonien¹. (S. 77).

L'introduction de la satire dans le sonnet est un fait littéraire de première importance. Jusqu'alors, je l'ai dit², la

¹ Cf. dédicace à d'Avanson :

Quelqu'un dira : De quoy servent ces plainetes ?
 Comme de l'arbre on voit naistre le fruict,
 Ainsi les fruicts que la douleur produit,
 Sont les soupirs et les larmes non feinctes.

De quelque mal un chacun se lamente,
 Mais les moiens de plaindre sont divers :
 J'ay, quant à moy, choisi celuy des vers
 Pour desaignrir l'ennuy qui me tormente.

Et c'est pourquoy d'une douce satyre
 Entremeslant les espines aux fleurs,
 Pour ne fasher le monde de mes pleurs,
 J'appreste icy le plus souvent à rire.

² V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. vi, § II, p. 173.

forme du sonnet, au jugement de nos poètes, n'avait point paru susceptible d'exprimer autre chose que des émotions graves, et surtout les passions de l'amour. Déjà, dans ses *Antiquitez de Rome*, du Bellay, tout en conservant au sonnet son caractère élégiaque, en avait agrandi le cadre, au point de lui confier la traduction des rêveries historico-philosophiques. Mais cette fois, la transformation était radicale : du Bellay innovait le sonnet satirique et, dans l'espace de quatorze vers, faisait tenir tout un portrait humoristique, tout un tableau de mœurs¹. Ainsi, l'humble poème qui semblait limité dans son inspiration autant que dans sa forme, apparaissait comme capable de s'élargir indéfiniment, de se plier tous les caprices de la pensée, de rendre au gré de l'artisan les choses plaisantes et les choses tristes. — en un mot, d'embrasser le domaine entier de la poésie.

Et maintenant, faut-il parler du style des *Regrets*? Il a toutes les qualités, mais celle-ci surtout d'être extraordinairement naturel et facile. A lire ces sonnets d'un tour si vif, d'une langue si aisée et si souple, il semble, en vérité, qu'ils soient venus sans peine à l'esprit de l'auteur, et, pour tout dire, qu'ils aient coulé de source. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant : ce naturel nous cache un art profond, et ne l'atteindrait pas qui veut. Du Bellay le laissait entendre avec un sourire ironique :

¹ Vauquelin de la Fresnaye, dans son *Art Poétique*, observe finement que du Bellay le premier aiguisa le sonnet, en le rendant capable de satire :

Et du Bellay quitant cette amoureuse flamme,
Premier fist le Sonnet sentir son epigrame :
Capable le rendant, comme on void, de pouvoir
Tout plaisant argument en ses vers recevoir.

Édit. G. Pellissier, p. 35

Colletet dit aussi (*Traité du Sonnet*, 1658, p. 32) : « Du Bellay fut le premier de tous nos poètes qui enrichit la fin du Sonnet de quelque pointe d'esprit. » Cf. Pfänzel, *op. cit.*, p. 73-75 : il établit qu'en fait de *pointe*, Mellin de Saint-Gelays avait un peu frayé la voie à du Bellay.

Et peult estre que tel se pense bien habile,
Qui trouvant de mes vers la ryme si facile,
En vain travaillera, me voulant imiter. (S. 2).

Faire difficilement quelque chose de facile, c'est, dit-on, le secret du génie. Pour une fois, Joachim du Bellay s'est avisé de ce secret : il y a gagné de produire un chef-d'œuvre.

CHAPITRE VI

RETOUR EN FRANCE

1557-1558

- I. — La passion de Joachim pour Faustine (1557).
- II. — Départ de Rome (août 1557). — Itinéraire. — Retour à Paris. — Une pièce de Dorat.
- III. — La maison de Jean de Morel. — Intimité de du Bellay et de Morel.
- IV. — Les tracas domestiques du retour. — Publication des recueils composés en Italie (1558).

I

Du Bellay était depuis quatre ans aux bords du Tibre, et jusqu'alors il avait bravé fièrement le coup d'œil des beautés romaines, lorsqu'un jour, nous dit-il, Cupidon le frappa d'une flèche : il devint amoureux de Faustine ¹.

Qu'était-ce que cette femme, qui allait captiver les sens et

¹ *Poemata*, f° 34 v° : *Faustinam primam fuisse quam Romae adamaverit.*

le cœur du poète durant les derniers mois de son séjour à Rome ? Était-ce la Faustine qu'un sonnet de Magny ¹ place en bon rang parmi les courtisanes que fréquentaient ses compagnons ? N'était-ce pas plutôt quelque noble Romaine ? On peut tout supposer. Du Bellay nous tait son nom de famille : il la surnomme *Columba* ², surnom charmant ³, dont il a soin de nous indiquer l'origine :

Tu tenero morsus figebas dente proterva,
Atque columbatim basia longa dabas.

Ce que nous savons, c'est qu'elle était belle : elle avait les yeux et les cheveux noirs, un large front blanc comme neige, des joues rosées, des lèvres roses ⁴. Telle était sa beauté qu'elle mit aux prises des cardinaux ⁵.

Cette femme si séduisante, du Bellay l'aima vraiment, non plus de tête, comme il avait aimé Olive, mais avec son cœur et sa chair, d'une passion ardente, fougueuse, tourmentée. Soit qu'il ait été retenu par un sentiment de pudeur, soit qu'il ait jugé le français impuissant à traduire la violence de

¹ *Souspirs*, s. 82.

² *Poemata*, f° 37 v° : *Cognomen Faustinae*.

³ Il le rend en français par le joli diminutif « *Columbelle* » (*Jeux Rustiques*, II, 345).

⁴ *Poemata*, f° 39 v° :

Sive nigrantes oculos, comasque,
Frontis aut latae niveum nitorem,
Sen genas spectes rosas, rosisque
Picta labella.

⁵ *Poemata*, f° 38 r° :

Non Sophiae studium doctos, non purpura Patres,
Nec clypeus textit fortia corda Ducum.

.
Inter se potuit sanctos committere Patres
Faustina, usque adeo forma superba fuit.

sa passion, c'est en latin qu'il la chanta ¹. Lesbic, Délie, Cynthie, Corinne, hantaient d'ailleurs sa voluptueuse imagination, et, suivant la fine remarque de M. Faguet ², c'était en quelque sorte redevenir Catulle et réaliser pleinement un rêve d'humaniste, qu'aimer à Rome une Romaine, en vers latins, avec une âme toute latine.

Les biographes du poète se sont étendus à plaisir sur cet épisode de sa vie ³. Du Bellay goûta quelque temps la suprême félicité ⁴. « Toutefois son bonheur dura peu. Il avait si bien oublié que Faustine fût mariée, qu'il n'avait pas même songé à nous le dire ; mais tout à coup, quoiqu'un peu tard, survient un vilain époux, glacé par l'âge ; le cruel enlève Faustine du sein de sa mère, sans qu'elle ait rien mérité de tel, dit naïvement du Bellay, qui se repent de ne pas s'être trouvé là pour voler au trépas, comme Corœbus quand Ajax entraîne Cassandre ⁵, et déplore que ce maudit mari n'ait pas usé envers sa Faustine et lui du stratagème employé par Vulcain à l'égard de Mars et de Vénus ⁶. Privé d'une telle consolation, il erre, dévoré de jalousie, devant la porte de la maison où Faustine est enfermée avec son vieil époux ⁷ ;

¹ *Poemata*, f^os 34 r^o-42 r^o. — Il n'est question de rien dans les *Regrets* : à peine saisit-on (s. 87) une vague allusion à quelque mystérieux amour qui le tiendrait *enraciné*.

² *Seizième siècle*, p. 320, et *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mai 1894, p. 437, article sur l'Alexandrinisme.

³ Sainte-Beuve, *Notice sur J. du Bellay*, p. 343-345 ; — Marty-Laveaux, *Notice*, p. xxi-xxiii ; — Séché, *Notice*, p. 29-32 ; — Faguet, *Seizième siècle*, p. 317-320 ; — Ballu, *Notice*, p. LXX-LXXXIX.

⁴ *Poemata*, f^o 35 r^o :

Venit in amplexus terque quaterque meos.

Cf. les lascives descriptions de la pièce *Ad Polydorum*, f^o 39 v^o :

Quaeque non una tulimus beati

Gaudia nocte.

⁵ *Poemata*, f^o 38 r^o : *Quomodo rapta fuerit Faustina*.

⁶ *Poemata*, f^o 35 v^o : *De Vulcano et marito Faustinae*.

⁷ *Poemata*, f^o 33 r^o : *Ad januam Faustinae*.

et pendant dix jours il se traîne, brûlant de fièvre, épuisé par la toux, et, il faut bien le dire, par un rhume de cerveau, et buvant au lieu de vin des tisanes adoucissantes ¹. »

Ce qui frappe dans cet amour, c'est son caractère païen. Le mari de Faustine, las de son rôle de Cerbère, l'avait, pour plus de sûreté, mise au couvent ². Veut-on savoir quelles pensées cela suscite en du Bellay ? C'était l'époque où les Français traversaient Rome pour aller conquérir le royaume de Naples. L'expédition est sans attrait pour ce fier gentilhomme. Il s'agit bien d'aller se battre et de venger l'antique égorgement des vèpres siciliennes ! Soldat de Vénus, il rêve d'une autre conquête : délivrer sa maîtresse captive au fond du cloître, voilà sa guerre à lui !

Ast ego qui Veneris miles, Martemque perosus
 Haud animo tantum concipio facinus,
 Solvere tentabo captivæ vincla puellæ.
 Quæ mihi longe ipsis charior est oculis,
 Hæc repetenda mihi tellus est vindice dextra,
 Hoc bellum, hæc virtus, hæc mea Parthenope ³.

Il y a plus : ce catholique, secrétaire d'un cardinal, ancien

¹ *Poemata*, f° 39 r° : *Ad Polydorum de Faustina* :

Me fluens humor cerebro malignus,
 Febris atque ardens, et anhela tussis
 Jam decem totis retinet diebus
 Membra trahentem,
 Non mihi dulcis latices Lyæi,
 Sed sitim sedant medicata nostram
 Pocula, atque inas penitus perurit
 Flamma medullas.

— Marty-Laveaux, *Notice sur J. du Bellay*, p. xxii-xxiii.

² *Poemata*, f° 34 v° :

Nec satis hoc : tradit formosam in vincla puellam,
 Et sacrae cogit claustra subire domus.

³ *Poemata*, f° 38 v° : *Ad milites Gallos, cum ad bellum Neapolitanum proficiscerentur*.

chanoine de Paris ¹, n'a point le respect des couvents. Dans les nonnes il voit des *vestales* ; le saint amour qui les embrase, c'est le feu perpétuel de Vesta. Fassent les Dieux, s'écrie du Bellay, qu'à leur contact redouble la flamme de Faustine ² ! Ajouterai-je qu'il forme le vœu très profane de se voir enfermé avec elle ³ ? Oh ! s'il pouvait imiter Jupiter, se métamorphosant jadis en la chaste Diane ! De jour, sous le couvert du voile virginal, comme il observerait les rites sévères du saint lieu ! comme il rendrait aux Dieux les devoirs consacrés ! Mais une fois la nuit tombée... il redeviendrait Jupiter :

Sic gratis vicibus, Vestae Venerisque sacerdos.

Nocte parum castus, luce pudica forem.

Vénus est bonne aux amoureux. Du Bellay la priait, pour obtenir la délivrance de son amie : il vouait à la déesse des fleurs pourprées, des violettes, des roses, un couple de colombes ⁴. La déesse attendrie rendit Faustine à ses caresses. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'un petit poème enthousiaste, « le plus joli des poèmes latins de du Bellay », au dire de M. Faguet ⁵ :

Jam mihi mea reddita est Columba.

Vos tristes elegi valete longum.

At vos molliculi venite versus,

Dum cano reditum meae Columbae.

Quam plus ipse oculis meis amabam,

Cujus basia, blandulunque murmur.

Lusus, nequitiae proterviores.

Et morsus poterant, micante rostro.

¹ V. plus loin, chap. x, § 1.

² *Poemata*, f° 36 v° : *Cur Vestalibus innati sint velut quidam amoris igniculi.*

³ *Poemata*, f° 36 r° : *Optat se inclusam cum Faustina.*

⁴ *Poemata*, f° 40 r° : *Votum ad Venerem.*

⁵ *Seizième siècle*, p. 319.

Ipsum vincere passerem Catulli.
 Nam mellita fuit, venusta, bella,
 Pulchra, candidula, atque delicata.
 Nil mage ut queat esse delicatum,
 Mellitum magis, aut magis venustum.

.
 At vos, hendecasyllabi frequentes.
 Versus molliculi venustulique,
 Adeste huc, precor : et quot estis omnes,
 Formosae Veneri bonisque Divis
 Votum solvite pro mea Columba ¹.

A voir ce que ces vers contiennent de tendresse et de volupté ², qui pourrait douter un instant de l'action exercée sur le cœur du poète par ce profond et très réel amour ?

II

Le doyen du Sacré-Collège eut-il vent de cette liaison ? Toujours est-il que c'est fort peu de temps après cette aventure qu'il renvoya son secrétaire, en le chargeant d'une mission de confiance ³ sur laquelle nous reviendrons ⁴. Du Bellay quitta Rome, suivant toute apparence, à la fin du mois d'août 1557 ⁵. Le sonnet 128 des *Regrets* indique nettement

¹ *Poemata*, f° 40 v° : *Voti solutio*.

² V. encore la pièce *Basia Faustinae*, f° 41 r°.

³ *Élégie à Morel* :

Tum denuin in patriam (sic res tunc poscere visa est)
 Dimissos Roma nos remeare jubet,
 Et sua committit curanda negocia nobis,
 Expertus nostram scilicet ante fidem.

⁴ V. plus loin, chap. x, § 1.

⁵ Certainement, il était encore à Rome le 10 août 1557, puisqu'il fit en vers latins (*Poemata*, f° 30 r°) l'épithaphe du cardinal Mignanelli, mort ce jour-là (Ciacconius, *Historiae Pontificum* . . . , t. III, col. 777-778). — Le début

ment qu'il dut prendre la voie de mer ¹. C'est qu'à cette époque, en effet, le duc d'Albe n'était plus qu'à une quinzaine de milles de la grande cité ² : la campagne n'était pas sûre. J'incline à croire qu'après une navigation passablement houleuse, il débarqua dans quelque port, — peut-être à Civita-Vecchia, — pour reprendre la voie de terre à travers les États de l'Église. A partir de ce moment-là, nous avons son itinéraire : sept sonnets des *Regrets* (132-138) nous permettent de le suivre dans son voyage de retour. Il y note avec précision, en même temps que ses étapes, les impressions qu'il a reçues en cours de route. Plusieurs de ces petits poèmes sont des modèles de description humoristique et pittoresque.

Si dans l'hospitalière cité d'Urbin, patrie de son ami Vineus, il trouva le meilleur accueil, dans les États du Pape il souffrit de faim et de soif :

C'est pitié, comme là le peuple est inhumain,
Comme tout y est cher, et comme lon y pinse. (S. 132).

Ce fut bien pis au duché de Ferrare, — un « enfer », nous dit-il. Il passa par Venise, dont il a tracé un vivant tableau ³,

de la pièce *In eos qui bello Quintiniano occubuerunt Lacrymae* (*Poemata*, f° 52 r°) semble bien indiquer que son départ de Rome suivit de fort près la nouvelle du désastre de Saint-Quentin. Or, c'est le 23 août qu'on apprit à Rome cette terrible défaite (G. Duruy, *Le Cardinal Carlo Carafa*, p. 236).

¹ Cf. *Poemata*, f° 31 v° :

Sed (o spes hominum leves !) reversum
Per tot heu pelagi aestuantis undas ...

et f° 52 r° :

Per saxa et scopulos, ventosa per aequora vecti.
Dum pulchrae campos linqumus Hesperiae ...

² G. Duruy, *op. cit.*, p. 238.

³ Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher de ce tableau la description que fait Marot, dans son *Epistre envoyée de Venize à Madame la Duchesse de Ferrare* (Édit. Voizard, p. 132).

que termine un trait de satire à l'adresse des doges, « ces vieux coquz », qui solennellement

vont espouser la mer,
Dont ilz sont les maris, et le Ture l'adultère. (S. 133).

Puis il traversa les Grisons, ce qui lui parut un supplice digne des plus grands criminels (s. 134). De Coire à Genève, il eut le temps de bien examiner la Suisse. Il consigna dans un curieux sonnet le résultat de ses observations :

La terre y est fertile, amples les édifices,
Les poelles bigarrez, et les chambres de bois,
La police immuable, immuables les loix,
Et le peuple ennemy de forfaitz et de vices.

Ilz boivent nuict et jour en Bretons et Suysses,
Ilz sont gras et refaits, et mangent plus que trois :
Voilà les compagnons et correcteurs des Roys,
Que le bon Rabelais a surnommez Sauleisses.

Ilz n'ont jamais changé leurs habitz et façons,
Ilz hurlent comme chiens leurs barbares chansons,
Ilz comptent à leur mode, et de tout se font croire :

Ilz ont force beaux laez et force sources d'eau,
Force prez, force bois. J'ay du reste (Belleau)
Perdu le souvenir, tant ils me firent boire. (S. 135).

Genève. la cité protestante. lui déplut par son aspect maussade et par un rigorisme qu'il jugea hypocrite (s. 136). Enfin, il mit le pied dans Lyon. Quel soupir de soulagement ! « Ce beau Lyon », c'était la France ! La patrie de Maurice Scève le ravit, avec son peuple d'artisans, de marchands, de banquiers, d'armuriers, d'imprimeurs (s. 137). De Lyon, il gagna Paris : comme tous les Français qui reviennent de loin, il

en découvrit les merveilles : il en fut ébloui ¹. Toutefois, ce qui ne put lui plaire,

Ce fut l'estonnement du badaud populaire,
La presse des chartiers, les procez, et les fanges. (S. 138).

En rentrant à Paris, du Bellay se faisait un bonheur de retrouver ses vieux amis. Ronsard, Morel, Dorat, La Haye, Paschal : il les voyait de loin tendant les bras vers lui, le cœur en fête ². Il semble que Ronsard eût pu, dans cette circonstance, improviser quelques vers bien sentis en l'honneur du compagnon qui revenait parmi les siens après quatre ans d'exil. Il garda le silence. Dorat seul éleva la voix, et puisa dans son âme, pour chanter le retour de son ancien disciple, quelques accents sincères ³ :

Nunc vos erroneum Bellaium admittite vestrum,
Sequanides nymphae Parisiique chori.
Ille dabit numeros vestris, velut ante, choreis :
Illius ad solitos membra movete modos.
Non quia cum veteris Romae contendit honore,
Peligno certans versibus ingenio.
Idcirco patria est oblitus carmina voce
Cantare, emeritus qualia cantat olor.
Vos ea nunc etiam, mihi credite, plectra juvabunt,
Quae tam juverunt, hoc modulante prius ⁴.
Nunc quoque Bellaii discentes carmina, Galli
Hunc aliquid dicent addidicisse novi.

¹ Cf. un sonnet de Baïf (Marty-Laveaux, I, 189).

² *Regrets*, s. 129.

³ *Ad Ioachimum Bellaium, de ejus reditu ab Italia*. Recueil de 1586, *Poem.* lib. I, p. 39.

⁴ Je corrige ainsi le texte fautif de l'original : *Quae tam juvabunt hoc tam modulante prius*.

III

C'est à la fin de 1557 que du Bellay redevint Parisien. Je pense qu'il logea dans une maison que possédait Morel au cloître Notre-Dame ¹. La place énorme qu'a tenue cet ami dans la vie de notre poète nous fait un devoir de lui consacrer quelques minutes d'attention.

Jean de Morel ², natif d'Embrun (1511-1581), seigneur de Grigny et de Plessis-le-Comte, maître d'hôtel du roi, maréchal des logis de Marguerite de France, duchesse de Berry, jouissait parmi les savants d'une grande réputation : *homo sermonis et morum elegantia non minus quam doctrinae nomine spectabilis*, écrit de lui Sainte-Marthe. Il avait été l'élève d'Érasme, dont il ferma les yeux à Bâle en 1536. Après d'assez nombreux voyages, il s'était fixé à Paris. Il avait épousé la veuve de Lubin Dallier, avocat au Parlement, une femme supérieure, versée dans les langues anciennes et dans la poésie française, Antoinette de Loynes ³. De ce mariage étaient issues trois filles, Camille, Lucrèce et Diane ⁴, dont Morel avait confié l'éducation à Charles Utenhove, un très docte Gantois, d'origine patricienne, qui connaissait au moins sept langues ⁵. Les trois sœurs devaient un jour faire honneur

¹ C'est du moins ce qu'on peut conclure d'une lettre de du Bellay à Morel, qui se termine ainsi : « De vostre maison au cloistre Nostre Dame » (édit. P. de Nolhae, p. 40). La même expression se rencontre à la fin de la lettre récemment retrouvée par M. de Nolhae, et dont j'ai cité le principal fragment dans une note ci-dessus, p. 361.

² Sur J. de Morel, consulter son *Tombeau* (*Ioannis Morelli tumulus*, 1583), publié par les soins de sa fille Camille ; — Sainte-Marthe, *Elogia* (1606), p. 129, et *Poemata* (1606), p. 227. *Ioannis Morelli Epicedium* ; — Guy Allard, *Dictionn. du Dauphiné*, Grenoble, 1864, t. II, col. 496 ; — Dupré-Lasale, *Michel de L'Hospital*, 1875, p. 97, et *Bulletin du Bibliophile*, 1880, p. 375 ; — P. de Nolhae, *Rev. d'hist. litt. de la France*, 15 juill. 1899, p. 351.

³ Elle collabora notamment au *Tombeau de Marguerite de Navarre* (1551). V. La Croix du Maine, I, 35, et la note de La Monnoye.

⁴ La Croix du Maine, I, 26, 99, 166, et II, 68 ; — du Verdier, I, 283.

⁵ La Croix du Maine, I, 419 ; — du Verdier, I, 310 ; — Colletet, notice inédite, mscr. Durand de Lançon, f° 489 r°. (Bibl. Nat. — Nouv. Acq. Fr. 3073).

à leur maître, et déjà l'ainée s'annonçait comme un prodige. Elle était, nous dit du Bellay, le vivant portrait de son père :

Morello similis suo Camilla

Sic est, tam simile haud sit ovum ut ovo.

A dix ans, elle parlait le grec, écrivait l'hébreu, composait des vers latins et français ¹.

Morel, qui par lui-même produisait peu ², s'entourait volontiers de beaux-esprits et de savants. Sa maison de la rue Pavée, près l'église Saint-André-des-Arcs, était le rendez-vous de tous les amis des lettres et comme le temple des Muses. *tanquam sacra Musarum aedes*, dit Sainte-Marthe, qui la fréquenta dans sa jeunesse. Là venaient Jean Mercier, le beau-fils de Morel, successeur de Vatable dans la chaire d'hébreu au Collège Royal ; Michel de L'Hospital ³, qui lisait dans l'intimité ses élégantes poésies latines ⁴ ; Salmon Macrin, alors au faite de la gloire ; Dorat, avec ses deux fidèles, Ronsard ⁵ et Baïf ⁶ ; Lancelot Carles, évêque de Riez ; Jérôme de la Rovère, évêque de Toulon ⁷ ; beaucoup d'autres encore.

¹ *Poemata*, f° 32 r° : *De Camilla Iani Morelli F.* — L'éloge de du Bellay contient quelque exagération. Il n'en est pas moins vrai que Camille de Morel fut une des femmes les plus savantes de son époque. Ses œuvres, disséminées un peu partout, n'ont jamais été recueillies. On trouvera des spécimens de ses vers grecs, latins et français dans le *Morelli tumulus*. (Bibl. Nat. — Rés. mY^c. 811).

² Ses œuvres, elles aussi, sont éparses. V. à ce sujet Dupré-Lasale, *Bulletin du Bibliophile*, 1880, p. 375.

³ La maison de L'Hospital était voisine de celle de Morel, sur la paroisse Saint-André-des-Arcs. Sa femme, Marie Morin, fut marraine de Lucrece de Morel, le mercredi 16 janvier 1548. (Regist. de Saint-André-des-Arcs, cité par Dupré-Lasale, *Michel de L'Hospital*, p. 99, n. 1).

⁴ V. la thèse latine de M. Schröder, *Quid de moribus, studiis et latine scribendi genere Michaelis Hospitalis ex ejusdem carminibus concludi possit*. Paris, Hachette, 1899, in-8°.

⁵ Ronsard a souvent loué Morel (Blanchemain, II, 93 ; III, 412 ; IV, 80 ; V, 138 ; VI, 230).

⁶ Marty-Laveaux, II, 352.

⁷ P. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, p. 28, n. 1.

Cette maison hospitalière, du Bellay la connaissait bien. Que de fois jadis, avant son départ, il y avait trouvé le plus cordial accueil ¹ ! Que de fois, à Rome, il l'avait regrettée ² ! Il n'est pas douteux qu'après son retour il n'en ait été l'un des hôtes les plus assidus.

Jusqu'à sa mort, du Bellay nourrit pour Morel une affection toujours plus vive, et le gentilhomme d'Embrun devint, aux dépens de Ronsard, son véritable ami de cœur. Les lettres du poète en disent long sur le caractère tout à fait intime de cette amitié. Lorsqu'il parle à Morel, du Bellay le nomme son « frère ». Il lui demande anxieusement des nouvelles de sa santé, de celle de sa femme et de sa fille Camille. « nostre Camille », comme il l'appelle ³. En même temps, il le tient au courant de ses travaux, et le consulte comme on consulte un homme de goût ⁴. Il use de son entremise pour présenter ses œuvres aux grands dont il recherche la protection ⁵. Lorsqu'il est souffrant ou pressé de besogne, il le mande chez lui pour lui communiquer ce qu'il a d'important : « Vous sçavez, lui dit-il, qu'en tous mes petiz affaires j'ay tousjours recours à vous comme *ad sacram anchoram* ⁶. » Enfin, quelque temps avant de mourir, c'est à ce fidèle Pylade (*Pyladem suum*) qu'il confia ses pensées dernières et les douloureux secrets de son cœur, dans cette plaintive élégie qui fut comme son testament.

¹ V. la dédicace à Morel du recueil de 1552, et surtout la fin de cette dédicace (II, 338). Cf. le sonnet *A Monsieur de Morel* (II, 439).

² Outre les sonnets des *Regrets* dédiés à Morel, v. *Poemata*, fo 9 v^o : *In vitæ quietioris commendationem ad I. Morellum*.

³ *Lettres*, p. 24.

⁴ *Lettres*, p. 25-26 et 29-30.

⁵ *Lettres*, p. 31, 35, 45.

⁶ *Lettres*, p. 32-33.

IV

L'amitié de Morel fut d'autant plus précieuse à du Bellay que, pendant les deux ans qu'il vécut encore, il eut à subir mainte épreuve. Il s'imaginait bonnement avoir laissé tous les tracas à Rome. A peine fut-il de retour qu'il en trouva d'aussi pesants à son foyer. Que s'était-il passé durant son absence ? Et quels ennemis abritait son manoir solitaire ? Il ne le dit pas avec précision ¹. Mais un beau sonnet à Dorat, en réponse à sa pièce de bienvenue, nous le montre accablé de tourments au point de regretter l'Italie :

Et je pensois aussi ce que pensoit Ulysse,
 Qu'il n'estoit rien plus doux que voir eneor' un jour
 Fumer sa cheminée, et après long séjour
 Se retrouver au sein de sa terre nourrice ².

Je me resjouissois d'estre eschappé au vice,
 Aux Circes d'Italie. aux Sirènes d'amour.
 Et d'avoir rapporté en France à mon retour
 L'honneur que l'on s'acquiert d'un fidèle service.

Las, mais après l'ennuy de si longue saison,
 Mille souciz mordans je trouve en ma maison.
 Qui me rongent le cœur sans espoir d'allégence.

¹ Peut-être faut-il voir une vague allusion à ces faits très obscurs dans le sonnet liminaire des *Regrets* : Si quelque envieux te pince, dit l'auteur à son livre, souhaite-lui les maux que j'ai soufferts.

Et qu'on mange son bien pendant qu'il est absent.

² Ce début est repris de ces vers de Dorat, dans la pièce indiquée plus haut, § II, p. 389.

Tu quoque dulce puta, quod et ipse putabat Ulysses,
 Fumantes patriae posse videre focos ...
 etc.

Adieu donques (Dorat) je suis encor' Romain,
 Si l'arc que les neuf sœurs te misrent en la main
 Tu ne me preste icy. pour faire ma vengeance ¹.

Des tracas domestiques et de nouveaux procès attendaient ce second Ulysse. Il n'en fut pas quitte de si tôt : les affaires étaient compliquées : au mois de juillet 1559. le malheureux s'y débattait encore ².

Toutefois, ces ennuis ne l'empêchèrent point de songer à sa renommée. Depuis quatre ans qu'il était hors de France, on avait eu le temps de l'oublier. Il était impatient de reprendre sa place dans le chœur des poètes, à côté de Ronsard, en tête de la jeune école. Il se mit donc en mesure de donner au public les divers recueils qu'il avait composés à Rome. Il se hâta de prendre les privilèges nécessaires ³, et la même année 1558 vit paraître coup sur coup les *Antiquitez de Rome*, les *Poemata*, les *Regrets* et les *Jeux Rustiques*.

¹ *Regrets*, s. 130. Ce sonnet est la réduction d'une pièce des *Poemata*, f. 31 v^o : *Ad Ianum Auratum*. La pièce latine n'est guère plus précise que le sonnet. On y lit cependant :

Edunt mille proci : procos vocare
 Si curas liceat, *malasque lites*,
 Quae nostrum male corculum perurunt,
 Quae nostras penitus vorant medullas.

Du Bellay, qui compare son sort à celui d'Ulysse, ajoute mélancoliquement :

Saltem, si qua mihi domi pudica
 Foret Penelope, piusque natus,
 Longaevus genitor, sagaxque nutrix,
 Qui lacti exciperent, piusque fessum
 Foverent manibus! Nihil sed horum
 Repertum mihi : ne vetus quidem me
 Agnovit dominum canis.

² Lettre au cardinal du Bellay (31 juillet 1559) : « Monseigneur, si mon indisposition et les affaires, qui me tiennent par deça pour la conservation de ma maison, m'eussent permis de vous aller trouver... » *Lettres*, p. 41.

³ Le 17 janvier 1557 (n. s. 1558) pour les *Regrets* et les *Jeux Rustiques*, le 3 mars pour les *Antiquitez de Rome* et les *Poemata*.

CHAPITRE VII

LES « JEUX RUSTIQUES »

- I. — Caractère des « Jeux Rustiques ». — Division du recueil. — L'inspiration élégiaque. — Fâcheux retour au pétrarquisme. — Les deux « Baisers ».
- II. — L'inspiration satirique. — Formes diverses qu'elle affecte. — L'esprit de du Bellay.
- III. — L'inspiration rustique. — Les « Vœux rustiques » de Naugerius. — Valeur du recueil.

I

Les *Jeux Rustiques* sont le dernier recueil rapporté d'Italie par du Bellay¹. L'auteur nous avertit lui-même qu'il l'a fait comme en se jouant, aux heures de loisir et de récréation. Il ne faut donc pas y chercher une œuvre savamment travaillée : « Ceulx qui sont ou si sévères, que rien ne leur

¹ *Divers jeux rustiques et autres œuvres poétiques de Ioachim du Bellay Angevin*. Paris, Federic Morel, 1558, in-4°. Privilège daté de Paris, 17 janv. 1557 (n. s. 1558). — L'édition originale se compose de 39 pièces, y compris la dédicace à Duthier (Marty-Laveaux, II, 289-406). Cinq autres pièces ont été jointes au recueil dans les éditions postérieures (Marty-Laveaux, II, 406-419). — Dans ce chapitre, je citerai d'après l'édition L. Liseux (Paris, 1875, in-32), qui reproduit fidèlement l'édition originale.

plaist s'il n'est plein de doctrine et antique érudition, ou si délicatz, que leurs oreilles rejectent toutes choses, si elles ne sont élaborées en perfection, le tiltre du livre les admoneste de ne passer plus avant. » (*Au Lecteur*). — Avec la spontanéité, le caractère le plus saillant de ce recueil, c'est son extrême variété. On y rencontre un peu de tout, comme si l'auteur avait voulu résumer dans cette œuvre ses divers talents poétiques. On peut cependant grouper sous trois chefs les pièces qui la constituent, suivant qu'on y retrouve l'inspiration *élégiaque*, l'inspiration *satirique* ou l'inspiration *rustique*¹.

Des pièces élégiaques, je dirai peu de chose : c'est la partie la moins nouvelle, partant la moins intéressante. Du Bellay se souvient qu'il a jadis écrit l'*Olive* : il fait un retour vers le pétrarquisme.

Chant de l'Amour et du Printemps (p. 30), *Chant de l'Amour et de l'Hyver* (p. 39), voilà des titres éloquentes : l'imagination se plaît à rêver quelque hymne gracieux ou mélancolique. Mais le rêve est trompeur : le poète n'a rien tiré de cette alliance de la nature et de l'amour.

La nature l'a mieux inspiré dans la *Métamorphose d'une rose* (p. 153), en lui fournissant quelques fraîches images. Il s'agit d'une veuve dont le destin a fait une rose :

Je suis, comme j'estois, d'odeur naïve et franche,
 Mes bras sont transformez en épineuse branche,
 Mes piedz en tige verd, et tout le demeurant
 De mon corps est changé en rosier bien fleurant.

.....

¹ Je laisse de côté le *Combat d'Hercule et d'Acheloys* (p. 23), médiocre paraphrase d'Ovide, *Métam.*, IX, 1-100, — et la navrante *Építaphe d'un flambeau* (p. 107).

Les graces, dont le ciel m'avoit favorisée,
 Or' que rose je suis, me servent de rosée :
 Et l'honneur qui en moy a fleury si long temps,
 S'y garde encor' entier d'un éternel printemps.

La plus longue frescheur des roses est bornée
 Par le cours naturel d'une seule journée :
 Mais ceste gayeté qu'on voit en moy fleurir,
 Par l'injure du temps ne pourra dépérir.

Les poésies intitulées *De sa peine et des beautés de sa dame*¹ (p. 47), *Élégie d'amour* (p. 69), *Chanson* (p. 73), *Élégie amoureuse* (p. 117), ne sont le plus souvent que de subtiles discussions de galante casuistique. Je ne vois guère à détacher que le passage où du Bellay, cherchant à expliquer la naissance de l'amour, formule la théorie du *je ne sais quoi* (p. 71) :

J'ay plusieurs poinets, que je pourois induire
 A ce propos, si je voulois déduire
 Ce faict au long, et démonstrer comment
 L'amour s'engendre en nous premièrement.
 Quelle est sa fin, son essence, et nature,
 D'où vient souvent qu'on ayme à l'aventure
 Un incogneu, et ne sçait on pourquoy,
 Fors que lon trouve en luy je ne sçay quoy,
 Qui à l'aymer par force nous incite,
 Comme le fer, qui suyt la calamite.

Le reste est pur galimatias. Ce qui manque à ces poésies soi-disant amoureuses, c'est la sincérité. L'auteur exprime à quelque Iris en l'air, aussi peu réelle qu'Olive, une passion qu'il ne sent point : il n'y a là rien de vécu :

¹ A remarquer dans chaque strophe le développement *quinnaire* des idées.

Mal volontiers chante la bouche
De l'amour qui au cueur ne touche.

comme il l'avoue lui-même à son ami Magny.

Ce dernier lui ayant dédié une ode *Des graces et perfections de s'amye*¹, du Bellay lui répondit par une ode du même genre *Sur les perfections de sa dame* (p. 50). Sa pièce est évidemment très supérieure à celle de Magny. Ce qui m'en plaît surtout, c'est que le poète entr'ouvre son âme et s'abandonne aux confidences. Du temps que j'étais amoureux, nous dit-il, je n'aimais que l'amour, je ne songeais qu'à lui, je ne savais chanter que lui : je vivais dans un rêve.

Mais depuis que l'âge, et le soing,
Me faisant regarder plus loing,
M'osta ce voyle, et que les choses
Véritables se sont décloes,

J'ay rougy de me voir déceü,
Et depuis ma lyre n'a sceu
Chanter l'amour, et rien ma Muse
Rien tant que l'amour ne refuse.

Il se trompait : il était encore capable de bien chanter l'amour, mais à la condition de renoncer au pétrarquisme. Je n'en veux pour preuve que ces deux *baisers* où respire la plus ardente volupté. Tous deux s'adressent à Faustine : c'est tout dire. Le premier (p. 78) la célèbre sous le doux nom de *Columbelle* :

Sus, ma petite Columbelle,
Ma petite belle rebelle,
Qu'on me paye ce qu'on me doit :
Qu'autant de baysers on me donne,
Que le poëte de Véronne
A sa Lesbie en demandoit.

¹ Magny, *Odes*, édit. Courbet (1876), t. II, p. 111.

Mais pourquoy te fay-je demande
 De si peu de baysers, friande,
 Si Catulle en demande peu ?
 Peu vrayment Catulle en désire,
 Et peu se peuvent-ilz bien dire,
 Puis que compter il les a peu.

De mille fleurs la belle Flore
 Les verdes rives ne colore,
 Cérès de mille espicz nouveaux
 Ne rend la campagne fertile,
 Et de mille raisins, et mille
 Bacchus n'emplis pas ses tonneaux.

Autant donc que de fleurs fleurissent,
 D'espicz et de raisins meurissent,
 Autant de baysers donne moy :
 Autant je t'en rendray sur l'heure.
 Afin qu'ingrat je ne demeure
 De tant de baysers envers toy.

Mais sçais-tu quelz baysers, mignonne ?
 Je ne veulx pas qu'on les me donne
 A la François, et ne les veulx
 Tels que la Vierge chasseresse
 Venant de la chasse les laisse
 Prendre à son frère aux blonds cheveux :

Je les veulx à l'Italienne,
 Et telz que l'Acidaliene
 Les donne à Mars son amoureux :
 Lors sera contente ma vie,
 Et n'auray sur les Dieux envie,
 Ny sur leur nectar savoureux.

Que de grâce caline en ces jolis vers, tout à fait dignes de Catulle ¹ !

¹ Cf. Catulle, *Carm.* V et VII.

— Je ne trouve pas moins exquis l'autre baiser ¹ (p. 80) :

Quand ton col de couleur de rose...

Mais je ne puis songer à tout citer.

On sait si la poésie du xvi^e siècle fut féconde en *baisers* : on en pourrait faire un volume. Ronsard, Baïf, Belleau, Magny, Tahureau, Grévin, en composèrent tour à tour ; c'était à qui ferait revivre Catulle et Jean Second. Notre poète n'en a que deux sur la conscience : ils ont tant de saveur qu'il faut fermer les yeux sur ce qu'ils ont d'un peu lascif.

II

La satire tient une grande place dans le recueil des *Jeux Rustiques*, et cela sous toutes ses formes.

La satire littéraire est finement représentée par le spirituel pamphlet *Contre les Pétrarquistes* (p. 61). La pièce avait déjà paru sous le titre *A une Dame*, en 1553. Du Bellay l'a reprise et remaniée heureusement. Puisque j'en ai fait l'analyse ailleurs ², inutile d'y revenir. Peut-être s'étonnera-t-on de trouver cette pièce au milieu d'un recueil qui contient plusieurs poésies pétrarquistes ; mais nous n'en sommes plus à compter les contradictions de Joachim.

À la satire morale il faut rattacher, — outre une médiocre invective *Contre une vieille* ³ (p. 112), où du Bellay refait l'*Antérotique*, — trois pièces réalistes qui mettent sous nos yeux la vie des courtisanes à Rome. Deux d'entre elles, la *Courtisane repentie* (p. 120) et la *Contre-repentie* (p. 125), sont traduites du latin de Pierre Gilbert, un poète de Toulouse que du Bellay connut à Rome, mais dont les vers ne

¹ Il est repris d'une pièce latine (*Poemata*, f^o 41 r^o : *Basia Faustinae*).

² V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. vi, § vii, p. 193 sqq.

³ Du Bellay s'inspire d'Ovide, *Amor.* I, viii.

sont pas venus jusqu'à nous ¹. La troisième, la *Vieille Courtisane* (p. 131), tout en s'inspirant par endroits des *Dialogues* de l'Arétin, a vraiment la valeur d'une œuvre originale : c'est un tableau de mœurs qui précise et complète certaines peintures des *Regrets*. Dans ce curieux poème, nous recevons les confidences d'une ancienne courtisane qui, parvenue à la vieillesse, nous raconte en détail l'histoire de sa vie : sa chute première avec un serf ; ses liaisons successives avec des gentilshommes, puis avec un prélat qui l'achète « comme pucelle », la fait instruire, lui donne maison et valets, satisfait à tous ses caprices, et qu'elle trompe par amour de la liberté ; son mariage avec un jeune homme qui la rudoie, la ruine et l'abandonne : les métiers inavouables, conséquence de cet abandon ; l'âpre chasse à l'argent ; le repentir momentané qui la jette au couvent, pendant une semaine sainte ; la joie de vivre, qui l'en fait bientôt ressortir ; ses folles débauches ; sa passion véritable pour « un jeune audacieux » qui ne la paie point de retour ; finalement, le déclin de ses charmes, les maladies, l'affreuse pauvreté, le travail mercenaire pour nourrir une fille en bas âge, les risées de la foule, les regrets et les larmes, en attendant la mort prochaine. La vie entière des courtisanes, avec leurs plaisirs et leurs jeux, leur manière de s'attifer, leur éducation artistique, et jusqu'à leur science de la magie, tout cela passe devant nous dans un récit vivant, mouvementé, d'une langue facile et riche et colorée ². La *Vieille Courtisane* est une des œuvres les mieux écrites de du Bellay.

On trouve dans les *Jeux Rustiques* divers échantillons de

¹ A l'exception d'un seul sonnet qui répond au s. 160 des *Souspirs* de Magny, édit. Courbet, p. 112. — Cf. ci-dessus, p. 349, n. 6.

² M. Marty-Laveaux remarque avec raison qu'il n'est pas d'œuvre où du Bellay ait introduit avec plus de bonheur les termes étrangers dont il avait besoin pour nous donner une exacte peinture des mœurs romaines. (*Langue de la Pléiade*, I, 480).

satire plaisante et badine. La pièce *A Bertran Bergier, poëte dithyrambique* (p. 103), dans sa raillerie légère, est moins curieuse par les détails qu'elle contient sur l'œuvre singulière du camarade de Joachim, que par la profession de foi qu'on s'étonne d'y rencontrer. Hésiode, s'écrie notre auteur, Hésiode, ancien bouvier devenu poëte soudain pour avoir bu à l'Hippocrène,

Montra que *la seule nature*
Sans art, sans travail, et sans cure,
Fait naistre le poëte, avant
 Qu'il ayt songé d'estre scavant.

Et voilà du Bellay qui plaide la cause de la nature contre l'art :

Aussi les vers du temps d'Orphée,
 D'Homère, Hésiode, et Musée,
 Ne venoient d'art, mais seulement
 D'un franc naturel mouvement.

Les bergiers, avec leurs musettes,
 Gardans leurs brebis camusettes,
 Premiers inventèrent les sons
 De ces poëtiques chansons.

Depuis geinant tel exercice
 Soubs un misérable artifice,
 Ce qu'avoient de bon les premiers,
 Fut corrompu par les derniers.

De là vindrent ces *Énéides*,
 Et ces fâcheuses *Thébaïdes*,
 Où n'y a vers sur qui ses doigts
 On n'ayt rongé plus de cent fois.

Fort bien: mais que sont devenus les principes de la *Deffence* ?

L'Hymne de la Surdité (p. 156) appartient au genre ber-

nesque. C'est en lisant les Italiens que du Bellay s'avisa de cette œuvre : il voulut transporter chez nous les spirituels *capitoli* de Berni et de son école. « Disant sérieusement des choses bouffonnes ou folâtement des choses graves... le poète bernesque plaisante pour plaisanter, uniquement docile aux caprices de sa verve joyeuse ¹. » Cet *Hymne de la Surdité*, que l'auteur dédie à Ronsard, est un pur badinage, ou, si l'on veut, un paradoxe. Pourtant du Bellay se défend de toute idée paradoxale :

Je ne suis pas de ceux, qui d'un vers triomphant
 Déguisent une mouche en forme d'éléphant,
 Et qui de leurs cerveaux couchent à toute reste,
 Pour louer la folie, ou pour louer la peste ².

Mais c'est là justement le piquant : du ton le plus sérieux, il va faire l'éloge d'une infirmité qui n'a, suivant lui, que des avantages :

Je diray qu'estre sourd (à qui la différence
 Sçait du bien et du mal) n'est mal qu'en apparence.

En effet, ceux qui sont nés sourds ne sont pas malheureux, puisque, ignorants du bien qui leur manque, ils ne peuvent le regretter. Et quant à ceux qui le deviennent, ô combien leur sort est enviable ! Le sourd par accident se voit

Privé d'un peu de bien, et de beaucoup de mal.

S'il ne perçoit plus les « doux sons » ni les « plaisants propos », en revanche il n'a plus à souffrir

L'ennuy d'un faux accord, une mauvaise voix,

¹ J'emprunte cette définition à M. Vianey, *Mathurin Regnier*, p. 54. M. Vianey, qui marque nettement (p. 60-61) le caractère particulier de l'*Hymne de la Surdité*, me semble un peu sévère pour du Bellay.

² Berni a fait un éloge de la peste, le Lasca un éloge de la folie.

Un fâcheux instrument, un bruit, une tempeste,
 Une cloche, une forge, un rompement de teste,
 Le bruit d'une charrette, et la doulee chanson
 D'un asne, qui se plaingt en effroyable son.

Il n'est plus exposé

à l'importun caquet

D'un indocte prescheur, ou d'un fâcheux parquet,
 Au babil d'une femme, au long prosne d'un prestre.
 Au gronder d'un vallet, aux injures d'un maistre,
 Au causer d'un bouffon, aux broquars d'une court,
 Qui font cent fois le jour désirer d'estre sourd.

Et du Bellay poursuit son énumération des bienfaits de la surdité. Il trouve heureux Ronsard, qui lui doit ce qu'il est, et regrette pour son compte de n'être plus aussi sourd qu'autrefois : que de tracas lui seraient épargnés à Rome ! — La conclusion est celle d'un *hymne*¹ :

Je te salue, ô sainte et alme Surdité !

C'est encore des badinages, mais non plus du genre bernésque, que les deux *Épitaphes du chien Peloton* (p. 85) et du *chat Belaud* (p. 89). Il faut lire d'un bout à l'autre ces deux jolies bluettes, si l'on veut avoir une idée de tout l'esprit de du Bellay, et de ce qu'il a de délicatesse et de grâce légère. C'est du meilleur Marot. Du Marot ? Oui vraiment, et l'on ne voit pas sans surprise l'ancien héraut de la *Deffence* reprendre une tradition qu'il avait condamnée avec tant de superbe. Qu'on relise l'épigramme de Marot, *De la chienne de la Roÿne Eleonor*², ou la pièce de Saint-Gelays, *Építaphe de la belette d'une damoiselle*³, et l'on verra si du Bellay, chan-

¹ Cf. la fin de la plupart des *Hymnes* de Ronsard.

² Édit. P. Jannet, III, 87.

³ Édit. Blanchemain, I, 33.

tant Peloton ou Belaud, fait autre chose que continuer, avec infiniment d'esprit, l'œuvre de ses prédécesseurs ¹.

Le chef-d'œuvre de cette partie du recueil, c'est évidemment l'*Épithaphe de l'abbé Bonnet* (p. 97). Pourtant, ici encore, je ne puis m'empêcher de noter que Joachim suit de bien près Marot, en s'essayant au genre de l'épithaphe humoristique ². Est-il besoin de dire que cet abbé Bonnet, suivant toute apparence, n'a jamais existé ? Mais le poète en trace un portrait si précis, que l'imaginaire personnage prend à nos yeux la consistance d'un être réel et vivant :

Cy gist Bonnet, qui tout sçavoit.
 Bonnet, qui la pratique avoit
 De tous les secrets de nature,
 Dont il parloit à l'aventure,
 Car il eut si subtil esprit,
 Qu'onq' il n'en leut un seul escript.
 Bonnet ne leut onq' en sa vie
 Un seul mot de philosophie,
 Et si en sçavoit. ce dit-on,
 Plus qu'Aristote. ny Platon.
 Bonnet fut un Docteur sans tiltre,
 Sans loy, paragraphe, et chapitre.
 Bonnet avoit leu tous autheurs.
 Fors poètes et orateurs :

¹ Pour tout concilier, disons que les deux écoles se rejoignent dans l'Antiquité : l'*Anthologie*, Catulle, Ovide, Stace, Martial, consacrent de gracieux souvenirs à des animaux aimés. — Après du Bellay, la Pléiade s'est plusieurs fois exercée dans le même genre. Cf. Ronsard, *Épithaphe de Courte, chienne du Roy Charles IX*; *Épithaphe de la barbiche de Madame de Villeroy* (Blanchemain, VII, 250 et 257); — Baïf, *Épithaphe d'un petit chien* (Marty-Laveaux, IV, 259); — Belleau, *Épithaphe du chien Travail* (Marty-Laveaux, II, 112); — Magny, *Épithaphe du chien Ploton* (*Odes*, Courbet, II, 79). Cette dernière pièce offre les plus grands rapports avec celle de du Bellay. V. à ce sujet la thèse de M. Favre, p. 299-303.

² V. notamment dans Marot l'*Épithaphe de Jean Serre, excellent joueur de farces*, édit. P. Jannet, II, 215.

D'histoires, et mathématiques,
 Et telles sciences antiques.
 Ils s'en moquoit : au demeurant
 De rien il n'estoit ignorant.

Je ne cite que le début : le reste est dans le même ton. Nulle part du Bellay n'a montré plus de verve. Ce n'est plus la raillerie sardonique des *Regrets* : la satire ici n'a plus rien d'amer. Le poète se laisse aller, sans âpre arrière-pensée, à la fantaisie d'un badinage qui l'amuse autant pour le moins qu'il amusera son lecteur¹.

III

Cette humeur facétieuse fait contraste avec la grande simplicité, j'allais dire la nudité, qui caractérise les pièces champêtres, les dernières dont j'aie à parler, les plus neuves à coup sûr, et d'où vient son titre au recueil. Poète *rustique*, du Bellay le fut avec distinction. « Il y était naturellement préparé par toute son enfance de petit campagnard, dans la molle et douce terre d'Anjou². » Toutefois, et la chose est curieuse, ce n'est pas de lui-même qu'il est allé vers la campagne : il l'a retrouvée à travers des modèles. Il est vrai qu'il a su la sentir dans ces modèles mêmes, qu'il l'a peinte ensuite à sa façon, d'une manière toute charmante et, dans certains cas, voisine de la perfection.

¹ Il faudrait rattacher à ces poésies satiriques les pièces postérieures à l'édition originale. *L'Épithaphe du passereau de Madame Marguerite* (II, 406), est sans valeur. Le *Sonnet à Baïf* (II, 419) sur les comparatifs et les superlatifs est trop connu pour insister. Quant à la *Satyre de Maître Pierre du Cuignet* (II, 408), elle se rapporte à la mémorable querelle de Ramus et de Galland : la question est traitée tout au long par Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, 1833, p. 89-97, et par Lenient, *La Satire en France au xvi^e siècle*, 1877. t. II, p. 219-223.

² Faguet, *Seizième siècle*, p. 312.

Virgile lui fut un guide excellent. Séduit d'abord par ce poème savoureux qui s'appelle le *Moretum*, il le fit passer en français (p. 4), mais il eut soin, au lieu de le traduire, de le transposer librement, remplaçant le paysan Simylus par le paysan Marsault, et sa servante, l'africaine Seybale, par la limousine Catou¹.

Deux pièces empruntées à Benbo², *Complainte des Satyres aux Nymphes* (p. 82) et *Sur un chapelet de roses* (p. 84), nous permettraient également de constater, — la seconde surtout, — que du Bellay, lorsqu'il imite, sait conserver une certaine indépendance.

Mais j'ai hâte d'arriver aux *Vaux rustiques du latin de Naugerius* (p. 10-21). Un noble Vénitien, André Navagero (1483-1529), qui se distingua comme ambassadeur de la République auprès de Charles-Quint et de François I^{er}, s'était fait un nom, parmi les lettrés de la Renaissance, comme orateur et comme poète³. Il avait le goût si classique, que chaque année il brûlait un exemplaire de Martial en l'honneur de Catulle. Sous le nom de *Naugerius*, il avait publié des poésies latines, d'une grande pureté de diction⁴. Elles étaient dans toutes les mains, quand du Bellay fit le voyage d'Italie. Notre auteur les connut ; il en goûta la grâce et la simplicité ; puis l'idée lui vint de les reproduire. C'est ainsi que

¹ Goujet, *Bibl. franç.*, V, 212 : « C'est peut-être ce que Joachim du Bellay a fait de meilleur en traduction. Il a rendu cette pièce avec une naïveté qui plaît encore. »

² Ces deux pièces, intitulées *Faunus ad Nymphas* et *Iolas ad Faunum*, se trouvent p. 7-8 du petit volume *Petri Bembi carminum libellus*, Venise, 1532. (Bibl. Nat. — Yc. 7629). Elles ont pris place dans les *Deliciae Poetarum Italarum*, t. I, p. 346-347.

³ Sur Navagero, consulter Nicéron, t. XIII, p. 361, et t. XX, p. 68.

⁴ On les lira dans la belle édition donnée par Comino (Padoue, 1718) : *Andreae Naugerii, patricii veneti, oratoris et poetæ clarissimi opera omnia*. (Bibl. Nat. — Z. 3879).

des *lusus* du poète vénitien il tira douze pièces, ou plutôt douze bagatelles, qui sont vraiment des *jeux rustiques* ¹.

La valeur de ces pièces est assez inégale. La première *A Cérès* (p. 10), est une pure traduction : on en peut dire presque autant de la dernière, *Estrene d'un tableau* (p. 20). Mais dans les autres éclate une réelle originalité. Comment du Bellay l'obtient-il ? Tout d'abord il francise les sujets. Il donne aux personnages des noms bien campagnards : Lycon, Crocalis, Iolas, Damis, Hylax, Amyntas, Hyella, deviennent dans ses vers Robin, Jannette, Robinet, Thenot, Hurauld, Jacquet, Isabeau. Il situe la scène en Anjou (p. 14, 16, 18, 20), ce qui donne à ses poésies un goût prononcé de terroir. Il est aussi, dans certains cas, plus dramatique : tandis que c'est Naugerius qui parle pour Idmon, du Bellay s'efface pour laisser la parole à son vanneur de blé : l'humble vanneur revit dans la prière qu'il jette aux vents. Au surplus, si l'on veut bien saisir comment du Bellay, tout en traduisant, se montre créateur, il importe de rapprocher l'imitation et le modèle. Je le ferais, si Sainte-Beuve ² ne l'avait déjà fait pour deux de ces pièces et les deux meilleures, la chanson du vanneur et l'offrande à Vénus, et s'il n'avait marqué par d'heureuses images les dons propres à du Bellay. Passons donc sur ce point, et disons une fois de plus les strophes chantantes du *Vanneur de blé* (p. 12) :

¹ M. Marty-Laveaux ayant commis quelques erreurs (t. II, p. 335, n. 62), j'indique plus exactement, d'après l'édit. de 1718, les titres des pièces imitées par du Bellay : — 1^o *Vota Cereri pro terrae frugibus* (p. 185) ; — 2^o *Vota ad Auras* (p. 186) ; — 3^o et 4^o *Vota Thelesonis Cereri, Baccho et Pali deae* (p. 189) ; — 5^o *Lyconis vota Pani deo* (p. 187) ; — 6^o *Vota Iolae Pani agresti deo* (p. 186) ; — 7^o *Vota Damidis ad Bacchum pro vite* (p. 186) ; — 8^o *Vota Veneri ut amantibus favcat* (p. 190) ; — 9^o *Vota Niconoës ad Dianam* (p. 190) ; — 10^o *De obitu Hylacis canis pastorii* (p. 188) ; 11^o *Thyrsidis vota Veneri* (p. 187) ; — 12^o *Imaginem sui Hyellae mittit* (p. 207).

² *Notice sur J. du Bellay*, p. 330-352.

A vous, troppe légère,
 Qui d'aile passagère
 Par le monde volez.
 Et d'un sifflant murmure
 L'ombrageuse verdure
 Doucement esbranlez,

J'offre ces violettes,
 Ces lis, et ces fleurettes,
 Et ces roses icy,
 Ces vermeillettes roses,
 Tout freschement écloses,
 Et ces œilletz aussi.

De vostre douce halaine,
 Éventez ceste plaine,
 Éventez ce séjour :
 Ce pendant que j'ahanne,
 A mon blé, que je vanne
 A la chaleur du jour.

Le petit poème *A Vénus* (p. 19), tant admiré de Sainte-Beuve et de M. Faguet, est plus exquis encore. Je ne sais rien de plus charmant que ce début :

Ayant après long désir
 Pris de ma douce ennemie
 Quelques arres du plaisir
 Que sa rigueur me dénie,

Je t'offre ces beaux œillets,
 Vénus, je t'offre ces roses,
 Dont les boutons vermeillets
 Imitent les lèvres closes,

Que j'ay baisé par trois fois,
 Marchant tout beau dessous l'ombre
 De ce buisson, que tu vois :
 Et n'ay secu passer ce nombre,

Pour ce que la mère estoit
 Au près de là, ce me semble,
 Laquelle nous aguettoit :
 De peur encores j'en tremble.

A cette même inspiration amoureuse et rustique, qui mêle avec tant de bonheur le naturel de Théocrite et la grâce d'Anacréon, se rattache une *Villanelle* (p. 21). La pièce est unique en son genre dans l'œuvre de notre poète, et l'on peut le regretter, tant celle-ci vraiment a de charme ! Ici du Bellay ne doit plus rien à Naugerius : fond et forme, il a tiré tout de lui-même :

En ce moys délicieux,
 Qu'amour toute chose incite,
 Un chacun à qui mieulx mieulx
 La douceur du temps imite,
 Mais une rigueur despite
 Me faict pleurer mon malheur.
 Belle et franche Marguerite,
 Pour vous j'ay ceste douleur.

Dedans vostre œil gracieux
 Toute douceur est escriite,
 Mais la douceur de voz yeux
 En amertume est confite,
 Souvent la couleuvre habite
 Dessoubs une belle fleur,
 Belle et franche Marguerite,
 Pour vous j'ay ceste douleur.

Or puis que je deviens vieux,
 Et que rien ne me profite,
 Désespéré d'avoir mieulx,
 Je m'en iray rendre hermite,

Je m'en iray rendre hermite,
 Pour mieulx pleurer mon malheur.
 Belle et franche Marguerite,
 Pour vous j'ay ceste douleur.

Mais si la faveur des Dieux
 Au bois vous avoit conduite,
 Où, despiré d'avoir mieulx,
 Je m'en iray rendre hermite,
 Peult estre que ma poursuite
 Vous feroit changer couleur.
 Belle et franche Marguerite,
 Pour vous j'ay ceste douleur¹.

Considérés dans leur ensemble, les *Jeux Rustiques* sont inférieurs aux *Regrets*. L'œuvre est inégale et mêlée : certains morceaux n'ont rien qui les distingue des poésies les plus médiocres de la première manière. Mais des pièces comme le *Moretum*, les *Vœux rustiques*, les *Baisers*, les *Épitaphes*, la *Vieille Courtisane*, sont hors de pair et nous font voir avec quelle souplesse le talent de Joachim savait se renouveler.

¹ Pour être complet sur les *vœux rustiques*, je dois ajouter qu'avant du Bellay, Ronsard, s'inspirant de l'*Anthologie* dans le *Bocage* de 1554, avait déjà rimé des *vœux* (Blanchemain, VI, 410-411 ; Marty-Laveaux, VI, 362-363). Après du Bellay, le *vœu* devint, pour ainsi dire, un genre littéraire. V. les *Odes* de Magny (Courbet, II, 59-63) et les *Passetems* de Baïf (Marty-Laveaux, IV, 233, 246, 289, 292, 293, 309, 335, 362, 364, 413, 414).

CHAPITRE VIII

LE « POÈTE COURTISAN ¹ »

1559

- I. — La plaquette d' I. Quintil du Tronssay. — Son caractère d'authenticité. — Problème qu'elle soulève.
- II. — La « Nouvelle manière de faire son profit des lettres ». — Pierre de Paschal.
- III. — Le « Poète Courtisan ». — Analyse. — Confirmation de la « Deffence ».
- IV. — Origine et portée du « Poète Courtisan ». — Saint-Gelays et du Bellay.
- V. — Valeur du « Poète Courtisan » : la première satire française.

I

En 1559, parut à Poitiers, on ne sait chez quel éditeur, une plaquette de huit feuillets in-8^o. sous le titre suivant :

¹ Cette étude était achevée et même avait obtenu le visa de la Sorbonne, quand j'ai pris connaissance de la thèse latine de M. Clément sur Adrien Turnèbe (Paris, Picard, 1899, in-8^o). Si donc je me suis rencontré sur plusieurs points avec M. Clément (et pour ma part j'en suis heureux), la rencontre est toute fortuite. Dans ces conditions, je n'ai pas cru devoir rien changer à mon texte. Je me suis contenté d'ajouter quelques notes. — Pour être sincère jusqu'au bout, je dirai que c'est par M. Clément que j'ai su l'existence d'un travail qui m'avait échappé, l'opuscule de M. Bonnefon sur *Pierre de Paschal, historiographe du roi (1522-1565)*, Paris, Techener, 1883, in-4^o.

*La nouvelle maniere de faire son profit des lettres : traduite de Latin en François par I. Quintil du Tronssay en Poictou. Ensemble le Poëte Courtisan*¹. — En 1560, l'imprimeur Federic Morel, publiant à Paris la *Monomachie de David et de Goliath, ensemble plusieurs autres œuvres poëtiques de Joachim du Bellay Angevin*², reproduisait dans ce recueil la plaquette de Poitiers. — En 1569, Guillaume Aubert l'insérait à son tour dans son édition générale des écrits de notre poète, et depuis lors, les deux opuscules de 1559 n'ont cessé de figurer parmi les œuvres de du Bellay.

On ne saurait mettre en doute qu'ils soient bien de lui. Le nom d'Aubert, ancien ami de Joachim, et précisément natif de Poitiers, nous est un sûr garant de leur authenticité : comment croire en effet qu'Aubert, qui devait à ce double titre savoir nettement à quoi s'en tenir sur la plaquette originale, eût fait entrer dans son édition ces deux opuscules, si l'on avait pu suspecter un seul instant leur origine ? J'ajoute qu'il suffit de les lire pour avoir l'impression qu'ils ne sont pas d'une autre main que les *Regrets* : c'est la même finesse de raillerie, la même fermeté de langue. Parmi les écrivains du temps, je ne vois personne vraiment, non pas même Ronsard, à qui l'on puisse en faire honneur.

Mais une fois reconnue cette authenticité, d'autres questions se posent : pourquoi du Bellay, qui a toujours publié ses œuvres à Paris, a-t-il publié celle-là à Poitiers³ ? et

¹ Cette plaquette est rarissime. Il en existe un exemplaire à la Bibl. Nat. (Rés. Y^c. 4710). Éd. Fournier l'a reproduite (1863) dans les *Variétés historiques et littéraires* de la *Bibliothèque elzévirienne*, t. X, p. 131-150. Les deux pièces dont elle se compose se trouvent séparées dans l'édit. Marty-Laveaux (I, 468; II, 67).

² In-4^o de 50 ff. chiffrés.

³ M. Clément (p. 57, n. 2) estime qu'on est en présence d'une supercherie et que la plaquette fut imprimée à Paris même, par Federic Morel. Cette hypothèse a toutes les chances d'être la vérité.

pourquoi s'est-il abrité derrière ce pseudonyme, *I. Quintil du Tronssay*, qui rappelle, sans doute à dessein, l'ancien factum de Barth. Aneau¹ ? Problème délicat, et qui reste un des plus obscurs que présente son histoire.

II

La plaquette de Poitiers contient d'abord la *Nouvelle manière de faire son profit des lettres* (I. 468). C'est la traduction d'une épître latine, dont l'auteur est nommé par Aubert à la table des matières de son recueil : *Monsieur Tornebus*. Adrien Turnèbe avait publié son épître sous le voile de l'anonyme, l'an 1559² : la même année, du Bellay la mit en français.

L'épître à Léoquerne³ est une mordante satire. Le moyen de faire son profit de l'étude des lettres, dit Turnèbe en substance, c'est de suivre Mercure en même temps qu'Apollon : que sert d'être savant, si l'on ne sait pas se faire valoir, se pousser en Cour et piper les hommes ? Pour cela, que faut-il ? Il faut d'abord avoir vu l'Italie :

Car c'est de là que vient la fine marchandise,
Qu'en béant on admire, et que si hault on prise.

Remarquons au passage — la chose est d'importance — cette censure de l'italianisme : Turnèbe se montre dès 1559 le

¹ Si dans ce rappel du nom de *Quintil* on peut voir une intention satirique, le reste est plus embarrassant : l'initiale *I.* désigne peut-être le prénom *Ioachim* ; quant au nom *du Tronssay*, je n'ai pu l'éclaircir.

² *De nova captandae utilitatis e literis ratione epistola, ad Leoquernum. Parisiis. Apud viduam P. Attaignant, 1559.* (Bibl. Nat. — Yc. 8716). — L'épître de Turnèbe se trouve encore à la p. 47 du recueil de ses poésies publié par Th. Guarinus, Bâle, 1568 (Bibl. Nat. — Yc. 9599), et dans les *Deliciae Poetarum Gallorum*, t. III, p. 1037.

³ Léoquerne n'est autre que Léger du Chesne, un ami de Turnèbe et de notre poète (Clement, p. 37, n. 4).

précurseur d'Henri Estienne. — D'Italie on rapportera le renom de « grand clerc » et de « saige-sçavant ». C'est la première condition, pour réussir près des Français, de dépouiller son naturel, de se faire tout Italien

De gestes et d'habits, de port et de langage.

Il sera bon aussi de « se faire advoïer de quelque cardinal », de quêter, en les louant eux-mêmes, les louanges des savants ou de ceux que la Cour décore de ce nom, surtout de gagner la faveur des dames « qui ont bruit de sçavoir » :

c'est le chemin plus court ;

Car si tu es un coup aux dames agreable.

Tu seras tout souldain aux plus grands admirable.

Cela ne suffit pas encore : il faudra quelquefois, pour les dames et les seigneurs,

soit en vers, soit en prose,

Eserire finement quelque petite chose,

mais ne rien imprimer ; critiquer ce qu'impriment les autres, afin de passer pour un connaisseur ; si l'on publie soi-même, conserver l'anonyme, et ne revendiquer son œuvre que si le succès la couronne ; enfin, faire sonner très haut de grands ouvrages entrepris... qu'on se garde bien de jamais montrer.

Pour quelle raison du Bellay a-t-il traduit cette satire ? Est-ce tout simplement par admiration pour Turnèbe ¹ ? Est-ce à cause de l'attaque contre l'Italie, qui cadrait si bien avec ses raneunes ? Ou ne serait-ce pas plutôt à cause de certain portrait qui termine le morceau ² ?

¹ L'admiration du poète pour Turnèbe est attestée par une pièce des *Xenia*, f° 12 v° : *Adrianus Tornebus Professor Regius*. — Cf. une autre pièce publiée dans le *Turnebi tumulus* (1563) et signalée par M. Clément, p. 77.

² M. Clément a démontré d'une façon irréfutable (p. 57-69) que ce n'est pas ce portrait seul, mais la pièce tout entière qui s'applique à Paschal.

Quelque autre dit avoir entrepris un ouvrage
 Des plus illustres noms qu'on lise de nostre age, .
 Et ja douze ou quinze ans nous deçoit par cet art :
 Mais il accomplira sa promesse plus tard
 Que l'an du jugement. Toutefois par sa ruse
 Des plus ambitieux l'esperance il abuse.
 Car ceulx là qui sont plus de la gloire envieus,
 Le flattent à l'envy, et tachent curieux
 De gagner quelque place en ce tant docte livre,
 Qui peut à tout jamais leur beau nom faire vivre... etc.
 (I, 472-473).

Qui donc est désigné par là ? — Des témoignages contemporains nous l'apprennent ¹ : il s'agit de Paschal, un lettré dont le nom est obscur aujourd'hui, mais qui brillait alors au premier rang. Pierre de Paschal (1522-1565), gentilhomme du bas pays de Languedoc, avait gagné l'illustration à peu de frais. Après avoir suivi à Rome le cardinal d'Armagnac, il était à Padoue en 1547, quand l'archidiaque Jean de Mauléon y fut assassiné. Chargé de dénoncer le crime au sénat de Venise, il trouva, paraît-il, pour flétrir les meurtriers, de tels accents qu'il conquit l'assemblée entière. Ce succès lui valut le renom d'orateur. Il ambitionnait celui d'écrivain : il l'obtint rien qu'à fréquenter les poètes de la jeune école. Il se poussa si bien, grâce à leur amitié, qu'Henri II, sur la foi des éloges enthousiastes qui vantaient son mérite, le nomma son historiographe : c'est ainsi que Paschal se vit servir annuellement une pension de 1200 livres pour une histoire de France qu'il promettait toujours

¹ *Seconde response de F. de la Baronic* [Florent Chrestien] à *Messire Pierre de Ronsard*, 1563, f° 15 v° (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 4027) ; — Pasquier, *Lettres*, I, 16, à Ronsard, et IX, 9, à La Croix du Maine ; — La Croix du Maine, *Discours au vicomte de Paulmy*, II, LXXXVIII, et *Bibliothèque*, II, 303 ; — du Verdier, III, 309 ; — Brantôme, édit. Lalanne, III, 283-285. — Cf. Marty-Laveaux, *Notice sur Ronsard*, p. m-v, et P. Bonnefon, *op. cit.*

et ne donna jamais. Il avait promis de même aux poètes ses amis, s'ils le « trompetaient » dans leurs vers, comme dit Pasquier, de les rendre immortels à son tour dans un ouvrage à la manière de Paul Jove. Aussitôt chacun s'était empressé de célébrer sur tous les tons le futur panégyriste ¹ : dans une ode enflammée, Olivier de Magny le mit en parallèle avec le grand Ronsard ².

Mais Paschal se moquait du monde, et Paul Jove n'eut point d'émule. Quand on connut la fourberie, ce fut une grande colère. Turnèbe, « personnage aussi aigu et violent en satyres contre ceux qui le meritoient, comme doux en mœurs et conversation avecques les gens d'honneur et de lettres ³ », persifla le premier un homme qui touchait comme historio-graphe trois fois ce qu'il touchait lui-même comme professeur royal ⁴. Ronsard, qui lui avait dédié le *Bocage* de 1554 dans une ode des plus flatteuses ⁵, effaça son nom de ses œuvres à partir de 1560 ⁶, et fit en latin contre lui une pièce aujourd'hui perdue, que Pasquier jugeait admirable et qu'il traduisit en français ⁷.

Jusqu'en 1559, du Bellay n'eut avec Paschal que les rapports les plus cordiaux : il l'aimait tendrement, et les *Regrets* nous montrent qu'après Ronsard et Morel, Paschal fut celui

¹ Paschal revient à chaque instant dans les écrits du xvr^e siècle. V. à titre d'échantillon Ronsard (Blanchemain, I, 395; II, 125; VII, 70); — Baif (Marty-Laveaux, I, 184); — Tahureau, *Premières Poésies* (Blanchemain, p. 37); — Magny, *Odes* (Courbet, I, 112).

² *Odes*, I, 44 : *A Pierre de Ronsard et Pierre de Paschal*.

³ Pasquier, *Lettres*, IX, 9.

⁴ Du Verdier, *loc. cit.*

⁵ Marty-Laveaux, VI, 339. — Cette importante dédicace manque à l'édition Blanchemain.

⁶ Ainsi Ronsard avait adressé à Paschal son épître autobiographique (1554) et son *Hymne de la Mort* (1555) : à partir de 1560, il dédia l'une à Remy Belleau, l'autre à Louis des Masures. (Blanchemain, IV, 296, et V, 239).

⁷ Pasquier, *Lettres*, I, 46. — Nous n'avons pas plus la traduction de Pasquier que le texte de Ronsard.

de ses amis de France dont il souffrit le plus d'être privé¹. Lorsqu'il reconnut en Paschal, suivant le mot de du Verdier, « un pur abuseur du monde », du Bellay, toujours impatient, se fit volontiers le porte-parole de ses camarades trompés, en traduisant pour le public la satire où Turnèbe démasquait l'imposteur. Je remarque pourtant, sans bien me l'expliquer, qu'une réconciliation dut survenir bientôt après : sinon, comment peut-il se faire que du Bellay, dans sa dernière œuvre, ait consacré à Paschal la plus louangeuse étreinte², et qu'à la mort de Joachim, ce soit Paschal qui ait tracé son épitaphe. Paschal, « son vieil et véritable ami »³ ?

III

Le *Poète Courtisan* (II, 67) offre trop de rapports avec l'épître à Léoquerne pour qu'on ne voie pas dans cette épître comme un modèle inspirateur qui mit du Bellay sur la voie de sa spirituelle satire. Mais il faut reconnaître que si l'ouvrage de Turnèbe lui révéla, pour ainsi dire, la *forme* qu'il fallait donner à son idée, — l'*idée* du moins, du Bellay n'avait pas attendu pour l'avoir. Dès le début, en 1549, il s'en prenait à ces « poètes courtizans, qui boyvent, mangent et dorment à leur oyse »⁴, tandis que les autres, ceux qui ont souci de la gloire, endurent la faim, la soif et les longues veilles. Aux médiocres rimeurs qui souillaient notre langue, il

¹ Outre un sonnet (II, 141), v. *Regrets*, s. 2, 66, 81, 102, 129, 188.

² *Xenia*, f° 11 v° : *Petrus Paschalius Regius Historiographus*.

³ *Petrus Paschalius et vetus et verus amicus amico incomparabili dolens posuit*. (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 385). — M. Clément (p. 76) ne croit pas à la réconciliation : il estime que Paschal, blessé au vif, mais ne voulant pas le paraître, jugea sage de ne rien dire et dissimula son ressentiment. Faut-il admettre que du Bellay dissimulait de son côté dans l'étreinte des *Xenia* ?

⁴ *Deffence*, p. 111.

envoyait cette apostrophe : « Je suis d'opinion, que vous retiriez au bagaige avecques les paiges et laquais, ou bien (car j'ay pitié de vous) soubz les frais umbraiges, aux sumptueux palaiz des grands seigneurs, et cours magnifiques des princes, entre les dames et damoizelles, ou votz beaux et mignons ecriz, non de plus longue durée que vostre vie, seront receuz, admirés, et adorés : non point aux doctes etudes, et riches byblytheques des seavans ¹. » Un an après, il raillait encore ces poètes barbares « qui abusent de la pacience des princes et grands seigneurs, par la lecture de leurs ineptes œuvres » ². C'était là les traits épars d'une esquisse : le poème de 1559 est le tableau achevé.

Il est d'une rare vigueur. Du Bellay ne nous donne point le portrait idéal du poète, selon Aristote, Horace ou Vida. Ce qu'il veut mettre sous nos yeux, c'est, dit-il, « l'Apollon Courtisan » :

La court est mon autheur, mon exemple et ma guide.

Il va donc nous apprendre le moyen de devenir un poète de cour et nous dévoiler les secrets de cette science ingénieuse.

Par-dessus tout, il faut commencer jeune ; pour réussir en ce « gentil mestier », il faut se dresser de bonne heure « aux ruses et façons de la court ». Mais l'apprentissage n'a rien de pénible, et la marche à suivre est bien simple : il suffit de garder intactes sa belle humeur et sa santé. Foin du travail, qui consume et qui mine !

Je ne veulx que long temps à l'estude il pallisse,
 Je ne veulx que resveur sur le livre il vieillisse,
 Feuilletant studieux tous les soirs et matins
 Les exemplaires Grecs, et les autheurs Latins.

¹ *Deffence*, p. 148.

² 2^e préf. de l'*Olive* (I, 74).

Ces exercices-la font l'homme peu habile,
 Le rendent catarrenx, maladif, et debile,
 Solitaire, facheux, taciturne et songeard.
 Mais nostre courtisan est beaucoup plus gaillard.
 Pour un vers allonger ses ongles il ne ronge,
 Il ne frappe sa table, il ne resve, il ne songe,
 Se brouillant le cerveau de pensemens divers,
 Pour tirer de sa teste un miserable vers,
 Qui ne rapporte, ingrat, qu'une longue risée
 Par tout ou l'ignorance est plus autorisée.

Un poète de cour n'a pas besoin de tant étudier : qu'il s'abandonne au simple naturel :

Je veulx en premier lieu, que sans suivre la trace
 (Comme font quelques uns) d'un Pindare et Horace,
 Et sans vouloir, comme eux, voler si haultement,
 Ton simple naturel tu suives seulement.
 Ce proces tant mené, et qui encore dure,
 Lequel des deux vault mieulx, ou l'art, ou la nature,
 En matiere de vers, à la court est vidé :
 Car il suffit icy que tu soyès guidé
 Par le seul naturel, sans art et sans doctrine,
 Fors cest art qui apprend à faire bonne mine.

Il va de soi qu'il cultivera les petits genres, sonnet, dizain, chanson, rondeau, ballade : qu'il fera de la Cour son unique modèle,

Puis qu'elle est (comme on dit) des bons esprits la mere ;
 qu'il écrira des poésies de circonstance, célébrant les victoires, les noces et les festins, les mascarades et les tournois : et cela dans un style aisé, facile, exempt d'effort, sans mots « durs ou nouveaux », capables d'arrêter le lecteur :

Car le vers plus coulant est le vers plus parfait.

Le poète en faveur peut toujours craindre des rivaux : quelle

conduite tiendra-t-il envers eux ? C'est là qu'il faut de la prudence et de l'adresse. Si le rival qui se présente est ignorant, il sera politique de se faire soi-même son introducteur et de le promener comme une bête curieuse :

Car s'il est ignorant, tu sauras bien choisir
Lieu et temps à propos, pour en donner plaisir :
Tu produiras par tout ceste beste, et, en somme,
Aux despens d'un tel sot, tu seras galland homme.

S'il est « homme sçavant », et partant dangereux, il est plus nécessaire encore de prendre les devants, de l'accabler de marques d'amitié, de faire très haut son éloge auprès des seigneurs et du roi, pour le ranger sous sa tutelle et « le mener par le nez » :

Ainsi tenant tousjours ce povre homme soubz bride,
Tu te feras valoir, en luy servant de guide :
Et combien que tu soys d'envie epoinçoné,
Tu ne seras pour tel toutefois soubsonné.

Ce n'est pas tout. Le poète courtisan devra ne pas oublier que la table est l'« eschole » de la Cour, et que c'est tout un art de se tenir à table, qu'il faut « avoir tousjours le petit mot pour rire », tirer de sa mémoire des lieux communs,

Passer ce qu'on ne sçait, et se monstrier sçavant
En ce que lon a leu deux ou trois soirs devant :

ne pas toujours deviser de lettres, mais avoir soin de varier ses propos selon les personnes et les circonstances, d'être souple en un mot, de se faire savant parmi les courtisans, courtisan parmi les savants. Enfin, il sera très habile de produire peu : un petit poème de temps en temps, qu'on ne lâche qu'« à grand regret », c'est de la bonne politique :

Encores pourras tu faire courir le bruit,
Que si tu n'en avois commandement du Prince,
Tu ne l'exposerois aux yeux de ta province.

Le comble de l'adresse pour le poète courtisan serait même de ne rien produire du tout :

Et à la vérité, la ruse coutumière,
Et la meilleure, c'est, rien ne mettre en lumière.

Observer ce programme est le meilleur moyen de s'avancer dans l'affection des grands seigneurs, d'obtenir honneurs et fortune, d'éviter l'héritage ordinaire des Muses, à savoir cette pauvreté,

Laquelle est à ceux-là réservée en partage,
Qui dédaignant la court, facheux et malplaisans,
Pour allonger leur gloire, accourcissent leurs ans.

Le *Poëte Courtisan*, ainsi qu'il ressort de cette analyse, est tout à fait le contre-pied de la *Deffence*. Le manifeste de la Pléiade prescrivait le travail, l'étude des anciens, l'impérieuse nécessité d'ajouter l'art à la nature, l'intronisation des grands sujets et des grands genres, le style laborieux et savant, l'indépendance morale de l'écrivain. Le poème de 1559 prescrit tout le contraire : mais comme il le prescrit sous la forme ironique, il confirme le manifeste. C'est ainsi qu'à dix ans d'intervalle, et quoique en plus d'une occasion il l'eût lui-même déserté, du Bellay reprenait en main le drapeau de la Pléiade, et le portait de nouveau contre des adversaires qui n'avaient pas désarmé.

IV

On l'a dit justement : le *Poëte Courtisan* est « une satire de combat »¹. Mais qui donc y est visé ?

C'est une opinion très accréditée que cette satire est contemporaine de la *Deffence*, et qu'elle attaque Mellin de Saint-

¹ Bourciez, *Les mœurs polies* . . . , p. 302.

Gelays ¹. En ce qui touche la date, l'erreur est manifeste. Si l'œuvre était vraiment contemporaine de la *Deffence*, il est certain que son auteur l'eût publiée : c'était son intérêt et celui de tous ses amis, et, dans la bataille engagée, l'arme était trop précieuse pour qu'on n'en fit aucun usage. Or, c'est un fait que le *Poëte Courtisan* n'a paru qu'en 1559. Je vais plus loin et dis qu'il ne fut pas écrit bien longtemps avant cette époque. *Il ne pouvait pas l'être* : la forme extérieure de l'œuvre, l'emploi du vers alexandrin, l'alternance régulière des rimes, les rares qualités du style, la précision et la vigueur de la pensée, tout démontre à la fois que ce poème fut écrit *certainement* après le retour d'Italie.

Maintenant, est-ce bien contre Saint-Gelays que la satire est dirigée ? — On ne peut contester que la plupart des traits s'appliquent à Mellin avec une étonnante justesse, et même qu'un passage semble le viser nettement :

Tel estoit de son temps le premier estimé,
 Duquel si on eust leu quelque ouvrage imprimé,
 Il eust renouvelé, peut estre, la risée
 De la montaigne enciente : et sa Muse prisée
 Si hault au paravant, eust perdu (comme on dit)
 La reputation qu'on luy donne à credit.

Mais le ton du passage indique clairement que c'est d'un mort qu'on parle. Et de fait, Saint-Gelays était mort au mois d'octobre 1558 ². Si donc le *Poëte Courtisan* est une satire de Saint-Gelays, c'est une vengeance posthume.

Mais peut-on certifier que ce soit une vengeance ? Je remarque en effet qu'à part une légère attaque, et encore

¹ Boureiez, *op. cit.*, p. 307 : « La satire de du Bellay fut probablement écrite entre 1550 et 1552, au moment où s'envenima la fameuse querelle entre Saint-Gelais et Ronsard. » — Cf. Faguet, *Seizième siècle*, p. 308-309. L'éminent critique place la satire « l'année même de la *Deffence* ».

² Blanchemain. *Notice sur Mellin de Saint-Gelays*, p. 28.

indirecte, dans une phrase de la *Deffence*¹, du Bellay n'a jamais donné que des éloges à Saint-Gelays. J'ai déjà parlé² de l'ode flatteuse qu'il lui dédiait, quelques mois après la *Deffence*, dans le *Recueil de Poésie* (1549), pour lui reprocher amicalement sa paresse à produire. Il ne cessa depuis de le couvrir de fleurs et resta neutre, semble-t-il, dans la querelle du vieux poète avec Ronsard³.

Dira-t-on que Mellin ne répondit jamais à toutes ces avances, et qu'on ne trouve dans ses œuvres aucune pièce qui soit dédiée à Joachim ? — Il est vrai, et l'on peut en conclure qu'il n'aimait guère son jeune rival. Mais si du Bellay, en louant Saint-Gelays, n'agissait que par politique et pour se concilier les grâces d'un homme influent à la Cour, qui le forçait de chanter encore ce poète après sa mort ? Ne pouvait-il donc garder le silence ? Or, c'est à peine si Saint-Gelays était descendu dans la tombe (1558), que du Bellay lui consacrait une très louangeuse épitaphe⁴. C'était peu, à son gré : l'année suivante, publiant en latin le *Tombeau d'Henri II*⁵, il y joignait un *Tombeau de Saint-Gelays*, et il en donnait la raison dans un court avis au lecteur (*Lectori*), dont je détache ces deux phrases : « Visum est tumulo Henrici Regis

¹ *Deffence*, p. 115.

² V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. viii, § iv, p. 226-228.

³ Le différend de Saint-Gelays et de Ronsard surgit en 1550, après l'apparition des *Odes*. Or, cette même année, non-seulement du Bellay saluait en Mellin l'introducteur du sonnet en France (I, 72), mais il s'écriait dans la *Musagnæomachie* (I, 145) :

Carle', Heroët, Saint Gelais,
Les trois favoriz des Graces.

V. aussi le s. 62 de l'*Olive*. — Les *Regrets* contiennent encore deux sonnets (101 et 178) adressés à Mellin.

⁴ *Poemata*, f^o 39 v^o : *Mellini Sangelasii tumulus* :

Pierides, Paphiaque simul lugete puellae,
Et si quod præcis numen Amoris erat...

⁵ *Tumulus Henrici secundii Gallorum regis christianiss. per Ioach. Bellaium*. . Paris, Federic Morel, 1559, in-4^o. (Bibl. Nat. — Rés. mY^c. 113).

fortissimi tumulum addere Mellini Sangelasii poetae mellitissimi : scilicet ut Marti Musae, et optimo Principi optimus poeta jungeretur. Neque vero quenquam aequioris judicii, qui literas tantum attigerit, hoc improbatum arbitror, cum sciat Ennium poetam vetustissimum in Scipionis illius Africani tumulo, auctore Cicerone, fuisse conditum. » La publication étant peu connue, je crois devoir y insister. Le *Tombeau de Saint-Gelays* comprenait d'abord trois pièces latines, que je reproduis pour leur rareté :

I

TVMVLVS MELLINI SANGELASH

Sepultus, hospes, hic jacet Gelasius,
 Pater leporis, et joci, Gelasius,
 Simulque grande seculi decus sui.
 Ab ore cui finebat Atticum melos.
 Disertus idem, et eloquens, probus, pius,
 Ciere doctus aureae sonos chelys :
 Notare cautus ignei faccis poli :
 Juvaret ut bonos, bonus parum sibi.
 Quid amplius, mororve quid diutius ?
 Sepultus, hospes, hic jacet Gelasius,
 Pater leporis, et joci, Gelasius,
 Simulque grande seculi decus sui.

II

MELLINI SANG. ETYMON¹.

Qui nomen tibi, culte Sangelasi.
 Mellini imposuit, Gelasiique,
 Mores ille tuos, tuos lepores
 Ipso tam bene nomine indicavit.
 Pictae ut nil melius queant tabellae.

¹ Cette pièce se retrouve dans les *Xenia* (1569), f° 10 r°.

Mellitós oculos vocat Catullus.
 Tener. molliculus tuus Catullus.
 Mellitos quoque saepe sic vocamus
 Dulces versiculos. venustulosque.
 Et quales tibi Musa dictitabat.
 At Flaccus Lyricae potens Camoenae.
 Graecos dum sequitur disertiores,
 Ridentem vocat auream Dionem.

III

IX EIVSD. CARMINA.

Olim multa sibi, suisque Musis
 Lusit carmina Sangelasianus :
 Quorum pars tenebris jacet sepulta.
 Pars descripta manu huc et huc vagatur
 Per manus hominum venustiorum.
 Suppresso titulo. Hunc tamen poetam
 Canctis Gallia praetulit poetis,
 Quorum carmina docta perleguntur
 Typis edita tot laboriosis.
 Sic quod ipse sibi, et suis negabat
 Nomen versibus invidus poeta.
 Ultro scilicet id benigna fama
 Illi detulit, et quidem merenti.
 Quid, si quae latuere nocte longa
 Cum blattis, tincisque, muribusque,
 Dias luminis exeant in oras ?

Puis venait une courte épigramme de Saint-Gelays, six vers latins, les derniers qu'il eût composés (*Mellini ipsius eum animam exhalaret*). Cette épigramme était suivie d'une autre en huit vers où du Bellay, s'inspirant du sizain chanté par le « cygne mourant », *moribundus olor*, décernait à Mellin les plus flatteurs éloges (*Bellaii in eand. senten-*

tiam)¹. Enfin, le recueil se fermait par des hendécasyllabes de notre poète (*In rufum quendam ex gallico Mel. Sangelasii*), élégante traduction d'un badinage de Saint-Gelays (*Du rousseau et de la rousse*)². — Ainsi, un an après la mort du vieux rimeur, du Bellay lui dressait un tombeau magnifique, et non content de célébrer en vers latins la grâce de ses poésies, il se faisait son interprète, et comme l'apôtre de sa gloire³.

On voit maintenant la difficulté. Je la résume ainsi : la satire du *Poète Courtisan*, qu'on applique à Saint-Gelays, et qui semble en effet s'appliquer à lui trait pour trait, n'a vu le jour qu'après sa mort, et d'ailleurs contredit ce que nous savons des rapports de Joachim et de Mellin, principalement cet hommage posthume qui s'appelle le *Tombeau de Saint-Gelays*. Dans ces conditions, comment expliquer le *Poète Courtisan* ? Deux hypothèses se présentent : 1° ou bien cette satire ne vise nullement Saint-Gelays, — et alors elle fut écrite dans des circonstances qui nous échappent encore : 2° ou bien elle s'en prend à lui réellement, — et alors, il faudrait y voir une espèce de revanche, et comme la rançon, secrète et posthume, d'éloges hyperboliques et peu sincères.

Pour ma part, je croirais volontiers ceci. Lorsque Madame

¹ Il est curieux de constater que du Bellay, non content d'imiter en latin les derniers vers de Saint-Gelays, les a encore paraphrasés dans un sonnet (*A son Luth*, I, 331). On trouvera la pièce de Saint-Gelays et les deux imitations de Joachim dans les œuvres de Mellin, édit. elzév., II, 255-256.

² Edit. elzév., I, 208-209. — Voici ce que dit du Bellay au sujet de sa traduction, dans sa préface *Lectori* : « Addidimus... et ejusdem quoque Mellini Epigramma, quod ab eo ipso paulo antequam excederet, Gallicis versibus perquam lepide (ut omnia) conscriptum, quo magis venustissimi illius poetæ ingenium Latino etiam lectori perspectum esset, totidem hendecasyllabis expressimus. » Le mot *totidem* n'est pas tout à fait juste : le français a 24 vers, le latin 23.

³ On ne peut mettre en doute l'authenticité du *Tombeau de Saint Gelays* : dès 1560, il est reproduit, comme étant de J. du Bellay, par son ami Léger du Chesne [Leodegarius a Quercu], dans son recueil *Farrago poematum*, f^{os} 333 r^o-334 v^o, Paris, 1560. (Bibl. Nat. — Rés. pYc. 1111).

Marguerite et son chancelier L'Hospital eurent plaidé près d'Henri II. contre l'envieux Saint-Gelays, la cause de Ronsard et de la jeune école. le roi ne put faire autrement que de se déclarer pour les nouveaux poètes ¹. Il les assura de sa protection. Toutefois, comme il était médiocrement intelligent, et, somme toute, « assez peu sensible à la poésie d'où qu'elle vint » ², il garda au fond de son cœur une secrète préférence pour le spirituel courtisan qui savait si bien rédiger les devises de ses mascarades et les cartels de ses tournois. Il honora donc de sa bienveillance les poètes chers à sa sœur, mais il ne les « avança » guère : Ronsard ³ et du Bellay ⁴ se sont plaints tous les deux de n'avoir pas eu part à ses largesses. Tous les deux, se heurtant au crédit de Mellin, jugèrent de leur intérêt de vivre avec lui dans les meilleurs termes : et de là les éloges qu'ils lui prodiguèrent. Lorsque Mellin mourut, bientôt suivi par Henri II, du Bellay fit au prince ainsi qu'à son poète de glorieuses funérailles. Mais un nouveau règne commençait. Il importait d'en assurer le bénéfice à ceux-là seuls qui, par leur science et leur génie,

¹ Sur ce point, v. Bourciez, *op. cit.*, p. 207 sqq.

² Bourciez, *op. cit.*, p. 208.

³ Ronsard écrit dans une pièce à Charles IX (1575) :

On doit sçavoir que ce grand roy Henry
M'a honoré, estimé et chery,
Non advanéé, bien qu'il en eust envie,
(Car le malheur luy desroba la vie).

(Blanchemain, III, 316).

Il s'est plaint maintes fois de l'indifférence d'Henri II, à laquelle il attribue tous les retards de la *Franciade* (II, 21-22, 40, 172, 273; III, 377; VI, 287; VII, 138).

⁴ Du Bellay écrit à Morel, le 3 oct. 1559 : « J'avois (et peult estre non sans occasion) conceu quelque espérance de recevoir quelque bien et advancement du feu Roy plus par la faveur de madiete Dame [Marguerite] que pour aultre mérite qui fust en moy. Or Dieu a voulu que je sentisse ma part de ceste perte commune, m'ayant la fortune par le triste et inopiné accident de ceste douloureuse mort, retranché tout à ung coup, comme à beaucoup d'aultres, toutes mes espérances. » (*Lettres*, p. 37). Du Bellay n'avait donc jamais rien obtenu d'Henri II.

étaient vraiment dignes d'honneur, et d'écarter de la faveur royale tous les petits rimeurs de cour. C'est alors que du Bellay, pour réserver à la Pléiade les bonnes grâces du nouveau roi, s'avisa d'une satire à l'adresse de quiconque prétendrait recueillir l'héritage de Saint-Gelays sans avoir plus de titres que lui. Mais pour éviter le scandale d'une publication avouée et les accusations d'envie qu'on lui jetterait à la tête, il la fit paraître à Poitiers, sous le voile d'un pseudonyme.

En émettant cette hypothèse, je n'ai pas la prétention d'avoir résolu l'énigme ¹. Même à défaut de solution satisfaisante, on me saura gré peut-être d'avoir établi qu'il existe là un problème, que personne encore, à ma connaissance, n'avait indiqué ².

V

Pris en lui-même, abstraction faite des circonstances et des motifs qui ont pu lui donner naissance, le *Poète Courtisan* est une œuvre très remarquable. Le fond en est solide, la langue est nette et ferme, l'ironie maniée avec une réelle maîtrise.

Je ne sais s'il est bien nécessaire d'en chercher le point de départ, avec M. Vianey ³, dans les *capitoli* des poètes bernésques. L'épître à Léoquerne avait déjà montré cet « art de dire une chose pour faire entendre exactement le con-

¹ Il nous manque en effet une donnée précieuse : la date *exacte* de la publication de la satire. A-t-elle paru sous Henri II ou sous François II? La plaquette de Poitiers porte bien 1559, mais elle n'a ni privilège, ni achevé d'imprimer.

² Ceci n'est pas tout à fait juste, puisque M. Clément (p. 76) a les mêmes doutes que moi sur l'application de la satire du *Poète Courtisan* à Mellin de Saint-Gelays.

³ *Mathurin Regnier*, p. 53 et 61.

traire » : et quand même il ne se fût pas inspiré de Turnèbe, du Bellay n'avait-il point assez d'esprit naturel pour tirer de son propre fond cette finesse d'ironie ? Quoi qu'il en soit, le *Poëte Courtisan* est vraiment la première en date des satires françaises. Il dut frapper, et frappa en effet : l'année même de sa publication, paraissait, anonyme, chez un libraire de Paris, une satire intitulée le *Médecin Courtisan*¹, où l'on relève d'évidentes imitations de la satire imprimée à Poitiers². Plus tard, Jean de la Taille écrivit, toujours dans le même ordre d'idées, son *Courtisan retiré*. Et puis, ce fut le tour de Vanquelin et de Regnier, qui s'illustrèrent, surtout le second, presque exclusivement par des satires. Un genre nouveau, latin d'origine³, avait enrichi notre poésie, — un genre très particulier, qui, sous une forme familière, enseigne et raille tout à la fois. Ce genre-là, c'est du Bellay qui l'a cultivé d'abord : il en a donné le premier modèle, et ce modèle n'est pas loin d'être un chef-d'œuvre.

¹ *Le Médecin Courtisan, ou la nouvelle et plus courte manière de parvenir à la vraye et solide médecine. A Messere Dorbuno. A Paris, pour Guillaume Barbé, 1559.* — Cette rarissime plaquette a été reproduite par MM. A. de Montaiglon et J. de Rothschild, dans le *Recueil de poésies françaises des xv^e et xvi^e siècles*, édit. élzév., Paris, Dailis, 1873, t. X, p. 96-109.

² Ce n'est pas une raison cependant pour attribuer, avec M. de Montaiglon (p. 97), le *Médecin Courtisan* à du Bellay lui-même.

³ Faut-il rappeler le mot de Quintilien : *Satira quidem tota nostra est* ?

CHAPITRE IX

DU BELLAY POÈTE COURTISAN

1558-1559

- I. — Du Bellay courtisan. — La dernière partie des « Regrets » et le « Discours au Roy sur la Poésie ». — Rôle du poète parmi les grands.
- II. — Du Bellay et Henri II. — Médiocrité des poésies de circonstance. — Le sentiment patriotique chez du Bellay : l' « Hymne au Roy sur la prinse de Callais ».
- III. — Du Bellay et François II. — Les deux « Discours au Roy ».
- IV. — Du Bellay et les grands de la Cour : Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Jeanne d'Albret, Marie Stuart, les Guises, Montmorency. etc.
- V. — Du Bellay et Madame Marguerite.

I

La contradiction est piquante de voir Joachim du Bellay railler le poète courtisan et s'efforcer lui-même de mériter ce titre. Dès 1549, encouragé par la sœur d'Henri II, Madame Marguerite, il avait essayé de se pousser en Cour, et, dans cet ambitieux dessein, il avait improvisé le *Recueil de*

*Poësie*¹. Mais la faveur de Saint-Gelays, toujours puissant et redoutable, avait empêché son « avancement », et ne trouvant pas à la Cour la fortune qu'il espérait, il l'avait cherchée à la suite de son parent le cardinal. Lorsqu'il fut revenu d'Italie, il s'empressa de renouveler sa tentative. Saint-Gelays touchait à sa fin. Depuis longtemps, Ronsard travaillait à le remplacer dans les bonnes grâces du roi. Notre poète, qui s'était toujours montré si zélé pour l'illustration des lettres françaises, avait-il à ces bonnes grâces moins de droits que Ronsard ?

Le désir de s'imposer à l'attention de la Cour lui suggéra visiblement la dernière partie des *Regrets*, une cinquantaine de sonnets écrits dès son retour en France². Beaucoup de ces sonnets sont des hommages adressés par l'auteur aux puissants de la Cour dont la protection devait lui permettre d'obtenir ce qu'il désirait. Mais si soucieux qu'il fût de « s'avancer » dans la faveur des princes, du Bellay n'était pas tellement aveugle aux intrigues de ce milieu qu'il n'en vît point les mesquineries et les petitesse. Du même trait satirique dont il avait noté naguère les mœurs de Rome, il nota les mœurs de la Cour de France. Avec une ironie profonde, il indiqua, dans une série de sonnets³, la vraie méthode pour « vivre en Court », s'y faire priser et s'y maintenir. Personnellement, il était trop fier pour s'élever par de pareils moyens. Il avait une juste conscience de sa dignité de poète et n'entendait pas s'avilir. Rien ne montre mieux en quel respect il tenait son art, que la façon superbe et dédaigneuse dont il renvoie aux courtisans le reproche de folie qu'ils lançaient aux poètes :

¹ V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. viii, § II, p. 222-224.

² S. 139-191.

³ V. notamment s. 139, 140, 141, 142, 144, 145, 150.

Vous dietes (Courtisans) les Poètes sont fous,
 Et dietes vérité : mais aussi dire j'ose.
 Que telz que vous soiez, vous tenez quelque chose
 De ceste douce humeur qui est commune à tous.

Mais celle-là (Messieurs) qui domine sur vous,
 En autres actions diversement s'expose :
 Nous sommes fous en rime, et vous l'estes en prose :
 C'est le seul différent qu'est entre vous et nous.

Vray est que vous avez la Court plus favorable,
 Mais aussi n'avez vous un renom si durable :
 Vous avez plus d'honneurs, et nous moins de souei.

Si vous riez de nous, nous faisons la pareille :
 Mais cela qui se dit s'en vole par l'oreille,
 Et cela qui s'escript ne se perd pas ainsi. (S. 149).

Verba volant, scripta manent. Cette même pensée de l'éternité des écrits et de la gloire qu'ils procurent fait tout le fond du *Discours au Roy sur la Poësie*¹. S'inspirant du *Pro Archia*, du Bellay développe cette idée, familière à la Renaissance, que ce qui soutient l'homme, dans sa vie si brève et si rude, c'est le désir

D'allonger par vertu le cours de sa memoire,
 Et gagner par sa mort une immortelle gloire.

Mûs par ce désir d'immortalité, les rois et les princes élèvent de beaux monuments destinés à transmettre aux lointaines générations le souvenir de leurs exploits ; mais les plus sages, voulant une œuvre qui résiste aux injures du temps, préfèrent emprunter les mains

Et l'immortel labour des doctes escrivains :

¹ Marty-Laveaux, I, 213-216. — Ce *Discours* n'a paru qu'en 1560, après la mort de du Bellay, mais il date de 1558 ou 1559.

Par le moyen desquelz, plus vivans ilz sont ores,
 Que du temps qu'ilz vivoient, et leurs beaux faictz encores
 Plus recents que ceux-la, qu'on voit presentement :
 Tant de force a l'histoire escriite doctement.

Parler ainsi de l'historien, continue du Bellay, c'est aussi parler du poète : car tous les deux, par des moyens divers, prétendent au même but : immortaliser les héros. Done, conclut-il en s'adressant à Henri II :

... Pour une gloire entiere
 Bastir à vostre nom, dire j'oseray bien,
 Que le poète il fault joindre à l'historien.

Qu'on ne s'y trompe pas : en proclamant de la sorte l'utilité du poète pour la renommée d'un prince, du Bellay demandait adroitement au roi de le traiter lui-même comme il traitait Pasehal. Mais s'il sollicitait, il ne s'abaissait point. Il était convaincu qu'un homme sacré par les Muses a droit à l'attention des grands, et qu'il peut accepter, le front haut, de ceux auxquels il décerne la gloire.

II

Dans son *Élégie à Morel*, du Bellay résume ainsi ses rapports avec la Cour :

Notus eram Henrico Regi Regisque Sorori,
 Nec modo notus eram, sed quoque charus eram.
 Francisco ignotus, sed non ignotus et hospes
 Seu Catharina tibi, seu Lotarene tibi.

J'ai déjà dit qu'il n'eut pas beaucoup à se louer d'Henri II : s'il est vrai que le roi lui témoigna quelque amitié, du moins cette amitié ne se traduisit pas par une protection efficace et solide. Henri II, prince d'esprit borné, « qui ne

pensait point, parlait peu et ne lisait pas¹ », goûtait médiocrement la docte poésie d'un Ronsard ou d'un du Bellay : il aimait mieux le jeu de paume et les tournois. Mais il était le Roi ; il avait l'humeur débonnaire, l'abord facile ; il était valeureux et martial, comme un chevalier d'autrefois : il était fils enfin du grand François, dont la mémoire était si chère à tous les amis des lettres : c'était assez pour qu'on chantât sur tous les tons son héroïsme et ses vertus. Du Bellay ne s'en fit pas faute. Il serait fastidieux de relever tous les endroits où se renouvelle ce panégyrique : un choix s'impose. Voici par exemple un sonnet, qui peut passer pour un modèle du genre :

Puis qu'Alexandre, et ce grand Empereur²,
Dont vos vertus ont mérité la gloire,
Daignèrent bien des filles de Mémoire
Favoriser la tant douce fureur :

Puis que de Mars l'audace et la terreur
Ne suffiroient à vous rendre notoire,
Si les beaux vers n'arracheroient la victoire
Du plus profond de l'éternelle horreur :

Puis que le ciel d'un père vous fit naître
Qui, par les arts, de la mort s'est fait maître,
Je ne crains point qu'après César³ donté,

Vostre faveur dédaigne de s'étendre
Sur ce qui peult à jamais faire entendre,
Que vous l'aurez quelquefois surmonté. (I. 280).

On le voit : du Bellay ne se borne pas à louer le roi :

¹ Michelet, *Histoire de France*, t. XI. chap. III, p. 33, édit. Marpon et Flammarion.

² Auguste.

³ Charles-Quint.

il lui rappelle encore la mission des poètes et les devoirs qui lui incombent envers les hérauts de sa gloire. C'est l'idée qui revient dans la plupart de ses poésies de cour. — Dans un autre sonnet, le dernier des *Regrets* (s. 191), du Bellay développe cette pensée que « rien n'est, après Dieu, si grand qu'un Roy de France ». Et il ajoute :

Puis donc que Dieu peult tout, et ne se trouve lieu
Lequel ne soit enclouz sous le pouvoir de Dieu.
Vous, de qui la grandeur de Dieu seul est enclouse,
Élargissez encor sur moy vostre pouvoir,
Sur moy, qui ne suis rien : à fin de faire voir
Que de rien un grand Roy peult faire quelque chose.

En dépit de l'hyperbole, la sollicitation ne manque pas d'esprit. — Ailleurs encore, dans un sonnet de 1559, du Bellay supplie Henri II, dont le pouvoir est « souverain », de prendre en pitié les poètes, de les abriter contre le malheur :

Puis qu'un grand Roy seul peult suffire à tous,
Syre, chassez la povreté de nous,
Vous ferez plus que les Dieux ny les Astres. (II, 463).

Les précédentes citations suffisent à montrer comment du Bellay, lorsqu'il s'adresse au roi, allie l'éloge et la requête. Mais le rôle d'un poète courtisan ne consiste pas seulement à briguer des faveurs : pour les mériter, il lui faut encore célébrer les actes fameux dont il est le témoin. A cet égard, du Bellay n'a laissé dans l'ombre pour ainsi dire aucun fait important du règne d'Henri II. Il a chanté, soit en français, soit en latin, l'entrée du monarque à Paris, le voyage de Boulogne, le siège de Metz, la trêve de Vaucelles, le désastre de Saint-Quentin ¹. Il était depuis peu

¹ *Prosphonématique* (I, 222); — *Chant triumpfal sur le voyage de Boulogne* (I, 228); — *Traduction d'une ode latine de buccanan* (I, 440); — *Discours au Roy sur la trêve de Van M.D.LV* (I, 302); — *In eos qui bello Quintiniano occubuerunt Lacrymae* (*Poemata*, f° 52 r°).

revenu d'Italie, lorsque le duc François de Guise, le 8 janvier 1558, s'empara de Calais, qui depuis plus de deux cents ans portait le joug de l'Angleterre. Ce fut un grand triomphe national, que redirent avec enthousiasme tous les poètes de l'époque. Du Bellay le chanta des premiers, en composant son *Hymne au Roy sur la prinse de Callais*¹. Et puis eut lieu, le 24 avril, le mariage du Dauphin avec Marie Stuart, reine d'Écosse : toujours pressé, notre poète avait célébré par avance le bonheur de cette union². Plus tard, ce fut la paix de Cateau-Cambrésis et les fêtes qui la marquèrent³ : enfin, la mort tragique d'Henri II, qui plongea du Bellay dans la consternation et lui dicta, au sortir des *cartels* et des *épithalames*, les vers désolés d'un *tombeau*⁴.

Il faut le reconnaître : ces poésies de circonstance sont de très médiocre valeur. Ni l'*Entreprise du Roy-Dauphin* ni le *Tombeau du Treschrestien Roy Henry II* ne supportent aujourd'hui la lecture : de pareilles élucubrations sont tout juste à la hauteur de celles de Saint-Gelays⁵. Du Bellay réussit

¹ Paris, Federic Morel, 1558, 6 ff. in-4°. — Marty-Laveaux, I, 310-316. — Le privilège étant du 17 janv. 1557 (n. s. 1558), du Bellay s'est mis à l'œuvre aussitôt connue la victoire. — Cf. cinq pièces des *Poemata*, f^{os} 30 r^o-31 r^o.

² *Poemata*, f^o 30 r^o : *In futuras nuptias Francisci Gall. Delphini, et Mariae Stuartae Scotorum Reginae*.

³ *Entreprise du Roy-Dauphin pour le tournoy soubz le nom des chevaliers advanteureux. A la Royne, et aux Dames. Par Ioach. du Bellay Ang.* Paris, Federic Morel, 1559, 14 ff. in-4°. — Marty-Laveaux, II, 441-464.

⁴ *Tumulus Henrici Secundi Gallorum regis Christianiss. per Ioach. Bellaium. Idem gallice totidem versibus expressum per eundem...* Paris, Federic Morel, 1559, 14 ff. in-4°. — Marty-Laveaux n'a reproduit que la partie française, II, 463-475.

⁵ Il est curieux de constater que Vauquelin de la Fresnaye voit dans l'*Entreprise du Roy-Dauphin* le modèle accompli des *cartels* et des *mascares* (*Art Poétique*, édit. G. Pellissier, p. 146). — Le *Tombeau d'Henri II* ne me paraît pas mériter tous les éloges de Goujet (*Bibl. franç.*, VII, 143). Sur la manière dont le poète jugeait son œuvre, v. sa *Lettre à Morel sur la mort du feu Roy* (Marty-Laveaux, II, 472-473 ; P. de Nolhac, p. 35-37). Il voulait faire simple, nous dit-il en substance : il a surtout fait plat. Je parle de sa version française : le latin est meilleur.

mieux lorsqu'il est porté par les faits et qu'il a, pour le soutenir, une pensée patriotique. C'est ainsi, par exemple, que l'*Hymne au Roy sur la prinse de Callais*, composé, dit l'auteur, « parmy le bruit et publique allegresse du peuple », respire une mâle fierté. Le cœur du poète a vibré de joie, comme tout le royaume, à cette victoire glorieuse, inattendue, qui délogeait enfin l'Anglais, l'ennemi national, de son dernier refuge sur la terre de France : et, pour traduire la commune allégresse, sa muse a trouvé quelques beaux accents :

Vous avez prins Callais, deux cens ans imprenable,
 Montrant qu'à la vertu rien n'est inexpugnable,
 Lors qu'elle est irritée, et que la passion
 Luy faict imiter l'ire et le cœur du lyon. (I, 311).

.....
 Je diray seulement que de ceste victoire
 Il semble que le Ciel vous reservoit la gloire
 Pour estre celuy seul, qui devoit quelque fois
 Sur Philippe vanger Philippe de Valloys.
 Aussi ne failloit il qu'un moindre que vous, Sire,
 Nous rendist un Callais duquel vous pouvez dire,
 Que l'ayant regaigné, vous n'avez pas moins faict,
 Que si vous eussiez mesme en bataille deffaict
 Les forces de l'Anglois, qui du sceptre de France,
 En perdant son Callais, a perdu l'esperance.
 Icy je vous supply mettre devant voz yeulx,
 Tous ces vieux Roys François, voz antiques ayeulx,
 Ce grand François sur tous, dont l'umbre venerable
 Entre les umbres tient lieu plus honorable ¹ :
 Quel ayse pensez vous qu'ont senty ces esprits,
 Oyant bruire la-bas, que Callais estoit pris ? (I, 313).

Voilà des vers pleins de vigueur dans leur simplicité, des vers sincèrement émus, où passe un souffle d'éloquence.

¹ Sic.

III

Lorsque François II monta sur le trône, il avait quinze ans (1559). Ce n'était guère qu'un enfant, faible de corps, faible d'esprit. Il ignorait le chantre des *Regrets* : du moins, notre auteur le prétend, *Francisco ignotus*. Du Bellay chercha l'occasion de se faire connaître.

Précisément, un de ses amis les plus chers, Michel de L'Hospital, premier président de la Chambre des Comptes, et conseiller du roi en son privé Conseil, adressait au cardinal de Lorraine une longue épître latine, qu'il avait présentée au jeune François II très peu de temps après son sacre¹, et qui n'était pas autre chose qu'une instruction sur l'art de bien régner². Du Bellay s'attela promptement à la tâche et mit l'épître en vers français³. Son œuvre est assez bien venue. Goujet écrit avec raison : « Cette traduction n'est presque qu'une version littérale : elle est exacte et fidèle, et ne manque point d'élégance pour le temps où elle a été faite : si l'on n'y voit pas tout le goût, tout le génie

¹ Ce sacre eut lieu le 18 septembre 1559.

² *De sacra Francisci II Galliarum regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia sermo*. On trouvera cette instruction dans les poésies latines de L'Hospital, édit. Duféy de l'Yonne, t. III des *Œuvres complètes*, p. 353.

³ *Discours au Roy contenant une brefve et salutaire instruction pour bien et heureusement regner...* (Marty-Laveaux, II, 477-489). — Du Bellay, parlant de sa traduction, écrit à Morel : « J'ay trahy ou traduit beaucoup plus de la moitié de nostre besongne, mays en vers alexandrins. car les autres ne me satisfont en si grave matière, et m'eust fallu user d'une infinité de périphrases, dont je me fusse beaucoup esloigné de la nayfveté de mon autheur, que je m'esforce de représenter le plus au naturel qu'il m'est possible. » (*Lettres*, p. 29-30). — Le *Discours au Roy* ne fut publié qu'après la mort de du Bellay; mais nous voyons, par une autre lettre à Morel, que le poète avait grand soin d'en faire distribuer des copies manuscrites à tous ses protecteurs (*Lettres*, p. 30-32). Il ménageait ses intérêts.

de l'auteur original, on y retrouve toutes ses pensées exprimées avec naïveté et simplicité¹. »

A quelque temps de là, L'Hospital ayant écrit pour son prince une seconde instruction politique et morale, du Bellay — c'était « peu de jours avant son trespas » — fit passer en français ce nouveau catéchisme, mais cette fois plus librement, en développant pour son compte les préceptes de son ami : ce fut l'*Ample discours au Roy sur le fait des quatre Estats du royaume de France*². Le texte de L'Hospital étant aujourd'hui perdu, on ne peut dire ce qui, dans ce *Discours*, revient en propre à l'interprète, et c'est dommage : car l'œuvre est belle, noblement pensée, fermement écrite. L'auteur expose au roi le vaste ensemble de ses devoirs, et comme il lui faudra veiller à faire régner l'harmonie entre les quatre *états* qui soutiennent sa couronne, le Peuple, la Noblesse, la Justice et l'Église. Il s'étend avec émotion sur les maux dont souffre le peuple et sur les services qu'il rend :

Sire, vous aurez donq' du pauvre peuple soing,
 Qui d'estre soulagé a le plus de besoing...

 Sans luy rien ne seroit de plaisant et d'aimable,
 Sans luy des Roys seroit la vie miserable,
 Sans luy la terre mere infertile seroit,
 Et marastre à ses fils, rien ne leur produiroit
 Que ronces, et chardons, avec le gland sauvage,
 Et l'eau pure seroit nostre plus doux bruvage. (II, 492).

¹ Gonjet rapproche deux autres traductions faites au xvii^e siècle par Claude Joly, chanoine de l'Église de Paris, et par Charles Perrault. V. *Bibl. franç.*, t. VII, p. 105 sqq.

² Le titre ajoute : *Composé par I. du Bellay, Gentil-homme Angevin, peu de iours avant son trespas, à l'imitation d'un autre plus succinct, au paravant fait en vers Latins par Messire Michel de L'Hospital...* (Marty-Laveaux, II, 489-511). — Sur les diverses éditions de ce *Discours*, dont une, la plus correcte, parut à Lyon en 1567, par les soins de Philibert Bugnyon, v. dans la *Rev. de philol. franç. et prov.*, t. VIII, 1894, p. 89, un article de M. Brunot.

Il énumère longuement les bienfaits de l'agriculture, cette noble chose, utile, indispensable à tous, et réclame avec énergie un juste traitement pour les travailleurs qui la font fleurir :

Ainsi de son labour le peuple nous nourrit,
 Et pour nous enrichir luy-mesme s'appauvrit.
 Comme l'abeille doncq' vous le traitterez. Sire,
 Ne luy ostant du tout et le miel et la cire,
 Mais pour l'entretenir tousjours en ce bon cœur,
 Luy ferez quelque part du fruit de son labour :
 Vous souvenant qu'Homere en l'Iliade belle,
 Le grand Agamemnon pasteur du peuple appelle ;
 Et que le bon pasteur, qui aime son troupeau.
 En doit prendre la laine, et luy laisser la peau. (II. 494).

Pour alléger les charges qui pèsent sur le peuple, il demande le maintien de la paix, la refonte des impôts, de sévères économies dans les dépenses royales. — Je ne suivrai pas du Bellay dans ses développements sur la noblesse et la justice, encore qu'on y pût cueillir de bons conseils et de beaux vers. Mais il faut s'arrêter un instant aux vues très hardies qu'il a sur l'Église. Il demande, bien entendu, la suppression de l'hérésie : mais il demande aussi, et la chose est notable, une réforme ecclésiastique. Il ne se fait pas d'illusion sur le clergé de son époque :

Du temps de la vertu que l'Eglise ancienne
 Saincte ne dedaignoit la povreté Chrestienne.
 Elle estoit le miroir de toute purité,
 De toutes bonnes meurs, de toute humilité :
 Maintenant au contraire, on voit qu'elle est l'exemple
 Ou toute volupté protraicte se contemple.... (II. 503).

Il fait une vive peinture des prélats de son temps, dont le dernier des soins est de s'occuper du troupeau commis à leur garde :

Jadis les bons Prelats, qui du troupeau de Dieu
 Estoient les vrays pasteurs, residioient sur le lieu,
 Cognoissoient leurs brebis, en faisoient la reveuë,
 Et soigneux les gardoient, sans les perdre de veuë.
 Maintenant leur demeure est à la court des Roys,
 Où ils ont plus de train, de chevaux, et charrois,
 Que les plus grands Seigneurs, et leurs tables friandes
 Surmontent l'appareil des Persiques viandes. (II, 504).

Il réclame la résidence de tous ceux des prélats qu'une fonction de conseiller n'attache pas auprès du prince ; il réclame aussi l'amélioration du sort des curés. — Dans l'idéale monarchie que du Bellay propose à François II, il serait surprenant que les poètes et les artistes fussent oubliés. Il n'en est rien : eux aussi contribuent à la vie du royaume : le prince a des devoirs à remplir envers eux. Du Bellay rappelle à son roi tout ce qu'ont fait pour les études Charlemagne et François I^{er} : nobles exemples, qu'on ne saurait trop suivre :

Sire, il vous plaira doneq, imitant voz ayeux,
 Favoriser les arts, qui voz faiets glorieux
 Peuvent perpetuer mieux qu'en marbre, ou en euyvre,
 Et qui vous peuvent faire à vous mesmes survivre. (II, 509).

J'ai cru devoir¹ insister quelque peu sur ce remarquable poème dont, je ne sais pourquoi, on ne parle jamais. C'est pourtant là, il me semble, quelque chose d'assez nouveau, un curieux spécimen de ces sermons en vers, qui plairont toujours aux Français, ce peuple d'orateurs¹. On admire beaucoup les *Discours* de Ronsard, et certes on a raison. Mais je m'étonne que l'on n'ait pas rendu justice à du Bellay, en lui reconnaissant l'honneur d'avoir sur ce point devancé le chef

¹ Cf. Faguet, *Seizième siècle*, p. 254.

de la Pléiade. Lorsqu'on a lu l'*Ample discours au Roy sur le fait de ses quatre Estats*, on trouve moins originales la *Remonstrance au peuple de France* et l'*Institution pour l'adolescence du Roy Charles IX*.

Vers la fin de sa longue harangue, du Bellay s'exprimait de la sorte :

Sire, bien que je sois, comme nouveau-venu,
 De vostre Majesté encore peu cogueu.
 Bien cogueu toutefois du feu Roy vostre pere,
 Et bien cogueu encor' de vostre tante, et mere.
 J'ay des premiers de ceux du mestier dont je suis,
 Osé vous estrener de ce peu que je puis.
 Peu, si vous regardez la valeur de la chose,
 Et l'estat de celuy, qui presenter vous l'ose :
 Mais beaucoup, s'il vous plaist par vostre grand' bonté
 Estimer mon present selon ma volonté.
 Puis qu'en le vous donnant, avecques la personne,
 De ce qui est en moy le meilleur je vous donne.
 Et que peult-on donner ny meilleur, ny plus beau,
 Que ce qui peult un nom arracher du tumbeau ? (II. 510).

Si l'on en croit Aubert, le jeune François II. en témoignage de reconnaissance, coucha son docte conseiller sur la liste des pensions ¹. Mais le bienfait venait trop tard, et du Bellay n'eut pas le temps d'en jouir.

IV

Les rois devaient passer d'abord. Mais du Bellay n'a négligé aucun des puissants de la Cour. Il voulait s'assurer toutes les protections.

¹ *Elégie sur le trespas de M. Ioachim du Bellay* (1560) :

Puis nostre nouveau Roy luy fit pour le guerdon
 De sa divine Muse, un magnifique don,
 Qu'il devoit chacun an sur son espargne prendre

Tant que vécut son royal époux, la reine Catherine ne compta guère. Elle-même tâchait à se faire oublier. A court d'idées, les poètes de l'époque, après avoir redit la vertu de « Junon », n'avaient d'autre ressource que de louer sa fécondité. Du Bellay partagea l'embarras général et s'en tira de la même manière ¹.

La véritable reine était la favorite, Diane de Poitiers. Il ne faut donc point s'étonner que le poète l'ait chantée plus souvent que l'épouse légitime. On ne trouve pas dans ses œuvres moins de *sept* pièces dédiées à Madame de Valentinois ². Je regrette pour du Bellay qu'il se soit montré si prodigue envers une femme qui l'était si peu. Sauf un sonnet, qui peint les beautés du château d'Anet ³, tous ces hommages, il faut l'avouer, sont indignes de son talent. L'auteur se donne bien du mal pour exprimer des sentiments dont le factice éclate. On sourit, quand il loue chez le roi la constance d'un amour fondé sur la vertu de Diane, chez Diane, la fidélité conjugale qu'atteste hautement son veuvage éternel (II. 105 et 108). Et lorsqu'on sait l'histoire, que penser d'assertions dans le genre de celle-ci :

La bienheureuse France
Jouissante du bien
De sa longue esperance,
Ne souhaite plus rien :
Voyant tous ses souhaits
En voz graces parfaits. (II. 97).

Avec Jeanne d'Albret, reine de Navarre, du Bellay n'avait qu'à renouer les bonnes relations d'autrefois ⁴. Étant à Rome,

¹ Marty-Laveaux, I, 235 ; II, 288 et 451.

² Marty-Laveaux, II, 96-116, et *Regrets*, s. 159.

³ Cf. Michelet, *Histoire de France*, t. XI, chap. III, p. 35 sqq. ; Guiffrey, *Lettres inédites de Dianne de Poitiers*, 1866, p. LXX sqq.

⁴ V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. IX, § II, p. 245.

il avait chanté dans une ode la naissance du petit duc de Beaumont, le futur Henri IV¹. Une fois de retour, il ne pouvait manquer d'être bien accueilli. Un sonnet des *Regrets* (s. 173) célèbre — d'une manière hyperbolique — « les escripts Navarrois », ceux de la reine et de sa mère, la première Marguerite. Il y a plus : du Bellay ayant composé, sans doute à l'occasion d'une fête à la Cour, une chanson pour M^{me} la Maréchale de Saint-André, eut le plaisir de voir Jeanne d'Albret lui faire elle-même une réponse². Comme jadis, reine et poète échangeaient des vers.

A la Cour des Valois, Marie Stuart, dans la fraîcheur de son printemps, mettait l'éclat de son esprit et de sa grâce. Elle aimait les poètes, et les poètes allaient vers elle³. Du Bellay, qu'elle honorait d'une affection particulière, fut pris au charme et la salua de ce joli sonnet :

Ce n'est pas sans propoz qu'en vous le ciel a mis
Tant de beautez d'esprit, et de beautez de face.
Tant de royal honneur, et de royale grace,
Et que plus que cela vous est encor' promis.

Ce n'est pas sans propoz que les Destins amis,
Pour rabaisser l'orgueil de l'Espagnole audace,
Soit par droit d'alliance, ou soit par droit de race,
Vous ont par leurs arrestz trois grans peuples soubmis.

Ilz veulent que par vous la France et l'Angleterre
Changent en longue paix l'héréditaire guerre,
Qui a de père en filz si longuement duré :

¹ Marty-Laveaux, I, 284-294. — Cette *Ode* ne parut qu'en 1564, mais elle dut être écrite au début de 1554 : on sait qu'Henri IV est né le 14 déc. 1553.

² Marty-Laveaux, II, 116-117.

³ « Tant qu'elle a esté en France, elle se réservoirt tousjours deux heures du jour pour estudier et lire : aussi il n'y avoit guières de sciences humaines qu'elle n'en discourût bien. Surtout elle aimoit la poésie et les poëtes, mais sur tous M. de Ronsard, M. du Belay et M. de Maisonfleur, qui ont faiet de belles poësies et élégies pour elle. » Brantôme, édit. Lalanne, VII, 406. — Sur H. L'Huillier, seigneur de Maisonfleur, v. Ronsard, édit. Blanchemain, VI, 21.

Ilz veulent que par vous la belle vierge Astrée
 En ce siècle de fer reface encor' entrée,
 Et qu'on revoye encor' le beau siècle doré¹.

Par un lien naturel, Marie Stuart nous amène aux Guises. On sait le rôle énorme qu'ils jouaient à la Cour, le crédit dont ils disposaient. Comment du Bellay n'eût-il pas tenté de se concilier leur faveur ? Il a loué maintes fois le duc François de Guise, l'héroïque vainqueur de Metz et de Calais². Mais il a surtout loué son frère, le cardinal Charles de Lorraine³. C'est que ce prélat de trente ans se posait volontiers en protecteur des Muses ; au château de Meudon, il s'entourait de poètes et d'artistes ; il prodiguait fastueusement les récompenses et les pensions. Il faut voir, dans une lettre à Morel, avec quel soin jaloux du Bellay veillait à lui faire tenir ses œuvres manuscrites : « Monsieur, depuis le partement d'Horace, je me suis avisé qu'il seroit bon et presque nécessaire d'envoyer une coppie de la translation de l'épistre de Mons^r de l'Hospital à Monseig^r le Card^{al} de Lorraine, *ne videatur sibi neglectus fuisse*⁴. »

¹ *Regrets*, s. 170. Ce sonnet se retrouve à la fin de la plaquette qui débute par l'*Hymne au Roy sur la prise de Calais* (Marty-Laveaux, I, 316). — V. d'autres éloges de Marie Stuart, II, 434, 463, 507 ; et cf. les *Poèmes* de Ronsard (Blanchemain, VI, 9-27).

² Marty-Laveaux, I, 282, 312, 441 ; II, 506 ; *Poemata*, f^o 30 r^o-31 r^o.

³ Marty-Laveaux, II, 477, 489, 505, 507, 509 ; *Poemata*, f^o 33 r^o ; *Regrets*, s. 168. Il existe de ce sonnet une première rédaction en vers décasyllabes, négligée par Aubert, et que j'ai signalée naguère à M. Marty-Laveaux (*Appendice de la Pléiade*, II, 393). — Aux pièces précédentes il convient d'ajouter une importante élégie latine, non réimprimée, qui se trouve à la suite du *Tumulus Henrici Secundi* (1559), sous ce titre : *Ad illustriss. principem Carolum card. Lotharingum iouch. Bellaii elegia*. (Bibl. Nat. — Rés. mY^o. 113). C'est une demande de protection. — Cf. Ronsard, *Hymne de Charles, cardinal de Lorraine*, 1559 (Blanchemain, V, 83). On y lit ces vers :

Et si tost qu'il te pleut prendre dedans ta main
 Du Bellay que la Muse a nourri dans son sein,
 Et qui par ses chansons la grâce nous ramène... (p. 104).

⁴ *Lettres*, p. 30-31.

Tout en recherchant la faveur des Guises, il ne négligea pas non plus leur rival d'influence, Montmorency. Il eut des éloges pour le connétable ¹ ; pour son fils François, le gendre du roi ² ; pour son neveu, le cardinal de Châtillon ³ ; pour sa nièce, l'abbesse de Caen ⁴.

Enfin, il fit des dédicaces ou des sonnets pour tous les personnages importants de la Cour dont il voulait avoir l'appui ou qu'il remerciait de leur protection : le garde des sceaux Jean Bertrand ⁵ ; François Olivier, l'ancien chancelier, rappelé par François II au pouvoir ⁶ ; d'Avanson, l'ancien ambassadeur à Rome ⁷ ; Duthier, conseiller du roi et secrétaire d'État ⁸ ; Poulin, baron de la Garde, amiral d'Henri II ⁹ : le toujours dévoué Michel de L'Hospital ¹⁰.

V

Mais jamais il ne ressentit plus de sincère admiration et de réel attachement que pour Madame Marguerite. Tous les écrivains de l'époque ont chanté à l'envi cette princesse aimable et bonne, vertueuse sans affectation et savante sans pédantisme ¹¹ : c'est que, suivant la belle expression de Ronsard,

Elle portoit une ame hostelliere des Muses ¹².

¹ Marty-Laveaux, I, 283.

² *Poemata*, f° 28 r° : *In nuptias I. Mommorantii et Dianae Herrici Gallorum Regis filiae*.

³ Marty-Laveaux, I, 244; *Regrets*, s. 169.

⁴ Marty-Laveaux, II, 157-158.

⁵ *Regrets*, s. 161.

⁶ *Regrets*, s. 162; Marty-Laveaux, II, 507.

⁷ *Regrets*, dédicace et s. 160, 164, 165.

⁸ *Regrets*, s. 163; dédicace des *Jeux Rustiques*.

⁹ *Regrets*, s. 166.

¹⁰ *Regrets*, s. 167; Marty-Laveaux, II, 135 et 140.

¹¹ Cf. Bourciez, *Les mœurs polies...*, p. 150-152 et 190-193.

¹² Blanchemain, VII, 189.

Mais personne, à coup sûr, ne montra dans ses hymnes, avec plus de respect, plus de ferveur et de tendresse que du Bellay. Depuis le jour où la sœur d'Henri II, avec un bienveillant sourire, avait accepté ses « petitz labeurs » et l'avait engagé à poursuivre ¹, son culte pour elle n'avait cessé de grandir ². A Rome, un des tourments dont l'exilé souffrait le plus, c'était la privation de cette Marguerite, source vénérée de son enthousiasme. Loin d'elle, il restait muet, dit-il,

... comme on voit la Prophète
Ne sentant plus le Dieu, qui la tenoit sugette,
Perdre soudainement la fureur et la voix ³.

Aussi, lorsqu'il revint en France, quel soupir de bonheur ! quelle ivresse ! Il échappait donc à ce sombre enfer où il avait languï « quatre ans et davantage » ⁴ ! Il allait revoir sa divinité ! Dans l'ardeur de sa joie, il lui dédia dévotement toutes ses poésies latines :

Hac tibi si placeant incultae, Diva, Camoenae.
Crediderim summis me placuisse Deis ⁵.

Il suspendit à son autel une guirlande de sonnets ⁶. De ces fleurs idéales, se dégageait comme un parfum de pur amour et de mystique adoration. Marguerite était l'esprit de lumière, inspirateur des hauts penses et des vertus sublimes ⁷, un ange de bonté descendu sur la terre, et dont on n'appréciait toutes les perfections qu'après avoir fait l'expérience de la perversité des « grands dieux » de ce monde :

¹ V. ci-dessus, I^{re} part., chap. viii, § II, p. 222.

² Marty-Laveaux, I, 70, 168, 219, 233, 234, 237, 240, 254, 281, 335 ; II, 41, 135.

³ *Regrets*, s. 7.

⁴ *Regrets*, s. 174 ; *Poemata*, f^o 25 v^o.

⁵ *Poemata*, f^o 2 v^o. — Cf. la pièce *Cur intermissis Gallicis Latine scribat*, f^o 3 r^o.

⁶ *Regrets*, s. 174-190

⁷ *Regrets*, s. 176 et 177.

Quand ceste belle fleur premièrement je vy,
 Qui nostre aage de fer de ses vertuz redore,
 Bien que sa grand'valeur je ne cogneusse encore,
 Si fus-je en la voyant de merveille ravy.

Depuis ayant le cours de fortune suivy
 Où le Tybre tortu de jaune se colore,
 Et voyant ces grands dieux que l'ignorance adore,
 Ignorans, vicieux, et meschans à l'envy :

Alors (Forget¹) alors ceste erreur ancienne,
 Qui n'avoit bien cogneu ta Princesse et la mienne,
 La venant à revoir, se dessilla les yeux :

Alors je m'appercecu qu'ignorant son mérite,
 J'avois, sans la cognoistre, admiré Marguerite,
 Comme, sans les cognoistre, on admire les cieux².

Lorsqu'en 1559, à l'âge de trente-six ans, Madame Marguerite épousa Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, dans le concert d'acclamations qui sortit de la bouche des poètes, du Bellay se distingua par l'ardeur de son enthousiasme. Il écrivit pour la princesse un solennel *Épithalame*³. C'était un chant dialogué, dont les personnages étaient la Musique, le Poète, Antoinette de Loynes, femme de Morel, et ses trois filles, Diane, Lucrèce et Camille, enfin Mercure. Il devait être récité, paraît-il, au festin nuptial. M. de Nolhac a trouvé dans un manuscrit⁴ quelques indications concernant l'« ordonnance » de cet *Épithalame*, ordonnance qu'il attribue à du Bellay lui-même. Camille devait être habillée « en Ama-

¹ Secrétaire de Madame Marguerite. — Cf. *Lettres de J. du Bellay*, p. 25.

² *Regrets*, s. 185.

³ *Épithalame sur le mariage de tresillustre prince Philibert Emanuel, duc de Savoye, et tresillustre princesse Marguerite de France, sœur unique du Roy et duchesse de Berry. Par Ioach. du Bellay Angevin*. Paris, Federic Morel, 1559, 14 ff. in-4°. — Marty-Laveaux, II, 421-439.

⁴ Bibl. Nat., fonds français, 4600, f. 302.

zone ou en habit de Pallas, l'armet en teste, la Gorgonne en son bras gauche », Lucrèce « en gentildone romaine », et Diane « en Nymphie et Déesse, son arc et flesche au poing ». Quant au Poëte, il aurait été figuré par leur jeune frère Isaac, « habillé en Orphée à l'antique, couronné de laurier, une harpe à la main »¹. On sait quel tragique accident vint arrêter toutes les fêtes, et comment à minuit, le 9 juillet 1559, sous les yeux de son frère mourant, Madame Marguerite épousa le duc de Savoie : lamentable cérémonie, qui tenait plus d'un enterrement que d'un mariage².

Trois mois plus tard, la bonne et regrettée duchesse prenait enfin la route de son nouveau pays. Du Bellay, que la maladie retenait depuis quelque temps à la chambre, eut le chagrin de ne pouvoir, avant son départ, lui « faire la révérence » et lui « baiser les mains ». Il chargea son ami Morel³ de s'en acquitter à sa place et de présenter de sa part à Madame de Savoie, comme un cadeau d'adieu, le *Tombeau d'Henri II* qu'il venait d'achever. En même temps, il lui confiait les douleurs de son âme, le désespoir qu'il éprouvait de ce départ s'ajoutant à la mort du roi. « Ce désastre, lui disait-il, avec le partement de madicte Dame, qui (à ce que j'entends) est pour s'en aller bien tost ès pays de Monseign^r le duc son mary, m'a tellement estonné et fait perdre le cœur, que je suis délibéré de jamais plus ne retenter la fortune, m'ayant, *nescio quo fato*, esté jusques icy toujours si marastre et cruele, mais *abdere me in secessum*

¹ *Lettres de J. du Bellay*, p. 36, note.

² *Mémoires de Vieilleville*, liv. VII, chap. 28. — Collection Petitot, XXVII, 417.

³ *Lettres*, p. 35. — Cette lettre, datée du 3 octobre 1559 et publiée par M. de Nollac, d'après une copie manuscrite, diffère un peu, quant au texte, de la *Lettre à un sien amy*, imprimée à la suite du *Tombeau* (Marty-Laveaux, II, 472), et qui n'est datée que du 5.

aliquem, avec ceste brave devise pour toute consolation. *Spes et fortuna valet*. Et qui seroit si fol de ce vouloir doresnavant travailler l'esprit pour faire quelque chose de bon, ayant perdu la faveur d'ung si bon prince. et la présence d'une telle princesse. qui depuis la mort de ce grand Roy François, père et iustaurateur des bonnes lectres. estoit demourée l'unique suport et refuge de la vertu et de ceulx qui en font profession ? Je ne puis continuer plus longuement ce propos sans larmes. je dy les plus vrayes larmes que je pleuray jamais ¹. » Un peu plus loin, il écrivait, le cœur saignant : « Quand à moy (*et hoc mihi apud amicum liceat*), encores que jusques icy j'aye enduredes indignitez de la fortune aultant que pauvre gentilhomme en peult endurer. si est-ce que pour perte de biens, d'amis et de santé. et si quelque aultre chose nous est plus chère en ce monde, je n'ay jamais esprouvé si grand ennuy que celui que j'ay receu de la mort du feu Roy. et du prochain département de madicte Dame, qui étoit le seul appuy et colonne de toutes mes espérances ². » Puisqu'il ne pouvait accompagner sa bienfaitrice dans son voyage, il la suivrait du moins de ses prières et de ses vœux « pour sa bonne prospérité et santé » . avec « cette humble affection, révérence. et dévotion » qu'il lui devait. Et le malheureux ajoutait : « Ce qui me reste de consolation, c'est une conscience de bonne. pure et sincère volonté envers Dieu et envers les hommes. avecques ung contentement. ou (s'il fault dire ainsy) ceste gloyre. qu'ayant en la profession où j'ay esté poussé. plustot par nécessité que par élection, rencontré tant d'heur que de plaie à madicte Dame, je me puis vanter d'avoir esté agréable à la plus saige, vertueuse et humaine Princesse qui ait été de son temps ³. »

¹ *Lettres*, p. 37-38.

² *Lettres*, p. 38-39.

³ *Lettres*, p. 39-40.

Si j'ai cité la plus grande partie de cette lettre, c'est qu'on y surprend sur le vif, dans leur saisissante amertume, les déceptions et les angoisses dont souffrait l'ami de Morel. L'infortuné s'abandonnait, perdu, désespéré. Le départ de sa protectrice, ce n'était pas seulement la ruine de ses espérances et la destruction de son rêve : c'était aussi la fin brutale de son affection la plus sainte, le brisement de sa tendresse, un coup porté droit à son cœur. Et cela, dans un temps où plus que jamais il eût eu besoin de consolation et de réconfort, accablé qu'il était par la douleur physique, par le chagrin d'une disgrâce, par toutes les épreuves que lui infligeait la vie.

CHAPITRE X

LES DERNIERS TEMPS

1559-1560

- I. — Les « Lettres » de J. du Bellay : leur intérêt documentaire. — La mission du poète à Paris. — Du Bellay fut-il prêtre ?
- II. — Ses démêlés avec l'évêque et sa famille. — L'affaire des « Regrets ». — L'affaire des collations. — Du Bellay et le cardinal : les bénéfices ecclésiastiques de Joachim.
- III. — La santé du poète. — État physique : les progrès de la surdité. — État moral : la ruine des illusions.
- IV. — Consolations poétiques. — Les dernières œuvres de du Bellay. — Les « Xenia ».
- V. — Mort de J. du Bellay (1^{er} janvier 1560). — Sa sépulture ; son épitaphe.

I

Lorsque le doyen du Sacré-Collège avait renvoyé Joachim en France, il était si content de ses loyaux services que, pour lui prouver sa satisfaction, il l'avait chargé de veiller là-bas à ses intérêts :

Et sua committit curanda negocia nobis.

Expertus nostram scilicet ante fidem.

Si nous n'avions que ce distique pour définir exactement la

nature de la mission que le poète avait reçue du cardinal, nous serions fort embarrassés. Mais par bonheur, nous possédons des indications plus précises. En 1867, M. Revillout a retrouvé, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'École de Médecine de Montpellier, la copie d'un certain nombre de lettres écrites par du Bellay et par divers membres de sa famille, copie qu'avait exécutée un siècle auparavant le président Bouhier¹. M. de Nolhae, à son tour, ayant découvert à la Nationale les autographes des mêmes lettres, en a donné une édition aussi correcte qu'élégante². Si incomplète que soit cette correspondance³, elle a beaucoup de prix, puisqu'en nous renseignant sur les fonctions dont était chargé le poète, elle nous livre le secret des ennuis de ses derniers temps.

Le cardinal du Bellay, nous l'avons vu⁴, disposait — comme d'ailleurs à cette époque la plupart des prélats de France — d'un grand nombre de bénéfices. Il s'était fait donner plusieurs sièges épiscopaux, Paris, Limoges, Bordeaux, Le Mans, et tenait en commende beaucoup d'abbayes et de prieurés, dont les revenus lui permettaient de mener à Rome un grand train de vie. Un décret du concile de

¹ M. Revillout a tiré de ces lettres un substantiel mémoire intitulé : *Les derniers mois du poète Joachim du Bellay*, qui figure dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867*, p. 375-408. Impr. Impér., 1868. — V. dans la *Correspondance de Sainte-Beuve*, édit. C. Lévy, 1878, t. II, p. 247, une lettre du célèbre critique à M. Revillout, à propos de son mémoire.

² *Lettres de Joachim du Bellay publiées pour la première fois d'après les originaux*. Paris, Charavay, 1883. — Depuis son édition, M. de Nolhae a retrouvé deux nouvelles lettres de J. du Bellay, qu'il a publiées dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1894, p. 49, et 1899, p. 360. Espérons qu'il n'est pas au bout de ses bonnes fortunes.

³ Elle ne comprend que des lettres de la seconde moitié de 1559. Encore sommes-nous loin de les posséder toutes : c'est ainsi que nous n'avons plus une lettre de Joachim à l'évêque de Paris en date du 16 septembre (v. *Lettres*, p. 75-76). Quant aux réponses du cardinal, qui seraient si précieuses, elles manquent à la collection.

⁴ V. ci-dessus, 2^e part., chap. 1, § 1, p. 272.

Trente ¹ ayant interdit ce cumul, si contraire à l'esprit de l'Église, il s'était vu dans l'obligation d'y renoncer. En 1550, il avait résigné l'évêché de Paris à l'un de ses cousins, Eustache du Bellay, conseiller-clerc au Parlement ². En 1553, il s'était démis de l'archevêché de Bordeaux en faveur de François de Mauny ³. Enfin, en 1556, il avait cédé l'évêché du Mans à Charles d'Angennes ⁴. Mais en se dépouillant de la sorte au profit de parents ou d'amis, il s'était cependant, par une ingénieuse tactique, réservé certains droits dans l'administration de ses anciens diocèses. Pour l'évêché de Paris notamment, il gardait en partie la collation des bénéfices et prélevait une part des revenus, si bien qu'Eustache du Bellay, l'évêque titulaire, n'avait guère en réalité que la situation d'un *custodi-nos*.

Pour surveiller des intérêts si compliqués et si précieux, le cardinal avait besoin de mandataires d'une absolue fidélité. Pendant quatre années, il avait pu voir Joachim à l'œuvre ; il connaissait par expérience son intelligence et son dévouement. C'est là sans doute ce qui lui fit choisir, pour cette mission délicate, l'intendant éprouvé de son palais de Rome. Ainsi notre poète, en France comme en Italie, eut d'abord à remplir des fonctions financières. Ses lettres en témoignent : nous le voyons en rapports avec Didato et Combraglia, deux banquiers italiens qui faisaient à Paris les affaires de son maître ; il s'occupe du paiement de ses dettes et du recouvrement de ses créances : il lui envoie des lettres de change de douze cents écus, son « ordinaire » de chaque mois ⁵. Il

¹ 6^e session, 13 janvier 1547, *De Reformatione*, c. I.

² *Gallia Christiana*, t. VII, col. 162, D.

³ *Gallia Christiana*, t. II, col. 849, A.

⁴ *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 414, D.

⁵ V^e toute la lettre du 7 octobre, p. 61. — Une lettre d'Eustache du Bellay, p. 83, confirme nettement que l'évêché de Paris rapportait au cardinal 1200 écus par mois.

s'acquitta de son office avec un zèle scrupuleux : « Je ne veulx prescher mes mérites, écrivait-il au cardinal, mays s'il vous plaist de le réduire à mémoire, vous trouverez, Monseigneur, qu'en moins d'un an et demy vous avez disposé de plus de troys mil livres de rante ce pendant que je m'en suys meslé¹. »

Mais là ne s'arrêtait pas la mission de du Bellay. La nature même de ses fonctions, en l'obligeant à surveiller tout ce qui était pour son maître une source de revenus, le mêlait forcément aux questions d'administration et le faisait participer, dans une certaine mesure, à la direction du diocèse de Paris. Il s'occupait avec l'évêque de l'attribution des prébendes et présentait au cardinal les requêtes des postulants. Les solliciteurs allaient le trouver, soit pour demander un bénéfice vacant, soit pour obtenir, souvent à beaux deniers comptants, l'appui du doyen du Sacré-Collège dans des affaires pendantes en Cour de Rome. Ainsi M. d'Ivry (Philibert Delorme), abbé nommé de Saint-Serge d'Angers, venait le voir un matin, lui parlait « plus particulièrement », et lui promettait, si le cardinal lui faisait promptement expédier ses bulles, de « ne plaindre V cens escutz pour la dilligence du convoyeur ». La reine elle-même lui écrivait pour des prébendes vacantes². Enfin, — et c'est un point fort important, puisqu'un conflit devait un jour sortir de là, — le cardinal avait chargé son intendant de conférer, *en l'absence de l'évêque de Paris*, les prébendes que ce dernier conférait en temps ordinaire³.

¹ *Lettres*, p. 58. — Cf. *Élégie à Morel* :

Hic quot pertulerim noctesque diesque labores,
Munere dum fungor sedulus ipse meo,
Testis, qui obsequium nostrum mentemque probavit,
Paupertas testis nostraque semper erit.

² Pour les détails, v. *Lettres*, p. 56, 59, 60, 63, 64.

³ C'est ce qui ressort clairement de plusieurs passages des *Lettres* : — 1^{re} Lettre de Joachim au Cardinal, datée du 1^{er} septembre : « Ce jourd'huy est vacqué une prébende de vostre eglise de Nostre Dame, que Mons^r le thésaurier de Beauvoys a conférée au filz de Mons^r de Saveuse, encore que je luy

Il est d'ailleurs bien entendu qu'il s'agit simplement de celles des prébendes réservées aux laïques : notre auteur n'avait aucun droit à en conférer d'autres. Nulle part, les *Lettres* ne le montrent à nous investi de pouvoirs spirituels; et c'est bien à tort, à mon sens, que l'on soulève ici la question de savoir si du Bellay fut prêtre ou non. Il était clerc¹, comme tant d'autres en ce temps-là : mais rien ne prouve qu'il eût reçu les ordres. En aucun endroit de ses œuvres, je n'y vois la moindre allusion. Au moment de partir pour Rome, il s'écriait :

J'apprendray les secrets de la théologie²,

ce qui semble indiquer qu'il n'avait pas poussé très loin l'étude de la science divine. La Croix du Maine est le premier qui fasse de notre poète un archidiaque de Paris³. Scévole de Sainte-Marthe, autant qu'on peut l'induire d'un texte sans clarté, réédite la même affirmation⁴. Mais ce n'est

eusse fait remontrer de ne me faire ce tort qu'en l'absence de Mons^r de Paris je ne feisse la charge qu'il vous a pleu me donner.... » (*Lettres*, p. 36-37). — 2^e Lettre de Joachim à l'évêque de Paris, datée du 31 août : « Ce me seroit une grand' vergongne qu'en vostre absence ung aultre usurpast sur moy la charge qu'il a pleu à Monseigneur le Cardinal me donner.... » Et plus loin : « Si vous trouvez bon, sans expres commandement de mondit seigneur le Cardinal, de preferer des estrangers a moy je vous supplie, Monsieur, de le me faire entendre, a fin que je m'en descharge envers mondiet seigneur le Cardinal et qu'il n'ayt occasion de penser qu'en vostre absence j'aye desdaigné de faire la charge qui luy a pleu me donner. » (*Rev. d'hist. litt. de la France*, 1894, p. 50-51).

¹ *Clericus Nannetensis Dioecesis*, disent les registres de l'Église de Paris : Liré, sa paroisse, relevait du diocèse de Nantes.

² *Regrets*, s. 32.

³ *Bibl. franç.*, II, 1 : « Joachim du Bellay, Gentilhomme Angevin, sieur de Gonnor en Anjou, Archidiaque en l'Église de Notre-Dame de Paris »

⁴ *Elogia* (1598), p. 40 : « In D. Virginis aede, in qua sacerdotium praecipuae dignitatis obtinebat, honorifico funeris apparatu sepultus est. » Dans l'édition de 1606, p. 61, le texte est ainsi modifié : « In B. Virginis, ubi sacerdotium possidebat, sepultus. » (Traduction de Colletet : « Il fut enterré dans l'Église de Notre-Dame, où il estoit Archidiaque »). — Je note encore dans l'édition de 1606 un passage qui n'est pas dans celle de 1598. Sainte-Marthe vient de parler des *Antiquitez de Rome* et des *Regrets*; il ajoute : « Hunc tamen liberi et faceti ingenii fervorem remittere paulatim coeperat, gravioraque deinceps et *sacratio* homine digniora meditari. » Il ressort de ces textes que Sainte-Marthe a cru à la prêtrise de du Bellay.

là qu'une légende, que Ménage a ruinée en compulsant les registres de l'Église de Paris ¹. Il est vrai que, si du Bellay ne figure point sur les registres capitulaires comme archidiaque, il y figure comme chanoine : c'est Ménage qui nous l'apprend ². Le 19 juin 1555, — il était alors à Rome, — il obtint le canonicat laissé vacant par le décès de maître Jean Toussepain, et s'en démit un an après, le 12 juin 1556, pour un motif que l'on ignore ³. Mais comme, à cette époque, il arrivait encore que l'on conférât de semblables charges à de simples laïques, on ne saurait conclure de ce canonicat que son possesseur était sûrement dans les ordres. Je sais bien qu'on allègue à l'appui de la thèse que du Bellay, lorsqu'il mourut, allait recevoir du cardinal l'archevêché de Bordeaux ⁴, ce qui serait invraisemblable s'il n'eût eu la prêtrise. Mais Scévole est le seul, ou du moins le premier, qui parle de la chose ⁵, et Scévole est sujet à caution ⁶. Si vraiment le cardinal avait désigné son neveu pour un archevêché, n'est-il pas sin-

¹ *Anti-Baillet*, édit. de 1730, chap. XLV, p. 93 : « J'ai eru autrefois sur le témoignage de La Croix du Maine, et sur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiaere de Paris. Mais j'ai vérifié sur les Registres de l'Église de Paris qu'il ne l'avoit point été. »

² *Joachimus du Bellay, Clericus Nannetensis Dioecesis, fuit receptus ad Canonicatum et Praebendam, vacantes per obitum Magistri Johannis Toussepain, Canonici Parisiensis et Archidiaconi*. Cité par Ménage, *Anti-Baillet*, chap. xxxv, p. 65-66. — Nicron explique assez bien, t. XVI, p. 392, comment a pu naître l'erreur concernant du Bellay archidiaere : « Cette méprise peut venir de ce que Joachim du Bellay succéda dans le Canonicat de Paris à Jean Toussepain, qui étoit en même temps Chanoine et Archidiaere, et de ce qu'on a eru que ces deux dignitez étoient passées conjointement à lui; ce qui n'est pas. »

³ *Anti-Baillet*, chap. XLV, p. 93. — Cf. Marty-Laveaux, *Notice sur J. du Bellay*, p. xxix.

⁴ A la mort de François de Mauny (1538), le cardinal avait repris son titre d'archevêque de Bordeaux, *via regressus*.

⁵ Encore n'en parle-t-il que dans l'édit. de 1606, p. 61 : « Cum Burdigalae Antistes ab illo suo Cardinale jam designaretur... »

⁶ Cél. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, art. *Dubellay*, t. II, p. 67 : « C'est pur rêve que de lui prêter, comme on le fait, le succession anticipée du cardinal Jean à l'archevêché de Bordeaux. »

gulier que nul contemporain n'ait mentionné dans ses éloges un fait si glorieux pour notre poète? — Donc, le doute est ici de rigueur. On a pu démontrer, d'une façon presque certaine, que Ronsard était prêtre¹ : on ne le peut pour du Bellay. « Rien ne m'assure, écrivait Sainte-Beuve², que du Bellay ait jamais dit la messe. » S'il faut exprimer toute ma pensée, j'ai pour ma part l'intime conviction qu'il n'exerça jamais le sacerdoce.

Mais qu'il fût prêtre ou non, il avait un rôle assez important à l'évêché de Paris, et sa situation allait lui valoir, du fait même de sa famille, de bien cruels mécomptes.

II

Eustache du Bellay, l'évêque de Paris, était le cousin germain du poète³. Si conciliant qu'il fût de caractère, si respectueux des volontés du cardinal, il n'avait pu voir sans quelque dépit ce retour d'un parent, dont il savait et jalousait les bons offices, et qu'il redoutait, maintenant surtout, comme un obstacle à son autorité. Ainsi que l'a dit M. Revillout, « Joachim ne venait-il pas, sinon pour contrôler l'évêque de Paris, au moins pour partager avec lui la gestion d'affaires dont Eustache avait été jusque-là chargé seul? C'était donc une guerre de famille qui s'ouvrait, et l'objet du débat, c'était la faveur d'un parent puissant, dont les deux rivaux attendaient tout, et qu'ils étaient habitués à vénérer comme un dieu⁴. »

¹ Abbé L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, Mamers, 1882 ; P. Bonnefon, *Ronsard ecclésiastique*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1895, p. 244.

² *Notice sur J. du Bellay*, p. 335, n. 1.

³ V. le *tableau généalogique de la famille du Bellay*, dans l'édit. Sêché.

⁴ Revillout, p. 382.

Ce qui devait encore aviver le conflit, c'est que l'évêque subissait l'influence de son frère Jacques, baron de Thouaré¹, lequel était assez violent et détestait fort Joachim. Le poète, de son côté, n'était pas exempt de défauts. « Ses amis vantent, il est vrai, la bonté de son naturel, l'amabilité de son caractère, l'agrément de son commerce et la droiture de son âme ; ils le dépeignent à plaisir humble, bénin, n'offensant personne et constant à tenir sa parole ; mais, comme dit l'un d'entre eux,

Il couvroit néanmoins, sous son courtois langage,

Un magnanime cœur, tesmoing de son lignage².

C'est dire qu'il ne tolérait pas facilement l'injure, et qu'il était fort chatouilleux sur le point d'honneur. Et comme nous savons par un autre aveu de ses amis qu'il était « prévoyant aux choses soupçonneuses », on peut deviner qu'il était non-seulement irritable, mais encore méfiant dans les affaires³. » Dès lors, on conçoit que la bonne entente n'ait pas été bien longue entre le poète et ses deux cousins.

Que se passa-t-il la première année ? Nous l'ignorons absolument. Mais en 1559. — les *Lettres* en font foi. — leurs rapports étaient très tendus. Déjà, des dissensions avaient éclaté, suivies de mots amers, de paroles de menaces⁴. Un jour, du Bellay reçut d'un ami, Jérôme de la Rovère, évêque de Toulon⁵, une communication aussi fâcheuse qu'inattendue :

¹ Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angers.

² G. Aubert, *Élégie sur le trépas de M. Joachim du Bellay*. Cf. son *Épître au Roy* (Marty-Laveaux, Appendice de la *Notice*, p. xxxviii.)

³ Revillout, p. 382.

⁴ *Lettres*, p. 53.

⁵ Du Bellay l'avait connu chez Morel. Son amitié pour ce prélat est attestée par deux pièces (une épigramme latine suivie d'un sonnet), qui se trouvent en tête de la plaquette intitulée : *Les deux Sermons funebres es obseques et enterrement du feu Roy Treschrestien Henry deuxième de ce nom, faicts et prononcez par Messire Jerome de la Rovere, esleu Evesque de Tholon* Paris, Rob. Estienne, 1559, in-4°. (Bibl. Nat. — Lb.³⁴¹⁰⁴). — Sur Jérôme de la Rovère, v. la note de M. de Nolhae, *Lettres*, p. 28.

c'était des lettres, envoyées de Rome à l'évêque, où le cardinal témoignait contre son intendant la plus vive colère¹. Une main mystérieuse avait fait parvenir les *Regrets* au doyen du Sacré-Collège, et le prélat, malgré son amour pour la poésie, avait été scandalisé.

Ce fut pour Joachim comme un coup de tonnerre. A l'instant il se vit perdu. Il n'avait pas besoin de longtemps réfléchir pour deviner que l'envoi des *Regrets* avait dû être accompagné d'insinuations désobligeantes et de perfides commentaires². Mais, comme il était gentilhomme et qu'il avait pour lui le témoignage de sa conscience, il ne voulut pas rester sous l'injure. Donc, le 31 juillet, il écrivit au cardinal une longue lettre apologétique³ où, tout en conservant la déférence et le respect qu'il devait à son protecteur, il n'abdiquait rien de sa dignité. Il débutait en protestant contre les calomnies dont on l'avait noirci, et, rappelant discrètement les humbles services rendus, il suppliait le cardinal d'écouter sa défense. Il faisait appel à ses sentiments de justice comme à sa bonté naturelle, et, non sans adresse, lui remémorait ce que lui-même avait souffert : « Vous memes, Monseigneur, avez souvent éprouvé et éprouvez encore tous les jours les traicts de la calumnie, à vostre grand honneur et à la confusion de voz ennemys. » Il lui disait alors comment il avait écrit les *Regrets*. C'était de sa part une distraction, rien de plus. Étant à Rome, il passait quelquefois le temps à

¹ *Lettres*, p. 41-42.

² *Élégie à Morel* :

Iratum insonti nostrae fecere camoenae,
 Iratum malim qui vel habere Joveni.
 Hei mihi Peligni crudelia fata Poetae,
 Hic etiam fatis sunt renovata meis.
 Eheu sola mihi nocuit male grata camoena,
 Artifici nocet hic ars quoque sola suo.
 Sed non sola nocet : gravius nocet invida lingua,
 Quae nostri caput est, fons et origo mali.

³ *Lettres*, p. 41-52.

composer des vers, qu'il lisait aux intimes, mais sans intention de les publier. Par malheur, un d'entre eux, le secrétaire Le Breton, en faisait des copies clandestines, qu'il vendait aux gentilshommes français de passage dans cette ville. Il avait été stupéfait lui-même, à son retour en France, d'en trouver des copies imprimées tant à Lyon qu'à Paris, et, le mal étant sans remède, il avait publié le recueil de ses vers, sans même les revoir, « ne pensant qu'il y eust chose qui deust offenser personne ». Il se croyait d'autant plus à l'abri de tout reproche qu'il avait agi sur l'ordre du roi, et que son œuvre avait obtenu les suffrages « des plus notables et signalez personnaiges *du* Royaulme », du chancelier Olivier par exemple ¹. Il était donc très étonné qu'on eût tiré de là des armes contre lui, pour le desservir près du cardinal. Jamais il n'avait voulu porter atteinte à l'honneur de son maître : au contraire, il l'avait défendu dans un sonnet qu'il joignait à sa lettre ². Jamais il n'avait songé à se plaindre de lui, mais seulement de la fortune, et des ingrats qui payaient si mal le prélat de ses faveurs. Si d'ailleurs on voulait prendre pour des plaintes quelques paroles de regret échappées à son cœur, il en faisait l'aveu loyal : il n'avait pu voir sans tristesse « recevoir tant de bien et d'honneur » beaucoup de gens qui, moins proches parents et moins bons serviteurs, en étaient moins dignes que lui. Mais la continuation même de ses services prouvait assez « que telles plainctes ne procédoient de mauvoise volonté ». Puis il se comparait à Job, ayant contre lui ses « cousins », mais Dieu pour lui, Dieu qui finalement « approuve la cause dudiet Job et condempne celle de ses cousins », (et par cette fine allusion, il laissait clairement entendre au

¹ V. Pépître latine d'Olivier à Morel, en tête des *Poemata*, f° 2 r°. — Cf. l'original publié par M. de Nolhac, *Lettres*, p. 65.

² Le s. 49 des *Regrets*.

cardinal qu'il n'ignorait pas la source des calomnies dont il était victime). Enfin, il tenait à se justifier de ses attaques contre la Cour romaine. On le menaçait de l'Inquisition ; mais il n'avait pas peur, étant bon catholique. S'il avait quelque part raillé les Caraffa, c'est qu'ils s'étaient conduits envers le cardinal d'une façon indigne, et qu'il n'avait pu refréner une légitime colère. « Tout le reste, ajoutait-il, ne sont que risées et choses frivoles, dont personne (ce me semble) ne se doit scandalizer s'il n'a les oreilles bien chatouilleuses. » Il concluait, non sans fierté : « Voilà, Monseigneur, la grande meschanceté que j'ay commise en vostre endroit, vous suppliant très humblement au reste de prendre en bonne part ce qu'en une si juste deffence que celle de mon honneur, j'ay respondu non à voz lectres, mais aux calumnies de ceulx qui m'ont déferé envers vous sans les avoir jamais, que je sache, offencées ny de faict ny de parolle. Dieu le leur pardoint, car quant à moy toute la vengeance que j'en désire, c'est qu'il me donne la grace de prendre ceste persécution en patience, et à eulx de reconnoistre le tort qu'ilz m'ont faiet. »

Que répondit le cardinal à cette franche apologie ? Y fit-il même une réponse ? On peut en douter : car, un mois après, le 31 août, le pauvre du Bellay, qui n'avait rien reçu de Rome et qui perdait patience, revenait à la charge dans une seconde épître ¹, plus courte et non moins fière : « Monseigneur, jeeroy que vous aurez receu de ceste heure ce que je vous ay dernièrement escript pour ma justification, qui me gardera d'user de redictes, fors de ce mot seulement, c'est que si, en cela ny aultre chose, je sentoies ma conscience coupable en vostre endroiet, il ne me faudroit point d'aultre bourreau que moy mesmes. » Sans nommer ses ennemis, il désignait suffisamment ceux d'où venait le coup :

¹ *Lettres*, p. 52-53.

« Les menasses précédentes et l'effect qui s'en est ensuyvy incontinent après me font assez foy de ceulx à qui j'en suys tenu. S'ilz ont bien ou mal faict. je m'en rapporte à leur propre conscience et à vous. Monseigneur. qui sçavez mieulx que personne de ce monde si je leur en ay donné occasion. » Et. après avoir de nouveau protesté de son innocence, il terminait par ces belles paroles : « Ce pendant je prendray patience le mieulx qu'il me sera possible, et avec les Stoiciens essayray à me persuader que l'homme n'est point malheureux pour la perte des choses externes, mayz seulement pour avoyr commis quelque acte meschand. dont je sens ma conscience necte. Dieu mercy. »

Ces pensées stoïciennes. où du Bellay cherchait une consolation, je les retrouve dans son *Élégie à Morel*, écrite à peu près vers la même époque¹. L'ami dévoué qu'était Morel n'avait pas manqué d'apporter au poète, dans la disgrâce qui le frappait, le baume de son affection. Le poète ému lui disait : « Tu souffres de me voir payé d'ingratitude ; tu compatis à mes revers ; tu pleures avec moi. Je te reconnais bien là. Mais ton amour te trompe, si tu m'estimes malheureux. Ceux-là sont malheureux, oui, qui sont envieux, cupides, impies, parjures. Moi non pas. J'ai la conscience en paix, pure de toute faute. Quand la faute est d'autrui, comment serait-on malheureux² ? » — Mais plus à l'aise avec Morel

¹ *Neminem aliena injuria miserum esse. Ad Ianum Morellum Ebred. Pyladem suum.* (332 vers).

²

Quod mihi pro tantis meritis tot damna rependat

Pectoris ingrati perfidiosa fides,

Jane, doles, sortisque pius miserescis iniquae,

Et nostris misces fletibus ipse tuos.

Agnosco....

Sed tua te pietas fallit, dulcissime Jane,

Si miserum, si me forte dolere putas.

Hi potius miseri....

Sed sumus insontes, nec culpam agnoscimus ullam,

Nos igitur miseros dicere nemo potest.

In nobis sita sunt, possunt quae nostra vocari,

Nec quemquam miserum culpa aliena facit.

qu'avec son auguste patron, du Bellay s'épanchait tout entier, vidait son cœur, montrait à son « Pylade » la blessure intérieure qui saignait sous ce stoïcisme. Il lui confiait les plaintes désolées qu'il avait redites en lui-même¹, en se voyant trahi par ceux qui lui juraient naguère amitié fraternelle²; le violent accès de misanthropie qu'il avait éprouvé devant un tel manque de foi³; le souhait de mourir qu'avait formé son désespoir⁴. Il lui disait aussi ce qui, dans son malheur, le consolait, l'encourageait. Sans doute, la calomnie le privait d'un patron, mais non de sa gloire et de son honneur, les seuls biens vraiment personnels⁵. D'ailleurs, qui donc la calomnie épargnait-elle? Le cardinal tout le premier n'avait-il pas subi ses outrages? Calomnié lui-même, il serait juste et bon pour un serviteur calomnié⁶.

Je passe sans insister sur la fin de l'élegie, où du Bellay nous montre en ses diffamateurs des gens ennemis de la

¹ V. tout le passage :

Ergo ego (nam tacitus mecum sic ipse loquebar)
Hoc merui infoelix sedulitate mea?...

² At non hoc pretium nuper sperare jubebat,
Tam male pro rebus qui mihi verba dedit,
Qui sibi me, fallax, charum magis omnibus unum
Jurabat, elari fratris et esse loco.

³ Credere jam nulli, nulli jam fidere certum est,
Non, mihi si astringat Juppiter ipse fidem.
Sed saevi mihi dira placet jam vita Timonis,
Atque odisse hominum jam libet omne genus.

⁴ Haec mecum assiduis solitus jactare querelis,
Optabam vitae rumpere fila meae.
Jane (fatebor enim) talem tunc mente dolorem
Concepi, ut mirer non potuisse mori.

⁵ Illa quidem eripuit charum mihi forte patronum,
Hoc grave, sed mihi me non tamen eripuit :
Non tamen eripuit famam nomenque deusque,
Nec quicquid possim dicere jure meum.

⁶ Ille adeo, nostra hic agitur quo judice causa,
Invidiam fortis pertulit ac domuit.
Quo magis hic nobis aequusque bonusque favebit,
Invidiae nostrum nec dabit ille caput.

Muse, et qui n'ont de souci que leurs seuls intérêts. *qui nihili ducunt omnia praeter opes*. Je retiens seulement que partout dans cette élégie perce un sentiment de vénération pour le cardinal, et la plus entière confiance en sa justice et sa bonté.

Les graves ennuis créés au poète par la haineuse dénonciation de ses cousins n'étaient pas terminés encore, qu'un autre incident surgissait, un âpre conflit, d'autant plus violent qu'il s'agissait d'une question d'administration diocésaine.

Au mois d'août 1559, Eustache du Bellay avait quitté Paris, pour vaquer à ses affaires dans le Perche en même temps que pour changer d'air¹. Il s'était mis en route avec son frère, pour aller à Glatigny, Tiron et Montigny. Au cours de son voyage, il avait, dans la terre de Glatigny, marié son neveu, René du Bellay, baron de la Lande, avec la fille aînée de Martin du Bellay, la propre nièce du cardinal, Marie, princesse d'Yvetot et dame de Langey². Puis il avait emmené le jeune couple dans son domaine seigneurial, à Gizeux en Anjou³.

Avant son départ de Paris, il avait délégué, durant son absence, dans la charge de collateur, M. le trésorier de Beauvais, ou, à son défaut, M. l'official⁴, Joachim, qui avait l'ordre de son maître de remplir cette charge « en l'absence

¹ Lettre d'Eustache au Cardinal, datée du 20 septembre : « Je vous supply, Monseigneur, ne troulver mauveys si je me suys ung peu absenté de Paris, tant pour le mauveys aer qui y est, que pour mes aultres affaires. Je croy que si j'estoys à Paris, je seroys malade pour la puantisse de la rivièrre. » (*Lettres*, p. 72).

² Martin du Bellay était mort le 9 mars 1539. Le mariage de sa fille avec le neveu de l'évêque augmentait le crédit des ennemis de Joachim auprès du cardinal. Marie du Bellay devait être en 1560 l'unique héritière du prélat. V. Fabbé Ch. Pointeau, *L'héritage et les héritiers des du Bellay*, Laval, 1883, in-8°.

³ *Lettres*, p. 79.

⁴ *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1894, p. 50.

de M. de Paris », et qui, depuis l'histoire des *Regrets*, gardait rancune à ses cousins, vit dans cette mesure une atteinte à ses droits. Il en conçut un vif dépit. Une prébende étant venue à vaquer, et le trésorier de Beauvais en ayant fait la collation au fils de M. de Saveuse, Joachim, qui n'avait pas, malgré ses remontrances, obtenu du trésorier qu'il reconnût ses droits à conférer¹, entra dans une grande colère. Devant le scelleur de M. de Paris, il s'emporta contre les vicaires de l'évêque². Le scelleur avisa le baron de Thouaré, qui répondit à Joachim par une lettre furibonde : « Mon cousin, je receu à ce matin ung lectre du selleur de Mons^r de Parys, la quelle je n'ay voulu monstrier à mondiet s^r de Parys, sçachant bien qu'il ne se pouroyt contenyr, luy voulant fayre telle injure que, en l'aage où il est et estre ce qu'il est, luy vouloyr bailler la loy, chouse que je m'asseure qu'il ne l'endurera d'homme du monde que de Monseigneur le cardinal. Lediet scelleur m'a mandé que luy avés diet que vous révoqueryés les vyeayres que Mons^r de Parys a crééz, après que Monseigneur les a premyerement crééz, chouse que je m'assure que ne sçaryez fayre. Et quant vous voudrez meptre cela à exécution, je suys certain que Monseigneur le cardinal vous fera entendre que ce n'est en l'endroyt de Mons^r de Parys là où doybvés entreprendre telle chouse. Si vous le faietes, j'en seré mary et vous ausy, et m'en assure bien, et quant je debveroyz passer les montaynes, j'en parleré a Monseigneur le cardinal, et croy qu'il ne voudra fayre ceste honnte à Mons^r de Parys³. »

Cette lettre insolente, que Jacques du Bellay signait effrontément « vostre bon cousin et amy », était datée du 28 août. Joachim, profondément blessé par tant d'impertinence, ne

¹ *Lettres*, p. 56-57.

² C'est-à-dire le trésorier et l'officiel.

³ *Lettres*, p. 68-69.

répondit pas au baron. Mais dès le 31, il s'adressait à l'évêque lui-même ¹ : « Monsieur, J'ay ces jours passez receu une lettre de Monsieur du Bellay vostre frère, pleine de choleres et de menasses, ausquelles je ne fais response pour avoir jusques icy assez espruvé Monsieur du Bellay si peu favorable en tout ce qui me touche que je n'ay occasion espérer de luy, sinon toute rigueur, si Dieu par vostre moyen ne luy fait changer de voulunté en mon endroit. » Après ce début très net et très digne, pour que l'évêque fût *exactement* au courant de tout, il lui rapportait les propos qu'il avait tenus au scelleur, et que ce dernier avait travestis dans sa lettre au baron de Thouaré. Il avait proposé, disait-il, un moyen de tout arranger en conciliant les instructions du cardinal avec les désirs de l'évêque : il s'engageait à conférer à ceux que le scelleur lui nommerait, pourvu qu'il conférât *lui-même*. Il espérait que les vicaires auraient égard à sa personne et n'empêcheraient pas « ung parent et serviteur de Monseigneur le Cardinal qui ne les avoit en rien offensez » d'accomplir sa mission. Sans doute, il avait ajouté que, s'ils en voulaient user autrement, il serait contraint lui aussi « d'user de la puissance que Monseigneur lui avoit donnée », mais sans parler le moins du monde de « révocation ». Il terminait ainsi sa lettre : « Voyla, Monsieur, le grand crime de lese majesté que l'on n'accuse d'avoir commis en vostre endroit et dont Monsieur du Bellay me menace de passer les montagnes pour en parler a mon diet seigneur le Cardinal. Mais il n'est ja besoing qu'il preigne ceste peine pour me mectre davantage en disgrâce, car je y suis assez (Dieu mercy et mes bons amys) Pour conclusion, si vous trouvez bon, sans expres commandement de mondit seigneur le Cardinal, de preferer des estrangers a moy, en une chose ou vous ne

¹ *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1894, p. 50-51.

pouvez avoir aucun interest, veu que je ne veulx (comme j'ay cy devant dict) rien faire sinon *ex prescripto* de vostre sceilleur, je vous supplie, Monsieur, de le me faire entendre, a fin que je m'en descharge envers mondict seigneur le Cardinal et qu'il n'ayt occasion de penser qu'en vostre absence j'aye desdaigné de faire la charge qui luy a pleu me donner. »

Non content d'écrire à l'évêque, Joachim s'empessa de porter la question devant le cardinal. Le lendemain 1^{er} septembre, il envoya donc au prélat la lettre de Jacques du Bellay, avec une copie de sa réponse à M. de Paris ¹. Il y joignit un exposé de ses griefs, faisant bien ressortir que sa conduite en cette affaire avait été dictée par le souci constant de respecter les instructions du cardinal : « Je vous supplie très humblement, mon seigneur, de ne m'estimer si ambitieux que je recherche tel souvenir si non aultant que c'est pour vostre service, en quoy je ne céderay jamays à personne. Ce qui me donne plus d'ennuy, c'est l'injure que l'on me fait de me vouloyr oster sans révocation ny aultre exprès commandement de vous ce qu'il vous a pleu me donner. » Et rappelant ses bons services, il concluait : « Je seray bien ayse que les aultres facent mieulx, mays je m'asseure bien qu'ils ne s'en sçauroient acquicter plus fidèlement ². »

Il serait fort intéressant d'avoir les lettres que le cardinal dut échanger à cette occasion avec Eustache et Joachim. Par quels moyens essaya-t-il de rétablir l'accord entre eux? C'est là ce que nous ignorons. Toujours est-il que le 29 septembre, l'évêque de Paris envoyait du Plessis à M. de Liré ³ une lettre très importante au point de vue de leurs rapports. Le début en était rédigé sur un ton un peu haut, comme il convenait de la part d'un homme qu'on avait blessé dans sa dignité :

¹ *Lettres*, p. 56.

² *Lettres*, p. 58.

³ C'est par ce nom que les cousins du poète le désignent sans cesse.

« Monsieur mon cousin, j'ay receu deux de voz lectres, l'une du dernier d'aoust, l'autre du xvi^e de ce moys. Quant à la première où m'escripvez des colères de mons^r du Bellay, à tous le moings que vous les baptizés telles, je ne vous y fays response. Si vous pansez y gangner quelque chose, adressez vous à luy. Il a esté par le monde pour vous sçavoir respondre. Quant au second article de vostre diete lectre, vous n'aurez aultre chose de moy sinon que j'ay les cheveulx gris. Je n'aprandré de plus jeunes que moy, et qui n'entendent si bien mon estat et ce que je doibs, à me gouverner par leur oppinion. Quant celluy qui a toute puissance de me commander me aura baillé la loy, je luy obéyray et non à aultre ¹. » Mais la fin de l'épître était plus conciliante : « Quant à vostre seconde lectre du xvi^e de ce moys, par laquelle me mandés qu'avés communicqué à mon scelleur une lectre de monseigneur le Cardinal, puis me parlés des bénéfices vacqués et prestz à vacquer, je suys d'un lieu duquel vous estes sorty, là où les gens ne se veullent avoir par audace et authorité, mais par amytié ne refusant jamays à faire plésir. Les vacations advenues dont m'escripvés, moy estant à Paris de retour, nous en ferons bien ensemble au contentement de monseigneur le Cardinal et de vous et de moy. Ce sera au plustost que je pouray, acheminant mes affaires pour ceste effect chascung jour ². » Et l'évêque terminait en se recommandant à la « bonne grace » de son parent, et signait avec intention : « Vostre meilleur cousin et amy a vous faire à jamays plésir. »

S'il y mettait cet esprit conciliant, c'est que dans l'intervalle, le 16 septembre, — on le voit par ce qui précède, — son cousin Joachim lui avait écrit une lettre, aujourd'hui

¹ *Lettres*, p. 75-76.

² *Lettres*, p. 76-77.

perdue, dans laquelle, selon toute apparence, il sollicitait son appui pour un bénéfice vacant, et le prélat saisissait avec joie ce moyen de clore un conflit qui devait déplaire au cardinal.

En même temps que par du Bellay, la prébende de Notre-Dame était demandée par M. Nicquet, et l'évêque, pour ne pas avoir à choisir, l'avait mise par provision entre les mains d'un commendataire ¹. Il pressait le cardinal de prononcer lui-même : « Je vous supply, monseigneur, me mander à qui je la bailleray affin que ne l'ung ne l'autre s'en prène à moy ². »

Au mois de décembre, le cardinal n'avait encore rien décidé ³. C'est Eustache qui nous l'apprend, dans une lettre où se dévoilent ses sentiments sur le compte du poète. Sans doute le cardinal avait écrit à l'évêque, afin de remettre un peu d'harmonie entre les cousins. Eustache lui répond : « Monseigneur, quant à Mons^r de Lyré, si j'ay pansé qu'il ayt esté cause de me mettre en vostre malle grace, ce n'a esté sans demonstration que luy mesmes en a faict de la faire cognoistre : vous suppliant, Monseigneur, ne trouver mauveys si je ne me puy tant commander de faire bon visage à ceulx qui ne ⁴ veullent faire tel tort sans que j'aye jamays songé de le mériter. Mais pour cela il ne scauroyt dire que j'aye prins l'esprit de vengeance contre luy, et pour

¹ Lettre d'Eustache au Cardinal, datée du 10 novembre : « L'autre [prébende], elle est en main seure, pour en disposer ainsin qu'il vous plaira commander, soyt pour mons^r de Nicquet qui m'en a escript à ceste fin du xv^r du passé, soyt à mons^r de Lyray qui la demande. » (*Lettres*, p. 78).

² *Lettres*, p. 79.

³ Lettre d'Eustache au Cardinal, datée du 28 décembre : « Davantaige, Monseigneur, vous avez ceste tierce prébende de Paris, s'il ne vous plaist la bailler à l'ung des deulx de mess^{rs} de Lyray et Nicquet, dont j'attens vostre commandement pour n'estre en malle grace ni de l'ung ni de l'autre. » (*Lettres*, p. 82).

⁴ Le texte porte *ne*, mais il faut lire *me*.

avoir employé ceulx qu'avés esleuz à votre service (comme Mons^r le Trésaurier de Thou¹). ce n'est pas commettre voz affaires à mes varletz². » Rien ne prouve que Joachim eût traité de *valets* les vicaires de l'évêque. Mais celui-ci n'était peut-être pas fâché d'atténuer ses torts à lui-même en exagérant ceux de son cousin. Il laissait clairement entendre que sa santé rendait Joachim incapable de s'acquitter de ses fonctions. Pourtant, il ajoutait avec un air de bienveillance : « Quant aux trois mille livres de bénéfices que luy avés donnés, ce n'est à moy, Monseigneur, de retrancher vos bienflaictz en son endroiet, mais plustost je les vouldroys alonger, si j'avoys le moyen et d'effet et d'affection. Luy mesmes sera tesmoing combien et quantesfoys j'ai escript à Mons^r de Sainte Croix³ pour le prieuré de Bardenay près Bourdeaulx que luy avez donné, et y fays tout ce que je puy⁴. »

Ce passage a la valeur d'un document : il nous montre que du Bellay, qui demandait une prébende à Notre-Dame de Paris, n'avait pourtant pas à se plaindre de la fortune, et qu'il était dans une honnête aisance. D'ailleurs, outre le prieuré de Bardenay près Bordeaux, nous savons qu'il avait encore une prébende en l'église Saint-Julien du Mans⁵. Ainsi, sa vie était largement assurée, et, s'il avait connu la colère du cardinal au point d'encourir un instant sa disgrâce, du moins n'avait-il pas le droit de le taxer d'ingratitude : en

¹ Il s'agit du trésorier de Beauvais. V. *Lettres*, p. 36, n. 3.

² *Lettres*, p. 83.

³ L'abbé de Sainte-Croix, à Bordeaux, était alors Auger Hunaut de Lanta, qui occupa ces fonctions de 1533 à 1565 (*Gallia Christiana*, t. II, col. 865, C).

⁴ *Lettres*, p. 84.

⁵ Le 16 juin 1560, fut conférée à Ronsard une prébende de l'église Saint-Julien du Mans, *devenue vacante par suite du décès de Joachim du Bellay*. M. l'abbé Froger, qui rapporte ce fait (*Ronsard ecclésiastique*, p. 21), ignore à quelle époque Joachim avait obtenu ce bénéfice, « dont il était redevable sans doute à son protecteur, Jean du Bellay ».

recevant de son patron ces trois mille livres de bénéfices, il avait obtenu « le loyer de sa peine ».

III

Le récit précédent fait assez voir que, dans les fâcheux démêlés du poète avec sa famille, tous les torts n'étaient pas du côté de l'évêque. Mais si, dans ses fonctions, du Bellay se montra susceptible, irritable, violent peut-être, en une certaine mesure la maladie peut lui servir d'excuse. Sa santé, je l'ai dit, n'avait jamais été brillante. Il était né chétif. Un mal cruel, nous l'avons vu ¹, l'avait cloué deux ans sur un lit de douleur ; et c'est alors qu'il avait ressenti les premières atteintes de la surdité ². Comment a-t-on bien pu prétendre que cette surdité n'était qu'une affection imaginaire, inventée à plaisir pour imiter Ronsard ³ ? Elle était, hélas ! trop réelle. Dès 1552, il en souffrait assez pour s'écrier lugubrement :

Les flots courrousez, qui baignent
Leurs rivages qui se plaignent,
Ne sont plus sourds que je suis :
Ny ce peuple qui habite.
Ou le Nil se precipite
Dedans la mer par sept huys.

.

¹ V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. ix, § 1, p. 234-237.

² Sainte-Marthe, toujours mal informé, prétend qu'il avait rapporté cette surdité d'Italie : « Impediebat surdae auris vitium, quod in Italica peregrinatione collegerat . . . » (*Elogia*, 1398, p. 40). Cette assertion est démentie par la *Complainte du Desespéré*.

³ Jacques Veillard de Chartres. *Petri Ronsardi laudatio funebris* (1586), f^o 48 : « Ut natura cupide referimus ea, quae magnis auctoribus subeunt animos : Platonis intimi gibbosam illius humerum latitudinem, Aristotelis discipuli haesitantiam ejus linguae, Alexandri familiares ineervas et leviter ad laevam inflexas ejus cervices imitari et effingere studebant : eodem plane modo hic Bellaius prae amore P. Ronsardi pro surdastro multis probabat, et constanti omnium opinione surdaster obiit. » (Bibl. Nat. — Ln²⁷. 17.840).

Et tout cela, que lon nomme
 Les bienheuretez de l'homme.
 Ne me scanroit esjouyr,
 Privé de l'aise, qu'aporte
 A la vie demy-morte
 Le doux plaisir de l'ouyr¹.

Pourtant, il s'était remis à la longue, — ou du moins, si le mal n'avait pas disparu tout à fait, il avait diminué : en Italie, notre auteur entendait assez clair pour percevoir les mille bruits de Rome, et pour regretter plaisamment de n'être plus aussi sourd qu'autrefois².

Lorsqu'il fut de retour en France, il ne tarda pas, semble-t-il, à être repris de son affection. Et dès lors, il passa par des alternatives d'amélioration et d'empirement. Au début de 1559, il allait mieux et se voyait bientôt guéri. Le 1^{er} mars, il écrivait à son ami Charles Utenhove : « Jam tandem saxum et truceus esse desii, mi Carole; factus sum enim ex surdo surdaster : speroque brevi, Deo juvante, melius me habiturum³. » Mais l'affaire des *Regrets* vint lui porter un coup fatal. Les calomnies de ses consins et la disgrâce momentanée qui s'ensuivit n'eurent pas seulement pour effet d'ébranler son moral : le physique aussi fut atteint. Le mal, presque vaincu, reparut plus violent, cette fois incurable :

Certe cum medicis luctatus tempore longo.
 Viribus amissis, qui prope victus erat,
 Saevior hinc iterum morbus graviorque recurrit,
 Jamque ferox renuit ferre medentis opem⁴.

A partir de ce moment-là, la santé du malheureux ne cessa de décliner et sa surdité de s'accroître. Quelquefois il en

¹ *Complainte du Desesperé* (II, 6 et 9).

² *Hymne de la Surdité* (II, 404).

³ Marty-Laveaux, Appendice de la *Notice*, p. xxxvii.

⁴ *Élégie à Morel*.

plaisantait, écrivant à Morel : « Monsieur et frère, à ceste heure congnoys-je véritablement que je suys sourd, puyz que je demeure si longuement sans entendre ung seul mot de voz nouvelles ¹ » ; ou bien lançant « contre un Zoïle » cette épigramme :

Invide, quid nobis surdas sic objicis aureis ?

Qui male non audit, non mihi surdus hic est ².

Au fond, il en souffrait et très cruellement. On sait quel désespoir il éprouva de ne pouvoir saluer, avant son départ, Madame Marguerite (octobre 1559), retenu qu'il était à la chambre par la terrible maladie ³. Si forte était sa surdité qu'il en était réduit à n'avoir plus de relations avec les autres que par écrit. Le 28 décembre, Eustache du Bellay, qui trouvait incommode cette manière de commerce, mandait au cardinal : « Et fault, Monseigneur, que je vous die que, davant mon partement de Paris, il estoit du tout sourd, comme il est de ceste heure, sans quasi aulcune espérance de guérison. *Scripto est agendum et loquendum cum illo*. Et, au temps qui court, il est besoing avoir gens cler voyant et oyant mesmes pour le faict de la religion, et en l'estat qu'il est, ce luy est chose impossible d'y vacquer ⁴. » Ainsi séparé du reste du monde, quoi d'étonnant que du Bellay fût devenu chagrin, maussade, aigre d'humeur ?

Il avait vieilli vite. A trente-cinq ans, à l'âge où l'homme est dans toute sa force, il avait, lui, des cheveux blancs :

¹ *Lettres*, p. 23.

² *Ad Zoïlum*. — Cette épigramme se trouve au dernier feuillet du *Tumulus Henrici Secundi*.

³ *Lettres*, p. 39.

⁴ *Lettres*, p. 83-84. — Cf. l'*Építaphe de J. du Bellay* par P. de Paschal : *...Cum omnibus ipse ita se obsurduisse videret ut oculis ipsi sibi audiendum et amicis et familiaribus manu loquendum esset...* (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 383). — Le poète a parlé lui-même de sa complète surdité dans plusieurs sonnets des *Amours*, composés, comme on sait, en 1559. (V. les s. 24-29, Marty-Laveaux, II, 132-134).

Jam mea Cygnaeis sparguntur tempora plumis,
 Inficit et llavas cana senecta comas.
 Sic nobis perit ante diem decus omne juventae,
 Et faciunt septem lustra peracta senem¹.

Les tracas, les souffrances l'avaient usé rapidement, et sans doute aussi l'abus des plaisirs. Accablé d'ennuis et d'infirmités, il mourait chaque jour davantage, victime précoce de la vie, aux illusions, aux espérances. Une sombre mélancolie avait pris possession de son âme. Celui qui s'était embarqué pour l'avenir, plein de confiance et tout radieux, en criant fièrement *Caelo Musa beat*², n'avait plus sur les lèvres que cet adieu désenchanté : *Spes et fortuna valete*³. Je ne sais rien de plus navrant que le sonnet qu'il adressait, quelque temps avant de mourir, à Jacques Grévin⁴, un nouveau venu qui chantait ses amours⁵ :

Comme celui qui a de la Course poudreuse
 Ou de la Luyte huylée, ou du Disque eslané,
 Ou du Ceste plombé de cuir entrelacé
 Rapporté mainte palme en sa jeunesse heureuse,
 Regarde, en regrettant sa force vigoureuse,
 Les jeunes s'exercer, et ja vieil et cassé
 Par un doux souvenir qu'il ha du temps passé,
 Resveille dans son cueur sa vertu genereuse :

¹ *Poemata*, f° 24 r° : *Ad Gordium, ut laetus vivat*.

² Horace, *Carm.* IV, viii, 29. — C'est la devise de du Bellay dans ses premiers ouvrages.

³ *Lettres*, p. 38. — Cf. ce que dit Paschal dans son *Épitaphe* : ... *Cumq. vel hoc ipsum ob incommodum humana haec omnia ut fragilia et caduca vehementer despiceret*... (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 385).

⁴ Sur Jacques Grévin (1538-1570), consulter la thèse de M. Pinvert.

⁵ *L'Olimpe de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis. Ensemble les autres œuvres poétiques dudict Auteur*. Paris, Rob. Estienne, 1560, in-8°. Le permis d'imprimer est du 23 nov. 1539. — Le sonnet de du Bellay se trouve en tête de l'*Olimpe*, avec un sonnet de Belleau.

Ainsi voyant (Grévin) prochain de ma vieillesse
 Au pied de ton Olimpe exercer ta jeunesse,
 Je soupire le temps que d'un pareil esmoy
 Je chantay mon Olive, et resens en mon ame
 Je ne seay quelle ardeur de ma première flâme
 Qui me fait souhaiter d'estre tel comme toy. (II, 53o).

Triste retour sur le passé ! Qu'il était loin déjà, ce temps où du Bellay chantait la belle Olive ! Au contact douloureux de la vie, il avait vu s'évanouir ses rêves de jeunesse. Il était vieux. Et pour opérer ce ravage, dix ans avaient suffi !

IV

Dans ce lamentable déclin de tout son être, du Bellay n'avait pour le soutenir, avec la tendre sympathie de quelques amis dévoués, que les consolations très douces de la Muse. Plus que jamais, il cultivait la poésie : le *Tombeau d'Henri II*, les deux *Discours au Roy*, les vingt-neuf sonnets des *Amours* datent de cette époque. Le 12 décembre 1559, le président Minard ayant été tué d'un coup de pistolet comme il revenait du palais, du Bellay fit son *tombeau*, suivant une habitude qu'il aimait assez, et en latin et en français¹. Il voulait terminer pour le 1^{er} janvier un recueil d'*étrennes* latines, pour la composition duquel il s'aidait de l'érudition de son ami Charles Utenhove.

¹ Le *Tombeau de Minard* (Marty-Laveaux, II, 475-476), composé de 26 vers latins et de 26 vers français, parut en 1561, dans la 2^e édit. du *Tumulus Henrici Secundi*. — G. Aubert dit dans son *Élégie* (1560) :

Ainsi ces jours passez, il sauva par son art
 De l'oublieux tombeau le President Minard,
 Et du juste Minos il luy donna en change
 Le nom et le renom, l'honneur et la louange.

C'est dans la maison de Morel ¹ qu'il avait rencontré ce docte personnage, que distinguait sa science des langues. Une intime amitié ne tarda pas à les unir. Entre autres témoignages qu'on en pourrait donner ², il en est un, assez curieux et, si je ne me trompe, à peu près inconnu. C'est une pièce où du Bellay, malade, ayant reçu des vers de son ami, lui conte le soulagement presque miraculeux qu'il en a retiré :

Aeger eram, morbusque meos foedaverat artus,
 In facie pallor, corpore languor erat :
 Cum mihi Carolidae sunt reddita carmina vatis, *
 Carmina quae Clarii dixeris esse Dei.
 Morbus abit, totoque fugit de corpore languor,
 Et vestit niveas purpura prima genas.
 At redeat morbus, redeat pallorque fugatus.
 Saepius Utenhovi dummodo scripta legam ³.

Encouragé par Utenhove, qui sans doute avait eu l'idée, s'il n'avait fourni les premiers modèles, notre auteur avait entrepris dans une série d'épigrammes — en vers latins, bien entendu ⁴ — de jouer sur les noms de ses contemporains les plus célèbres (*illustrium quorundam nominum allusiones*), en y cherchant comme un symbole prophétique de leur caractère ou de leur talent. Il s'était mis à l'œuvre au début de 1559 : mais cela n'allait pas tout seul, comme on le voit

¹ V. ci dessus, 2^e part., chap. vi. § iii, p. 390.

² Dans une pièce des *Xenia*, f^o 14 v^o, du Bellay vante les travaux d'Utenhove sur les *Dionysiaques* de Nonnos. Quant à Ch. Utenhove, il a souvent célébré du Bellay. Voyez : — 1^o à la fin des *Poemata* de notre auteur, f^{os} 60 v^o-62 r^o, trois pièces, deux grecques, une latine ; — 2^o à la fin des *Xenia*, f^o 15 v^o, l'*allusio* de du Bellay ; — 3^o surtout, à la suite de l'*Epitaphium in mortem Hærici Gallorum regis christianissimi . . . per Car. Utenhovium*, Paris, Rob. Estienne, 1560, in-4^o, les *Epitaphes sur le trespas de Joachim du Bellay*, dont il sera question dans le chapitre suivant.

³ Cette pièce ne se trouve que dans les *Xenia* de Ch. Utenhove, p. 81 de l'édit. de 1568, publiée à Bâle chez Th. Guarinus. (Bibl. Nat. — Yc. 9600).

⁴ Cf. les *Xenia* de Martial.

par un billet qu'il adressait le 1^{er} mars à son savant inspireur : « ... Si lubet et vacat, vellem te paucis. Jamdudum, ut seis, parturio illas meas, vel potius tuas allusiones : sed vide ut quod coepisti perficias : nam nisi hic mihi obstetricem praestes, vel Lucinam potius, citius Elephanti parient...¹ » Il était encore à la tâche à la fin de l'année.

Bien que les *Xenia* n'aient paru que dix ans plus tard (1569)², c'est ici l'occasion d'en dire quelques mots. On peut définir ces petites pièces des badinages étymologiques.

¹ Marty-Laveaux, Appendice de la *Notice*, p. xxxvii.

² *Ioachimi Bellaii Andini poetae clarissimi Xenia, seu illustrium quorundam nominum Allusiones*. Paris, Federic Morel, 1569, in-4°. Privilège daté de Paris, 1^{er} mai 1568. (Bibl. Nat. — Ye. 1223). — On est surpris que ce recueil ait été publié si tard après la mort de du Bellay. L'histoire exacte de cette tardive publication est curieuse à connaître. Dès 1560, Ch. Utenhove, qui tenait à son droit d'inventeur, avait donné, à la suite de l'*Epitaphium in mortem Herriici Gallorum regis*, un certain nombre de ses propres *Xenia*. Dans une préface au lecteur, que je ne puis songer à reproduire, il disait que les *Allusions* de du Bellay allaient paraître au premier jour (*Bellaii nuper admodum vita defuncti Allusiones primo quoque die typis, ni fallor, excudendas*), et que, s'il prenait les devants, c'est que dans ce genre, où tous deux s'étaient exercés de concert, mais de manière différente, ce n'était pas lui l'emprunteur. Il le prouvait en publiant la lettre du 1^{er} mars, où son ami lui-même lui rendait cette justice (*qua me, vel ipso teste, id argumenti genus ab eo minime mutuatum fuisse, non obscure perspicias*). Les *Xenia* de du Bellay ne virent pas le jour, comme l'annonçait Utenhove. Il se peut que Morel, détenteur des papiers du poète, ait renoncé à les faire paraître, en présence d'une publication qui d'avance leur nuisait. Toujours est-il que le 1^{er} mai 1562, Utenhove demandait à Morel le manuscrit des *Allusions* de du Bellay dans une lettre conservée à Munich (Collection Camerarius, 33, f^o 263), et dont je dois la communication à l'obligeance de M. de Nolhae : « Jamdudum vero Joach. Bellaii Allusionum libellum a te mihi mittendum duabus de causis expecto, vel quod me pridie quam moreretur earum obstetricem seu Lucinam potius delegerit, vel quia etiam in his, οὕτως ἐστὶν ἢ φύσις φιλοστεχνός, nonnulla, ut ipse nosti, pro meis agnoscam. Ἐμοὶ γὰρ οὐκ ἐπιτροπέειον ἐξετάζειν τὰ ἔκγονα τὰς πειθήκους φασίν, ἐπειδὴν τέλωσιν, ὡσπερ ἀγάλμασιν ἐνατενίζειν τοῖς βρέφεσιν ἀχαμένας τοῦ κάλλους. Ego illum, ubi semel et iterum pellegero magna accessione locupletavero, vel tibi vel cui tu voles, dicabo... Calend. maii 1562. » Comme on le voit par ce fragment, il paraissait surtout préoccupé de reprendre dans le manuscrit ce qui pouvait lui appartenir. En 1568, Utenhove publia de nouveau ses *Xenia* (Bâle, Th. Guarinus, in-8°), en y entremêlant quelques-unes des pièces de du Bellay sur les mêmes sujets. Enfin, en 1569, paraissait le volume des *Allusions* de notre auteur. — Il serait d'un mince intérêt de rapprocher les *Xenia* des deux poètes : Utenhove est en général plus condensé que du Bellay.

Comme Platon dans le *Cratyle* et Cicéron dans les *Verrines*, — c'est du Bellay qui se réclame de ces modèles ¹, — notre auteur joue sur les noms propres, qu'il rapporte tant bien que mal à des origines hébraïques, grecques, latines et germaniques. Quelques exemples montreront le système. En Catherine de Médicis, l'ingénieux étymologiste trouve le moyen de saluer la pure (*αληθινός*) vertu d'une princesse, qui procure le remède à nos maux (« *unica quod nostris sis medicina malis* »). Michel de L'Hospital est l'*hospice* des Muses. Olivier de Magny, petit corps, grand esprit (*magnus ingenio*), attire à lui les cœurs les moins sensibles, comme l'aimant (*magnes*) attire le fer. Jacques Amyot n'a-t-il pas bien mérité son nom, lui qui sut colorer Plutarque avec tant de bonheur et lui mettre du rouge (*ῥυμινον*) ? Citons complètement au moins un de ces badinages. Voici celui sur Antoine Héroët, ce pur chanteur non des *héros*, mais bien du dieu *Éros* :

Non, tua sit quanvis Gallis Heroïca Musa,
 Heroïs nomen Musa tibi imposuit.
 Tam bene quod nobis verum describis ἔρωτα,
 Imposuit Graio nomine nomen ἔρωτος ².

A quoi bon insister davantage sur ces jeux d'érudit ? Sainte-Beuve a raison : « Tout cela nous semble aujourd'hui assez puéril et bien tiré par les cheveux ³. »

V

Le 1^{er} janvier 1560, du Bellay passait la soirée chez un de ses compatriotes, Claude de Bize, clerc du diocèse d'An-

¹ V. sa préface *Ioach. Bellaius candido lectori*.

² *Xenia*, f° 8 v°.

³ *Nouveaux Lundis*, XIII, 332.

gers, chantre en l'église Notre-Dame ¹. Il y soupa joyeusement. Au sortir de table, malgré l'heure avancée, il se mit au travail, composant des vers dans le silence de la nuit. Dans ce colloque avec les Muses, il fut frappé d'apoplexie ². C'est ainsi qu'il mourut, dans la maison du chantre ³. Il avait trente-sept ans ⁴.

Le mercredi 3 janvier, à la requête des parents et des amis du défunt, et notamment de « noble damoiselle de Villeneuve, sœur du très révérend cardinal du Bellay ⁵ », le chapitre de Notre-Dame, assemblé durant la grand'messe, décida que,

¹ Ballu, *Notice sur J. du Bellay*, p. cu.

² Tous ces détails sont bien connus. Paschal dit dans son *Épître* : *Cal. Jan. hilare admodum coenatus, jocosa quaedam scribens carmina, dum amplius cranion cerebrum continere non posset, multa humoris in fauces stillante fluxione modico temporis intervallo magno omnium suorum moerore suffocatur.* (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 385). — Cf. diverses pièces du *Tombeau de J. du Bellay*, notamment celle de Claude d'Espence :

Dum vigil ad multam modulatur carmina noctem...

et celle de Robert de La Haye :

Hic dum mellifluos silente nocte
Versus scriberet, et novem Sororum
Dulci colloquio patrisque Phoebi
Intentus foveretur, ut solebat :
Extra se rapitur ...

Il est curieux de rapporter l'explication que donne de cette apoplexie un compatriote du poète, Jean Bodin, dans son *Universae Naturae Theatrum*, édit. de Lyon, J. Roussin, 1596, p. 612 : « Cur Luna Soli opposita vehementius insaniunt furiosi ? — Quia tunc abundantibus humoribus cerebrum ad cranium usque intumescit, quod in Lunae coitu a cranio duobus digitis saepe distat : qui autem encephalosi laborant, prae nimia cerebri copia in Lunae oppositu suffocantur e cerebro : tunc enim spiritus exultantes fortius erumpunt : ut *Joachimo Bellaio poetae populari meo contigit a coena redeuntli.* » (Bibl. Nat. — R. 29.365).

³ Registres capitulaires de Notre-Dame, cités par Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 386 : ... *Defuncti domini de Gonnor, in domo claustrali domini Cantoris, hac nocte, prout hic relatam, decessit.*

⁴ *Vixit annos xxxvii*, dit Paschal. — Cf. de Thou, lib. XXVI, ann. 1560 : « Kal. Januar. ejusdem anni *annum agens xxxvii*, ex subita nervorum resolutione Lutetiae decessit. » Édit. de Londres, 1733, t. II, p. 72.

⁵ Louise du Bellay, femme de Charles d'Aunay, sieur de Villeneuve-la-Guyard. Il est question d'elle dans une lettre d'Eustache au Cardinal (*Lettres*, p. 85).

par considération pour son illustre famille. *contemplatione nominis et domus dicti defuncti*, l'ancien intendant du prélat romain serait inhumé comme un chanoine, *ad instar canonici defuncti*, bien qu'il ne le fût plus depuis 1556¹. L'inhumation eut lieu le lendemain après vêpres. Joachim du Bellay fut enterré à Notre-Dame, en la chapelle de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, du côté droit du chœur, près de Louis du Bellay, chanoine et archidiacre de Paris².

Il s'était fait lui-même cette épitaphe :

Clara progenie, et domo vetusta
 (Quod nomen tibi sat meum indicarit)
 Natus, contegor hac (viator) urna.
 Sum Bellaius, et poeta. Jam me
 Sat nosti. puto. Num bonus poeta,
 Hoc versus tibi sat mei indicarint.
 Hoc solum tibi sed queam (viator)
 De me dicere : me pium fuisse,
 Nee laesisse pios : pius si et ipse es,
 Manes laedere tu meos caveto³.

Ce n'est pas celle-là qu'on mit sur son tombeau. Le 5 janvier, Pierre de Paschal faisait placer au-dessus de ses restes une inscription qu'il avait composée lui-même, et qui retraçait pompeusement les mérites et la triste fin de son « incomparable » ami⁴.

Au temps des rêves de jeunesse, le doux poète de Liré, celui qui sentait et rendait si bien le charme pénétrant de la

¹ Registres capitulaires. — Cf. Ballu, p. cm.

² Registres capitulaires : *juxta sepulturam defuncti domini Archidiaconi Parisiensis*. — Ménage, *Anti-Baillet*, chap. LXXI, p. 146-147. — Cf. Ballu, p. civ.

³ *Poemata*, fo 60 r^o.

⁴ Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 385. — Voici la fin de l'épitaphe : *Petrus Paschalius et vetus et verus amicus amico incomparabili dolens posuit. Non. Jun. MDLX a Christo nato.*

terre angevine, avait un jour formé le vœu de reposer au bord de son fleuve gaulois :

O mon fleuve paternel,
 Quand le dormir éternel
 Fera tumber à l'envers
 Celui qui chante ces vers,
 Et que par les braz amys
 Mon cors bien pres sera mis
 De quelque fontaine vive,
 Non gueres loing de ta rive,
 Au moins sur ma froyde cendre
 Fay quelques larmes descendre,
 Et sonne mon bruyt fameux
 A ton rivaige ecumeux ¹.

Mais il était écrit que, jusque dans la mort, tous ses rêves seraient déçus. Ce ne fut point aux bords de Loire qu'il eut sa tombe, bercé par le murmure argentin des fontaines, au sein de la riante nature. Une basilique reçut sa dépouille, et c'est sous des voûtes austères, dans le silence auguste et la paix du saint lieu, qu'il dormit son dernier sommeil ².

¹ *Les louanges d'Anjou. Au Fleuve de Loyre* (I, 178).

² Joachim eut pour héritière sa sœur Catherine, dame de la Mauvoysinière. Le fils aîné de Catherine, René du Breil, devint seigneur de Liré et de la Turmelière. (Ms. fr. 20.263, f^o 44 r^o). — Le tombeau du poète à Notre-Dame semble avoir disparu lors d'une restauration de la chapelle de Saint-Crépin au mois d'août 1758. V. Ballu, p. civ.

CHAPITRE XI

DU BELLAY DEVANT L'OPINION

- I. — Du Bellay jugé par lui-même. — Sa vanité poétique.
- II. — Du Bellay jugé par ses contemporains. — Hommages funèbres : le « tombeau » du poète (1560). — L'édition de Morel et d'Aubert (1568-1569). — Du Bellay l'égal de Ronsard.
- III. — Du Bellay jugé par la postérité. — Un sonnet de Spenser (1591). — Les travaux des savants : Sainte-Marthe, Colletet, Baillet, Ménage, Nicéron, Goujet. — Les « Annales Poétiques » (1778). — Le « Tableau » de Sainte-Beuve (1828). — Du Bellay au XIX^e siècle. — L'édition Marty-Laveaux (1866-1867). — La statue d'Ancenis (1894). — L'Association Bretonne-Angevaine.

I

En suivant du Bellay devant le tribunal de l'opinion publique, je n'ai point la prétention de passer en revue tous les jugements qu'on a pu porter sur le poète et sur son œuvre aux divers moments de l'histoire. Un semblable dénombrement, si j'avais osé le tenter, risquerait fort d'être incomplet. J'ai voulu seulement, dans un tableau d'ensemble, marquer les traits saillants, et, *d'une façon générale*, indiquer ce qu'est devenue, pendant trois siècles et

demi, la gloire littéraire de celui qui composa la *Deffence* et les *Regrets*.

Comment donc notre auteur a-t-il été jugé ? Mais tout d'abord, comment s'est-il jugé lui-même ?

On ne peut exiger des poètes beaucoup de modestie. Autant qu'irritable, la race est vaniteuse. Du Bellay, sur ce point, ne le cède à personne. Dès les premiers pas, il avait chanté son *exegi monumentum*¹. Il n'était d'ailleurs pas en peine de justifier sa vanité : « Si en mes poësies je me louë quelques fois, ce n'est sans l'imitation des anciens ². » Comme il arrive assez souvent, c'est de sa première œuvre qu'il était le plus fier. Par-dessus tout, il se considérait comme le chantre de l'*Olive* :

Si est-ce pourtant que je puis
Me vanter qu'en France je suis
Des premiers qui ont ozé dire
Leurs amours sur la Thusque lyre.

Et mon Olive (soit ce nom
D'Olive veritable, ou non)
Se peult vanter d'avoir premiere
Salué la douce lumiere ³.

Il a rappelé bien des fois ce beau titre d'illustration⁴. Il savait sa valeur. Il était parti pour la gloire :

Quand à l'Honneur, j'espere estre immortel.

s'écriait-il tout au début⁵. Il avait conscience de l'avoir atteinte :

¹ Ode à Bouju, *De l'immortalité des poëtes* (I, 205). — V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. vii, § iv, p. 213-215.

² 2^e préf. de l'*Olive* (I, 75). — V. sur ce point les réflexions du bon abbé Goujet, XII, 134.

³ Ode à Magny, *Sur les perfections de sa dame* (II, 329).

⁴ Voyez I, 153, 159, 163, 164, 178 ; II, 3, 144, 248, 318, 530 ; — *Poemata*, f^{os} 3 v^o et 41 v^o ; — *Xenia*, f^o 7 r^o.

⁵ Sonnet *A l'ambicieux et avare ennemy des bonnes lettres*, à la fin de la *Deffence*, p. 163.

Je diray donc sans peur d'estre repris
 De me vanter, qu'au mestier de la lyre
 Je ne suis pas le meilleur, ny le pire.
 De ceux qu'on nomme entre les bons esprits ¹.

Sans doute, il avait tort de le dire si haut. Avait-il tort de le penser ?

II

Dans sa notice sur du Bellay ², le docte Colletet a pris plaisir à relever les éloges qu'ont donnés au poète tous ses contemporains plus ou moins immédiats. La liste est longue de ces hommages, et cependant elle est bien loin d'être complète.

Déjà, de son vivant, notre auteur avait recueilli maint témoignage d'admiration. Lorsqu'il mourut, le deuil fut grand dans la république des lettres. Il tombait le premier de la noble phalange qui, sous l'égide de Dorat, avait marché superbement à la conquête des anciens, et dont l'audace avait eu pour prix ce triomphe, la poésie ressuscitée. On eut la sensation qu'un vide s'était fait.

Ronsard ne put voir partir sans tristesse ce vaillant frère d'armes, cet ancien compagnon des luttes héroïques. On trouve un écho de ses vifs regrets dans l'élégie qu'il adressa, l'année même où mourut du Bellay, au Tournésien Louis des Masures ³. Encore sous le coup de cette mort soudaine, son

¹ *Amours* de 1559, s. 6 (II, 123). — Cf. *Élégie à Morel* :

Carmina sunt nobis facili manantia vena,
 Et nos turba legit, nos legit aula frequens.

Denique, quisquis amat Phoebum Phoebique Sorores,
 Me colit absentem, me terit atque legit.

² Copie mser., f^os 32 r^o-37 v^o.

³ Blanchemain, VII, 49.

esprit est hanté de funèbres images : il a vu dans un rêve l'ombre de son ami :

L'autre jour en dormant (comme une vaine idole,
 Qui deçà qui delà au gré du vent s'en-vole)
 M'apparut du Bellay, non pas tel qu'il estoit
 Quand son vers doucereux les Princes allaitoit,
 Et qu'il faisoit courir la France après sa lyre,
 Qui souspirant son nom le plaint et le desire :
 Mais have et descharné...

L'ami d'autrefois n'est plus qu'un cadavre, et ce cadavre se met à parler :

Il me disoit : « Ronsard, que sans tache d'envie
 J'aimay quand je vivois comme ma propre vie,

 Puis qu'il a pleu à Dieu me prendre devant toy,
 Entens ceste leçon et la retiens de moy... »

Et de cette bouche d'ami, sort le plus beau credo religieux et moral. — Quatre ans plus tard, dans une pièce du *Bocage Royal*, à Catherine de Médicis, Ronsard, dont la mémoire était toujours fidèle, insérait ces vers empreints d'émotion :

Je pleurois du Bellay, qui estoit de mon âge.
 De mon art, de mes mœurs et de mon parentage,
 Lequel, après avoir d'une si docte vois
 Tant de fois rechanté les princes et les rois.
 Est mort pauvre, chetif, sans nulle recompense,
 Sinon d'un peu d'honneurs que luy garde la France¹.

Rémy Belleau ne connaissait bien du Bellay que depuis son retour d'Italie ; mais en deux ans, il avait eu le temps

¹ Blanchemain, III, 371. — Cf. III, 353, au cardinal de Lorraine :
 Du Bellay, qui avoit monté dessus Parnase,
 Qui avoit espuisé toute l'eau de Pegase,
 Qui avoit dans mon antre avecques moy dancé,
 Ne fut, siècle de fer ! d'un seul bien avancé.

de l'apprécier. Il eut de sa mort un regret sincère. Dans une ode qu'il composa sur les *Recherches* d'Étienne Pasquier (1560)¹, il déplorait les tristes destinées de la « Brigade » et disait de l'ami disparu :

Encores la playe est ouverte
De mon Du Bellay, dont la perte
Fait perdre aux Muses le renom.

La même année, il fit paraître un *Chant pastoral sur la mort de Joachim du Bellay Angevin*². C'était un dialogue entre deux pasteurs, Thoinet et Bellin (Baïf et Belleau), suivi d'une *complainte*, dans laquelle une Nymphé de la Seine pleurait le poète éteint avant l'âge :

Il est mort Du Bellay, Du Bellay que les Dieux
Avoyent transmis du ciel pour estre en ces bas lieux
Le mignon d'Apollon, et des Muses la grace,
Et le plus rare honneur de son antique race !
Las ! il nous est ravi, n'ayant parfait le cours
Qu'à demy seulement du plus beau de ses jours.

Par la bouche de Ronsard et de Belleau avaient parlé les condisciples et les amis d'école. Quelques savants, qui voyaient en du Bellay disparaître un humaniste, eurent à cœur de saluer sa dépouille : Adrien Turnèbe, Claude d'Espence, Hélié André, Léger du Chesne. Claude Roillet, réunirent en une plaquette quelques pièces latines qui disaient leurs regrets³.

¹ Gouverneur, I, 483; Marty-Laveaux, I, 117. — Le I^{er} livre des *Recherches de la France* parut en 1560, à Paris, chez Vincent Sertenas, in-8°. Privilège du 18 janvier 1559 (n. s. 1569). L'ode de Belleau figure en tête.

² Paris, Rob. Estienne, 1560, 8 ff. in-4°. — Plus tard, l'auteur a fait entrer ce chant dans sa *Bergerie*, en le coupant en deux parties. (Gouverneur, II, 150-156 et 338-344; Marty-Laveaux, I, 293-297 et II, 433-438). — Le *Chant pastoral* de Belleau, réimpr. en 1566, a pris place à partir de 1568-1569 (recueil d'Aubert) dans les diverses éditions du *Tombeau de J. du Bellay*.

³ *In Ioachimum Bellaium Andinum poetam clarissimum doctorum virorum carmina et tumuli*. Paris, Federic Morel, 1560, 6 ff. in-4°.

Puis ce fut le tour des intimes. Guillaume Aubert de Poitiers, avocat au Parlement de Paris, après avoir exprimé sa douleur dans une lettre à Jean de Morel (le 3 janvier 1560), la mit en vers très longuement, trop longuement, dans une assez plate *Élégie*, qui n'a pour elle que la bonté de l'intention¹. En même temps, Charles Utenhove, rassemblant les hommages funéraires de ceux qui fréquentaient la maison de Morel, publia les *Épitaphes sur le trespas de Ioachim du Bellay, Angevin, Poëte Latin et François*². Ce recueil reproduit d'abord l'épithaphe que du Bellay s'était faite à lui-même; puis la traduction de cette épithaphe en hébreu par Jean Mercier, beau-fils de Morel, en grec par Utenhove, en français par Morel, Maniquet, Utenhove et Grévin; ensuite, diverses pièces latines et françaises, des hendécasyllabes de Robert de La Haye, des distiques de Camille de Morel, un sonnet d'Antoinette de Loynes, une ode de Jacques Grévin, etc.; et le tout se termine par l'épithaphe admirative (D. IMMORTALI S.) due à Pierre de Paschal.

C'était quelque chose sans doute que ce tribut d'éloges payé à la mémoire du poète qui venait de mourir. Mais il y avait mieux à faire: c'était d'assurer, par une édition aussi complète que possible, la conservation de ses œuvres. Détail curieux: l'idée vint du roi François II. — c'est Aubert qui l'affirme. A son commandement, « le Sieur de Morel amateur de toutes vertus... fait soigneusement recueillir non seulement ce que le Sieur du Bellay avoit fait imprimer durant sa vie, mais aussi ce qui n'avoit encores esté publié: et apres en avoir communiqué avecques les plus affectionnez amis de l'Auteur.

¹ *Élégie sur le trespas de M. Ioachim du Bellay*... Paris, Federic Morel, 1560, 5 ff. in-4°. Réimpr. en 1561.

² Elles viennent à la suite de l'*Épitaphium in mortem Herrici Gallorum regis christianissimi... per Car. Utenhovium*. Paris, Rob. Estienne, 1560, in-4°. (Bibl. Nat. — Rés. mY^c. 335).

ils adviserent ensemblément, que... ce seroit chose digne de leur bonne affection envers le public. et de leur ancienne amitié envers le feu Sieur du Bellay, de faire mettre toutes ses œuvres en lumière. de façon qu'à l'advenir rien ne s'en peust facilement esgarer ¹. » Ce projet, toutefois, ne fut point réalisé sur le champ. L'année de la mort du poète et les années suivantes, des libraires de Paris, Charles l'Angelier, Federic Morel, pour répondre aux vœux du public, avaient imprimé ou réimprimé, soit en plaquettes, soit en recueils factices, beaucoup de ses ouvrages ². C'est seulement en 1569 que vit enfin le jour, chez Federic Morel, en un volume in-8°, l'édition des œuvres complètes, ou du moins des œuvres françaises ³. Elle était dédiée au roi Charles IX : Guillaume Aubert, auxiliaire de Jean de Morel dans sa tâche d'éditeur posthume, avait écrit la dédicace. Le recueil, qui s'ouvrait sous cet auguste patronage, se fermait solennellement par la série des pièces qui redisaient la gloire de du Bellay : suivant l'usage, Aubert les avait réunies pour en former le *tombeau* du poète.

Six autres éditions, inspirées de la précédente, parurent tour à tour ⁴, attestant le renom du chanteur angevin et sa vogue persistante jusqu'à la fin du xvi^e siècle : et le *tombeau* reparaisait toutes les fois, augmenté de pièces nouvelles ⁵.

¹ Aubert, *Epistre au Roy* [Charles IX], datée de Paris, 20 nov. 1568. — Marty-Laveaux, Appendice de la *Notice*, p. xxxix.

² Pour le détail de ces publications, v. *Manuel du Libraire*, t. I, col. 749-751, et *Supplément*, t. I, col. 409-402 ; — les notes de l'édit. Marty-Laveaux ; — la *Bibliographie* de M. Ballu, édit. L. Sêché, p. 251 sqq.

³ *Les œuvres françoises de Ioachim Du-Bellay, Gentilhomme Angevin, et Poëte excellent de ce temps...* Paris, Federic Morel, 1569, in-8°. Recueil de pièces séparées, imprimées en 1568 et 1569. Privilège du 30 avril 1567. — Cette édition est décrite par Jules le Petit, *Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains français du xv^e au xviii^e siècle*, Paris, Quantin 1888. — Les *Nenia* parurent également chez Morel, en 1569, dans un volume à part. Les *Poemata* ne furent pas réimprimés.

⁴ Paris, 1573, 1574, 1584 ; — Lyon, 1575 ; — Rouen, 1592, 1597.

⁵ A signaler dans l'édit. de 1575 deux sonnets de Jacques de la Taille.

On ne peut lire sans respect, si médiocre qu'en soit la forme, les témoignages d'admiration décernés au poète par ses contemporains. On y sent une foi sincère et quelque peu naïve dans l'éternité de son œuvre. L'impression que j'en ai gardée, c'est que les hommes du xvi^e siècle ont mis constamment du Bellay au même niveau que Ronsard : les deux émules étaient à leurs yeux deux égaux.

Cette égalité dans l'hommage avait commencé de bonne heure, du vivant même de Joachim. Dès 1552, Marie de La Haye, dans une ode *Sur les œuvres poétiques de I. du Bellay et P. de Ronsard*¹, établissait le parallèle :

Le prix, où Horace a tendu
Sa lyre, pour le penser prendre,
D'autres en vain est attendu :
Car à vous deux il se vient rendre.

L'ung reçoit par nostre orizon
Le verd honneur de la couronne,
Dont ja l'une et l'autre maison
Du soleil, son chef environne.

A l'autre l'Olive promet
Après sa mort vie immortelle :
Et vivant desja hors le met
De l'obscur tumbre mortelle.

Vers le même temps, Hugues Salel, adressant un sonnet *Aux seigneurs de Ronsard et du Bellay*², leur demandait le secours de leur muse pour l'aider à chanter d'amour :

¹ Cette ode figure en tête de l'ouvrage de du Bellay : *Le quatriesme livre de l'Eneide de Vergile*. . . V. ci-dessus, 1^{re} part., chap. x. § 1, n. 1, p. 249-250. (Bibl. Nat. — Rés. pYc. 1400.)

² *Les Amours d'Olivier de Magny*. . . Ensemble un recueil d'auncunes œuvres de Monsieur Salel, abbé de Saint Cheron, non encore veues. Paris. Estienne Groulleau, 1553, fo 82 v°. (Bibl. Nat. — Rés. Yc. 1667.)

O franes espritz savans enamourez,
 Si vous avez telz plaisirs savourez,
 Je vous suplie. acordez vostre lire,
 Et de voz vers dignes d'estre adorez.
 Vostre Salel a present secourez,
 Chantant pour luy ce qu'il ne pourroit dire.

En 1553. Maclou de La Haye s'écriait à son tour dans son *Chant de Paix* ¹ :

Deux grandz espritz sur le Parnasse mont
 Je voy monter en la plus haulte place,
 Dont le desir du Laurier me semond
 De renforcer ma veine foible et basse ;
 En odes, l'un d'Horace suit la grace ²,
 L'autre, en sonnetz, le subtil Florentin,
 Qui, pour m'avoir compagnon de leur grace,
 N'ont en desdain mon doux luth argentin.

Et dès lors, les hommages du même genre se multiplient.
 C'est Tahureau qui dit dans ses *Premières Poësies* (1554) ³ :

De quoy le Loyr, de quoy s'enfle la Loyre,
 Sinon du bruyt desbordant en tous lieux
 De son Ronsard et du Bellay, sa gloire.
 Pour les porter d'icy là haut aux cieus ?

C'est Pasquier qui écrit à Ronsard (1555) ⁴, en parlant des progrès de notre poésie : « Vous et le sieur du Bellay avez plus heureusement rencontrés que l'on n'avoit jamais esperé entre les nostres. » C'est Louis des Masures qui versifie subtilement cette épigramme (1557) ⁵ :

¹ *Les Œuvres de Maclou de La Haye, Piccard, valet de chambre du Roy.* Paris. Estienne Groulleau, 1553, f^o 9 v^o. (Arsenal. — B.L. 6478. Rés.).

² *Sic* Peut-être faut-il lire *trace*.

³ Édit. Blanchemain, Genève, Gay, 1869, p. 51.

⁴ Lettre 8 du livre I, édit. de 1723, t. II, col. 11.

⁵ *Ludovici Masurii Nervii carmina*, Lyon, Jean de Tournes et Guill. Gazeau, 1557, in-4^o, p. 54 : *Ad P. Ronsardum et Io. Bellaium poetos.* (Bibl. Nat. — Rés. Y², 367).

Mirabar quid Phoebus equos tam mane recentes
 Jungeret, et toto lucidus orbe foret.
 Formosam hic spectat Clio, Clisque sorores,
 Et quos aeterno tollit honore chorus :
 Te magnum. Ronsarde, refers qui Pindaron, et te,
 Bellai, coetus gloria Pieridum.
 Vos radiis oculisque Deus, quibus omnia, coelo
 Dum videt, egregio purior ore nitet.

En 1558, un gentilhomme ami des lettres, Forquevaulx, gouverneur de Narbonne, écrit à Morel : « Quelque ignorance et rudesse qui en moy soit, je me délecte néantmoins de veoir et lire les bonnes choses, et je vous assure, Monsieur, que j'ay merueilleux regret de n'avoir eu l'heur de veoir et cognoistre Monsieur de Ronsard et Monsieur du Bellay, puisqu'il estoit à Paris. pource qu'il me semble de n'avoir point demy veue en mes yeulx, n'ayant veu et cogneu les deux lumières de France, comme toutz les hommes de bon jugement les estiment ¹. »

Quand du Bellay fut mort, on continua de l'égaliser à son ancien rival. Antoinette de Loynes eut le talent d'affirmer sur sa tombe les droits qu'il avait à garder ce rang, et cela sans blesser Ronsard :

Si je ne puis pourtant exprimer par ma voix
 Ce qu'estimèrent tant les princes et les rois,
 Je diray pour le moins avec toute la France,
 Que du Bellay estoit des poètes l'honneur :
 Et si ne perdray pas de Ronsard la faveur.
 Car je ne puis ne veux luy faire aucune offence ².

Charles Utenhove le redit après elle, sous une forme assez bizarre :

¹ Lettre du 8 mai 1558, citée par M. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, p. 14, n. 1.

² *Epitaphes sur le trespas de I. du Bellay* (1560).

I. BELLAI ET P. RONSARDI

ΣΥΝΟΥΣΙΑ

amabilis	}	admirandus	}	ambo pares.
BELLAIVS		RONSARDVS		
promptior ingenio		doctior		

Ce qu'il faut lire :

BELLAIVS, RONSARDVS, amabilis, admirandus,
Promptior ingenio, doctior, ambo pares ¹.

Baïf, dans une églogue, fit parler ainsi le pasteur Toinet, qui n'était autre que lui-même :

Bien qu'entre les bergers j'ay bruit d'estre poëte,
Si ne les croy-je pas : car ma basse musette
Ne sonne pas encor des chansons de tel art
Comme le doux Bellay ou le grave Ronsard ².

Un Angevin, Jean le Masle, dans ses *Récréations Poëtiques*, loua Dorat d'avoir produit de si savants disciples :

... Quand du double coupeau
Tu ramenas des Muses le troupeau,
Ostant aux yeux de maints esprits de France
Le noir bandeau de l'aveugle ignorance,
Tesmoïn Ronsard et du Bellay, qui ont
Vivants porté le laurier sur le front ³.

Et je pourrais citer bien d'autres témoignages, — comme ceux de Montaigne ⁴, de Scaliger ⁵ et du cardinal du Perron ⁶, — qui

¹ *Xenia* d'Utenhove, à la suite de l'*Epitaphium* (1360).

² Charles, *Eclogue XVII.* (Marty-Laveaux, III, 91).

³ Cité par Colletet, copie mscr., f^o 54 v^o.

⁴ *Essais*, liv. II, chap. 17 : « Aux parties en quoy Ronsard et du Bellay excellent, je ne les trouve gueres esloignez de la perfection ancienne. »

⁵ *Prima Scaligerana*, édit. d'Amsterdam, 1740, in-8°, p. 144-145 : « Ronsardus magnus Poeta Gallicus, ut Bellaïus utriusque linguae Latinae et Gallicae, qui (quod haecenus pauci) facilitatem et dulcedinem Catulli asseutus est. »

⁶ *Perroniana*, édit. d'Amsterdam, 1740, in-8°, p. 111 : « Du Bellay et Ronsard sont les plus excellens poëtes que nous ayons eus. »

nous montrent unis dans l'admiration des contemporains les noms de Ronsard et de du Bellay.

C'était justice en somme, et l'on avait raison de tenir la balance égale entre les deux poètes. Il convient pourtant d'ajouter qu'on n'y mit pas toujours la sérénité nécessaire. Un moment, la passion s'en mêla. Les ennemis de Ronsard, pour l'ennuyer et le vexer, se firent un malin plaisir de lui jeter son rival à la tête. Les mérites de du Bellay devinrent un des arguments dont usèrent les calvinistes pour rabaisser leur adversaire. Jacques Grévin, l'auteur probable du *Temple de Ronsard* (1563), écrivait avec intention :

J'ay bien eu quelquefois la mesme fantaisie
 Que tout seul tu estois bon maistre en poésie ;
 Mais lors que j'eus cogneu que les poetes Gregeois
 Et Latins se laissoient fucilleter sous les doigts
 De ceux qui sont nourris en la langue françoise.
 Je pensay seulement que la Muse gregeoise
 T'avoit enflé le cœur, et que ce gentil art
 N'avoit esté forgé seulement pour Ronsard.
 Bellay m'en est tesmoing ¹.

Et sous le pseudonyme de F. de la Baronie, Florent Chrestien n'était pas moins amer :

Or je confesse bien qu'on a eu quelque estime,
 Il y a quelque temps, de ta superbe rime :
 Du Bellay toutesfois, du Bellay plus sçavant
 Avoit ja estendu son los jusqu'au levant :
 Et encores qu'on veist que sa plume féconde
 Qui n'a point de pareil, surmontoit tout le monde,
 Si est-ce qu'en apres ton esprit eshonté
 Nous pensoit faire voir qu'il estoit surmonté.

¹ Blanchemain, VII, 88-89.

Mais tu l'as fait en vain, encores que ta gloire
 Ne fust ostée encor' du dos¹ de la memoire.
 Pourquoi donc escriis-tu que tu es le premier
 Qui as à nos François apporté ce mestier² ?

Quatre ans plus tard (1567), dans l'*Épître à Jaques Grévin* qui précède le *Second discours sur l'Antimoine*, Florent Chrestien exaltait encore

L'excellent du Bellay, homme presque divin,
 Premier poète en France....

et Grévin lui-même, l'auteur de ce *Discours*, appelait Joachim « le prince des poètes », comme si Ronsard n'eût pas existé³.

Ce parti pris aurait pu faire à du Bellay plus de mal que de bien. Heureusement, sa mémoire n'en souffrit pas ; et même à l'époque où Ronsard, élevé sur l'autel, trônait ainsi qu'un dieu dans l'éclat de sa gloire, l'harmonieux chanteur des *Regrets* ne tomba jamais dans l'oubli.

III

A la fin du xvi^e siècle, du Bellay n'avait rien perdu de sa brillante renommée. Son nom avait franchi les bornes de la France. De l'autre côté du détroit, un grand poète,

¹ Sic. Colletet a lu *elos*.

² *Seconde response de F. de la Baronie à Messire Pierre de Ronsard*, Paris, 1563, f^o 18 r^o. (Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1027).

³ Pinvert, *Jacques Grévin*, p. 335. — Un autre protestant, disciple de Marot en poésie, mais juge souvent équitable des mérites de la Pléiade, Henri Estienne, donnait le premier rang à du Bellay pour des motifs tout littéraires : « S'il me faloit faire le role de ceux-ci [que vous distes estre modestement hardis], il seroit le premier. » (*Dialogues*, édit. Ristelhuber, 1883, t. II, p. 169). La Bibliothèque de la ville de Lyon conserve un volume des *Poésies de J. du Bellay* (édit. de 1561) annoté par Henri Estienne et dont l'intérêt n'est pas moins précieux en ce qui touche le poète que le philologue lui-même. M. Clément en a tiré tout le parti possible dans sa remarquable étude sur *Henri Estienne* (Paris, Picard, 1898, in-8).

Edmund Spenser, l'auteur de la *Reine des Fées*, traduisait en anglais les *Antiquitez de Rome* (1591), et couronnait sa traduction par ce très beau sonnet ¹ :

L'ENVOY.

Bellay, premier fleuron de libre poésie
 Qu'ait produit la France, si féconde en nobles esprits,
 Bien digne es-tu de l'immortalité,
 Toi qui jadis as travaillé, par tes doctes écrits,
 A faire renaître de ses cendres la vieille Rome,
 Et à donner une seconde vie à des ruines mortes !
 Il doit survivre toute l'éternité.
 Celui qui peut donner aux autres des jours éternels :
 Aussi tes jours sont-ils sans fin, et ta gloire
 Surpasse-t-elle tout ce qui a précédé.
 Après toi, Bartas commence d'élever
 Sa céleste Muse, pour adorer le Tout-Puissant.
 Vivez, heureux esprits, l'honneur de votre nom,
 Et remplissez le monde d'une renommée qui ne mourra jamais !

Mais le xvii^e siècle allait s'ouvrir, et l'on sait s'il devait être dur aux poètes de la Pléiade. L'arrêt porté contre Ronsard par le réformateur Malherbe atteignit quelque peu du Bellay. Sans doute, on lut encore l'original auteur de tant de beaux sonnets, et même on l'imita : les poètes satiriques, et Regnier notamment, ne se firent point faute de le piller à l'occasion ². Mais on cessa de le réimprimer. C'était un signe. Désormais, le goût public allait se porter ailleurs, et l'œuvre de nos vieux poètes devenir l'apanage à peu près exclusif des érudits et des savants.

Ce courant scientifique et critique, si ces mots ne sont pas trop pompeux, avait commencé dès les dernières années

¹ Pour le texte, v. l'édit. R. Morris, Londres, Macmillan, 1886, in-8°, p. 531.

² Vianey, *Mathurin Regnier*, p. 65.

du xvi^e siècle, avec Scévole de Sainte-Marthe : car on ne peut compter vraiment les *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de du Verdier (1584)¹. Sainte-Marthe, dont la longue existence avait vu bien des choses, entreprit vers la soixantaine de faire l'éloge des hommes qui s'étaient de son temps illustrés dans les lettres. Sa notice sur du Bellay, publiée en 1598, complétée en 1606, est loin de briller par l'exactitude et la précision. Il s'est trompé sur la date de la naissance du poète et sur l'origine de sa surdité ; il n'a rien dit que de vague sur ses fonctions ecclésiastiques ; il a cueilli je ne sais où la très invraisemblable histoire de l'archevêché de Bordeaux. Beaucoup des erreurs qui, depuis trois siècles, se répètent sur du Bellay, sont imputables à Sainte-Marthe².

Le hasard voulut que son héritier, dans ces doctes recherches, fût un homme très consciencieux, assurément, très zélé pour nos vieux auteurs, mais à peu près dénué de sens critique. Guillaume Colletet, après avoir mis en français les *Éloges* de Scévole (1644), imagina de les refaire, en les allongeant et les complétant : telle fut l'origine de ces *Vies* de poètes, dont un fatal incendie devait détruire un jour le manuscrit autographe. Dans ses notices sur les poètes de la Pléiade, Colletet s'est presque toujours contenté de reproduire les assertions de Sainte-Marthe et de Binet, dont le *Discours sur la vie de Ronsard* n'est pas non plus, on le sait, un modèle d'exactitude. Pourtant, en ce qui touche du Bellay, ce même Colletet a mis à profit l'*Élégie à Morel*, si

¹ L'article de La Croix du Maine (II, 1-2) n'est qu'une sèche et d'ailleurs incomplète nomenclature des ouvrages de du Bellay ; celui de du Verdier (II, 534-543), dans sa partie intéressante, un plagiat de l'*Épître* d'Aubert.

² La phrase qui traîne dans tous les manuels — que du Bellay fut surnommé l'*Ovide françois* — me semble bien venir aussi de cette appréciation de Sainte-Marthe : « Ovidianam illam ubertatem facilitatemque plane redollet. » *Elogia* (1598), p. 39.

précieuse à bien des égards. Enfin, il a clos sa biographie par la revue des opinions qu'on avait émises avant lui sur le compte de l'auteur des *Regrets*.

Ce qu'il y a pour nous de plus intéressant dans sa notice sur du Bellay, c'est le début. Je le citerai : car c'est la preuve que du Bellay se maintint plus longtemps que Ronsard dans l'affection et dans l'estime du xvii^e siècle : « Cet auteur, écrit Colletet, fut considéré comme l'un des plus grands ornemens de son siècle, et il fait encore les délices du nôtre. C'est une chose étrange que de toute cette fameuse pleyade d'excellens esprits qui parurent sous le règne du roi Henri second, je ne vois que celui-ci qui ait conservé sa réputation toute pure et toute entière ; car ceux-là même qui par un certain dégoût des bonnes choses, et par un excès de délicatesse, ne sauroient souffrir les nobles hardiesses de Ronsard, témoignent que celles de du Bellay leur sont beaucoup plus supportables, et qu'il revient mieux à leur¹ façon d'écrire et à celle de notre tems ; et en effet, quoique notre langue ait eu de différentes révolutions depuis cent ans entiers qu'il prit le soin de la cultiver, si est-ce que son stile clair et net, facile et majestueux, est une preuve indubitable de la beauté de son esprit, et de la connaissance parfaite qu'il avoit de tous les secrets de notre langue. Et je ne doute point aussi que si le ciel eût prolongé ses années, qu'il n'eût enfin rendu la² palme douteuse entre lui et le grand Ronsard, et qu'il n'eût même enfin remporté sur lui le titre glorieux de prince de nos poètes³. »

¹ La copie porte *la*.

² La copie porte *sa*.

³ Copie miscr., f^o 46 r^o. — Cf. ce que dit le même Colletet, *Traité du Sonnet* (1638), p. 43 : « Ses sonnets des *Antiquitez de Rome* et ses *Regrets* furent encore accompagnés d'un génie si heureux et si favorable, que jamais ouvrage de cette nature n'a mieux été receu du public, ny plus estimé des doctes : jusques là mesmes qu'il ne vieillit pas encore parmi nous. »

Baillet, qui publia quelque trente ans plus tard ses *Jugemens des Savans* (1685), parla de du Bellay sans jamais peut-être avoir lu ses œuvres. Il répéta Sainte-Marthe et Colletet, en y joignant quelques phrases assez vagues de Scaliger, de Sorel, de Godeau, d'autres critiques « de moindre trempe ». Au total, rien de personnel.

Le premier qui fut vraiment soucieux d'apporter quelque précision dans l'histoire de Joachim, fut Ménage. Il était angevin, et son intérêt de compatriote, non moins que son ardent désir de montrer Baillet en défaut, le poussa dans la voie des exactes recherches. Plusieurs passages de son *Anti-Baillet* (1688) éclaircissent et fixèrent d'une façon définitive quelques points obscurs ou douteux de la vie de notre poète : ainsi, le lieu de sa naissance, l'origine de sa terre de Liré, sa famille immédiate, ses dignités ecclésiastiques, l'emplacement de son tombeau. Par un zèle de vérité très louable pour l'époque, il s'avisait de consulter les documents et consulta soigneusement les registres de l'Église de Paris. Plus probe que Baillet, lui du moins parlait en connaissance de cause de

Du Bellay, ce pasteur d'éternelle mémoire,
comme il l'appelle en une églogue ¹.

Bayle, qui dans son *Dictionnaire* (1697) consacrait un article à Dorat et un autre à Ronsard, oublia du Bellay. Le P. Nicéron (1731) et l'abbé Gonjet (1748) n'ajoutèrent rien, *historiquement*, aux recherches de Ménage. Le premier décrit avec soin. — c'est une justice à lui rendre. — l'édition des œuvres du poète publiée à Rouen en 1597 : en mentionnant les sonnets des *Regrets*, il faisait cette réflexion, qui a son

¹ Quatre ans après l'*Anti-Baillet*, Claude Barbin fit paraître un *Recueil des plus belles pièces des Poëtes François, tant anciens que modernes, depuis Villon jusqu'à M. de Benserade*, Paris, 1692, 5 vol. L'éditeur était Fontenelle. Les extraits de du Bellay (t. I, p. 431) sont faits avec goût. (Bibl. Nat. — Y^c. 41.347).

prix : « Du Bellay avoit un talent particulier pour cette sorte de poésie. La plupart des sonnets que l'on a de lui, ont quelque chose de noble, et des graces que le temps n'a point fait vieillir ¹. » Quant au second, avec son ordinaire conscience, il résuma ce qu'on savoit de la vie du poète angevin, fit une brève analyse de ses principaux ouvrages, en y mêlant par-ci par-là quelques citations bien choisies et des jugemens personnels, un peu timides, un peu étroits, mais en somme judicieux et sensés, en homme de goût qui a lu son auteur, et qui l'a lu non sans plaisir ².

Mais le XVIII^e siècle avoit bien autre chose à faire que de s'occuper longuement de nos anciens poètes. Il fallait le P. Sanadon pour s'amuser à mettre en vers latins les épitaphes du chien Peloton et du chat Belaud. L'éclat jeté par les auteurs du siècle de Louis XIV avoit fait oublier leurs pères légitimes, ces fiers et vaillants ouvriers qui leur avoient rendu possible la production de leurs chefs-d'œuvre. Ces dédaignés ne retrouvèrent un peu de faveur auprès du public que vers la fin du siècle. En 1778, Sautreau de Marsy et Imbert, dans les *Annales Poétiques ou Almanach des Muses* ³, donnèrent 56 extraits des poésies de du Bellay, précédés d'un article tout à fait élogieux, qui nous montre que les auteurs avoient bien saisi la portée de la révolution tentée par la Pléiade. Après avoir dit que Marot joignoit aux charmes de la naïveté toutes les grâces de l'esprit, ils ajoutaient : « Nous allons entendre un nouvel idiome ; notre langue a pris un caractère nouveau : le génie plus hardi des

¹ *Mémoires* de Nicéron, XVI, 398.

² Il dit lui-même des *Regrets* : « C'est, selon moi, un de ses meilleurs ouvrages ; c'est du moins un de ceux que j'ai pris plus de plaisir à lire. » (*Bibl. franç.*, XII, 127). — V. ses réflexions sur les *Regrets* (p. 131) et sur les *Odes* (p. 133).

³ Paris, Delalain, 1778, t. IV, p. 41-205.

Poètes va apprendre aux Muses Françaises à parler comme les Muses Grecques et Latines. La grandeur des images, la hardiesse des métaphores, le grand secret des épithètes, sont connus. *En un mot, jusqu'à présent, nous avons assisté, pour ainsi dire, aux concerts des Grâces : nous allons entendre les accens de la Poésie.* C'est à Joachim du Bellay, puisqu'il est né avant Ronsard, qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette révolution ¹. » Ils accordaient à du Bellay plus que « de la douceur, de la facilité, de l'abondance » : il avait, selon eux, « de la verve, de l'énergie, et l'expression vraiment poétique ». Son style, « nombreux, animé, » se recommandait par « cet heureux choix d'épithètes, qui flattent également l'oreille et l'esprit en ajoutant à l'harmonie et à la pensée ». Sévères pour l'*Olive*, mais justes après tout, ils trouvaient ses autres sonnets « plus variés, plus saillans, plus pleins d'idées et de tours », vantaient ses odes, et déclaraient « intéressante » la lecture de la *Deffence* : « Il y parle de la Poésie en vrai poète, disaient-ils, et ses principes en général sont ceux du goût ². »

L'année suivante (1779), du Bellay renaissait comme poète latin érotique. Sous ce titre aimable, *Amoenitates poeticae* ³, un joli volume offrait au public, en compagnie des *Juvenilia* de Théodore de Bèze, de Mare-Antoine Muret et de Jean Second, les vers brûlants où revivait Faustine et la passion qu'elle avait inspirée. Ces poèmes d'amour n'étaient pas pour déplaire aux voluptueux contemporains de Dorat et de Parny.

Pendant la tourmente révolutionnaire et l'époque troublée qui suivit, du Bellay, naturellement, subit une nouvelle

¹ *Op. cit.*, p. 42.

² *Op. cit.*, *passim*, p. 44-52. — Les mêmes idées se retrouvent dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, Paris, Moutard, 1780, t. VII, p. 163-174.

³ Paris, Barbou, 1779, in-12.

éclipse. Mais bientôt l'heure allait sonner où nos anciens poètes, à la faveur du romantisme, allaient enfin sortir de l'ombre et briller, après trois cents ans, de tout l'éclat d'une seconde jeunesse.

On sait comment, au mois d'août 1826, l'Académie Française proposa pour sujet du prix d'éloquence un « discours sur l'histoire de la langue et de la littérature françaises depuis le commencement du xvi^e siècle jusqu'en 1610 ». Le sujet, certes, était vaste, et le temps bien restreint. L'année suivante, le prix fut partagé entre deux concurrents, Philarrète Chasles et Saint-Marc-Girardin, pour deux études également superficielles. L'un trouvait le moyen de parler de notre poète sans même nommer les *Regrets*, ou plutôt en les confondant avec les *Antiquitez de Rome*. L'autre ne voyait guère en lui que le disciple de Pétrarque.

Cependant, un jeune étudiant en médecine, qui voulait d'abord concourir, s'était mis au travail, en commençant par les poètes ; et séduit, fasciné par ces vieux écrivains, entraîné de lecture en lecture plus loin qu'il ne comptait, il avait si bien marché de l'avant, dans la douceur de ce commerce, qu'il avait insensiblement fait le tour du xvi^e siècle. Prêt trop tard, il fit paraître dans le *Globe*, à partir du 7 juillet 1827, le résultat de ses études : puis, en 1828, il réunit ses articles en volume. Le *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au xvi^e siècle*¹ fut en littérature le début de Sainte-Beuve. D'ingénieux rapprochements avec le temps présent donnaient à cet ouvrage un intérêt d'actualité : « Surtout, disait l'auteur, je n'ai perdu aucune occasion de rattacher ces études du xvi^e siècle aux

¹ Paris, Sautet, 1828, 2 vol. in-8°. Le second volume contenait simplement les *Ceuvres choisies de Pierre de Ronsard, avec notice, notes et commentaires*.

questions littéraires et poétiques qui s'agitent dans le nôtre ¹. »

Dans ce *Tableau*, Joachim du Bellay occupait à lui seul une vingtaine de pages ², dont une moitié pour l'analyse et la critique de la *Deffence*. Sainte-Beuve passait vite sur l'*Olive*, plus vite encore — et c'est étrange — sur les *Regrets* et les *Antiquitez de Rome*, insistait davantage sur les *Odes*, les *Jeux Rustiques* et le *Poète Courtisan*, et concluait que, jusqu'ici, peut-être ne l'avait-on pas suffisamment apprécié. Son jugement sur du Bellay tenait dans cette phrase : « Novateur en poésie, il le fut avec autant de talent et plus de mesure qu'aucun de ses contemporains. »

C'est du *Tableau* de Sainte-Beuve que date le mouvement d'études en faveur du xvi^e siècle. Mais le plein effet de ce livre ne fut pas immédiat. Sans doute, par un sentiment de curiosité sympathique, on se remit à lire dans les vieilles éditions, désormais recherchées, les œuvres longtemps méconues de nos anciens poètes : on n'osa pas encore en tenter des réimpressions. C'est seulement onze ans après que ressuscita, pour ainsi parler, l'ouvrage trois fois séculaire, l'éloquent manifeste qui avait marqué le début de toute une école et de toute une poésie : en 1839, l'auteur, aujourd'hui oublié, d'un *Discours sur le bon usage de la langue française*, Ackermann, publia d'après le texte original la *Deffence et illustration*.

La trouée était faite. Deux ans plus tard, un Angevin, qui avait des attaches avec l'école romantique, Victor Pavie, entreprit en l'honneur de son glorieux compatriote ce que Sainte-Beuve lui-même en 1828 avait fait pour Ronsard. Son édition des *Œuvres choisies de Joachim du Bellay* (1841), qu'ornait un dessin de David d'Angers et que précédait une notice de Sainte-Beuve, notice aussi fidèle que délicate et

¹ Préface de la 1^{re} édition (juin 1828).

² Édit. orig., p. 53-80; — édit. Charpentier (1893), p. 45-62.

pénétrante. n'eut pas tout le succès qu'on pouvait espérer : « cette publication tout angevine fut honorée de trente souscripteurs angevins ¹ ! »

Pourtant, à partir de ce moment-là, du Bellay commença d'être un peu mieux connu. L'attention des savants se porta davantage sur son œuvre. En 1849, Anatole de Montaiglon enrichit l'écrin du poète d'un joyau du prix le plus rare : huit sonnets inédits des *Regrets*, qui gisaient ignorés dans un manuscrit de la Nationale ². Pendant les vingt années suivantes, les travaux se multiplièrent : la première édition du *XVI^e siècle* de Frédéric Godefroy (1859), une excellente notice signée C.-L. dans les *Poètes français* de Crépet (1861), la spirituelle étude de Turquety dans le *Bulletin du Bibliophile* (1864), d'ingénieux aperçus de M. Lenient dans sa *Littérature militante au XVI^e siècle* (1866) ³, les savantes leçons d' Egger sur *l'Hellénisme en France* (1869). — je ne cite que l'essentiel. — contribuèrent éminemment à mettre de plus en plus en relief l'originale figure du chantre d'Anjou.

Le public lui venait. Il est curieux de constater que, presque en même temps (1857-1858), et pour satisfaire à ses vœux, trois lettrés songeaient à la réimpression des œuvres du poète. Tandis qu'un ami de Sainte-Beuve, M. Reinhold Dezeimeris, projetait de refondre l'édition Pavie épuisée ⁴, M. Joseph Boulmier, biographe de Dolet, pensait à publier Joachim du Bellay dans la *Bibliothèque Elzévirienne* ⁵, M. Alfred Michiels, éditeur de Desportes, dans la *Bibliothèque Gauloise* ⁶.

¹ Cél. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, art. *Dubellay*, t. II, p. 69.

² Il faut dire, à la vérité, qu'ils venaient d'être signalés par Paulin Paris, dans les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VII, p. 107. Paris, Techener, 1848.

³ C'est la date de la 1^{re} édition : l'ouvrage a reparu en 1877.

⁴ Nous le savons par une lettre de Sainte-Beuve du 30 septembre 1858. (*Correspondance de Sainte-Beuve*, édit. C. Lévy, 1878, t. I, p. 227).

⁵ *Catalogue de la Bibliothèque Elzévirienne* de Pierre Jannet (1837), p. 20.

⁶ *Catalogue de la Bibliothèque Gauloise* d'Adolphe Delahays (1838), p. 9.

Aucune de ces trois éditions ne parut. Mais en 1866, un savant, qui devait rendre aux lettres françaises de si précieux services, M. Marty-Laveaux, inaugura le monument de la *Pléiade* par la réimpression des œuvres de du Bellay. Cette belle et luxueuse édition, publiée chez Lemerre, — et malheureusement tirée à trop petit nombre, — donnait du poète, en reproduisant le recueil d'Aubert, un texte fidèle. Le premier volume permit à Sainte-Beuve, qui, comme on sait, revenait volontiers à ses jeunes amours, de plaider encore une fois la cause qui lui était chère : trois articles, insérés au *Journal des Savants* (1867), exprimèrent son dernier mot sur le compte de du Bellay. Vers la fin de la même année, paraissait le second volume, enrichi des lettres de Joachim, que M. Revillout, par un heureux hasard, avait découvertes à Montpellier, et dont il venait de tirer lui-même le sujet d'un curieux mémoire.

Depuis M. Marty-Laveaux, on n'a donné de notre auteur aucune édition générale : mais en revanche, bon nombre d'éditions partielles ont vu le jour : en 1875, une édition de la *Deffence*, publiée à Bruxelles par M. Tell, d'après l'édition d'Antoine de Harsy (Lyon, 1575) : — en 1875 et 1876, les deux jolis volumes d'Isidore Liseux, reproduisant, d'après le texte original de 1558, les *Jeux Rustiques* et les *Regrets* : — en 1876, l'édition des *Ceuvres choisies* de M. Becq de Fouquières : — en 1878, une édition nouvelle de la *Deffence*, due à M. Person, copie rigoureusement exacte de l'édition princeps donnée en 1549 par Arnoul l'Angelier ; — en 1883, les *Lettres*, publiées de nouveau par M. de Nolhae, cette fois sur des autographes conservés à la Nationale. Et si l'on ajoute à tous ces travaux les nombreuses anthologies, classiques ou mondaines, que fleurissent diversement des poésies de du Bellay, on conviendra que Joachim, dans ces derniers

trente ans, n'a vraiment pas eu à se plaindre du zèle des éditeurs.

Une autre gloire l'attendait. Un lettré d'Ancenis, M. Léon Séché, dont le culte pour du Bellay s'était affirmé déjà dans une petite plaquette parue en 1880, avait fait le serment d'élever une statue au chanteur du « petit Liré ». Il rencontra plus d'un obstacle. Mais, fidèle à sa devise, « Angevin pour aimer et Breton pour tenir », il ne se laissa démonter par rien. C'est à ce prix qu'on réussit, et M. Séché triompha.

Il voulut faire bien les choses. Donc, en 1893, il ouvrit d'abord une souscription. En même temps, il préparait une édition nouvelle des œuvres choisies du poète, qu'il publia l'année suivante, avec la collaboration de M. Camille Ballu. Pour fêter dignement son idole, il fit appel à tous les ciseleurs de rythmes de la capitale et de la province, demandant à chacun l'hommage d'un sonnet. Presque tous répondirent, heureux d'apporter leur couronne au monument du vieux poète¹.

Le 7 juin 1894, un concert fut donné dans la salle de la Société de Géographie, avec le concours des chanteurs de Saint-Gervais et de plusieurs artistes de la Comédie-Française, de l'Odéon et du Vaudeville. Ce jour-là, M. Chantavoine fit une conférence en vers² : on lut plusieurs des pièces où s'exprimait l'admiration de nos modernes sonnettistes : on exécuta pour la première fois le sonnet du « petit Liré » mis en musique par un compositeur angevin, M. Jules Bordier³.

De cet ensemble de sonnets, consacrés à la gloire de Joachim comme un nouveau *tombeau*, je veux au moins citer celui que sculpta d'un art si parfait M. de Heredia. La frai-

¹ Tous ces sonnets-hommages ont été recueillis dans l'édit. L. Séché, p. 225-249.

² Édit. L. Séché, p. 218-224.

³ On trouvera cette composition à la fin de l'édit. L. Séché

cheur de l'inspiration, la grâce des détails, l'impeccable pureté de la forme, font oublier facilement quelques libertés prises avec l'histoire :

Accoudée au balcon d'où l'on voit le chemin
 Qui va des bords de Loire aux rives d'Italie,
 Sous un pâle rameau d'olive son front plie :
 La violette en fleur se fanera demain.

La viole, que frôle encor sa frêle main,
 Charme sa solitude et sa mélancolie.
 Et son rêve s'envole à celui qui l'oublie
 En foulant la poussière où gît l'orgueil romain.

De celle qu'il nommait sa douceur angevine
 Sur la corde vibrante erre l'âme divine.
 Quand l'angoisse d'amour étreint son cœur troublé.

Et sa voix livre aux vents qui l'emportent loin d'elle
 Et le caresseront peut-être, l'infidèle,
 Cette chanson qu'il fit pour un vanneur de blé.

C'est M. de Heredia, le sonnettiste incomparable, en qui revit quelque chose de la Pléiade, que l'Académie Française chargea de la représenter aux fêtes d'Anceins, le 2 septembre 1894, le jour où l'on inaugura la statue si vivante due au sculpteur Léofanti¹. Il était accompagné de M. Brunetière, que l'Académie avait délégué pour rendre hommage au fondateur de la critique, et qui prononça dans la circonstance un magistral discours. Deux ou trois mois auparavant, avait paru la fine et délicate étude de M. Faguet². Décidément, cette année-là, Joachim du Bellay avait tous les bonheurs.

¹ Pour le récit détaillé de ces fêtes, v. la *Rev. des Prov. de l'Ouest*, n° de sept. 1894, t. XIV. On y trouvera reproduits, avec les discours prononcés, tous les articles de presse dont ces fêtes furent l'occasion. Je dois signaler dans le nombre ceux de M. A. Le Braz (*Débats* du 20 août), p. 8, et de M. G. Deschamps (*Temps* du 2 sept.), p. 13.

² *Seizième siècle*. Paris, Lecène et Oudin, 1894, p. 289-324.

Depuis 1894, l'Association Bretonne-Angevaine, que préside M. Séché, a pris du Bellay pour patron ¹, et chaque année, le 20 mars, le jour de la Saint-Joachim, un banquet réunit les fidèles de la petite église ². Culte touchant, mais qui serait peut-être un peu étroit, si, en même temps qu'au chanteur du terroir angevin, il ne s'adressait à l'un des poètes qui font le plus d'honneur à la vieille France !

¹ V. ses statuts dans la *Rev. des Prov. de l'Ouest*, t. XIV, p. 213.

² Pour le compte-rendu de la première Saint-Joachim, v. la *Rev. des Prov. de l'Ouest*, t. XV, p. 192.

CONCLUSION

L'HOMME ET LE POÈTE

Et maintenant que nous avons vécu si longtemps avec du Bellay, quelle impression garderons-nous de sa personne ? quel jugement porterons-nous sur ses idées et sur son œuvre ?

Un portrait ¹ nous le représente avec une figure mince, longue et fine, des yeux doux et tristes, un léger pli d'ironie aux lèvres. Et c'est bien ainsi qu'on se l'imagine, lorsqu'on connaît un peu sa vie et qu'on sort de lire son œuvre.

Il était, nous dit-il, tendre de sa nature ². Son cœur avait besoin d'aimer. Et de fait, il aima beaucoup, mettant dans l'amitié je ne sais quoi de caressant, presque de féminin. Il fut aussi beaucoup aimé, ce qui fait son éloge. Peu d'hommes au xvi^e siècle ont compté plus d'amis, et de plus sincères, et de plus dévoués. A Rome, Olivier de Magny, qui l'avait reconnu « parfait amy d'espreuve », exprimait la pensée de tous, en écrivant ces jolis vers :

Si je dy, Du Bellay, que je t'ayme bien fort,
Tu le crois si tu l'ois, et chacun le doit croire,
Car ton sçavoir prisé, ton merite et ta gloire
Font que cil qui ne t'ayme à soy mesme fait tort ³.

¹ Cabinet des Estampes, N a 27 (pl. 5). Reproduit par M. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, p. 13. M. Bouchot estime que c'est un croquis d'après nature, fait par un élève de Jean Cousin.

² *Regrets*, s. 40.

³ *Souspirs*, s. 142.

Personne assurément n'était pressé de se faire tort à soi-même. Quand il mourut, tous ses intimes eurent la sensation qu'on leur arrachait un peu de leur âme ¹.

Un de ceux qui l'avaient approché de plus près et qui l'avaient le mieux connu, Guillaume Aubert, traçait de lui ce beau portrait :

Du Bellay envers tous se monstra droiturier,
Preud'homme, craignant Dieu, sage, discret, entier,
Non ingrat du plaisir, de conscience bonne,
Profitant à chacun, et n'offensant personne,
Bening, liberal, humble, et doux à ses amis,
Et constant à tenir ce qu'il avoit promis ².

L'hommage est des plus flatteurs, et même en supposant qu'Aubert ait un peu passé la mesure, son portrait dans l'ensemble doit être véridique : car il est confirmé par le témoignage des autres amis du poète ³.

Un point sur lequel ils ont insisté dans leurs *épitaphes* et dans leurs *tombeaux*, c'est que du Bellay n'était pas méchant, et que ses vers étaient exempts de fiel :

¹ Lettre d'Aubert à Morel, 3 janvier 1560 : « Celle maniere de regret que chacun a pour la perte d'un homme docte, est bien petite à la comparaison des mortelles angoisses que souffrent ceux, lesquels outre la plainte commune des lettres, endurent encores leurs passions privées pour avoir perdu un ferme et constant amy, que la bonté du naturel, l'amour de la vertu, l'affection des sciences, et le plaisir de la conversation leur avoyent conjoint, avec telle ressemblance de meurs, d'affections et d'esprits, qu'il n'estoit possible les separer, sinon avecques mesme douleur que le corps se separe de son ame. »

² *Élégie sur le trespas de M. Ioachim du Bellay* (1560). — Cf. cet autre portrait du même Aubert dans l'*Épistre au Roy* (1568) : « Je puis asseurer du defunct Sieur du Bellay, que ceux qui l'ont cognu, l'ont trouvé prompt et aigu en inventions, discret et modeste en paroles, subtil en ses discours, doux en sa conversation, prevoyant és choses soubonneuses, ouvert en celles qui estoient asseurées, juste et entier en ses promesses, et au surplus tousjours garny d'un si bon nombre de considerations, qu'il estoit autant difficile aux mauvais de le tromper, comme aux bons choses facile de s'en ayder. » (Marty-Laveaux, Appendice de la *Notice*, p. xxxviii-xxxix).

³ Cf. notamment P. de Paschal, dans son *Épitaphe* : ... *Viro singulari, bonitate atque modestia optima et spectatiss. fide praedito* ... (Marty-Laveaux, *Appendice de la Pléiade*, II, 383).

Nil ea fellis habent, nocui nihil illa veneni :

Abstinet a sailibus candida Musa nigris ...

écrit Charles Utenhove ; et Camille de Morel fait dire à son père, en parlant du poète :

Non is mordaci distinxit carmine quemquam,

Illius haud quiequam carmina fellis habent.

Évidemment, ils ont eu peur que son talent de satirique ne lui fit tort auprès de la postérité, qu'on jugeât de son cœur par son esprit, et qu'on le crût haineux parce qu'il était mordant et caustique.

Haineux, non sans doute il ne l'était pas ; mais il était prompt à s'aigrir, et lorsqu'il croyait avoir à se plaindre d'un manquement à son égard, il se piquait au vif et ne ménageait pas à qui l'avait blessé les railleries et les sarcasmes. Louis Le Roy l'éprouva durement, lui qui, pour quelques médisances, s'attira de l'auteur des *Regrets* quelques virulentes répliques¹. Du Bellay sur ce point avait ses idées faites : il n'attaquait pas le premier, mais il ripostait à l'attaque :

Laedere nec volui quenquam, nisi laeserit ille :

Laedere qui laesit, fas reor esse mihi².

Cela n'empêchait point d'ailleurs qu'il ne pardonnât à ses adversaires, lorsqu'il avait obtenu d'eux satisfaction, ou qu'il ne fit les premiers pas, quand il avait conscience d'avoir, dans la querelle, outrepassé les bornes. Il se réconcilia, et très sincèrement, avec Le Roy, qu'il avait traité dès l'abord de pédant et d'envieux. Cet irascible ignorait la rancune.

¹ *Regrets*, s. 65-70. — Pour l'histoire de cette querelle, je renvoie le lecteur à la thèse de M. Becker, *Loys Le Roy (Ludovicus Regius) de Coutances*, p. 18-24. (Paris, Lecène et Oudin, 1896, in-8°). L'affaire y est traitée complètement.

² *Élégie à Morel*.

Ses impatiences et ses colères n'avaient pas seulement pour cause son humeur très impressionnable, son aptitude à ressentir très vivement, trop vivement même, — pour tout dire en un mot, l'excès de sa nervosité. Elles venaient aussi de son orgueil de gentilhomme : il était, je l'ai dit, chatouilleux sur le point d'honneur. Du gentilhomme il avait tout : la noblesse de sentiments, une certaine abnégation, le goût très vif de l'indépendance, la conscience de sa valeur, et jusqu'à la fierté quelque peu dédaigneuse :

Je ne scay comme il fault entretenir son maistre,
Comme il fault courtiser, et moins quel il fault estre
Pour vivre entre les grands, comme on vit aujourd'huy.

J'honore tout le monde, et ne fasehe personne :
Qui me donne un salut, quatre je luy en donne :
Qui ne fait cas de moy, je ne fais cas de luy¹.

Pourtant, telle était sa nature, ondoyante et diverse, bizarrement contradictoire, qu'il n'était pas absolument ce qu'il disait et croyait être. On aurait de son caractère une idée trop avantageuse, si l'on s'en fait uniquement à certains sonnets des *Regrets*², à certaines déclarations de l'*Élégie à Morel*³. La réalité dément ce portrait par trop idéal, et nous savons par l'histoire de sa vie que le fier gentilhomme ne méprisa point autant qu'il s'en vante le service des grands seigneurs, les bienfaits de la Cour et les faveurs de la fortune.

De ces contradictions, il fut le premier à souffrir : car il sentit la distance qui sépare l'idéal du réel, et s'il eut le chagrin des pénibles épreuves et des fatales déceptions

¹ *Regrets*, s. 74.

² *Regrets*, s. 39, 46, 74, 144, 182.

³ V. tout le développement :

Sic vixi, coluique Deos hominesque fidemque ...

qu'apporte l'existence, il eut aussi, non moins profond, le chagrin du rêve intérieur qui ne se traduit pas en actes, et des beaux principes de conduite morale qu'on est impuissant à mettre en pratique. De là cette mélancolie, qui lui donne une place à part entre les hommes de son siècle. Dans le groupe de ses amis, graves parfois, souvent joyeux, du Bellay apparaît comme un attristé. *Spes et fortuna valete!* Cette parole de désespoir qui tombait de sa bouche trois mois avant sa mort, dut monter à ses lèvres en mainte circonstance. La vie pour lui n'avait pas été douce : une enfance solitaire et sevrée d'affection ; une santé toujours chétive ; une maladie de deux ans ; finalement, la surdité ; l'exil à Rome, bien loin de tout ce qu'il aimait ; au retour, de fâcheux démêlés de famille ; des illusions évanouies et des rêves déçus : n'y avait-il pas là de quoi porter à la mélancolie une âme de poète délicate et sensible ?

Parlerai-je de ses croyances ? — Politiquement, il avait adopté sur la fin de ses jours les vues de son ami Michel de L'Hospital. Il rêvait d'une monarchie où les quatre *états* vivraient dans une harmonie constante et parfaite sous le gouvernement du prince, et qui se ferait une obligation d'aimer et de favoriser les lettres et les arts.

En religion, il était catholique et n'eut pas un instant l'idée de changer de credo :

Je ne doutay jamais des poinets de nostre foy,
s'écriait-il dans un sonnet¹ ; et ses bons cousins de Paris Fayant, à propos des *Regrets*, menacé de l'Inquisition, il écrivait au cardinal qu'il n'en avait pas peur : « Je n'ay vescu jusques icy en telle ignorance que je n'entende les points de nostre foy, et pryé Dieu qu'il ne me laisse pas tant vivre que de penser seulement (non qu'escire) chose qui soit contre

¹ *Regrets*, s. 43.

son honneur et de son Église ¹. » Comme Ronsard, il détestait les calvinistes. A son retour de Rome, il avait traversé Genève, qui lui parut aussi vicieuse qu'austère, et dont il fit un portrait peu flatté ². Un protestant lui ayant répondu par un sonnet, où il l'accusait de mensonge, d'idolâtrie et d'athéisme, du Bellay répliqua par cinq autres sonnets non moins agressifs et non moins violents ³. Mais, s'il était résolument hostile à l'hérésie, il n'apparaît pas qu'il fût très ponctuel à mettre un rigoureux accord entre ses croyances et ses actes. Il pratiquait, comme tant d'autres à cette époque, ce catholicisme indulgent et facile, qui s'accoutume sans scrupules des joies païennes de la vie et des plaisirs épicuriens ⁴. Aussi les pièces d'inspiration religieuse sont-elles rares dans son œuvre ⁵.

C'est qu'au fond il était avant tout humaniste. Il s'était fait une âme antique. A force de vivre avec les anciens, il avait insensiblement épousé leurs idées, et presque leurs croyances. Il côtoyait le paganisme. — C'est de là qu'il faut partir, si l'on veut comprendre et juger son œuvre.



Du Bellay fut, avec Ronsard, l'apôtre de l'imitation des anciens, qu'il posa d'abord en principe et pratiqua diligemment dans ses premiers écrits. Par là même, il est avec lui le fondateur du classicisme.

Je ne veux nullement discuter le principe et rouvrir un débat depuis longtemps fermé. C'est à mes yeux un fait

¹ *Lettres*, p. 50.

² *Regrets*, s. 136.

³ Marty-Laveaux, II, 259-262.

⁴ Cf. à ce sujet Pétrange préface de Liseux à son édition des *Jeux Rustiques*. Il salue du Bellay du nom de « catholique libéral ».

⁵ *Olive*, s. 107-111 : un sonnet *Du jour de Noël* (I, 284) ; deux *Hymnes chrétiens* (I, 325 et II, 15) ; la *Monomachie de David et de Goliath* (II, 20) ; la *Lyre chrestienne* (II, 30).

acquis que l'imitation des anciens, substituée par la Renaissance, si l'on peut ainsi dire, au *néant* de l'âge antérieur, fut alors un réel bienfait : et j'absous la Pléiade du reproche qu'on lui adresse quelquefois d'avoir ramené chez nous les Muses des sommets de l'Olympe. Mais ce que je tiens à noter, c'est que Joachim du Bellay, à l'origine si convaincu, montra dans l'application du principe de singulières fluctuations et d'étranges inconséquences. On ne saurait trop insister sur cette tendance à se contredire, qui demeure un des traits les plus curieux de sa physionomie. Il n'eut jamais souci de la logique dans les idées, et l'on peut signaler chez lui des variations intellectuelles, qui font pendant aux contradictions de sa vie morale. Admirateur déterminé des langues anciennes, il regrette le temps qu'on passe à les apprendre et l'obstacle qu'elles constituent aux progrès de la philosophie et des sciences. Il proclame la poésie le plus divin des arts, et la sacrifie de gaieté de cœur aux grands emplois, plus honorifiques ou plus lucratifs. Il affecte superbement le mépris de la foule et le dédain des grands, et c'est lui qui fait cet aveu :

L'honneur nourrit les arts, et la Muse demande
Le théâtre du peuple, et la faveur des Roys ¹.

Il tourne en dérision les faiseurs de romans, et loue Herberay des Essars de nous avoir ouvert le riche trésor d'*Amadis*. Il marche d'abord avec dévotion sur les pas de Pétrarque, pour célébrer la chaste Olive ; puis il chante la palinodie et bafoue les amours idéales. Il interdit formellement la traduction d'auteurs anciens, et surtout de poètes : et lui-même, il traduit deux chants de l'*Énéide*. Il proscriit à bon droit, comme une atteinte à la langue maternelle, le culte des vers latins : et ce culte qu'il rejetait, il y vient à son

¹ *Regrets*, s. 7. — Cf. *Poemata*, f° 13 v° :

Carmina principibus gaudent, plausuque theatri,
Quique placet paucis, displicet ipse sibi.

tour, et pour ne plus le délaisser. Enfin, il préconise la poésie artificielle et savante, et personne dans la Pléiade n'a composé des poésies plus naturelles et plus faciles.

Du Bellay s'est donc souvent contredit. Mais pourquoi s'en plaindre, si bien lui prit d'être infidèle aux principes littéraires qu'il avait tout d'abord posés ? Or, on ne saurait nier que la dernière, et la plus hardie à coup sûr, de ses contradictions n'ait été pour sa gloire singulièrement heureuse. S'il se fût traîné constamment dans l'imitation pédantesque des Italiens et des anciens, n'en doutons pas, malgré l'*Olive*, malgré les *Odes*, il serait aujourd'hui confondu dans la foule innombrable des auteurs qu'on dédaigne. Mais, après avoir quelque temps pâli sur de savants plagiat, il sentit vaguement qu'il se trompait de route, et que c'était une chimère d'être ancien en français. Dès lors, il fit deux parts : il fut ancien en vers latins, et en français resta lui-même.

Certes, on peut le blâmer de ce culte fervent pour la Muse latine, et se demander si l'exemple rétrograde donné par celui-là même qui s'était fait le défenseur de la langue nationale, n'a pas été plus funeste qu'on ne croit au développement de la poésie française. Mais pour être juste, on reconnaîtra qu'à l'humaniste que du Bellay portait en soi, il fallait un dérivatif : il est heureux qu'il l'ait trouvé de ce côté.

Ses vers latins sont oubliés. Qui les lit aujourd'hui ? Pourtant, ils ont du charme, une grâce ingénieuse qui rappelle l'enjouement de Catulle et la facilité d'Ovide. Mais, sauf les *Amours de Faustine*, où brûle encore l'étincelle, c'est une cendre morte que remuent seuls les érudits et les bibliophiles.

Son œuvre française est très inégale, et ses premières poésies sont bien inférieures aux dernières. Toutes néanmoins ont de l'intérêt, et c'est par leur ensemble que du Bellay, placé très haut dans l'opinion de ses contemporains, s'est imposé à l'attention de la postérité.

Poète *amoureux*, il n'a pas eu, dans l'expression de son amour, d'accents sincères, parce qu'il n'aimait pas vraiment. Aux élans du cœur se sont substituées les mièvreries du pétrarquisme ; au langage de la passion, une phraséologie conventionnelle. Un des premiers pourtant, il a traduit le sentiment de religieuse adoration que fait naître dans l'âme la beauté de la femme, et bien rendu les mystiques aspirations d'un cœur épris d'idéal, qui place en rêve dans un monde éternel l'accomplissement des désirs que le séjour terrestre est impuissant à satisfaire.

Poète *lyrique*, il a trop imité, surtout au début. S'il s'est abstenu de Pindare, — et c'était sagesse, — il a fréquenté un peu trop Horace, et le poète lyrique ne devrait fréquenter que lui-même. Il a manqué de souffle et de vigueur, et ses odes, comparées à celles de Ronsard, ont quelque chose de grêle et de fluet. Une ou deux fois pourtant, le sujet l'a bien inspiré : c'est ainsi, par exemple, qu'il a redit en beaux accents les angoisses de la désespérance, le saint enthousiasme de la gloire, la grandeur de la poésie.

Poète *antiquaire*, il eut, le premier des modernes, le sentiment des ruines. Il médita sur les vestiges de Rome : il évoqua de leurs tombeaux les « pâles esprits » et les « ombres poudreuses », et traduisit ses émotions en quelques sonnets que traverse le frisson mystérieux du passé.

Poète *rustique*, il a su peindre la nature, et surtout la nature angevine, d'une touche délicate ; et ses tableaux champêtres, très simples, très sobres, d'une grâce un peu nue, ont le charme particulier des choses d'où s'exhale un parfum de terroir.

Poète *personnel* par-dessus tout, et d'une façon intense, il s'est mis tout entier dans son œuvre, nous laissant voir jusqu'au fond de lui-même. Et combien ce fond était riche ! On

l'a dit justement, dans une heureuse formule : « Son âme fut d'un élégiaque, son esprit d'un satirique ¹. » L'élégie, — c'est-à-dire la face austère et sombre de la vie, les tristesses, les chagrins, les désespoirs, les soupirs et les larmes ; la satire, — c'est-à-dire sa face plaisante et comique, et parfois grotesquement ridicule, les gaietés, les moqueries, le rire sous toutes ses formes, depuis le simple badinage jusqu'au sarcasme amer ; tout cela fut en du Bellay, s'unit en lui par une de ces alliances aussi rares qu'originales. Et tout cela s'est incarné dans les *Regrets*, ce livre étrange, peut-être unique en son espèce, où les épanchements du cœur, les plaintes douloureuses, les rêveries mélancoliques, les longs appels à la patrie absente, les pleurs sur le foyer perdu, les fines peintures de mœurs, les descriptions humoristiques et les impressions de voyage, se rencontrent et s'associent dans un pêle-mêle piquant, inattendu, mais qui n'a rien d'incohérent, parce qu'une chose en fait l'unité : la veine continue de poésie intime. Qu'il chante, qu'il pleure, qu'il raille, c'est toujours du Bellay qui se révèle à nous, qui nous livre tous ses secrets, qui nous ouvre son âme entière. Véritable petit chef-d'œuvre d'analyse psychologique et d'observation morale, les *Regrets* sont chez nous le premier spécimen, et non le moins heureux, de la poésie vécue, sincèrement, largement personnelle.

La forme n'est pas indigne du fond. C'est un charme, en effet, que cette langue aisée, coulante, admirable de naturel, et qui répond si bien à ces « intimités ». Déjà, les contemporains du poète avaient été saisis de cet aspect particulier de son talent, et du Bellay s'excusait à Ronsard des éloges que lui valait un tel mérite :

¹ A. Le Braz, *Débats* du 20 août 1894.

Au reste, quoy que ceulx, qui trop me favorisent,
 Au pair de tes chansons les miennes authorisent.
Disant, comme tu sçais, pour me mettre en avant,
Que l'un est plus facile. et l'autre plus sçavant.
Si ma facilité semble avoir quelque grace,
 Si ne suis-je pourtant enilé de telle audace.
 De la contre-peser avec ta gravité,
 Qui sçait à la douceur mesler l'utilité¹.

Du Bellay se montrait modeste, et il avait raison : mais les contemporains n'avaient pas tort de louer sa « facilité »². C'était vraiment un don très rare pour l'époque. Quel contraste avec le style si laborieux des écrivains d'alors ! Ronsard lui-même n'a que par exception de ces vers « doux-coulants » dont Joachim a le secret.

Et qu'on ne croie pas que ce naturel soit dénué d'art. Car c'est un art, de parler une langue souple et riche, colorée, pittoresque, fortement savoureuse. Et c'est un art aussi, d'exprimer tout un état d'âme, de peindre tout un tableau de mœurs dans l'espace exigü d'un sonnet. « Le sonnet, — écrit un des maîtres du genre³, — par la solide élégance de sa structure et par sa beauté mystique et mathématique, est sans contredit le plus parfait des poèmes à forme fixe. Elliptique et concis, d'une composition logiquement déduite,

¹ *Hymne de la Surdité* (II, 400).

² Les témoignages ne manquent point. Rémy Belleau s'écrie dans son *Chant pastoral* :

Ainsi, Pasteurs, cueillez et recueillez encor'
 Le reste de l'orage et le riche thresor
 De ses vers doux-coulants, qui vivront d'âge en âge.

Le capitaine Lasphrise écrit :

Je prise de Bellay la grand' facilité
 Qui si sçavamment flüe en parfaite harmonie...

(Cité par Colletet, copie mscr., f^o 54 r^o).

Cf. Regnier, dans sa Satire IX contre Malherbe :

Des Portes n'est pas net, du Bellay trop facile.

³ M. de Heredia, dans son *Discours* du 2 septembre 1894.

il exige du poète, dans le choix du peu de mots où doit se concentrer l'idée, des rimes difficiles et précieuses, un goût très sûr, une singulière maîtrise. » Et qui donc s'est montré plus habile, dans le maniement de ce petit poème, que l'auteur des *Regrets* et des *Antiquitez de Rome* ? Après l'avoir créé, si l'on appelle créateur celui qui donne à quelque chose une vie définitive, il l'a graduellement élargi, le rendant capable d'exprimer non-seulement les passions amoureuses, mais la totalité des émotions humaines. Dans cette forme si restreinte, mais qu'il a faite artistement toute peinture et toute musique, il a fait tenir l'âme entière.

Voilà pourquoi de notre temps, auprès des poètes, auprès des critiques, auprès de tous ceux qui lisent des vers, Joachim du Bellay jouit d'une si grande faveur. On aime en lui le chanteur naturel des sentiments intimes et l'artiste sonneur de sonnets. J'en sais plus d'un qui le préfère même à Ronsard. Ce n'est pas à moi de blâmer ce goût, et les raisons ne manquent point, qu'on peut donner de cette préférence accordée au poète angevin : « Moins grand, plus faible et plus délicat que Ronsard, écrit M. Brunetière, il a quelque chose de plus pénétrant, et, — je le dirai, quoique l'on ait bien abusé du mot, — quelque chose de plus moderne. Peut-être a-t-il aussi plus d'élévation naturelle ; et la mélodie de sa plainte, pour être soutenue d'une orchestration moins diverse et moins riche, n'en est que plus touchante ¹. »

Quant à moi, je croirais être injuste pour Ronsard, en l'immolant à mon auteur. Mais il m'en coûterait aussi de lui sacrifier du Bellay. *Et vitula tu dignus et hic*. Au surplus, à quoi bon les opposer l'un à l'autre, comme des frères

¹ *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} décembre 1892, p. 665 : article sur la réforme de Malherbe.

ennemis, eux qui se sont toujours si bien entendus, si bien entr'aimés ? Leur ardeur fut égale et leurs efforts communs. Et la récompense est la même. Créateurs inspirés de la moderne poésie, ils trônent fraternellement aux sommets radieux de lumière, et pour tous deux s'est accompli le souhait héroïque qu'ils formaient d'un cœur fier, au moment de se mettre en route : « Espere le fruit de ton labeur de l'incorruptible et non envieuse Posterité : c'est la Gloire, seule échelle par les degrez de la quele les mortelz d'un pié leger montent au Ciel, et se font compaignons des Dieux ¹. »

¹ *Deffence*, p. 125.

INDEX

A

ACCORDS (Tabourot des), v. TABOUROT.
 ACKERMANN (Paul), 504.
 AIGALIERS (Pierre de Laudun d'), v. LAUDUN.
 ALAMANNI (Luigi), 65, 138, 342.
 ALBE (duc d'), lieutenant-général de Philippe II et vice-roi de Naples, 331, 334, 387.
 ALBRET (Jeanne d'), v. JEANNE D'ALBRET.
 ALEXIS (Guillaume), 156.
 ALLARD (Guy), 390.
 ALSINOIS (comte d'), v. DENISOT.
 AMADIS DE GAULE, 69, 248, 264-266, 517.
 AMBOISE (Michel d'), 75, 123, 153.
 AMPÈRE (J.-J.), 294.
 AMYOT (Jacques), 229, 480.
 ANACRÉON, 49, 410.
 ANGENIS (Pierre d'), ancêtre de Joachim, 48.
 ANDRÉ (Hélie), 488.
 ANEAU (Barthélemy), auteur du *Quintil Horatian*, 67, 77, 105, 123, 151-158, 160-161, 163, 414.
 ANGELIER (Arnoul et Charles l'), v. L'ANGELIER.
 ANGENNES (Charles d'), évêque de Mans, 455.
 ANGOULÈME (Diane d'), v. DIANE D'ANGOULÈME.
 ANNE DE BRETAGNE, reine de France, 70.
 ANTHOLOGIE GRECQUE, 405, 411.
 ANTOINE DE BOURBON, roi de Navarre, 245.
 APOLLODOTE, 343.

APOLLONIOS DE RHODES, 55.
 ARAGON (Catherine d'), v. CATHERINE D'ARAGON.
 ARATOS, 55.
 ARÉTIN (l'), 376, 401.
 ARIOSTE (l'), 64, 69, 132, 148, 174, 176, 342, 369.
 ARISTOPHANE, 55, 67, 118.
 ARISTOTE, 54, 274, 405, 419, 473.
 ARMAGNAC (cardinal d'), 277, 310, 315, 316, 317, 319, 349, 416.
 ARTÉMIODORE, 56.
 ASCAIGNE, Ganymède du cardinal Carlo Caraffa, 361.
 AUBERT (Guillaume), 17, 28, 199, 254, 361, 413, 414, 443, 446, 460, 477, 488, 489-490, 498, 506, 512.
 AUGUSTIN (SAINT), 56.
 AUNAY (Charles d'), sieur de Villeneuve-la-Guyard, 481.
 AUSONE, 252.
 AUTELZ (Guillaume des), 76-77, 147-151, 162, 163, 194, 283-284.
 AVANSON (Jean de Saint-Marcel, seigneur d'), ambassadeur de France à Rome, 315, 321, 325, 347, 348, 351, 356, 447.

B

BAIF (Jean-Antoine de), 26, 29, 39-40, 42-96, 178, 194, 208, 243-244, 250, 295, 296, 329, 340, 350, 354, 389, 391, 400, 405, 406, 411, 417, 488, 494.
 BAIF (Lazare de), 39, 45, 51, 54, 83, 118, 165.
 BAILLET (Adrien), 12, 500.

- BAILLEUL (Louis), ami de Joachim, 287, 349.
- BALLU (Camille), 12, 14, 16, 19, 32, 38, 177, 281, 383, 481, 482, 483, 490, 507.
- BANDELLO, conteur italien, 375.
- BARBIN (Claude), imprimeur parisien, 500.
- BARET (Eugène), 264.
- BARONIE (F. de la), v. LA BARONIE.
- BARTAS (Salluste du), 497.
- BAYLE, 314, 500.
- BEAUMONT (Catherine de), aïeule paternelle de Joachim, 16.
- BEAUMONT (duc de), plus tard Henri IV, 445.
- BEAUREGARD, v. DUTHIER.
- BEAUVAIS (Trésorier de), v. THOU (Nicolas de).
- BECKER (Henri), 513.
- BECQ DE FOUQUIÈRES, 89, 263, 373, 506.
- BÉDA (Noël), 272.
- BELGES (Jean Lemaire de), v. LEMAIRE.
- BELLAY (famille du), 14-17.
- BELLAY (Catherine du), sœur de Joachim, 17, 246, 483.
- BELLAY (Claude du), seigneur de Gonnord, neveu et pupille de Joachim, 21, 246-248.
- BELLAY (Eustache du), seigneur de Gizeux, aïeul paternel de Joachim, 15, 16, 27.
- BELLAY (Eustache du), évêque de Paris, 177, 454, 455, 456, 457, 459-473, 475, 481.
- BELLAY (Guillaume du), seigneur de Langey, frère aîné du cardinal, 15, 16, 24-25, 31, 35, 38, 64, 261, 272, 276, 282.
- BELLAY (Hugues III du), chevalier, seigneur des Brosses d'Allonnes (XIII^e siècle), 45.
- BELLAY (Jacques du), baron de Thouaré, frère de l'évêque de Paris, 460, 466-470.
- BELLAY (Jean IV du), arrière-grand-père de Joachim, 15.
- BELLAY (Jean du), cardinal-évêque, 6, 15, 16, 24-26, 31, 35, 95, 97-98, 105, 225, 261, 274-284, 300-335, 336-341, 344, 346, 349, 358, 375, 386, 394, 453-473, 475, 481-482, 515.
- BELLAY (Jean du), seigneur de Gonnord, père de Joachim, 16-17, 20, 21.
- Bellay (Joachim du)**, v. *Table des Matières*.
- BELLAY (Louis du), seigneur de Langey, grand-oncle de Joachim, 15.
- BELLAY (Louis du), chanoine et archidiacre de Paris, 482.
- BELLAY (Louise du), sœur du cardinal et femme de Charles d'Aunay, 481.
- BELLAY (Marie du), fille de Martin du Bellay et nièce du cardinal, 466.
- BELLAY (Martin du), frère cadet du cardinal, 15-16, 466.
- BELLAY (Martin du), diacre de Notre-Dame de Poitiers, 27.
- BELLAY (René du), abbé de Notre-Dame de Poitiers, 27.
- BELLAY (René du), frère cadet du cardinal, évêque du Mans, 15, 16, 32, 36, 38, 272.
- BELLAY (René du), seigneur de Gonnord, frère et tuteur de Joachim, 17, 21-23, 26, 246-247.
- BELLAY (René du), baron de la Lande, fils de Jacques du Bellay et neveu de l'évêque de Paris, 466.
- BELLEAU (Rémy), 48, 49, 82, 86, 177, 207, 333-334, 354, 388, 400, 405, 417, 476, 487-488, 521.
- BELLEFOREST, 50.
- BELLESSORT (André), 37.
- BELON (Pierre), 83-85.
- BEMBO, 31, 62, 64, 66, 117-118, 174, 176, 230, 342, 407.
- BERAUD (Fr.), 239.
- BERGIER DE MONTENBEUF (Bertrand), 28, 47-48, 82, 83, 209, 263-264, 402.
- BERNI, 342, 376, 403.
- BERTRAND (Jean), garde des sceaux, 447.
- BERTY (Adolphe), 42.
- BESLY, 17.
- BÈZE (Théodore de), 62, 105, 502.
- BIBLE, 260.
- BIGOTIER (Claude), poète néo-latin, 105.
- BINET (Claude), 12, 29, 37, 40, 46, 49, 50, 51, 55, 59, 69, 72, 76, 81, 86, 87, 203, 498.
- BIZE (Claude de), clerc du diocèse d'Angers, chantre en l'église Notre-Dame de Paris, 480-481.

BIZET, ami de Joachim, 349.
 BLANCHEMAIN (Prosper), 26, 227, 423.
 BOCCACE, 34, 61, 64, 65-66, 102, 117, 230.
 BODIN (Jean), 23, 481.
 BOILEAU, 109.
 BOIS-DAUPHIN (seigneur du), 225.
 BOISSARD, antiquaire, 301, 313.
 BONAMY, v. BUONAMICI.
 BONNEFON (Paul), 412, 416, 459.
 BONNIVET, amiral de France, 361.
 BORDIER (Jules), compositeur angevin, 507.
 BOUCHER (Étienne), ami de Joachim, 349.
 BOUCHET (Jean), 27, 28, 57, 73, 107, 153.
 BOUCHROT, 511.
 BOUGUIER, poète français, 243.
 BOUHIER (président), 454.
 BOULU (Jacques), 142, 165, 213, 231, 242, 354, 485.
 BOULAY (du), 43, 44.
 BOULMIER (Joseph), 30, 505.
 BOURBON (Antoine de), v. ANTOINE DE BOURBON.
 BOURBON (Nicolas), poète néo-latin, 105, 242.
 BOURCIEZ (Édouard), 64, 69, 78, 174, 186, 188, 192, 264, 282, 422, 423, 428, 447.
 BOURDIGNÉ (Jean de), chroniqueur angevin, 13, 23.
 BOURSULT (Guillonne), *Gélonis*, femme de Salmon Macrin, 30-31, 238-241.
 BRACH (Pierre de), 260.
 BRANTÔME, 195, 228, 238, 310, 349, 416, 445.
 BREIL (Christophe du), seigneur de la Mauvoysinière, beau-frère de Joachim, 17, 206.
 BREIL (René du), neveu de Joachim, 483.
 BRETON (Claude), sieur de Villandry, agent du roi de France à Rome, 337.
 BRETON (le), v. LE BRETON.
 BREUL (P. du), antiquaire, 42.
 BRICE (Germain), poète néo-latin, 105.
 BRIGADE, nom primitif de la Pléiade, 48-49.
 BRINON (Jean), sieur de Villennes et de Medan, 83-85, 108, 146, 254.
 BRISSAC (maréchal de), gouverneur du Piémont, 308.

BRUNET (*Manuel du Libraire*), 30, 148, 490.
 BRUNETIÈRE (Ferdinand), 1, 111, 508, 522.
 BRUNOT (Ferdinand), 103, 107, 282, 440.
 BUCHANAN (Georges), 105, 267, 295, 436.
 BUDÉ (Guillaume), 30, 44, 53, 62, 67, 76, 104, 118, 273.
 BUGNYON (Philibert), 440.
 BUISSON, 282.
 BUONAMICI (Lazzaro), 296.
 BURCKHARDT (Jacob), 286, 376.
 BUTTER (Claude de), 194.

C

CAEN (abbesse de), nièce du connétable de Montmorency, 447.
 CALLIMAQUE, 55.
 CALMEILLES (Charles), 76.
 CAMILLA DI PITILIANO, courtisane romaine, 377.
 CAPEL (Ange), camarade de Joachim au Collège de Coqueret, 48, 82.
 CAPILUPI (Lélio), poète néo-latin, 343, 345-346.
 CARACCIOL (Antoine), prince de Melphe, évêque de Troyes, 216, 349-350.
 CARACCIOL (Jean), prince de Melphe, maréchal de France, père du précédent, 349.
 CARAFFA (les), 320-334, 375, 463.
 CARAFFA, cardinal Théatin, plus tard pape sous le nom de Paul IV, 306, 314, 317, 320.
 CARAFFA (Carlo), cardinal, neveu du précédent, 321, 322, 325, 329, 331, 361, 375, 377.
 CARLES (Lancelot), 46, 142, 165, 226, 228-229, 245, 391, 424.
 CARNAVALET, 46.
 CARO (Annibal), 342-343.
 CARON (Louis le), v. LE CARON.
 CARPI (cardinal), 321-322.
 CASSOLA, poète italien, 173.
 CASTIGLIONE (Baldassare), 295.
 CATHERINE D'ARAGON, femme d'Henri VIII, roi d'Angleterre, 272.
 CATHERINE DE MÉDICIS, reine de France, 222, 223, 225, 300, 349, 434, 444, 480, 487.

- CATHOLICISME, 306-307, 318-319, 323-324, 441-442, 463, 515-516.
- CATULLE, 31, 50, 62, 63, 77, 105, 137, 182, 369, 383, 398-400, 405, 407, 426, 494, 518.
- CELAYA (Jean de), régent de philosophie au Collège de Coqueret, 44.
- CERCEAU (Androuet du), 85.
- CÉSAR (Jules), 13, 34, 274.
- CESARI (Giovanni), 343.
- CHABOT (Christophe), seigneur de la Turmelière et de Liré, aïeul maternel de Joachim, 17.
- CHABOT (Renée), mère de Joachim, 17, 20, 21, 27.
- CHANTAVOINE (Hedri), 307.
- CHARDON (Henri), 334, 336.
- CHARLEMAGNE, 442.
- CHARLES VIII, roi de France, 16.
- CHARLES IX, roi de France, 17, 69, 88, 428, 490.
- CHARLES-QUINT, 15, 272, 308-313, 325-330, 407, 435.
- CHARPENTIER (J.-P.), 286.
- CHARTIER (Alain), 156.
- CHASLES (Philapete), 343.
- CHASSAIGNE (la), courtisane romaine 377.
- CHASTEL (Pierre du), évêque de Mâcon, 31.
- CHASTELLAIN (Georges), 70.
- CHATEAUBRIAND, 286, 298, 351.
- CHATELON (cardinal de), neveu du comte de Montmorency, 225, 447.
- CHENEVIÈRE (Ad.), 77, 282.
- CHÉNIER (Abdré), 126, 231.
- CHESNE (Léger du), 414, 427, 488. — V. LÉOQUERNE.
- CHRÉSTIEN (Florent), 416, 495-496.
- CHRISTIE (Copley), 165, 282.
- CIACONIUS, 314, 316, 318, 386.
- CICÉRON, 34, 44, 52, 56, 60, 61, 88, 116, 117, 121, 124, 134, 140, 274, 285, 425, 433, 489.
- CICÉRONIANISME, 61-62, 66, 104, 116-117.
- C.-L., auteur d'une notice sur Joachim du Bellay, dans le *Recueil* de Crépet, 305.
- CLAUDIEN, 77.
- CLÉDAT, 301.
- CLÉMENT VII, pape, 398, 313.
- CLÉMENT (Louis), 412, 415, 418, 429, 496 (notes).
- CLINCAMP, 33.
- CLOUET (François), 87.
- COLET (Claude), 68.
- COLLETET (Guillaume), 12, 19, 28, 177, 228, 243, 246, 260, 304, 358, 360, 379, 390, 457, 486, 494, 496, 498-499, 500, 521.
- COLONNA (Giovanni), ami de Pétrarque, 286.
- COLONNA (Pompeio), cardinal, 313-314.
- COMBRAGLIA, banquier du cardinal du Bellay, 435.
- COMMYNES (Philippe de), 67.
- CONRAD (Olivier), poète néo-latin, 105.
- COQUEREL ou COQUERET (Nicolas), fondateur du Collège de Coqueret, 42-43.
- COQUERET (Collège de), 39-40, 41-98, principalement 42-49.
- COQUILLANT, 69.
- COSME DE MÉDICIS, duc de Florence, 310, 312, 331.
- COUR DE FRANCE, 140-141, 164, 224-232, 264-266, 321, 418-422, 431-432.
- COUR DE ROME, 323, 326, 331, 339, 373-375, 463.
- COURET (E.), 76, 315, 337, 347.
- COURTISANES ROMAINES, 306, 375-377, 382, 400-401.
- COURVILLE (Thibault de), musicien, 89.
- COUSIN (Jean), 514.
- CRÉPET (Eugène), 505.
- CRETIN (Guillaume), 70, 71.
- CREVIER, 42.
- CRITTON (Georges), 53.
- CROSSNIER (abbé Alexis), 354.
- CUIGNET (Pierre du), 406.
- CUJAS, 52.

D

- DAGAUT, ami de Joachim, 331, 349.
- DALLIER (Lubin), avocat au Parlement, premier mari d'Antoinette de Loynes, 390.
- DAMPIÈRE (Jean), poète néo-latin, 105.
- DANTE, 34, 64-65, 230, 294, 296.
- DAVID D'ANGERS, 504.

DEJOB (Charles), 28, 29, 306.
 DELAHAYS (Adolphe), 505.
 DELORME (Philibert), 87, 278, 456.
 DE MESMES, v. MESMES.
 DÉMOSTHÈNE, 44, 54, 116, 117, 121, 124.
 DENISOT (Nicolas), comte d'Alsinois, 47,
 57, 82, 84, 85-86, 241-244, 354.
 DENYS D'HALICARNASSE, 220.
 DESCHAMPS (Gaston), 508.
 DES ESSARS (Herberay), v. ESSARS.
 DES MASURES (Louis), v. MASURES.
 DES MIREURS (Pierre), v. MIREURS.
 DES PÉRIERS (Bonaventure), v. PÉRIERS.
 DESPORTES (Philippe), 505, 521.
 DESSAIX, éditeur de Peletier, 33.
 DEZEMERIS (Reinhold), 200, 505.
 DIANE D'ANGOULÈME, fille légitimée
 d'Henri II et femme d'Horace Far-
 nèse, 330.
 DIANE DE POITIERS, duchesse de Valenti-
 nois, 87, 444.
 DIDATO, banquier du cardinal du Bellay,
 435.
 DILLIERS, ami de Joachim, 340, 349, 378.
 DOLET (Étienne), 62, 67, 105, 107, 126,
 165, 273, 505.
 DONAT (Claude), biographe de Virgile, 69.
 DORAT (Jean), 5, 6, 39-40, 42-96 (parti-
 culièrement 45-63), 105, 165, 185, 209,
 219, 228, 239, 242, 243-244, 261, 280,
 287, 360, 361, 389, 391, 393-394, 486,
 494, 500.
 DREUX DU RADIER, v. RADIER.
 DU BARTAS, v. BARTAS.
 DU BELLAY, v. BELLAY.
 DU BOULAY, v. BOULAY.
 DU BREIL, v. BREIL.
 DU BREUL (P.), v. BREUL.
 DU CHASTEL, v. CHASTEL.
 DU CHESNE (Léger), v. CHESNE.
 DUFAY-ROBIN, v. FAUZ.
 DUGAST (Robert), principal du Collège
 de Coqueret, 43-45.
 DUGAST (Simon), principal du Collège
 de Coqueret, oncle du précédent, 43.
 DU PERRON (cardinal), v. PERRON.
 DUPRÉ-LASALE, 213, 278, 390, 391.
 DU RADIER (Dreux), v. RADIER.
 DURUY (George), 323, 325, 331, 332, 375,
 387.

DUTHIER (Jean), seigneur de Beauger-
 gard, conseiller du roi et secrétaire
 d'État, 275, 302, 335, 447.
 DU VERDIER, v. VERDIER.

E

EGGER (Émile), 505.
 EGIO (Benedetto), 343.
 ELBEUF (René d'), protecteur de Rémy
 Belleau, 334.
 ENNIUS, 425.
 ÉPICURE, 265.
 ÉRASME, 62, 390.
 ESCHYLE, 44, 55, 57.
 ESPENCE (Claude d'), 481, 488.
 ESSARS (Nicolas Herberay des), traduc-
 teur d'*Amadis de Gaule*, 69, 243,
 263, 264-266, 517.
 ESTIENNE (Henri), 156, 445, 496.
 EUCLIDE, 274.
 EURIPIDE, 54, 146-147.
 EUSÈBE, 56, 274.

F

FAERNO (Gabriel), 343.
 FAGUET (Émile), 22, 26, 27, 28, 55, 61,
 69, 94, 104, 130, 162, 184, 195, 281,
 298, 365, 374, 383, 385, 406, 409, 423,
 442, 508.
 FALCONET, 349.
 FARNÈSE (cardinal), 320, 330.
 FARNÈSE (Horace), duc de Castro, 330.
 FARNÈSE (Octave), duc de Parme, 302,
 308, 330.
 FARNÈSE (Pierre-Louis), duc de Parme
 et de Plaisance, 330.
 FAUSTINE, Romaine aimée de Joachim,
 334-350, 361, 381-386, 398, 502, 548.
 FAUVEAU (Pierre), 30, 40.
 FAUZ (Paschal Robin du), chroniqueur
 angevin, 11-13.
 FAVRE (Jules), 76, 305, 315, 321, 347,
 348, 405.
 FÉLIBIEN, 42, 219, 221.
 FERRARE (cardinal de), 275, 316, 320.
 FLORENCE (duc de), v. COSME DE MÉDICIS.
 FONTAINE (Charles), 57, 75, 108, 123, 131,
 152, 153.

FONTENELLE, 114, 300.
 FORGET, secrétaire de Madame Marguerite, 449.
 FORNERON, 377.
 FORQUEVAUX, 302, 493.
 FOUGÈRES (Gustave), 287.
 FOURNIER (Édouard), 413.
 FRACASTOR, poète néo-latin, 62.
 FRANÇOIS I^{er}, roi de France, 15, 30, 34, 54, 122, 164, 225, 241, 272, 273, 274, 407, 435, 438, 442, 451.
 FRANÇOIS II, roi-dauphin, puis roi de France, 429, 434, 437, 439-443, 447, 489.
 FREMY (Édouard), 40, 54, 89.
 FRESNAYE (Vauquelin de la), v. LA FRESNAYE.
 FROGER (abbé L.), 439, 472.

G

GALLAND (Pierre), 406.
 GAMBARA (Lorenzo), poète néo-latin, 343-345.
 GANDAR, 33, 35, 89, 217.
 GARNIER (Claude), commentateur de RONSARD, 82.
 GARNIER (Robert), 177.
 GAUCHET (Claude), 50.
 GAUTIER (Théophile), 199.
 GAUVAIN, v. ROMANS FRANÇAIS.
 GAZA (Théodore), 44.
 GÉLONIS, nom poétique de Guillonne Boursault, femme de Macrin, v. BOURSULT.
 GILBERT (Pierre), poète néo-latin, ami de Joachim, 349, 400-401.
 GINGUENÉ, 190, 296, 342, 344, 345, 375.
 GODEAU, 500.
 GODEFROY (Frédéric), 505.
 GOBORY (Jacques), 68, 247, 248, 266, 349.
 GONZAGUE (Fernand de), gouverneur du Milanais, 308.
 GORGES, ami de Joachim, 19, 350, 377.
 GOUJET (abbé), 12, 33, 76, 147, 177, 248, 254, 281, 407, 437, 439-440, 485, 500-501.
 GRÉVIN (Jacques), 194, 298-299, 330, 400, 476-477, 489, 495, 496.

GUÉROULT (Guillaume), poète français, 260.
 GUICHARDIN, 342.
 GUIET, 177.
 GUIFFREY, 444.
 GUILLET (Pernette du), 131, 150.
 GUISES (les), 274, 446.
 GUISE (Charles, cardinal de), puis cardinal de Lorraine, 225, 275, 321, 322, 325, 349, 350, 375, 434, 439, 446, 487.
 GUISE (François, duc de), 331, 333-334, 377, 437, 446.

H

HABERT (François), 75, 108-109, 123, 152-153.
 HARSY (Antoine de), imprimeur lyonnais, 506.
 HAURÉAU, 16, 33, 85, 272.
 HÉBRIEU (Léon), auteur de *Dialogues sur l'Amour*, 192.
 HÉLIE ANDRÉ, v. ANDRÉ.
 HÉLIODORE, 229.
 HELLÉNISME, 33-34, 39-40, 44, 49, 51-52, 52-59, 91, 119-126, 146-147, 148-149, 154-156, 216-217, 259, 318.
 HENRI II, roi de France, 218-229, 245, 264, 274-279, 300, 302, 308-313, 316-318, 320-321, 325-334, 344, 349, 351, 361, 375, 416, 424-425, 428, 429, 433-434, 434-438, 444, 450-451, 460, 477, 499.
 HENRI IV, roi de France, 445.
 HENRI VIII, roi d'Angleterre, 241, 272.
 HERBERAY DES ESSARS, v. ESSARS.
 HEREDIA (José-Maria de), 1, 507-508, 521-522.
 HÉRICAULT (Charles d'), 33.
 HÉROËT (Antoine), 76, 77, 78-80, 91, 127, 128, 142, 165, 174, 190, 191, 198, 226, 229-230, 242, 424, 480.
 HÉSIODE, 57, 124, 205, 402.
 HEULHARD (Arthur), 272, 273, 275, 281, 282, 284, 301, 302, 309, 337.
 HOMÈRE, 44, 54, 57, 59, 76, 92, 113, 116, 117, 121, 132, 163, 187, 205, 229, 230, 258, 402, 441.
 HORACE, 31, 33, 36, 39, 59, 61, 62, 63, 80, 89, 91, 93, 105, 107, 117, 130, 131, 133,

135, 138, 142, 148, 151, 152, 158, 179, 195, 203, 206, 208-210, 216, 225, 226, 230, 231, 240, 260, 285, 363, 371, 419, 420, 426, 476, 491, 492, 519.

HOSPITAL (Michel de l'), v. L'HOSPITAL.

HUMANISME, v. CICÉRONIANISME, HELLÉNISME, LATINISME.

HUNAUT DE LANTA (Auger), abbé de Sainte-Croix, à Bordeaux, 472.

HURTELOIRE (Abel de la), v. LA HURTELOIRE.

I

IGNACE DE LOYOLA, 307.

IMBERT, 501-502.

INNOCENT (cardinal Monte), protégé de Jules III, 314-315, 376-377.

ISOCRATE, 124.

ITALIANISME, 34-35, 63-66, 100-102, 120, 148-150, 156, 173-177, 296, 342, 371, 414-415.

J

JAILLOT, 42.

JAMYN (Amadis), 76.

JANNET (Pierre), 505.

JEANDET (Abel), 170.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, 173, 245, 444-445.

JODELLE (Étienne), 48, 49, 68, 82, 194, 198, 350.

JOLY (Claude), chanoine de l'Église de Paris, 440.

JONQUIÈRE (marquis de la), v. LA JONQUIÈRE.

JOURDAIN (Charles), 42, 45.

JOYE (Paul), 313, 417.

JULES II, pape, 307, 325.

JULES III, pape, 278, 279, 302, 306-316, 318, 330, 361, 376.

JULLEVILLE (Petit de), 142, 373.

JUVÉNAL, 59-60.

L

LA BARONIE (F. de), pseudonyme de Florent Chrestien, 416, 495-496.

LA BRUYÈRE, 126.

LA CROIX DU MAINE, 33, 48, 85, 176, 213,

223, 228, 243, 244, 255, 337, 349, 390, 416, 457, 458, 498.

LA FONTAINE, 126, 347.

LA FRESNAYE (Vauquelin de), 26, 27, 57, 173, 379, 430, 437.

LA HAYE (Maclou de), poète français, 165, 492.

LA HAYE (Marie de), sœur de Robert de La Haye, 250, 254, 255, 491.

LA HAYE (Robert de), poète néo-latin, 250, 254-255, 354, 389, 481, 489.

LA HURTELOIRE (Abel de), camarade de Joachim au Collège de Coqueret, 48, 82.

LA JONQUIÈRE (marquis de), 272, 273, 275, 302, 318, 320, 321.

LA MARCHÉ (Olivier de), 70.

LAMARTINE, 200-201, 298.

LAMBIN (Denis), 52, 53, 306.

LA MONNOYE, 176, 244, 349, 390.

LANCELOT, v. ROMANS FRANÇAIS.

L'ANGELIER (Arnoul), imprimeur parisien, 506.

L'ANGELIER (Charles), imprimeur parisien, 490.

LANGÉY (Guillaume de), v. BELLAY (Guillaume du).

LANGLOIS (Ernest), 90.

LA NOUE (François de), 264.

LANSAC (Louis de Saint-Gelays, seigneur de), ambassadeur de France à Rome, 308-312, 316, 331.

LA PÉRUSE (Jean de), 26, 28, 170.

LA ROVÈRE (Jérôme de), évêque de Toulon, 391, 460.

LARROQUE (Tamizey de), v. TAMIZEY.

LASCA (le), poète italien, 403.

LASCARIS (Jean), 30.

LASPRISE (capitaine), 521.

LA TAILLE (Jacques de), 490.

LA TAILLE (Jean de), 430.

LATAN, camarade de Joachim au Collège de Coqueret, 48, 82.

LATINI (Latino), 343-344.

LATINISME, 28, 30-32, 33-36, 39, 44, 51-52, 59-63, 66, 91, 99-118, 119-126, 148-149, 154-156, 230, 233, 238-239, 241-243, 252-254, 259-261, 267, 285-290, 295-296, 318, 343-346, 358-361, 383, 407-408, 478-480, 502, 517-518.

- LATOMUS (Barth.), poète néo-latin, 105.
 LAUDUN D'AIGALIERS (Pierre de), 57.
 LAURE DE NOVES, 78, 169, 174, 178, 238.
 LAVERDY, 42.
 LA VIGNE (André de), 70.
 LE BLANC (Richard), traducteur de *l'Ion* de Platon, 54.
 LE BLOND (Jean), 75, 152-153.
 LE BRAZ (A.), 308, 520.
 LE BRETON, secrétaire du cardinal du Bellay, 337-338, 462.
 LE BRETON (François), écrivain de Coustances, 337.
 LE CARON (Louis), poète français, 194, 350.
 LE CLERC (Jean), 458.
 LEFÈVRE (Denis), régent de grammaire au Collège de Coqueret, 44.
 LEFÈVRE (Jacques) d'Étapes, 30, 44.
 LEFRANC (Abel), 54, 273.
 LEMAIRE DE BELGES (Jean), 34, 69, 71-72, 73, 107, 138, 282.
 LE MASLE (Jean), poète français, 494.
 LEMERCIER (A.-P.), 26, 172.
 LENIENT, 374, 406, 505.
 LÉOFANTI (Adolphe), 2, 508.
 LÉOQUERNE, pseudonyme de Léger du Chesne, 414, 418, 429.
 LE PETIT (Jules), 490.
 LE ROY (Louis), 252, 254, 513.
 LESCOT (Pierre), 87.
 LESTRANGE (Charles de) ami de Joachim, 349.
 L'HOSPITAL (Michel de), 105, 216, 228, 273, 278, 360, 391, 428, 439-440, 446, 447, 480, 515.
 L'HUILLIER, seigneur de Maisonfleur, poète français, 445.
 LIGNERY (Claude de), camarade de Joachim au Collège de Coqueret, 48, 82.
 LIRON (D.), 271.
 LISEUX (Isidore), 315, 361, 395, 506, 516.
 LOBINEAU (D.), 17.
 LONGOIL (Philippe de), 13.
 LONGUEIL (Christophe), 62.
 LORME (Philibert de), v. DELORME.
 LORRAINE (cardinal de), v. GUISE (Charles de).
 LORRIS (Guillaume de), 156. — V. ROSE (Roman de la).
 LOYNES (Antoinette de), femme de Jean de Morel, 243-244, 390, 449, 489, 493.
 LOYOLA (Ignace de), 307.
 LUCAIN, 44, 59.
 LUCIEN, 54, 67, 118, 274.
 LUCRÈCE, 59.
 LYCOPHRON, 55, 56, 57, 59.

M

- MACHIAVEL, 342.
 MACRIN (Salmon), 26, 30-32, 40, 62, 105-106, 165, 238-244, 242, 244, 247, 261, 273, 274, 278, 391.
 MAGNY (Olivier de), 76, 194, 200, 228, 305, 316, 327, 338, 347-351, 382, 398, 400, 401, 405, 411, 417, 480, 485, 491, 511.
 MAISONFLEUR, v. L'HUILLIER.
 MALESTROIT (Guillaume de), seigneur de Houdon, 21.
 MALESTROIT (Magdeleine de), belle-sœur de Joachim, 21.
 MALHERBE, 241, 497, 521.
 MANIQUET (Jean), 489.
 MANUZIO (Paolo), 344.
 MARAULT (Charles), valet de chambre du cardinal du Bellay, 301, 337, 349.
 MARCASSUS (Pierre de), commentateur de Ronsard, 177.
 MARCEL II, pape, 316-320.
 MARCEL (Gabriel), 85, 241.
 MARCHAND (abbé Charles), 23.
 MARCHE (Olivier de la), v. LA MARCHE.
 MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, 48, 72, 169, 229, 241-245, 273, 390, 445.
 MARGUERITE DE VALOIS, duchesse de Berry, sœur d'Henri II, 178, 222-224, 225, 226, 227, 230, 238, 244, 251, 280, 361, 365, 390, 406, 427-428, 431, 434, 447-452, 475.
 MARIANI, antiquaire, 281.
 MAROT (Clément), 29-30, 35, 36, 68, 69, 73-75, 77, 91, 107, 122-123, 127-128, 129, 136, 139, 146-147, 151, 152, 158, 161, 169, 170, 172, 189, 190, 195, 198, 200, 226, 242, 254, 296, 387, 404, 405, 496, 501-502.
 MAROT (École de), MAROTIQUES, 35, 36,

- 75, 79, 91, 107, 122-123, 127-128, 129, 130, 152-153, 158, 163, 169-170, 215, 233, 254, 496.
- MAROT (Jean), père de Clément, 70.
- MARSEILLE, secrétaire du cardinal du Bellay, 349.
- MARSY (Sautreau de), 501-502.
- MARTELLI, poète italien, 176.
- MARTRE (la), courtisane romaine, 306.
- MARTIAL, 59, 77, 129, 360, 405, 407, 478.
- MARTIN (Jean), poète français, 56, 142, 165.
- MARTY-LAVEAUX (Charles), 12, 40, 67, 68, 82, 239, 248, 281, 334, 352, 373, 383, 384, 401, 408, 416, 446, 458, 481, 490, 506.
- MARULLE, poète néo-latin, 62.
- MASLE (Jean le), v. LE MASLE.
- MASSON (Papire), 52, 57.
- MASURES (Louis des), 95, 254, 273, 417, 486, 492-493.
- MAULÉON (Jean de), archidiacre, 416.
- MAUNY (François de), archevêque de Bordeaux, 453, 458.
- MAUVOYSINIÈRE, v. BREIL.
- MÉDICIS, v. CATHERINE et COSME.
- MEIGRET (Louis), 67, 77, 147, 148, 235-236.
- MELPRE (prince de), v. CARACCIOL.
- MÉNAGE, 12, 17, 177, 218, 458, 482, 500.
- MERCIER (Jean), beau-fils de Jean de Morel, 391, 489.
- MESCHINOT (Jean), 70.
- MESMES (Henri de), 58.
- MESMES (Jean-Pierre de), 243.
- MESTICA (Giovanni), éditeur de Pétrarque, 175.
- MEUDON (cardinal de), 277.
- MEUNG (Jean de), 156.—V. ROSE (Roman de la).
- MICHAULT (Pierre), 70.
- MICHELET, 435, 444.
- MICHIELS (Alfred), 505.
- MIGNANELLI (cardinal), 386.
- MIGNET, 326.
- MINARD (président), 57, 477.
- MIRANDOLA (Sylvia), 361.
- MIREURS (Pierre des), médecin et poète, 48, 82, 242, 243.
- MOLINET (Jean), 70, 71.
- MONESTAI (Henri de), gouverneur de Brest en 1489, 17.
- MONLUC (Blaise de), 310, 319, 331.
- MONTAIGLON (Anatole de), 314, 359, 361, 370, 430, 505.
- MONTAIGNE, 494.
- MONTE (cardinal), v. INNOCENT.
- MONTEMBEUF (Bergier de), v. BERGIER.
- MONTMORENCY (Anne de), connétable de France, 225, 274, 301, 308, 309, 310, 315, 317, 319, 320, 447.
- MONTMORENCY (François de), fils du connétable, 447.
- MOREL (Camille de), fille aînée de J. de Morel, 390-392, 449-450, 489, 513.
- MOREL (Diane de), 3^e fille de J. de Morel, 390, 449-450.
- MOREL (Federic), imprimeur parisien, 413, 490.
- MOREL (Isaac de), fils de J. de Morel, 450.
- MOREL (Jean de), d'Embrun, seigneur de Grigny et de Plessis-le-Comte, ami de Joachim, 12, 21, 48, 151, 243, 250, 303, 315, 330, 341, 354, 361, 376, 389, 390-392, 393, 417, 428, 439, 446, 449, 450-452, 460, 462, 464-465, 475, 478, 479, 489-490, 493, 512.
- MOREL (Lucrèce de), 2^e fille de J. de Morel, 390, 391, 449-450.
- MOREL-FATIO, 295.
- MORÉRI, 12, 17.
- MORIN (Marie), femme de Michel de L'Hospital, 391.
- MURATORI, 313.
- MURET (Marc-Antoine), 28, 29, 30, 40, 46, 52, 105, 141, 177, 306, 502.
- MUSÉE, 57, 123, 147, 402.

N

- NAUGERIUS, v. NAVAGERO.
- NAVAGERO (André), *Naugerius*, poète néo-latin, 407-410.
- NICANDRE, 55.
- NICERON (P.), 12, 33, 248, 407, 458, 500-501.
- NICQUET, 471.
- NISARD, 65.
- NIZOLIUS, 274.

NOLBAC (Pierre de), 48, 175, 248, 281, 286, 305, 318, 343, 345-346, 349, 361, 390, 391, 449, 450, 454, 460, 462, 479, 493, 506, 511.

NONNOS, 478.

NOUE (François de la), v. LA NOUE.

O

OLIVE, maîtresse idéale de Joachim, 89, 167-201, 382, 397, 477, 485, 508, 517.

OLIVIER (François), chancelier de France, 229, 275, 447, 462.

OLIVIER (Jean), évêque d'Angers, poète néo-latin, 105.

ORESME (Nicolas), 156.

ORLANDINO, historien des Jésuites, 307.

ORPHÉE, 59, 402.

ORSINI (Fulvio), 343, 345.

OUVRÉ, 107.

OVIDE, 59, 62, 105, 122, 123, 129, 163, 180, 185, 207, 232, 266, 286, 359, 360, 364, 383, 396, 400, 405, 461, 498, 518.

P

PACATE (Guy), camarade de Joachim au Collège de Coqueret, 48, 82.

PAGÈS, éditeur de Peletier, 33.

PALLAVICINO, 314.

PANJAS (Jean de Pardeillan, protonotaire de), poète ami de Joachim, 303, 348, 350-351.

PANVINO (Onofrio), 313-314, 316, 318, 319, 323.

PARIS (Paulin), 505.

PASCHAL (Pierre de), 19, 233, 248, 317, 347, 354, 389, 412, 414-418, 434, 475, 476, 481, 482, 489, 512.

PASQUIER (Étienne), 33, 68, 72, 144, 170, 176, 233, 264, 295, 416, 417, 488, 492.

PASQUILS, 370.

PAUL III, pape, 272, 275, 278, 306, 308, 375.

PAUL IV, pape, 318, 320-334, 349, 350, 375. — V. CARAFFA, cardinal Théatin.

PAUL (seigneur), ami de Ronsard, 39.

PAVIE (Victor), 504-505.

PELETIER (Jacques), 16, 32-37, 38, 40, 76,

83, 107, 165, 169, 172, 203, 212, 242, 354.

PELLISSIER (Georges), 27, 281.

PÉRIERS (Bonav. des), 36, 77, 138, 150.

PÉROT (Cretolle), sénéchal du Maine, 33.

PERRAULT (Charles), 114, 440.

PERRON (cardinal du), 40, 494.

PERSON (Émile), 506.

PÉRUSE (Jean de la), v. LA PÉRUSE.

PÉTIT DE JULLEVILLE. v. JULLEVILLE.

PÉTRARQUE, 34, 35, 59, 61, 64, 65-66, 69, 73, 79, 89, 102, 117, 121, 123, 138, 148, 149, 156, 167-201, 230, 238, 240, 243, 255, 282, 286, 290, 296, 342, 363, 371, 492, 503, 517.

PÉTRARQUISME, 64, 79, 167-201 (particulièrement 174-176, 179-188, 194-201), 342, 396-398, 400, 519.

PFLANZEL, 172-173, 243, 369, 379.

PHILÉPHE, 44.

PHILIBERT-EMMANUEL, duc de Savoie, 449-450.

PHILIPPE II, roi d'Espagne, 331, 334.

PHILIPPSON (M.), 306, 307.

PIE IV, pape, 318.

PIÉRI, 174, 179, 194, 199

PIERRE, barbier de Rome, 337

PIERRE D'ANCENIS, ancêtre de Joachim, 18.

PIGANIOL DE LA FORCE, 42.

PINDARE, 44, 55, 57, 58, 67, 73, 89, 91, 131, 216-217, 230, 242, 429, 493, 519.

PINVERT, 39, 299, 330, 476, 496.

PITILIANO (Camilla di), courtisane romaine, 377.

PLATON, 53-54, 78-79, 92, 124, 126, 142, 186, 190, 207, 229-230, 252, 254, 405, 473, 480.

PLATONISME, 78-79, 174, 188-194, 197, 200-201, 229, 519.

PLAUTE, 28

PLÉIADE, origine de ce terme, 49

PLINE L'ANCIEN, 60, 261.

PLÖTZ (Gustave), 70, 94, 97, 113, 138.

PLUTARQUE, 54, 274, 480.

POGGE (le), 286, 290.

POINTEAU (abbé Charles), 466.

POITIERS (Diane de), v. DIANE DE POITIERS.

POLE (cardinal), 317.

POLITIEN, 64.
 PONT-A-MOUSSEN (marquis de), 17.
 PONTANUS, poète néo-latin, 62, 63, 137.
 PONTUS DE TYARD, v. TYARD.
 PORT (Célestin), 12, 14, 17, 18, 458, 505.
 POSSEVINO (Antonio), 344-346.
 POSTEL (Guillaume), 274.
 POULIN, baron de la Garde, amiral d'Henri II, 447.
 PRISCIEIN, 56.
 PROPERCE, 59, 77, 129, 195, 285, 383.
 PROUST (Jean), commentateur de Joachim, 220, 223.
 PYTHAGORE, 229.

Q

QUERINI (cardinal), 344.
 QUICHERAT (Jules), 42-45.
 QUINTIL HORATIAN, v. ANEAU.
 QUINTILIEN, 44, 61, 124-26, 140, 430.

R

RABELAIS, 67-68, 110, 118, 165, 262, 273, 278, 281, 282, 301, 358.
 RABESTAN (seigneur), ami de Joachim, 210.
 RADIER (Dreux du), 30, 47.
 RAINCE, secrétaire du cardinal du Bellay, 308.
 RAMUS (Pierre), 274, 406.
 RANKE (L.), 306.
 RATHERY (E.-J.-B.), 85, 296.
 RAYNALDUS, 314, 318, 323.
 REBITTÉ, 44, 104.
 REGNIER (Mathurin), 195, 430, 497, 521.
 REVILLOUT, 12, 281, 454, 459, 460, 506.
 RHÉTORIQUES, 70-72, 75, 92, 128-129, 149-150, 152-153, 156-157, 158.
 RIBIER (Guillaume), 97, 272, 275, 276, 278, 284, 302, 308, 309, 313-323, 330, 331, 337, 349, 350, 375.
 ROBERTET, ami de Joachim, 332.
 ROBIN DU FAUZ, v. FAUZ.
 ROBIQUET, 45, 56.
 ROCHAMBEAU (Achille de), 260.
 ROCHES (Dames des), 28.
 RODOGANACHI (E.) 376, 377.
 ROILLET (Claude), 488.

ROMANS FRANÇAIS, 68-69, 132, 135.
 ROMAN DE LA ROSE, v. ROSE.
 RONSARD (Pierre de), 4, 19, 20, 22, 24, 29, 36-40, 42-96, 101, 114, 133, 139, 142, 150-151, 163-166, 170-173, 177, 194, 203-217, 219, 225, 228, 235-236, 242-244, 250, 254, 255, 304, 311, 329, 350-354, 360, 363, 366-367, 389, 391, 392, 394, 400, 403-405, 411, 413, 416, 417, 424, 428, 432, 435, 442-443, 445-447, 459, 472, 473, 486-487, 491, 496, 499, 500, 502, 503-504, 516, 519, 520-521, 522-523.
 ROSE (Roman de la), 69-70, 72, 92, 156.
 ROSSANT (André de), juriste lyonnais, commentateur de Joachim, 176, 177.
 ROSSET (Pierre), poète néo-latin, 105.
 ROTHSCHILD (James de), 227, 430.
 ROVÈRE (Jérôme de la), v. LA ROVÈRE.
 ROY (Émile), 93, 106.

S

SABEO (Fausto), poète néo-latin, 344.
 SADOLET, 31.
 SAGON (François), 75, 152, 161.
 SAINT-ANDRÉ (M^{me} la Maréchale de), 445.
 SAINT-GELAYS (Louis de), seigneur de Lansac, v. LANSAC.
 SAINT-GELAYS (Mellin de), 76, 77-78, 91, 123, 127, 128, 131, 142, 150, 157, 165, 169, 172, 198, 226-228, 229, 242, 284, 354, 376, 379, 404, 422-429, 432, 437.
 SAINT-GELAYS (Octavien de), père de Mellin, 70.
 SAINT-MARC GIRARDIN, 264, 503.
 SAINTE-BEUVE, 12, 13, 19, 26, 37, 95, 97, 111, 168, 177, 200, 231, 274, 281, 282, 287, 317, 351, 361, 383, 408, 409, 454, 459, 480, 503-506.
 SAINTE-CROIX (abbé de), v. HUNAUT.
 SAINTE-CROIX (cardinal de), v. MARCEL II.
 SAINTE-MARTHE (Charles de), 107-108, 242, 244.
 SAINTE-MARTHE (Scévole de), 12, 14, 16, 19, 26, 28, 30, 40, 52, 55, 213, 358-360, 390, 391, 457-458, 473, 498, 500.
 SALEL (Hugues), 76, 91, 128, 165, 242, 491-492.

SALFI, 344.
 SALLUSTE, 60.
 SALMON MACRIN, v. MACRIN.
 SANADON (P.), 501.
 SANNAZAR, 31, 62, 63, 64, 130, 230, 312, 345.
 SAUTREAU DE MARSY, 501-502.
 SAUVAIN (Jeanne), quadrisaëule de Joachim, 18.
 SAUVAL, 42.
 SAVEUSE, 456, 467.
 SCALIGER, 52, 274, 494, 500.
 SCÈVE (Maurice), 76, 77, 78-80, 91, 128, 142, 165, 169, 174, 190, 218, 283, 388.
 SCHROEDER, 391.
 SÉCHÉ (Léon), 1, 12, 14, 17, 18, 20, 383, 507-509.
 SECOND (Jean), poète néo-latin, 62, 63, 137, 233, 274, 400, 502.
 SELVE (Odet de), ambassadeur de France à Rome, 315, 331, 375.
 SÉNÈQUE, 30.
 SEYMOUR (Anne, Marguerite et Jeanne), filles du protecteur Édouard Seymour, élèves de Denisot, 241-244.
 SIBLET (Thomas), 90-93, 98, 123, 127-132, 134, 137, 138, 140, 146-147, 157, 159-160, 163, 169, 250, 254, 354.
 SILVESTRE (Armand), 1, 20.
 SIRLETO (Gulielmo), 343.
 SIXTE-QUINT, pape, 376.
 SOISSONS (Hubert de), poète néo-latin, 105.
 SOPHOCLE, 118.
 SOREL (Charles), 500.
 SPENSER (Edmund), 290, 496-497.
 SPIFAME (Jacques), évêque de Nevers, 361.
 STACE, 59, 402, 405.
 STAËL (M^{re} de), 298.
 STOÏCISME, 464.
 STROZZI, 331, 361.
 STUART (Marie), reine d'Écosse et de France, 437, 445-446.
 SURGÈRES (Hélène de), 57.
 SYLVIA MIRANDOLA, 361.

T

TABOUBOT DES ACCORDS, 57, 176, 233.
 TACITE, 60, 285.

TAGAULT, poète français, 243.
 TAHUREAU (Jacques), 26, 129, 194, 265, 319, 350, 354-356, 400, 417, 492
 TAILLE (Jacques et Jean de la), v. LA TAILLE.
 TAILLEMONT (Claude de), 218.
 TAMIZEY DE LABROQUE, 228, 243, 310.
 TELL (J.), 506.
 TETTI (Scipione), 343.
 THÉATIN (cardinal), v. CARAFFA.
 THEOCRENUS (Benedictus), poète néo-latin, 105.
 THÉOCRITE, 54, 55, 63, 91, 124, 130, 263, 345, 410.
 THIBAUT (Fr.), 71, 72, 282.
 THOU (Jacques-Auguste de), historien, 19, 241-242, 310, 314, 318, 321-322, 343, 345, 359, 481.
 THOU (Nicolas de), trésorier de Beauvais, 456, 466-467, 472.
 THUCYDIDE, 54.
 TIBULLE, 59, 129, 383.
 TIRABOSCHI, 342, 344, 345.
 TIRAQUEAU, juriconsulte, 28.
 TITE-LIVE, 44, 60, 185.
 TONNERRE (comtesse de), 225.
 TORY (Geoffroy), 105.
 TOURNON (cardinal de), 306, 308, 317, 321, 325, 319.
 TOUSSAINT (Jacques), 51, 273.
 TOUSSEPAIN (Jean), chanoine et archidiacre de Paris, 458.
 TOUTAIN (Charles), poète français, 26.
 TRINCANT (Louis), de Loudun, 271.
 TRISSIN (le), 342.
 TRISTAN, v. ROMANS FRANÇAIS.
 TRONSSAY (L. Quintil du), pseudonyme de Joachim, 413-414.
 TURNÈBE (Adrien), 52, 53, 105, 412, 414-418, 430, 488.
 TURQUETY, 172, 347, 505.
 TYARD (Pontus de), 4, 19, 147, 170-172, 192-194, 283, 350.
 TZETZÈS, 53, 56.

U

URFÉ (d'), ambassadeur de France à Rome, 277, 308, 310.
 USEAU (abbé Charles), 23.

URSIN, *Ursinus*, nom latin d'Orsini, 345.
 URVOY (René d'), camarade de Joachim au Collège de Coqueret, 48, 82.
 UTENROVE (Charles), 390, 474, 477-479, 489, 493-494, 513.

V

VASQUIN (Philieul), de Carpentras, traducteur de Pétrarque, 169.
 VATABLE (François), 273, 391.
 VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, v. LA FRESNAYE.
 VAUTHIER (G.), 267.
 VEILLARD (Jacques), de Chartres, 19, 37, 473.
 VERDIER (Antoine du), 32, 48, 83, 228, 243, 337, 349, 390, 416, 417, 418, 498.
 VERGÈCE (Ange), 31
 VIANEY (Joseph), 369, 376, 403, 429, 497
 VICTOIRE (la), courtisane romaine, 306.
 VIDA, poète néo-latin, 62, 419.
 VIDAL (Pierre), aquafortiste, 20.
 VIELLEVILLE, 186, 219, 224, 377, 450.
 VIGNE (André de la), v. LA VIGNE.
 VILLENEUVE (dameiselle de), v. BELLAY (Louise du).
 VILLON, 70, 156.

VINECS, d'Urbain, ami de Joachim, 327, 340, 349, 387.
 VIOLE (Guillaume), évêque de Paris, 177.
 VIOLE M^{lle}, nièce ou parente du précédent, 177-179. — V. OLIVE.
 VIRGILE, 35, 39, 44, 52, 59, 61, 63, 91, 12, 103, 116, 117, 121, 123, 124, 130, 132, 205, 223, 230, 252-254, 263, 274, 283, 312, 313, 343, 402, 407, 517.
 VISCONTI, 288, 289.
 VITALIS (Janus), poète néo-latin, 295.
 VOLNEY, 298.
 VOULTÉ (Jean), poète néo-latin, 163.

W

WADDINGTON, 406.

X

XÉNOPHON, 274.

Y

YRE (le bon moine de l'), 136.

Z

ZANCHI (Basilio), poète néo-latin, 343-345.

539

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	I
BIBLIOGRAPHIE	v
INTRODUCTION.	I

PREMIÈRE PARTIE

DE LA NAISSANCE AU VOYAGE DE ROME

1522-1553

CHAPITRE I. — Enfance et Jeunesse. Premières souffrances — Premières études. 1522-1547	11
I. — L'Anjou et la Loire	11
II. — La famille du Bellay. — La branche cadette : les quatre frères du Bellay. — La branche aînée : les ascendants du poète	14
III. — Naissance de Joachim. — Premières années : commerce avec la nature. — Premières souffrances : malheurs domestiques. — Désœuvrement intellectuel. Rêves de gloire	18
IV. — Séjour à Poitiers. — Poitiers au xvi ^e siècle. — Études juridiques et littéraires. — Premiers essais poétiques. — Influence de Muret. — Influence de Salmon Macrin. — Influence de Peletier	26
V. — Rencontre de Ronsard. — Départ pour Paris	37

CHAPITRE II. — Le Collège de Coqueret. 1547-1549	41
I. — Le Collège de Coqueret.	42
II. — Jean Dorat principal de Coqueret. — Un collège au xv ^e siècle. — La Brigade et la Pléiade	43
III. — Éducation de la Pléiade. — L'éducation par les livres. — Dorat professeur. — Sa méthode : le latin enseigné par le grec. — Sa valeur comme philologue	49
IV. — La culture grecque. — Caractère surtout poétique. — Les clas- siques et les alexandrins. — Défauts et mérites de Dorat helléniste. — Du Bellay le moins grec des poètes de la Pléiade	52
V. — La culture latine. — Latins anciens. — Latins modernes	59
VI. — La culture italienne. — Valeur esthétique des œuvres italiennes. — Vive impression produite sur la Pléiade.	63
VII. — La culture française. — Rabelais. — Romains français. — <i>Roman de la Rose</i> . — Poésie des xiv ^e et xv ^e siècles. — Rhéto- riques. — Jean Lemaire de Belges. — Clément Marot. — Les Marotiques et Saint-Gelays. — Les Lyonnais : Antoine Héroët et Maurice Scève	66
VIII. — L'éducation par la nature. — Excursions dans la banlieue de Paris. — Le voyage d'Arcueil en 1549. — Une partie de plaisir chez Brinon	80
IX. — L'éducation par les arts. — Influence de Denisot. — Relations avec les artistes. — Les arts plastiques. — La musique et la poésie.	85
X. — Publication de l' <i>Art Poétique</i> de Thomas Sibilet (1548). — Impression qu'en ressentent les élèves de Dorat. — Origine de la <i>Deffence</i> . — La collaboration du groupe au manifeste. — Pourquoi ce fut du Bellay qui le signa. — Publication de la <i>Deffence et illustration de la langue françoise</i> (1549).	89
CHAPITRE III. — La « Deffence de la Langue Françoise ». 1549.	99
I. — L'antinomie de la <i>Deffence</i> . — Comment on peut la résoudre. — Une ambition patriotique : le désir d'égaliser l'Italie. — Composition défectueuse de l'ouvrage.	99
II. — La partie apologétique de la <i>Deffence</i> . — Développement de l'humanisme : dangers courus par le français.	103
III. — Précurseurs de du Bellay dans la défense de cette langue. — Rôle des poètes : Jacques Peletier, Charles de Sainte-Marthe, Charles Fontaine, François Habert. — Utilité d'une nou- velle intervention.	106
IV. — Du Bellay défenseur du français. — Théorie de l'origine des langues. — Arguments en faveur du français : sa pauvreté actuelle, sa richesse possible. — Attaque contre les Latineurs. — Nécessité d'écrire en français	110

CHAPITRE IV. — L'« Illustration de la Langue Françoise ». 1549.	119
I. — La partie théorique de la <i>Deffence</i> . — Un nouvel art d'écrire : l'imitation des anciens et des Italiens posée en principe. — Les moyens d'illustrer la langue. — Insuffisance de la traduction. — Nécessité de l'assimilation — Théorie de l'imitation empruntée à Quintilien. — Fondation du classicisme.	119
II. — Une nouvelle conception de la poésie. — Rupture avec l'école de Marot. — Proscription des vieilles formes rhétoriques. — Les nouveaux genres, petits et grands. — Le sonnet, l'ode, l'épopée.	126
III. — Les préceptes relatifs à la forme. — A. Langue : les néologismes et les archaïsmes. — B. Style : les tours et les figures. — C. Rythmique : le mètre et la rime.	133
IV. — Introduction de l'art dans la poésie. — Élaboration de l'œuvre d'art. — Définition du vrai poète. — Mépris du vulgaire. — Sainteté de la poésie.	139
CHAPITRE V. — L'attaque de la « Deffence » et la défense de la « Deffence ». 1549-1550.	144
I. — La guerre contre l'ignorance. — Résistance des disciples de Marot. — La préface de l' <i>Iphigène</i> de Sibilel (1549).	144
II. — Guillaume des Autelz et sa <i>Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret</i> (1550).	147
III. — Le <i>Quintil Horatian</i> de Barthélemy Aneau (1550).	151
IV. — Défense de la <i>Deffence</i> : la seconde préface de l' <i>Olive</i> (1550).	158
V. — Deux poèmes polémiques : la <i>Musagnæomachie</i> et l'ode à Ronsard <i>Contre les envieux poètes</i> (1550).	163
CHAPITRE VI. — L'« Olive », 1549-1550.	167
I. — Les deux éditions de l' <i>Olive</i> . — La part que du Bellay a prise à l'introduction du sonnet en France. — Pontus de Tyard et du Bellay.	167
II. — L'imitation de Pétrarque et des Italiens.	173
III. — M ^{lle} Virole et du Bellay : le roman d'amour dans l' <i>Olive</i> .	177
IV. — Les deux thèmes de l' <i>Olive</i> : beauté de la dame, amour du poète.	179
V. — Les variations sur les deux thèmes. — La nature. — La mythologie. — Les figures de rhétorique. — La préciosité.	183
VI. — L'idéalisme platonicien et l'inspiration religieuse. — Les <i>XIII Sonnets de l'honneste Amour</i> (1552).	188
VII. — La réaction contre le pétrarquisme. — L' <i>Antérotique</i> (1549). — La pièce <i>A une Dame</i> (1553). — La valeur et l'influence de l' <i>Olive</i> .	194

CHAPITRE VII. — Les « Vers Lyriques ». 1549.	202
I. — Les odes de 1549. — Le rôle de du Bellay dans l'invention de l'ode	202
II. — Les odes philosophiques et morales	204
III. — Les odes descriptives et mythologiques	208
IV. — Les odes intimes et personnelles	212
V. — Valeur des odes. — Du Bellay rebelle au pindarisme	215
CHAPITRE VIII. — Le « Recueil de Poésie ». 1549.	218
I. — Entrée d'Henri II à Paris (16 juin 1549). — La <i>Prosphonématique</i>	218
II. — Du Bellay se présente à Madame Marguerite. — Origine du <i>Recueil de Poésie</i> . — Du Bellay courtisan	222
III. — Le <i>Chant triumpbal sur le voyage de Boulongne</i> et les odes officielles.	224
IV. — Les odes littéraires	226
V. — Le <i>Dialogue d'un Amoureux et d'Echo</i>	232
CHAPITRE IX. — Nouvelles souffrances. 1549-1552	234
I. — Maladie de J. du Bellay	234
II. — Consolations que lui procurent les lettres et la poésie. — La seconde édition de <i>l'Olive</i> : l'ode <i>A Salmon Macrin sur la mort de sa Gélonis</i> (1550). — Le <i>Tombeau de Marguerite de Valois, Royne de Navarre</i> (1550-1551). — Jeanne d'Albret et du Bellay : les <i>Sonnets à la Royne de Navarre</i>	237
III. — Soucis et tracas domestiques	245
CHAPITRE X. — Les « Traductions » et les « Inventions » de 1552.	249
I. — Caractère du recueil de 1552. — L'épître-préface à Morel	249
II. — Les traductions de du Bellay	252
III. — Les œuvres de l'invention de l'auteur. — La <i>Complainte du Desespéré</i>	254
IV. — Les pièces religieuses	257
V. — Les pièces philosophiques.	261
VI. — Les pièces littéraires	263
VII. — <i>L'Adieu aux Muses</i> . — Le voyage de Rome fait de J. du Bellay, poète livresque, un poète personnel	267

SECONDE PARTIE

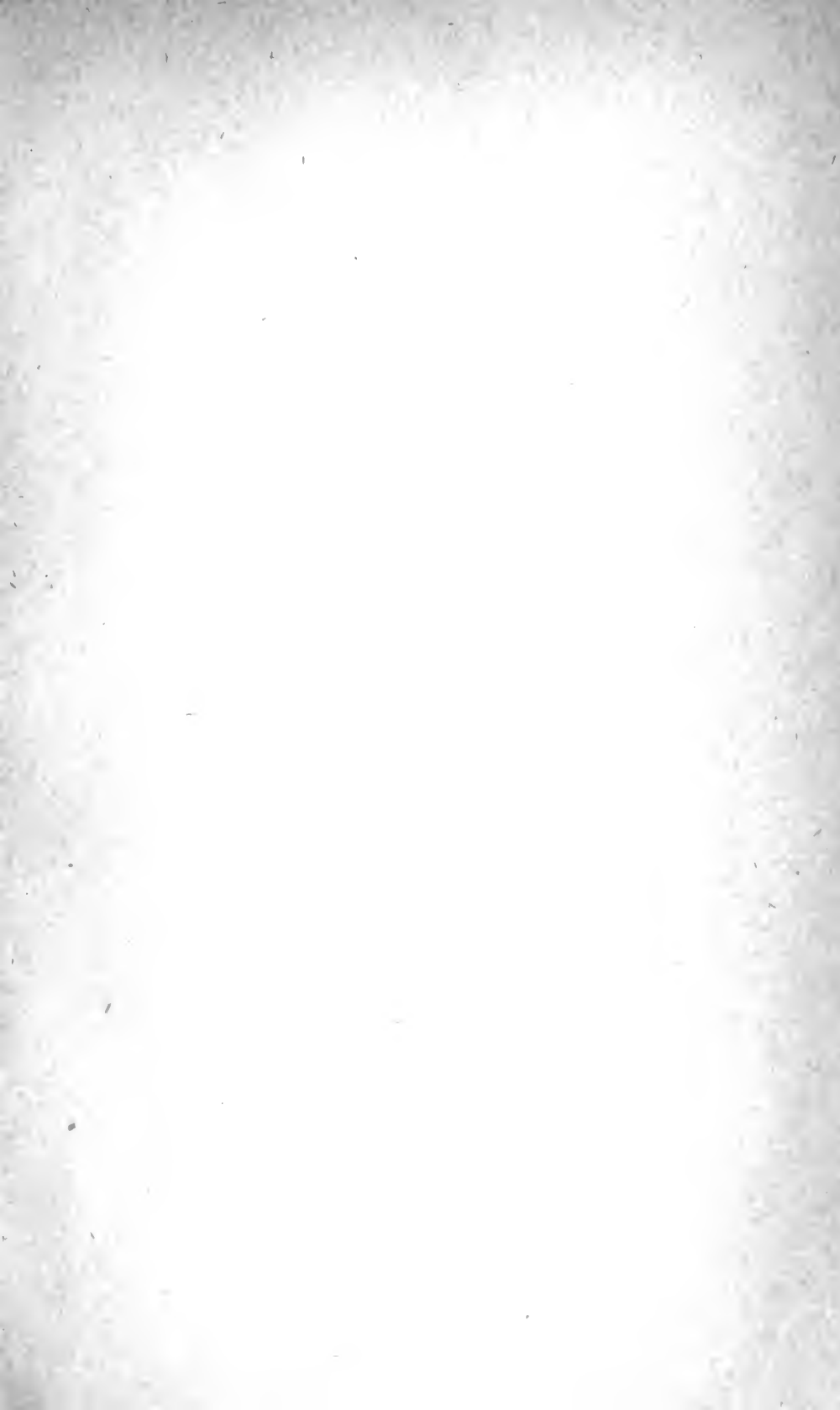
DU VOYAGE DE ROME A LA MORT

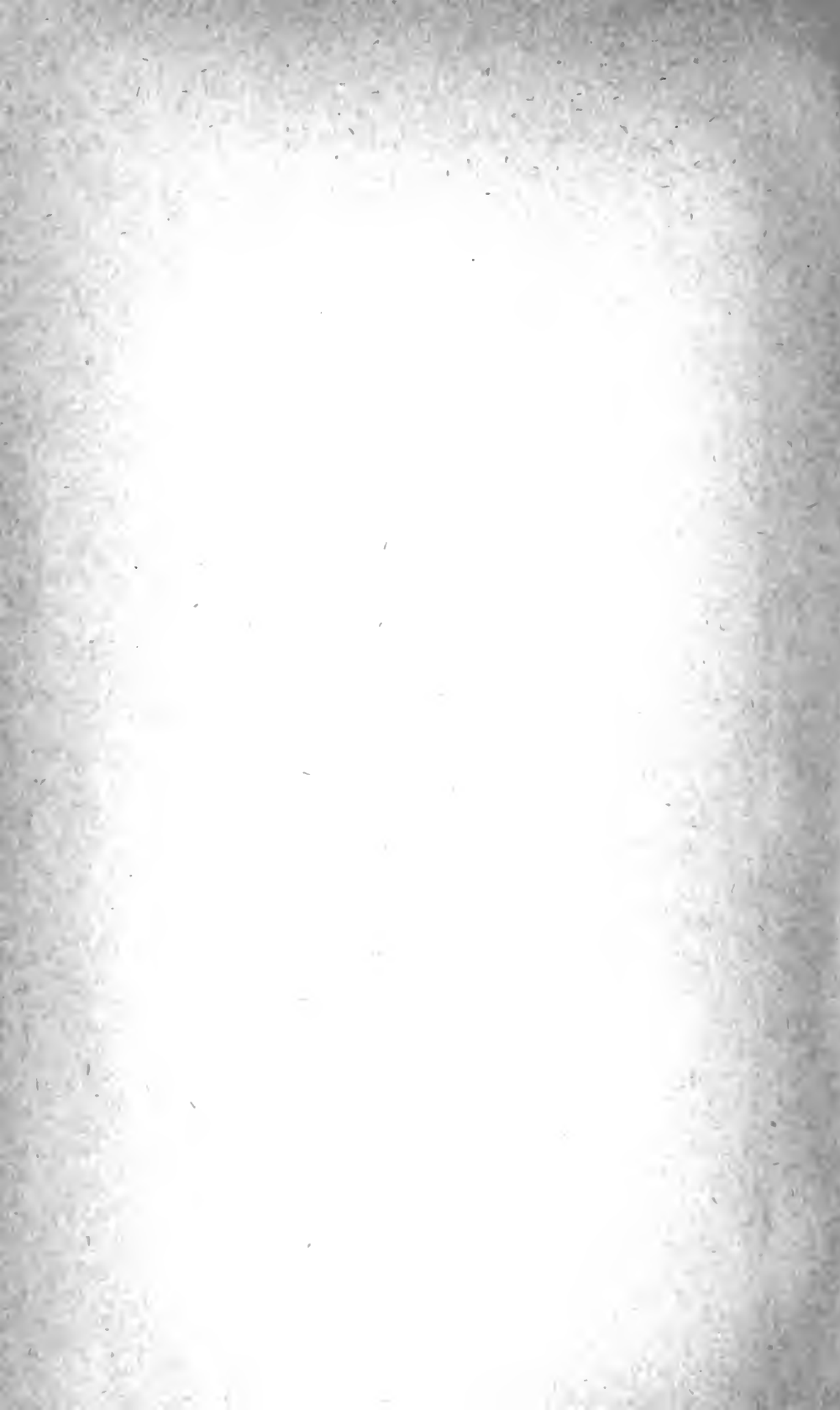
1553-1560

CHAPITRE I. — Départ pour l'Italie. — Le cardinal Jean du Bellay. 1553.	271
I. — Le cardinal Jean du Bellay. — Le politique. — L'intellectuel .	271
II. — Rapports du poète et du cardinal avant 1553	274
III. — État d'esprit de Joachim. — Ses pensées d'avenir. — Ses rêves d'humaniste.	279
IV. — Départ pour l'Italie. — Saint-Symphorien-de-Lay. — Lyon. — Arrivée à Rome (juin 1553)	281
CHAPITRE II. — Les « Antiquitez de Rome »	285
I. — L'humanisme et les ruines de Rome. — Promenades de du Bellay dans Rome. — Son poème <i>Romae descriptio</i> . .	285
II. — Les <i>Antiquitez de Rome</i> : les idées principales de l'ouvrage .	290
III. — Valeur du recueil : c'est une œuvre de transition. — Le <i>Songe</i> . — Une note nouvelle en poésie : le sentiment des ruines.	295
CHAPITRE III. — La vie de Joachim à Rome. 1553-1557. — I. La vie publique.	300
I. — Palais du cardinal à Rome. — Son train de maison. — Fonctions de Joachim.	300
II. — Rome en 1553. — Situation religieuse. — Situation politique. — Jules III. Sa politique. Son caractère	306
III. — Marcel II (1555).	316
IV. — Paul IV. — Le cardinal du Bellay doyen du Sacré-Collège. Sa disgrâce définitive. — Caractère de Paul IV. — La réforme de l'Église. — La guerre contre l'Espagne. — Rome en 1556. — L'expédition du duc de Guise en Italie (1557) .	320
CHAPITRE IV. — La vie de Joachim à Rome. 1553-1557. — II. La vie privée	336
I. — Passe-temps de Joachim. — Ses ennuis, ses dégoûts.	336
II. — Ses consolations. — Le monde savant à Rome. — Annibal Caro. — Érudits et poètes : la poésie latine. — Satisfactions d'amour-propre	341
III. — Les amis de Rome. — Magny, Gordes, Panjas.	347
IV. — Les amis de France. — Ronsard et Tahureau	351
V. — Le culte des Muses : la poésie consolatrice. — Origine des <i>Poemata</i> et des <i>Regrets</i>	356

CHAPITRE V. — Les « Regrets »	358
I. — Les <i>Poemata</i> . — Pourquoi du Bellay écrit en latin. — Valeur de ses œuvres latines	358
II. — Les <i>Regrets</i> . — Époque de composition. — Caractère nouveau du recueil : la poésie intime et personnelle	361
III. — La partie élégiaque des <i>Regrets</i> . — Les <i>Tristes</i> d'Ovide. — Les douleurs de l'exil. — L'amour du foyer et du sol natal.	364
IV. — La partie satirique des <i>Regrets</i> . — Les <i>Satires</i> de l'Arioste. — Comment du Bellay conçoit la satire. — La peinture des mœurs romaines. — La Rome des cardinaux. — La Rome des courtisanes	368
V. — Valeur des <i>Regrets</i> . — L'alliance du lyrisme et de la satire. — Un nouveau genre de sonnet. — Le style naturel et facile.	377
CHAPITRE VI. — Retour en France. 1557-1558.	381
I. — La passion de Joachim pour Faustine (1557)	381
II. — Départ de Rome (août 1557). — Itinéraire. — Retour à Paris. — Une pièce de Dorat	386
III. — La maison de Jean de Morel. — Intimité de du Bellay et de Morel.	390
IV. — Les tracasseries domestiques du retour. — Publication des recueils composés en Italie (1558)	393
CHAPITRE VII. — Les « Jeux Rustiques »	395
I. — Caractère des <i>Jeux Rustiques</i> . — Division du recueil. — L'inspiration élégiaque. — Fâcheux retour au pétrarquisme. — Les deux <i>baisers</i>	395
II. — L'inspiration satirique. — Formes diverses qu'elle affecte. — L'esprit de du Bellay	400
III. — L'inspiration rustique. — Les <i>Vœux rustiques</i> de Naugerius. — Valeur du recueil.	406
CHAPITRE VIII. — Le « Poète Courtisan » 1559.	412
I. — La plaquette d'I. Quintil du Tronssay. — Son caractère d'authenticité. — Problème qu'elle soulève	412
II. — La <i>Nouvelle manière de faire son profit des lettres</i> . — Pierre de Paschal	414
III. — Le <i>Poète Courtisan</i> . — Analyse. — Confirmation de la <i>Deffence</i>	418
IV. — Origine et portée du <i>Poète Courtisan</i> . — Saint-Gelays et du Bellay	422
V. — Valeur du <i>Poète Courtisan</i> : la première satire française	429

CHAPITRE IX. — Du Bellay poète courtisan. 1558-1559.	431
I. — Du Bellay courtisan. — La dernière partie des <i>Regrets</i> et le <i>Discours au Roy sur la Poésie</i> . — Rôle du poète parmi les grands	431
II. — Du Bellay et Henri II. — Médiocrité des poésies de circonstance. — Le sentiment patriotique chez du Bellay : <i>l'Hymne au Roy sur la prise de Callais</i>	434
III. — Du Bellay et François II. — Les deux <i>Discours au Roy</i>	439
IV. — Du Bellay et les grands de la Cour : Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Jeanne d'Albret, Marie Stuart, les Guises, Montmorency, etc.	443
V. — Du Bellay et Madame Marguerite	447
CHAPITRE X. — Les derniers temps. 1559-1560.	453
I. — Les <i>Lettres</i> de J. du Bellay : leur intérêt documentaire. — La mission du poète à Paris. — Du Bellay fut-il prêtre?	453
II. — Ses démêlés avec l'évêque et sa famille. — L'affaire des <i>Regrets</i> . — L'affaire des collations. — Du Bellay et le cardinal : les bénéfices ecclésiastiques de Joachim.	459
III. — La santé du poète. — État physique : les progrès de la surdité. — État moral : la ruine des illusions.	473
IV. — Consolations poétiques. — Les dernières œuvres de du Bellay. — Les <i>Xenia</i>	477
V. — Mort de J. du Bellay (1 ^{er} janvier 1560). — Sa sépulture ; son épitaphe.	480
CHAPITRE XI. — Du Bellay devant l'opinion	484
I. — Du Bellay jugé par lui-même. — Sa vanité poétique	484
II. — Du Bellay jugé par ses contemporains. — Hommages funèbres : le <i>tombeau</i> du poète (1560). — L'édition de Morel et d'Aubert (1568-1569). — Du Bellay l'égal de Ronsard.	486
III. — Du Bellay jugé par la postérité. — Un sonnet de Spenser (1591). — Les travaux des savants : Sainte-Marthe, Colletet, Baillet, Ménage, Nicéron, Goujet. — Les <i>Annales Poétiques</i> (1778). — Le <i>Tableau</i> de Sainte-Beuve (1828). — Du Bellay au XIX ^e siècle. — L'édition Marty-Laveaux (1866-1867). — La statue d'Ancenis (1894). — L'Association Bretonne-Angevaine	496
CONCLUSION. — L'Homme et le Poète	511
INDEX	525







CIRCULATE AS MONOGRAPH

AS
162
L39
t.3

Lille. Université
Travaux de mémoires

**PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET**

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

